9.25.15.

Library of the Theological Seminary,

PRINCETON, N. J.

Division BS2421

Section .4.M53

ÉTUDES CHRONOLOGIQUES

POUR L'HISTOIRE

DE

N. S. JÉSUS-CHRIST

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Dans tout cet ouvrage, je me suis efforcé d'établir avec exactitude la vérité des faits et des dates. Je crois aussi avoir suivi et respecté partout la doctrine sacrée de l'Église catholique. Mais dans le cas où j'aurais commis quelque erreur, je déclare ici la rétracter d'avance, surtout si cette erreur était de celles qui sont contraires à l'enseignement dogmatique de l'Église catholique, à laquelle je suis et veux rester à jamais soumis de cœur et d'esprit.

Je ne saurais trop remercier ici toutes les personnes qui m'ont aidé, de quelque manière que ce soit, dans la composition de cet ouvrage, et notamment le savant archiviste du département de l'Yonne, l'honorable M. Quantin.

Je me fais aussi un devoir de reconnaître l'extrême obligeance de M. A. Boudin, bibliothécaire de la ville de Sens, et je suis persuadé qu'il a souffert autant que moi de la rigueur des règlements qui lui ont interdit de me prêter les livres dont j'aurais eu besoin.

Tous droits réservés.

SENS. IMP. DUCHEMIN.

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 25 1915
THEOLOGICAL SEMINARY

ÉTUDES

CHRONOLOGIQUES

POUR L'HISTOIRE

DE

N. S. JÉSUS-CHRIST

PAR LE P. MÉMAIN
DE LA CONGRÉGATION DE PONTIGNY
Au Mont-Saint-Michel (Manche)

Dominus illuminatio mea
et salus mea
(Ps. 26, I.)

PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE
Rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

SENS
HENRI PÉNARD, LIBRAIRE
Rue Royale, 7.

1867

APPROBATIONS

ÉVÊCHÉ DE COUTANCES

Mon Révérend Père,

L'ouvrage que vous vous proposez de publier, sous le titre *d'Études-chronologiques pour l'histoire de N. S. Jésus-Christ*, fera certainement une grande sensation dans le monde savant et religieux.

Je ne saurais assez vous dire quelle impression profonde j'ai éprouvée de sa lecture.

On vous suit avec un intérêt que rien n'arrête : votre méthode est sûre, sage et pieuse, votre style clair, sobre et toutefois imagé. Vous entraînez même au milieu des calculs arides et des recherches nombreuses que vous avez dû faire pour établir l'époque précise de la naissance et de la mort du Rédempteur du monde.

En vous lisant, on croit tenir un livre du cardinal Wiseman, de l'abbé Gorini ou l'*Art de vérifier les dates*. Dès votre premier essai, vous prenez rang à côté de ces grands écrivains et de ces illustres défenseurs de la vérité

Je désire fort que votre ouvrage se répande; il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques sérieuses.

Recevez, etc.

Coutances, 26 *mai* 1867.

† Jean-Pierre, *Evêque de Coutances et d'Avranches.*

ARCHEVÊCHÉ DE SENS

Nous avons pris connaissance du livre intitulé : *Etudes chronologiques pour l'histoire de N. S. Jésus-Christ* par le R. P. Mémain, et nous n'y avons rien trouvé qui soit contraire à la foi et qui doive en empêcher la publication. Les opinions plus ou moins controversées qu'il renferme nous ont paru être de celles que Dieu a laissées aux investigations de la science, et sur lesquelles l'Église ne s'est jamais prononcée, bien que s'éloignant en quelques points de l'enseignement commun et des convictions populaires. Ce travail solide et consciencieux accuse la patience et le savoir d'un vrai bénédictin. Nous sommes heureux de voir nos jeunes congrégations françaises en général, et en particulier celle de nos Pères de Saint-Edme suivre ainsi courageusement les traces des plus anciens corps religieux. Il serait à désirer que les membres du clergé régulier et même séculier pussent se livrer à des études aussi sérieuses et approfondies sur différentes questions encore inexplorées de l'Écriture, de la Théologie et de l'Histoire ecclésiastique. Ce serait faire honneur à la religion et venger à propos des croyances souverainement respectables et que s'efforcent trop souvent d'ébranler au milieu de nous la passion, l'ignorance et le demi-savoir.

Sens, le 24 mai, fête de Notre-Dame Auxiliatrice.

Le vicaire général capitulaire chargé de l'examen et de l'approbation des livres, le siége vacant.

PICHENOT, *vic. gén. capit.*

ÉTUDES CHRONOLOGIQUES

POUR L'HISTOIRE

DE

N. S. JÉSUS-CHRIST

L. BACUEZ
Séminaire
DE St SULPICE
PARIS

PREMIÈRE PARTIE

PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE PREMIER

Importance et état actuel de la question.

Pour bien posséder l'histoire du Dieu-Sauveur des hommes, il importe de connaître parfaitement le temps où il a vécu, et surtout les trois dates si remarquables de sa naissance, de sa prédication et de sa mort.

Rechercher et prouver ces dates, avec celles qui s'y rattachent, tel est le but de ces *Études chronologiques*.

L'utilité d'un tel travail est depuis longtemps reconnue par la science religieuse et profane; il a été entrepris plusieurs fois; mais malheureusement le résultat

de ces essais a toujours laissé plus ou moins à désirer, et, aujourd'hui encore, il règne parmi les historiens des divisions bien regrettables dans une aussi grave question.

Nous ne saurions mieux faire ici que de reproduire ce que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disaient à ce sujet dans la préface de leur savant ouvrage (*édition de* 1770) :

« L'importance de cet art, qui apprend à fixer l'ordre des événements, est si généralement reconnue, qu'il est inutile d'en relever ici les avantages. Personne n'ignore que la chronologie et la géographie sont comme les deux yeux de l'histoire, que sans elles l'ensemble des faits dont la connaissance est venue jusqu'à nous, n'est qu'un chaos ténébreux qui surcharge la mémoire sans éclairer l'esprit. Combien d'erreurs, en effet, par le défaut de ces deux sciences, se sont introduites dans l'histoire tant ecclésiastique que profane? Elles sont innombrables.

« Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il s'en soit glissé une, qui subsiste encore de nos jours, sur l'époque du plus grand et du plus merveilleux des événements ; nous voulons parler de la naissance de notre Sauveur Jésus-Christ, qui, dans l'ère dont nous nous servons, est placée quatre ans au moins trop tard ; en sorte qu'au lieu de compter à présent, comme nous le devrions, l'année 1774, ou peut-être 1775, nous ne comptons que 1770.

« Une autre erreur non moins surprenante, dans laquelle on est tombé, concerne l'époque de la mort du Sauveur. Saint Augustin remarque que l'ignorance du consulat sous lequel Jésus-Christ est venu au monde, et de celui sous lequel il a souffert, avait porté quelques personnes à lui donner par méprise l'âge de quarante-six ans, lorsqu'il fut mis en croix. (*Doctr. chrét.*, l. II, c. 28.)

« Grâce aux habiles chronologistes (il faut en dire autant des géographes) qui, depuis plus d'un siècle, se sont appliqués à l'étude de l'histoire dans ses sources, grand nombre de ces erreurs ont été corrigées, ou du moins reconnues. Mais leur savantes recherches n'ont pas, à beaucoup près, dissipé tous les nuages ni aplani toutes les difficultés. Elles ont laissé en souffrance quantité de questions épineuses, dont la solution dépend moins de la sagacité de l'esprit que du secours de l'art. C'est donc rendre un service important à la république des lettres, que d'établir des règles générales et sûres pour vérifier les dates des monuments historiques, fixer les époques des événements, et concilier entre eux, lorsqu'ils peuvent l'être, les auteurs qui ne sont pas d'accord les uns avec les autres, et quelquefois même semblent ne l'être pas avec eux-mêmes. »

Ces incertitudes si graves, que les bénédictins signalaient, il y a près d'un siècle, dans l'histoire du Sauveur, ont persisté jusqu'à nous, et même ont semblé s'aggraver encore. On s'accorde bien, il est vrai, à reconnaître, avec ces auteurs, que la naissance du Sauveur a été placée, suivant l'ère vulgaire, *quatre ans au moins* après sa véritable date, mais l'année précise de ce divin événement est toujours mise en question ou ignorée.

Ce qui est encore plus grave, c'est la division qui règne maintenant au sujet de l'année qui vit mourir Notre-Seigneur, et à laquelle se rattache l'ensemble des faits évangéliques.

Trois auteurs remarquables par leur érudition, le P. Pezron, en 1696 (1), Henri Sanclemente, en

(1) *Confirmation de l'histoire évangélique*, par le R. P. Paul Pezron, bernardin. 1696. — Cet ouvrage a été reproduit dans le *Cours complet d'Ecriture sainte* publié par l'abbé Migne, t. XXVII, *ad calcem*.

1790 (1), et le P. Patrizzi, de nos jours (2), ont abandonné la date de l'an 33 que donne l'*Art de vérifier les dates*, avec les plus habiles chronologistes, et ils ont fait les plus grands efforts pour rapporter la mort du Sauveur à l'an 29 de l'ère chrétienne vulgaire.

Le docteur Sepp (3), l'abbé Rorhbacher (4) et plusieurs autres ont suivi cette donnée dans leurs ouvrages historiques ; M. Chantrel (5) a même été plus loin en adoptant la date de l'an 28, ce qui fait un anachronisme de cinq ans avec la véritable époque.

Il y a quelques mois, certains journaux annonçaient, avec grand fracas, un ouvrage sur Jésus-Christ, composé, disait-on, par un savant orientaliste, lequel avait voyagé en Syrie aux frais de l'État, et nous rapportait ainsi le fruit de ses incroyables découvertes. L'auteur étant déjà connu par ses écrits, nous savions d'avance que ce nouvel ouvrage serait erroné et mauvais ; mais nous étions loin de nous attendre à ce chaos de contradictions et de blasphèmes publié sous le titre de *Vie de Jésus*. Nous avions craint un instant que l'auteur pour colorer une pédanterie sacrilége, n'eût la prétentention d'établir quelques dates. Certes, il aurait pu facilement relever les erreurs chronologiques renouvelées récemment par quelques écrivains dans l'histoire du Sauveur ; on pouvait le craindre d'autant plus que cet ouvrage était annoncé comme un suprême effort de science et de critique. Mais cette inquiétude s'est bien

(1) *De vulgaris æræ emendatione*, par Henri Sanclemente. In-folio, Rome, 1790.

(2) *De Evangeliis*. 2 vol. in-4°, par le R. P. Patrizzi, S. J., publiés à Fribourg en Brisgau, 1853.

(3) *Histoire de Jésus-Christ*, par Sepp, traduction de Charles de Sainte-Foi, édition in-8°, 1er vol., p. 147 et suiv.

(4) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rorhbacher.

(5) *Histoire populaire des Papes*, par M. Chantrel, t. I, p. 33 et 57.

vite dissipée ; l'auteur a autant d'horreur pour les dates que pour les miracles, et ce prétendu apôtre du positivisme paraît être aussi ennemi de la chronologie que de la logique.

Qu'il nous suffise de citer ici les paroles de M. Colani, l'un de ces écrivains rationalistes dont les suffrages paraissaient naturellement acquis à l'auteur de la *Vie de Jésus.*

« Tout ce cadre (de la *Vie de Jésus*) *est de pure invention* quant aux faits et *même quant aux dates.* Mais ce qui est beaucoup plus grave encore, *c'est le procédé inouï, d'après lequel M. Renan, brisant en mille pièces les récits et les discours des évangiles et surtout des synoptiques, en distribue les fragments, comme bon lui semble, dans l'une ou dans l'autre de ces trois cases.* Ici toute discussion est inutile... il doit suffire de protester énergiquement contre ces perpétuels coups d'état, et de protester, non pas au nom d'un préjugé religieux, mais au nom de la science, au nom de la critique, au nom de l'histoire (1). »

La seule date d'année que l'auteur en question ait osé citer d'une manière précise dans son texte, est celle de la mort « du Baptiste » (style Renan). Cette mort, arrivée vers le milieu de la prédication évangélique, est placée par l'auteur en l'an 29 et, autant qu'on peut le conjecturer d'après quelques notes, quatre ans environ avant la passion du Sauveur. Il résulterait de cette chronologie nouvelle, que la prédication de Notre-Seigneur aurait duré huit années entières, tandis qu'il est constant qu'elle n'a pas dépassé l'espace de trois ans et demi. Cela seul

(1) *Revue de théologie protestante de Strasbourg*, 5e livraison, supplément, p. 401 et 402.

suffirait pour prouver, chez cet écrivain, l'ignorance du sujet qu'il traite.

Il y a une grande raison qui nous fait aimer une chronologie exacte, et qui, en même temps, peut la faire dédaigner par quelques-uns ; c'est son importance pour établir plusieurs des preuves de la révélation. Ainsi, par exemple, les semaines de la prophétie de Daniel, soigneusement additionnées, donnent pour résultat la divinité de Jésus-Christ, à peu près comme deux et deux donnent quatre (1). Toutes les sciences sérieusement étudiées mènent à la foi, et, plus que toute autre science, l'histoire et la chronologie ont ce précieux avantage. Voilà sans doute pourquoi quelques esprits préfèrent les romans à l'histoire, et le chaos à l'ordre chronologique.

Au moment de livrer ces études à l'impression, nous avons eu le bonheur de rencontrer une savante dissertation de M. Wallon, membre de l'Institut, sur les années de Jésus-Christ (2). Ce travail, s'il eût été plus complet, aurait rendu le nôtre inutile. Nous partageons presque toutes les idées de cet écrivain, et nous croyons que si ses conclusions n'ont pas été adoptées dans des ouvrages plus récents, c'est que la question, qu'il n'a fait qu'effleurer, demandait plus de preuves et de développements ; peut-être aussi cette dissertation est-elle restée trop ignorée. Il faut donc mettre ces vérités sous un nouveau jour ; il faut assurer et compléter de plus en plus cette chronologie divine. Un travail étendu sur ces matières est de la plus grande opportunité, aujourd'hui surtout qu'un grand nombre d'écrivains entreprennent d'écrire sur la vie du Sauveur.

(1) Voir IIIe partie, ch. IV, § 1er.

(2) *Dissertation sur les années de Jésus-Christ*, par M. Wallon, insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, t. XXIII, p. 335, et *De la croyance due à l'Evangile*, p. 342 et suiv.

Encore que la foi et la morale soient en dehors de ces incertitudes chronologiques, néanmoins l'esprit et le cœur du chrétien souffrent en voyant la plus grande des œuvres de Dieu, le fait le plus considérable de l'histoire des hommes, placé et déplacé trop légèrement dans l'ordre des temps. La science sacrée ou profane réclame absolument des dates certaines pour établir et fixer ensuite, avec précision, les rapports de la religion naissante avec le monde politique.

Il est incontestable que ces rapports furent nombreux, même au temps de Notre-Seigneur. Le monde et la religion de Jésus-Christ, c'est le corps et l'âme vivant ensemble, distincts, mais inséparables : leurs relations mutuelles commencent avec leur naissance pour ne finir qu'avec leur mort, c'est-à-dire à la fin des temps. Mais, pour bien connaître la marche parallèle de ces deux ordres de faits, ainsi que leurs rapports continuels et importants, il faut nécessairement qu'une chronologie exacte nous donne leur véritable situation, les place en regard les uns des autres, et souvent les explique l'un par l'autre. Une seule date déplacée peut jeter dans une confusion inextricable des événements de la plus haute importance, dérober la solution naturelle de plusieurs difficultés, et en soulever mille autres également insolubles. C'est ce qui a lieu, par exemple, pour la mort du Sauveur, quand on la déplace de quelques années.

Après de sérieuses études, nous croyons posséder la vérité, et dès lors c'est un devoir, dans des questions aussi graves, de la faire connaître avec les preuves qui l'établissent.

Les thèses que nous allons développer ne sont pas nouvelles pour la plupart ; souvent nous ne ferons que reproduire, en y ajoutant peu de chose, des démonstrations trop oubliées. Mais il fallait les réunir dans un même

ouvrage, en former un système sûr et complet, qui embrasse toutes les parties de la vie du Sauveur ; il fallait surtout les défendre contre de nombreuses et spécieuses objections, restées jusqu'à présent sans réponse, et montrer enfin la fausseté et le danger des autres systèmes chronologiques ; c'est ce que nous avons voulu faire, et, Dieu aidant, nous pensons avoir suffisamment réussi.

Quel que soit l'accueil réservé à cet ouvrage, il a déjà reçu sa récompense ; à travers les aridités des calculs et des recherches, nous avons senti les douces joies que projette, même de loin, la figure du Sauveur. En suivant le plan de ces études, nous parcourions un cercle au centre duquel nous la retrouvions toujours. Notre seul regret était de ne pouvoir nous en rapprocher davantage et la contempler plus directement. *Notas mihi fecisti vias vitæ ; adimplebis me lætitia cum vultu tuo ; delectationes in dextera tua usque in finem.* (Ps. 15, v. 12.)

CHAPITRE II

Coup d'œil général sur l'époque contemporaine du Sauveur.

Avant d'étudier chaque date en particulier, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur le siècle entier où parut Jésus-Christ, et de voir cette époque dans son ensemble.

Le Sauveur est né sous l'empire d'Auguste et il est mort sous celui de Tibère.

Cette époque, visiblement préparée et choisie par la Providence, est la plus remarquable et la plus solennelle de toutes dans l'histoire du monde.

En effet, pour la première fois, et peut-être aussi pour la dernière, une paix universelle règne sur la terre. Toutes les nations semblent recueillies dans l'attente du plus grand des événements. L'Europe, l'Asie, l'Afrique voient leurs principaux peuples réunis sous un même empire, l'empire romain, le plus puissant qui fut jamais. C'est là cette bête effroyable vue et prédite par le prophète Daniel, laquelle, avec ses dents et ses ongles de fer, abat, brise et foule tout aux pieds.

Au moment de la venue du Sauveur, elle a détruit autour d'elle toute résistance possible ; les nations vaincues et terrassées lui forment comme une ceinture de cadavres. Seule, debout et tranquille, elle les dévore au milieu du silence de la mort ; et c'est alors que *la Pierre du Christ, se détachant du sommet de la montagne, sans aucune main d'homme, vient renverser ce colosse aux pieds*

d'argile, et cette Pierre deviendra elle-même une montagne remplissant toute la terre et montant jusqu'aux cieux ; elle formera l'éternel royaume de Dieu, sous le nom d'Église de Jésus-Christ.

La gloire et la puissance romaine sont à leur apogée pendant tout le règne d'Auguste, et le point culminant de ce règne coïncide précisément avec la naissance du Sauveur, comme nous le verrons plus bas. Alors Auguste vient de terminer toutes les guerres de l'empire; il ferme pour la troisième fois le fameux temple de Janus. Tous les peuples, fusionnés par la même étreinte, apprennent à se connaître ; les plus éloignés même entrent en relations les uns avec les autres, l'Orient avec l'Occident, Rome avec la Chine.

Pendant quatre cents ans encore, le monde restera à peu près dans la même situation. L'empire romain, vainement ébranlé par les révolutions du prétoire et miné par sa propre corruption, conservera, sinon sa vitalité et son prestige, au moins son intégrité. Mais c'est ici qu'il faut admirer les vues de la Providence ; malgré les empereurs et leurs violentes persécutions, Rome sera condamnée à voir sa vaste unité politique servir de base à l'unité plus vaste encore de la religion chrétienne. L'Église s'emparera du cœur et du corps de cet empire, et la circulation d'une même vie civile dans toutes les provinces de l'ancien monde entraînera avec elle la propagation de l'Évangile naissant.

Au point de vue des lettres, des sciences et des arts, le siècle de Jésus-Christ n'est pas moins remarquable ; c'est le siècle d'Auguste, le siècle classique par excellence. Aucune époque de l'histoire ne nous a laissé un plus grand nombre de chefs-d'œuvre littéraires et artistiques. C'est une chose acquise; tous les peuples civilisés, dans tous les âges suivants, ont envoyé et enverront l'é-

lite de leur jeunesse faire de longues études à l'école de cette époque célèbre entre toutes les autres. Faut-il rappeler des illustrations connues de tout le monde? Le siècle, au milieu duquel paraît Jésus-Christ, s'ouvre en entendant la voix de Cicéron, et il se termine en recevant les leçons de Sénèque. Virgile, le prince des poëtes latins, s'élève jusqu'à pressentir et chanter le prochain avénement du Messie. La poésie montre ensuite à notre admiration les œuvres d'Horace, d'Ovide, de Properce, de Catulle, de Tibulle et de Lucain. Au commencement du même siècle, Varron, le plus savant homme de l'antiquité païenne, rassemble toutes les connaissances du temps dans plus de cinq cents traités différents. Trébatius, Labéon, Longinus, laissent des noms célèbres dans la jurisprudence, Celse dans la médecine, Sosigènes dans l'astronomie. En omettant cent autres auteurs, dont les ouvrages sont presque tous perdus, nous citerons encore l'architecte Vitruve et les géographes Strabon, Denys et Pline l'Ancien, dont les œuvres ont pu échapper à la destruction du temps.

Mais la grande spécialité de ce siècle est la rédaction de l'histoire ; Dieu veut vraiment que cette époque soit l'une des mieux éclairées, et cette remarque est essentielle pour l'étude que nous faisons ici. Les ombres incertaines des temps fabuleux se sont évanouies depuis plus de dix siècles ; les médailles et les monuments les plus authentiques viennent dès lors, de tous côtés, appuyer le témoignage d'une pléiade d'historiens modèles ; car sans parler ici des auteurs sacrés du Nouveau Testament, ni des écrivains ecclésiastiques, les historiens profanes seuls surpassent en nombre tous les autres auteurs du même temps ; les princes eux-mêmes partagent ce goût général ; César compose des commentaires, et Auguste rédige des mémoires. Les événements qui ont pré-

cédé Jésus-Christ sont alors racontés par Salluste, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Florus, Valère-Maxime, Quinte-Curce, Nicolas de Damas, Trogue-Pompée et plusieurs autres dont les ouvrages ont péri ; l'histoire contemporaine de Jésus-Christ et des Apôtres trouve des écrivains encore plus célèbres dans Tacite, Suétone, Dion-Cassius, Velleius-Paterculus et les deux juifs Philon et Josèphe ; Josèphe surtout, que l'on pourrait nommer un cinquième évangéliste, tant ses écrits sont nécessaires pour compléter les récits du Nouveau Testament et nous montrer la réalisation des prophéties de Jésus-Christ sur Jérusalem.

Vers le même temps, la chronologie acquiert enfin tous les éléments désirables de précision ; le cours des années est fixé d'une manière exacte par la réforme du calendrier romain. Cette réforme, la meilleure et la plus universelle qui eût encore paru, fut inaugurée par Jules César, à l'aurore du siècle de Jésus-Christ (45 ans avant l'ère vulgaire). Elle ne reçut toutefois sa parfaite application que sous Auguste, un an seulement avant la naissance du Sauveur, comme nous le verrons plus bas.

Chez les Juifs, leur calendrier luni-solaire, bien différent du calendrier romain, rend plus difficile la connaissance d'une chronologie exacte. Mais les données historiques, jointes au calcul des lunaisons de cette époque, permettent encore de rétablir à un jour près leurs années et leurs mois, et cela nous suffit (1).

Ainsi, le monde intellectuel a atteint tout son développement naturel possible, et il peut mieux que jamais recevoir avec fruit les leçons surnaturelles du christianisme. Par l'effet de la centralisation impériale, Rome, Athènes et Jérusalem ont enfin réuni leur triple

(1) Voir à la fin du volume, Restitution du calendrier hébraïque, années 4709, 4710, etc., de la période julienne.

civilisation, et à 125 lieues de la Judée, une ville moitié juive et moitié grecque, Alexandrie, devient peu à peu le centre où les lumières de cette civilisation viennent toutes converger. C'est là que les savants du monde entier se rassemblent et confèrent entre eux. La philosophie néo-platonicienne commence dès lors à naître de cette fusion, et même elle jette déjà un vif éclat dans les écrits du juif Philon. Bientôt le christianisme va pénétrer dans ces grandes écoles d'Alexandrie, et inspirer l'immortel génie des Pantène, des Clément et des Origène.

En attendant, la paix et la facilité des communications permettent aux esprits de porter la culture des lettres et des sciences à des perfections inconnues jusqu'alors, et le siècle d'Auguste brille de tout son éclat.

Hélas ! tout ce vernis recouvre une misère et une corruption effroyables, et la culture des lettres et des sciences a plutôt augmenté que diminué les raffinements du vice. Jean-Jacques Rousseau a soutenu cette thèse et elle est nécessairement vraie, quand il s'agit d'un peuple séparé du vrai Dieu ou de la vraie religion. L'activité intellectuelle de ce peuple dévoyé ne sert alors qu'à le précipiter aux abîmes, et sa prospérité matérielle lui fournit de nouveaux poisons pour le dévorer plus vite. L'expérience en a été faite plus d'une fois, mais jamais d'une manière plus éclatante que dans le siècle que nous étudions.

Au moment où le christianisme apparaît dans le monde, toutes les vérités religieuses confiées à Adam achèvent de disparaître dans la tempête des passions humaines. « Tout est dieu excepté Dieu lui-même ; » ou plutôt le démon sous des noms tels que Bacchus ou Vénus est la seule divinité de ce monde. Aussi voyez ce qu'est devenue l'espèce humaine.

Une des grandes plaies qui la dévorent, c'est l'escla-

vage. Les trois quarts des hommes sont tombés dans cette affreuse misère. Les riches romains ont de véritables armées d'esclaves, souvent évaluées à plus de dix mille têtes pour un seul maître, et la plus libérale des cités, Athènes, compte à cette époque plus de trois cent mille esclaves sur vingt-deux mille hommes libres. Ces êtres misérables, enchaînés et vendus sur les places publiques, épuisent ensuite péniblement leur vie sous les coups de fouet, jusqu'au moment où devenus inutiles ils devront mourir de faim. Voilà le sort le plus doux de la bête humaine captive.

Entendez maintenant celle qui est libre, elle demande à grands cris : « du pain et.... du sang !!! *panem et circenses.* » Les princes, les nobles, les sages, les vestales ! ont à l'amphithéâtre les premières places, et là, leur plus délicieux passe-temps, c'est de voir des hommes, souvent par milliers, tantôt s'égorgeant les uns les autres, tantôt dévorés par la dent des tigres et des lions. Caligula trouve un jour que les victimes de ce carnage n'ont pas été assez nombreuses, et il fait jeter dans l'arène une partie des spectateurs.

Le fait de Caligula ne doit pas beaucoup étonner dans un siècle païen ; il n'est pas plus horrible que celui d'un peuple entier répétant, par tout l'empire romain et pendant trois cents ans, ce cri célèbre : « Les chrétiens aux lions ! »

On a fait une différence entre les empereurs de ce peuple, les uns sont appelés bons et les autres mauvais ; la différence au fond n'est pas grande. Les plus vantés parmi les meilleurs, Trajan et Marc-Aurèle furent de sanglants persécuteurs ; l'un et l'autre firent des édits de mort contre les chrétiens, tout en reconnaissant leur innocence ; l'un et l'autre dictèrent comme juges des sentences par lesquelles des chrétiens innocents étaient con-

damnés aux bêtes. Ces empereurs avaient l'esprit de leur siècle et Néron lui-même ne pouvait pas renchérir beaucoup sur cet esprit général. Néron, suivant Tacite, faisait enduire les chrétiens de poix et les condamnait, dans cet état, à servir de flambeaux pour éclairer ses promenades nocturnes.

Quant aux débauches qui souillent et tuent ces générations païennes, la pudeur la moins scrupuleuse doit renoncer à les décrire. Au temps d'Auguste les familles romaines entrent en pleine dissolution ; ce prince fait vainement des lois pour empêcher les grands noms de Rome de s'éteindre dans le célibat du vice; la luxure a vengé l'univers vaincu, et les empereurs eux-mêmes ne pourront jamais fonder ni une dynastie, ni même une famille. On se demande avec effroi ce que serait devenu le genre humain si le christianisme n'était pas venu renouveler ces générations usées par le crime et ressusciter ce vieux monde déjà enseveli dans le sépulcre de sa corruption.

Voilà les mœurs de cette civilisation païenne (et nous parlons du peuple et du siècle les plus civilisés) ! Voilà le sort de toute nation séparée du vrai Dieu. Que l'on soit au premier siècle de l'ère chrétienne ou en l'an 1793 de cette ère, que l'on soit régi par les principes du droit romain ou par les principes de 89, une barbarie réelle viendra toujours déshonorer et consumer les peuples antichrétiens, malgré leur apparente civilisation.

Au siècle de Jésus-Christ, les lumières de cette civilisation païenne peuvent, il est vrai, éblouir quelques sophistes vains et orgueilleux ; mais, suivant les vues de la Providence, elles servent à rendre visibles aux véritables sages leurs ténèbres religieuses et morales ; elles font vivement ressortir les désordres monstrueux du paga-

nisme et sentir enfin plus que jamais l'absence et le besoin d'un Sauveur.

Ainsi donc le Messie pouvait naître ; la Providence, émue de la misère et de la corruption des hommes, avait achevé de lui préparer son berceau dans le monde politique, comme dans le monde intellectuel. Le ciel pouvait s'ouvrir, et la terre enfanter son libérateur ; tout était prêt pour recevoir son action très-désirée et encore plus nécessaire.

Nous allons maintenant rechercher à quelle date précise nous devons rapporter, dans ce siècle célèbre, sa naissance, sa prédication et sa mort.

DEUXIÈME PARTIE

DATE DE LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST

L'Évangile nous donne positivement les trois indications suivantes sur la naissance de Jésus-Christ :

1° Le Sauveur est né avant la mort du roi Hérode Ier, dit le Grand. (Matth., II, 1, etc. Luc, I, 5.)

2° L'Évangile de saint Matthieu place, entre la naissance du Sauveur et la mort d'Hérode, plusieurs événements, tels que l'adoration des Mages, la fuite de la sainte Famille et son séjour en Égypte.

Or, l'accomplissement de tous ces événements a exigé un certain intervalle de temps, dont le contexte évangélique pourra nous faire calculer approximativement l'étendue.

3° Enfin l'Évangile de saint Luc nous apprend que la naissance du Sauveur coïncida avec un dénombrement général de l'empire romain.

Ces trois indications vont suffire pour nous faire connaître, à quelques mois près, l'époque précise où Jésus-Christ est né.

Reprenons-les chacune en particulier, pour les bien comprendre et voir quelles conséquences en découlent.

CHAPITRE PREMIER

Époque de la mort du roi Hérode Ier.

Avant de rechercher directement la date de la naissance du Sauveur, il est absolument nécessaire de connaître celle de la mort du roi Hérode Ier. L'époque de cette mort servira ensuite de base pour les autres recherches, qui se borneront souvent à voir combien de temps a dû s'écouler entre les événements qui ont accompagné la naissance du Sauveur et le décès de son premier persécuteur.

1° On connaît l'année où commence le règne d'Hérode, et la durée de ce règne ; il est donc facile de trouver l'époque de sa fin en ajoutant la durée du règne à la date de son commencement.

2° On connaît pareillement la durée des règnes des trois fils et successeurs immédiats d'Hérode, ainsi que les dates où ces règnes finissent ; on pourra donc vérifier triplement l'époque de la mort d'Hérode, en retranchant de leur date finale la durée de chacun de ces trois règnes.

On a ainsi quatre manières différentes de trouver la même date de la mort d'Hérode, et si ces quatre recherches différentes aboutissent au même résultat, il est clair que ce résultat sera d'une certitude incontestable.

I. Josèphe nous apprend (*Antiq.*, XIV, 26) qu'Hérode fut nommé roi de Judée par le sénat romain, sur la pro-

position des triumvirs Marc-Antoine et Octave, sous le consulat de Domitius Calvinus et d'Asinius Pollion, c'est-à-dire en l'an 4674 de la période julienne ou 40 avant l'ère chrétienne (1), et (*Ibidem*, XIV, 28) qu'il commença son règne effectif en s'emparant de Jérusalem trois ans après sa nomination, sous le consulat de Vipsanius Agrippa et de Canidius Balbus, c'est-à-dire l'an 4677 P. J.

Nous pouvons encore mieux préciser ces dates en indiquant en outre à quelle époque de l'année il faut rapporter ces deux avénements différents.

En fait, ils doivent se placer tous deux dans la seconde moitié de l'année julienne où ils arrivèrent, et en voici la raison :

1° Pour la nomination d'Hérode, décrétée par le sénat romain en l'an 4674, il est certain qu'elle ne put avoir lieu qu'à la fin de cette année, car jusque-là, les deux protecteurs d'Hérode, Antoine et Octave, étaient absents de Rome, et même en guerre l'un contre l'autre. Ils ne se réconcilièrent et ne vinrent à Rome qu'après le siége de Brindes (Dion, XLVIII, p. 417-429). Or cette réconciliation n'avait pas encore eu lieu lorsque Hérode partit d'Alexan-

(1) Lorsque, dans le calcul des temps, il se présente des dates avant et après Jésus-Christ, les chronologistes, pour éviter la confusion, ont généralement adopté le comput de la période julienne inventée par Scaliger.

Cette période commençant 4713 ans avant l'ère chrétienne, l'an 1er de l'ère chrétienne coïncide avec l'an 4714 de la période julienne, et il suffit d'ajouter le nombre 4713 aux années de l'ère chrétienne pour avoir les mêmes dates suivant la période julienne. Nous avons préféré cette période à l'ère de la fondation de Rome, parce que tous les historiens ne s'accordent pas pour cette ère, les uns la faisant commencer un an ou deux plus tard que les autres, ceux-ci au mois d'avril et ceux-là au mois de janvier.

Toutes les fois cependant que nous aurons à mentionner les années de Rome, nous le ferons suivant le calcul le plus ordinaire, lequel fait commencer ces années au mois de janvier, et correspondre identiquement l'an 754 de Rome avec l'an 1er de l'ère chrétienne vulgaire.

Dans les abréviations, P. J. signifie période julienne et E. C. ère chrétienne.

drie (Josèphe, *Antiq.*, XIV, 25); la saison était alors très-avancée, et l'on commençait à craindre les tempêtes de l'hiver, χειμών (*ibid.*). La nomination d'Hérode, proposée par Antoine et Octave, n'a donc pu avoir lieu que dans les derniers jours de cette année.

2° Quant à la prise de Jérusalem, en l'an 4677, Josèphe dit positivement que les travaux du siége de Jérusalem se faisaient au milieu de l'été, θέρος (*Antiq.*, XIV, 28), et cela soixante-cinq jours environ avant la prise de la ville ; il est donc certain que cet événement arriva aussi pendant les derniers mois de l'année.

On pourrait peut-être préciser encore davantage ces deux époques, mais cette approximation suffit pour établir *en droit*, et suivant la manière de compter des Juifs, le double commencement du règne d'Hérode à un jour près, et voici comment :

Les Juifs, ainsi que les autres peuples d'Orient (1), avaient pour règle de compter les années de leurs rois, non du jour vrai de leur avénement, mais du premier jour de l'année de cet avénement, c'est-à-dire du premier jour du mois de Nisan. C'est ainsi que la dernière année d'un prince compte, en même temps, comme première de son successeur, et fait ainsi double emploi.

Cette règle est confirmée par ce passage du Talmud :

« La première année des rois se compte à partir du premier jour du mois de Nisan précédent. Ainsi, lors même que l'élection ou la confirmation du nouveau roi aurait eu lieu un mois, une semaine, ou même un seul jour avant le mois de Nisan de l'année suivante, ce jour, cette semaine ou ce mois sont regardés comme

(1) Voir *Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut*, t. XXII, année 1850, p. 277. *Résumé de chronologie astronomique de Biot.*

une année entière, et on compte la seconde année à partir du premier Nisan qui suit (1). »

Ainsi, quoique *en fait* le règne nominal et le règne effectif d'Hérode Ier n'aient commencé que dans la seconde moitié des années 4674 et 4677 de la période julienne, néanmoins, *en droit*, il faut en reporter le commencement au premier Nisan de ces mêmes années, c'est-à-dire au 4 avril de l'an 4674 pour le règne nominal, et au premier avril de l'an 4677 pour le règne effectif (2).

Ces dates étant ainsi précisées, nous savons, par Josèphe, qu'Hérode mourut la trente-septième année de son élection au trône, et la trente-quatrième de son règne effectif depuis la prise de Jérusalem (3). Cela nous reporte donc à l'an 4710 de la période julienne, après le premier Nisan. Or, cette année-là, la néoménie astronomique de Nisan eut lieu le 27 mars, à 6 h. 32 m. du matin au méridien de Jérusalem, et c'est ce jour-là seulement que la dernière année d'Hérode a commencé.

Mais Hérode n'est pas mort longtemps après le premier Nisan, car le septième jour de ses funérailles tomba un jour ou deux avant la Pâque, fête que les Juifs célébraient le 15 du même mois (*Antiq.*, XVII, 10). Ainsi Hérode est mort vers le 6 de ce mois lunaire, c'est-à-

(1) Voir *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, p. 295.

(2) En l'an 4674, la néoménie du mois de Nisan arriva le 4 avril, et en l'an 4677 elle arriva le premier avril.

(3) Le texte porte qu'Hérode mourut trente-quatre ans, τέσσαρα καὶ τριάκοντα ἔτη, après avoir chassé Antigone du trône. La circonstance de l'éclipse qui précéda sa mort, ainsi que la constatation des années d'Archélaüs, etc., ne permettent pas d'admettre un règne de trente-quatre années entières. La première et la dernière de ces années furent incomplètes, suivant la manière de compter des Juifs. C'est pour cela que nous avons mis la *trente-quatrième année*. Cette version est confirmée par d'autres passages de Josèphe où les nombres ordinaux sont ordinairement remplacés par des nombres cardinaux.

dire vers le premier avril de l'an 4710 de la période julienne, et 4 avant l'ère vulgaire.

Cette date est encore confirmée par une autre circonstance bien remarquable, mentionnée par Josèphe (*Antiq.*, XVII, 8). Hérode, pendant sa dernière maladie, ayant fait mettre à mort deux célèbres docteurs, Judas, fils de Sariphée, et Mathias, fils de Margalothi, les Juifs remarquèrent une éclipse de lune pendant la nuit qui suivit cette exécution, et la mort d'Hérode arriva peu de jours après cette éclipse.

Or il y eut, en effet, une éclipse de lune visible en Judée, le 13 mars de cette année, à 1 h. 52 m. du matin. Depuis cette époque jusqu'au 10 janvier de l'an 4713, il n'y eut aucune autre éclipse de lune visible en Judée (1).

Ainsi, l'éclipse du 13 mars est bien celle dont parle Josèphe, et la mort d'Hérode qui arriva peu après, avant la fête de Pâque, doit être fixée vers le 1er avril 4710 P. J.

La date de la mort d'Hérode se trouve aussi parfaitement confirmée par sa concordance avec celle de l'avénement de ses trois fils et successeurs immédiats Archélaüs, Hérode-Antipas et Philippe, comme nous allons le voir dans les numéros suivants.

(1) Voici, à quelques minutes près, les éléments de cette éclipse, suivant le méridien de Jérusalem :

Le 13 mars 4710, P. J., commencement de l'éclipse à 0 h. 35' du mat., milieu, 1 h. 52', fin à 3 h. 9'. Conjonction vraie à 2 h.

Grandeur de l'éclipse, 5 doigts 20, dans la partie boréale de la lune. La pénombre couvrit le reste du disque pendant quelque temps.

Voir, à la fin du volume, Restitution du calendrier hébraïque, années 4709, 4710, etc. de la période julienne.

Et dans l'*Art de vérifier les dates*, la table des éclipses pour les années 5, 4, 3, 2 et 1 avant l'ère vulgaire, suivant l'heure du méridien de Paris.

Les éclipses de lune arrivées le 5 septembre de l'an 4710, à 2 heures et demie du soir, le 20 janvier, à 2 heures du soir, en l'an 4712, et le 17 juillet, même année, à 7 heures du soir, furent toutes invisibles en Judée. Il n'y en eut aucune en l'an 4711. Les autres années ne peuvent entrer en discussion.

II. Dion-Cassius (LV, p. 649) et Josèphe (*Antiq.*, XVII, 15, et XVIII, 1) nous apprennent que l'ethnarque Archélaüs fut dépouillé de ses états et banni dans les Gaules, sous le consulat de M. Emilius Lepidus et de L. Arruntius, la trente-septième année de la bataille d'Actium. C'est alors que la Judée fut réduite en province romaine. Lepidus et Arruntius furent consuls en l'an 4719, et la trente-septième année d'Actium commence, en effet, en cette même année 4719, le 2 septembre, jour anniversaire de la bataille. C'est donc pendant les quatre derniers mois de cette année qu'Archélaüs fut banni.

L'abbé de Vence (*Bible de Vence*, t. X, *Dissert. sur les années de J.-C.*) objecte, il est vrai, contre cette date une médaille frappée en *l'an* 39 *d'Actium*, et représentant la Judée réduite en province romaine. Mais la médaille a très-bien pu être frappée en l'an 39, sans que cette date soit celle de l'événement même qu'elle devait rappeler. Bien plus, le dénombrement et les mutations faites à l'occasion de cette réduction ont dû prendre un temps assez long et la médaille, frappée plus tard, ne prouve rien contre la date du bannissement d'Archélaüs, lorsque deux historiens différents s'accordent à rapporter cet événement à la fin de l'an 4719, P. J. Cet accord est ici une preuve suffisante et décisive de la vérité.

Ceci posé, nous voyons ensuite, par le témoignage plusieurs fois répété du même Josèphe (*Ant.*, XVII, 15, etc.), qu'Archélaüs avait régné neuf ans, et qu'il était dans la dixième année de son règne, quand il fut dépouillé et banni.

Ainsi, en retranchant ces dix années commencées de la date de 4719, nous avons l'année 4710, comme première d'Archélaüs et dernière d'Hérode.

III. Nous savons également par l'historien juif (*Ant.*, XVIII, 6) que « le tétrarque Philippe mourut en la

vingtième année de Tibère (1), après avoir régné trente-sept ans sur la Trachonite, » etc.

La vingtième année de Tibère court depuis le 19 août 4746, au même jour, 4747, P. J. En supposant que Philippe ait commencé son règne au mois de Nisan, 4710, sa trente-septième année expire, en effet, au milieu de la vingtième de Tibère, c'est-à-dire au 1er Nisan (8 avril) 4747, P. J., et 34 de l'ère chrétienne.

Cette coïncidence confirme suffisamment la date de l'année 4710, comme étant la première de Philippe, et, par conséquent, la dernière d'Hérode.

IV. Ce qui regarde Hérode-Antipas, troisième fils d'Hérode Ier, nous fournit l'occasion de joindre le témoignage des médailles à celui de l'histoire.

Le musée du Vatican et le cabinet spécial de la Bibliothèque impériale possèdent plusieurs médailles semblables aux empreintes ci-jointes.

Ces médailles ne représentent aucune effigie humaine, à cause de la susceptibilité religieuse des Juifs à l'égard de toute apparence d'idole. La face porte : ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ (*Hérode Tétrarque*), et au milieu une branche de palmier, avec le sigle : L, ΜΓ, c'est-à-dire *année* 43. Au revers, dans une couronne de laurier, on lit : ΓΑΙΩ. ΚΑΙΣΑ. ΓΕΡ. ΣΕΒ. (*A Caius Germanicus Auguste.*) C'est une dédicace à l'empereur Caius Caligula.

Le célèbre numismate Vaillant, dans une dissertation insérée au second volume des *Mémoires de l'Académie*

(1) L'*Art de vérifier les dates*, et Langius (*De annis Christi*, l. II, c 18) placent la mort du tétrarque Philippe en la vingt-deuxième année de Tibère. Le principal fondement qu'on donne à cette opinion est l'autorité de Rufin, historien du ve siècle, lequel paraît avoir lu, dans Josèphe, la vingt-deuxième année et non la vingtième. Mais tous les exemplaires de l'historien juif contredisent cette version, et, comme il est plus difficile de supposer une erreur de date dans Josèphe que dans Rufin, on doit nécessairement préférer la date donnée par Josèphe.

1

2

MÉDAILLES D'HÉRODE LE TÉTRARQUE.

des inscriptions, mentionne et décrit une médaille parfaitement semblable, mais indiquant une date encore plus élevée, L, M Δ, *année* 44. (Voir ci-contre.)

Cette dernière médaille n' ayant pas été retrouvée, quelques critiques ont pensé qu'elle n'avait jamais existé, ou qu'on l'avait confondue avec une autre de l'an 34. Nous répugnons à croire que Vaillant ait décrit cette médaille sans être sûr de son authenticité, et l'empreinte, telle qu'il l'a donnée et telle que nous l'avons reproduite, montre qu'il est difficile de la confondre avec les médailles de l'an 34 (ΛΔ).

De plus, Fréret mentionne (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, p. 293) une médaille à peu près semblable trouvée en Palestine en 1674, et il ajoute : « Les lettres de l'époque : M Δ (44) sont très-nettement marquées et figurées dans le manuscrit, et absolument séparées l'une de l'autre. »

Ainsi il paraît bien constaté, par le témoignage de ces médailles, que le tétrarque Hérode resta possesseur de sa principauté jusqu'en la quarante-quatrième année.

Voici maintenant les données de l'histoire. L'empereur Caligula, en la quatrième année de son règne (4753, P. J., et 40, E. C.), au mois de septembre, se trouvant à Baïes, en Campanie, dépouilla de ses états Hérode le tétrarque, et l'envoya en exil à Lyon. (Voir *pièces justificatives*, n° 1.)

Les médailles décrites plus haut indiquent les années du règne de ce prince ; mais, pour trouver à ce règne une durée de quarante-quatre années au moins commencées, il faut absolument en rapporter l'origine au mois de Nisan 4710, P. J.

Ainsi, par le témoignage des médailles et des monuments les plus authentiques, il reste prouvé que la mort

du roi Hérode Ier eut lieu vers le 1er avril de l'an 4710, P. J., ou 4 avant l'ère chrétienne.

C'est donc par une erreur manifeste, comme on l'a reconnu depuis longtemps, que Denys le Petit, et d'autres après lui ont placé la naissance du Sauveur au 25 décembre de l'an 4713, et qu'ils ont fixé l'origine de l'ère chrétienne vulgaire au premier janvier de l'année suivante, 4714 de la période julienne, 754 de Rome.

Il faut nécessairement reconnaître que Notre Seigneur est né quatre ans au moins avant cette époque, puisque sa naissance a précédé la mort d'Hérode, arrivée en l'an 4710.

Mais, outre cette erreur de quatre années, il peut encore très-bien se faire, comme nous allons le voir, que la naissance du Sauveur ait eu lieu un an ou deux avant la mort de ce prince (4710).

Nous disons seulement un an ou deux avant cette époque, parce que nous verrons bientôt qu'il est impossible de placer trois années entre les deux événements.

CHAPITRE II

Indications fournies par saint Matthieu. — La fuite en Égypte.

« Jésus étant donc né à Bethléem de Juda, au temps
« du roi Hérode, voici que des Mages, partis de l'Orient,
« arrivèrent à Jérusalem, disant : — Où est le roi
« des Juifs, qui vient de naître? car nous avons vu
« son étoile en Orient, et nous sommes venus l'a-
« dorer.

« En entendant ces choses, le roi Hérode fut troublé
« et toute la ville de Jérusalem avec lui; ayant donc
« convoqué les princes des prêtres et les scribes du peu-
« ple, il leur demandait en quel lieu le Christ devait
« naître. Ils lui répondirent : — A Bethléem de Juda ;
« car il est écrit : Et toi, Bethléem, de la tribu de Juda,
« tu n'es pas la dernière des villes de Juda, car c'est de
« toi que sortira le chef qui doit régir Israël, mon
« peuple.

« Alors Hérode ayant appelé les Mages secrètement,
« *s'enquit d'eux avec soin* DEPUIS COMBIEN DE TEMPS *l'étoile*
« *leur était apparue ;* et, les envoyant à Bethléem, il
« leur dit : — Allez, informez-vous exactement de tout
« ce qui concerne cet enfant, et lorque vous l'aurez
« trouvé, faites-le moi connaître, afin que j'aille aussi
« moi-même l'adorer.

« Les Mages ayant entendu les paroles du roi, parti-
« rent aussitôt; et voici que l'étoile qu'ils avaient vue en
« Orient les avait précédés, et, s'avançant au milieu du

« ciel, elle s'arrêta au-dessus du lieu où était l'En-
« fant (1).

« A la vue de l'étoile, les Mages ressentirent une
« grande joie, et, étant entrés dans la maison, ils trou-
« vèrent l'Enfant avec Marie, sa mère. Alors, se pro-
« sternant devant lui, ils l'adorèrent. Puis ils ouvrirent
« leurs trésors et lui offrirent des présents, de l'or, de
« l'encens et de la myrrhe.

« Ayant ensuite reçu, pendant leur sommeil, l'avis de
« ne pas retourner auprès d'Hérode, ils revinrent dans
« leur pays par un autre chemin.

« Les Mages s'étant donc retirés, voici qu'un ange
« du Seigneur apparaît en songe à Joseph, et lui dit : —
« Lève-toi, prends l'Enfant et sa mère, fuis en Égypte,
« et demeure en ce pays jusqu'à ce que je te dise d'en
« sortir. Car Hérode doit rechercher l'Enfant pour le
« mettre à mort.

« Joseph s'étant donc levé prit l'Enfant et sa mère,
« pendant la nuit, et se retira en Égypte ; *et il y demeu-*
« *rait jusqu'à la mort d'Hérode ;* afin que cette parole du
« Seigneur, dite par le Prophète, fût accomplie : — J'ai
« rappelé mon fils de l'Égypte.

« Quant au roi Hérode, voyant qu'il avait été joué
« par les Mages, il entra dans une grande colère, et
« envoya tuer tous les enfants qui se trouvaient à
« Bethléem et dans tous les environs, DEPUIS L'AGE
« DE DEUX ANS ET AU-DESSOUS, SELON LE TEMPS
« QU'IL AVAIT APPRIS DES MAGES.

« *Or, Hérode étant mort, voici que l'Ange du Seigneur*
« *apparaît en songe à Joseph, dans l'Égypte, et lui dit :*

(1) Nous avons suivi, en traduisant ce passage, le sens indiqué par le P Patrizzi (*dissert.* XXVII, c. IV, pars I). Le savant interprète prouve la légitimité de cette traduction, et il pense que l'*astre*, ἀστηρ, dont il est ici question, a dû être une véritable comète.

« — *Lève toi, prends l'Enfant et sa mère, et va dans la*
« *terre d'Israël, car ils sont morts ceux qui voulaient la*
« *perte de l'Enfant.*

« Joseph s'étant donc levé, prit l'Enfant et sa mère,
« et vint dans la terre d'Israël. Mais, apprenant qu'Ar-
« chélaüs régnait en Judée, après Hérode, son père,
« il craignit d'y aller, et, sur un nouvel avertissement
« reçu en songe, il se retira dans la Galilée, en la ville
« de Nazareth, afin que cette parole, dite par les pro-
« phètes, fût accomplie : — Il sera appelé Nazaréen.
« (Matth., II.) »

Tel est le récit de l'Évangile dans la question qui nous occupe. Il nous apprend clairement deux choses bien précieuses pour la chronologie.

1° D'après le rapport des Mages au roi Hérode, l'Enfant avait *moins de deux ans et plus d'un an*, à l'époque de leur arrivée à Jérusalem.

2° Il faut placer ensuite, depuis l'adoration des Mages jusqu'à la mort d'Hérode, tout le temps nécessaire pour le voyage et le séjour en Égypte de la sainte Famille.

Nous allons examiner successivement ces deux indications dans les paragraphes suivants, afin d'en tirer les conséquences chronologiques qui en découlent.

§ Ier

AVANT LE DÉPART EN ÉGYPTE,

Jésus-Christ avait plus d'un an et moins de deux ans à l'époque de l'adoration des Mages.

I. Cette première donnée ressort évidemment des passages soulignés plus haut.

En effet, l'apparition de l'étoile a coïncidé avec la naissance du Sauveur d'après le sens obvie de l'Évangile et

la pensée d'Hérode et des Mages. C'est aussi l'interprétation commune de ce passage. Ensuite, Hérode s'est informé auprès des Mages du temps exact de cette apparition, ἠκριβῶσε παρ' αὐτῶν τὸν χρόνον, et enfin ceux-ci lui ont déclaré que l'étoile avait commencé à briller depuis plus d'un an et moins de deux ans.

Cette réponse est certaine, car l'Évangile, après avoir dit qu'Hérode fit massacrer les enfants âgés de deux ans et au-dessous, ajoute expressément que ce temps était conforme à la déclaration même des Mages.

Si ces derniers n'eussent pas désigné positivement l'âge d'un peu plus d'un an; s'ils eussent dit par exemple: *depuis moins d'une année*, il est bien clair que l'Évangéliste, en indiquant pour le massacre l'âge de *deux ans et au-dessous*, se serait gardé d'ajouter que cet âge était conforme à la déclaration des Mages.

Cette remarque de l'Évangile nous fait logiquement admettre que le Sauveur avait un peu plus d'un an à l'époque de l'adoration des Mages, et, si sa naissance devait être fixée au 25 décembre de l'an 4707, P. J., nous en conclurions que cette adoration a dû avoir lieu au commencement de l'an 4709, c'est-à-dire un an et quelques jours après la naissance.

II. Ainsi l'Épiphanie, fête anniversaire de l'adoration des Mages, nous paraît parfaitement placée à la date du 6 janvier, en observant toutefois que c'est au commencement de la seconde, et non de la première année de Notre-Seigneur, que l'événement lui-même doit être rapporté.

Jésus enfant aurait eu alors un an et treize jours environ ; ce qui s'accorde très-bien avec les circonstances du récit évangélique.

Ici se présente une question incidente : Faut-il attacher une grande importance à la tradition particulière qui

rapporte au 6 janvier l'anniversaire de l'adoration des Mages?

Avant tout, une tradition quelconque n'est pas à mépriser par cela seul qu'on n'en connaît pas parfaitement l'origine, et, pour le cas qui nous occupe, on doit ajouter que la fête de l'Épiphanie, remontant avec celle de Noël aux premiers temps de l'Église, comme on le voit par les *Constitutions apostoliques*, v. 12, la tradition, qui rapporte à cette date anniversaire l'adoration des Mages, est par là même une tradition des plus respectables.

Enfin cet anniversaire, bien loin de contrarier les inductions tirées de l'Évangile, s'y rapporte parfaitement, et cet accord nous fait un devoir d'y adhérer pour l'histoire et la chronologie.

Que si l'on s'étonne de voir placer la date de cet événement un an et plus après la naissance du Sauveur, et non pas treize jours seulement, suivant une opinion vulgaire, il est facile de démontrer qu'un intervalle de treize jours est loin de suffire ici, et cela en raison des considérations précédentes et des suivantes.

III. La Purification de la sainte Vierge, arrivée quarante jours après la Nativité, a nécessairement précédé l'adoration des Mages ; car, en raisonnant dans l'hypothèse du court intervalle de treize jours, il faut admettre qu'il s'est écoulé ensuite plus de vingt-sept jours depuis cette adoration jusqu'à la Purification, et conséquemment avant la fuite en Égypte ; il faut alors supposer, pendant ces vingt-sept jours, un miracle permanent pour arrêter la colère d'Hérode, l'aveugler complétement sur ce qui s'était passé à Bethléem, à deux lieues seulement de Jérusalem, et empêcher le massacre des enfants.

Mais ce miracle, outre qu'il est tout à fait invraisemblable, est encore contraire au sens obvie de l'Évangile : Ἀναχωρησάντων δὲ αὐτῶν, ἰδοὺ ἄγγελος Κυρίου φαίνεται, κ. τ. λ.

Les Mages s'étant donc retirés, voici qu'un ange du Seigneur apparaît, etc. La contexture de cette phrase montre que tous ces événements se sont succédé immédiatement, et que la même nuit vit le départ des Mages et la fuite de la sainte Famille dans une direction différente. En effet, Bethléem était assez proche de Jérusalem pour que, le jour suivant, et pas plus tard, Hérode comprît parfaitement qu'il avait été trompé par les Mages. Telle est l'opinion du P. Patrizzi (*De Evangeliis*, l. III, *Diss.* 33, c. 5), et cette opinion nous semble parfaitement fondée.

Ainsi, la colère d'Hérode n'a pas eu à subir un arrêt miraculeux de vingt-sept jours, et ce roi cruel a pu prendre immédiatement toutes les mesures que lui suggéraient ses craintes et son dépit.

IV. Lorsque la sainte Famille alla au temple accomplir les rites de la purification, elle ne présenta point la victime ordinaire, qui était un agneau offert en holocauste, mais seulement deux colombes, l'offrande des pauvres. C'est une preuve assez plausible qu'elle n'avait pas encore reçu l'or des Mages. Cet or, du reste, suivant les vues admirablement sages de la Providence, était destiné à subvenir à des besoins extrêmes pendant l'émigration en Égypte.

V. Une autre considération doit encore nous porter à placer l'adoration des Mages, non pas quelques jours seulement, mais bien quelques mois après la Purification.

Que les Mages soient venus de l'Arabie, comme le veulent quelques-uns, ou de l'ancienne Chaldée, comme il est bien plus probable ; toujours est-il qu'ils ont eu un long voyage à faire de leur pays à Jérusalem. Les circonstances intrinsèques du récit évangélique montrent qu'ils ignoraient l'état politique des Juifs et la cruauté pourtant bien connue du roi Hérode ; ils venaient de régions éloignées. Or, les préparatifs nécessaires pour une

si longue route, le temps de former la caravane, et le temps du voyage lui-même, au milieu du désert et de peuples inconnus, tout cela exige moralement un intervalle de plus de treize jours. Un délai d'une année, au contraire, n'a rien que de très-naturel et de très-probable dans de telles circonstances. Cette remarque est de saint Chrysostome (*Homel.* VII, in Matth., 3).

VI. Ajoutons à toutes ces raisons que l'opinion la plus commune, parmi les Pères et les interprètes sacrés, confirme cette interprétation du texte évangélique, et place ainsi le massacre de Bethléem plus d'un an après la naissance du Sauveur. Nous pouvons citer, en faveur de cette opinion, Eusèbe (*Chronicon, ad Olymp.* 194), saint Epiphane (*Hæres.*, LI, 9), saint Augustin (*Sermo de Epiphania*) et Cornelius a Lapide qui nomme et résume tous les autres (*In Matth.*, II, 16).

Quelques auteurs, il est vrai, semblent, dans un endroit de leurs ouvrages, fixer le massacre plus d'un an après la naissance du Sauveur, et, dans un autre endroit, dire ou donner à penser, malgré cela, que l'adoration des Mages n'avait eu lieu que peu de jours après cette naissance. Nous avons vu plus haut que les deux événements ne peuvent être séparés, et ceux qui placent entre eux une année entière d'intervalle, ne l'ont fait généralement que par suite d'une distraction bien naturelle dans des questions aussi complexes et pour des auteurs qui traitent ces matières accidentellement et non pas *ex professo*.

Toutefois, cette séparation même n'affaiblit en rien le poids de l'opinion commune dans la question présente. Il suffit que l'interprétation donnée à ce texte de l'Évangile : *depuis deux ans et au-dessous*, place le massacre plus d'un an après la naissance du Sauveur. Quelle que soit alors la date à laquelle on rapporte l'adoration des

Mages, le massacre étant, d'après toutes les opinions, inséparable de la fuite de la sainte Famille, la conclusion reste la même, savoir : Jésus-Christ avait plus d'un an à l'époque de la fuite en Égypte.

VII. Nous passons maintenant aux objections qu'on peut faire contre cette conclusion ; elles sont assez faibles en elles-mêmes, mais leur réfutation ne laisse pas de fournir des détails pleins d'intérêt.

Le P. Patrizzi, après avoir reconnu la force des considérations précédentes, se refuse cependant à placer l'adoration des Mages avec la fuite en Égypte plus de trois mois après la naissance du Sauveur, et la principale raison qu'il en donne consiste dans cette parole des Mages : « *Où est le roi des Juifs nouvellement né?* Ποῦ ἐστὶν ὁ τεχθεὶς βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων ; »

Il nous est impossible de voir dans le mot τεχθείς, *nouvellement né*, une difficulté sérieuse contre l'âge d'un an et quelques jours. Les Mages devaient s'exprimer ainsi, lors même que le Sauveur aurait été encore plus âgé; car s'ils n'eussent pas ajouté : *nouvellement né*, on aurait cru qu'ils parlaient du roi Hérode, ou tout au moins d'un roi ordinaire arrivé à l'état d'homme fait. Le mot τεχθείς était donc absolument nécessaire dans la bouche des Mages pour l'intelligence de leur demande, et il ne peut pas prouver, selon nous, que le Sauveur ait eu moins d'un an à cette époque.

VIII. Mais comment les Mages ont-ils pu trouver la sainte famille à Bethléem, s'ils n'y sont arrivés qu'un an et plusieurs jours après la naissance du Sauveur? Et de plus, saint Luc n'est-il pas opposé à un tel séjour à Bethléem dans ce verset qu'il ajoute après le récit de la purification : « Et lorsqu'ils eurent accompli toutes choses, selon la loi du Seigneur, ils revinrent en Galilée, dans leur ville de Nazareth (II, 29) ? »

Quant à la première partie de cette difficulté, saint Matthieu nous en indique lui-même la vraie solution, lorsqu'il nous montre saint Joseph, à son retour d'Égypte, disposé à revenir à Bethléem pour y reprendre son domicile. Ce projet est contrarié, il est vrai, par la crainte que lui inspire Archélaüs, le digne successeur du cruel Hérode ; mais cette crainte elle-même ne suffit pas, et il lui faut encore un avertissement du ciel pour le décider complétement à se fixer à Nazareth, patrie de la sainte Vierge (Matth., II, 22).

Saint Joseph avait donc pris réellement domicile à Bethléem après la naissance du Sauveur, et, pour cela, il avait dû y faire une résidence plus que transitoire, avant la fuite en Égypte.

Ce fait, du reste, s'explique bien naturellement en présence des circonstances extraordinaires et providentielles qui avaient fait naître le Messie à Bethléem, dans la cité de David, et au lieu prédit par les prophètes ; il était tout simple que saint Joseph, témoin de cette action visible de la Providence et des merveilles qui avaient accompagné la naissance du Sauveur, crût accomplir la volonté de Dieu en restant dans cette ville ; il était là dans le pays de ses aïeux, et dans cette province de Judée où devait plus tard s'accomplir l'œuvre de la Rédemption.

Saint Luc concourt aussi à nous expliquer la détermination de saint Joseph et la résidence de la sainte Famille à Bethléem, puisque, d'après cet évangéliste, Bethléem était la patrie de saint Joseph ; c'est même parce qu'il y était né, qu'il avait dû revenir s'y faire inscrire pour le dénombrement, conformément aux lois romaines. (*Voir plus bas*, ch. II, § 1er, n° 5.)

Quant à l'objection tirée du texte de saint Luc, cité plus haut, elle est bien facile à résoudre après l'explication précédente.

La sainte Famille, ayant résolu de demeurer à Bethléem, a dû cependant revenir momentanément à Nazareth, après la Purification, et cela ne fût-ce que pour mettre ordre à ses affaires, et prendre ce qui était nécessaire pour un changement de domicile.

Quelques interprètes prétendent aussi que le retour à Nazareth, tel qu'il est indiqué par saint Luc, après la Purification, n'a pas été un retour immédiat, mais qu'il se confond avec celui dont parle saint Matthieu, après la fuite en Égypte.

Ces deux explications sont également acceptables, et, quelle que soit celle qu'on adopte, il est encore bon d'observer que saint Luc devait parler comme il l'a fait, dès lors qu'il n'avait pas à raconter la fuite en Égypte. Le sens de son récit exige seulement que l'on place le retour à Nazareth entre la naissance du Sauveur et sa douzième année, époque d'un autre voyage à Jérusalem. Il n'y a donc aucune difficulté réelle dans tout ceci.

IX. La sainte Famille est restée à Bethléem jusqu'à l'arrivée des Mages. Mais est-elle demeurée aussi dans l'étable de la Nativité pendant plus d'une année ?

A cette question nous répondrons, avec saint Epiphane (*Hæres.*, 51, 9), que la sainte famille, restant à Bethléem, a pu très-bien et même a dû trouver bientôt un autre séjour que celui de l'étable.

1° Prenons d'abord le texte de saint Luc (II, 1-8) ; il nous apprend que le Dieu-Sauveur prit naissance dans l'étable, parce qu'au même temps l'affluence des étrangers ne permit pas à saint Joseph de lui procurer un autre asile. Il est bien naturel d'en conclure que, cette affluence étant une fois écoulée, le saint Patriarche a dû trouver un gîte plus convenable, et cela avant même que les quarante jours de la Purification fussent accomplis.

2° Saint Luc nous montre, aussitôt après la naissance du Sauveur, les bergers qui viennent l'adorer, et plusieurs autres personnes manifestant leur admiration pour toutes les merveilles qui leur sont racontées. Il est dès lors évident que tous ces habitants de Bethléem, quelque pauvres et quelque discrets qu'ils fussent, ne laissèrent pas l'Enfant divin dans la détresse extrême où ils l'avaient trouvé.

3° Si nous consultons maintenant saint Matthieu, nous voyons qu'il appelle οἰκία, *une maison*, l'habitation où les Mages trouvèrent la sainte Famille.

4° Enfin les traditions locales de Bethléem indiquent, dès les premiers siècles, un endroit appelé *la grotte du lait*, et situé à quelque distance au midi du lieu de la Nativité. C'est là que, suivant ces mêmes traditions, la sainte Vierge aurait allaité son fils.

Le texte de saint Matthieu fait présumer qu'une maison, ou habitation quelconque, faite de main d'homme, était adjointe à cette grotte, et il n'y a là rien d'étonnant, car de pareilles habitations étaient alors fort en usage dans la Palestine, surtout pour les familles pauvres. On remarque, en effet, que la sainte maison de Nazareth était bâtie elle-même au-dessus ou près d'une grotte semblable. Monseigneur Mislin prouve parfaitement cet usage (*Pèlerinage*, IIIe vol., p. 490, etc.), et l'historien Josèphe montre aussi, par de nombreux exemples, que les grottes de la Palestine étaient alors souvent habitées ou jointes à des demeures habitables. (*Antiq.*, XIV, 27, etc.)

Toutes ces considérations nous assurent donc, comme une vérité acquise, que le Sauveur avait déjà plus d'un an à l'époque de l'adoration des Mages ou de la fuite en Égypte, et avant la mort d'Hérode.

Mais la mort de ce roi persécuteur n'a pas eu lieu aus-

sitôt après ; il faut encore placer avant elle le voyage et le séjour en Égypte.

Combien de temps tout cela a-t-il duré ? C'est ce que nous allons examiner dans un second paragraphe.

§ II.

APRÈS LE DÉPART EN ÉGYPTE

Il s'est écoulé plus de trois mois depuis le départ de la sainte Famille pour l'Égypte jusqu'à la mort d'Hérode.

Nous nous contenterons de prouver ici cette simple proposition ; elle suffira pour nous assurer que le Sauveur a dû naître environ six ans avant l'ère vulgaire. L'évangile de saint Luc nous fournira ensuite le moyen de fixer cette date avec plus de précision encore.

L'*Art de vérifier les dates* place la naissance du Sauveur cinq ans seulement avant le commencement de l'ère vulgaire, c'est-à-dire à la fin de l'an 4708, P. J., sous le consulat de Lelius Balbus et d'Antistius Vetus.

Cette date donne quinze mois jusqu'à la mort d'Hérode (1er avril 4710). Si nous prenons, sur cet intervalle de quinze mois, un peu plus d'un an pour le délai écoulé depuis la naissance jusqu'au départ en Égypte, il reste un temps d'une durée inférieure à trois mois, et pendant lequel il faut placer le voyage et le séjour en Égypte.

Ce court espace paraît dès lors insuffisant. Le voyage a dû exiger lui seul quelques semaines ; Bethléem est à plus de soixante-dix lieues de Péluse, ville frontière de l'Égypte, et à plus de cent lieues d'Héliopolis, lieu d'exil de la sainte Famille suivant les anciennes traditions.

Ensuite l'Évangile indique un vrai séjour en Égypte, depuis l'arrivée des émigrants jusqu'à la mort d'Hérode.

L'ange dit à saint Joseph : *Fuis et demeure en Égypte.* L'évangéliste ajoute ensuite : *Et il demeurait en Égypte jusqu'à la mort d'Hérode.* Puis un peu plus bas : *Or Hérode étant mort, voici qu'un ange du Seigneur apparaît en songe à Joseph, en Égypte, et lui dit : Retourne en la terre d'Israël, car ils sont morts, ceux qui cherchaient la perte de l'Enfant.*

Ainsi il y a eu séjour en Égypte, et c'est bien aussitôt après la mort d'Hérode que ce séjour s'est terminé ; la renommée publique n'avait même pas encore eu le temps de porter jusqu'aux oreilles de Joseph la nouvelle de cette mort, puisque l'ange dut la lui apprendre, en lui donnant l'ordre du retour.

Le saint Patriarche ignorait de même l'avénement d'Archelaüs, successeur d'Hérode, et il ne l'apprit qu'à son arrivée sur la terre d'Israël (Matth., II, 22).

La mort d'Hérode est donc bien le terme final de cet exil, et c'est avant cette mort qu'il faut placer tout le séjour indiqué par cette parole : *Et il demeurait en Égypte.*

Encore une fois, le délai de deux à trois mois qui résulte de la chronologie de l'*Art de vérifier les dates* nous paraît insuffisant, et la seule considération des textes de saint Matthieu nous porterait, dès maintenant, à préférer l'opinion de Sanclemente, du docteur Sepp et du P. Patrizzi, lesquels rapportent la naissance du Sauveur à la fin de l'an 4707, P. J., deux ans et quelques mois avant la mort d'Hérode. On a ainsi plus d'un an pour le séjour à Bethléem jusqu'à l'arrivée des Mages, et le même temps à peu près pour l'exil en Égypte.

II. Si nous consultons maintenant les traditions relatives à cet exil, nous les trouvons toutes formellement opposées au sentiment qui n'accorderait à ce fait qu'une durée de deux ou trois mois.

Ces traditions étant multiples, il suffira d'indiquer

ici celle qui concède la moins longue durée ; c'est aussi la plus communément reçue et la plus autorisée. Or cette tradition donne environ deux ans à cet exil. C'est ce que dit expressément saint Epiphane (*Hæres.*, 78) et ce que pensent après lui Nicéphore (l. I, ch. 14) et Cornelius a Lapide (*Comment. in Matth.*)

Maldonat, qui se prononce pour un temps plus considérable dans ses commentaires sur saint Matthieu, a soin de reconnaître cependant que le sentiment général ne donne que deux ans ou un peu moins pour la durée de cette émigration.

Nous verrons bientôt, après avoir établi l'ensemble de cette chronologie, que ce temps a dû être en effet de quinze mois au moins à deux ans au plus. Et quant aux autres opinions touchant cette durée, nous devons dire que celles qui attribuent au Sauveur l'âge de cinq, huit, neuf ou même onze ans, à son retour, paraissent absolument inconciliables avec l'histoire des Juifs et le texte évangélique ; car le séjour en Égypte ne s'étant prolongé que jusqu'à la mort d'Hérode (avril 4710, P. J.), dire que Notre-Seigneur avait alors cinq ou six ans seulement, ce serait d'abord aller contre les indications de saint Luc que nous allons bientôt examiner, mettre la naissance du Sauveur bien avant le recensement général de l'empire (4707) et enfin étendre son âge à plus de quarante années lorsqu'il mourut (4746) ; conséquences qui sont toutes contraires à la vérité et à l'évidence historique reconnue. Au reste, les opinions qui attribuent une durée aussi exagérée au séjour en Égypte, n'ont été émises que par des écrivains postérieurs aux Pères de l'Église (1), et les traditions anciennes et communes se rapprochent beaucoup plus de la vérité de l'histoire.

(1) Les plus connus parmi ces écrivains sont Baronius et le P. Faber ; nous regrettons d'avoir à combattre ici leur opinion.

III. L'examen du texte évangélique fournit un nouvel argument. L'ange, en avertissant saint Joseph de retourner dans la terre d'Israël, lui dit au pluriel : « *Ils sont morts ceux qui cherchaient* la perte de l'Enfant. » Ce pluriel montre qu'Hérode n'était pas seul, lorsqu'il prenait les sanglantes mesures de la persécution de Bethléem, et cela même est une indication pour déterminer l'époque probable de cet événement.

En effet, d'après ce langage de l'ange, on est en droit de conclure ces deux choses :

1° Il y avait alors auprès d'Hérode, non pas seulement de simples bourreaux exécuteurs de ses ordres, mais bien des conseillers puissants, de véritables complices associés à sa politique et à ses crimes.

2° Ces complices étaient morts avant Hérode lui-même, de sorte qu'aussitôt après le décès de ce prince, l'ange a pu dire au pluriel et sans exception : *Ils sont morts.*

Consultons maintenant l'histoire civile des Juifs.

Avant tout elle ne permet pas de supposer que ces ennemis acharnés du Messie fussent les prêtres et les docteurs d'alors, lesquels, au contraire, haïssaient mortellement Hérode qui les payait de retour. Mais elle nous montre à côté du trône deux autres princes dignes du roi et associés par lui à sa puissance et à sa politique. Le premier est le tétrarque Phéroras, son frère, et le second, Antipater, son fils aîné, héritier désigné du trône et déjà honoré des habits royaux.

Or, dans les premiers mois de l'an 4709, Antipater partit pour Rome ; auparavant il s'était concerté avec son oncle Phéroras et celui-ci s'était chargé d'empoisonner, pendant l'absence d'Antipater, le vieil Hérode dont la trop longue existence leur était à charge.

On fit donc venir de fort loin des poisons très-vio-

lents ; mais il arriva que la femme de Phéroras, gardienne de ces poisons, voulut aussi en donner à son mari. Phéroras en mourut et son empoisonnement fit tout découvrir.

Antipater, après une absence de neuf ou dix mois fut arrêté à son retour, jugé et enfin mis à mort cinq jours seulement avant le décès d'Hérode, son père (avril 4710).

Ces trois princes, aussi perfides l'un que l'autre, sont donc morts en moins d'une année et Hérode le dernier. La même politique impie les rendait ennemis naturels du Messie futur ; il est donc moralement certain que c'est de tous les trois que l'ange entend parler, quand il dit : *Ils sont morts*, etc. Il serait difficile d'expliquer autrement l'emploi du pluriel dans cette circonstance.

En comprenant ainsi les choses, il faut que l'adoration des Mages, la fuite en Égypte et le massacre de Bethléem aient eu lieu au plus tard pendant les premiers mois de l'année 4709, un peu plus d'un an avant la mort d'Hérode, car c'est à cette époque qu'Antipater partit pour Rome, et que Phéroras, brouillé avec son frère Hérode, se retira dans sa tétrarchie. C'est donc au commencement même de cette année julienne 4709, qu'il faut placer leur participation à l'attentat déicide, et presque immédiatement après, la vengeance de Dieu les divisa et les fit périr l'un par l'autre.

Ainsi le seul emploi du pluriel, dans les paroles de l'ange, jette une précieuse lumière sur tous ces événements et nous fournit un argument de plus, pour placer l'adoration des Mages et le massacre de Bethléem au commencement de l'an 4709, P. J.

IV. Le célèbre astronome Képler a attaché son nom à une preuve d'un autre genre ; nous devons la mentionner

ici, mais sans y attacher une importance plus grande qu'il ne convient (1).

Au commencement du dix-septième siècle, Képler recherchant la véritable année de la naissance du Sauveur et la nature de l'étoile qui conduisit les Mages à son berceau, fut amené à calculer l'état du ciel et la position des astres à cette époque. Ce calcul n'était pas sans utilité, car toutes ces circonstances jouaient un grand rôle dans l'astrologie ; elles devaient, par conséquent, avoir eu quelque influence sur la détermination des Mages, amateurs reconnus de cette prétendue science.

Voici le résultat de ce calcul. Une triple conjonction des deux planètes, Saturne et Jupiter, eut lieu l'an 4707, P. J., aux mois de juin, août et décembre, dans la constellation zodiacale des Poissons. Cette réunion des deux planètes était tellement remarquable que l'astronome danois Münter a depuis prétendu que l'étoile même des Mages n'était pas autre chose.

Un autre astronome, Ideler, ayant voulu vérifier les calculs de Képler est arrivé à des résultats aussi précis que possible, en se servant des tables astronomiques de Delambre. D'après ces nouveaux calculs, la première conjonction de Jupiter et de Saturne eut lieu le 20 mai dans le 20e degré des Poissons. Les deux planètes se trouvèrent en opposition avec le soleil le 14 septembre, étant alors éloignées l'une de l'autre de 1 degré 30 minutes. Puis elles parurent se rencontrer de nouveau, le 27 octobre, dans le 16e degré des Poissons et une troisième fois, lorsque Jupiter reprit son mouvement vers l'est, le

(1) Képler, *de J. C. vero anno natalitio, Francof.* 1606 et *De vero anno quo æternus Dei Filius humanam naturam in utero benedictæ virginis Mariæ assumpsit. Francof.* 1614. C'est ainsi que parlait de la naissance du Sauveur un des plus grands génies qui aient honoré l'esprit humain par leurs découvertes.

12 novembre, dans le 15e degré du même signe zodiacal (1).

Képler concluait en ces termes : « Cette conjonction... observée dans une contrée du ciel si féconde en signification astrologique, dut éveiller l'attention des Mages ; d'autant plus que ce phénomène paraît avoir été accompagné de l'apparition d'une étoile extraordinaire. Or, en admettant que cette nouvelle étoile fut vue d'abord dans le temps où Saturne et Jupiter étaient près l'un de l'autre, mais encore dans le même lieu que ces planètes, *comme cela est arrivé d'une manière merveilleuse à notre époque ;* les Chaldéens ne devaient-ils pas, d'après les règles de leur art, conclure qu'un grand événement était arrivé ? »

Dans la phrase soulignée, Képler fait allusion à l'apparition d'une étoile temporaire de première grandeur, apparition qui eut lieu de 1604 à 1606 de l'ère chrétienne, et sur laquelle il composa une dissertation spéciale. Par une coïncidence singulière, les deux planètes Jupiter et Saturne occupaient alors la même position relative qu'elles avaient dans le ciel à l'époque des Mages, et en reprenant la même période avant l'ère chrétienne, la même conjonction avait été également remarquée par les anciens.

Le rabbin juif Abarbanel dit en effet, dans son commentaire sur Daniel, que la grande conjonction de Saturne et de Jupiter dans le signe des Poissons est un présage important, qu'elle a eu lieu l'an du monde 2365 ou trois ans avant la naissance de Moïse, et qu'alors elle présageait la délivrance des enfants d'Israël et la fin de la servitude d'Égypte (2).

(1) Ideler, *Handbuch der mathem. Chronologie*, p. 406 ; et Münter, *Mémoires philos. histor. de la société royale danoise des sciences*, t. 1, in-4°, Copenhague, 1823.

(2) Münter, *ibid.*

Il est juste de dire qu'après la triple conjonction de Jupiter et de Saturne en l'an 4707, il y eut encore un rapprochement remarquable au mois de mai de l'an 4708 ; la planète Mars se conjoignait alors aux deux autres. C'est ce rapprochement qui a servi de motif à Képler et à Münter pour retarder la naissance du Sauveur jusqu'au mois de décembre de cette même année 4708 ; mais tous ces phénomènes se rapprochent bien plus du 25 décembre de l'année 4707 que du même anniversaire dans les années précédentes ou suivantes ; aussi c'est à cette date du 25 décembre 4707, que se rallient les autres astronomes qui ont fait les mêmes calculs, Ideler, de Berlin, Schumacher, de Copenhague, et Schubert, de Saint-Pétersbourg (1).

C'est donc pendant l'année 4707 que l'étoile aurait commencé à briller, et son apparition aurait coïncidé avec ces conjonctions remarquables. La naissance du Sauveur devrait donc être rapportée vers la fin de cette même année et l'adoration des Mages vers le commencement de l'an 4709 ; l'émigration en Égypte aurait ainsi duré un an et quelques mois jusqu'après la mort d'Hérode (avril 4710).

Les recherches de Képler ont inspiré à M. L. Veuillot les lignes suivantes :

« Heure solennelle pour la nature entière ! Dans le vaste firmament, les astres n'avaient point dévié de leur marche, rien n'était à réparer, aucune perturbation n'étonnait ces royaumes inviolables de la régularité. Cependant une circonstance y devait signaler l'avénement du nouvel Adam, du nouveau Moïse, du nouveau Josué, de L'HOMME, à qui les démons, et les anges, et les vents, et la mer, et les plantes, et toute chose créée

(1) Sepp, *Vie de N. S. J. C. traduction de Charles de Sainte-Foi*; édit. 1854, p. 63 et 64.

allait obéir. Cette circonstance fut le jubilé universel des planètes. Toutes, en ce moment, avaient accompli leurs révolutions, et se tenaient prêtes au travail et au repos ; toutes repartirent obéissantes pour une course nouvelle, comme au jour où le même Verbe de Dieu les ayant appelées du néant chacune par son nom, chacune répondit : Me voici ! et prit la route qui lui était tracée. »

V. Nous ne pouvons terminer ce paragraphe sans rapporter un autre témoignage et sans résoudre en même temps l'objection qui semble en résulter pour la chronologie.

Macrobe, auteur païen du quatrième siècle, cite un bon mot de l'empereur Auguste, où la mort d'Antipater se trouve mêlée au massacre de Bethléem. « Auguste, dit-il, ayant appris que parmi les enfants mis à mort par Hérode, roi des Juifs, depuis l'âge de deux ans et au-dessous, le fils même du roi avait été tué, il dit : « Mieux vaut être le pourceau d'Hérode que son fils (1). » (*Saturnales*, II, 4.)

On a prétendu conclure de ces paroles que le massacre de Bethléem, et, par conséquent, l'adoration des Mages et la fuite en Égypte avaient eu lieu en même temps que la mort d'Antipater, c'est-à-dire au commencement de l'an 4710, cinq jours seulement avant la mort d'Hérode.

Cette induction ne s'accorderait guère avec la tradition et avec les textes précités de saint Matthieu, textes qui indiquent un vrai séjour en Égypte depuis l'arrivée de la sainte Famille jusqu'à la mort d'Hérode.

De plus, la comparaison du récit de l'Évangile avec l'histoire civile des Juifs à la même époque, s'oppose à ce

(1) Ce trait de l'empereur Auguste est bien plus sensible dans la langue grecque, dont l'empereur se servait, à cause du rapprochement des deux mots υἱὸν et ὖν, *fils* et *pourceau*.

que l'on rapporte ces deux événements à la même date, car lors de la venue des Mages et du massacre de Bethléem, Hérode était à Jérusalem et prétendait même aller à Bethléem pour adorer le Messie nouvellement né, tandis qu'à l'époque de la mort d'Antipater, Hérode, victime d'une affreuse maladie, avait depuis longtemps quitté Jérusalem ; il s'était fait transporter au delà du Jourdain, aux eaux thermales de Callirhoé et amener ensuite à Jéricho, où il fit mourir son fils et où il mourut lui-même cinq jours après.

Tout bien considéré, la citation de Macrobe nous fait seulement conclure une chose, savoir qu'Auguste a associé les deux événements dans la même phrase, soit parce qu'il les avait appris tous les deux en même temps, soit parce qu'ils procédaient de la même cruauté. Mais quant à la question chronologique, cette citation venue quatre siècles après l'événement est d'une autorité trop faible pour infirmer les conclusions précédentes, et elle laisse subsister avec toute leur force les raisons qui nous portent à conclure que l'adoration des Mages et la fuite en Égypte ont eu lieu au commencement de l'an 4709, environ quinze mois avant la mort d'Hérode.

Pour résumer tout ce chapitre, nous pouvons dire que le seul examen de l'Évangile de saint Matthieu nous oblige déjà à fixer la naissance du Sauveur avant le 25 décembre 4708, mais préférablement vers la fin de l'année précédente, 4707 de la période julienne, 747 de la fondation de Rome, et 7 avant l'ère chrétienne.

L'indication du recensement général, donnée par saint Luc, va bientôt élever cette probabilité au degré d'une véritable certitude.

CHAPITRE III

Le dénombrement général.

« En ces jours-là arriva un édit de César-Auguste « ordonnant le dénombrement général de l'univers. « (*Ce dénombrement est le premier qui se fit sous la di-* « *rection de Quirinius en Syrie* (1).

« Or, tous allaient se faire inscrire, chacun en sa pro- « pre ville ; et Joseph aussi monta de Nazareth, ville de « Galilée en Judée, dans la ville de Bethléem, parce « qu'il était de la maison et de la famille de David, afin de « se faire inscrire avec Marie son épouse alors enceinte.

« Et il arriva que pendant qu'ils y étaient, les jours « de son enfantement s'accomplirent et elle enfanta son « fils premier-né ; elle l'enveloppa de langes et le coucha « dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas pour eux de « place dans l'hôtellerie (Saint Luc, II, 1-8).

(1) Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο, ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου, *littéralement :* « Cette inscription arriva la première, Cyrenius exerçant l'intendance de la Syrie. » D'après la contexture de la phrase grecque, le mot πρώτη est l'attribut du verbe ἐγένετο et non pas le qualificatif immédiat de ἀπογραφή. Pour préciser ce dernier sens, saint Luc devait, d'après les règles de la syntaxe grecque, placer πρώτη immédiatement après l'article ἡ et dire par exemple : Αὕτη ἡ πρώτη ἀπογραφὴ, ou αὕτη ἀπογραφὴ ἡ πρώτη ἐγένετο, κ. τ. λ. Au contraire, la construction adoptée par l'écrivain sacré justifie pleinement notre interprétation, pour ne pas dire qu'elle l'exige exclusivement. Cette différence de sens est importante ; le latin, qui n'a pas d'article ne la fait pas ressortir dans la Vulgate, et beaucoup d'auteurs s'y sont laissé tromper.

Ensuite nous avons dû éviter de traduire ἡγεμονεύοντος par *gouverneur ;* car le terme propre correspondant à ce mot français est ἄρχων,

Toutes les indications données ici par l'historien sacré sont très-précieuses, et il importe de les bien constater :

Ainsi : 1° le dénombrement qui a coïncidé avec la naissance du Sauveur a été général pour toutes les provinces de l'empire romain.

2° Ce dénombrement a été fait dans le gouvernement de Syrie sous la direction de Quirinius.

3° Le même Quirinius a dirigé plus d'un recensement semblable, et celui dont il s'agit ici a été, d'après le texte, le premier que ce magistrat fit exécuter en Syrie.

Ce dénombrement a-t-il aussi été absolument le premier de tous en Judée ? Saint Luc ne le dit pas et nous n'avons point à nous en occuper ici.

4° Pour opérer ce dénombrement, Quirinius a exercé une certaine autorité dans tout le gouvernement de Syrie ; mais on doit reconnaître que le terme dont se sert saint Luc pour exprimer cette autorité n'implique aucunement que Quirinius ait été en même temps le gouverneur ordinaire de cette province.

5° Enfin c'est à l'époque où le recensement s'opérait à Bethléem, et probablement le jour même de l'arrivée de Joseph et de Marie que le Sauveur est né. Nous disons le jour même de leur arrivée : car, si la naissance de

comme on le voit par les textes nombreux de Dion Cassius et autres ; il n'y avait qu'un seul ἄρχων dans un gouvernement, tandis qu'on voit simultanément *plusieurs* ἡγεμόνες *généraux*, *procurateurs* ou *intendants de la province*. Ce mot grec indique toute espèce de juridiction (voir § 2).

Telles sont les raisons qui nous ont guidé dans l'interprétation littérale de ce passage qui a tant occupé les commentateurs. Quant à l'application de ce texte à la réalité des faits, nous nous en occuperons dans les paragraphes 2 et 3 du présent chapitre.

Dans la traduction française nous avons dû conserver le mot *dénombrement* consacré par la prescription de plusieurs siècles ; mais dans le cours des paragraphes suivants nous employons de préférence les mots : *cens* ou *recensements*.

Les expressions : *inscription* ou *déclaration* se rapportent aussi à la même opération considérée dans sa mise en pratique.

l'Enfant n'eût pas eu lieu presque aussitôt, Joseph et Marie, repoussés des hôtelleries de Bethléem, auraient eu le temps de retourner à Jérusalem qui n'en est distante que de deux lieues, ou dans tout autre village moins encombré d'étrangers. Mais ce temps même ne leur fut pas donné : la Providence voulait que le Dieu, père et protecteur des pauvres, naquît dans une étable et fût couché dans une crèche.

Saint Luc ne nous donne pas, il est vrai, la date de ce dénombrement, mais en le mentionnant, il nous transporte sur la scène du monde romain, et là nous allons trouver une foule de documents qui vont servir de commentaires naturels au texte sacré, et nous désigner l'année précise où ces faits doivent se placer.

Le texte relatif au dénombrement est d'une importance capitale pour la chronologie évangélique, et d'autre part c'est contre lui que de modernes impies, aveuglés par une ignorance plus ou moins volontaire, ont soulevé le plus d'objections. En présence de cette importance et de ces objections, la religion et la vérité demandent que l'on répande sur cette question toutes les lumières de l'histoire et de la critique. D'autres écrivains l'ont déjà fait, mais en oubliant des faits essentiels ; aussi ce ne sera pas un hors-d'œuvre dans cet ouvrage que de rétablir tous ces faits et de démontrer la rigoureuse exactitude du texte de saint Luc, avant d'en tirer les conclusions chronologiques qui en découlent.

Nous partagerons cette étude en quatre paragraphes, sous les titres suivants : 1° Notions historiques sur les dénombrements ou recensements romains ; 2° Dénombrement général de l'an 4706, P. J., et mission spéciale de Quirinius en Syrie ; 3° Extension du dénombrement romain au royaume de Judée ; 4° Solution de la question chronologique, touchant l'époque de la naissance du Sauveur.

§ Ier

Notions historiques sur les dénombrements ou recensements romains (1).

I. *Pratique habituelle du recensement chez les Romains.* — Le dénombrement ou recensement, dont il est question dans l'évangile de saint Luc, n'est pas quelque chose d'insolite dans l'histoire romaine. Tout le monde sait que cette opération, connue sous le nom de *cens*, avait lieu en temps ordinaire tous les cinq ans à Rome, et c'est même de là qu'on avait pris l'habitude de compter par lustre, c'est-à-dire par période de cinq années.

On voit aussi par l'histoire que plusieurs des recensements quinquennaux de Rome furent étendus au dehors, soit aux alliés de l'Italie, soit à toutes les provinces de l'empire. Ainsi, il en est plusieurs fois question hors de Rome, surtout depuis le règne d'Auguste (2).

Nous citerons seulement pour exemples : le recensement général de l'an 48 de l'ère chrétienne, sous Claude (*Tacite, Ann.*, XI, 25) ; celui de l'an 59, sous Néron (*Ibid.*, XIV, 46); celui de l'an 74, sous Vespasien et Titus (*Censorin*, XVIII, *Pline*, VII, 49, 50) ; celui de l'an 305, lorsque Dioclétien établit la tétrarchie dans l'empire (*Lydus de Magistr. Rom.*, 1, 4) ; et enfin le dernier dont il soit parlé expressément et qui fut opéré en l'an 406,

(1) Voir, pour l'étude de cette question, Huschke ; *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehalten Census*. Breslau, 1840. — Patrizzi, *De Evangeliis*, III, XVIII. — Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*. IIe partie, ch. III. — Dureau de la Malle, *Economie politique et sociale des Romains*, 1 vol., p. 199. — Egger, *Examen critique des hist. d'Auguste*, c. I, § 2.

(2) Le recensement des provinces se faisait déjà sous la république, notamment en Sicile, et son exécution concordait avec le retour du lustre à Rome. *Sicilia quinto quoque anno tota censetur.* (Cic. *in Verr.* II, c. II, § 56.)

sous le règne d'Arcadius, comme on le voit par une loi du 9 février de cette année-là (*Code Théod.*, *lib.* XIII, *titul.* 11, *leg.* 10).

Nous verrons plus bas que ces recensements généraux eurent lieu sous Auguste tous les vingt ans. Ils se firent moins régulièrement sous les autres empereurs ; et à partir du règne de Titus, le recensement devint une opération purement fiscale, n'ayant d'autre objet que la fixation des impôts. Enfin une loi portée en 313 par Constantin ordonna le renouvellement du recensement général tous les quinze ans. Cette loi ayant pris le nom d'indiction, l'usage s'introduisit dès lors de compter par indiction, comme on avait auparavant compté par lustre, et cet usage est encore suivi aujourd'hui dans le comput ecclésiastique.

II. *Nature des recensements sous le règne d'Auguste.* — Les recensements romains avaient pour premier but de constater officiellement l'origine, le rang et la fortune de tous les habitants libres de l'empire. Mais, outre ce caractère général, les recensements, sous le règne d'Auguste, présentaient une différence essentielle suivant qu'ils s'appliquaient aux citoyens romains ou au peuple des provinces. Les citoyens romains formaient alors une caste privilégiée, exempte de tout impôt direct, et sous ce rapport le cens n'avait pour elle rien d'onéreux.

Auguste s'efforçait encore de conserver au cens des citoyens son ancienne influence morale et d'en faire une digue contre l'envahissement croissant du vice; mais l'histoire ne parle guère de ces efforts que pour en signaler l'impuissance.

Un résultat plus facile était de constater au moyen du cens le chiffre de la population romaine.

C'est ainsi que nous savons que le nombre des citoyens romains était, vers cette époque, de quatre millions environ pour toutes les villes de l'empire ayant droit de cité romaine (1), et ce nombre de quatre millions indique pour toutes les villes romaines une population totale de douze millions au moins d'habitants, en y comprenant les esclaves (2). L'histoire ne nous a pas transmis le chiffre de la population libre, mais non romaine, des provinces et des royaumes de l'empire ; les magistrats du peuple vainqueur paraissent avoir négligé ce chiffre par mépris ou par des raisons de prudence politique. Mais il n'en est pas moins certain que tous les sujets et toutes les terres de l'empire furent soumis plus d'une fois sous Auguste à l'enregistrement officiel du recensement. Cette opération faisait dès lors, dans les provinces, la base de la fixation des impôts, qui même prirent de là le nom de CENS, *census*. C'est ainsi que les Juifs disent à Notre-Seigneur (*Matth.*, XXII, 17) : « Est-il permis ou non de payer le *cens* à César? *Licet censum dare Cæsari, an non?* » et que Notre-Seigneur leur répond : « Montrez-moi la monnaie du *cens*, *Ostendite mihi numisma census.* » Nécessaire pour établir l'impôt, le recensement des provinces avait encore d'autres avantages bien précieux pour les Romains.

Ainsi, chaque individu qui se présentait pour être inscrit faisait acte de soumission au gouvernement de Rome ; il se reconnaissait sujet de l'empire, et

(1) Voir l'*Inscription d'Ancyre* citée plus loin, p. 70. Le nombre des citoyens était de 450,000 en l'an 4644 P. J. et de 6,964,000 sous Claude (4763). Les empereurs avaient accordé ce titre à un grand nombre de villes et Caracalla l'étendit plus tard à l'empire, mais sans exempter de l'impôt.

(2) Le nombre des esclaves était alors triple au moins de celui des citoyens. Voir *Encyclopédie du XIXe siècle* au mot *Esclave*.

la déclaration du recensement était même accompagnée d'un serment de fidélité (1).

Il n'est pas étonnant que ces impôts et ce serment aient soulevé parfois les répugnances des peuples jaloux de leur indépendance ; et c'est ce qui eut lieu en effet chez les Gaulois, les Bretons, les Espagnols et les Salasses, vers l'an 4687, P. J., et plus tard chez les Juifs et les Ciliciens (2). Sans ces exigences, le recensement aurait été insignifiant aux yeux de ces populations, il n'aurait rencontré aucune difficulté, et les historiens n'en auraient peut-être jamais parlé. Une étude approfondie de l'histoire nous montre au contraire que presque tous les soulèvements intérieurs, qui troublèrent le règne d'Auguste, furent provoqués par l'application du recensement dans les provinces.

III. *Relation du recensement avec d'autres mesures administratives. — Statistique de l'empire. — Cadastre. — Réforme des calendriers des provinces.* — L'empereur Auguste, qui avait le génie de l'administration, attachait, plus que tout autre, une grande importance à ces recensements sur lesquels il réglait les autres mesures de son gouvernement politique.

Ainsi Dion, Suétone et Tacite (3) nous assurent qu'il avait écrit une véritable statistique de l'empire. Ce mémoire, que Tacite nomme simplement *libellum*, mais que Suétone désigne avec plus de précision par le titre de *Breviarium totius imperii*, « contenait le résumé de tou-

(1) In hoc unum Cæsaris nomen universa magnarum gentium creatura *juravit*, simulque per communionem census unius societatis effecta est. (Orose, VII, 2.) Voir aussi plus bas, § III.

(2) Voir plus loin, même chapitre, § 2 et 3.

(3) Τὸ τρίτον τότε τῶν στρατιωτῶν καὶ τὰ τῶν προσόδων, τῶντε ἀναλωμάτων... καὶ ὅσα ἄλλα τοιουτότροπα εἰς τὴν ἡγεμονείαν φέροντα ἦν, εὖχε. (Dion, LVI, 33, p. 677.) Voir aussi Suéton., *in Aug.* 101, et Tacite, *Ann.* I. 11.

« tes les ressources de la république, le nombre des sol-
« dats, l'état des flottes, des provinces, des royaumes,
« des impôts de toute nature, des dépenses nécessaires
« et même des gratifications. Auguste avait écrit le tout
« de sa propre main, en y ajoutant le conseil de ne plus
« étendre l'empire. (Tacite, *Annales*, I, c. 11) » Un tel abrégé (*breviarium*) suppose nécessairement des données plus considérables, que les recensements pouvaient seuls fournir.

Aussi c'est Auguste lui-même qui nous a fourni, dans un monument officiel, l'indication la plus authentique sur le recensement général que nous avons spécialement en vue; nous reproduisons à la fin de ce paragraphe cette précieuse indication, telle qu'elle se trouve gravée sur les marbres d'Ancyre.

Les recensements des provinces faisaient partie d'un grand système d'opérations auquel on doit avec Cassiodore (1) rattacher une description cadastrale de tout l'empire, exécutée vers la même époque. Les différentes mentions de cette description autorisent même à penser qu'elle a dû se renouveler plusieurs fois sous Auguste.

Pline l'ancien, cinquante ans plus tard, donne minutieusement les mesures de toutes les provinces romaines avec une précision et des détails qui prouvent bien l'existence des documents officiels rédigés au temps de cet empereur.

Il dit, en parlant de la Bétique, qu'Agrippa lui-même fut chargé d'en lever le plan ; comparant ensuite ce plan à d'autres plus récents, il attribue les différences qu'on y

(1) Augusti siquidem temporibus, orbis romanus agris divisus censuque descriptus est, ut possessio sua nulli haberetur incerta, quam pro tributorum susceperat quantitate solvenda. Hoc auctor hyrum (*sic*) metricus redegit ad dogma conscriptum. (*Variarum*, III, ep. 52.)

trouve à une délimitation de province et il ajoute : « Qui pourrait penser qu'Agrippa, homme d'une si grande exactitude et qui donnait tous ses soins au projet de mettre sous les yeux de l'univers *le tableau de l'univers lui-même*, ait pu se tromper ainsi et avec lui le divin Auguste ; car ce prince acheva le portique qui avait été commencé, d'après l'intention et les notes du même Agrippa, pour recevoir ce *tableau* (III, 3). »

Le géomètre Frontin, contemporain de Pline, cite les livres officiels d'Auguste où se trouvaient inscrites toutes les mesures des provinces; il donne même le nom de l'ingénieur en chef qui fit l'une de ces descriptions cadastrales. « Balbus, dit-il, pendant le règne d'Auguste, a consigné dans ses registres les plans et les mesures de toutes les provinces, de toutes les cités ; c'est aussi lui qui a rédigé et publié les lois qui régissent la propriété foncière dans tout l'empire (1). »

Un exemplaire de ce cadastre était même déposé dans les archives du palais, et on pouvait y recourir dans les contestations, tant il offrait de précision dans ses détails (2).

La première idée de ce grand travail est attribuée à Jules César, qui en l'an 4670, P. J., l'avait fait ordonner par un sénatus-consulte. En vertu de cet édit, l'empire divisé en quatre parties avait été mesuré : l'Occident par Didyme, l'Orient par Zénodore, le Nord par Théodote

(1) Huic addendæ sunt mensuræ limitum et terminorum ex libris Augusti et Neronis Cæsarum, sed et Balbi mensoris qui, temporibus Augusti, omnium provinciarum et civitatum formas et mensuras compertas in commentariis contulit, et legem agrariam per universitatem provinciarum distinxit et declaravit. (*De colon.* ap. Gæs., p. 109.)

(2) Quod si quis contradicat, sanctuarium principis respici solet. Omnium enim et agrorum et divisionum commentarios principatus in sanctuario habet. (Sicul. Flacc., *De condit. agr.* ap. Gæs., p. 16. — Voir M. Egger, *Examen critique des historiens d'Aug.*, p. 50, et M. Wallon, *De la croyance due à l'Evang.*, p. 304.)

et le midi par Polyclète (1). Cette première opération, qui fut sans doute interrompue par les guerres civiles de ce temps, ne se termina que vingt-cinq ans plus tard, sous Auguste (4694, P. J.).

La Judée avait-elle été comprise dans ce premier travail ? Il est possible que les Romains aient alors respecté l'indépendance nominale du royaume d'Hérode ; mais il est certain qu'il n'en fut pas ainsi, pour l'opération du recensement, à l'époque de la naissance du Sauveur ; il semble même que les petits royaumes de l'Orient furent alors soumis à la description cadastrale en même temps qu'au recensement, car Pline place précisément à cette époque la mission de Denys le géographe, envoyé par l'empereur « pour tout enregistrer dans les provinces d'Orient. » (*Hist. nat.*, VI, 31.)

Une autre mesure qui se rattache encore au recensement général, quoique d'une manière indirecte, c'est la réforme universelle des calendriers usités dans l'empire, lesquels furent tous modelés sur le calendrier Julien de Rome. Cette réforme fut ordonnée par Auguste à la suite et à l'occasion du premier recensement général qui commença en l'an 4686 et dura plusieurs années.

C'est ce qu'atteste saint Isidore de Séville en ces termes : « L'étendue des différentes années a été fixée par César Auguste lorsqu'il acheva le premier recensement et fit la description de l'univers (2). »

Si maintenant nous consultons l'histoire pour y découvrir l'application de cette réforme, nous voyons en

(1) Voir le travail de M. d'Avezac sur Æthicus et sur les ouvrages cosmographiques intitulés de ce nom, *Mémoires de l'Acad. des inscript.* (savants étrangers) 1re série, t. II, p. 230 et suiv.

(2) *Æra singulorum annorum* constituta est a Cæsare Augusto quando *primum censum* exegit ac Romanorum orbem descripsit. Dicta autem

effet que ce fut en l'an 4689 que les Egyptiens, les Grecs, et sans doute aussi les autres peuples adoptèrent pour la première fois l'année solaire fixe des Romains, qui était de 365 jours et 6 heures (1).

Le principal motif de cette réforme paraît avoir été la collection des impôts établis par le recensement. Ces impôts se payaient chaque mois, alors comme aujourd'hui, et il était important de fixer exactement cette échéance mensuelle en établissant l'uniformité des calendriers. Outre cet avantage général, on pouvait ainsi prévenir plus facilement l'abus reproché à Licinius, l'un des intendants envoyés dans les Gaules, lequel avait trouvé moyen de compter quatorze mois au lieu de douze dans une année, et cela afin de faire payer deux mois d'impôts en plus.

On voit par toutes ces mesures administratives que, si les Romains avaient eu à leur disposition les moyens d'action que donnent les inventions modernes, leur administration aurait été encore plus minutieuse que la nôtre. Mais aussi quelle n'aurait pas été la tyrannie d'une autorité qui se fût ainsi exercée partout et toujours, surtout dans des siècles où la conscience chrétienne n'aurait ni modéré, ni dirigé cette excessive puissance !

IV. *Lieu prescrit pour le recensement.* — Lorsqu'il s'agissait du recensement des personnes, l'usage consacré, en 4525, P. J., par un édit du consul Claudius, exigeait que chacun fût inscrit dans le lieu de sa naissance.

æra ex eo quod omnis orbis *æs* reddere professus est reipublicæ. *Etymolog.* l. V, c. XXXVI, n. 4. — Le sens du mot *æra*, dans ce passage, est parfaitement défini par l'explication donnée dans un autre endroit du même auteur, lorsque après avoir rappelé le même fait, il ajoute : « Æra a die kalendarum januarii accrescit. » (*De natura rerum*, c. VI, n. 7.)

(1) Voir au supplément, *Restitution du calendrier hébraïque*, art. II, 2, 3 et 4.

Ainsi, en l'an 4541, P. J., lorsque les censeurs voulurent clore le lustre, le consul L. Postumius Albinus ordonna du haut de la tribune à tous les alliés d'origine latine de retourner dans leur pays, afin qu'aucun d'eux ne fût porté sur le cens de Rome, mais bien sur celui de leurs cantons respectifs (1).

Velleius Paterculus dit même qu'à l'époque du cens on faisait revenir des provinces en Italie les citoyens qui devaient être inscrits à Rome (2). Plus tard, les absents trop éloignés furent facilement dispensés du retour, mais cette dispense même n'était qu'une exception à la loi.

Quant à la déclaration des biens-fonds, le droit romain (Ulpien, *au Digeste*, l. L, tit. XV), nous apprend que de son temps elle devait être faite au chef-lieu du territoire où ces biens se trouvaient. Mais il est peu probable que saint Joseph ait été appelé à Bethléem pour une déclaration de biens-fonds, et le recensement des biens paraît avoir été fait beaucoup plus tard (3).

(1) L. Postumius consul pro concione edixerat qui socium latini nominis ex edicto C. Claudii consulis redire in civitates suas debuissent, ne quis eorum Romæ, sed omnes in suis civitabus censerentur. (*T. Liv.*, XLII, 10.)

(2) Ut cives romanos ad censendum ex provinciis in Italiam revocarent. (*Velleius Paterc.*, II, 25. Cf. Cic. *Verr.* Act. I, 18.)

(3) Il est très-probable qu'au temps d'Auguste la déclaration des biens se faisait, comme celle des personnes, au lieu même de la naissance du propriétaire. Il est certain du moins que tel était encore l'usage au temps de Cicéron. Dans un recensement de cette époque, un certain Decianus avait fait inscrire sur le cens de Rome des biens situés sur le territoire d'Apollonis, et dont la possession lui fut contestée. Ces biens appartenaient en effet à un autre propriétaire résidant dans cette dernière ville; « de sorte, dit Cicéron, que si dans un cas extrême on eût imposé ces biens, la même contribution aurait été payée à Apollonis et à Rome. » (*Pro Flacco*, 32.)

C'est une raison de plus de penser que saint Joseph ne fut appelé à Bethléem que parce que cette ville était sa patrie.

Ainsi on voit, en comparant le texte de saint Luc avec les usages de l'empire romain, que saint Joseph devait être non-seulement originaire, mais encore natif de Bethléem. L'évangéliste semble même avoir voulu énoncer ce fait, lorsqu'il ajoute, en parlant de ce saint Patriarche, qu'il était « *de la maison et de la famille de David*, ἐξ οἴκου καὶ πατριᾶς Δαβίδ. » Ces deux mots, *maison* et *famille*, doivent naturellement avoir un sens différent, car autrement ils constitueraient un pléonasme tout à fait contraire aux habitudes des historiens sacrés. Le P. Patrizzi, qui fait cette remarque, se fonde sur l'autorité du philologue Suidas pour attribuer au mot πατριά le sens de patrie, tout en donnant à οἶκος le sens figuré de descendance ou famille (*Diss.*, XVIII, 9). Nous préférons éviter le pléonasme, tout en admettant la traduction de la Vulgate et, laissant à ces deux mots leur signification naturelle, nous traduisons πατριά par *famille* et οἶκος par *maison*, dans le sens réel et non figuré.

Cette remarque de saint Luc donne ainsi à entendre que, conformément aux mœurs des Juifs, la maison patrimoniale de David était restée à ses descendants et que saint Joseph, issu en ligne directe de ce prince, y avait pris naissance.

V. *Étendue de la déclaration exigée pour le recensement.* — Quant à la déclaration même exigée pour le recensement, on voit par les historiens et les lois de cette époque qu'elle comprenait des détails très-étendus. Ainsi tous les hommes de condition libre devaient donner leurs noms et, après avoir prêté un serment déterminé, indiquer leur domicile, la valeur de leurs biens, le nom de leur père, de leur mère, de leur femme et de leurs enfants (Denys d'Halic., IV, 5 et 15).

Le jurisconsulte Ulpien, né à Tyr en Phénicie, environ 150 ans après Jésus-Christ, donne en outre le renseignement qui suit :

« L'âge des personnes doit être compris dans la déclaration du recensement, parce que l'âge peut quelquefois exempter du payement de l'impôt, comme cela a lieu en effet dans les provinces du gouvernement de Syrie, où l'impôt de la capitation n'est exigé qu'après l'âge de quatorze ans pour les hommes, et l'âge de douze ans pour les femmes. » (Ulpien, l. II, *De censibus, au Digeste*, l. L, tit. XV, 3.)

Toutes ces prescriptions nous montrent que les Pères, saint Justin, Tertullien, Orose (1) et autres étaient parfaitement renseignés quand ils disent que Jésus fut inscrit sur les registres romains, quoiqu'il ne fît que naître. Nous voyons aussi que par suite de cette inscription il dut payer l'impôt de la capitation quatorze ans plus tard, suivant l'usage du gouvernement de Syrie dont la Judée faisait partie.

VI. *Obligation pour les femmes de condition libre de faire en personne la déclaration du recensement* (2). — Nous venons de voir que les femmes étaient soumises à l'impôt personnel aussi bien que les hommes, et de plus

(1) Tunc igitur natus est Christus, *romano censui* statim ascriptus ut natus est. (*Orose*, VI, 22.)

(2) L'histoire sainte mentionne plusieurs recensements opérés chez les Juifs avant la domination romaine; mais alors les femmes n'y prenaient aucune part. Il n'en était pas de même dans les recensements romains, et c'était un recensement romain « ordonné par l'empereur César Auguste » qui amenait saint Joseph à Bethléem.

Les historiens et les lois romaines disent expressément que les femmes étaient inscrites dans ces recensements. (Denys d'Halic. IV, 15. etc.) Tite-Live prouve également cet usage en rendant compte de plusieurs de ces opérations, en ces termes ou en d'autres équivalents : *Censa civium capita centum quatuor millia et ducenta quatuordecim præter orbos* ORBASQUE (III, 3.), ou *præter pupillos et* VIDUAS (LIX).

que la connaissance de leur âge était nécessaire pour satisfaire aux indications requises ; il est dès lors naturel de conclure qu'elles devaient aussi se présenter en personne et faire elles-mêmes leur déclaration devant les commissaires du recensement.

On ne peut refuser d'admettre cette obligation pour les femmes, quand on sait d'autre part que, dans les villages de l'empire romain, elles devaient aller *elles-mêmes*, une fois l'an, payer l'impôt de la capitation, le *numisma census*.

Voici en effet ce que Denys d'Halicarnasse, l'un des contemporains d'Auguste, dit à ce sujet : « Dans chaque village, Servius Tullius institua des magistrats chargés de connaître les contribuables et leur fortune, de convoquer les habitants, de les appeler aux armes et de lever les impôts... Il y institua aussi une fête annuelle qu'on célèbre avec la plus grande solennité, sous le nom de *paganalia*, et les Romains observent encore aujourd'hui les lois qu'il établit pour les sacrifices de cette fête. Lorsque les habitants se réunissent en cette occasion, il leur est ordonné d'apporter chacun une pièce de monnaie, et cette pièce est différente pour les hommes, *pour les femmes* et pour les enfants ; de telle sorte que ceux qui président aux sacrifices connaissent ainsi le nombre des habitants de chaque bourg, suivant leur âge et leur sexe (IV, 4). »

Si les femmes devaient se présenter en personne dans cette occasion, à bien plus forte raison devaient-elles y être obligées pour l'opération du recensement.

Sozomène, parlant d'une opération semblable exécutée à Césarée, sous Julien l'Apostat, s'exprime en ces termes : « La multitude des chrétiens, avec les femmes et les enfants, avait reçu l'ordre de se faire inscrire. (*Hist. eccl.*, V, 4.) »

Un passage de Cicéron paraît aussi indiquer la même obligation; il dit, en parlant d'un affranchi de Verrès chargé de diriger le recensement dans quelques villes : « Les alliés du peuple romain ont dû remettre à la merci de Timarchis les enfants, les mères de famille, les biens et les fortunes de tous. (*In Verr.*, II, 56.) »

Ces textes paraissent décisifs, et quand bien même cette opération n'aurait pas été imposée aux femmes dans tous les dénombrements, elle a dû l'être dans quelques-uns, et surtout dans celui qui fut le premier de tous en Judée. N'oublions pas non plus que la sainte Vierge et saint Joseph étaient de la famille royale de David, et que cette origine pouvait rendre plus graves à leur égard les obligations du recensement.

Quant au lieu prescrit pour cette déclaration, la condition de la femme suivant celle du mari, il est encore tout naturel de conclure que celle-ci devait se faire inscrire avec ses enfants au même lieu que ce dernier, et cela sans que ce lieu fût pour elle celui de sa naissance.

C'est ainsi que la sainte Vierge Marie, quoique née à Nazareth suivant la tradition, a dû cependant venir à Bethléem, afin de s'y faire inscrire avec saint Joseph, son époux.

VII. *Délégués impériaux chargés de faire exécuter le recensement dans les provinces.* — L'empereur Auguste, tout en affectant la plus grande modération, avait su concentrer en sa personne tous les pouvoirs et toutes les principales dignités de la république; il était souverain pontife, et empereur, et dieu, et tout dans l'État. Quant au titre de censeur, il avait la modestie de le refuser; mais l'histoire nous apprend que c'était en son nom et par ses ordres que le recensement s'exécutait partout.

Suidas, commentant le mot ἀπογραφή dans son *Lexi-*

que, décrit ainsi le mode employé par l'empereur pour cette opération : « César Auguste, ayant établi la monarchie dans l'empire, choisit vingt personnages des plus distingués par leur vie et leur probité, et il les envoya dans toutes les provinces soumises à sa puissance pour y faire, en son nom, le recensement des personnes et des biens ; il ordonnait en même temps de prélever d'après cette opération, un tribut pour le trésor public. »

Les faits historiques confirment parfaitement l'indication de Suidas ; ils nous montrent que l'opération du recensement était complétement en dehors des attributions ordinaires des préfets ou proconsuls qui gouvernaient les provinces, et que presque toujours l'empereur la confiait à un délégué spécial.

Il n'est pas difficile de deviner les motifs de cette délégation particulière : outre les raisons politiques qui portaient les empereurs à ne pas donner tous les pouvoirs au même fonctionnaire, les gouverneurs des provinces, si souvent accusés de concussion, avaient trop d'intérêt à fausser les indications touchant la rentrée des impôts, pour qu'on pût leur confier l'entière exécution du recensement.

Ces délégués extraordinaires étaient des lieutenants de l'empereur ainsi désignés : *Legatus Augusti pro prætore ad census, — ad census accipiendos. — Censitor* (1).

Les titres de *propréteurs* et de *légats d'Auguste*, don-

(1) Voir les nombreux exemples de ces titres officiels dans Orelli, *Inscriptionum latin. collectio*, 3 vol. in-8° avec le supplément de Henzen.

Voici ces titres, avec les numéros des *Inscriptions* qui les contiennent :

Legatus Augusti pro prætore, ad census accipiendos. 364, 2273, 5209, 6512.

Legatus Augusti pro prætore censuum accipiendorum. 3044, 3659.

Legatus Augusti pro prætore, censitor. 6049.

Censitor. 208, 3652, 4212, 6926, 5927, 6948.

A censibus. 3180, 6944, 6518, 6929, etc.

nés aux censiteurs des provinces, montrent bien que ces fonctionnaires étaient revêtus d'une dignité au moins égale à celle des légats ou gouverneurs ordinaires. Sous les premiers empereurs, la fonction de censiteur n'était attribuée qu'à des personnages consulaires ou tout au moins honorés de la préture (1). Une inscription trouvée à Lyon et citée par Gruter (355, 6) et par Henzen (6944) remarque, comme un titre d'honneur, que « Marcianus Antistius est le premier des chevaliers auquel l'opération du recensement ait jamais été confiée. » Or ce fait remonte au plus tôt au règne de Marc-Aurèle.

Ces hauts fonctionnaires se faisaient aider dans cette opération par des officiers subalternes que les inscriptions de cette époque appellent *adjutores ad census* (2).

Ulpien, dans ses livres sur le cens (*Digeste*, l. L, tit. XV, 4), nomme toujours les commissaires du recensement, *censitores*, censiteurs ; c'est le nom que nous leur donnerons nous-mêmes pour les distinguer des censeurs de Rome et des lieutenants ordinaires, envoyés comme préfets dans les provinces.

Nous pouvons, en nous bornant au seul pays des Gaules, trouver de nombreux exemples de cette mission spéciale pour le recensement. Ainsi les six provinces des Gaules avaient chacune un propréteur ou gouverneur spécial, lorsqu'en l'an 4687, P. J., l'empereur alla à Narbonne diriger lui-même le recensement, et lorsqu'il délégua ensuite Drusus pour continuer dans ces mêmes provinces la même opération. (Dion, III, p. 512, Tite Live, *Epitome*, 136, 137.)

Pareillement, en l'an 4727, Tacite, après avoir cité

(1) Voir Borghési, *Inscriptions de Fuligno*. Annales de l'Instit. arch. de Rome, 1846, p. 317.

(2) Orelli et Henzen, 2156, 6519. — Gruter, 403, 5. — Borghési, *Annales*, etc., p. 316 et suiv.

les commandants militaires Silius et Cecina, qui occupaient les provinces du Rhin, nous apprend que Germanicus, muni d'un pouvoir suprême, exécutait alors le recensement de toutes les Gaules (*Annales*, I, 31 et 33). Cette opération ayant été interrompue par les séditions qui suivirent la mort d'Auguste, et par différentes expéditions militaires, Germanicus la fit terminer deux ans plus tard en subdéléguant à sa place P. Vitellius et Cantius (*Annales*, II, 6).

Pareillement, en l'an 4774, Tacite relate le recensement des Gaules opéré par des personnages éminents, Quintus Volusius, Sextus Africanus et Trebellius Maximus ; tandis qu'un peu plus haut il mentionne les propréteurs ou gouverneurs ordinaires de ces provinces : savoir Dubius Avitus et Curtilius Mancina pour les deux Germanies, Ælius Gracilis pour la Belgique, et Lucius Vetus pour la Celtique ; il faut y joindre Sulla, désigné un peu plus bas comme gouverneur de la Narbonnaise, le propréteur de l'Aquitaine restant seul inconnu. (*Ibid.*, XIV, 46 *et seq.*)

Il en fut de même pour le recensement de la Syrie, à l'époque de la naissance du Sauveur ; cette province avait son gouverneur ordinaire qui était Sentius Saturninus, et après lui Quintilius Varus, ce qui n'empêcha pas que Quirinius et Denys le Géographe n'y fussent envoyés pour exécuter le recensement.

On voit par ces exemples, et notamment par ceux de Germanicus et d'Auguste lui-même prenant part au recensement des Gaules, que cette opération était considérée comme l'une des plus importantes, et que les premiers personnages de l'empire étaient appelés à la diriger. Aussi il n'est pas étonnant que Germanicus, alors chargé de remplir cette fonction, ait reçu en même temps le commandement suprême des armées du Rhin.

« *Regimen summæ rei penes Germanicum, agendo Galliarum censui tum intentum.* » Il n'est pas étonnant non plus que saint Luc ait pu, dans une occasion semblable, attribuer au censiteur Quirinius, en Syrie, une très-grande autorité, sinon la principale.

VIII. *Date des recensements quinquennaux de Rome sous le règne d'Auguste.* — On peut prouver, par les historiens du règne d'Auguste, que ce prince fit observer tous les cinq ans, à Rome, l'opération du recensement, et même qu'il l'étendit plusieurs fois au reste de l'Italie et à toutes les provinces de l'empire.

Ainsi il est question du recensement en l'an 4686, P. J., ou 28 avant l'ère chrétienne. Le nombre des citoyens romains, dans tout l'empire, s'élève alors à 4,063,000. (Dion, LIII, p. 512. *Chronic. Eusebii ad hunc ann.* — *Inscription d'Ancyre.*)

Pareillement cinq ans après, en l'an 4691, nouveau cens à Rome ; Auguste refuse le titre de censeur perpétuel et nomme, pour exercer les fonctions du lustre, Minucius Plancus et Paulus Emilius. Ce furent les derniers particuliers investis de cette dignité que le pouvoir impérial devait ensuite absorber. (Dion, LIV, p. 521, *et* Velleius Paterc., II, 49.)

Cinq ans après, en l'an 4696, P. J., l'Empereur soumet les membres du sénat à une révision sérieuse, et fait en même temps porter des lois sévères contre le déréglement des mœurs. (Dion, LIV, p. 529.)

Cinq ans après, en l'an 4701, Auguste complète le nombre des sénateurs par de nouvelles nominations. (*Ibid.*, p. 540.)

Cinq ans après, en l'an 4706, le nombre des citoyens romains répandus dans tout l'empire s'élève à 4,233,000 (*Inscription d'Ancyre citée plus bas*). C'est ce recense-

ment dont l'exécution est mentionnée en Judée par saint Luc, comme ayant concordé avec l'époque de la naissance du Sauveur.

Cinq ans après, en l'an 4711, a lieu le recensement dont parle Orose (*Hist.* VIII, 2) et auquel un grand nombre d'auteurs anciens et modernes ont rapporté la naissance du Sauveur. C'est à l'occasion de ce même recensement, qu'Auguste réduisit à 200,000 le nombre des prolétaires qui participaient, à Rome, aux distributions gratuites de blé. (Dion, LV, p. 554.)

Cinq ans après, en l'an 4716 de la période julienne, ou 3 de l'ère chrétienne, Auguste rétablit la fortune de plusieurs patriciens, laquelle était tombée au-dessous du cens, sans qu'il y eût faute de leur part. Dion Cassius (*Ibid.*, p. 557) explique comment et pourquoi ce recensement ne fut étendu qu'aux habitants de l'Italie.

Cinq ans après, en l'an 4721, P. J., l'empereur fait porter des lois sévères contre les célibataires nobles qui, cédant à un libertinage honteux, laissaient les grandes familles de Rome s'éteindre faute d'héritiers (*Ibid.*).

Enfin, cinq ans après, en l'an 4726, P. J., eut lieu le dernier recensement opéré sous Auguste. La clôture s'en fit l'année suivante 4727, quelques mois seulement avant la mort de ce ce prince. Il y avait alors 4,137,000 citoyens romains, chiffre inférieur de près de 100,000 au nombre obtenu vingt-un ans auparavant, en 4706. (*Ibid.*, p. 588. — *Inscript. d'Ancyre.*)

Tel est le relevé historique des recensements quinquennaux opérés sous Auguste, depuis la bataille d'Actium jusqu'à sa mort.

IX. *Date des recensements généraux opérés dans tout l'empire sous le règne d'Auguste.* — Parmi les recensements que nous venons d'énumérer, il y en a trois,

beaucoup plus importants que les autres, parce qu'ils furent étendus à toutes les villes de l'empire ayant droit de cité romaine.

C'est l'empereur lui-même qui a pris soin de nous donner la date et le résultat de ces trois recensements principaux.

« Auguste, dit Suétone, avait laissé trois volumes « écrits de sa propre main ; le premier contenait des dis- « positions pour ses funérailles ; le second était un « TABLEAU DES ACTES DE SON RÈGNE, *Indicem rerum a se* « *gestarum;* et il ordonnait de le graver sur deux tables « d'airain que l'on devait placer devant son mausolée ; « le troisième était une statistique de tout l'empire. »

Le second volume, dont parle ici Suétone, ce précieux *tableau des actes* d'Auguste, que cet empereur avait écrit lui-même pour être ensuite gravé sur l'airain, a été retrouvé depuis à Ancyre, copié sur les marbres du temple de Rome et d'Auguste, et il a acquis une immense célébrité sous le nom d'*Inscription d'Ancyre*.

C'est ce monument, « unique dans l'histoire du monde » par son importance et la majesté de son style (1), qui nous donne la date des trois principaux recensements opérés sous Auguste ; nous reproduisons ici cette partie de la célèbre inscription, telle qu'elle se lit encore à Ancyre ; le temps en a détruit quelques lettres ; mais le sens général reste clair et il est confirmé, du reste, par deux

(1) Egger, *Examen crit. des hist. d'Auguste*, travail couronné par l'Académie des Inscr., en 1839. L'Inscription d'Ancyre est reproduite à la fin de cet ouvrage, dans le Recueil de Gruter et dans plusieurs autres recueils.

Le texte que nous citons ici a été vérifié sur le *fac-simile* magnifique, que MM. Perrot, etc., ont joint à leur grand ouvrage intitulé : *Explorations Archéologiques en Galatie*, etc. In-folio. Paris, 1864.

autres inscriptions grecques qui ne sont que la traduction de l'inscription latine (1).

INSCRIPTION D'ANCYRE.

Première partie, deuxième colonne, à gauche en entrant dans le *pronaos* du temple.

PATRICIORVM.NVMERVM.AVXI.CONSVL.QVINTVM.IVSSV.POPVLI. ET. SENATVS.SENATVM. TER. LEGI. ET. IN. CONSVLATV. SEXTO. CENSVM.POPVLI.CONLEGA. M.AGRIPPA. EGI.LVSTRVM.POST.ANNVM ALTERVM.ET.QVADRAGENSIMVM.FECI.QVO.LVSTRO.CIVIVM. ROMANORVM. CENSA. SVNT. CAPITA QVADRAGIENS. CENTVM. MILLIA. ET SEXAGENTA. TRIA. MILLIA. *Alterum*. CONSVLARI. CVM. IMPERIO. LVSTRVM. SOLVS. FECI. CENSORINO *et C. Asinio*. COS. QVO. LVSTRO. CENSA. SVNT. CIVIVM. ROMANORVM. *capita* QVADRAGIENS. CENTVM. MILLIA. ET DVCENTA. TRIGINTA. TRIA. M*illia*. *Tertium*. CONSVLARI. CVM. IMPERIO. LVSTRVM CONLEGA. TIB. C*æsare feci* SEX. POMPEIO. ET. SEX. APVLEIO. COS. QUO LVSTRO. CE*nsa sunt* ROMANORVM. CAPITVM. QVADRAGIENS. CENTVM MILL*ia et centum* TRIGINTA. ET. SEPTEM. MILLIA. etc.

En voici la traduction :

Étant consul pour la cinquième fois, j'ai augmenté le nombre des Patriciens d'après l'ordre du peuple et du sénat ; j'ai fait trois fois la révision du sénat, et durant mon sixième consulat (4686, P. J., et 726 de Rome), *j'ai fait le cens du peuple, ayant Marcus Agrippa pour collègue ; j'ai accompli les cérémonies du lustre, après quarante-et-un ans d'intervalle, et dans ce lustre quatre millions cent soixante-trois mille citoyens romains ont été inscrits.*

UN AUTRE LUSTRE A ÉTÉ CLOS PAR MOI SEUL, AVEC POUVOIR CONSULAIRE, CENSORINUS ET ASINIUS ÉTANT CONSULS (4706, P. J., et 746 de Rome, 8 avant l'ère chrétienne), *et dans ce lustre, quatre millions deux cent trente-trois mille citoyens romains ont été inscrits.*

(1) Ces deux textes grecs ont été retrouvés, l'un à Ancyre même, et l'autre à Apollonie de Pisidie. MM. Perrot, etc., les reproduisent aussi dans l'ouvrage indiqué ci-dessus.

Un troisième lustre a été clos par moi, avec pouvoir consulaire, et ayant Tibère César pour collègue, sous le consulat de Sextus Pompée et de Sextus Apuleius (4727, P. J., et 767 de Rome) ; *dans ce lustre, quatre millions cent trente-sept mille citoyens romains ont été inscrits.*

Suétone confirme parfaitement les données de cette inscription quand il dit dans la *Vie d'Auguste :*

« Ce prince fut aussi chargé à perpétuité de la sur-
« veillance des mœurs et du soin de faire exécuter les
« lois ; c'est en vertu du droit que lui conférait cette
« charge, quoiqu'il ne fût pas revêtu du titre de censeur,
« *qu'il procéda* TROIS FOIS *au recensement du peuple, la*
« *première et la troisième fois avec un collègue, et* LA
« SECONDE FOIS SEUL. »

Comme il est historiquement certain qu'Auguste a fait plus de trois fois par lui-même le cens quinquennal de Rome, on voit que Suétone veut seulement indiquer ici sommairement les trois grands dénombrements relatés dans l'inscription d'Ancyre. Cela est confirmé par cette remarque du même historien, savoir qu'Auguste fit le premier et le troisième dénombrement avec un collègue, c'est-à-dire avec Agrippa en l'an 4686, et Tibère en l'an 4727, tandis que le second dénombrement, celui de l'an 4706, fut présidé par lui seul, comme le marque l'inscription.

Le chiffre seul de quatre millions de citoyens romains nous indique aussitôt que ces trois dénombrements furent étendus à toutes les villes de l'empire ayant droit de cité romaine telles qu'Antioche, Bérythe en Syrie, Tarse en Cilicie, etc. Dans un recensement fait sous la république, quarante-un ans avant le premier d'Auguste, le nombre

des citoyens s'élevait seulement à 450,000, parce qu'il n'y en avait alors que dans l'Italie centrale. Sous Auguste, ce nombre était presque décuplé par la concession du droit de cité faite à un grand nombre de villes dans toutes les parties de l'empire.

Mais les autres habitants libres furent-ils aussi soumis à ces trois recensements d'Auguste ? Il est facile de s'en convaincre en observant que c'est précisément aux mêmes époques que les historiens mentionnent cette opération dans les provinces de l'empire (1).

Il faut toutefois remarquer que le recensement est appliqué aux habitants des provinces après avoir été clos et terminé pour les citoyens romains ; aussi quand les historiens parlent du recensement dans les provinces, c'est ordinairement l'année qui suit son exécution à Rome.

Ainsi le recensement général des citoyens romains ayant eu lieu en 4686, 4706 et 4727, P. J., ce n'est que les années suivantes qu'il en est question dans les Gaules et en Syrie. Enfin lorsqu'il survient des troubles ou d'autres obstacles, comme il arriva dans les deux Germanies après 4687, et à l'époque de la mort d'Auguste, le recensement interrompu ne se termine alors que plusieurs années plus tard (2).

(1) L'usage de faire suivre le cens général des citoyens par celui des colonies italiennes et des autres habitants libres fut observé avant comme après Auguste.

Tite-Live parle du commencement de cet usage, 4510, P. J. (XXIX, 37.) Et le cens de la Sicile corcorda avec celui de Rome, jusqu'en l'an 4622, P. J. (Cf. Cicéron, *in Verrem, Act.* II, § 56 et les dates des cens romains avant cette époque.)

Il en est de même après Auguste : ainsi en l'an 59, E. C., il y a recensement général des citoyens, et aussitôt après nous voyons la même opération s'effectuant dans les provinces. (Tacite, *Annales*, XIV, 46)

(2) Dans un discours prononcé par l'empereur Claude, à l'occasion du cens de l'an 48, E. C., il est question des difficultés que rencontraient les

X. *Conclusions chronologiques pour le recensement général coïncidant avec la naissance du Sauveur.* — Il est temps de conclure et de clore ce paragraphe en proclamant la date que nous cherchons, la date initiale du recensement général mentionné par saint Luc.

Le roi Hérode Ier est mort en l'an 4710, P. J.

D'après l'Évangile de saint Matthieu, le Sauveur est né environ trois ans avant la mort d'Hérode, vers 4707.

Or, sous le consulat de Censorinus et d'Asinius, en l'an 4706, « *un édit envoyé par César-Auguste or-* « *donna le dénombrement de tout l'univers,* » et ce dénombrement, exécuté l'année même de l'édit pour les citoyens romains, n'a dû être étendu que l'année suivante, 4707, aux autres habitants libres de l'empire. La concordance est parfaite, et les paragraphes suivants l'établiront encore mieux.

Une autre circonstance nous confirme encore l'an-

premiers recensements sous Auguste. *Illi (Galli) patri meo Druso Germaniam subigenti tutam quiete sua securamque a tergo pacem præstiterunt, et quidem cum* A CENSU, NOVO TUM OPERE ET INADSUETO GALLIS, *ad bellum avocatus esset, quod opus quam arduum sit nobis, nunc cum maxime, quamvis nihil ultra quam ut publice notæ sint facultates nostræ exquiratur, nimis magno experimento cognoscimus.* (Inscription lyonnaise ; voir Juste Lipse, *Comment. sur Tacite, ad lib. XI Annal., n.* 24.)

L'*Epitome* de Tite-Live (l. 136 et 137) parle aussi des difficultés que rencontra ce recensement de Drusus, et les paroles de l'empereur Claude laissent à entendre que ce recensement, *chose toute nouvelle chez les Gaulois*, était le premier, ou plutôt la continuation du premier commencé par Auguste lui-même, en l'an 4687. Ainsi les recensements d'Auguste auraient été beaucoup plus étendus et auraient duré beaucoup plus longtemps que ceux qui furent opérés après lui.

D'après une autre opinion, le recensement provincial des Gaules, en 4702, se rattacherait au cens quinquennal de l'année précédente à Rome.

Ces deux opinions sont assez indifférentes pour les questions évangéliques que nous voulons résoudre. La première toutefois nous paraît la plus probable.

née 4707, P. J., comme date initiale du recensement des provinces : Auguste affecta, pendant tout le temps de son règne, d'accepter du sénat le gouvernement de l'empire pour dix années seulement, au bout desquelles le même mandat lui était renouvelé pour dix autres années. Or, la troisième période décennale commençait avec l'an 4707 et Auguste, cédant alors aux ordres du sénat, reprit une quatrième fois la charge du gouvernement. Comme l'opération du recensement dans les provinces durait plusieurs années, Auguste n'a pas dû l'ordonner à l'époque de l'expiration de son troisième mandat, mais bien au commencement de la nouvelle période décennale, immédiatement après le cens des citoyens romains, c'est-à-dire en 4707.

Cette rénovation des pouvoirs impériaux explique aussi parfaitement pourquoi les habitants des provinces devaient alors renouveler leur serment de fidélité à l'empereur, et cela en même temps qu'ils obtempéraient à l'ordre du recensement. Il nous paraît même certain que la rénovation des pouvoirs d'Auguste était l'occasion déterminante du recensement dans les provinces ; si, en 4697 et 4717, le recensement n'a pas été général, c'est que des guerres ou des craintes de guerres y ont mis obstacle, comme Dion Cassius le dit formellement pour le recensement de l'an 4717. Peut-être aussi les recensements commencés en 4687 et 4707 n'étaient-ils pas encore terminés dix ans après.

Ainsi l'année 4706 n'est que la date initiale de l'opération au plus tôt ; nous allons, dans les paragraphes suivants, chercher à préciser le temps de l'application même du cens faite par Quirinius au royaume de Judée.

§ II.

Recensement général ordonné en l'an 4706, P. J., *et mission spéciale de Quirinius en Syrie.*

I. *Détails particuliers au recensement général de l'an* 4706, P. J. — Nous connaissons la date des trois principaux recensements ordonnés par l'empereur Auguste, et il n'est pas besoin d'étude pour constater que, parmi ces trois recensements, celui qui a commencé en l'an 4706, pour les citoyens romains, est le seul auquel puisse et doive se rapporter la mention de saint Luc.

Malheureusement l'histoire profane ne nous donne aucun récit détaillé et suivi sur ce recensement. Dion Cassius, qui raconte les événements du règne d'Auguste, année par année, se tait presque entièrement sur cette époque, ou plutôt son livre 55, qui va de l'an 4705 à l'an 4725, P. J., a été perdu et il n'en est resté qu'un abrégé fort incomplet, surtout pour la période comprise entre 4707 et 4717.

Nous pouvons, cependant, en réunissant tous les détails épars dans les auteurs du temps, reconstruire ici un récit exact et authentique. Quelque court qu'il soit, ce récit suffira pour notre but, et même les circonstances, au milieu desquelles nous verrons s'opérer le cens de l'an 4706, nous montreront qu'il eut réellement une importance exceptionnelle parmi tous les recensements qui furent jamais exécutés dans l'empire romain.

En effet, Rome était alors à l'apogée de sa puissance, et Auguste, arrivé au milieu de son règne de 45 ans, en parcourait l'époque la plus fortunée. Pendant le cours de cette année 4706, le sénat lui renouvelle solennellement le pouvoir impérial pour dix ans, et dé-

crète que le mois sextile portera désormais le nom d'Auguste (mois d'août). Le calendrier romain était alors en avance de trois jours, contrairement aux règles établies par Jules César, 38 ans auparavant; Auguste, devenu depuis peu souverain pontife, profite de ce titre et de ses nouveaux pouvoirs pour rendre à l'année julienne sa première exactitude (1).

Dans le même temps arrivaient à Rome la nouvelle des victoires de Tibère en Germanie et celle de la paix glorieuse qui rendait les Romains maîtres du cours du Rhin. Pour la troisième fois, depuis la bataille d'Actium, Auguste ferme les portes du temple de Janus et, lorsqu'elles seront rouvertes douze ans plus tard, le temps en aura tellement rouillé les serrures qu'il faudra les forcer (2). Cette trêve de douze années est la plus longue période de paix générale qui ait jamais reposé l'univers. C'est au milieu de cette paix générale que le recensement s'accomplit dans toutes les provinces, et que tous les sujets de l'empire sont obligés de jurer fidélité à l'empereur. Rome est alors tellement prospère que le nombre de ses citoyens répandus dans tout l'empire dépasse notablement le chiffre qu'il atteignait vingt ans plus tôt comme vingt ans plus tard dans les autres dénombrements. Quant au recensement des provinces, Auguste y fait alors comprendre des peuples conservant encore un semblant d'indépendance et qui, tels que les Ciliciens du royaume d'Archélaüs, ou les Juifs du royaume d'Hérode, paraissent avoir échappé jusque-là à l'inscription du cens.

A Rome, l'empereur veut vraiment donner à ce recensement la plus grande solennité. Pour les autres opé-

(1) Voir Tillemont et les sources qu'il indique, *Hist. des empereurs*, t. I, p. 18, la 8e année av. J. C.

(2) Orose, *Hist.* VI, c. 22.

rations de ce genre, il se contente ordinairement de la puissance proconsulaire, mais, pour présider celle-ci, il se fait décerner par le sénat un pouvoir consulaire, *consulari cum imperio* (1). De plus, dans les autres recensements généraux, il se donne toujours un collègue, Agrippa dans le premier et Tibère dans le troisième ; mais pour celui-ci, il veut avoir l'honneur de le présider seul. Cette dernière circonstance est remarquable en ce qu'elle confirme l'exactitude du texte évangélique ; car saint Luc relate que l'édit du recensement fut envoyé par César-Auguste, et il a soin de ne mentionner aucun collègue agissant avec l'empereur, ce qu'il aurait dû faire pour les autres dénombrements. Nous verrons plus bas les auteurs profanes confirmer les autres circonstances du récit de saint Luc : savoir, que le recensement impérial fut étendu au royaume d'Hérode, et que ce recensement fut réellement effectué par Quirinius, légat-censiteur de la Syrie.

Pour compléter ces détails, nous devons ajouter ici, qu'outre Quirinius, Auguste envoyait dans le même temps, en Syrie, Denys le Géographe, « avec mission d'enregistrer toutes choses (2). » Pline l'Ancien, en nous apprenant cette particularité, laisse supposer que la mission de Denys avait pour but une description cadastrale plutôt que l'opération du recensement. Mais ces

(1) Cf. l'inscription d'Ancyre et Dion Cassius, LV, p. 557.

(2) Hoc in loco (Charace in Perside) genitum esse Dionysium, terrarum orbis situs recentissimum auctorem, constat, quem, AD COMMENTANDA OMNIA IN ORIENTEM, præmisit divus Augustus, ituro in Armeniam, in Parthicas Arabicasque res majore filio (Pline, *Hist. natur.*, VI, n. 14). Caïus César étant parti pour les provinces d'Orient, en l'an 4712, et Denys le Géographe ayant été envoyé avant lui, cette mission doit par conséquent être placée entre 4706 et 4712, dans le temps même où Quirinius opérait le recensement dans les mêmes provinces.

deux opérations se complétaient l'une l'autre et paraissent avoir été simultanées.

Cette mission tout extraordinaire du censiteur Quirinius et du géographe Denys n'empêchait pas la Syrie d'avoir, en ce même temps, son gouverneur ordinaire, lequel était le propréteur Sentius Saturninus, auquel succéda Quintilius Varus, en l'an 4712. Les principaux intendants de la province étaient alors Titus Volumnius, Fabatus et Sabinus, qui jouèrent aussi un rôle important dans les affaires de la Judée à la même époque (1).

II. *Notice biographique sur Quirinius.* — Ce personnage célèbre avait pour véritables noms Publius Sulpitius Quirinius ; mais ce dernier nom, qui était l'appellation vulgaire, a été diversement écrit par les historiens grecs et latins. Saint Luc et Josèphe le traduisent par Κυρήνιος ; Strabon écrit tantôt Κυρίνιος (XII, 5), et tantôt Κυρινος (XII, 2, p. 539) ; les meilleures éditions de Tacite portent Quirinus, Florus a préféré écrire Curinius et le traducteur de la Vulgate, Cyrinus, ce qui répond au Κυρινος de Strabon. Toutes ces variantes nous montrent qu'il ne faut pas attacher une grande importance à la vraie orthographe de ce nom dans les monuments, et qu'on est assez peu fondé à rejeter, avec Orelli et M. Renan, une inscription relative au recensement de Quirinius, parce qu'il manque un *i* à ce dernier nom (2).

Voici comment Tacite résume la biographie de ce magistrat :

« Vers le même temps (4734, P. J., 21, E. C.), Tibère « pria le sénat de décerner à Publius Sulpitius Quirinus

(1) Josèphe, *Antiq.*, XVII.
(2) Voir cette inscription dans les notes justificatives, n° 3.

« des funérailles publiques. Quirinus n'appartenait « point à l'ancienne famille des Sulpices, si distinguée « parmi les patriciens. Il était né à Lanuvium, ville « municipale d'Italie. Homme infatigable à la guerre « et habile à remplir les missions les plus difficiles, *il « avait su rendre au divin Auguste des services dont le « consulat fut le prix* (4702, P. J.). QUELQUE TEMPS « APRÈS, LA DÉFAITE DES HOMONADES, PEUPLE DE CILI- « CIE, QU'IL FORÇA DANS SES RETRANCHEMENTS, LUI VALUT « LES INSIGNES DU TRIOMPHE. *Placé auprès de Caïus « César, en qualité de directeur, lorsque ce jeune prince « fut envoyé en Arménie* (4712, P. J.), il ne laissa pas « de faire sa cour à Tibère, alors retiré à Rhodes. « Tibère raconta cette particularité dans le sénat après « la mort de Quirinus; il loua les bons offices qu'il en « avait reçus et accusa Lollius comme étant la cause « des travers de Caïus César et l'auteur de toutes les « discordes. Mais la mémoire de Quirinus n'était pas « aussi chère au public; on ne pouvait oublier le carac- « tère sordide et despotique de ce vieillard, ni les per- « sécutions qu'il avait exercées contre Lépida, sa « femme. » (*Ann.*, III, 48.)

Le même Tacite (*Ann.*, II, 30, et III, 22, 23), Dion Cassius (LIV, p. 541), et Strabon (XII, 5) confirment quelques-uns de ces détails biographiques; Florus en cite quelques autres, qui sont sans importance pour le sujet qui nous occupe. (*Epitome, hist. rom.*, IV.)

Mais Josèphe nous apprend sur le même personnage un fait important, savoir que Quirinius reçut le gouvernement de Syrie, à l'époque du bannissement d'Archélaüs, ethnarque de Judée, qu'il réduisit alors la Judée en province romaine et qu'*il y fit, ainsi que dans toute la Syrie, une estimation des biens*, dont il rapporte la date à

la 37e *année de la bataille d'Actium* (du 3 sept. 4719 au 3 sept. 4720). C'est alors seulement que Quirinius fut gouverneur ordinaire de Syrie pendant quelques années, de 4719 à 4724, P. J.

Quelques auteurs ont pensé que l'*estimation des biens* dont parle ici Josèphe était identique avec *la première inscription de Quirinius*, mentionnée par saint Luc dans son évangile.

Mais les époques indiquées par le récit des deux historiens sont bien différentes ; l'*inscription* dont parle saint Luc a eu lieu sous le règne d'Hérode et l'*estimation* rappelée par Josèphe ne s'est faite qu'après le bannissement d'Archélaüs, successeur d'Hérode. Il y a par conséquent une différence de dix années au moins entre les deux événements, et cela seul doit empêcher de les confondre.

On arrive encore à la même distinction, en considérant que saint Luc parle d'une *inscription* GÉNÉRALE, ordonnée pour tout l'empire, et Josèphe d'une *estimation de biens* PARTICULIÈRE au gouvernement de Syrie. Or, nous venons de voir qu'il y eut en effet un recensement ou inscription générale de l'empire romain, précisément à l'époque où se rapporte le récit de saint Luc et longtemps avant la date où Josèphe place l'estimation des biens en Syrie. Enfin saint Luc parle de la *première inscription de Quirinius ;* il en connaissait donc une seconde, et cette seconde ne peut être que l'*estimation des biens* faite ensuite par le même magistrat, et dont parle Josèphe.

Il y a donc eu deux opérations différentes. Mais plusieurs critiques pensent que cette conclusion même ne détruit pas toute la difficulté ; ils sont portés à croire que Quirinius n'a pas fait la première opération, et cela d'abord parce qu'il a fait la seconde, et ensuite parce

qu'il n'était pas gouverneur ordinaire de Syrie, à l'époque où la première fut effectuée.

Disons-le : ce raisonnement est fort peu concluant, car il paraît bien plus logique de dire que Quirinius a dû faire la première opération, précisément parce qu'il a été choisi pour faire la seconde, et s'il n'avait pas le titre de gouverneur ordinaire de Syrie à l'époque de la première, c'est une raison de plus de penser qu'il a pu être chargé de l'effectuer, puisque les Romains avaient l'habitude de confier les fonctions de censiteur à un légat impérial, différent du gouverneur de la province (voir plus haut, p. 63, etc.).

Un simple coup d'œil, jeté sur l'histoire profane du temps, confirme cette première mission de Quirinius, et une étude sérieuse l'établit même avec une complète évidence.

En effet, les témoignages des historiens montrent que Quirinius était un homme d'une grande activité, habile, souple et surtout dévoué aux Césars. Personne, dès lors, ne réunissait mieux que lui toutes les qualités désirables pour être nommé censiteur provincial.

Cela étant, il a dû être envoyé en Syrie plus que partout ailleurs. On le voit, en effet, constamment occupé dans cette contrée à partir de cette époque : quelque temps après l'an 4702, date de son consulat, il apparaît guerroyant en Cilicie, province alors comprise dans le gouvernement de Syrie : de l'an 4712 à l'an 4717, il accompagne, en qualité de directeur, *rector*, le prince Caïus César dans ses voyages en Syrie, à *Jérusalem* (Sueton., *in August.*, 93) et en Arménie : enfin, de 4719 à 4723, il est chargé du gouvernement de Syrie et de la réduction de la Judée en province romaine (1).

(1) Voir aussi l'incription citée au n° 2 des *Notes justificatives*.

Cette permanence de Quirinius en Orient s'accorde parfaitement avec le rôle que lui attribue saint Luc à la même époque. Mais, pour certains critiques, les affirmations d'un saint, surtout d'un évangéliste, sont nécessairement des mensonges, si l'histoire profane ne vient pas les confirmer avec une évidence irrécusable. On juge les autres d'après soi-même, et ces critiques pensent que saint Luc leur ressemblait. Cependant l'histoire profane peut ici répondre à ces impertinences ; elle les satisfait sur le rôle de Quirinius, comme elle l'a fait sur mille autres points. Sortons donc du vague et du probable, et arrivons au certain.

Pour cela, il faut revenir à l'expédition de Quirinius en Cilicie. Cet épisode est un trait de lumière qui découvre des solutions inattendues.

Il prouve en effet : 1° que Quirinius était dans le gouvernement de Syrie à l'époque du dénombrement général ; 2° qu'il avait alors des pouvoirs extraordinaires, tels que le rôle de légat-censiteur peut seul les expliquer ; et 3° que ces pouvoirs s'étendaient sur les royaumes alors compris dans la vaste étendue du gouvernement de Syrie, sur le royaume d'Hérode en Judée, comme sur celui d'Archélaüs en Cilicie. Ces conséquences vont ressortir de l'ensemble des numéros suivants. Nous prions seulement le lecteur de nous pardonner la longueur de cette digression, vu son importance.

II. *Expédition de Quirinius en Cilicie.* — Strabon, dans sa Géographie (XII, 5), donne sur cette expédition quelques détails, d'autant plus précieux que l'auteur était contemporain, et qu'il avait lui-même habité la Cilicie vers la même époque.

« Quirinius, dit-il, réduisit par la famine la peuplade rebelle des Homonades ; il leur fit 4,000 prisonniers qu'il distribua dans les villes voisines, et il ne laissa

dans ce canton aucun homme en état de porter les armes. »

Le même géographe cite encore un monument de l'expédition de Quirinius : c'est une ville qu'il appelle le *Camp de Cyrinus*, τὸ Κυρίνου τὸ στρατόπεδον, et dont il fixe la position à six lieues au sud de la ville de Tyane, c'est-à-dire au nord-est de la Cilicie, près des frontières de la Cappadoce (XII, 2).

Pline l'Ancien, de son côté, nous apprend que la capitale des Homonades, *Homona*, était située à l'ouest de la Cilicie, dans les montagnes du Taurus qui séparent cette province de l'Isaurie et de la Pamphylie. Nous voyons, par la situation de ces deux places, que l'action de Quirinius a dû s'étendre à toute la Cilicie.

Quant à la question chronologique, la donnée la plus précise nous est fournie par le texte même de Tacite, où cette expédition est placée *quelque temps après* le consulat de Quirinius (4702, P. J.), et quelque temps avant le départ du prince Caïus César en Orient (4712), c'est-à-dire vers l'époque du dénombrement général.

Quelques historiens, notamment le docteur Sepp (*Vie de N. S., part.* I, c. IV), ont prétendu fixer cette date, en observant que les lois romaines, à cette époque, ne permettaient aux personnages consulaires de gérer un gouvernement que cinq ans après leur sortie du consulat. Ainsi Quirinius, ayant été consul en l'an 4702, n'aurait pu diriger son expédition contre les Homonades qu'en l'an 4708 au plus tôt, et il serait sorti de la Cilicie en l'an 4712 au plus tard, pour accompagner le prince Caïus César.

Mais la loi romaine qu'on invoque ici n'est pas applicable au cas de Quirinius; elle ne concerne que les gouverneurs envoyés comme *proconsuls* par le sénat et dans les provinces dévolues au sénat; elle ne regarde

aucunement les *propréteurs* ou *légats*, que l'empereur envoyait, suivant son bon plaisir, dans les provinces qu'il s'était réservées, et la Cilicie était de ce nombre.

Nonobstant cette erreur, nous croyons aussi que cet épisode militaire doit se placer pendant les années qui s'écoulèrent de 4707 à 4712. Malheureusement l'histoire de ces années manque dans les livres de Dion Cassius, tandis que celle des années précédentes nous a été conservée dans un récit minutieusement détaillé. Or ce récit ne parlant pas de l'expédition de Quirinius, un tel silence contribue à prouver qu'elle arriva plus tard, à la fin de l'intervalle indiqué par Tacite.

Mais comment l'expédition de Quirinius en Cilicie démontre-t-elle la présence de ce magistrat dans le gouvernement de Syrie? Pour bien le comprendre il est nécessaire de connaître quel était alors l'état politique de la Cilicie.

III. *Etat politique de la Cilicie sous les premiers empereurs.* — En l'an 4687, P. J., Auguste, étant seul maître de l'empire, se partagea avec le sénat le gouvernement des provinces; dans ce partage, les trois provinces de l'extrême Orient : la Cilicie, la Syrie et la Phénicie furent dévolues à l'empereur; mais, par une disposition très-remarquable et cependant très-peu remarquée, ces trois provinces, pendant plus d'un siècle, ne formèrent qu'un seul gouvernement militaire dont le chef résidait à Antioche, commandait à quatre légions, et avait le titre assez embarrassé de légat d'Auguste, faisant fonction de préteur pour la Syrie, *legatus Augusti proprætore Syriæ.* Ce titre officiel est ordinairement remplacé dans l'histoire par celui de préfet ou gouverneur, *præfectus.*

La juridiction générale de ce préfet n'empêchait pas

qu'il n'y eût, dans les trois provinces, un assez grand nombre de princes décorés du titre de rois, et d'autres plus nombreux portant les noms de tétrarques, ethnarques, toparques, etc. Rien que dans la province de Syrie, Pline comptait encore, vers l'an 4785, P. J., plus de dix-sept tétrarchies, et cependant un grand nombre de ces principautés avaient été supprimées peu à peu depuis l'avénement d'Auguste.

Parmi ces rois soumis à la suzeraineté du préfet de Syrie, et que Tacite se plaît à appeler des *reguli*, les deux principaux étaient Hérode, roi de Judée, dans la province de Phénicie, et Archélaüs, roi de Cappadoce, dans la province de Cilicie.

Toute la Cilicie, à l'exception de quelques cités romaines, obéissait à des princes indigènes, parmi lesquels les plus puissants étaient Tarcondimote et Archélaüs ; celui-ci avait sous sa dépendance, non-seulement la Cappadoce, mais encore *toute la Cilicie Trachée, excepté Séleucie*; cette région, qui comprenait le pays des Homonades et des Clites, lui avait été concédée par Auguste, en l'an 4694, P. J. (1). La capitale d'Archélaüs, Eleuse ou Sébaste, était située dans une île de la Cilicie, et la côte voisine de cette île appartenait à ce prince depuis la Pamphylie jusqu'à la ville de Soles, autrement Pompéiopolis.

Tous ces détails géographiques sont empruntés à un auteur contemporain, Strabon, qui était né en Cappodoce et avait longtemps habité la ville même de Séleucie, dans la Cilicie-Trachée. Il ajoute : « La nature de ces lieux « étant très-favorable aux brigands et aux pirates..... « les Romains ont pensé qu'il valait mieux les laisser « sous la domination de quelques rois, que les confier à

(1) Cf. Strabon, Géograph., XIV, et Dion, LIV, p. 526.

« des commandants romains, lesquels ne pourraient « suffire, d'un côté, à rendre la justice, et de l'autre à se « transporter en armes partout où il serait nécessaire. » (Strabon, *Géograph.*, XIV.)

En l'an 4730, Archélaüs fut dépossédé par l'empereur Tibère. La Cappadoce, qui composait la plus grande partie de ses états, fut réduite en province romaine; mais le légat envoyé pour administrer cette province n'était qu'un simple procurateur (Tacite, *Ann.*, II, 56, et XII, 49), et ce procurateur comme celui qui administrait alors la Judée, l'ancien royaume d'Hérode, était sous la dépendance du préfet ou propréteur de Syrie. Quant à la Cilicie-Trachée, elle paraît même alors avoir échappé à la réduction, pour conserver un semblant d'autonomie sous des princes indigènes, les *reguli*, que Tacite nous y montre quelques années plus tard. (*Ibid.*, II, 78 et 80.)

Vingt ans après, Caligula donnait et reprenait cette province au roi de Comagène, Antiochus. Claude la lui rendit en 4754, P. J. Il en fut de nouveau dépouillé, en 4785, par Césennius Petus, préfet de Syrie. C'est alors seulement que la Cilicie est réduite en province romaine, et que l'on y voit apparaître des propréteurs ou préfets; le premier que cite l'histoire est le père de Dion Cassius, Apronianus, qui vivait sous Trajan.

Quant à la suzeraineté exercée par le préfet de Syrie sur les rois et la province entière de Cilicie, au temps des premiers empereurs, il n'est pas possible de la révoquer en doute. Le royaume même d'Archélaüs passait alors pour être une dépendance de la Syrie, et ses habitants étaient appelés Leuco-Syriens. (Strabon, XII et XIV.)

Josèphe met Archélaüs, roi de Cappadoce, au nombre des principaux seigneurs de Syrie, et nous montre Hé-

rode interposant ses bons offices « pour réconcilier ce prince avec Titius, gouverneur de Syrie, mal disposé contre lui. » (*Antiq.*, XVI, 12.)

Après la mort de Germanicus, Pison, en sa qualité de préfet de Syrie, « écrit aux petits rois de la Cilicie qu'ils aient à lui amener les forces militaires dont ils disposent. » (Tacite, *Ann.*, II, 78.) Le même Pison, se voyant impuissant à lutter contre les amis de Germanicus, se renferme dans une place forte de la Cilicie, dans Célendéris, et c'est là que les généraux romains de Syrie viennent combattre et assiéger leur ancien préteur.

L'épisode suivant jette encore une plus grande lumière sur les relations de la Cilicie avec les préfets de Syrie, et même sur toute la question du recensement.

Laissons parler Tacite :

« Dans le même temps (sous Tibère), la nation des « Clites, soumise au cappadocien Archélaüs, se retira « sur les hauteurs du Taurus, *parce qu'elle se voyait « obligée de supporter les recensements et les tributs suivant nos usages.* Ainsi protégée par la difficulté des « lieux, elle se défendait sans peine contre les troupes « mal aguerries du roi. Enfin, le lieutenant M. Trébellius y fut envoyé par Vitellius, préfet de Syrie, avec « quatre mille légionnaires et l'élite des alliés. Les barbares occupaient deux collines : la moins haute nommée Cadra, et l'autre Davara. Il les environna d'une « circonvallation et tailla en pièces ceux qui hasardèrent des sorties. La soif obligea les autres à se « rendre. » (*Ann.*, VI, 41.)

Ce fait offre la plus grande analogie avec l'expédition du censiteur Quirinius dans le même pays et pour la même cause.

Citons encore Tacite :

« Peu de temps après (sous Claude), les tribus sau-
« vages de la Cilicie, connues sous le nom de Clites, et
« qui s'étaient soulevées déjà plus d'une fois, se révol-
« tèrent de nouveau, conduites par Trosobor, et cam-
« pèrent sur des montagnes escarpées (1)... La ville
« d'Anemurium fut assiégée par ces barbares, et des
« cavaliers envoyés de Syrie, avec le commandant Cur-
« tius Sévérus, pour la secourir, furent mis en déroute...
« Enfin le roi Antiochus, en flattant la multitude et en
« trompant son chef, parvint à désunir les forces des
« rebelles, et, après avoir fait mourir Trosobor et quel-
« ques autres des plus marquants, il ramena le reste
« par la clémence. » (*Ann.*, XII, 55.)

Ainsi les Clites, dont il est ici question, habitaient la même partie de la Cilicie où Quirinius avait autrefois vaincu et dispersé la tribu des Homonades. Cette tribu, qui tirait son nom de la ville d'Homona, devait même faire partie de la nation des Clites, au milieu desquels Homona se trouvait située.

Ces citations suffisent pour établir la suzeraineté des préfets de Syrie sur les petits rois de la Cilicie. Pendant plus d'un siècle, ces trois provinces de Cilicie, de Syrie et de la Phénicie ne forment qu'un seul gouvernement et ont pour gouverneur ordinaire le même légat impérial, appelé propréteur de Syrie. Aussi c'est ce même propréteur qui, en l'an 4719, P. J., fait la réduction de la Judée en province romaine, et c'est lui pareillement qui, en l'an 4786, dépossède le roi Antiochus et réduit pareillement la Cilicie.

(1) L'opération du cens paraît encore avoir été la cause de cette nouvelle révolte; car elle s'éleva dans le temps où l'on devait appliquer à ces peuples le recensement général commencé par Claude en 4761, P. J.

IV. *Conclusions logiques de l'expédition de Quirinius en Cilicie à l'époque du recensement général commencé en l'an* 4706, P. J. — Nous pouvons maintenant tirer les conclusions suivantes :

1° Quirinius se trouvait dans les provinces du gouvernement de Syrie à l'époque du dénombrement général.

2° Les petits royaumes inclus dans l'empire, notamment celui d'Archélaüs en Cilicie, étaient soumis aux recensements des empereurs : *nostrum in modum deferre census... adigebatur gens Archelao regi subjecta* (Tacite, *Ann.*, VI, 41). Il en était de même en Judée, et les petits souverains de ces pays, qui portaient le nom d'*alliés* de Rome comme autrefois les peuples de l'Italie, étaient en réalité comme ces derniers de vrais sujets de l'empire et, comme ces derniers aussi, soumis au recensement.

3° Les peuplades ciliciennes, si opposées au recensement sous Tibère, ont dû le repousser encore plus vivement lors de sa première application sous Auguste. Voilà bien la cause de la guerre et de l'expédition de Quirinius chez ces peuples à l'époque même de cette grave opération. Est-il possible, en effet, d'expliquer autrement la présence de ce consulaire romain, bataillant chez un roi allié et recevant d'Auguste les insignes du triomphe, faisant des conquêtes et laissant cependant les mêmes peuples soumis au même roi ? Est-il possible de trouver alors un autre motif de cette guerre sans conquête que l'opposition au recensement, opposition si vraie qu'elle existait encore quarante ans plus tard ? Enfin quel autre titre que celui de légat-censiteur pouvait avoir un consulaire qui n'était pas le gouverneur de la province, et qui cependant y exerçait les plus grands pouvoirs à l'époque d'un recensement (1) ?

(1) Nous pouvons encore mentionner ici un petit fait de l'histoire des Juifs, qui semble se rattacher à la présence de Quirinius en Cilicie, vers la fin de l'an 4709, P. J. Antipater, fils aîné d'Hérode, revenait alors de

Ainsi donc, Quirinius a bien été envoyé par l'empereur César-Auguste dans le gouvernement de Syrie, et dans les royaumes de ce gouvernement, à l'époque du recensement général; l'autorité qu'il y exerçait dès lors était telle qu'il a pu diriger une expédition militaire et recevoir les insignes du triomphe indépendamment du gouverneur ordinaire, et il est impossible d'expliquer sa présence et sa mission, si ce n'est en acceptant le texte de saint Luc: « *Ce dénombrement est le premier qui ait été fait sous la direction de Quirinius en Syrie.* » Voilà comment ici encore l'histoire profane confirme l'histoire sacrée et comment celle-ci explique la première.

Quant à l'ordre des événements relatifs à cette mission de Quirinius, il est certain, d'après les usages de l'empire, que ce magistrat commença en l'an 4706 par procéder au recensement des citoyens romains, et ils devaient être assez nombreux en Syrie, car outre les individus d'origine romaine, plusieurs villes avaient dès lors le droit de cité. Ce ne dut être que la seconde année que

Rome en Judée, et, sachant que de graves accusations avaient été portées contre lui pendant son absence, il voulut se procurer des renseignements et des conseils avant d'arriver à Césarée de Palestine. Pour cela, chose remarquable, il alla prendre terre dans cette même province de Cilicie, et, après un certain temps d'arrêt, il se rembarqua à Célendéris.

Cependant la Cilicie et Célendéris, en particulier, étaient bien plus éloignées du trajet direct de Tarente à Césarée que les provinces de Syrie ou d'Egypte, et Antipater aurait trouvé dans les villes d'Antioche ou d'Alexandrie un plus grand nombre de Juifs et de personnages considérables. De plus, cette partie de la Cilicie avait alors pour roi Antiochus, ennemi déclaré d'Antipater, auquel il avait à reprocher la mort de son gendre Alexandre. Mais la préférence d'Antipater pour la Cilicie s'explique parfaitement si nous nous rappelons que Quirinius s'y trouvait alors et que ce personnage consulaire venait de présider peu auparavant le dénombrement de la Syrie et de la Judée. Antipater ne pouvait donc mieux faire que de s'adresser à lui et de lui demander conseil et appui dans la situation critique où il se trouvait.

commença le recensement des habitants libres de la province et ensuite des royaumes alliés. Il est ainsi tout-à-fait probable que la guerre des Homonades n'a eu lieu qu'à la suite de toutes ces opérations, c'est-à-dire de l'an 4708 à l'an 4712, P. J., comme nous l'avions déjà présumé plus haut.

V. *Explication du titre donné par saint Luc au censiteur Quirinius :* Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου. Littéralement : *Cette inscription arriva la première, Cyrénius ayant la direction de la Syrie.*

Ce texte que nous avons traduit ainsi : *Ce dénombrement est le premier qui se fit sous la direction de Quirinius en Syrie*; ce texte, disons-nous, a singulièrement exercé la science et la foi des commentateurs. La plupart, ignorant l'usage romain de confier les fonctions de censiteur à un légat impérial différent du gouverneur de la province, ont cru que ce dernier titre était le seul qui pût ici convenir à Quirinius. Mais Quirinius n'était certainement pas gouverneur ordinaire de Syrie à l'époque où naquit le Sauveur. Comment alors expliquer cette contradiction ? *Hic opus, hic labor.*

Pour cela, on a proposé différentes interprétations, ingénieuses, il est vrai, mais qui s'éloignent plus ou moins du sens réel et littéral. Nous citons les deux principales.

La première suppose que le recensement général, commencé en l'an 4706, sous le gouvernement du propréteur Sentius Saturninus, fut ensuite interrompu et ne reçut sa clôture définitive que treize ans plus tard lorsque Quirinius fut envoyé tout à la fois comme propréteur et censiteur de Syrie. Le texte de saint Luc s'expliquerait alors ainsi : « *C'est ce même premier dénombre-*

ment qui fut (ACHEVÉ), *Quirinius étant gouverneur de Syrie.* »

L'hypothèse, qui réunit les deux dénombrements de Quirinius dans un même ensemble d'opérations, nous paraît avoir une grande probabilité ; mais quand bien même cette hypothèse serait conforme à la vérité des faits, toujours est-il qu'il faut torturer et amplifier le texte de saint Luc pour arriver au sens proposé.

La seconde interprétation consiste à donner au mot πρώτη la signification d'*antérieure* et à traduire ainsi : « *Cette inscription fut* ANTÉRIEURE *à* (celle de) *Quirinius, gouverneur de Syrie.* »

Mais cette interprétation a toujours été inconnue des Pères et la première autorité qu'on invoque en sa faveur est celle de Théophylacte Simokatta, archevêque de Bulgarie en 1070 (1). Herwært la proposa de nouveau en 1612 et depuis lors elle fut adoptée par un nombre imposant de savants interprètes (2). On cherche à la défendre et à la confirmer par des exemples analogues où le mot πρῶτος se trouve avoir la même signification.

Il faut toutefois nécessairement reconnaître ici que, dans le sens littéral et habituel, πρῶτος signifie *premier* et non *antérieur* ; que saint Luc, en lui donnant ce dernier sens aurait singulièrement négligé la clarté d'expression, cette qualité admirée et bien connue de son style ; enfin que toute l'antiquité chrétienne s'y serait trompée.

(1) Theophylactus, Bulgarorum Archiepiscopus, anno Christi 1070 clarus, in commentariis in quatuor Evangelistas his verbis interpretatur : Τουτέστι προτέρα ἡγεμονεύοντος, ἤγουν πρότερον ἢ ἡγεμόνευε τῆς Συρίας Κυρήνιος. (Reinold, *cens. habit. nasc. Christo*, p. 451.)

(2) Herwært, *Nova vera chron.*, c. 241-242. — Huschke, ouvrage cité, I, 1, p. 80. — Lardner, *Credibility of the Gospel*, II, 1, 3, n° 6. — Képler, *De anno natali Christi*, p. 116-117, etc.; et de nos jours, M. Wallon, ouvrage cité, p. 287 *et suiv.*; les historiens Rohrbacher et l'abbé Darras, etc.

Nous n'hésitons pas à rejeter ces deux interprétations et nous croyons que celle que nous avons donnée plus haut est bien plus conforme à la lettre du texte et à la vérité même des faits.

En effet, Quirinius a dirigé le recensement général ordonné en l'an 4706, P. J.; il a reçu pour remplir cette mission une juridiction semblable à celle des censiteurs des Gaules Drusus et Germanicus ; or, la juridiction de ces derniers était supérieure à celle des gouverneurs ordinaires qui administraient alors les mêmes provinces et c'est en vertu d'une telle juridiction que Quirinius a réduit à l'obéissance la tribu des Homonades. Dès lors, le mot propre pour désigner cette juridiction militaire et extraordinaire est précisément le mot ἡγεμονεύων qui signifie *étant général* ou *commandant*.

Au contraire, pour traduire le titre ordinaire de préfet, les historiens grecs emploient de préférence le mot ἄρχων comme on peut le voir dans Dion Cassius, notamment à propos du préfet ou propréteur de Syrie. Il est vrai que quelques historiens ont aussi employé le mot ἡγεμών dans le même sens. Ainsi Josèphe dans son histoire nomme ordinairement ἡγεμόνες les préfets de Syrie. Mais on voit en même temps que ce terme a une signification très-large, car sans aller chercher bien loin, à la même époque, le même Josèphe (*Antiq.*, XVI, 12, 13, 16, etc.) donne plusieurs fois le titre de ἡγεμὼν τῆς Συρίας à Titus Volumnius et même à plusieurs autres. Cependant, il nous apprend lui-même, que le véritable gouverneur de Syrie était alors Sentius Saturninus et que Titus Volumnius n'était qu'un simple intendant, ἐπίτροπος, *procurator*, de la province (1).

(1) Les intendants de provinces, en grec ἐπίτροποι, en latin *procuratores*, étaient les assesseurs et les conseillers du gouverneur ordinaire ; la rentrée des impôts leur était confiée ; ils avaient aussi quelquefois le

Hérode Ier, lui-même, avait reçu d'Auguste ce titre d'*intendant de toute la Syrie*, Συρίας ὅλης ἐπίτροπος (*Guerre*, I, 15) et c'est en vertu de ce titre qu'il prenait part au conseil des gouverneurs de Syrie pour toutes les mesures importantes que ceux-ci avaient à ordonner.

Personne n'a jamais songé à accuser Josèphe d'inexactitude, pour avoir appelé ἡγεμὼν τῆς Συρίας un officier qui n'était pas le véritable gouverneur, mais seulement un des intendants de la province ; nous ne voyons pas pourquoi on porterait une pareille accusation contre saint Luc à propos de Quirinius qui était alors en Syrie beaucoup plus qu'un intendant ordinaire.

Il serait à souhaiter que les Zoïles des écrivains sacrés ne soient pas plus inexacts que saint Luc ; cela leur épargnerait bien des bévues humiliantes, surtout dans leurs frivoles accusations.

Nous concluons donc tout ce paragraphe en disant hautement que la mention de Quirinius, faite ici par saint Luc, loin d'être une méprise, est au contraire parfaitement juste et qu'elle doit être regardée comme une éclatante confirmation de sa véracité (1).

commandement d'un district particulier. Il y avait plusieurs intendants en Syrie, tandis qu'il n'y avait qu'un seul gouverneur.

(1) L'interprétation que nous avons suivie et justifiée dans ce paragraphe est conforme non-seulement à la lettre du texte de saint Luc et à la vérité des faits, mais encore au sens traditionnel suivi par toute l'antiquité chrétienne ; nous nous contentons seulement, d'après de savants interprètes, d'ajouter, pour la juridiction de Quirinius, la nuance explicative du mot *extraordinaire*.

La même interprétation, avec la même explication, est pareillement donnée par les interprètes modernes les plus autorisés ; il nous suffira de citer Cornelius a Lapide et Jansenius, dans leurs *Commentaires* sur saint Luc, Usserius, Petau, le docteur Sepp (*Hist. de N. S. J. C., part. I, cap.* 4), le P. Patrizzi (*De Evang.*, III, diss. 18), etc.

§ III

Extension du gouvernement romain au royaume de Judée.

I. *État politique de la Judée à l'époque de la naissance du Sauveur.* — Lorsque l'empereur Auguste ordonna les dénombrements ou recensements généraux de 4686 et 4706, P. J., la Judée était soumise au roi Hérode Ier. Mais ce prince, comme plusieurs autres petits rois de la même époque, était bien plutôt le sujet que l'allié des Romains.

« Suivant l'ancienne coutume du peuple romain, dit Tacite, les rois mêmes étaient des instruments politiques pour tenir les peuples en servitude (*Vie d'Agr.*, XIV). »

Hérode avait été fait roi des Juifs (4674, P. J.), à l'insu même de ce peuple, par le sénat de Rome, et lorsque le dernier des Asmonéens occupait encore le trône de Jérusalem. C'était avec le secours d'une armée romaine qu'il avait pris d'assaut la ville de Jérusalem et établi son autorité en Judée. Cet envahissement avait porté un coup terrible à l'indépendance nationale, et dès lors Josèphe nous montre à chaque instant les gouverneurs de Syrie paraissant en maîtres à Jérusalem et dans tout le royaume. Hérode est sans cesse occupé à faire sa cour à l'empereur ainsi qu'à tous les lieutenants de l'empereur, et les actes importants de son administration ont toujours besoin de la sanction impériale. C'est ainsi qu'en 4707 et 4710, P. J., lorsque ce prince veut faire juger et condamner ses propres enfants, il a soin chaque fois de demander la permission d'Auguste.

Malgré cet état de choses, la Judée paraît avoir échappé au recensement de l'an 4686. Du moins on n'en retrouve aucune trace dans l'histoire. Mais il n'en fut

pas ainsi pour le recensement général ordonné en 4706.

Cette année-là même, Hérode ayant détruit quelques bandes arabes qui infestaient ses états, cet acte de légitime défense fut mal vu à Rome, et l'empereur lui fit savoir que désormais il ne le traiterait plus en allié mais en sujet. La politique envahissante des Romains suivait ainsi son cours, et la Judée fut soumise au recensement général. Cette extension du recensement aux petits royaumes de l'empire entrait du reste dans le plan de l'administration d'Auguste, lequel fixait sur cette base le tribut qui devait ensuite lui être payé par ces rois et les troupes qu'ils devaient lui fournir en cas de guerre. Toutefois, pour ne pas trop blesser par cette opération la susceptibilité des Juifs, on joignit le nom d'Hérode à celui d'Auguste dans la formule du serment de fidélité, comme on le voit d'après l'historien Josèphe.

II. *Témoignage de l'historien Josèphe, touchant le recensement général opéré sous Hérode.* — Voici en quels termes et à quel propos l'historien juif parle de cette opération :

« Il y avait alors une secte de Juifs qui prétendaient « avoir une connaissance plus exacte de la loi, et les « femmes de la cour avaient grande confiance en eux, « les croyant chéris de Dieu au point de connaître l'ave- « nir. On les appelait Pharisiens. L'audace et la dissi- « mulation augmentaient encore leur influence au point « de la rendre redoutable aux rois eux-mêmes (1).

(1) Ce passage de Josèphe fait un contraste visible avec les louanges qu'il donne partout ailleurs aux Pharisiens, avouant du reste qu'il est lui-même Pharisien. Ce contraste si peu naturel donne à conclure que tout le passage que nous citons a été emprunté textuellement aux mémoires plus anciens de Nicolas de Damas. C'est une garantie de plus en faveur de son authenticité.

« *Tandis que toute la nation des Juifs* PRÊTAIT SER-
« MENT DE FIDÉLITÉ *au roi et* A CÉSAR, *ces mêmes pha-*
« *risiens au nombre de plus de six mille s'y refusèrent ab-*
« *solument, et ce refus les fit condamner à l'amende*
« *par le roi ; mais la femme de Phéroras paya*
« *pour eux cette amende.* Afin de l'en récompenser,
« ces mêmes Pharisiens faisaient les prophètes et an-
« nonçaient que Dieu avait décrété qu'Hérode serait
« chassé du trône et la royauté transférée à cette
« femme, à Phéroras, son mari, et à leurs enfants.

« Le roi fut averti de toutes ces menées par Salomé,
« sa sœur ; elle lui apprit aussi qu'on cherchait à cor-
« rompre certains officiers de sa maison. Quelques Pha-
« risiens ayant été trouvés coupables de ce dernier fait,
« Hérode les fit mettre à mort. Outre les auteurs de ces
« intrigues, il fit aussi mourir l'eunuque Bagoas et un
« favori nommé Carus qu'il aimait passionnément à
« cause de sa beauté. Enfin il condamna au dernier
« supplice tous ceux de sa maison qui avaient conspiré
« contre lui ou qui en avaient été accusés par les Pha-
« risiens dans les tortures.

« Quant à Bagoas, il s'était laissé persuader qu'il
« porterait un jour le titre d'*Évergète* (Bienfaiteur) et
« qu'il serait le père du Roi futur, attendu que Dieu, le
« prédestinant à la puissance souveraine, devait lui
« rendre le pouvoir de se marier et d'avoir des enfants.
« (*Antiq.*, XVII, 3.) »

Nous citons ce passage en son entier pour montrer la profonde conviction qu'avaient alors les Juifs de voir bientôt naître miraculeusement le Roi futur, le Messie promis et attendu depuis si longtemps. Suivant la prophétie de Jacob mourant, la venue de ce grand libérateur devait coïncider avec la perte de l'indépendance na-

tionale. Or, le sceptre sortait alors de la nationalité juive et l'indépendance était détruite par le serment que César-Auguste exigeait du peuple entier. On pouvait donc en conclure, même sans se donner comme prophète, que le temps du Messie était proche sinon déjà arrivé.

Quant au serment lui-même dont il est ici question, il importe de prouver deux choses pour arriver à notre démonstration : 1° qu'il est l'indice d'un recensement opéré alors chez les Juifs et 2° qu'il a eu lieu à la même époque que le dénombrement dont parle saint Luc.

Le nom seul de César trahit ici l'origine romaine de cette mesure. Ce qui prouve ensuite que ce serment a été prêté à l'occasion d'un recensement de tous les Juifs, c'est que l'on connaît le nom et le nombre des six mille Pharisiens opposants. Tous les Juifs ont donc été appelés individuellement devant des commissaires chargés de recevoir leur déclaration de fidélité. C'est ainsi seulement que l'on peut comprendre comment les six mille Pharisiens ont tous été condamnés nommément à une amende.

Ainsi le serment a été accompagné de l'enregistrement de tous ceux qui le prêtaient et si Josèphe ne parle pas de recensement, c'est qu'il convenait de désigner cette mesure par ce quelle renfermait de plus grave, savoir le serment lui-même, prêté alors par les Juifs à un prince étranger. « Ce sont presque les mêmes formes, dit M. Wallon (1) : dans l'*inscription* du recensement on *jurait* ; dans ce *serment* on s'était fait *inscrire*. »

Il n'y a donc pas de difficulté sur cette première condition de la démonstration.

Cette induction, déjà si voisine de l'évidence, se

(1) *De la Croyance, etc.*, ouvrage cité, p. 333.

trouve encore confirmée par d'autres indices bien remarquables.

Le principal but du recensement était, comme on sait, d'établir l'assiette des impôts directs et d'en fixer le chiffre. Or, une opération de ce genre a certainement eu lieu dans le royaume d'Hérode à cette époque ; car on voit dès lors l'historien Josèphe indiquer avec précision le montant du revenu fiscal des villes et des principaux cantons de la Judée (1).

Bien plus, quelques lignes plus bas que celles que nous venons de citer textuellement, il nous donne le nom même de l'un des affranchis d'Auguste qui fut chargé de recevoir les contributions romaines dans le royaume de Judée. « *Hérode*, dit-il, *fit recevoir par Fabatus les impôts ordonnés par César.* » (*Guerre*, I, 18.)

Enfin, moins de trois ans plus tard, lorsque Auguste partagea le royaume d'Hérode entre les enfants de ce prince, l'empereur remit, de sa propre autorité, le quart des tributs aux Samaritains. Il était donc le maître de ces tributs, et tous ces actes d'autorité suprême montrent bien qu'il avait dû intervenir pareillement à l'époque du recensement général pour faire déterminer régulièrement la quotité de ces impôts dans la Judée, comme dans les autres parties de l'empire.

Quant à l'époque du serment des Juifs, elle correspond parfaitement avec celle du recensement général,

(1) « Hérode Antipas obtint d'Auguste (4710) la Galilée et le pays situé au delà du Jourdain, et le revenu de ses possessions montait à 200 talents, Philippe eut la Bathanée, etc., et le revenu de ses possessions montait à 100 talents. Archélaüs reçut la Judée, l'Idumée et la Samarie, à laquelle Auguste remit la quatrième partie des impôts qu'elle payait auparavant.... et Archélaüs retirait de ses possessions un revenu annuel de 600 talents. .. Salomé eut les trois villes de Jamnia, Azot et Phazaëlide.... et son revenu annuel était de 60 talents. » (Josèphe, *Antiq.*, XVII, 13.)

puisqu'elle eut lieu vers la fin de l'an 4707, P. J., comme on peut en voir la démonstration dans le paragraphe suivant. Qu'il nous suffise d'ajouter ici que la date de ce recensement est demeurée tellement célèbre dans les petits royaumes de Syrie, qu'elle a même servi pour leur chronologie. Ainsi Moïse de Khoren, dans son *Histoire de l'Arménie*, voulant établir la date de l'avénement d'Abgar, roi d'Edesse, dit simplement qu'il commença à régner un an avant l'opération du recensement général (1). Or d'autres renseignements ramènent en effet la date de cet avénement à l'an 4706 ou 4707, P. J., comme nous le verrons plus bas (IIIe *partie*, 5).

III. *Témoignage de Tertullien.* — « C'est un fait « constant que les opérations du recensement ont été « faites alors en Judée, sous Auguste, par Sentius Sa- « turninus, et ils (les Marcionites) auraient pu se ren- « seigner sur la naissance du Christ dans les registres « de ce recensement (2). »

Les saints Pères ont souvent parlé du recensement indiqué par saint Luc, comme d'un fait avéré de leur temps, et contre lequel personne n'avait jamais fait la moindre objection. Mais parmi tous ces auteurs, Tertullien est le seul qui ait ajouté au récit évangélique une circonstance évidemment puisée à une source étrangère et profane. Cette circonstance bien importante pour nous est l'intervention du gouverneur ordinaire de Syrie, Sentius Saturninus, dans le recensement de la Judée. Cette mention de Saturninus a cela de remar-

(1) Moïse de Khoren, *Hist. armen.*, II, XXV, XXVI, et Saint-Martin, *fragments d'une Histoire des Arsacides*, première partie, p. 116.

(2) Sed et census constat actos sub Augusto nunc in Judæa per Sentium Saturninum, apud quos genus ejus (Christi) inquirere potuissent (Marcionis discipuli). *Adv. Marcion.*, IV, 19.

quable qu'elle semble contradictoire avec celle de Quirinius, dans saint Luc, et contradictoire avec le système chronologique de Tertullien lui-même ; car il prétend, dans un autre endroit, que le Sauveur est né quinze ans avant la mort d'Auguste, ce qui revient à dire quatre ans après que Saturninus avait quitté la Syrie.

La contradiction apparente de Tertullien avec saint Luc disparaît facilement en observant que le censiteur Quirinius, envoyé avec de pleins pouvoirs à l'instar de Drusus et de Germanicus, devait nécessairement se faire aider dans l'accomplissement de sa mission par le gouverneur de la province, lequel était alors Sentius Saturninus. La mention de ce gouverneur doit donc être invoquée ici pour confirmer la date et l'authenticité du fait ; et la contradiction réelle de cette date avec la chronologie de Tertullien, ainsi que la contradiction apparente du rôle de Saturninus avec celui de Quirinius contribue à montrer que cette circonstance a été réellement empruntée à des documents officiels.

Ce qui achève de le prouver, c'est que Tertullien, en parlant du recensement, renvoie lui-même ses adversaires aux archives de l'empire (1), et il invoque le *témoignage irrécusable* de ces archives dans un ouvrage où il accuse l'hérétique Marcion d'altérer les Écritures et d'ignorer l'histoire ; il devait donc être bien assuré de ne pas être trouvé en défaut lui-même.

Ainsi l'histoire profane, juive et ecclésiastique concourt unanimement à prouver, avec saint Luc, que le recensement général, exécuté en 4706-4707, P. J., a été réellement appliqué au royaume d'Hérode, lorsque Sentius Saturninus était encore gouverneur de Syrie et

(1) De censu Augusti quem *testem fidelissimum Dominicæ nativitatis* romana archiva custodiunt (Idem, *ibid.*, c. 7).

Publius Sulpitius Quirinius, légat-censiteur dans la même province.

IV. *Corrélation probable des deux recensements de Quirinius en Syrie.* — La conclusion que nous venons d'établir pourrait suffire pour le but de ces études ; mais il n'est pas sans utilité, pour une complète intelligence de l'histoire, et même de la question présente, de rechercher quels rapports ont pu exister entre le premier et le second recensement de Quirinius en Syrie.

Disons-le tout d'abord : l'assertion de Josèphe sur ce dernier fait présente quelques difficultés. D'abord les Romains n'avaient pas l'habitude de confier la mission du recensement aux gouverneurs ordinaires des provinces, et ensuite cette seconde opération qui s'explique, il est vrai, pour la Judée, alors réduite en province romaine, s'explique difficilement pour le reste de la province de Syrie, d'autant plus que les autres documents historiques ne trahissent aucun indice de recensement à cette époque (4719, P. J.). Ah ! si Josèphe était un de nos écrivains sacrés, c'est ici que la critique anticatholique en prendrait à son aise et le traiterait carrément d'ignorant ou de faussaire. Elle l'a bien fait pour saint Luc, et certes de pareilles accusations étaient plus difficiles à porter contre saint Luc, attendu que Josèphe n'est pas, comme l'Évangéliste, contemporain des événements qu'il raconte, et que son récit isolé n'est appuyé par aucun autre document de l'histoire.

Faut-il pour cela nier le récit de Josèphe ? Non, certainement, et aucun écrivain catholique n'aura jamais de ces aveuglements. Josèphe est un écrivain sérieux, qui doit être cru tant qu'il n'est pas absolument convaincu d'erreur. Il y a donc eu, en l'an 4719, P. J., une estimation des biens et un second recensement fait par

Quirinius dans toute la Syrie. Pour expliquer ce fait, nous partageons entièrement l'opinion de ceux qui le regardent comme étant la suite et la clôture du premier recensement effectué douze ans auparavant, et ce qui autorise à penser ainsi, c'est que les premiers recensements généraux ont demandé un temps assez long pour leur exécution complète, surtout lorsque des peuples variés et nombreux multipliaient les difficultés de cette opération dans la même province. C'est ainsi que le recensement des Gaules, terminé par Drusus en l'an 4702, est regardé par les historiens comme le complément de celui que l'empereur Auguste avait lui-même commencé quinze ans auparavant, en 4687, P. J. (1). Il en aura sans doute été de même en Syrie pour le recensement général de 4706.

A l'époque du second recensement de Quirinius et de la confiscation des biens de l'ethnarque de Judée Archélaüs, l'histoire nous apprend que l'empire subissait une crise pécuniaire, la plus difficile peut-être qu'il ait jamais eu à traverser. Il est ainsi naturel de conclure que, Quirinius ayant alors à fixer définitivement l'estimation avec l'impôt des biens en Syrie et en Judée, ces deux provinces ont eu à supporter une surtaxe onéreuse, qui rendit cette dernière opération beaucoup plus sensible et beaucoup plus mémorable que la première. Aussi cet excès d'imposition provoqua-t-il des plaintes nombreuses, qui furent même l'un des motifs du voyage de Germanicus en Orient. (Tacite, *Ann.*, II, 42.) Chaque opération est ainsi signalée dans l'histoire par son caractère le plus saillant : pour la première, c'est l'inscription des personnes dont parle saint Luc et le serment dont parle

(1) Voir Tillemont, *Hist. des empereurs romains*, t. I, p. 27, et plus haut, la note de la page 73.

Josèphe, et pour la seconde c'est l'estimation des biens et la fixation définitive de l'impôt foncier.

Cette hypothèse, qui rattache les deux recensements au même ensemble d'opérations, nous explique parfaitement pourquoi nous voyons Quirinius rester continuellement dans les provinces du gouvernement de Syrie, depuis l'an 4706 jusqu'à l'an 4722, P. J, et pourquoi il a pu y faire la dernière opération du recensement, bien qu'il fût alors gouverneur ordinaire de ces provinces.

Cette hypothèse nous donne aussi à penser qu'Eusèbe et d'autres anciens peuvent ne pas être dans une véritable erreur, quand ils semblent confondre le dénombrement indiqué par saint Luc avec celui que mentionne Josèphe. Il est toutefois aussi étonnant que regrettable qu'un historien tel qu'Eusèbe n'ait pas distingué ces deux opérations, ni établi la date de chacune.

Mais, quoi qu'il en soit, il suffit, pour notre but, d'avoir établi cette distinction et prouvé authentiquement la présence de Quirinius dans les petits royaumes du gouvernement de Syrie, dès l'époque du recensement général de 4706-4707, P. J. Nous avons ainsi toutes les données historiques relatives à ce point d'histoire. Tous les fils de la question chronologique sont dès lors entre nos mains ; nous n'avons plus qu'à les suivre, et une solution complète et certaine va nous être acquise.

§ IV

Solution de la question chronologique.

I. *Exposé préliminaire.* — Nous avons vu, dans les paragraphes précédents, que le seul recensement général auquel on puisse rapporter la naissance du Sauveur avait été ordonné par l'empereur Auguste, en l'an 4706, P. J.

Ainsi, première conclusion certaine : La naissance du Sauveur ne peut être placée avant l'an 4706.

Nous savons, d'autre part, que le Sauveur est né quelque temps avant la mort du roi Hérode Ier, arrivée au commencement d'avril 4710, P. J.

Par conséquent, seconde conclusion certaine : Le premier recensement de Quirinius, ainsi que la naissance du Sauveur, ont eu lieu à Bethléem quelque temps avant l'an 4710.

L'an 4706 et l'an 4710, voilà donc les deux termes extrêmes entre lesquels il faut nécessairement placer l'époque de ces événements.

Pour préciser cette époque, nous pourrions, dès maintenant, mettre hors de discussion les années 4708 et 4709, puisque le récit de saint Matthieu exige moralement un intervalle de plus de deux années entre la naissance du Sauveur et la mort du roi Hérode. Nous pourrions pareillement mettre hors de discussion l'an 4706, par cette simple observation que, dans tous les autres recensements généraux à cette époque, la première année a été consacrée au dénombrement des citoyens romains, et que le dénombrement des autres personnes libres de chaque province n'est venu qu'après.

Resterait alors l'an 4707, P. J., comme date sinon absolument certaine, du moins la plus approchée et la plus probable du premier recensement de Quirinius en Judée et de la naissance du Sauveur.

Avant d'établir cette date par une déduction encore plus précise, nous observerons qu'elle se trouve confirmée par le seul fait de la prestation d'un serment de fidélité à l'empereur Auguste. C'est, en effet, le 7 janvier de l'an 4707, P. J., que l'empereur recommençait *malgré lui* à exercer les pouvoirs impériaux pendant une nouvelle période de dix années ; or il est contraire à toute

vraisemblance qu'un souverain exige un serment de fidélité à l'expiration de ses pouvoirs plutôt qu'à leur renouvellement, et Auguste, moins que tout autre, n'a pu le faire, lui que les historiens nous montrent alors affectant de toutes manières de refuser l'empire.

Mais nous avons une troisième preuve bien plus positive et plus précise encore : c'est le double témoignage de Josèphe et de Tertullien, tel que nous l'avons cité dans le paragraphe précédent ; il suffit en effet pour prouver que la naissance du Sauveur a eu lieu quelque mois après la fin de l'an 4706, et quelques mois avant la fin de l'an 4708, et, si l'on a égard à la tradition qui fixe l'anniversaire de ce précieux événement au vingt-cinquième jour de décembre, la date du 25 décembre 4707, P. J., apparaît dès lors comme étant la seule possible. Nous verrons, dans le chapitre suivant, les raisons qui appuient cette tradition du 25 décembre, et lors même que cet anniversaire ne paraîtrait pas absolument certain, la fin de l'année 4707 serait toujours, d'après ce double témoignage, l'époque très-approchée et même la date certaine à six mois près du grand et divin événement qui fait le sujet de nos recherches.

II. *Exclusion du* 25 *décembre* 4708 *et même de plusieurs mois précédents.* — Les deux auteurs que nous venons de citer s'accordent à démontrer que le premier recensement, dont parle saint Luc, a eu lieu, Sentius Saturninus étant gouverneur ordinaire de Syrie. Or Sentius Saturninus fut remplacé dans cette charge par Quintilius Varus, en l'an 4708, assez longtemps avant la fin de l'année.

Les témoignages de l'histoire écrite ne suffisent pas, il est vrai, pour prouver cette assertion ; mais on peut la démontrer par des médailles citées et reproduites

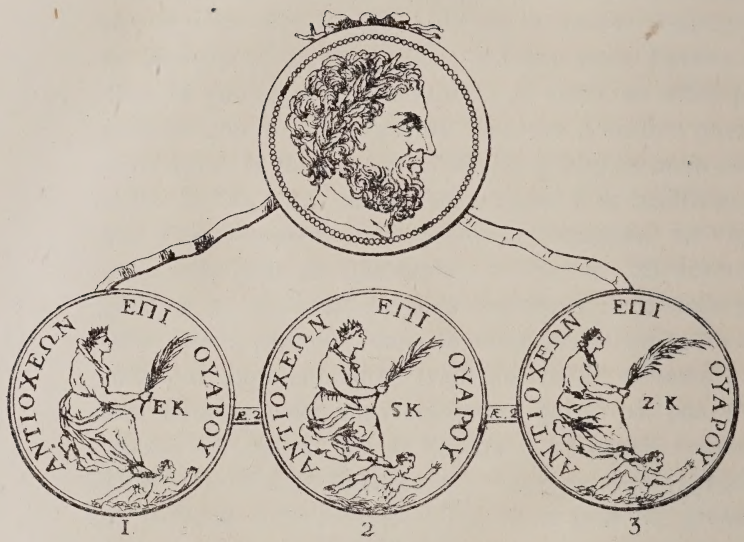

MÉDAILLES DE VARUS PRÉFET DE SYRIE.

par Vaillant, au tome II des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 497.

Elles portent toutes, d'un côté, la tête de Jupiter, sans aucune légende ; de l'autre côté se trouve une figure de femme assise sur des rochers, la tête ornée d'une couronne formée de plusieurs tours, et tenant dans la main droite une branche de palmier ; c'est le génie de la ville ; à ses pieds on voit un fleuve les bras étendus, c'est la figure de l'Oronte, et tous ces symboles distinguent la capitale de la Syrie de quelques autres villes portant comme elle le nom d'Antioche. Autour de cette figure est la légende : ÀNTIOXEΩN ÈΠÌ OŸAPOY, *Antiochensium sub Varo*, et dans le champ de la médaille sont les deux lettres numériques de l'année : EK, 25, pour la première : ϛK, 26, pour la deuxième, et ZK, 27, pour la troisième.

Il est nécessaire d'avertir ici que les Antiochéniens comptaient alors leurs années à partir de la bataille d'Actium (2 septembre 4683, P. J.). Ce qui confirme ce fait, c'est qu'Antioche mettait également sur les médailles d'argent ce même génie de la ville, avec des dates analogues et cette inscription plus explicite : ĚTOYΣ NÍKHΣ, *Anno victoriæ* (1).

La vingt-cinquième année finissait donc vers l'automne de l'an 4708, P. J., et la première médaille atteste ainsi que Varus était déjà gouverneur quelque temps avant cette époque. Il ne paraît pas toutefois qu'il le fût

(1) La comparaison des dates fournies par les médailles syriennes prouve d'une manière incontestable que les Antiochéniens faisaient commencer la première année de l'*ère actiaque* pendant les derniers mois de l'an 4683. Sanclemente pense qu'ils comptaient cette ère non de la bataille même d'Actium, mais de la soumission de l'Orient qui eut lieu quelques mois après. C'est ainsi que, suivant les usages de remonter au premier jour de l'année courante (1er *dius* ou 1er novembre), ils durent la rapporter au 1er novembre 4683 et non 4682, P. J. (Voir *De vulg. ær. emend.*, p. 229).

depuis longtemps, car l'histoire de Josèphe prouve, avec la même évidence, que Saturninus tenait encore le gouvernement de cette province au commencement de cette même année 4708.

Il est vraisemblable que Varus fut envoyé de Rome pendant le printemps de cette année, époque principale des voyages d'outre-mer, et que le changement de gouverneur a eu lieu en Syrie, vers le mois de mai. Varus aurait ainsi occupé le gouvernement de la province pendant les derniers mois de la vingt-cinquième année d'Actium, comme le prouvent les médailles d'une manière irréfragable.

III. *Exclusion du* 25 *décembre* 4706 *et de quelques mois postérieurs.* — Cette exclusion résulte de la chronologie même des faits racontés par l'historien Josèphe. Nous regardons comme une chose évidente l'identité du recensement avec le serment de fidélité prêté par les Juifs à César et mentionné par cet historien ; or cette importante mesure a dû s'effectuer quelque temps après le commencement de l'année 4707.

La seule difficulté que nous rencontrons, pour fixer exactement cette date, vient de ce que Josèphe, tout en suivant l'ordre chronologique des faits (1), ne nous a cependant pas donné la date formelle des événements qui nous occupent ; mais, hâtons-nous de le dire, la chaîne des faits nous est si minutieusement transmise, qu'il est facile d'en établir la chronologie, à cinq ou six mois près, et encore tout au plus.

Pour avoir une date clairement désignée par Josèphe, avant la prestation du serment, il faut remonter jusqu'à la dédicace de Césarée; cet événement mémorable arriva

(1) Voir plus bas, *cinquième partie*, c. I.

pendant la 192e Olympiade, en la vingt-huitième année du règne d'Hérode. Or cette vingt-huitième année commença le 3 avril de l'an 4704, P. J.

Depuis cette dédicace jusqu'à l'année 4706, l'intervalle est abondamment rempli par les faits historiques racontés par le même auteur : dissensions intestines dans la famille d'Hérode, voyage et séjour du roi de Cappadoce à Jérusalem, voyage d'Hérode à Antioche, puis démêlés politiques de ce prince avec les Arabes, et enfin guerre véritable avec ce peuple de pillards.

Cette guerre provoqua plusieurs ambassades à Rome auprès du maître commun. Or il est certain que ces ambassades ne furent reçues par Auguste qu'après le commencement de l'an 4706 ; car Josèphe dit formellement que ce prince leur donna audience à Rome *et dans son palais*, et Dion Cassius nous apprend, d'autre part, que l'empereur ne rentra à Rome qu'au commencement de cette année 4706, après deux ans d'absence (l. 55, p. 551).

A la suite de la première audience, Auguste, trompé par l'arabe Sylleus, écrit une lettre de reproches à Hérode, et cette lettre oblige le roi des Juifs à envoyer quatre ambassades successives à l'empereur. Tous ces voyages doivent ainsi se placer à partir des premiers mois de l'année 4706, et, en supposant un intervalle de deux ou trois mois pour chacun, il est évident que la fin de l'année était bien proche, sinon déjà passée, à l'époque de la dernière ambassade.

Dans celle-ci, Hérode demandait à l'empereur, entre autres choses, la permission de faire juger et punir ses deux fils Alexandre et Aristobule. Cette permission lui ayant été envoyée de Rome, le jugement eut lieu à Bérythe, et l'exécution capitale se fit quelque temps après le retour d'Hérode en Judée (*Antiq. Jud.*, l. XVI, c. 16

et 17). Cette exécution doit donc être placée au plus tôt au commencement de l'an 4707, P. J.

Mais cette exécution précède la prestation du serment ou le recensement des Juifs, et même il faut placer entre les deux plusieurs autres événements qui exigent encore moralement un intervalle de quelques mois, et il s'ensuit, d'une manière évidente, que le recensement a eu lieu en Judée quelques mois après le commencement de l'an 4707.

D'un autre côté, le petit nombre de faits arrivés entre la prestation du serment et l'arrivée de Varus, vers le mois de mai 4708, confirme parfaitement la date du 25 décembre 4707 comme étant la date la plus approchée et même la date certaine, à six mois près, des événements qui nous occupent.

Ainsi l'histoire sacrée et l'histoire profane, par un accord admirable, nous donnent la fin de l'an 4707 comme la date vraie et précise, à quelques mois près, de la naissance du Sauveur.

Ainsi saint Matthieu et saint Luc, racontant des faits différents, s'accordent cependant parfaitement l'un avec l'autre sur le lieu et sur le temps de cette divine naissance ; leurs récits convergent vers la même date, et, par contre-coup, cet accord prouve leur exactitude historique sur le reste.

IV. *Une page de M. Renan.* — Sortons maintenant des études sérieuses et voyons un peu comment les sophistes du dix-neuvième siècle traitent les questions évangéliques. M. Renan parle du recensement de saint Luc dans sa prétendue *Vie de Jésus*, et tout naturellement il en parle comme de tout le reste, en entassant les erreurs avec les contradictions.

M. Renan est mort depuis longtemps et, en le citant,

nous n'avons ni le désir ni la prétention de le faire revivre. La page suivante de cet auteur doit cependant être réfutée ici ; c'est celle qui renferme l'objection la plus spécieuse du livre, et, jusqu'à présent, l'absence d'un travail complet sur le recensement de Quirinius nous semblait diminuer, sur ce point, l'évidence victorieuse des réfutations.

Jésus naquit à Nazareth ..... et ce n'est que par un détour assez embarrassé qu'on réussit dans la légende à le faire naître à Bethléem.....

Le recensement opéré par Quirinius, auquel la légende rattache le voyage de Bethléem, est postérieur d'au moins dix ans à l'année où, selon Luc et Matthieu, Jésus serait né. Les deux évangélistes, en effet, font naître Jésus sous le règne d'Hérode (Matth. II, 1, 19, 22 ; Luc, I, 5). Or le recensement de Quirinius n'eut lieu qu'après la déposition d'Archelaüs, c'est-à-dire dix ans après la mort d'Hérode, l'an 37 de l'ère d'Actium (Josèphe, *Antiq.*, XVII, 13, et XVIII, 1 et 2). L'inscription par laquelle on prétendait autrefois établir que Quirinius fit deux recensements est reconnue pour fausse. (Voir Orelli, *Inscr. Lat.*, n° 623, et le supplément de Henzen à ce numéro ; Borghési, *Fastes consulaires* [encore inédits], à l'année 742.) Le recensement, en tout cas, ne se serait appliqué qu'aux parties réduites en province romaine et non aux tétrarchies. Les textes par lesquels on cherche à prouver que quelques-unes des opérations de statistique et de cadastre, ordonnées par Auguste, durent s'étendre au royaume des Hérode, ou n'impliquent pas ce qu'on leur fait dire, ou sont d'auteurs chrétiens qui ont emprunté cette donnée à l'évangile de Luc ; ce qui prouve bien, d'ailleurs, que le voyage de la famille de Jésus à Bethléem n'a rien d'historique, c'est le motif qu'on lui attribue. Jésus n'était pas de la famille de David (voir ci-dessous, p. 237-238) et, en eût-il été, on ne concevrait pas encore que ses parents eussent été forcés, pour une opération purement cadastrale et financière, de venir s'inscrire au lieu d'où leurs ancêtres étaient sortis depuis plus de mille ans. En leur imposant une telle obligation, l'autorité romaine aurait sanctionné des prétentions pour elle pleines de menaces.

Cette page est remarquable : M. Renan a su y ren-

fermer un peu plus d'erreurs que de phrases. Relevons seulement celles qui ont trait à notre sujet.

Jésus naquit à Nazareth. — Cette affirmation est erronée et sans preuve aucune. Au contraire, saint Matthieu, saint Luc. et tous les auteurs des premiers siècles disent unanimement que le Sauveur est né à Bethléem. Tertullien ajoute même que ce fait était constaté de son temps dans les registres encore subsistants du recensement romain. Nous le demandons : qui faut-il croire ? ou plutôt que faut-il penser de la négation ignorante et gratuite qui vient, après dix-huit siècles, contredire de telles autorités ?

Le recensement de Quirinius est postérieur d'au moins dix ans à l'année où Jésus serait né. — Le dernier recensement de Quirinius, sans doute. Mais saint Luc affirme qu'il parle du premier (voir plus haut, p. 48), et nous avons prouvé que ce premier recensement est arrivé précisément à l'époque où les évangélistes font naître le Sauveur.

L'inscription par laquelle, etc. — Nous ignorons pourquoi M. Renan donne tant d'importance à cette inscription qu'il accuse de fausseté. Cette inscription, qui parle d'*un* recensement de Quirinius, n'a jamais pu prouver qu'il en ait fait deux. Vraie ou fausse, elle est parfaitement inutile pour confirmer l'authenticité du point contesté, et M. Renan se donne ici le plaisir de se battre contre un fantôme. Les deux recensements faits par Quirinius sont prouvés par d'autres preuves, mais, quant à cette inscription, si nous la reproduisons au numéro 3 des notes justificatives, c'est à titre de simple curiosité.

Le recensement, en tout cas, ne se serait appliqué qu'aux parties réduites en provinces romaines et non aux tétrarchies. — Il y a ici deux erreurs : 1° la Judée n'était pas alors une tétrarchie, mais un royaume ; et 2° Qui-

rinius appliquait le recensement aux royaumes comme aux parties réduites en provinces romaines. Qu'allait-il donc faire, parmi les Homonades, *dans le royaume d'Archélaüs?* et que signifie ce passage de Tacite : *Nostrum in modum deferre census ... adigebatur gens Archelao* (*regi*) *subjecta* (*Ann.*, VI, 41)? Il en était de même pour le royaume d'Hérode, et Josèphe atteste assez que la Judée fut dès lors soumise au recensement romain, puisqu'il mentionne le serment de fidélité et les impôts que l'empereur Auguste fit alors exiger chez les Juifs, du vivant même d'Hérode. Le recensement n'était pas autre chose que l'application de cette double mesure.

Jésus n'était pas de la famille de David. (Voir ci-dessous, p. 237.) — Voyons cet important *ci-dessous* :

Page 237. — « La famille de David était, A CE QU'IL SEMBLE, « éteinte depuis longtemps. » — (*Cet* IL SEMBLE *appuie bien piteusement l'affirmation carrée qui précède et qui ne repose que sur lui.*) — « Ni Hérode, ni les Romains ne songent un in- « stant qu'il existe autour d'eux un représentant quelconque des « droits de l'ancienne dynastie. »

Cette dernière assertion, comme toutes ses compagnes, se pose avec une assurance fort peu fondée. Hérode n'a que trop songé à l'héritier de David, comme le prouvent et le massacre de Bethléem et la fuite en Égypte. Il en est de même pour les Romains : les empereurs Vespasien et Domitien, entre autres, ont pris des mesures rigoureuses contre les descendants de David, et c'est d'après les ordres de l'empereur que les petits-fils de l'apôtre saint Jude furent emmenés à Rome et interrogés par Domitien. (Voir Crevier, *Hist. des empereurs*, l. XVII, § 4, d'après Eusèbe et Hégésippe.)

Continuons la citation de la note, page 237.

« Il est vrai que certains docteurs, tels que Hillel, Gamaliel, sont donnés comme étant de la race de David. Mais ce sont là

des allégations très-douteuses. Si la famille de David formait encore un groupe distinct et ayant de la notoriété, comment se fait-il qu'on ne la voie jamais figurer à côté des Sadokites, des Boéthuses, des Asmonéens, des Hérode, dans les grandes luttes du temps? »

Comment qualifier une telle argumentation? M. Renan se plaint qu'il ne trouve, à l'époque du Sauveur, aucun descendant de David figurant à côté des Sadokites et des Boéthuses; et, deux lignes plus haut, il en cite lui-même plusieurs et entre autres Hillel et Gamaliel qui furent beaucoup plus célèbres que tous les Boéthuses réunis! Nous y ajouterons le Sauveur et sa famille. N'a-t-elle pas joué un certain rôle et subi d'assez notables persécutions? Enfin le Talmud lui-même atteste que l'on avait coutume, à cette époque, de choisir, parmi la race royale de David, les présidents des écoles théologiques (1).

En eût-il été; on ne concevrait pas encore que ses parents eussent été forcés, pour une opération purement cadastrale et financière, de venir s'inscrire au lieu d'où leurs ancêtres étaient sortis depuis plus de mille ans. — Ils étaient sortis, oui, bien des fois, et RENTRÉS AUSSI, depuis plus de mille ans! Bethléem n'est qu'à deux lieues de Jérusalem, et tout porte à croire que les descendants de David, comme les autres Juifs, avaient conservé leur héritage patrimonial. Nous avons vu précédemment que le texte de saint Luc (quand il appelle Bethléem *la ville propre de saint Joseph*) et de plus l'inscription de la sainte famille portée sur le cens de cette ville, donnent clairement à penser que saint Joseph était né à Bethléem.

(1) Talmud, *Traité du Sanhédrin*, fol. 5, A. — Citation de M. Cohen, auteur israélite, *la Bible*, t. II, *préface*, p. XVIII, édition de 1832. — Hillel, Siméon et Gamaliel, tous trois de la race royale de David, ont présidé le Sanhédrin de Jérusalem pendant près d'un siècle et sont restés très-célèbres dans le Talmud.

Finissons-en avec toutes ces objections gratuites. Les passages que nous avons cités nous avaient d'abord paru les plus hardis et les plus difficiles à réfuter historiquement ; c'est pour cela que nous avons voulu, dans une digression un peu longue, mais nécessaire, établir les faits qui s'y trouvent niés.

Ces faits paraissaient être complétement en dehors des documents qui nous restent de l'histoire profane. Comment, en effet, retrouver la liste des censiteurs romains en l'an 4707, et montrer Quirinius exerçant alors cette fonction dans les royaumes du gouvernement de Syrie ? C'était impossible : M. Renan, du moins, le croyait ainsi, et quelle bonne affaire pour lui! Il faut voir avec quelle superbe assurance il exploite ce silence prétendu des historiens, et comme il oppose hardiment ses négations au récit évangélique. Hélas! les vieux historiens ne sont pas aussi muets qu'on aurait pu le croire, et Tacite seul peut suffire pour châtier cette outrecuidance.

Concluons : il y a eu et il y aura toujours des impies, ennemis systématiques de la religion comme de la vérité et de la vertu. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous en avertit. Mais nous savons aussi que la religion, la vérité et la vertu finissent toujours par triompher. Dieu juge ces hommes tour à tour et, même avant son jugement, il nous permet déjà de démasquer ici-bas l'hypocrisie de leur science. Quand on les voit se couvrir impudemment de ce manteau de l'érudition pour attaquer l'Evangile de vérité et la religion reine des sciences, on se rappelle involontairement l'animal que La Fontaine nous montre se déguisant sous une peau de lion pour effrayer ses maîtres. En examinant de près ce fier mais faux déguisement, un observateur attentif découvre bientôt des oreilles honteuses, et cette découverte le met en droit de leur donner, en passant, le coup de fouet qu'ils méritent.

CHAPITRE IV

Jour et heure de la naissance du Sauveur

I. « Mes frères, observez les jours de fête, et en « premier lieu celui de la Nativité, que vous devez célé- « brer le vingt-cinquième jour du neuvième mois ; après « cette fête, vous donnerez la plus grande solennité au « jour de l'Epiphanie, dans lequel le Seigneur nous a « manifesté sa divinité ; or cette fête doit avoir lieu le « sixième jour du dixième mois (1). »

Pour bien comprendre ce passage des *Constitutions apostoliques*, il faut observer que les mois sont comptés ici à la manière des Hébreux, lesquels commençaient leur année sainte au retour du printemps. En appliquant cet usage au calendrier romain, les premiers chrétiens appelaient le mois d'avril le premier de l'année ecclésiastique. Ainsi le vingt-cinquième jour du neuvième

(1) Τὰς ἡμέρας τῶν ἑορτῶν φυλάσσητε, ἀδελφοὶ, καὶ πρώτην γε τὴν γενέθλιον, ἥτις ὑμῶν ἐπιτελείσθω εἰκάδι πέμπτῃ τοῦ ἐννάτου μηνὸς, μεθ'ἥν ἡ ἐπιφάνιος ὑμῖν ἔστω τιμιωτάτη, καθ'ἥν ὁ Κύριος ἀνάδειξιν ὑμῖν τῆς οἰκείας θεότητος ἐποιήσατο· γενέσθω δέ και αὕτη ἕκτῃ τοῦ δεκάτου μηνός. (*Constit. Apost.*, V, 13). Quant à la valeur et à l'authenticité des *Constitutions apostoliques*, auxquelles nous empruntons ce passage, on peut consulter la savante dissertation écrite sur ce sujet par Siméon de Magistris. Elle se trouve reproduite dans le premier volume de la Patrologie grecque, édition Migne, p. 523 et suiv.

Cet habile paléographe prouve de la manière la plus satisfaisante que, sauf quelques altérations introduites par Paul de Samosate, les *Constitutions* sont réellement l'œuvre de saint Clément, pape et disciple des Apôtres et de saint Hippolyte, évêque de Porto.

mois se trouve être le 25 décembre, et le sixième du dixième mois est le 6 janvier.

Les mois sont toujours cités suivant cet ordre dans les *Constitutions*, et le même usage a été adopté, dans la suite, par un grand nombre d'auteurs chrétiens, notamment par saint Grégoire de Tours, le père de l'histoire de France. C'est aussi en vertu du même principe que les peuples chrétiens ont, pendant longtemps, commencé l'année à l'époque même de la fête de Pâques, coutume qui a subsisté en France jusqu'au règne de Charles IX.

Cet article des *Constitutions* suffit pour prouver que les deux fêtes, dont il y est question, remontent aux temps apostoliques ; car, encore que ce recueil n'ait pas été composé par les Apôtres eux-mêmes, il est cependant certain que la date de sa composition s'éloigne peu des temps où ils vivaient, et la manière dont il y est parlé de ces fêtes et de celles qui suivent montre bien qu'elles existaient déjà dans l'Église, avant que l'auteur rappelât aux fidèles l'obligation de les célébrer.

II. Sauf le texte si explicite des *Constitutions apostoliques*, la tradition et la fête du 25 décembre ne sont guère mentionnées par les écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles.

Georges le Syncelle assure cependant que cette tradition se trouvait consignée dans les ouvrages de saint Hippolyte, lequel écrivait vers l'an 220 de l'ère chrétienne (1); or la science chronologique de saint Hippolyte donne un grand poids à son témoignage.

Il est incontestable que la fête du 25 décembre a été célébrée, depuis la plus haute antiquité, par l'Eglise de Rome et dans tout l'occident ; mais ce n'est qu'au

(1) Voir Patrizzi, *De Evangeliis*, l. III, diss. XIX, n. 54 et 55, et Georges le Syncelle, *Chronographie*, p. 315 (Paris, 1652).

quatrième siècle que les chrétiens d'Orient adoptèrent complétement cette fête, et commencèrent, eux aussi, à la célébrer le 25 décembre. Ils ne connaissaient jusque-là que celle de l'Epiphanie; et quelques uns rattachaient, à ce même jour du 6 janvier, toutes les grandes Manifestations, τὰ Ἐπιφάνια, de Notre-Seigneur : la Nativité, l'Adoration des Mages, le Baptême du Sauveur et le miracle des noces de Cana. C'était beaucoup pour le même jour; la tradition de l'Eglise Romaine, rapportant la Nativité au 25 décembre, parut mieux fondée que le sentiment contradictoire; aussi toutes les Églises, ainsi que tous les docteurs d'Orient, s'empressèrent d'y adhérer.

« Ce jour de la Nativité, dit saint Chrysostome, a été « connu et solennisé, dès l'origine, par tous les peuples « qui habitent l'Europe, depuis les rivages de la Thrace « jusqu'à ceux de Gadès, et la connaissance de ce jour « nous a été transmise à nous-mêmes par les chrétiens « de Rome, qui en avaient conservé l'indication précise « d'après une antique tradition (1). »

Et saint Augustin : « L'Eglise a reçu de l'antiquité et « garde avec soin la tradition que le Christ a été « conçu et a souffert le 8 des calendes d'avril (25 mars), « et qu'il est né le 8 des calendes de janvier (25 dé- « cembre) (2). »

A la fin du quatrième siècle, tous les écrivains ecclésiastiques partagent le même sentiment, et l'on sait assez quels étaient alors leur nombre et leur érudition.

III. Quant à la fête de l'Epiphanie ou du 6 janvier, on voit, par un passage de Clément d'Alexandrie, que dès l'époque où cet auteur écrivait, c'est-à-dire vers le

(1) *Sermo de Natali Christi.* — Opera S. Chrys,, t. II, p. 354, édit. Montfaucon.

(2) *De Trinitate*, l. IV, c. 5.

commencement du second siècle, elle était déjà célébrée par quelques chrétiens, en mémoire du Baptême de Notre-Seigneur (1). Les *Constitutions apostoliques* rapportent aussi cette fête au souvenir du même événement évangélique (l. VIII, c. 33), et il semble que l'adoration des Mages n'a été rattachée au même anniversaire que postérieurement.

On peut en dire autant du sentiment qui fixait à cette même date du 6 janvier la naissance du Sauveur. Il paraît avoir été inconnu des trois premiers siècles, et Tillemont déclare ne voir aucune preuve qu'il ait jamais été suivi par les Eglises d'Asie. Le P. Patrizzi trouve aussi que saint Ephrem (*Sermo in natali D.*), saint

(1) Clément d'Alexandrie rapporte cette fête au onzième jour du mois égyptien Tybi, jour correspondant au 6 janvier (*Stromates*, l. I, § 21).

Le même auteur parle aussi d'opinions particulières émises ou plutôt hasardées de son temps en Egypte, touchant le jour anniversaire de la Nativité. « Quelques esprits curieux, dit-il, prétendent que le Christ est né le 25 du mois Pachon (20 mai), » et plus loin il en cite d'autres qui rapportaient le même anniversaire au 24 ou 25 Pharmuthi (19 ou 20 avril). Clément d'Alexandrie ne suggère aucune raison à l'appui de ces deux opinions, dont il fait assez peu de cas, et qui n'ont laissé aucune trace dans l'Eglise. Elles paraissent même n'avoir été qu'une fausse interprétation du texte des *Constitutions apostoliques* : en effet, c'est le même quantième du mois (le vingt-cinquième jour), et quant au mois lui-même, comme les *Constitutions* indiquent le neuvième, sans le spécifier autrement, les Egyptiens ont fort bien pu appliquer cette indication à leur propre calendrier, dans lequel le mois Pachon se trouve être le neuvième.

Dans un *Comput sur la Pâque*, composé vers l'an 248, E. C., et faussement attribué à saint Cyprien, l'auteur fait coïncider le jour de la Nativité avec celui de la Pâque tombant cette année là le 28 mars, suivant son calcul. Henri Dodwell (*Patrol. lat.* de Migne, t. IV, c. 963) et le P. Patrizzi (*Diss.* XIX, n° 62) pensent qu'il s'agit plutôt, dans cet endroit, de l'Incarnation elle-même que de la Nativité. L'ouvrage est du reste si faible, et renferme tant d'erreurs, que l'opinion de cet auteur anonyme n'a pas grande valeur.

Ces trois opinions sont les seules variantes qui s'écartent des dates beaucoup plus autorisées du 25 décembre et du 6 janvier.

Epiphane (*Hæres.*, 51, § 16), et l'évêque Timothée sont les seuls qui aient émis cette opinion dans leurs écrits (1).

Le même interprète pense que cette opinion de quelques Orientaux a pu venir de la substitution des mois juifs aux mois romains; il fait remarquer qu'en l'an 4707, P. J., le 25 décembre correspondait au 6 du mois hébreu Tebeth, et ce mois est, en effet, le dixième de l'année sainte des Juifs, de même que janvier se trouve aussi être le dixième de l'année ecclésiastique primitive; c'est ainsi que le 6 janvier aurait pu être pris plus tard pour le 6 Tebeth (2).

Quelle que soit la valeur de cette remarque, il est juste d'observer que les deux dates du 25 décembre et du 6 janvier ne sont séparées que par un intervalle de treize jours, et que cette différence peut très-bien provenir d'une variation des calendriers et ne pas indiquer primitivement deux traditions contradictoires. Encore aujourd'hui, la différence des calendriers julien et grégorien produit un effet semblable, et tout le monde sait que les Grecs et les Russes célèbrent la naissance du Sauveur douze jours après nous, quoique les uns et les autres nous rapportions cette fête à la date du 25 décembre (3).

IV. Malgré les ombres qui couvrent l'origine de la tradition du 25 décembre, il est difficile de ne pas supposer ici le témoignage authentique et certain d'un apôtre ou

(1) Voir Tillemont, *Hist. Ecclés.*, t. I, p. 441, et Patrizzi, *De Evangeliis*, l. III, *Diss.* XIX, *n°* 29.

(2) Suivant un calcul que nous croyons plus exact que celui auquel se réfère le P. Patrizzi, le 25 décembre de l'an 4707, P. J., a dû tomber le 4 du mois juif. (Voir, à la fin du volume, *Restitution du calendrier hébr.*, et l'année 4707.)

(3) Képler pense aussi que l'opinion relative au 6 janvier a pu venir d'une erreur de calendrier, et que les Orientaux ont pu confondre par exemple le 8 des calendes de janvier (25 décembre) avec le 8 des ides de janvier (6 janvier). *De Anno nat. Chr.*, XV, p. 156.

d'un auteur ayant puisé aux sources mêmes de la vérité.

Ce jour de la naissance du Sauveur, le plus important de tous dans la vie de la sainte Vierge, avait été certainement remarqué par elle et désigné ensuite aux Apôtres, de même que tous les autres détails racontés dans l'évangile de saint Luc (c. I et II). C'est ainsi que nous savons qu'un intervalle de six mois s'est écoulé entre la naissance de saint Jean-Baptiste et celle du Sauveur, et cette mention nous montre bien que des indications chronologiques avaient été données par la sainte Vierge elle-même. La tradition du jour de la Nativité de Notre-Seigneur a pu aussi être vérifiée sur les registres du dénombrement général, et, s'il est vrai que Tertullien ou d'autres chrétiens aient autrefois consulté ces registres, cela donne une nouvelle confirmation à cette tradition antérieure au siècle du même Tertullien.

Ce qui dut faciliter la mémoire et la transmission de cette date, c'est sa coïncidence avec le solstice d'hiver, alors fixé au 25 décembre, « Le Christ a été conçu à l'équinoxe du printemps, et il est né au solstice d'hiver, » dit saint Augustin (1). C'est sous cette formule que les premiers chrétiens ont dû recevoir l'indication de ces deux anniversaires, et cela même concourt à nous expliquer l'opinion divergente relative au 6 janvier ; car, si dans l'année romaine le solstice d'hiver était fixé au 25 décembre ; d'un autre côté, dans l'année solaire fixe, que les Juifs conservaient concurremment avec leur année lunaire, la *tékupha* d'hiver tombait au contraire le 5 janvier (2). Cette divergence dans le moment initial des saisons expliquerait ainsi pourquoi les occidentaux

(1) *Sermo de tempore*, 22, et dans la Patrologie latine de l'abbé Migne, t. XXXIX, c. 1995.

(2) Voir, à la fin du volume, *Restitution du calendrier hébraïque*, art. III, n. 3, les *Tékupha*.

prétendaient avoir reçu de saint Pierre la date du 25 décembre, et les orientaux avoir reçu de saint Jacques celle du 6 janvier ou plutôt de la nuit du 5 au 6 janvier.

Aussi, malgré la diversité de ces deux traditions, on peut cependant les invoquer toutes deux pour fixer la naissance du Sauveur à l'époque du solstice d'hiver et vers le 25 décembre de préférence à toute autre époque.

V. Outre la tradition constante de l'Eglise, on peut encore apporter d'autres raisons confirmatives de la même date.

Selon toute apparence, le dénombrement, qui commença dans les provinces en l'an 4707, fut d'abord exécuté en Syrie et en Phénicie, provinces formellement annexées à l'empire, et le royaume allié de Judée ne dut naturellement venir qu'en second lieu, ce qui reporte vers la fin de l'année l'époque du recensement pour Bethléem.

VI. On reconnaît, en étudiant la vie du Sauveur, qu'il a toujours choisi ce qu'il y avait de pire dans les choses humaines. Ainsi il a voulu avoir la naissance la plus pauvre dans l'étable de Bethléem, la vie la plus laborieuse dans l'atelier de Nazareth, la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse sur le Calvaire. En raisonnant par analogie, on est porté à croire que le divin Rédempteur des hommes a dû choisir l'époque de l'hiver dans le cercle de l'année, comme aussi le milieu de la nuit parmi les heures de la journée, pour faire son entrée dans ce monde sensuel et orgueilleux. Il voulait en cela comme en tout le reste, expier nos fautes et nous donner l'exemple du sacrifice.

VII. Il faut aussi mentionner l'analogie qu'on a toujours remarquée entre l'état moral de l'humanité, à la

venue du Sauveur, et le temps de nuit et d'hiver pendant lequel il a voulu naître. Les ténèbres et le froid étaient alors moins grands dans le monde physique que dans le monde moral.

Comme la sagesse divine ne dédaigne rien, et qu'elle aime à frapper l'homme par le symbolisme des choses sensibles, cette considération n'est pas à dédaigner.

N'oublions pas non plus l'interprétation anagogique donnée par saint Augustin à cette parole de saint Jean-Baptiste : « Il faut que Jésus croisse et que je diminue. » — « L'humiliation étant due à l'homme, dit le saint docteur, Jean est né à cette époque de l'année où les jours commencent à diminuer, et la grandeur étant due à Dieu, le Christ est né lorsque les jours commencent à grandir. » (*Sermon* 21, *De Sanctis.*)

VIII. Quelques esprits, désireux d'ajouter au témoignage de la tradition un témoignage plus explicite, ont prétendu trouver dans l'Evangile même la confirmation de la date du 25 décembre ; mais après un examen sérieux, on est obligé de reconnaître que les textes qu'ils citent ne contiennent aucune preuve satisfaisante. Nous mentionnerons cependant ces textes ; car il y en a dans lesquels une science plus étendue pourrait un jour trouver quelque lumière. Ainsi l'étoile des Mages, après avoir annoncé aux astronomes orientaux la venue du Messie, pourrait encore aujourd'hui même, à dix-huit siècles de distance, nous éclairer sur l'époque de sa venue, s'il était vrai que la date précise de ce phénomène céleste eût été constatée dans les observations astronomiques des anciens peuples de l'Inde ou de la Chine. Le docteur Sepp prétend, en effet, que les tables astronomiques de ces peuples indiquent une étoile temporaire qui aurait brillé pendant plus de soixante-dix jours, et dont l'apparition coïnciderait à peu près avec l'époque où il

place avec nous la naissance du Sauveur (*Vie de N. S. J. C., traduct.* 1854, 1 *vol., p.* 54.)

Malheureusement, l'*à peu près* qu'il donne est d'un an ou deux. Il serait à désirer qu'une étude sérieuse de ces documents nous apprenne ce qu'il y a d'authentique et de précis dans cette indication.

IX. Faut-il voir une autre donnée chronologique et la désignation d'un mois de l'année dans ce texte de saint Luc : « Et au *sixième* mois, l'ange Gabriel fut envoyé, par Dieu, dans une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge nommée Marie et fiancée à un homme de la maison de David nommé Joseph (c. I, 26) ? »

Le sixième mois de l'année civile et vulgaire des Juifs était le mois d'Adar qui commençait, en l'année 4707, P. J., le premier mars (1). La désignation de ce mois confirmerait ainsi la tradition qui place dans le mois de mars l'Annonciation de la sainte Vierge, et dans le mois de décembre la Nativité du Sauveur. Il est bien possible que tel ait été le sens de saint Luc ; mais toutefois il semble plus probable, d'après le contexte de l'Evangile, que l'auteur a voulu indiquer ici le sixième mois de la grossesse d'Elisabeth, mère de saint Jean-Baptiste. C'est ainsi, du moins, que la plupart des interprètes ont compris ces mots, *sixième mois.* L'ange Gabriel dit en effet à la sainte Vierge un peu plus loin : « Ce mois est le sixième de la grossesse de celle qui était appelée stérile. »

(1) L'année civile des Juifs, qui correspond à l'an 4707, a pu être une année embolismique de treize mois, et alors le mois de mars correspondrait au septième mois de cette année et non au sixième ; nous avons même adopté cette opinion dans la Restitution du calendrier hébraïque ; mais cette année même est une des quatre dont le caractère embolismique est le plus incertain dans la période de soixante-seize ans dont nous avons donné le tableau.

La désignation du mois de mars ici est donc très-problématique.

X. Saint Chrysostome, dans un sermon sur la fête de la Nativité, prétend rattacher pareillement la date du 25 décembre à des données évangéliques.

Il parle d'abord du dénombrement de Quirinius, et il pense que les registres de ce dénombrement ont dû être conservés à Rome et servir à constater le jour même de la naissance du Christ. Malheureusement le fait de la vérification de cette date est lui-même incertain.

La seconde indication donnée en preuve par le saint docteur est encore moins acceptable, car il suppose une chose qui est incontestablement fausse, savoir que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, était *grand-prêtre* des Juifs, lorsque l'ange Gabriel lui apparut.

Voici son argumentation : « Le mois dans lequel Jésus-Christ fut conçu était, d'après l'Evangile, le sixième de la grossesse d'Elisabeth ; or ce mois était celui de mars puisque ce fut dans le *Saint des Saints* que l'ange Gabriel annonça à Zacharie que sa femme concevrait, et que Zacharie n'entrait dans ce sanctuaire, en sa qualité de grand-pontife, qu'une fois l'année, à la fête des Tabernacles (1) que l'on célébrait vers la fin du mois de septembre. Si donc Jean-Baptiste a été conçu à cette époque, Jésus-Christ l'a été dans le mois de mars et il est né incontestablement dans le mois de décembre (2). »

Toute cette argumentation tombe devant le récit formel de saint Luc, d'après lequel Zacharie était simple-

(1) Ce n'était pas à la fête des Tabernacles, mais bien à la fête des Expiations, qui arrivait cinq jours auparavant, le 10 Thisri, que le grand-prêtre des Juifs entrait dans le Saint des Saints. Le 10 Thisri correspondait au 14 septembre en l'an 4706, P. J.

(2) *Sermo de Natali* inter opera S. Chrysostomi.

ment un des prêtres ou sacrificateurs de la famille d'Abia, *désigné par le sort*, pour aller, suivant la coutume de chaque jour, entretenir le feu de l'autel et faire brûler l'encens, non pas dans le Saint des Saints, mais simplement dans le sanctuaire ou le lieu saint.

On sait aussi, par l'histoire de Josèphe, que le grand-prêtre des Juifs était alors (de 4692 à 4709, P. J.) Simon fils de Boéthus, et non pas Zacharie.

XI. Une indication plus fondée consiste précisément dans la remarque faite par saint Luc que l'apparition de l'ange Gabriel à Zacharie eut lieu dans le temple, lorsque celui-ci remplissait son office de prêtre. Comme les vingt-quatre familles sacerdotales desservaient le temple à tour de rôle, chacune pendant une semaine, et que Zacharie était de la famille d'Abia, c'est-à-dire de la huitième, il s'ensuit que si l'on pouvait connaître à quelle époque l'une de ces familles a rempli son office, l'on arriverait aussi à connaître l'époque où Zacharie officia dans le temple, et par suite l'époque de la conception de saint Jean-Baptiste, celle de l'Incarnation du Sauveur, qui arriva six mois après, et enfin celle de sa Nativité.

Avant tout, nous devons avouer que cette méthode d'investigation est elle-même assez vague, car il y eut un certain intervalle entre la promesse de l'ange et la conception de saint Jean, et cet intervalle sera toujours impossible à déterminer certainement, quelque court qu'on veuille le supposer. Mais cette indication, malgré son incertitude, offre cependant assez d'intérêt pour ne pas être négligée ici.

Les Juifs donc prétendent (1) que la famille sacerdo-

(1) Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'ouvrage thalmudique intitulé le Seder-Olam, c. 30 :

« Lorsque le temple fut détruit pour la première fois, la semaine tou-

tale de Joïarib était d'office aux deux époques où le temple fut brûlé, la première fois par les Chaldéens, et la seconde fois par les Romains.

Il est difficile, ou pour mieux dire impossible, d'établir aucun calcul sur la première époque donnée, à causes des intermittences qu'eut à subir le culte sacré pendant la captivité de Babylone et pendant les profanations d'Antiochus Epiphanes ; mais, quant à la seconde, celle de la ruine du temple par les Romains, le calcul paraît plus sûr et plus facile.

Josèphe nous apprend, en effet, que le second temple fut pris et brûlé par les Romains le 10 août de l'an 70 de l'ère chrétienne, lorsqu'il renfermait encore un grand nombre de prêtres dans son enceinte. Il est vrai que le sacrifice perpétuel avait été interrompu vingt-trois jours auparavant, le 17 juillet, par le manque de victimes ; mais le sacrifice ne constituait pas uniquement l'objet du culte et du service des prêtres ; ceux-ci ont donc pu et même dû continuer leur office jusqu'au dernier jour, ne fût-ce que pour l'entretien du feu sacré qui ne devait jamais s'éteindre.

Le 10 août de l'an 70, E. C., ou 4783, P. J., tombe un vendredi ; la famille de Joïarib, qui était la première de toutes avait donc recommencé les tours le samedi 4 août précédent (1). Or, du samedi 26 avril de l'an 4706, au

chait à sa fin, et ce fut à la fin d'une année sabbatique. *La famille de Joïarib était d'office pour les fonctions sacerdotales*, et c'était le neuvième jour du mois Ab. *Le second temple fut détruit dans les mêmes circonstances* (Patrizzi, *De Evangeliis*, l. III, diss. LII, n° 6). »

Scaliger cite aussi un autre texte qui prouve que la famille de Joïarib était d'office lors de la destruction du premier temple ; mais il n'y est pas question du second.

(1) Il est probable que les tours de chaque famille commençaient le premier jour de la semaine qui était, chez les Juifs, le dimanche ; mais la journée du dimanche commençait elle-même le samedi soir, au coucher du soleil.

samedi 4 août de l'an 4783, P. J., il y a 28,224 jours ou 4,032 semaines, pendant lequel temps les vingt-quatre familles sacerdotales ont fait intégralement 168 fois leur office dans le temple. Ainsi, le samedi 26 avril de l'an 4706, la famille de Joïarib entra en fonctions pour desservir le temple.

Pareillement, la famille d'Abia, qui était la huitième, dut remplir le même office du samedi 14 juin au samedi 21 du même mois, et ce serait dans cet intervalle que l'ange Gabriel aurait apparu à Zacharie.

Ceci n'a rien de contraire avec la tradition qui place au 24 juin de l'année suivante, 4707, la naissance de saint Jean-Baptiste ; car nous voyons dans la sainte Ecriture que, dans des cas semblables, lorsque Dieu fit annoncer à Abraham, et plus tard à la Sunamite qu'ils auraient un fils, l'événement n'arriva qu'un an après la promesse. (*Genèse*, XVIII, 10, et *Rois*, livre IV, c. IV, 16.)

Mais, quelque ingénieux que soient tous ces calculs, les données sur lesquelles ils reposent sont sujettes à des objections telles que le résultat devient lui-même très-incertain, et la tradition de l'Église primitive reste réellement comme étant la donnée la plus authentique qui puisse nous instruire sur ce but de nos recherches.

C'est ainsi que, dans les plus grandes questions de l'histoire et de la religion, la tradition est appelée à compléter les données de l'Ecriture sainte, et la Providence l'a voulu sans doute pour nous habituer à incliner notre raison devant l'autorité de l'Eglise, canal ordinaire de la tradition.

XII. La seule objection sérieuse qui ait été formulée contre la date du 25 décembre, c'est qu'il paraissait extraordinaire qu'à cette époque, dans la saison d'hiver, on

fît encore pâturer les troupeaux pendant la nuit, comme cela est dit des bergers de Bethléem. Mais la réponse est facile ; car dans les climats tempérés, comme celui de la Palestine, sous le 32e degré de latitude, et chez des peuples à moitié nomades, le fait est très-possible et très-vraisemblable.

La même chose se pratique en hiver dans des climats bien plus exposés au froid, comme Casaubon l'affirme de l'Angleterre (*Exerc.*, § 7, p. 174), et Langius du Danemark (*De ann. Christi*, II, 2).

La date du 25 décembre reste donc comme étant l'époque, sinon certaine, au moins la plus probable de la venue du Sauveur parmi nous.

XIII. Si les écrivains sacrés ont laissé à la tradition le soin de nous instruire du jour de cet événement à jamais précieux, ils sont plus explicites pour en indiquer l'heure. Saint Luc nous donne en effet à entendre que la nuit couvrit de ses voiles l'humble avénement du Christ (II, 8 et 9).

La grande œuvre de Dieu venait de s'accomplir dans l'obscurité, le silence et la solitude, et voici que, témoins de l'humiliation suprême du Verbe incarné, les anges font entendre leur cantique ; *une clarté céleste brille au milieu des ténèbres*, et les bergers, qui gardaient leurs troupeaux *pendant les veilles de la nuit*, apprennent, par la voix des anges, la nouvelle de cette grande joie.

L'Eglise, dans sa liturgie, applique à cette nuit sainte ces paroles du livre de la Sagesse (XVIII, 14) : « Tandis que tout était plongé dans le silence, et que la nuit était arrivée au milieu de sa course, votre Verbe tout-puissant, Seigneur, quittant son trône royal, est descendu des cieux parmi nous. » Saint Augustin dit

sur le même sujet que, dans la naissance temporelle du Sauveur, on vit s'accomplir à la lettre cette parole du psaume 109 : « Je vous ai engendré avant l'aurore. »

Saint Jérôme nous apprend aussi que c'était une tradition reçue parmi les Juifs que le Christ viendrait au milieu de la nuit (*In Matth.*, XXV, 5). Ce saint docteur applique, il est vrai, cette tradition au second avénement du Sauveur ; mais, dans la pensée des Juifs qui ne distinguaient pas les deux avénements, elle s'applique plus naturellement au premier.

Ainsi, d'après le texte évangélique et d'après les traditions prophétiques et historiques, la naissance du Sauveur a eu lieu vers l'heure de minuit.

XIV. Le solstice d'hiver venait de terminer l'année solaire commune, et, s'il faut accepter la tradition avec toute sa précision, on était alors au vingt-cinquième jour de décembre.

La lettre dominicale de l'an 4707, P. J., étant D, il s'ensuit que le 25 mars tomba, cette année-là, un mercredi, et le 25 décembre un vendredi. Le mercredi avait été, à l'origine des temps, le quatrième jour de la création, celui où la lumière déjà existante prit un corps en s'unissant au globe du soleil, et le vendredi avait été le jour de la création de l'homme.

Le Sauveur aurait ainsi choisi, pour naître comme pour souffrir, en un mot pour racheter l'homme, le même jour qu'il avait autrefois choisi pour le créer.

XV. Ainsi le Sauveur est né sous l'empire d'Auguste et le règne d'Hérode, Tibère et Pison étant consuls, chacun d'eux pour la seconde fois, Simon, fils de Boethus, étant grand-prêtre des Juifs :

La septième année avant l'ère chrétienne vulgaire (1);
L'an 4707 de la période julienne;

Et depuis le commencement du monde :

L'an 5503, suivant l'ère de Constantinople;
5486, suivant l'ère d'Alexandrie;
5195, suivant le calcul adopté par Eusèbe;
4957, suivant l'*Art de vérifier les dates* (2);
3997, suivant Ussérius;
3977, suivant la Vulgate;
3755, suivant les Juifs modernes.

L'an 2285 depuis la vocation d'Abraham (3);
1639 depuis la sortie d'Egypte;
985 depuis la dédicace du temple de Salomon;
530 depuis la fin de la captivité de Babylone;
2 de la 193e Olympiade;
747 depuis la fondation de Rome, suivant Varron;
742 de l'ère de Nabonassar;
306 de l'ère des Séleucides;
39 depuis la réforme du calendrier par Jules César;
31 depuis le règne effectif d'Hérode à Jérusalem;
25 depuis la bataille d'Actium;
20 de la cinquième période Callippique;
3 du cycle solaire de 28 ans;
14 du cycle lunaire de 19 ans;

(1) La naissance du Sauveur n'a eu lieu réellement que six ans et huit jours avant l'ère vulgaire; mais, à cause de cet excédant de huit jours, elle doit se placer dans la septième année avant cette ère, suivant la manière de compter des chronologistes.

(2) L'*Art de vérifier les dates* place le commencement de l'ère chrétienne vulgaire 4964 ans après la création d'Adam, 2292 après la vocation d'Abraham, etc. Comme le Sauveur est né l'an 7 avant cette ère, il faut retrancher ce même nombre 7 de toutes ces dates, pour avoir leur véritable rapport avec l'événement même de la naissance du Sauveur.

(3) Cette date et toutes celles qui suivent sont basées sur les calculs de l'*Art de vérifier les dates*.

Et pour le jour, le VENDREDI 25 décembre de l'année julienne régulière, ou le 22 décembre romain, par suite des fausses intercalations de la bissextile ;

Le 4 du mois lunaire, appelé Tebeth chez les Juifs et Gamélion chez les Grecs ;

Le 3 Tybi de l'année vague des Egyptiens et le 29 Choeac de leur année fixe.

Le solstice d'été, que Jules César avait cru devoir fixer comme arrivant ce jour-là même, 25 décembre, avait réellement eu lieu un peu plus tôt, le 23 décembre, à 7 h. 58 m. du matin.

La lune, encore faible et naissante, avait disparu sous l'horizon le 24 décembre au soir, vers neuf heures. Elle avait été nouvelle le 21 décembre, à 7 h. 19 m. du matin (*Tables* de Largeteau).

TROISIÈME PARTIE

DATES DE LA PRÉDICATION ET DE LA MORT DU SAUVEUR

Nous abordons la question la plus importante de la chronologie sacrée : l'œuvre de la Rédemption, est, en effet, le centre et comme la clef de voûte de toute l'histoire chrétienne ; en la déplaçant, on ébranle plus ou moins l'édifice dans ses plus nobles parties ; on brise les vraies relations des faits évangéliques avec les faits contemporains de l'histoire profane, et l'on risque même de soulever contre les récits de l'Écriture des difficultés insolubles. Ici les recherches deviennent plus importantes que précédemment et, grâce à Dieu, la vérité nous semble aussi plus facile à découvrir et à prouver.

Pour procéder avec méthode dans une question aussi grave, nous diviserons cette troisième partie en quatre chapitres, ayant les titres suivants : pour le premier, *les dates approximatives ;* pour le second, *les dates exactes ;* pour le troisième, *les dates confirmatives*, et pour le quatrième, *la durée et les principales phases de la prédication du Sauveur.*

Dans le cours de cette troisième partie, nous réunissons, pour les prouver simultanément, les deux dates extrêmes de la prédication évangélique, savoir : celle du

baptême et celle de la mort du Sauveur ; et cela, parce que ces deux dates dépendent absolument l'une de l'autre et qu'il serait difficile de les prouver isolément. A mesure que nous avancerons dans la discussion, on verra, du reste, ressortir de mieux en mieux la durée précise de la prédication du Sauveur, durée qui fut de trois ans et demi, comme tout le monde le reconnaît aujourd'hui, et comme nous le démontrerons au quatrième chapitre.

CHAPITRE PREMIER

Les dates approximatives.

Les dates approximatives sont celles qui indiquent à quelques années près, soit le temps où Notre-Seigneur a vécu, soit l'âge qu'il pouvait avoir au commencement et à la fin de sa prédication.

Il y en a trois :

La première se trouve exprimée dans cet article du Symbole des Apôtres : « *Je crois en Jésus Christ... qui a souffert sous Ponce Pilate.*

La seconde se trouve dans ce texte de saint Luc : *Jésus avait environ trente ans, quand il commença.*

La troisième est fondée sur ces paroles adressées à Notre-Seigneur, quatre ou cinq mois seulement avant sa mort : *Vous n'avez pas encore cinquante ans.*

La discussion de ces deux derniers textes en particulier, nous paraît d'autant plus nécessaire, qu'ils ont donné lieu à deux erreurs opposées, erreurs qu'il importe de réfuter avant d'aborder le chapitre des dates exactes.

§ I

Époque approximative de la mort du Sauveur.

I. Credo... in Jesum Christum, filium ejus unicum, Dominum nostrum... *Qui passus est sub Pontio Pilato.*

— Je crois... en Jésus-Christ, fils unique du Père et Notre-Seigneur... *qui a souffert sous Ponce-Pilate* (*Symbole des Apôtres*, 4e article). — Telle est la forme de la première date transmise par les Apôtres à leurs néophytes (1).

Cette date est vague, et cela se conçoit aisément par le peu d'importance qu'elle avait alors au milieu de tant d'autres vérités capitales. Les Apôtres avaient à rappeler au monde entier l'existence d'un Dieu créateur, qui avait voulu se faire le sauveur des hommes avant d'être leur juge; ils devaient, avant tout, préciser ces grandes vérités de la foi, les prêcher par toute la terre et les défendre au prix de leur sang. Pouvaient-ils dès lors s'inquiéter beaucoup de mettre une précision rigoureuse dans une chronologie parfaitement connue de leurs contemporains ?

Disons-le aussi : l'on attachait alors bien peu de prix à cette précision, et cent cinquante ans plus tard, le savant Clément d'Alexandrie traitait lui-même d'esprits trop curieux ceux qui voulaient connaître exactement le jour de la naissance du Sauveur. Les Apôtres vivaient dans un siècle où il n'y avait pas encore d'ère généra-

(1) Le Symbole a été composé par les Apôtres avant leur première dispersion, vers l'an 37 de notre ère. Il fut défendu de l'écrire pendant les trois premiers siècles, à cause des persécutions, et pour ne pas livrer inconsidérément aux païens les articles de notre foi. Mais tous les chrétiens le savaient par cœur, et il leur servait de signe ou de mot d'ordre pour se reconnaître entre eux, suivant cette parole alors en usage dans l'Eglise : *Da signum* ou *da symbolum* : donne le signe, donne le symbole. L'existence de ce symbole et son origine apostolique sont attestées par les monuments les plus anciens et dans les écrits des premiers Pères de l'Eglise, Saint Irénée, Tertullien, etc.

Ajoutons ici que l'examen du texte que nous avons cité nous montre lui seul que les Apôtres ont dû composer le Symbole dans un temps où Pilate n'était plus, il est vrai, gouverneur de Syrie, mais où tout le monde pouvait encore se rappeler l'époque de son gouvernement.

lement adoptée pour compter les années, et l'indication du gouvernement de Pilate leur parut être une époque suffisamment déterminée dans un symbole qui est le résumé court, populaire, mais non scientifique de la doctrine chrétienne.

II. Plus tard les Évangélistes donnèrent des dates plus précises que nous examinerons en leur lieu. Pour le moment, nous nous contenterons de compléter l'indication du symbole en remarquant simplement que, d'après l'Évangile (Luc, III, 1), Pilate était gouverneur de la Judée, non-seulement à l'époque de la Passion, mais même dès le début de la prédication de saint Jean-Baptiste. Comme cette première prédication a précédé celle de Notre-Seigneur d'un intervalle d'au moins six mois, et que celle-ci a duré trois ans et demi, le tout fait une durée de quatre années au moins. Si ensuite l'on précise exactement le commencement et la fin des dix ans, pendant lesquels Pilate fut gouverneur ou procurateur de Judée, et pendant lesquels il faut placer cet intervalle de quatre années, on resserrera dans un cadre assez étroit l'indétermination de l'époque indiquée par le Symbole. C'est ce que nous allons faire.

III. Archélaüs, fils et successeur d'Hérode, fut dépouillé de ses États à la fin de l'an 5, E. C., et la Judée, alors réduite en province romaine, fut livrée à l'administration d'un procurateur romain, ayant pleine et entière juridiction sur les Juifs (1).

L'empereur Auguste envoya successivement en Judée

(1) Ἡγησόμενος Ἰουδαίων τῇ ἐπὶ πᾶσιν ἐξουσίᾳ (*Antiq.* XVIII, d. 1).
Cette remarque de l'historien Jesèphe nous montre que les procurateurs romains envoyés en Judée avaient droit de vie ou de mort, comme on le voit du reste par l'exemple de Pilate dans la Passion du Sauveur; il n'en était pas de même de tous les procurateurs.

trois procurateurs : Coponius en l'an 5, E. C., Marcus Ambivius en l'an 10, et Annius Rufus en l'an 13.

Laissons maintenant parler Josèphe.

« Ce fut, dit-il, sous ce gouverneur (A. Rufus) que mourut César-Auguste... et Tibère Néron, fils de sa femme Julie (Livie), lui succéda dans la puissance impériale. Tibère envoya Valérius Gratus, cinquième gouverneur de Judée, lequel priva de la grande sacrificature Ananus (le grand-prêtre Anne, dans l'Évangile), pour donner cette charge à Ismaël, fils de Fabi. Ismaël ayant été déposé peu après, Eléazar, fils d'Ananus, fut nommé grand sacrificateur. Mais un an après, il fut remplacé à son tour par Simon, fils de Camith. Celui-ci ne garda pas non plus cette charge plus d'une année, et eut pour successeur Joseph Caïaphe (ou Caïphe dans la Vulgate).

« Gratus revint alors à Rome, *après avoir passé onze ans dans la Judée*, et Ponce-Pilate fut envoyé pour le remplacer... »

Josèphe raconte ensuite les séditions arrivées sous Pilate, et il ajoute :

« Or, en ce temps-là, vivait aussi Jésus, homme sage, si toutefois on doit l'appeler homme, car il a accompli des œuvres extraordinaires. Il enseignait ceux qui aiment à recevoir la vérité, et il eut beaucoup de disciples parmi les Juifs et les Grecs. Ce Jésus était le Christ, et Pilate l'ayant fait crucifier sur les plaintes des principaux de notre peuple, ceux qui l'avaient aimé précédemment ne cessèrent point pour cela ; car il leur apparut vivant le troisième jour après sa mort, conformément aux écrits des divins prophètes qui avaient annoncé sur lui toutes ces choses et mille

autres également merveilleuses. C'est de lui que les chrétiens, secte qui subsiste encore aujourd'hui, ont tiré leur nom (1)... »

Le même historien termine ainsi au sujet de Pilate : « Vitellius (2), gouverneur de Syrie, ayant envoyé son ami Marcellus prendre en main l'administration de la Judée, ordonna à Pilate d'aller à Rome, répondre devant l'empereur sur les crimes que les Juifs lui reprochaient, et celui-ci, *après avoir passé dix ans en Judée*, fut contraint d'obéir à Vitellius et de partir pour Rome. Mais Tibère mourut avant son arrivée. » (*Antiq.*, XVIII, 3, 4 et 5.)

IV. Fixons maintenant la date de tous ces événements, en nous aidant des fastes de l'histoire romaine.

Le règne de Tibère a duré depuis le 19 août de l'an 14, jusqu'à sa mort arrivée le 16 mars de l'an 37, c'est-à-dire en tout *vingt-deux ans, six mois et vingt-cinq jours*. Les deux procurateurs qu'il envoya en Judée ont administré cette province, Valérius Gratus, le premier, pendant *onze* ans, et Ponce Pilate, le second, pendant *dix* ans ; en tout *vingt et un ans*, ce qui fait une différence d'environ un an et demi en moins sur la durée totale du règne de Tibère.

Cette différence doit-elle se placer au commencement ou à la fin du règne de Tibère ? Pour résoudre cette question, il suffit de remarquer que les dix années du gouvernement de Pilate ont fini peu avant la mort de Tibère, arrivée en l'an 37, E. C., pendant le retour du même Pilate à Rome ; il s'ensuit que la date initiale du gouvernement de Pilate se rapporte au plus tôt à l'an 26 de l'ère chrétienne.

(1) Voir Notes justificatives, n° 4, à la fin du volume.
(2) Le père de l'empereur Vitellius.

D'un autre côté, Tibère, qui affectait au début de son règne la plus grande modération et le plus grand respect pour tout ce qu'avait fait Auguste, n'a pas dû changer immédiatement les gouverneurs nommés par ce prince, mais laisser écouler au moins quelques mois avant d'envoyer Valérius Gratus en Judée. Cela concourt encore à démontrer que les onze années du gouvernement de Gratus, n'ayant pas commencé avant l'an 15, E. C., elles n'ont pu finir avant l'an 26.

Ainsi la date de l'an 26 se trouve doublement constatée, comme étant celle de l'arrivée de Pilate en Judée.

Si l'on observe maintenant que saint Jean-Baptiste n'a commencé à prêcher que sous l'administration de Pilate (Luc, III, 1) et qu'un intervalle d'au moins quatre ans a dû s'écouler entre cette première prédication et la mort du Sauveur, il faut nécessairement en conclure que ce dernier événement n'a pu avoir lieu que de la Pâque de l'an 30 à celle de l'an 36. Or, ce résultat confirme parfaitement la date de l'an 33 que nous soutenons être la véritable, en même temps qu'il exclut celle de l'an 29 défendue par une partie de l'école moderne.

V. Le P. Patrizzi, entre autres, a senti toute la force de cette preuve, et il a cherché à en éluder la portée en prétendant que Pilate avait pu terminer les dix années de son gouvernement en l'an 35 (*Lib.* III, *Diss.* 40, n. 12). Mais il nous est impossible d'admettre avec lui que Pilate, révoqué de ses fonctions et cité par-devant l'empereur, ait mis *deux années* pour se rendre à Rome, et qu'il soit parti en l'an 35, pour n'arriver qu'en l'an 37, après la mort de Tibère. Le savant exégète oublie sans doute que les lois romaines ordonnaient alors rigoureusement à tous les gouverneurs sortant de charge de revenir à Rome dans l'espace de trois mois (Dion,

l. 53, p. 506), et Pilate, révoqué de ses fonctions et gravement accusé, pouvait, moins que tout autre, contrevenir à ces lois.

Le même auteur (*ibid.*) cherche encore à appuyer son sentiment, en faisant observer que Josèphe, après avoir raconté le renvoi de Pilate, parle dans le chapitre suivant de quelques autres événements arrivés l'an 35. Mais il n'est pas difficile de voir qu'il y a là, dans le récit de Josèphe, une interversion évidente et très-naturelle; car, d'un côté, l'historien, parlant de l'administration de Pilate, poursuit son récit jusqu'à la fin de cette administration; et d'autre part, dans le chapitre suivant, ayant à raconter les guerres du gouverneur de Syrie, Vitellius, il est obligé, pour l'intelligence de son récit, de reprendre quelques événements arrivés précédemment. Rien donc de plus naturel que cette interversion, et elle ne peut nullement infirmer le texte très-clair et très-précis, où il est dit que Pilate, ayant été renvoyé par Vitellius, n'arriva cependant à Rome qu'après la mort de l'empereur Tibère (16 mars de l'an 37).

Ainsi les conclusions déduites plus haut, et suivant lesquelles la mort du Sauveur n'a pu avoir lieu *sous Pilate, que de l'an* 30 à l'an 36, E. C., ces conclusions, disons-nous, restent entières et certaines.

§ II

L'âge approximatif de Notre-Seigneur au commencement de sa prédication.

Jésus avait environ trente ans, quand il commença : ou dans le texte original : Καὶ αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ὡσεὶ ἐτῶν τριάκοντα, ἀρχόμενος : et dans la Vulgate : *Et ipse Jesus erat, incipiens, quasi annorum triginta* (Luc, III, 23).

I. Un grand nombre d'historiens et d'interprètes ont pris pour principale base de la chronologie évangélique cet âge approximatif de trente ans, attribué à Notre-Seigneur au début de sa prédication. Ils ont donc fait commencer la prédication, les uns avec la trentième, les autres avec la trente et unième année du Sauveur, selon deux manières différentes d'interpréter le mot : ἀρχόμενος, *commençant*.

Malgré cette légère divergence, ces auteurs semblent s'accorder tous, en voyant dans ces mots : *environ trente ans*, un nombre exact et non approximatif.

II. Fixons d'abord le sens général du texte de saint Luc, et pour cela disons un mot de la signification précise du mot ἀρχόμενος.

Ce mot se rapporte-t-il au nombre *trente* de manière à signifier que Notre-Seigneur commençait sa trentième année lorsqu'il fut baptisé ? Quelques interprètes, notamment saint Irénée (*Hérésies*, l. II, c. 22), saint Epiphane (*Hérésies*, XXX, § 29), et dans ces derniers siècles l'abbé de Vence (*Bible*, t. X, *Diss. sur les années de J.-C.*) ont en effet adopté cette interprétation. Mais ces autorités s'effacent devant le sentiment commun des saints Pères et des commentateurs qui, rejetant cette interprétation, pensent avec raison que le mot ἀρχόμενος a ici un sens absolu et indique simplement le commencement de la mission évangélique. Ce dernier sens est adopté aujourd'hui par la plupart des interprètes, quelle que soit d'ailleurs leur opinion sur les années de Jésus-Christ, et nous osons dire qu'il est en effet le seul admissible et le seul rationnel.

« Je comprends, dit à ce sujet le P. Patrizzi, ce que veut dire cette phrase : avoir environ trente ans ; et cette autre phrase : commencer sa trentième année ; mais je ne comprends plus ce que signifient ces mots : commencer

comme trente années. La particule *comme*, et le nombre cardinal *trente*, forment un désaccord complet avec le mot *commencer*, ainsi compris. Pour indiquer ici un commencement d'années, il faudrait supprimer la particule *comme*, et mettre le nombre ordinal *trentième*, à la place du mot *trente* (l. III, *Diss.* 47, n. 3). »

Au contraire, dans le vrai sens de la phrase, le mot *commençant* est nécessaire pour désigner à quelle époque Jésus avait l'âge indiqué, laquelle époque est le *commencement* de sa prédication. L'Evangéliste a donc ajouté ce mot, parce que sans cela la phrase aurait présenté un non-sens et une indétermination réelle.

La signification du mot ἀρχόμενος est du reste justifiée par plusieurs autres phrases de saint Luc, où l'on retrouve le même mot dans le même sens (1). Nous donnerons un peu plus bas (n. IX) une autre raison qui contribue encore à déterminer ce sens : c'est la nécessité d'avoir, chez les Juifs, non pas trente ans *commencés*, mais trente ans accomplis, pour pouvoir enseigner publiquement.

III. Tel étant le sens général de la phrase, quel est maintenant le sens particulier des mots : ὡσεὶ τριάκοντα ἔτη, *âgé comme de trente ans* : et quelle latitude d'interprétation peuvent-ils et doivent-ils admettre ?

La particule grecque ὡσεί, en latin *quasi*, en français *comme* ou *environ*, a nécessairement une signification, une raison d'être dans le texte sacré. Plusieurs interprètes, il est vrai, prétendent tenir suffisamment compte de ce mot, en supposant qu'il indique une différence de quelques jours seulement sur le nombre entier des trente années.

Ce sentiment est-il le plus probable ? Est-il même ac-

(1) Voir *Actes des Apôtres*, c. I, ℣ 22, et c. X, ℣ 37.

ceptable ? Le correctif employé par saint Luc indique-t-il une fraction d'année seulement, mois ou jours, ou bien plutôt indique-t-il des années entières ?

Le nœud de la question chronologique est dans cette appréciation. Or nous prétendons et nous croyons pouvoir prouver que l'approximation indiquée porte sur des années entières, et que tel est *l'unique sens littéral* de la phrase de saint Luc.

Voici les raisons :

IV. On trouve très-souvent dans la sainte Ecriture, et plus de vingt fois dans saint Luc en particulier, des nombres d'années exprimés sans aucun correctif, et même presque toujours il en est ainsi. Dans ce cas il est alors certain que ces nombres sont *moralement exacts*, c'est-à-dire *exacts à quelques mois près ;* mais on peut toujours y supposer, en plus ou en moins, une fraction d'année, des jours ou des mois sous-entendus, et cela, sans que l'écrivain sacré ait eu besoin d'ajouter dans son texte la particule *comme* ou *environ*.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, pris dans la même page où est écrit le texte qui nous occupe, saint Luc dit (II, 45) que Jésus *avait douze ans*, lorsque étant allé célébrer la fête de Pâque à Jérusalem, il continua d'y rester après le départ de ses parents. — L'Evangéliste donnant ce nombre de douze années sans aucun correctif, il est dès lors certain que Notre-Seigneur n'avait ni onze ans seulement ni treize ans passés ; mais avait-il douze ans juste, jour pour jour ? Non, il avait douze ans et quelques mois, et ce sentiment est le seul admissible, car la disparition du Sauveur ayant eu lieu quelques jours après la fête de Pâque de cette année (19 avril 4720, P. J.), il y avait alors environ quatre mois que l'anniversaire de sa naissance était passé. On peut faire le même raisonnement sur mille autres textes.

V. *Ainsi quand l'Ecriture donne un nombre d'années quelconque sans correctif, on peut toujours et on doit le plus souvent supposer, en plus ou en moins, une fraction d'année, des jours ou même des mois entiers.*

Par conséquent, pour que le correctif ajouté par saint Luc ait une signification réelle, ce qui doit être, il faut que cet évangéliste ait eu, en l'écrivant, l'intention de désigner une différence POSSIBLE, *non-seulement de quelques jours ou de quelques mois, mais bien de quelques années. Autrement la présence de ce correctif ne signifierait absolument rien ; il faudrait en supprimer le sens, ce qui serait contraire à l'inspiration des Livres saints.*

VI. Cette interprétation ressort également du langage ordinaire : quand on dit qu'une personne a *environ trente ans* ou *comme trente ans* ou *une trentaine d'années*, on n'a jamais l'intention de ne désigner que la trentième année exclusivement, même avec un certain nombre de jours ou de mois en différence, mais on veut indiquer cet âge *à quelques années près.*

Cela est encore d'autant plus naturel que dans le nombre dizainier, *trente*, les simples unités peuvent être regardées comme des fractions. Il n'en serait pas de même si l'on disait par exemple : cet homme a environ trente-deux ans. Cependant rien n'empêcherait ici encore d'admettre une différence d'années entières en plus ou en moins.

VII. On peut encore confirmer cette latitude d'interprétation, appliquée à la phrase de saint Luc, en comparant cette phrase avec d'autres passages du même auteur, où le même correctif se trouve employé.

Ainsi, pour en citer un exemple, saint Luc dit que, Notre-Seigneur ayant promis à quelques-uns de ses dis-

ciples qu'ils verraient le Fils de l'Homme dans la gloire de son règne, il arriva en effet, *environ huit jours après cette promesse* (1), qu'il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et les conduisit sur la montagne du Thabor pour les rendre témoins de sa transfiguration.

Or saint Matthieu et saint Marc, racontant identiquement la même promesse et le même fait, disent positivement, et sans correctif, qu'il ne s'écoula que *six jours* entre les deux. Ainsi, dans cet endroit, l'emploi du correctif a permis à saint Luc de ne donner la date réelle qu'à deux jours près sur six. C'est le tiers du nombre exact, et le quart du nombre énoncé (2).

VIII. Certes nous sommes loin de vouloir appliquer une largeur semblable d'interprétation au texte concernant l'âge de Notre-Seigneur ; mais nous devons insister sur le caractère purement approximatif de ce texte, parce que le grand nombre des interprètes et des historiens paraît s'y être trompé. Voulant avoir des dates exactes, sans les chercher autant qu'il était nécessaire, ils se sont emparés de ce texte ; ils ont supprimé ou changé le sens du correctif, et, sur ce nombre de trente années, ils ont élevé une chronologie qu'ils ont le tort de donner comme exacte, quand elle n'est qu'approximative.

Disons-le dès maintenant : ce nombre est devenu un

(1) Ἐγένετό δε μετὰ τοὺς λόγους τούτους ΩΣΕΙ ἡμέραι ὀκτώ. (c. IX, ℣ 27, etc.)

(2) Les adversaires cherchent à infirmer la force probante de cet exemple en citant un autre texte de saint Luc (I, 56), où il est dit que Marie, la mère de Jésus, demeura avec Elisabeth environ trois mois, ὡσεὶ μῆνας τρεῖς. Ils prétendent que le correctif ne peut ici rationnellement indiquer une différence d'unité sur les mois. Mais il n'en serait pas ainsi, si, au lieu de trois mois, il y en avait dix ou vingt, et même sur les trois mois, on doit nécessairement, à cause du correctif, admettre au moins une différence possible de dix à quinze jours ; cette différence peut ainsi s'élever ici au sixième du nombre énoncé. Pourquoi ne pas admettre la même latitude pour le texte des trente années ?

vrai lit de Procuste sur lequel la vie du Sauveur a dû s'ajuster forcément et exactement. Quelques auteurs, comme Eusèbe, Denys le Petit et dom Calmet, connaissant clairement l'époque de la mort du Sauveur, arrivée en l'an 33, E. C., en ont pris acte pour retrancher les premières années de sa vie. Victimes de cette erreur, ils ont fait des efforts incroyables pour prolonger de quatre ans au moins la vie d'Hérode Ier et ne le faire mourir qu'en l'an 4714, P. J., ou 1er de l'ère chrétienne (1).

D'autres, comme Pagi, Pezron et Sanclemente, voyant qu'il fallait nécessairement mettre la naissance du Sauveur quatre ans au moins avant le commencement de l'ère chrétienne, ont voulu absolument reprendre ces quatre années à la fin de sa vie, et ils ont reporté ainsi l'époque de sa mort, de l'an 33 à l'an 29.

L'interprétation trop absolue du texte de saint Luc a été pour beaucoup la cause de ces efforts en sens contradictoire.

Ce texte, comme nous croyons l'avoir suffisamment prouvé, indique seulement l'âge de Notre-Seigneur *à quelques années près*, et il faut réellement des dates plus exactes pour établir avec précision l'âge véritable.

IX. Mais avant de terminer ce paragraphe, nous pouvons déjà, et sans recourir aux dates exactes, préciser dans quel sens on doit comprendre la différence indiquée sur le nombre des trente années, savoir si cette différence doit être ajoutée ou retranchée.

Il n'est pas douteux qu'elle doive être ajoutée, et voici pourquoi. Au temps de Notre-Seigneur, personne ne pouvait exercer un ministère religieux avant d'avoir atteint l'âge de trente ans (2). Il est même très-probable que le

(1) Voir Dom Calmet, Bible, t. X, dissertation sur les années de Jésus-Christ.

(2) Voir livre des Nombres, c. IV, ℣ 23, etc.

texte de saint Luc fait allusion à cet âge légal. Or, il est certain que Notre-Seigneur qui, dès le commencement de sa prédication, exerçait les fonctions de lecteur et de docteur dans les synagogues (saint Luc, IV, 17, etc.), et qui était dès lors honoré par ses amis et ses ennemis du titre de Rabbi (saint Jean, I, 38, etc.), il est bien certain, disons-nous, que Notre-Seigneur avait alors atteint l'âge légal de trente ans, et, si le correctif employé par saint Luc indique une différence de quelques années sur cet âge, cette différence doit être prise en plus et non en moins.

Cette dernière conclusion va ressortir encore plus évidemment de la discussion suivante.

§ III

L'âge approximatif de Notre-Seigneur à la fin de sa prédication.

I. Saint Jean cite une réponse faite par les Juifs à Notre-Seigneur, moins de six mois avant la Passion, et, dans cette réponse, ceux-ci, loin de lui reprocher de n'avoir pas l'âge légal de trente ans, font entendre qu'il était ou paraissait beaucoup plus âgé. « *Vous n'avez pas encore cinquante ans*, lui disent-ils, et vous avez vu Abraham ! Πεντήκοντα ἔτη οὔπω ἔχεις, καὶ Ἀβραὰμ ἑώρακας; » (Jean, VIII, 57.)

Dans leur sens obvie et naturel, ces paroles indiquent que la physionomie de Notre-Seigneur dénotait alors un âge de quarante ans environ ; il pouvait peut-être ne pas avoir encore cet âge ; mais du moins l'aspect de son visage ne l'indiquait pas clairement, et les Juifs ont

craint de se tromper en lui donnant *moins de quarante ans*. Ils ont donc ajouté une dizaine de plus, afin de parler sûrement, et ils ont dit : « *Vous n'avez pas encore cinquante ans.* »

Ces paroles nous donnent lieu de conclure que Notre-Seigneur paraissait avoir environ quarante ans à la fin de sa vie.

II. Les auteurs qui n'ont pas voulu admettre cette interprétation, la seule plausible et naturelle, ont prétendu que la parole des Juifs était une locution proverbiale alors en usage et qu'elle n'avait pas été inspirée par la pensée d'évaluer approximativement l'âge du Sauveur. Une pareille supposition ne repose sur aucun fondement réel, et à ce compte on pourrait traiter de locutions proverbiales tous les textes de la sainte Ecriture.

Les anciens , au contraire, l'ont comprise dans son sens naturel, et même quelques-uns s'en sont servi pour attribuer à Notre-Seigneur l'âge de quarante ou cinquante ans, lorsqu'il mourut.

Saint Augustin dit à ce sujet : « L'ignorance du consulat, sous lequel Jésus-Christ est né et de celui sous lequel il a souffert, a porté quelques personnes à lui donner par erreur l'âge de quarante-six ans, lorsqu'il fut mis en croix (*Doctr. chrét.*, II, c. 28). »

III. Le premier et le plus célèbre défenseur de cette opinion, évidemment exagérée, a été le célèbre évêque de Lyon, saint Irénée, qui a même cherché à l'appuyer sur un témoignage traditionnel de l'apôtre saint Jean, et cela dès le second siècle de l'ère chrétienne.

Les paroles de saint Irénée doivent être citées ici , d'autant plus que c'est le seul passage, dans toute la collection des auteurs anciens, où l'on mentionne, au sujet des années de Jésus-Christ, une tradition étrangère au

texte de l'Évangile et prétendant cependant remonter jusqu'aux Apôtres.

Dans l'endroit que nous citons, le saint se proposait de réfuter une erreur des Gnostiques, faux savants d'alors qui soutenaient que Notre-Seigneur n'avait prêché qu'un an et qu'ayant été baptisé au commencement de sa trentième année, il était mort à la fin de cette même année.

Le saint les réfute en faisant remarquer que Notre-Seigneur aurait ainsi prêché avant d'avoir atteint l'âge de trente ans, et il ajoute : « Mais comment pouvait-il prêcher avant d'avoir atteint l'âge légal des maîtres ? » Il accepte cependant la date du baptême telle que la donnaient les Gnostiques, et passant aussitôt d'un extrême à l'autre, il prétend que Notre-Seigneur n'a pas prêché aussitôt après son baptême, mais bien seulement lorsqu'il eut atteint l'âge de quarante ou cinquante années. Saint Irénée paraît ici confondre l'âge doctoral de trente années exigé chez les Juifs, avec l'âge *plus avancé*, exigé alors pour la prêtrise et la prédication, chez les premiers chrétiens.

« Tout le monde, dit-il, reconnaîtra que l'âge de trente à quarante ans est encore l'âge de la jeunesse. C'est donc à partir de la quarantième ou même de la cinquantième année que commence l'âge *presbytéral*. Or Notre-Seigneur avait cet âge lorsqu'il enseignait. C'est ce qu'atteste l'Évangile (*texte cité plus haut*), ainsi que tous les prêtres qui ont vécu avec Jean, le disciple du Seigneur, lesquels assurent avoir reçu de lui cette tradition. Or Jean est demeuré avec eux jusqu'au temps de Trajan. Quelques-uns d'entre eux ont aussi vu d'autres apôtres et ils en ont appris la même chose, comme ils en rendent témoignage (*Hérésies*, II, 22). »

IV. Il y a certainement de l'exagération dans le senti-

ment soutenu ici par saint Irénée, et, quant à la tradition qu'il rapporte , elle a dû être mal interprétée par lui ; mais il est difficile d'en nier l'existence contrairement à l'assertion d'un tel témoin. Il est très-probable toutefois que cette tradition, attribuée à l'apôtre saint Jean, se bornait à dire que Notre-Seigneur était dans la *maturité* de l'âge lorsqu'il enseignait, et saint Irénée, dans son zèle à réfuter les gnostiques, aura exagéré la portée de ce témoignage traditionnel et par conséquent peu précis.

Mais l'âge mûr, dont il est fait ici mention, se rapproche naturellement de la quarantième année, et la physionomie de Notre-Seigneur semble en effet avoir indiqué cet âge lorsque les Juifs lui ont dit : « Vous n'avez pas encore cinquante ans. »

Ainsi, d'après ce texte, on peut conclure que Notre-Seigneur avait une quarantaine d'années à la fin de sa prédication, de même que nous avons conclu, d'après le texte de saint Luc, qu'il en avait une trentaine au commencement.

L'examen des dates exactes va nous montrer maintenant que ces approximations se rapprochent beaucoup de la vérité, et que Notre-Seigneur était dans sa trente-cinquième année à l'époque de son baptême (novembre de l'an 29), et dans sa trente-neuvième à l'époque de sa mort (3 avril de l'an 33, E. C.).

CHAPITRE II

Les dates exactes.

Les dates exactes sont celles qui précisent, d'une manière absolue, les époques que nous cherchons.

Elles sont au nombre de trois :

La première est expressément donnée par saint Luc, au commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste.

La seconde consiste dans l'époque attribuée par les historiens aux ténèbres qui couvrirent la terre au moment même de la mort du Sauveur.

La troisième enfin est fondée sur la coïncidence du vendredi avec la Pâque légale, l'année et le jour même de la Passion.

§ 1er

Première date exacte.

« La quinzième année de l'empire de Tibère César ;
« *Ponce-Pilate étant procurateur de la Judée, Hérode*
« *tétrarque de la Galilée, Philippe, son frère, tétrarque de*
« *l'Iturée et du territoire de la Trachonite, et Lysanias*
« *tétrarque de l'Abylène, sous les princes des prêtres*
« *Anne et Caïphe*, la parole du Seigneur se fit entendre
« à Jean, fils de Zacharie, dans le désert.

« Et il vint dans toute la vallée du Jourdain prêchant « le baptême de la pénitence en rémission des péchés. » (Luc, III, 1.)

I. Rien de plus clair et de plus solennel que cet exorde de l'Evangile, et nos actes civils du dix-neuvième siècle ne sont pas datés avec une plus scrupuleuse précision.

Certes, ce luxe d'indications n'était guère usité alors dans les ouvrages historiques. Mais Dieu semblait nous le devoir pour la plus importante de toutes ses œuvres, et il nous l'a fait donner ici.

Tibère César ayant succédé à l'empereur Auguste, le 19 août de l'an 14, E. C., sous le consulat de Sextus Pompeius et de Sextus Apuleius, la quinzième année de son empire court depuis le 19 août de l'an 28, jusqu'à pareille époque de l'an 29.

La prédication de saint Jean-Baptiste aura probablement commencé au milieu de cet intervalle, après la fin de l'hiver, et au mois de Nisan, premier mois de l'année sainte des Juifs. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que saint Jean exerçait son ministère principalement pendant les mois les plus doux de l'année, vu qu'il prêchait loin des habitations humaines, et qu'il baptisait par immersion.

Quelle que soit la valeur de cette dernière opinion, tous les interprètes reconnaissent que la prédication de saint Jean-Baptiste a précédé le baptême de Notre-Seigneur d'environ six mois : en ajoutant à cet intervalle les quarante jours de jeûne qui séparent encore le baptême du Sauveur de sa première prédication, il s'ensuit que celle-ci a dû commencer entre la Pâque de l'an 29 et celle de l'an 30.

Si l'on ajoute maintenant les trois ans et quelques mois qui forment la durée de la prédication du Sauveur jusqu'à sa dernière Pâque, on arrive à conclure que cette dernière Pâque est celle qui tomba le 3 avril de l'an 33.

II. La date de l'an quinze de Tibère étant si clairement et si formellement appliquée par l'Evangile au début même de la prédication de saint Jean-Baptiste, comment peut-on y rapporter encore la mort même du Sauveur, laquelle ne peut avoir eu lieu qu'environ quatre ans plus tard ?

Nous ne voulons pas répéter ici ce que nous avons dit au second paragraphe du chapitre précédent ; nous exposerons seulement les efforts de quelques modernes, pour justifier cette chronologie erronée, et en même temps nous en montrerons l'impuissance.

Certes en présence d'une date aussi claire, l'embarras est extrême pour les contradicteurs, et l'on en peut juger par les expédients auxquels ils ont recours pour éluder la force réellement insurmontable du texte de saint Luc. Deux explications ont été proposées jusqu'à présent; mais les principaux champions de chacune d'elles réfutent si parfaitement les arguments avancés en faveur de l'autre, qu'il nous suffira de leur emprunter ces réfutations.

III. L'explication la moins sérieuse est évidemment celle que Sanclemente propose dans son ouvrage sur la Réformation de l'ère vulgaire.

Voici en quoi elle consiste :

L'auteur accepte la date donnée par saint Luc et fait rapporter comme nous l'an quinze de Tibère à l'intervalle compris entre le 19 août de l'an 28 et le même jour de l'an 29. Mais, après avoir bien déterminé et

prouvé l'époque précise de cette date, il voudrait y rapporter, non pas le baptême, mais la mort du Sauveur.

Pour cela, il suppose et prétend que saint Luc n'a raconté dans tout son évangile que des faits arrivés pendant les huit derniers mois de la prédication de Jésus-Christ, précisément depuis l'époque initiale de la quinzième année de Tibère, jusqu'à la Pâque de cette même année.

Mais que faire alors de la prédication de saint Jean-Baptiste, du baptême de Notre-Seigneur, de son jeûne de quarante jours et de son premier séjour en Judée, événements qui sont tous placés par saint Luc lui-même après l'indication de l'an quinze de Tibère, et qu'il faut nécessairement mettre avant les huit derniers mois de la vie publique du Sauveur ?

Que faire de tout cela ?

Ce n'est pas une grande difficulté pour Sanclemente : il s'en tire en mettant tous ces événements *entre parenthèses!* Rien que cela. Il place un point au lieu d'une virgule après les indications chronologiques et historiques données par saint Luc, au commencement du troisième chapitre de son évangile ; il ouvre alors sa parenthèse au milieu du second verset de ce chapitre ; il renferme dans cette parenthèse les événements de trois années entières, en l'étendant jusqu'au quatorzième verset du quatrième chapitre, et alors il fait rapporter le reste de l'évangile de saint Luc à la quinzième année de Tibère.

Malheureusement pour un tel système, il suffit de citer cette énorme violence pour montrer combien elle est contraire à la vérité. Il est impossible d'ouvrir des parenthèses de cette nature, surtout lorsque rien ne l'indique dans le texte et qu'au contraire la suite du dis-

cours et la particule grecque δέ placée dans l'original au commencement de la phrase, relient évidemment la prédication de saint Jean-Baptiste à l'an quinze de Tibère. Le plus simple examen du texte rend donc cette explication complétement insoutenable.

Enfin il est pareillement impossible de renfermer, dans un espace de huit mois seulement, tous les faits racontés par saint Luc, à partir du quatorzième verset du quatrième chapitre jusqu'à la fin de son évangile, et, nous le répétons, il suffit de citer de pareilles violences pour les réfuter.

IV. La seconde explication proposée forme une objection plus sérieuse, et le nombre de ses adhérents la rend aussi plus digne d'attention. Elle consiste à faire remonter la date initiale de l'empire de Tibère quelques années avant la mort d'Auguste, de sorte que l'an quinze de Tibère correspondrait à l'an 25 ou 26 de l'ère chrétienne et non pas à l'an 29.

Pour bien comprendre le sens et la valeur de cette explication, il convient de jeter un coup d'œil sur l'histoire romaine de cette époque.

D'après les témoignages de l'histoire, Tibère fut élevé graduellement par Auguste, pour continuer après lui la monarchie impériale des Césars.

Décoré du titre honorifique d'*Imperator* en l'an 8 avant l'ère chrétienne (4706, P. J.), il reçut deux ans plus tard la puissance tribunitienne pour cinq ans, et cette puissance lui fut renouvelée onze ans après (4717, P. J.), lorsqu'il fut adopté par Auguste et reconnu comme héritier futur du pouvoir souverain. Quelques années plus tard, Tibère ayant heureusement terminé diverses guerres en Dalmatie et en Germanie, revint triompher

à Rome. Suivant le P. Patrizzi, ce triomphe de Tibère doit être rapporté peu après le 16 janvier de l'an 12, E. C. De cette époque date pour Tibère une nouvelle et importante augmentation de pouvoirs : Auguste l'associe au gouvernement des armées et des provinces militaires. Ce n'est toutefois qu'après la mort d'Auguste que *Tibère accepta enfin dans le sénat, mais en faisant paraître bien des hésitations, le rang suprême de l'empire, le* PRINCIPATUS IMPERII, et c'est en vertu de ce pouvoir suprême, mais nouveau pour lui, qu'il reçut le serment des consuls et des armées.

Ainsi, d'après l'explication dont nous parlons, saint Luc aurait compté les années de Tibère non pas depuis la mort d'Auguste en l'an 14, E. C., mais depuis l'association au gouvernement des provinces militaires en l'an 12.

Telle est cette seconde explication, proposée la première fois au commencement du dix-septième siècle par Herwaert, répétée ensuite par Pagi, Lardner, Pezron (1), et enfin soutenue dans ces derniers temps avec une nouvelle érudition par le P. Patrizzi.

Ce dernier ajoute même un nouveau développement à l'objection en prétendant (l. III, *Diss.* 89, n. 4) que l'association de Tibère ayant eu lieu dans les premiers mois de l'an 12, les Orientaux ont dû, suivant l'ancien usage, en reporter la date initiale au commencement de leur année courante, savoir : les Antiochéniens au premier Dius ou premier novembre, et les Juifs au premier Tisri précédent (16 septembre de l'an 11). Mais, tout en prétendant qu'il en fut ainsi, le P. Patrizzi

(1) Voir Herwaert, *Nova et vera Chronologia*, c. 248 ; Pagi, *Critic. in Baron.*; Lardner, *Credibility of the Gospel*, p. 372 et suiv. ; Stepp, *La vie de N. S. J. C.*, 1re partie, c. 14.

ne donne aucune preuve de cette supposition, et l'histoire nous paraît y contredire.

En effet, d'après le texte du Talmud, que nous avons cité plus haut (p. 20), il faudrait sans doute reporter la date initiale de l'avénement d'un prince juif au premier jour de l'année sainte (lequel, pour le dire en passant, est le premier Nisan et non pas le premier Thisri); mais cet usage est loin d'être applicable ici, par cette raison toute simple que les Juifs, comme les autres peuples de l'Orient, le quittèrent en perdant leur autonomie, et qu'ayant été absorbés dans l'empire romain, ils durent compter les années des empereurs à la manière des Romains d'alors (1), c'est-à-dire à partir du véritable jour de l'avénement au trône. Le P. Patrizzi en convient pour les Antiochéniens (l. III, *Diss.* XIX, n. 28); l'histoire de Josèphe le prouve pareillement pour les Juifs (2).

(1) Nous disons les Romains d'alors, parce que, plus tard, sous les Antonins, l'usage s'introduisit de compter les années de la puissance tribunitienne, en les datant du premier janvier. On peut voir la démonstration du temps de ces deux usages différents dans Eckhel, *Doctrina nummorum veterum, vol. VIII, Observata general. ad P. II, c.* 10.

(2) Les médailles pourraient au besoin prouver que les habitants d'Antioche, au temps même où saint Luc écrivait, comptaient les années des empereurs à partir du jour même de leur avénement, et non pas du premier jour de l'année courante.

Sanclemente cite en effet plusieurs médailles frappées à Antioche sous Néron et parfaitement intactes; ces médailles indiquent les années du règne de ce prince et en même temps celles de l'ère césarienne; or l'on voit par la comparaison de ces deux systèmes d'années, qu'ils n'avaient pas la même époque initiale.

Ainsi, tandis que la plupart de ces médailles font concorder la 10e année de Néron avec la 112e année de l'ère césarienne (voir p. 164, sur les empreintes ἔτους. ΒΙΡ. Ι. c'est-à-dire *de l'année* 112 et 10); il s'en trouve deux, l'une ayant appartenu à Sanclemente lui-même, et l'autre au cabinet de M. d'Emery, à Paris, et ces deux médailles semblables aux autres en tout le reste, font concorder la 10e année de Néron avec la 111e de l'ère césarienne. (ἔτους. ΑΙΡ. Ι. c'est-à-dire *de l'année* 3 *et* 10.)

Il convient de rappeler ici que l'ère césarienne avait été établie en mémoire de la bataille de Pharsale, livrée en l'an de Rome 706 (4666 P. J.),

Or saint Luc était d'Antioche, et il écrivait pour les Romains et pour les Juifs ; il s'ensuit qu'il a dû faire commencer la quinzième année de Tibère au véritable jour anniversaire de l'avénement de ce prince et ce point doit être tenu pour certain, quelle que soit d'ailleurs l'année à laquelle on rapporte cet avénement.

Cette simple observation suffirait déjà, ou peu s'en faut, pour démontrer l'impossibilité de rapporter la Passion du Sauveur à la date de l'an 29 ; car en admettant qu'un premier avénement de Tibère aurait eu lieu en l'an 12, E. C., la quinzième année de cet avénement commencerait dans les premiers mois de l'an 26 et il n'y aurait plus, jusqu'à l'an 29, que trois ans environ, au lieu d'un intervalle de quatre années entières, nécessaire pour les durées successives du ministère de saint Jean-Baptiste et de la prédication du Sauveur.

Le P. Patrizzi prétend aussi appuyer son interpréta-

le 9 août, suivant la forme de l'ancienne année romaine, ce qui équivaut au 7 juin de l'année julienne ordinaire, et les Antiochéniens en avaient alors rapporté l'origine au premier jour de leur année courante, c'est-à-dire au premier Dius, qui concorda plus tard avec le premier novembre julien. C'est ce que démontrent, de la manière la plus évidente, le cardinal Noris, dans son ouvrage sur les époques des Syro-Macédoniens, et Sanclemente, dans l'ouvrage cité ici : *De vulgaris æræ emendatione*, p. 182 et suiv.

La première année de l'ère césarienne commençant ainsi au premier novembre 705 (ère de Rome), la cent-onzième année dut commencer le premier novembre 815, et la cent-douzième le premier novembre 816.

Néron, d'autre part, ayant commencé à régner le 13 octobre 807, la dixième année de ce prince commença neuf ans après, le 13 octobre 816, et eut ainsi dix-neuf jours communs avec la cent-onzième année césarienne.

Les deux médailles citées par Sanclemente ont donc été frappées dans l'intervalle de ces dix-neuf jours et avant la cent-douzième année de l'ère césarienne. Elles prouvent ainsi que les années des empereurs étaient comptées du jour même anniversaire de leur avénement, et non pas du premier jour de l'année civile courante.

tion du texte de saint Luc sur l'original grec, et pour cela, il établit une distinction entre le mot ἀρχή et le mot ἡγεμονία, ce dernier adopté par l'écrivain sacré. Mais le mot ἀρχή ne désigne pas plus exclusivement la puissance impériale que le mot ἡγεμονία. Dion Cassius appelle ἄρχοντες les proconsuls ou les propréteurs des provinces ; au contraire, toutes les fois que le mot ἡγεμών est employé dans la sainte Écriture en parlant des rois, il désigne toujours leur puissance royale et non pas un pouvoir antérieur ou différent, et la preuve qu'il en est ainsi pour Tibère dans saint Luc, c'est que le mot ἡγεμονία est traduit par le mot *imperium*, dans la version latine, et qu'il a toujours été compris par les anciens dans le sens que nous lui attribuons.

En effet, le grand malheur de cette interprétation du texte de saint Luc est qu'elle a été inconnue de toute l'antiquité. Tous les historiens profanes ou sacrés, tous les auteurs contemporains de Tibère ou postérieurs à ce prince jusqu'au dix-septième siècle de l'ère chrétienne, tous, sans exception, n'ont jamais connu qu'une seule manière de compter les années du règne de cet empereur ; tous les font commencer à la mort d'Auguste, et l'on n'en trouve aucun qui les fasse remonter à l'association au gouvernement des provinces (1). Le P. Patrizzi lui-même est forcé d'en convenir, en demandant exception pour le seul saint Luc. Voici ses propres paroles (l. III, *Diss.* XIX, n. 45) :

« Le P. Pagi, disait-il, ne prouvera jamais à personne « ce qu'il avance de Jules Africain, savoir que cet au- « teur a compté les années de Tibère depuis l'époque où « Auguste l'associa au gouvernement des provinces, car

(1) Voir aux notes justificatives le n° 5

« quoi qu'il en dise, PERSONNE, PARMI TOUS LES ÉCRI-
« VAINS DE L'ANTIQUITÉ, N'A JAMAIS SUIVI CETTE MANIÈRE
« DE COMPTER, *à l'exception du seul saint Luc.* »

On ne peut désirer un aveu plus explicite et plus contraire à l'interprétation que nous combattons.

V. L'association de Tibère a si peu servi d'époque pour compter les années, que les historiens ne nous en donnent même pas la date précise, et que l'on est réduit à conjecturer cette date à quelques mois près.

Ensuite cette association n'a certainement pas entraîné avec elle le partage du rang suprême, du *principatus imperii*, comme parle Tacite, et elle n'a pas été pour Tibère un avénement à l'empire. Ce prince a sans doute pu être appelé *collega imperii*, deux ans avant la mort d'Auguste, et même être déclaré *imperator*, vingt ans auparavant; mais les mots *imperator* et *imperium* n'avaient pas encore le sens parfaitement défini que l'usage leur a donné par la suite. Tous ces titres et tous ces pouvoirs, plus ou moins étendus, suivant les volontés d'Auguste, ne conféraient point à Tibère le rang suprême, ce pouvoir absolu qui n'avait encore aucune désignation officielle, afin d'en mieux dissimuler la réalité odieuse et nouvelle. Les noms de *Prince* (1) et d'*Auguste* étaient alors les seuls titres particuliers au souverain: mais celui qui les portait était trop ambitieux pour les donner à Tibère, et celui-ci trop habile pour rien demander de semblable. Aussi c'est seulement après la mort d'Auguste qu'il reçut du sénat tous ces titres, et que les consuls, le sénat et les armées lui prêtèrent pour la première fois le serment de fidélité.

(1) Cuncta... nomine *Principis* sub imperium accepit (Augustus). *Tacite*, *Ann.* I, 1.

Si Tibère eût été dans la troisième année de son règne à la mort d'Auguste, comment se ferait-il qu'aucun des historiens ne l'eût fait observer? Pourquoi, au contraire, ces mêmes historiens soupçonneraient-ils Livie d'avoir empoisonné Auguste pour l'empêcher d'appeler au trône le jeune Agrippa Posthume, et comment s'accorderaient-ils à nous montrer cette femme ambitieuse cachant avec soin la mort de son époux, et puis, quand toutes ses mesures sont prises, publiant à la fois le décès d'Auguste et l'avénement de Tibère au pouvoir? Malgré cette nouvelle, Rome et l'empire sont dans l'incertitude : « le nouvel empereur écrit aussitôt aux armées pour s'imposer à elles, COMME S'IL VENAIT DE RECEVOIR LE PRINCIPAT, *tanquam adepto principatu;* mais il se conduit bien différemment avec le sénat ; parce qu'il voulait faire dire qu'il était appelé au pouvoir par le choix de la république et non qu'il s'y était glissé par les intrigues et les obsessions d'une femme auprès d'un vieillard mourant (1). »

Quelque hypocrite que fût Tibère, s'il eût déjà *officiellement* possédé le pouvoir souverain depuis deux ou trois ans, il ne se serait certainement pas abaissé à jouer dans le sénat cette scène fameuse, si vivement reproduite par le pinceau de Tacite (*Ibid.*, n. 11, 12 et 13) : *Versæ ad Tiberium preces, etc.* Les sénateurs supplient Tibère de se charger du gouvernement de l'empire : Tibère refuse, il allègue mille raisons pour colorer ce refus simulé, et alors pleurs, gémissements et prières de la part des sénateurs qui n'ont qu'une peur, celle de paraître comprendre la dissimulation du prince. Enfin fatigué de ces pleurs et de ces prières, Tibère finit par accepter l'em-

(1) Voir Tacite, *Ann.*, I, nos 1, 2, 3, 4, etc.—Suétone *in Tiber.*, nos 20, 21, 22, 23, 24 — Velleius, Pat., nos 121, 124 Dion-Cassius, LVI, p 587-590.

pire, mais comme en cessant de le refuser. « Il y eut, dit Velléius, un des nombreux flatteurs de l'époque, il y eut un combat dans la ville : le sénat et le peuple luttant contre César pour le contraindre à succéder au rang de son père. » (Vell., II, 124.) « Il reçut l'empire, dit Suétone, mais comme malgré lui et en gémissant d'une si pénible et si pesante servitude (*In Tiber* , n. 24). »

Le changement de règne n'est pas moins sensible dans les provinces et dans les armées, là même où l'on veut que Tibère ait déjà exercé officiellement son pouvoir impérial. Junius Blæsus, légat général des légions de Pannonie, « apprend en même temps la fin d'Auguste et le *commencement* de Tibère (Tacite, *Ann.*, I, n. 16). » Partout les légions sont appelées à prêter le serment de fidélité au nouveau prince, et nous n'avons pas besoin de rappeler ici les commotions et les séditions produites alors dans les armées et notamment dans celles des Gaules qui, malgré les ordres reçus de Rome, voulaient proclamer empereur Germanicus et non pas Tibère. Il est rare de trouver dans l'histoire l'avénement d'un prince marqué par des signes aussi peu équivoques que ceux qui, après la mort d'Auguste, signalèrent l'arrivée de Tibère au trône impérial. (*De vulg. æræ*, p. 182-184.)

VI. Après le témoignage des historiens, nous citerons ici, d'après Sanclemente, un témoignage encore plus authentique, parce qu'il est plus officiel, le témoignage des médailles frappées à cette époque.

« Les monnaies, dit-il, tant latines que syriennes, frappées en l'honneur de Tibère, nous attestent encore aujourd'hui, de la manière la plus évidente, ces deux faits : savoir que Tibère n'a jamais, du vivant d'Auguste, partagé avec lui le principat ou le souverain pouvoir, et ensuite que le commencement de son empire n'a

pas d'autre date que le décès d'Auguste. A la mort de ce prince, Tibère avait la puissance tribunitienne pour la seizième fois, comme l'attestent les fastes capitolins et d'autres monuments : aussi, avant cette époque, Tibère est toujours désigné sur les monnaies avec les titres de César et de fils d'Auguste. Mais c'est seulement à la fin de cette année, seizième de sa puissance tribunitienne, et durant les années suivantes, qu'il prend le titre d'Auguste, seul indice certain du souverain pouvoir ; et ce titre, que Tibère avait refusé dans le sénat en acceptant l'empire, commence cependant à paraître dès lors sur les médailles comme signe de son pouvoir.

« De plus, sur les monnaies syriennes frappées tant à Antioche qu'à Séleucie, nous voyons l'an premier de Tibère joint avec l'an 45 de l'ère de la bataille d'Actium, et l'an 3 de Tibère joint pareillement avec l'an 47. Toutes ces monnaies ont été frappées sous Silanus préfet de Syrie, et portent l'inscription suivante : ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ, ou ΕΠΙ. ΣΙΛΑΝΟΥ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. avec l'indication numérique des deux systèmes d'années ; sur les unes : Α. ΕΜ. ou 1 et 45 et sur les autres Γ. ΖΜ. ou 3 et 47. Ces monuments établissent ainsi de la manière la plus claire que c'était seulement à partir de la mort d'Auguste que Tibère datait le commencement de son *principat*, et il comptait ainsi les années de son empire, tant à Rome que dans les provinces, encore que, dans le gouvernement de celles-ci, il eût déjà partagé avec Auguste le pouvoir proconsulaire.

« La 45e année de l'ère d'Actium commençait en effet dans le courant de l'automne de l'an de Rome 767 selon Varron (14, E. C.), quelques jours après la mort d'Auguste, arrivée le 19 août précédent, et elle finissait dans l'automne de l'année suivante. La première année du principat de Tibère, telle qu'elle est inscrite sur les

monnaies d'Antioche et de Séleucie, appartient donc à l'année même qui suivit la mort d'Auguste, et le règne de ce prince n'a pas eu d'autre commencement. »

Nous avons vu plus haut (p. 160) que le P. Patrizzi était lui-même obligé de partager ici le sentiment de Sanclemente, et de reconnaître que TOUS *les auteurs anciens n'avaient jamais connu qu'une seule manière de compter les années de l'empire de Tibère*. Il demande, il est vrai, exception pour saint Luc SEUL. Mais à quel titre admettre une pareille exception ?

VII. En résumé, tous les auteurs anciens ont toujours fait courir la quinzième année de Tibère, depuis le 19 août de l'an 28 de l'ère chrétienne jusqu'au 19 août de l'année suivante ; tous les documents de l'histoire profane, tous les auteurs et toutes les médailles dont on peut invoquer le témoignage attestent que telle est la seule et véritable chronologie des années de l'empire de Tibère.

Nous croyons donc, d'après cette unanimité des témoignages, qu'il est impossible que saint Luc ait appelé quinzième année celle qui pour tout le monde n'aurait été que la douzième ou même la onzième. Cet évangéliste, dont le style si pur a toujours été admiré pour sa clarté, n'a pu, en donnant cette date, proposer une énigme à peu près insoluble et induire ainsi en erreur tous les Pères de l'Eglise, toute l'antiquité chrétienne et les auteurs qui ont suivi jusqu'au dix-septième siècle. Une telle supposition porterait une trop grave atteinte à la véracité des livres saints et même aux premières règles de la critique historique ; c'est pourquoi nous concluons que la quinzième année de Tibère, d'après l'Evangile, est bien certainement, aujourd'hui comme autrefois, pour saint Luc comme pour tout le monde, celle qui a commencé le 19 août de l'an 28 pour finir au 19 août de

l'an 29 de l'ère chrétienne, et c'est bien dans cet intervalle que saint Jean-Baptiste a inauguré par ses premières prédications la grande ère de notre salut.

§ II

DEUXIÈME DATE EXACTE. *Epoque des ténèbres qui couvrirent la terre au moment de la mort du Sauveur.*

I. Voici le témoignage des Évangélistes :

« Après qu'ils eurent crucifié Jésus..... des ténèbres « se répandirent sur toute la terre depuis la sixième « heure du jour jusqu'à la neuvième. Et vers la neu- « vième heure..... Jésus ayant de nouveau poussé un « grand cri, expira. »

« Et voici que le voile du temple se déchira en deux « parties depuis le haut jusqu'au bas ; la terre trem- « bla et les rochers se fendirent (Matth., XXVII, 45). »

Saint Matthieu, saint Marc et saint Luc racontent les mêmes faits à peu près dans les mêmes termes, et ils étaient tous les trois contemporains et témoins des événements, au moins quant aux ténèbres de cette journée.

II. Voici maintenant le témoignage de l'historien païen Phlégon :

« En la quatrième année de la deux cent deuxième « olympiade, il y eut une éclipse de soleil la plus grande « que l'on ait jamais vue : la nuit se fit vers le milieu du « jour à tel point que les étoiles devinrent visibles, et un « tremblement de terre ayant eu lieu dans la Bithynie,

« la secousse détruisit une partie de la ville de Nicée (1). »

Eusèbe, après avoir cité ce texte de Phlégon, ajoute qu'il a trouvé les mêmes faits consignés dans d'autres documents composés par des historiens grecs, et ces faits étaient rapportés par eux à la même date que celle donnée par Phlégon (2).

Ce dernier qui était un affranchi de l'empereur Adrien avait écrit l'histoire des Olympiades depuis leur origine jusqu'à l'époque où il vivait, c'est-à-dire jusqu'à l'an 138, E. C. Cet ouvrage, que le temps nous a ravi, comme tant d'autres, était bien connu des païens et des chrétiens des premiers siècles. Aussi Jules Africain, Origène, Eusèbe, Philopone et autres, citent Phlégon en indiquant ce passage de ses œuvres et en y renvoyant leurs contemporains. Eusèbe, qui était au quatrième siècle le plus habile chronologiste de l'antiquité, avait en grande estime la science de Phlégon, et il l'appelle lui-même un excellent chronologiste.

III. Jules Africain, qui écrivait vers l'an 220, après avoir invoqué l'autorité des livres tout récents de Phlégon, cite de plus l'historien grec Thallus, à propos du même fait. « Ce sont, dit-il, ces mêmes ténèbres que « Thallus mentionne comme une éclipse de soleil dans le « troisième livre de ses histoires (3). » Sur quoi Jules

(1) Τῷ Δ ἔτει τῆς σβ Ὀλυμπιάδος ἐγένετο ἔκλειψις ἡλίου μεγίστη τῶν ἐγνωρισμένων πρότερον, καὶ νὺξ ὥρα τῆς μεσημέρας ἐγένετο ὥστε καὶ ἀστέρας ἐν οὐρανῷ φανῆναι. Σεισμός τε μέγας κατὰ Βιθυνίαν γενόμενος τὰ πολλὰ Νικαίας κατεστρέψατο. (Phlégon, *de Olympiad.* Dans Eusèbe, *chronique*, p 202, édit. Scaliger.)

(2) Καθ ὅν καίρον καὶ ἐν ἄλλοις μὲν Ἑλληνικοῖς ὑπομνήμασιν εὕρομεν ἱστορούμενα κατὰ λέξιν ταυτά · Ὁ ἥλιος ἐξέλιπεν, Βιθυνία ἐσείθη, Νικαίας τὰ πολλὰ ἔπεσεν (Eusèbe, *ibid.*).

(3) Τοῦτο τὸ σκότος ἔκλειψιν ἡλίου Θαλλος ἀποκαλεῖ ἐν τρίτῃ τῶν ἱστορίων, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ ἀλογώς. Fragments de Jules Africain cités par Eusèbe. *Démonstration évangél.*, l. VIII, c. 2.)

Africain remarque que Thallus employait mal à propos le mot éclipse de soleil, puisque ces ténèbres avaient eu lieu à l'époque de la pleine lune, lorsque les éclipses de soleil sont de la plus extrême impossibilité.

Tertullien mentionne également le même phénomène miraculeux et, dans son Apologétique, il renvoie les païens à leurs propres archives pour en constater la réalité historique. « Vous avez, dit-il, dans vos archives la relation de cet événement qui troubla le monde (1). »— « Cherchez dans vos annales, disait aussi le saint martyr Lucien à ses juges, et vous y trouverez qu'au temps de Pilate, le soleil étant devenu invisible en plein midi, la lumière du jour fut soudainement remplacée par des ténèbres (Rufin, l. IX, c. 6). »

IV. D'après tous ces témoignages, l'éclipse mentionnée par les historiens profanes est bien la même chose que les ténèbres racontées par les évangélistes. En effet cette éclipse fut plus grande que toute autre et elle arriva au milieu du jour. Quant au tremblement de terre, le texte de Phlégon n'indique pas clairement s'il accompagna l'obscurité. Mais les deux premières circonstances seules suffisent pour spécialiser le fait et montrer qu'il est bien identique avec celui que les évangélistes ont constaté.

Ce qui le prouve encore mieux, c'est que la quatrième année de la 202e olympiade s'étendant depuis la néoménie du 27 juin de l'an 32 à celle du 16 juillet de l'an 33, il n'y eut dans cet intervalle aucune éclipse naturelle de soleil dans aucun lieu du monde.

V. Les chrétiens des premiers siècles, qui n'avaient pas les éléments nécessaires pour le calcul des éclipses, n'ont pu faire comme nous cette remarque importante,

(1) Eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis. (Tertul. *Apolog.*, XXI).

et ils ont souvent hésité à tirer la conclusion de l'identité évidente de ces ténèbres avec celles qui accompagnèrent la mort du Sauveur. Origène en particulier, en citant ce passage de Phlégon dans ses discussions avec les païens, n'a pas osé le donner comme une preuve évidente du texte évangélique, d'autant plus qu'il se trompait lui-même sur la véritable année de la mort du Sauveur (1). Disons-le aussi : les hommes de ce temps, habitués presque tous à voir les éclipses sans les prévoir et souvent même sans en comprendre la cause physique, ne donnèrent pas à cet événement surnaturel toute l'importance qu'il méritait et ne le distinguèrent pas des éclipses ordinaires. Mais la science moderne ne nous laisse pas la moindre confusion à cet égard et elle nous permet de conclure ici avec assurance.

VI. Ainsi trois choses sont certaines : 1° la lumière du soleil fut soudainement obscurcie au moment de la mort du Sauveur et ces ténèbres extraordinaires ont été constatées par les auteurs profanes comme par les évangélistes ; 2° les auteurs profanes rapportent ces ténèbres à la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade ; 3° cette année-là même, il ne put y avoir aucune éclipse naturelle de soleil, et de plus les circonsconstances mentionnées par Phlégon prouvent à elles seules qu'il s'agit bien dans son récit des mêmes ténèbres dont il est question dans l'Evangile.

La mort du Sauveur doit donc être placée d'après ce témoignage dans l'intervalle de l'année olympique qui s'est écoulée du 27 juin de l'an 32 au 16 juillet de l'an 33, E. C.

(1) « Il est vrai, dit Origène, que Phlégon, dans ses Annales, a parlé d'une éclipse qui arriva sous Tibère, mais il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune. Or, il n'y a aucune merveille qu'une éclipse arrive hors de la pleine lune. » (Origène, *in Matth.* XXII, *tract.* 35, *p.* 128.)

Et quant au jour même de ce grand événement, il est dès lors bien facile de le préciser, puisqu'il a coïncidé avec la Pâque juive, c'est-à-dire avec le 15e jour de la première lunaison du printemps ; or ce jour se trouve être en l'an 33, E..C., le vendredi 3 avril. Cette coïncidence du vendredi avec le jour de la Pâque, en cette année-là, va nous donner, dans le paragraphe suivant, une preuve de plus pour confirmer cette même date.

§ III

TROISIÈME DATE EXACTE. *Coïncidence de la Pâque avec un vendredi, le jour même de la Passion du Sauveur* (1).

I. La donnée chronologique, que nous allons étudier dans ce paragraphe, est une des questions historiques et théologiques les plus intéressantes, en même temps que l'une des plus compliquées : aussi a-t-elle déjà rempli de nombreux volumes (2). Avant donc de déduire la solution chronologique qui s'y rattache, nous croyons devoir exposer, avec le plus de clarté et de brièveté possible, les faits eux-mêmes avec leur explication la mieux fondée.

Nous rappellerons tout d'abord que Dieu lui-même, dans le Pentateuque, avait fixé la célébration de la Pâque au quinzième jour du mois lunaire coïncidant avec la maturité des moissons nouvelles, c'est-à-dire pour la Palestine, au quinzième jour du mois de Nisan, alors que, pour

(1) Voir, pour une plus complète intelligence de tout ce paragraphe, la *Restitution du calendrier hébraïque*, art. 3, à la fin du volume.

(2) Voir Petau, *Doctr. temp.*, t II, p. 242 et suiv. — Roland, *Antiq. sacræ veterum Hebræor.*, IV, III, 9-11. — Patrizzi, *De Evang.*, l. III, d. 50. Aucune question n'a enrichi d'un plus grand nombre de dissertations le *Thesaurus antiq. sacr.* de Bl. Ugolin (Venise, 1744, 34 vol. in-fol.).

la première fois, depuis l'équinoxe du printemps, la lune brille dans toute sa plénitude. L'agneau pascal devait être immolé dès la veille au soir ou le quatorzième jour du mois, un peu avant le coucher du soleil, et il devait être mangé au commencement de la nuit suivante, laquelle appartenait tout entière au quinzième jour, selon la manière de compter le temps chez les Juifs. Ce quinzième jour était le premier, le plus grand et le plus solennel de cette fête, qui durait sept jours consécutifs et qui était elle-même la plus solennelle de toutes chez les Juifs, comme elle l'est aujourd'hui chez les chrétiens. Il était absolument défendu de faire aucune œuvre servile durant le grand jour de la Pâque ; mais cette défense était moins rigoureuse que celle qui concernait le sabbat, et la loi de Moïse permettait du moins en ce jour, comme pendant les autres fêtes annuelles, de faire du feu et de préparer des aliments (*Exode*, XII, 18), ce que les Pharisiens interdisaient sévèrement durant les jours de sabbat.

A partir du quatorzième jour de Nisan, à midi, commençait l'usage des Azymes ou pain sans levain, et, pendant les sept jours de la fête, on ne mangeait que de cette sorte de pains. De là la coutume d'appeler ce temps fête des Azymes, aussi bien que fête de la Pâque ; car la fête consistait à la fois dans l'immolation de l'agneau pascal et dans la manducation du pain azyme.

Cette fête contenait ainsi le plus admirable symbolisme ou plutôt, prophétie grandiose et vivante, pendant quatorze siècles elle figura, chaque année, le double sacrifice que devait réaliser, en ce même jour, le véritable Agneau pascal : le sacrifice sanglant de la croix joint au sacrifice non sanglant du pain eucharistique ; et, comme si ce n'était pas assez de ces quatorze siècles où la Pâque se fit au lieu même de l'immolation du Christ, les

Juifs répandus aujourd'hui par toute la terre, et après dix-huit siècles d'exil, font encore cette fête symbolique au même temps que les chrétiens célèbrent le grand anniversaire de la Rédemption des hommes; les débris d'Israël mangent encore les pains sans levain au même temps que les chrétiens participent aux nouvelles Azymes devenues le corps du Sauveur.

O fête de Pâques, fête des fêtes, fête de tous les grands *passages* de Dieu vers l'homme et de l'homme vers Dieu, fête de la délivrance, de la rédemption et de l'éternelle résurrection, pourquoi ne pas énumérer ici les mystères et les gloires que tu rappelles : la promesse de salut qui, au premier printemps du monde, put seule consoler Adam de la perte de l'Eden (1), et plus tard le peuple de Dieu sortant de l'Egypte et de la servitude, et enfin les grands mystères de la Pâque nouvelle : le corps du Christ donné en nourriture, le sacrifice du Calvaire enfin consommé, le Dieu ressuscité déléguant à ses ministres le pouvoir d'absoudre, le chrétien purifié et sanctifié ressuscitant avec son Dieu, et le suprême passage des Saints aux splendeurs divines !

Elle était belle, dans l'ancienne Jérusalem et sous le ciel oriental, cette nuit sainte, entièrement éclairée par la première lune du printemps, alors que tout un peuple participait au festin de l'agneau et redisait les hymnes de sa délivrance.

Il est plus beau encore, dans l'église du Christ, ce jour que le Seigneur a fait entre tous les autres, et dans lequel le chrétien, chantant l'*alleluia* de la résurrection, vient recevoir son Dieu et puise à l'autel une nouvelle

(1) D'après d'anciennes traditions, rapportées par le juif Philon (*De mundi opificio*), et autorisées par le concile de Césarée, en Palestine (en 198, E. C.), le monde se trouvait à l'équinoxe du printemps, lorsqu'il sortit des mains du Créateur.

vie, tandis qu'autour de lui la terre rajeunie donne ses nouvelles fleurs.

Et il sera encore mille fois plus beau, dans la Jérusalem céleste, le jour de la grande Pâque et de la grande résurrection, quand les saints se relèveront pour suivre le triomphe de l'Agneau!

II. Mais revenons aux faits matériels de la grande Pâque de la passion. Nous devons en signaler trois : 1° la mort du Sauveur est arrivée un vendredi ; 2° la veille de ce jour, ou le jeudi soir, Notre-Seigneur a fait la Pâque légale avec ses apôtres ; et 3° les Pharisiens, avec la masse de la nation, n'ont pas fait la Pâque en même temps que Notre-Seigneur, mais bien le vendredi soir, et le grand jour de la fête a été pour eux le samedi et non le vendredi.

Parmi ces trois faits, il n'y a jamais eu le moindre doute sur le premier, c'est-à-dire sur la coïncidence du jour de la Passion avec un vendredi (1).

Quant au second, l'Evangile et la tradition sont également formels pour l'attester : les trois premiers évangélistes rapportent au *premier jour des Azymes* (14 Nisan) l'ordre donné par Notre-Seigneur de préparer la Pâque : « *Le premier jour des Azymes, quand ils immolaient la Pâque,* » dit saint Marc ; ou bien suivant saint Luc : « *Le premier jour des Azymes arriva dans lequel il fallait immoler la Pâque* (2). » Conformément à l'ordre donné par le Sauveur, Pierre et Jean « *préparent la Pâque* » et pendant ce repas, Notre-Seigneur dit lui-même à ses apôtres : « *J'ai ardemment désiré manger*

(1) Voir saint Matthieu, XXVII, 62, et XXVIII, 1. — Saint Marc, XV, 42. — Saint Luc, XXIII, 54. — Saint Jean, XIX, 31.

(2) Voir saint Matthieu, XXVI et XXVII. — Saint Marc, XIV et XV. — Saint Luc, XXII et XXIII.

cette Pâque avec vous avant de souffrir. » La tradition affirme pareillement que Notre-Seigneur a réellement fait la Pâque dans la nuit du jeudi au vendredi ; l'Eglise même se plaît à rappeler ce fait auguste dans sa liturgie et à le chanter dans ses hymnes (1).

Le troisième fait ne nous paraît pas moins certain, quoiqu'il semble contradictoire avec le second ; la plupart des Juifs n'ont pas fait la Pâque en même temps que Notre-Seigneur, mais bien le vendredi soir et le grand jour de la fête pour eux a été le samedi et non le vendredi.

Différentes preuves établissent ce fait remarquable. Ainsi les œuvres serviles étant défendues le jour de Pâque, les Juifs n'auraient pu ni prendre, ni juger Notre-Seigneur dans ce grand jour. Il paraît même que l'on devait surseoir à l'exécution des condamnés pendant les sept jours des Azymes, et nous avons un exemple de cette observance dans la détention de saint Pierre, sous le roi Hérode-Agrippa. Le supplice du prince des apôtres était décidé ; mais il ne pouvait être mis à exécution qu'après les jours de la fête. *Erant autem dies azymorum, etc.* (*Actes*, XII, 3, etc.) Pierre était donc étroitement gardé

(1) Noctis recolitur cœna novissima
Qua Christus creditur agnum et azyma
Dedisse fratribus, juxta legitima
Priscis indulta patribus.
Post agnum typicum, expletis epulis,
Corpus Dominicum datum discipulis,
Sic totum omnibus, quod totum singulis
Ejus fatemur manibus.
(*Office de la Fête-Dieu.*)

Le fait de la dernière Pâque du Sauveur a acquis une très-grande importance par suite de l'erreur des Grecs schismatiques : ils prétendent, en haine des Latins, que la consécration eucharistique du pain azyme est invalide, et voudraient nier que le Sauveur s'en soit servi lui-même pour consacrer le jeudi saint. Non-seulement il s'en est servi le jeudi 14 Nisan, mais encore le dimanche suivant, lorsqu'il renouvela l'acte de la consécration en faveur des deux disciples d'Emmaüs. La loi défendait aux Juifs, sous peine de mort, l'usage du pain levé pendant huit jours, à partir du 14 Nisan, à midi.

dans l'attente du supplice lorsque l'ange de Dieu le délivra. Cet exemple nous explique pourquoi les conspirateurs Juifs montrent tant de précipitation pour prendre, juger et faire crucifier Jésus avant le jour où ils devaient eux-mêmes célébrer la fête. C'était, comme on le voit par l'exemple de saint Pierre, pour ne pas être obligés de remettre à huit jours l'exécution de leur dessein (1).

Il est bien probable aussi que Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes femmes, qui entreprirent d'ensevelir le corps du Sauveur, dès le vendredi soir, n'eussent point pu acheter le linceul et les aromates, si ce jour eût été communément regardé comme étant celui de la fête par la masse du peuple (2).

De plus les Juifs, dans leur délibération contre Notre-Seigneur, déclarent formellement vouloir éviter de le prendre et de le mettre à mort pendant le jour de la fête ; la raison qu'ils en donnent n'est pas, il est vrai, leur respect pour la loi, mais ils veulent choisir un autre jour, « pour éviter, disent-ils, un tumulte populaire pendant la Pâque ; » et cette parole contribue à prouver qu'ils ont dû en effet mettre leur complot à exécution avant le jour où eux-mêmes, ainsi que la ma-

(1) Le P. Patrizzi, en soutenant que les Juifs ont fait la Pâque le même jour que Notre-Seigneur, allègue ici un texte du rabbin Akiba, d'après lequel certains accusés devaient être jugés et punis de préférence les jours de fête, afin d'inspirer une crainte salutaire au peuple. Mais l'histoire de la détention de saint Pierre donne à penser qu'il n'en était pas ainsi au temps de Notre-Seigneur.

(2) L'achat des matières de luxe devait être prohibé à Jérusalem durant le grand jour de la Pâque. Nous disons seulement l'achat des matières de luxe, car pour les objets de première nécessité, tels que les aliments, la Loi permettait de les préparer le jour de la Pâque, et sans doute aussi de les acheter. C'est ainsi que les Apôtres, en voyant sortir Judas pendant le repas pascal, ont pu supposer qu'il allait acheter ce qui était nécessaire pour la fête (Jean, XIII, 29).

jeure partie du peuple, devaient célébrer cette fête (3).

Enfin la preuve suivante nous paraît péremptoire : saint Jean affirme que les princes des prêtres et les sénateurs juifs n'avaient pas encore fait la Pâque, le matin du vendredi. « Ils n'entrèrent point, dit-il, dans le prétoire de Pilate, afin de rester purs de toute souillure légale et de *pouvoir ainsi manger la Pâque.* » Il ajoute que le vendredi, jour de la Passion du Sauveur, était en même temps, pour les Juifs, le jour de la *Préparation de la Pâque*, que le *Sabbat suivant était grand*, c'est-à-dire était le grand jour de la fête et que pour cette raison les corps des suppliciés ne pouvaient rester exposés sur leurs croix ce jour-là, tandis qu'ils pouvaient y languir le vendredi sans inconvénient.

Toutes ces preuves réunies revêtent ainsi d'une complète certitude ce fait que la masse de la nation juive avec les Pharisiens et les prêtres n'ont pas mangé la Pâque le même jour que Notre-Seigneur et les apôtres, mais bien vingt-quatre heures après, ou le vendredi soir.

III. Ces trois faits étant ainsi établis, nous allons les expliquer et les concilier par les considérations suivantes ; après quoi nous déduirons la solution chronologique.

Lorsqu'au temps de Notre-Seigneur, le quinzième jour du mois lunaire de Nisan tombait astronomiquement un vendredi, la plupart des Juifs d'alors remettaient la fête de Pâque au lendemain samedi, comme le font encore les Juifs d'aujourd'hui, à l'exception des anti-talmudistes ou Karaïtes, et l'immolation de l'agneau pascal avait ainsi lieu pour la plus grande partie de la nation, le vendredi soir et non le jeudi.

Telle est, selon nous, la solution vraie de cette grande question.

(3) Voir saint Matthieu, XXVI, 5.

S'il s'agissait des Juifs d'aujourd'hui, il n'y aurait aucune objection à faire contre cette solution ; car, en vertu de la règle talmudique appelée règle de *Badu*, les trois grandes fêtes de Pâque (15 *Nisan*), des Expiations (10 *Thisri*) et des Tabernacles (15 *Thisri*) ne doivent jamais être célébrées un vendredi, ou le jour de la préparation (*parascève*) du Sabbat. Toutes les fois que la date de ces fêtes devrait naturellement coïncider avec un vendredi, les Talmudistes, en vertu de cette règle, donnent un jour de plus au mois de *Marshevan* ; les mois suivants se trouvent par là reculés d'un jour et la date de la fête, qui aurait dû coïncider avec le vendredi, est ainsi reportée au samedi.

Mais deux questions se présentent : 1° les Juifs observaient-ils déjà cette règle au temps de la Passion, et 2° s'ils l'observaient, comment se fait-il que Notre-Seigneur ait refusé de les imiter et qu'il ait mangé l'agneau pascal un jour plus tôt ?

IV. Voici la réponse à la première de ces questions, réponse éminemment probable sinon certaine :

Les règles du calendrier hébraïque actuel remontent à une époque trés-ancienne et, d'après la tradition talmudique, elles ont été réunies et formulées d'une manière définitive, en l'an 338 de l'ère chrétienne, par plusieurs rabbins fameux, et notamment par Rabbi Hillel, le prince des docteurs juifs à cette époque (1).

Mais Hillel n'a pas inventé la plupart de ces règles et encore moins celles qui ont pour objet la translation des fêtes (2). S'il a attaché son nom à la réforme du calen-

(1) Voir, à la fin du volume, la *Restitution du calendrier hébraïque*, art. III, et l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 86, édit. in-8°.

(2) « La règle de Badu était établie depuis longtemps et Hillel l'employa » (Ideler, *Handbuch der mathem. chronologie*, 1 vol., p. 578.)

drier hébraïque, c'est surtout parce qu'il a fixé, avec une nouvelle précision, les rapports des mois lunaires avec les années solaires, et l'on sait que cette concordance des années et des mois hébraïques avec le cours du soleil et de la lune est assez exacte pour que le calendrier d'Hillel ait traversé quatorze siècles sans avoir à subir une nouvelle réforme. Une telle exactitude suffit bien pour la gloire d'Hillel, surtout quand on se rappelle que l'erreur du calendrier de Jules César a depuis longtemps nécessité la réforme grégorienne.

Les règles relatives à la translation des fêtes doivent même être antérieures à la destruction du temple de Jérusalem, par cette raison toute simple qu'après la seconde dispersion des Juifs, il eût été moralement impossible d'introduire des dérogations aussi graves dans la célébration des fêtes et de faire recevoir ces dérogations uniformément dans tous les pays du monde par un peuple opiniâtrément attaché à ses traditions et naturellement ennemi de toute innovation. La ruine de Jérusalem, survenue trente-sept ans seulement après la Passion, a immobilisé ce peuple dans ses traditions ; elle a en fait une pétrification vivante, sur laquelle, d'après les vues de la Providence, nous pouvons rechercher la solution des problèmes que nous offrent les saintes Ecritures et en particulier celui qui nous occupe.

V. Or, bien avant la ruine de Jérusalem, la translation des principales fêtes du vendredi au samedi était la conséquence naturelle du repos sabbatique exagéré, tel que les pharisiens le commandaient et l'observaient. En prohibant pendant la journée du samedi les travaux les plus indispensables, les Juifs étaient obligés de préparer le vendredi tout ce qui était nécessaire pour le lendemain. Aussi, tandis que les autres jours ouvrables

de la semaine n'étaient distingués que par leur numéro d'ordre, comme premier pour dimanche, second pour lundi, etc., seul le sixième jour avait un nom particulier; c'était le *Parascève* ou le jour de la *Préparation* du Sabbat, autrement, le jour du travail par excellence, comme le samedi était le jour du repos absolu. L'occurrence des fêtes solennelles avec la *Préparation* du Sabbat était donc des plus fâcheuses, et les docteurs de la loi, qui étaient en même temps les maîtres du calendrier, durent l'éviter en retardant d'un jour l'année qui aurait présenté cette occurrence.

VI. Mais le travail du *Parascève* n'était pas la seule raison qui motivât alors cette translation ; on en trouve encore d'autres dans l'accomplissement de cérémonies contemporaines du second temple et disparues avec lui.

Voici quelle était l'une de ces cérémonies : le soir de la Pâque, le grand sanhédrin de Jérusalem déléguait trois hommes pour aller hors de la ville cueillir l'*homer* ou la gerbe sacrée, prémices de la moisson nouvelle. Le peuple des villages voisins s'assemblait au lieu désigné et là on attendait que le jour de la fête fût complétement expiré. Les envoyés demandaient alors trois fois si le soleil était disparu sous l'horizon, et, après qu'on leur avait répondu autant de fois qu'il l'était, ils moissonnaient assez d'épis pour fournir une gerbe devant donner trois *sata* de grain. Après la nuit et le lendemain de la Pâque, on présentait ce grain au sacrificateur qui était de semaine ; il en jetait une partie dans le feu sacré sur l'autel et la moisson était alors déclarée ouverte par cette offrande solennelle des prémices (1).

(1) Voir Dom. Calmet, *Dictionn. de la Bible*, au mot *moisson*. — *Bible, Lévitique*, XXIII, 10 et 11. — Josèphe, *Antiq.*, l. III, c. x, p. 93.

Cette cérémonie étant fixée au soir de la fête de Pâque, son accomplissement devait nécessairement être un cas de conscience très-grave pour les Pharisiens, lorsque la fête tombait un vendredi. Il fallait en effet moissonner la gerbe sacrée le soir de ce jour après le coucher du soleil ; mais alors la journée du Sabbat était commencée et on sait quelle était l'opinion des Pharisiens sur le repos sabbatique ; l'Evangile nous apprend qu'ils faisaient un crime aux Apôtres d'avoir osé, dans un cas de nécessité, rompre quelques épis pendant ce jour. Qu'auraient-ils dit, s'il se fût agi d'une gerbe entière ?

En transférant la fête de Pâque du vendredi au samedi, on évitait encore une autre occurrence également fâcheuse. La fête des Rameaux (*Hosanna rabba*) étant fixée chez les Juifs au 21 *Thisri*, ou 183 jours après la Pâque, tombait nécessairement un samedi, toutes les fois que la Pâque arrivait elle-même un vendredi. Or, d'après les Talmudistes, *Hosanna rabba* ne peut avoir lieu le jour du Sabbat parce qu'il faudrait alors violer le repos légal pour cueillir et porter les rameaux conformément au cérémonial de cette fête (1).

C'est ainsi que, par des raisons évidemment empruntées à des usages disparus depuis la destruction du second temple, les Pharisiens avaient été amenés à transférer la fête de Pâque du vendredi au samedi, et par suite celle des Rameaux du samedi au dimanche.

VII. L'origine de ces translations, antérieure à la ruine du second temple, doit même remonter à la naissance des trois grandes sectes qui divisèrent les Juifs en Pharisiens, Sadducéens et Esséniens. Le nom

(1) Voir Petavius, *Doctrina temporum*, t. I, p. 394.

de Pharisiens, donné à la principale secte, signifie *séparation, division*, et indique que les auteurs de cette secte se séparaient en effet du reste de la nation par leurs observances particulières et par leur interprétation trop littérale et trop absolue de certains textes de la loi. On sait que le Talmud, ce code inextricable des Juifs actuels, est l'œuvre des Pharisiens, et que cette secte a fini par absorber en elle le gros de la nation, surtout depuis la ruine de Jérusalem. Or les Talmudistes suivent aujourd'hui les règles de la translation des fêtes, et les Sadducéens, au contraire, dont les représentants subsistent encore et portent le nom de Karaïtes, ont toujours refusé et refusent encore de se conformer à ces règles. Quant aux Esséniens, ils ont disparu vers l'époque de la ruine de Jérusalem (70, E. C.), convertis presque tous et absorbés dans le christianisme. La translation de la Pâque, toutes les fois qu'elle tombait un vendredi, nous paraît avoir ainsi fait partie de ces observances scrupuleuses, qui dans l'origine *séparèrent* les Pharisiens du reste de la nation, et qui séparent encore aujourd'hui les Karaïtes des Talmudistes.

VIII. La Gémara de Jérusalem attribue même aux Pharisiens d'autrefois un scrupule encore plus exagéré. En l'an 40 avant l'ère vulgaire, le 15 Nisan tombant un dimanche (18 avril 4674, P. J.), ils hésitèrent à immoler l'agneau pascal pendant la soirée du Sabbat, et le premier Hillel étant venu de Babylone à Jérusalem, on le consulta pour savoir si le précepte de l'immolation de la Pâque passait avant celui du repos sabbatique. Ce prince des docteurs juifs fit la réponse suivante : « La Pâque est-elle donc le seul sacrifice qui serait empêché par le repos du sabbat ? N'y a-t-il pas un grand nombre de Pâques dont l'immolation interrompt fréquem-

ment le repos sabbatique ? » — Il appelait ainsi du nom de Pâque toutes les victimes du sacrifice perpétuel (1). Il nous semble évident que les mêmes hommes, qui hésitaient alors sur une pratique aussi ancienne et aussi autorisée, avaient dû bien auparavant songer aux inconvénients qu'entraînait l'occurrence de la Pâque un vendredi, de la moisson de l'*Homer* le soir de ce jour, et de l'*Hosanna rabba* un samedi ; s'ils n'interrogèrent point Hillel sur ce sujet, c'est que la translation de ces fêtes était déjà admise par eux comme règle de conduite.

IX. Cette translation de la Pâque d'un jour à l'autre dut être facilitée, dans l'origine, par l'usage qui permettait de donner deux jours à la célébration des principales fêtes (2). Or cet usage était basé précisément sur la différence des calendriers dont se servaient les Juifs après la captivité de Babylone. Dispersés dans le monde entier, ils suivaient tous le système de l'année luni-solaire ; mais ils différaient dans l'agencement des mois de 29 jours avec ceux de 30 jours, ce qui les mettait souvent en désaccord d'un jour sur le quantième du mois. Pour obvier à cet inconvénient, Esdras, dit-on (3), avait décidé que les principales fêtes se célébreraient deux jours de suite.

Que cet usage remonte ou non jusqu'à Esdras, il faut

(1) *Gemara Hieros. Pesach,* c. VI, § 7, et Patrizzi, *De Evangel.*, l. III, diss. 50, n° 28.

(2) Voir, pour tout ce qui regarde la règle de Badu, la Restitution du calendrier hébraïque, à la fin du volume, p. 437-438 et 475-476.

(3) Voir Paul de Middelbourg, *De recta Pasch. celebratione,* l. II, c. 2. Il dit que le rabbin Rava, qui vivait dans les siècles du *Talmud,* exhortait les Juifs de son temps à ne point abandonner la coutume de célébrer les fêtes deux jours de suite, *suivant le précepte d'Esdras,* sicut præcepit Esdras.

cependant admettre qu'il est antérieur à la naissance des trois grandes sectes citées plus haut, puisque les Karaïtes, malgré leur aversion pour toutes les innovations pharisiennes, l'observent aussi bien que les Talmudistes. Cet usage a donc précédé de quelque temps la règle de la translation de la Pâque. Nous croyons aussi qu'il était, dans l'origine, simplement facultatif, et qu'il n'avait d'autre but que de permettre aux Juifs habitant hors de la Judée, entre autres aux Galiléens et aux Hellénistes, de célébrer la Pâque au jour marqué par leur propre calendrier, lorsque ce jour n'avait pas la même date à Jérusalem. Mais avec l'esprit étroit des sectes juives, cet usage est devenu plus tard une obligation : il faut maintenant célébrer les fêtes pendant deux jours ; tous les avantages de la règle de *Badu* deviennent ainsi illusoires, puisque, dans le cas où le premier jour de la fête tombe le jeudi, il faut aussi bien chômer le vendredi, et cela fait, avec le samedi suivant, trois jours de fête consécutifs.

En se reportant à l'époque de toutes ces coutumes, on comprend que toutes les fois que la Pâque ne tombait pas un jour loisible au gré des Pharisiens, il leur était facile de la remettre au lendemain, et une décision des Pharisiens, au temps de Notre-Seigneur, avait déjà force de loi pour la masse du peuple.

X. Mais, d'autre part, les mêmes raisons, qui déterminaient les Pharisiens dans ces circonstances, devaient rester sans effet sur Notre-Seigneur ainsi que sur tous les antitalmudistes de l'époque. On sait de reste, par l'Évangile, combien Notre-Seigneur était éloigné d'admettre les exagérations récentes, et avec quelle énergie il reprochait aux Pharisiens d'annihiler la loi et les commandements de Dieu, en suivant de futiles obser-

vances ou de vaines traditions (1). On sait les discussions fréquentes que l'exagération du repos sabbatique causait entre le Sauveur et les Pharisiens (2), et toutes ces considérations nous font conclure que la Pâque tombant un vendredi, Notre-Seigneur n'a pas dû suivre la conduite peu légale, quoique scrupuleuse, de ces derniers, en la remettant au samedi.

Nous rappellerons aussi que Notre-Seigneur et ses disciples venant de la Galilée, ils avaient ainsi une raison légitime, aux yeux mêmes des Pharisiens, pour suivre le vrai calendrier, qui était sans doute celui de la Galilée aussi bien que de tout le reste de l'Orient.

Ainsi le 15 de Nisan tombant astronomiquement et légalement un vendredi, Notre-Seigneur, avec ses Apôtres, a pu et a dû manger l'agneau pascal le jeudi soir, après le coucher du soleil, et au contraire, dans la même occurrence, les Pharisiens avec les prêtres du temple et le gros de la nation, ont dû remettre la fête au lendemain samedi, et ne manger la victime pascale que le vendredi soir (3).

(1) Irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis (Marc, VII, 9). Voir aussi saint Matthieu, XV, 6, et XXIII.

(2) Voir saint Mathieu, XII; saint Marc, II et III; saint Luc, VI, XIII, XIV, etc.

(3) L'indécision des Pères sur la difficulté que nous avons voulu résoudre ici, fait que nous ne pouvons invoquer le témoignage de la tradition. Presque tous ont admis expressément ce fait : que le Sauveur a mangé la Pâque la nuit qui précéda sa Passion, mais ils ne disent pas que les Juifs ont dû la faire un autre jour. Au contraire, Pierre d'Alexandrie, dans la Chronique pascale, soutient que « Jésus-Christ ne mangea point alors l'agneau pascal, s'offrant lui-même en sacrifice comme le véritable agneau, le jour même où, selon saint Jean, les Juifs immolaient l'agneau figuratif. » Plusieurs témoignages, rapportés dans cette même chronique, à saint Hippolyte, à Apollinaire d'Hiérapolis et à Clément d'Alexandrie, venaient à l'appui de cette opinion (*Chron. pasc.*, *præf.*, p. 5 et 6, Collection bysantine, éd. du Louvre). Lactance paraît être du même avis (*Epitome ad Pentad.*, c. 45).

Le Sauveur nous semble lui-même faire allusion à ces deux temps de la Pâque quand il dit à son hôte : « Le temps convenable (1) pour moi est proche ; je fais la Pâque chez vous avec mes disciples. » Ces paroles adressées à un étranger doivent se rapporter au temps de la Pâque et non au temps de la Passion du Sauveur. Elles supposent donc pour la Pâque un temps proche et un autre temps plus éloigné.

XI. Telle est, selon nous, la vraie solution de ce grand problème historique. Elle donne l'explication des textes évangéliques allégués plus haut et elle nous initie en même temps aux plans admirables de la Providence : l'agneau pascal n'était en effet que la figure de l'Agneau divin, et la délivrance de la servitude d'Égypte, rappelée par la fête de Pâque, était la prophétie symbolique de la grande délivrance que le Christ promis de Dieu devait apporter au monde entier. Il convenait donc, et il entrait dans les plans de la Providence, que l'Agneau divin fût immolé le jour même assigné à l'immolation de la victime figurative.

Il convenait aussi, et il entrait dans les plans divins que cette immolation se consommât un vendredi, et que

Mais Eusèbe et saint Jean Chrysostome, l'un, le premier des historiens ecclésiastiques, et l'autre le premier des orateurs chrétiens, ont compris la difficulté et l'ont résolue dans le même sens qu'elle l'est ici. D'après Eusèbe, Jésus-Christ a célébré la Pâque le 15 de Nisan, selon la loi, et la plupart des Juifs, au contraire, l'ont faite un jour plus tard, ayant négligé l'observation du temps légal, pour arrêter le Sauveur. (Ce motif ne nous semble pas acceptable.) Saint Chrysostome adopte le même sentiment dans deux homélies différentes, l'une (84e) sur saint Matthieu, et l'autre (83e) sur saint Jean (*Patrologie grecque*, édit. Migne, t. LVIII, c. 754 et t. LIX, c. 452, et pour Eusèbe, voir Angelo Maï, *Scriptor. vet. nova collectio* t. I, p. 255, 257).

(1) Il est remarquable que le texte grec, qui n'est lui-même qu'une traduction, porte en cet endroit, ὁ καιρός, c'est-à-dire *le temps convenable*, et non pas ὁ χρόνος, *le temps* (*Matth.*, XXVI, 18).

le jour où Dieu avait achevé son œuvre créatrice, en donnant la vie au premier homme, fût aussi le jour où l'homme serait racheté et où le Fils de Dieu consommerait son œuvre réparatrice. Mais cette double coïncidence n'aurait pu avoir lieu sans l'erreur des Pharisiens ; la Providence a donc permis cette erreur, conséquence naturelle et encore subsistante aujourd'hui de leurs fausses exagérations : ils ont remis la Pâque au samedi, et ils ont eu ainsi la liberté et la facilité de consommer leur crime au moment marqué par les décrets éternels.

XII. Ces préliminaires étant une fois établis, la question ne présente plus aucune obscurité en elle-même, et nous arrivons naturellement à la solution chronologique.

L'an 33 de l'ère chrétienne vulgaire est le seul, depuis l'an 16 jusqu'à l'an 36, où la Pâque, c'est-à-dire le 15 Nisan tombe astronomiquement et historiquement un vendredi. Cette année est donc la seule des neuf premières du gouvernement de Pilate où Notre-Seigneur ait pu légalement faire la Pâque le jeudi soir, et les Pharisiens le vendredi soir. Quant à la Pâque de l'an 36, dixième et dernière année du règne de Pilate, elle aussi tombe le vendredi ; mais elle se trouve nécessairement hors de cause ici : elle est trop éloignée de l'an 15 de Tibère, date initiale des quatre années de la période évangélique, et elle est au contraire trop rapprochée de l'emprisonnement de saint Pierre à Jérusalem, événement arrivé en l'an 42 de l'ère chrétienne, et cependant postérieur de plus de six années à la Passion du Sauveur.

On peut vérifier en détail les preuves de cette assertion, en ce qui regarde les époques pascales, dans la

Restitution du calendrier hébraïque (tableaux I, II, III, IV et V). Les premiers tableaux présentent les dates pascales reproduites conformément aux données de l'histoire contemporaine du Sauveur ; le cinquième tableau reproduit ces dates d'après le calcul adopté par les Juifs modernes depuis le quatrième siècle de notre ère. Ces deux systèmes diffèrent pour quelques dates ; mais ils s'accordent tous les deux à montrer que, pendant les dix années du gouvernement de Pilate en Judée (de l'an 26 à l'an 36), l'an 33 est le seul où la Pâque légale ait pu tomber un vendredi, le seul aussi où elle ait dû être remise au samedi par les pharisiens.

Les deux systèmes s'accordent pareillement pour fixer, au dimanche 17 avril, la Pâque de l'an 29, et le calendrier hébraïque donne ainsi une fin de non-recevoir à ceux qui rapportent à cette année-là la mort du Sauveur.

Pour éluder cette impossibilité, le P. Patrizzi prétend qu'en l'an 29 l'agneau pascal aurait été immolé le jeudi 17 mars, et la Pâque célébrée le venbredi 18, qui était en effet le jour de la pleine lune (1). Mais en réalité, aucun exemple ne prouve *qu'au siècle même de Jésus-Christ*, la Pâque ait pu tomber sitôt, le 18 mars arrivant alors cinq jours avant l'équinoxe du printemps. L'histoire prouve au contraire qu'en l'an 66, la Pâque n'a eu lieu que le 28 avril (voir p. 466). Or si l'ouverture de la moisson a pu être retardée jusqu'au 28 avril en l'an 66, il parait moralèment impossible qu'elle ait pu avoir lieu dès le 17 mars en l'an 29.

Ideler a compris la force de ce raisonnement, et il préfère raporter la Pâque de l'an 29 au vendredi 15 avril, jour qui était le treizième du mois lunaire (2) ; le

(1) Voir Patrizzi, *De Evang.*, lib. III, diss. 52.
(2) Voir Ideler, *Handbuch*, etc., t. II, p. 422.

mois juif aurait alors avancé de deux jours sur le cours de la lunaison, hypothèse contraire à toutes les données historiques (voir p. 461). Bien plus, si l'on adoptait une opinion soutenue par Ideler et le P. Patrizzi (1), les Juifs n'auraient pas avancé mais retardé le commencement de leur mois jusqu'à l'apparition de la première phase lunaire ; cette opinion rendrait encore plus impossible la coïncidence du vendredi avec la Pâque de l'an 29, car alors le 15 Nisan n'aurait pu tomber avant le dimanche 20 mars d'une part, ou avant le mardi 19 avril d'autre part

Toutes les données historiques et astronomiques s'accordent au contraire pour faire coïncider la Pâque avec le vendredi, le 3 avril de l'an 33.

(1) Voir Ideler, *Handbuch*, etc., t. I, p. 512-513, et Patrizzi, *De Evangeliis*, l. III, diss. 51.

CHAPITRE III

Les dates confirmatives

Les dates confirmatives nous sont données, il est vrai, en chiffres exacts et précis, et c'est pourquoi nous les distinguons des dates purement approximatives ; mais l'histoire, par ses lacunes actuelles, nous refusant quelques-uns des éléments nécessaires pour la détermination absolue du point de départ de ces dates, leur époque finale se trouve ainsi rejetée dans une incertitude d'un an ou deux.

Malgré cette indétermination, les dates confirmatives complètent leur évidence en se réunissant, et, placées en regard des dates exactes, elles apportent à ces dernières une nouvelle certitude. Leur étude est donc très-utile ici, et de plus elle nous offre le plus grand intérêt par la variété de ses sources. La première de ces dates est empruntée à la fameuse prophétie des semaines de Daniel, dans l'ancien Testament, la seconde à un texte de l'évangile de saint Jean, la troisième à la relation de la conversion du roi d'Edesse, Abgare, dans l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, et les autres à divers récits tirés d'auteurs juifs. Ces dates, provenant de sources aussi différentes, nous montreront, par leur convergence vers les mêmes époques, l'accord parfait qui existe pour la chronologie, comme pour tout le reste, entre l'ancien Testament, l'Évangile et l'histoire.

§ Ier

La prophétie des semaines de Daniel.

Voici le texte de cette fameuse prophétie, dictée par l'archange Gabriel au prophète Daniel. (Daniel, IX, ℣ 21-27.)

« Tandis que je continuais ma prière ; voici que, vers l'heure du sacrifice du soir, Gabriel, qui m'était apparu en vision dès le commencement, arriva jusqu'à moi par un vol rapide, et il m'instruisit, me parla et me dit : « Daniel, je suis venu en ce moment pour te « donner science et intelligence. Un oracle a été émis « dès le commencement de ta prière, et moi je suis venu « pour te le faire connaître, parce que tu es un homme « de désir. Écoute donc cet oracle et comprends bien « cette vision.

« *Soixante-dix semaines* ont été fixées pour ton « peuple et ta sainte cité, comme étant le terme où la « prévarication sera abolie, où le péché prendra fin, où « l'iniquité sera effacée, où la Justice éternelle sera « amenée sur la terre, où les visions et les prophéties « seront accomplies, et où le Saint des saints recevra « l'onction.

« Sache-le donc, et grave-le dans ton esprit : *A partir « de l'édit ordonnant la reconstruction de Jérusalem « jusqu'au Christ-Roi, il s'écoulera sept semaines et « soixante-deux semaines* ; et les murailles de la ville « avec les places seront réédifiées en des temps « pleins d'angoisses ; et *après les soixante-deux se- « maines*, le Christ sera mis à mort et le peuple qui « doit le renier ne sera plus son peuple, et un autre

« peuple avec son chef viendra détruire la ville et le « sanctuaire. Une ruine complète terminera la guerre, « et à la guerre succédera la dévastation décrétée.

« Mais *pendant une semaine, Il confirmera son al-* « *liance avec un grand nombre, et au milieu de la se-* « *maine* l'hostie et le sacrifice cesseront, l'abomination « de la désolation sera dans le temple, et la désolation « durera jusqu'à la fin (1). »

(1) 21. Adhuc me loquente in oratione, ecce vir Gabriel, quem videram in visione a principio, cito volans, tetigit me in tempore sacrificii vespertini.

22. Et docuit me, et locutus est mihi, dixitque : « Daniel, nunc egressus sum ut docerem te et intelligeres.

23. « Ab exordio precum tuarum egressus est sermo ; ego autem veni ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es; tu ergo animadverte sermonem et intellige visionem.

24. « Septuaginta hebdomades abreviatæ sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam : ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio et prophetia, et ungatur Sanctus sanctorum.

25. « Scito ergo et animadverte : Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum ducem, hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ erunt; et rursum ædificabitur platea et muri in angustia temporum.

26. « Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus, et non erit ejus populus qui eum negaturus est, et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo, et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio.

27. « Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium, et erit in templo abominatio desolationis, et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio » (Daniel, IX, 21, etc).

Le texte de la Vulgate que nous donnons ici est la traduction exacte du texte hébreu, comme on le voit par la Bible polyglotte de Vitré, *Daniel*, p. 39 et 40.

Le texte grec des Septante est utile à consulter, pour connaître exactement quand les noms doivent être précédés de l'article. Nous ajouterons qu'il y a une faute très-grave dans l'édition des Septante de Vitré, *ibid.*, p. 41, ϟ 26 : au lieu de τέσσαρας il faut δύο. (Bibles de Cambridge et du Vatican, *ibid.*)

I. Avant de rechercher les dates révélées ici par l'ange au prophète, il est nécessaire de poser quelques observations préliminaires.

1° Quatre événements bien célèbres et bien remarquables sont annoncés ici, savoir : la reconstruction des murs de Jérusalem, l'avénement du Christ, roi futur des élus, enfin la réprobation des Juifs ayant pour conséquence la destruction de Jérusalem, dont la désolation durera jusqu'à la fin des siècles.

2° Les soixante-dix semaines, pendant lesquelles ces événements doivent s'accomplir, ne sont pas des semaines de jours, mais bien des semaines d'années, suivant une manière de parler vulgairement en usage parmi les Juifs. On sait en effet que, chez eux, les mots : *sabbat*, *semaine*, s'appliquent aux années comme aux jours, et les écrivains sacrés, avec l'historien Josèphe, disent aussi bien *l'an du sabbat* pour désigner la septième année, que *le jour du sabbat* pour indiquer le septième jour (1).

Qu'il s'agisse ici de semaines d'années, c'est ce qui ressort de la simple lecture de ce passage ; car les événements que ces semaines embrassent dans leur durée ne pouvaient évidemment s'accomplir pendant soixante-dix semaines de jours ; le prophète lui-même l'indique assez dans son texte, lorsque, deux versets plus loin, ayant à parler d'autres semaines, il déclare, expressément et par deux fois, que ces dernières sont des semaines de *jours*, faisant ainsi comprendre que les semaines mentionnées plus haut étaient d'une espèce différente, c'est-à-dire des semaines *d'années*.

3° Le temps indiqué dans la prophétie se divise en trois périodes distinctes :

(1) Voir Bible, I, *Mach.*, VI, 49 et 53.—Josèphe, *Ant.*, XIII, 15, et XIV, 28.

La première dure sept semaines ou quarante-neuf ans, et elle comprend la reconstruction des murs de Jérusalem pendant des temps difficiles.

La seconde période s'étend depuis l'entier achèvement des murs de la ville jusqu'au Christ-Roi, c'est-à-dire jusqu'à la manifestation publique du Sauveur, lorsque après avoir reçu le baptême de Jean-Baptiste, il annonça, pour la première fois, la venue du royaume de Dieu. Cette seconde période dure soixante-deux semaines ou quatre cent trente-quatre ans.

La troisième période ne dure qu'une semaine; mais c'est la dernière et la plus importante de toutes ; elle comprend les sept années de grâce, spécialement accordées aux Juifs depuis la première prédication du Sauveur, jusqu'à la conversion du centurion Corneille. C'est en effet à cette dernière date que les Apôtres voient cesser pour eux le commandement de s'adresser uniquement aux Juifs, et qu'ils commencent au contraire à prêcher de préférence l'Évangile aux nations païennes.

Selon les paroles de la prophétie, le *Messie, pendant cette dernière semaine, confirme* (par lui-même d'abord et par ses Apôtres ensuite) *son alliance avec un grand nombre de Juifs. Et c'est au milieu de cette semaine* (c'est-à-dire après trois ans et demi) *que le Messie est mis à mort, et que le peuple juif, qui l'a renié, cesse d'être son peuple,* pour voir bientôt tomber sur lui toutes les malédictions prédites ici par Daniel, et auparavant par Moïse. (*Deutéronome*, XXVIII, ℣ 16 et suiv.)

Nous verrons plus loin, dans le quatrième chapitre de cette troisième partie, combien ces indications sont importantes pour préciser les principales époques de l'histoire évangélique.

Nous allons, quant à présent, rechercher le point de

départ des soixante-dix semaines dans la chronologie générale, et, cela une fois obtenu, nous pourrons calculer, à quelques mois près, le commencement de la soixante-dixième semaine ; nous aurons ainsi la date de la prédication du Sauveur ; puis, en ajoutant la moitié d'une semaine ou trois ans et demi, nous aurons la date de la première Pentecôte chrétienne, qui fut le jour solennel de l'abolition des sacrifices de l'ancienne loi et le jour de la promulgation de la loi nouvelle. Enfin, en ajoutant encore trois ans et demi pour compléter la semaine, nous aurons l'époque du baptême du centurion Corneille, qui fut celle de l'entrée des Gentils dans le sein de l'Église (1). Cet événement marque la fin des soixante-dix semaines.

Mais, pour avoir le point de départ de ces semaines, il nous faut : 1° déterminer quel est le véritable édit auquel se réfère la prophétie ; et 2° en rechercher la date le plus exactement possible. Ces deux points doivent être mis en lumière avec d'autant plus de soin que l'ignorance des commentateurs et des historiens les a trop souvent embrouillés et rendus inextricables.

II. D'après les propres termes de la prophétie, l'édit en question a expressément et uniquement pour objet la reconstruction des murs de Jérusalem. Or c'est là bien exactement aussi l'objet de l'édit qui fut obtenu par le juif Néhémie, pendant le mois de Nisan de la *vingtième année du règne d'Artaxerxès Ier*.

Trois autres édits avaient déjà été accordés par les rois de Perse en faveur des Juifs : le premier donné par Cyrus, en l'an 4178 de la période julienne, ou 536 avant l'ère chrétienne, permettait à Zorobabel de ramener en Judée les débris de la captivité, et même de rebâtir le

(1) *Actes des Apôtres*, x, 1, etc.

temple, *mais nullement les murs de Jérusalem*. Ce n'était donc pas l'édit indiqué par la prophétie.

La reconstruction du temple ayant été interrompue sous le règne de Cambyse par la jalousie des Samaritains, le roi Darius donna un autre édit en la deuxième année de son règne (4194, P. J.) pour l'entier achèvement de cet édifice. En conséquence, le temple fut achevé quatre ans plus tard, en l'an 4198. Mais il n'était encore nullement question, dans cet édit, de la reconstruction des murs de la ville, et nous ne pouvons y trouver l'époque initiale des soixante-dix semaines.

Un troisième édit fut accordé en la septième année d'Artaxerxès Ier Longue-Main au prêtre Esdras, de la race d'Aaron, et cet édit lui permettait de prendre dans les trésors du grand roi toutes les sommes nécessaires pour l'entretien du temple de Jérusalem ; mais ici encore il n'est aucunement question de la reconstruction des murailles de la ville sainte, et ce ne peut être l'époque initiale des soixante-dix semaines.

Enfin, en la vingtième année du règne du même Artaxerxès, le juif Néhémie, échanson de ce prince, obtient de lui un quatrième édit, lequel ordonne uniquement et expressément la reconstruction de Jérusalem, de ses murs et de ses tours (Esdras, l. II, c. II, ℣ 5, etc.).

Néhémie dirigea lui-même cette œuvre importante, et, quant aux difficultés annoncées dans la prophétie pour *ces temps pleins d'angoisses*, elles sont restées célèbres dans l'histoire, puisque la sainte Écriture nous montre alors les Juifs sans cesse menacés par les Samaritains, bâtissant d'une main les murs de la ville, et de l'autre tenant le glaive pour se défendre.

Ce n'est pas, du reste, sans une attention bien remarquable de la Providence qu'un livre tout entier a été consacré, dans la sainte Écriture, à nous raconter la

manière dont cet édit si important avait été obtenu et ensuite exécuté conformément à la prophétie de Daniel.

Voilà donc bien l'édit donné pour la reconstruction des murs de Jérusalem ; voilà bien le point de départ des soixante-dix semaines ; aucun doute sérieux n'est possible ici. Ces semaines commencent en la vingtième année du règne d'Artaxerxès Ier Longue-Main ; car telle est la date, plusieurs fois répétée dans la sainte Écriture, de cet édit célèbre. Mais quel est le rang de cette vingtième année dans la chronologie générale ?

C'est ce qu'il est plus difficile de trouver.

III. La grande difficulté des semaines de Daniel vient en effet de l'ignorance où l'on est, depuis longtemps, sur l'époque précise de l'avénement d'Artaxerxès Ier au trône. Les plus habiles chronologistes pensent qu'Artaxerxès monta sur le trône en l'an 4241, P. J. (ou 473 avant l'ère chrétienne), et la vingtième année de son règne correspondrait avec l'an 4260, P. J. Si donc nous acceptons cette date, comme époque initiale des soixante-dix semaines, la dernière de ces semaines commencera en l'an 4743, P. J. (ou 30, E. C.), pour finir en l'an 4750, P. J. (ou 37, E. C.).

La mort du Sauveur, que la prophétie place au milieu de cette semaine d'années, aurait ainsi pour date l'an 33 de l'ère chrétienne, plus quelques mois après le commencement de l'année, ce qui est parfaitement conforme à la réalité de l'histoire.

Certes, si l'époque de l'avénement d'Artaxerxès pouvait être établie ainsi d'une manière certaine, on devrait ranger la prophétie de Daniel parmi les dates les plus exactes de l'histoire évangélique ; malheureusement on ne peut la déterminer avec certitude qu'à dix-huit mois près. Une approximation aussi voisine de la vé-

rité ne laisse pas que d'être merveilleuse. Fixons-en donc les limites précises.

IV. Il est certain qu'Artaxerxès n'avait pas encore succédé à Xerxès, son père, en l'an 4237, P. J., à l'époque de la trahison de Pausanias, roi de Sparte, puisque, d'après tous les historiens, ce fut à Xerxès lui-même que Pausanias s'adressa pour trahir les Grecs (1).

Bien plus, il est certain que Xerxès régnait encore en la douzième année qui suivit son avénement au trône, c'est-à-dire en l'an 4240, P. J. Cette certitude nous est acquise par les récents travaux de plusieurs savants, notamment de l'assyriologue M. Oppert. Il est prouvé en effet, d'après ces nouvelles découvertes, que l'Assuérus du livre d'Esther est le même que le Xerxès des Grecs, et les événements que raconte l'Écriture sainte étant rapportés au mois d'Adar, DERNIER MOIS *de la douzième année* de son règne commencé en l'an 4228, P. J., il s'ensuit qu'il régnait encore vers le mois d'Adar ou de mars 4240.

Mais il paraît pareillement certain qu'Artaxerxès, son fils, était sur le trône trois ans plus tard, en 4243, P. J., époque de la fuite de l'Athénien Thémistocle chez les Perses ; car, d'après Thucydide et Charon de Lampsaque, historiens contemporains, ce fut à la cour du roi Artaxerxès lui-même que Thémistocle se réfugia dans le cours de cette année 4243. Malheureusement la date précise de l'avénement de ce roi ne nous a pas été

(1) L'avénement d'Artaxerxès au trône a certainement eu lieu de l'an 4240, P. J., à l'an 4243, et ces deux époques extrêmes étant séparées par trois ans d'intervalle, en partageant cette différence par la moitié, on obtient la date de cet avénement à dix-huit mois près.

L'abbé de Vence a prétendu prouver la date de 4241 exactement ; mais les données, sur lesquelles il prétend s'appuyer, sont tellement contestables, que nous avons cru devoir les abandonner (*Voir Bible de Vence. t.* IX, *diss sur les* 70 *sem. de Daniel*).

donnée par eux, et d'autres écrivains postérieurs ont encore aggravé le résultat de cette omission, en prolongeant outre mesure la durée du règne précédent. Toute la difficulté gît dans cette erreur ; nous devons donc en donner l'histoire et la solution.

V. Ephorus de Cumes, en Éolie, lequel écrivait en l'an 4420, P. J., est le premier qui, confondant les noms de Xerxès et d'Artaxerxès, ait prolongé le règne de Xerxès aux dépens de celui de son fils. Un grand nombre d'historiens ont ensuite suivi cette erreur, notamment Diodore de Sicile et Eusèbe, qui, tous deux, reculent l'avénement d'Artaxerxès jusqu'en l'an 4249, P. J.

L'*Art de vérifier les dates*, dans l'histoire des Grecs et des Juifs, adopte l'année 4241, P. J. (473 avant l'ère chrétienne), et dans son histoire des Perses, celle de 4249. Cette contradiction laisse ainsi la difficulté sans la résoudre.

Quelques auteurs modernes prétendent concilier toutes ces divergences en supposant que Xerxès n'est mort qu'en 4249, et qu'Artaxerxès avait été associé au trône par son père, dès l'an 4241. Mais cette supposition est contraire à l'histoire, comme on peut le voir par le texte de Thucydide que nous allons bientôt citer.

VI. Pour trouver ici la vérité, il importe absolument de remonter aux sources.

Voici comment un auteur païen, Plutarque, dès la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, résumait et jugeait cette importante discussion, dans la vie de Thémistocle.

« Thucydide et Charon de Lampsaque *assurent* que « Xerxès était mort, lorsque Thémistocle alla en Perse, « et ils disent qu'il parla à son fils Artaxerxès ; mais « Éphorus, Dinon, Clitarque, Héraclite et plusieurs au- « tres, ont écrit qu'il s'était adressé à Xerxès.

« *Il me semble que le dire de Thucydide s'accorde mieux* « *avec les tables chronologiques, où les événements se* « *trouvent enregistrés d'après leur date* (1), *bien que ces* « *tables elles-mêmes ne soient pas absolument certaines.* »

Ainsi Plutarque, auteur païen, après avoir consulté des auteurs et des documents qui, pour la plupart, n'existent plus aujourd'hui, Plutarque pense qu'Artaxerxès était sur le trône dès l'an 4243, époque de la fuite de Thémistocle. Il n'adopte toutefois ce sentiment qu'avec une certaine réserve, et cela tient, croyons-nous, à ce qu'il oublie d'examiner l'autorité bien différente des témoins cités dans le débat. Cet examen achèvera d'éclaircir la question.

VI. Le premier auteur cité en faveur de la première époque est l'Athénien Thucydide, concitoyen de Thémistocle, et contemporain de la fuite et de la vieillesse de ce dernier. Thucydide est considéré comme le modèle des historiens grecs, surtout à cause de l'exactitude hautement reconnue de ses récits. C'est donc un témoin absolument irrécusable.

Le second, Charon de Lampsaque, mérite encore mieux la qualification de contemporain de Thémistocle, car il vécut sous les règnes de Xerxès et d'Artaxerxès, et de plus, chose bien remarquable et comme providentielle ici, cet historien fut vassal de Thémistocle, lequel avait reçu du roi de Perse, pour sa pension, la propriété de la ville de Lampsaque où Charon demeurait alors.

(1) Nous n'avons plus ces tables chronologiques dont parle ici Plutarque, car elles sont certainement différentes du *canon des rois* dressé par l'astronome Ptolémée en l'an 220 de l'ère chrétienne. Suivant ce *canon*, Artaxerxès n'aurait commencé à régner qu'environ six ans après la fuite de Thémistocle. Mais l'autorité du *canon* de Ptolémée est détruite ici par celle des tables chronologiques qui lui étaient antérieures et par le témoignage des historiens contemporains d'Artaxerxès.

Rien donc n'est plus irrécusable que l'autorité d'un tel témoin dans la question qui nous occupe, et, si les anciennes tables chronologiques étaient au temps de Plutarque d'accord avec le double témoignage de Thucydide et de Charon, cela prouve l'exactitude de ces tables, mais ne peut guère augmenter la certitude complète déjà produite par l'assertion identique de ces deux historiens témoins du fait raconté.

Quant aux auteurs que Plutarque cite comme contraires aux premiers, le plus ancien d'entre eux, Éphorus, écrivait près de deux siècles après Artaxerxès ; ensuite ils ont toujours été tous fort peu estimés, et il ne reste aujourd'hui presque rien de leurs ouvrages. Ils sont donc évidemment dans l'erreur, lorsqu'ils contredisent l'assertion des historiens contemporains et témoins oculaires des faits, et, d'autre part, leur erreur s'explique parfaitement par la facilité avec laquelle les auteurs qui n'étaient ni du temps ni du pays ont souvent confondu les noms de Xerxès et d'Artaxerxès (1). Mais

(1) L'historien Josèphe qui se pique d'être très-exact pour les événements de son siècle, n'a pas toujours cette exactitude pour ceux des siècles précédents. Il est ainsi doublement dans l'erreur lorsqu'il prétend que l'édit de Néhémias fut accordé par *Xerxès en l'an* 25 *de son règne*, et cette double erreur est aussi contraire à l'histoire profane qu'à l'histoire sacrée, car Xerxès n'a régné qu'environ 14 ans suivant la réalité et 20 ans seulement suivant ceux qui étendent le plus son règne. D'un autre côté la sainte Écriture dit formellement et plusieurs fois que l'édit fut accordé en la 20e année d'Artaxerxès. (Cf. Esdras, *Bible*, III, II, et Josèphe, *Ant.*, XI, 5.)

Eusèbe dans sa *Chronique*, et Cicéron dans son livre *de l'Amitié*, placent la fuite de Thémistocle en l'an 4242, P. J. Diodore de Sicile ne la met qu'en l'an 4243 et cette différence d'une année se retrouve souvent pour les événements même les mieux datés de l'antiquité, à cause de la difficulté de raccorder au juste les ères différentes dont se servaient les anciens.

Il est certain toutefois qu'on ne peut placer la fuite de Thémistocle ni avant l'an 4242 ni après l'an 4243, car elle eut lieu en même temps que le siége de Naxos par les Athéniens, et assez longtemps avant la célèbre bataille de l'Eurymédon qui termina la guerre entre les Perses et les Grecs. Or tous les historiens placent cette dernière bataille en l'an 4244.

devant le témoignage précis des contemporains, cette confusion n'est plus possible, et l'erreur ne peut laisser la moindre illusion.

VII. Après avoir démontré l'autorité de Thucydide, nous citerons, en finissant, les propres paroles de cet historien :

« Thémistocle, dit-il, étant arrivé à Éphèse, s'avança dans l'intérieur des terres avec un Persan qui demeurait sur la côte, et il écrivit *au roi Artaxerxès, qui venait récemment de monter sur le trône de Perse,* une lettre conçue en ces termes :

« *Thémistocle a recours à* ARTAXERXÈS, *dont il a* « *offensé le* PÈRE, après en avoir été attaqué ; mais il « a depuis réparé cette offense par un grand service, « lorsqu'il s'est vu hors du péril et que Xerxès y fut « tombé, car c'est à moi que ce prince doit d'avoir pu « opérer sa retraite après la bataille de Salamine, lorsque « les Grecs voulaient lui couper le passage de l'Helles- « pont, et je viens maintenant pour rendre de plus « grands services A SON SUCCESSEUR, étant persécuté « par les Grecs à cause de lui (I, 137). »

On ne peut rien ajouter à l'autorité d'un pareil document : c'est Thémistocle lui-même qui, cité par son contemporain et concitoyen Thucydide, nous assure que dès l'an 4243, époque de sa fuite, Xerxès était mort, et Artaxerxès roi de Perse.

Il est inutile d'ajouter que, dans les années qui suivent immédiatement celle-ci, le même Thucydide continue d'attester le règne d'Artaxerxès dans le récit des événements. Mais nous nous sommes attaché de préférence à l'exil de Thémistocle, parce que cet événement est le premier en date après l'avénement nettement indiqué d'Artaxerxès.

VIII. Ainsi il demeure certain qu'Artaxerxès régnait

en l'an 4243, P. J., et depuis assez peu de temps, suivant l'expression de Thucydide, νεωστί. Il est pareillement certain que Xerxès régnait encore en l'an 4240, au mois de mars. Si nous prenons le milieu entre ces deux époques, nous aurons la fin de l'an 4241 comme date la plus approchée et certaine, à dix-huit mois près, de l'avénement d'Artaxerxès. Certes ce ne sont pas ces dix-huit mois qui peuvent produire une difficulté sérieuse sur le compte des soixante-dix semaines.

Or la vingtième année, à partir de l'an 4241, nous mène en l'an 4260, P. J. (454 avant l'ère chrétienne), époque de l'édit ordonnant la reconstruction des murs de Jérusalem (1). Prenons maintenant les soixante-neuf semaines ou les quatre cent quatre-vingt-trois ans qui doivent s'écouler à partir de cet édit jusqu'à la manifestation publique du Christ-Roi, et nous aurons l'an 4743, P. J., ou 30 de l'ère chrétienne, ou 16 de l'empire de Tibère César.

Mais déjà, quelques mois avant cette dernière date, Jean-Baptiste avait dû inaugurer son ministère de précurseur du Messie, et si nous ouvrons l'Evangile, nous y lisons en effet ce qui suit :

« Or l'an 15 de Tibère César... la parole de Dieu
« se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, dans le désert,
« et il vint dans toute la région du Jourdain, prêchant
« le baptême de la pénitence en rémission des péchés
« (Luc, III, 1 et suiv.). »

(1) L'édit de la reconstruction des murs de Jérusalem fut accordé au mois de Nisan ou mars 4260. Mais lorsque les Juifs comptaient par semaines d'années, ces années commençaient toujours comme les années civiles avec le mois de Thisri, premier mois d'automme, et chacune d'elles comprenait dans sa durée les semailles et la moisson d'une même récolte. Ainsi l'époque initiale des semaines de Daniel doit se rapporter à l'automne de l'an 4259, P. J., et la soixante-dixième semaine commence pareillement avec l'automne de l'an 4742, P. J., ou 29 de l'ère chrétienne.

Cet accord de la prophétie avec l'histoire est d'une évidence merveilleuse ; il explique bien la fureur des incrédules contre Daniel et ses prophéties (1).

Daniel a annoncé clairement la mort violente du Messie, l'apostasie et la réprobation des Juifs, la ruine et la perpétuelle désolation de Jérusalem, et ces événements étaient d'autant plus impossibles à prévoir qu'ils étaient diamétralement opposés aux idées orgueilleuses des Juifs. Mais, de plus, Daniel va jusqu'à prédire l'époque de la plupart de ces événements et surtout l'époque de la prédication et de la mort du Christ. N'est-ce pas là un miracle de premier ordre, et un miracle perpétuellement subsistant devant nos yeux ?

Toutefois, reconnaissons-le généreusement ; Dieu n'a pas voulu ici pousser à bout l'incrédulité obstinée. Il reste une incertitude de dix-huit mois sur le compte des soixante-dix semaines ou des quatre cent quatre-vingt-dix ans marqués dans la prophétie. Ces quelques mois forment tout le refuge de l'incrédule, refuge bien étroit et semblable à celui où s'ensevelit l'oiseau de nuit qui ne veut pas voir la lumière du soleil. Libre à lui

(1) M. Renan a voulu honorer Daniel de ses attaques afin d'ôter à la divinité de Jésus-Christ le bénéfice des prophéties. Il prétend que les prophéties de Daniel sont l'œuvre d'un juif contemporain d'Antiochus Epiphanes, et antérieures ainsi de plus de cent cinquante ans à Jésus-Christ. Mais à quoi bon cette pauvre chicane qui laisse toujours la prophétie antérieure à Jésus-Christ et aux événements qu'elle annonce ?

En signalant l'aveuglement plus ou moins volontaire des incrédules, nous devons aussi regretter celui de plusieurs auteurs chrétiens égarés par des erreurs involontaires. Ainsi Corneille Lapierre dans ses commentaires sur Daniel, après avoir, dans de longues dissertations, vainement cherché l'accord de la prophétie des semaines avec la vérité, dit qu'il ne faut pas trop s'arrêter sur cette prophétie difficile, et qu'il a vu un homme devenir apostat et fou pour avoir voulu trop l'approfondir.

Il fallait que cet homme eût la tête bien faible !

de nier et de fermer les yeux. Mais du fond de ses ténèbres peut-il empêcher l'astre radieux d'exister et de nous inonder de sa lumière bénie?

§ II

Les années de la construction du temple.

I. Cette nouvelle indication confirme, à deux années près, l'époque de la prédication évangélique. Elle est tirée d'un entretien rapporté par saint Jean (c. III, ℣. 14-22) et expressément fixée par lui au commencement de la première année de cette prédication.

« Or la Pâque des Juifs était proche, et Jésus monta « à Jérusalem, et il trouva dans le temple des gens qui « vendaient des bœufs, des moutons et des colombes, « comme aussi des changeurs qui étaient assis à leurs « tables.

« Ayant donc fait une espèce de fouet avec de petites « cordes réunies, il les chassa tous du temple avec les « moutons et les bœufs, il jeta par terre l'argent des « changeurs et renversa leurs tables.

« Les Juifs, prenant alors la parole, lui dirent : « Par quel signe pouvez-vous montrer que vous avez le « droit de faire ces choses? Et Jésus leur répondit : « Détruisez ce temple, et je le rebâtirai en trois jours.

« Les Juifs repartirent : ON A ÉTÉ QUARANTE-SIX ANS « A BATIR CE TEMPLE, et vous, en trois jours, vous le « rebâtiriez!

« Or Jésus voulait parler du temple de son corps, et « quand il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples « se souvinrent de cette parole dite par lui, et ils crurent « à l'Écriture et à la parole de Jésus. »

Ainsi, au moment de la première Pâque que Jésus vint célébrer à Jérusalem après son baptême, le temple où les Juifs étaient alors réunis avait exigé un intervalle de quarante-six ans pour sa construction.

II. Pour bien comprendre la valeur de cette indication, il faut observer avant tout qu'elle ne se rapporte ni à la première construction du temple faite sous Salomon en l'an 3723, P. J., ni à la seconde achevée sous Darius Ier, roi de Perse, en l'an 4198, mais bien à une troisième construction entreprise par Hérode Ier en l'an 4697, suivant l'*Art de vérifier les dates*.

Or, pour trouver quarante-six années complètes depuis cette année 4697, il faut aller jusqu'au commencement de l'an 4743 ou 30 de l'ère chrétienne. C'est donc en cette année-là que doit tomber la première Pâque de la prédication du Sauveur.

Cette preuve serait complétement exacte si la date de la construction du temple nous était connue d'une manière certaine ; mais on n'a que des probabilités pour la fixer en l'an 4697, et cette date n'est exacte qu'à deux années près. Or cette approximation même conserve encore une importance qui n'est pas à dédaigner pour la confirmation des époques de l'Evangile.

Examinons donc les éléments de cette date afin d'en bien déterminer toute la portée.

La construction du premier temple, sous Salomon, avait demandé sept ans et six mois de travail ; celle du second temple, terminée sous Darius, en l'an 4198, P. J., avait été commencée, il est vrai, vingt ans auparavant, sous Cyrus ; mais, interrompue presque aussitôt par la jalousie des Samaritains, elle ne fut reprise qu'en la seconde année du règne de Darius, et ne dura en réalité que quatre années. Ces deux premières constructions n'ont donc pas exigé quarante-six ans, et par consé-

quent ce n'est point d'elles que les Juifs entendent parler ici.

Au contraire, la réponse des Juifs à Notre-Seigneur s'explique parfaitement, si l'on observe qu'ils avaient sous les yeux une troisième construction que le roi Hérode avait entreprise de leur temps, qu'ils avaient vu exécuter récemment, et pour l'achèvement de laquelle les Israélites de la Judée et de toutes les parties du monde envoyaient alors, chaque année, des sommes immenses à Jérusalem. Or, au temps de Notre-Seigneur, cette construction, qui passait pour être la merveille du monde, et qui faisait l'orgueil de la nation, avait déjà duré plus de quarante années, et c'est évidemment d'elle qu'il s'agit ici.

III. Voici en effet ce que nous apprend l'historien Josèphe sur cette reconstruction du temple :

« *Lorsque la dix-huitième année du règne d'Hérode*
« *était déjà passée*, et après toutes les actions racontées
« plus haut, ce prince conçut une entreprise plus grande
« que ce qu'il avait fait jusque alors : c'était de recon-
« struire le temple de Dieu sur un plan beaucoup plus vaste
« et des dimensions plus grandioses (*Antiq.*, xv, 14). »

On employa neuf ans et demi à édifier le gros œuvre de cette nouvelle construction, après quoi la dédicace s'en fit avec une solennité dont nous omettons ici les détails. Mais les travaux ne s'arrêtèrent pas là, car le même Josèphe nous apprend, dans un autre endroit, qu'ils ne furent terminés complétement que sous l'empereur Néron, quelques années seulement avant la prise de Jérusalem : Ἤδη γὰρ τότε καὶ τὸ ἱερὸν ἐτετέλεστο. Cet édifice immense autant que magnifique était ainsi à peine achevé, lorsqu'il fut dévoré par les flammes et

enseveli pour jamais sous les ruines de la nationalité juive. Les derniers travaux, sous Néron, étaient même si considérables, qu'ils occupaient, au dire du même historien, plus de dix-huit mille ouvriers (*Antiq.*, xx, 8). Cette troisième construction avait ainsi duré plus de quatre-vingts ans avant d'être complétement terminée, et si les Juifs, qui avaient ce temple sous les yeux au temps de Notre-Seigneur, ne parlent que de quarante-six ans, c'est que, à l'époque où ils se trouvaient, il ne s'était écoulé que ce laps de temps depuis le commencement de la construction sous Hérode Ier.

IV. Mais à quelle date précise faut-il rapporter ce commencement ?

Nous avons cité le texte même de Josèphe : « Lorsque la dix-huitième année du règne d'Hérode était déjà passée : Τότε γὰρ ΙΗ τῆς Ἡρωδοῦ βασιλείας γεγόνοτος ἐνιαυτοῦ, » ce qui indique clairement que la dix-neuvième année était commencée, et il nous suffit de rappeler ici les considérations posées dans la seconde partie de ces *Etudes*, p. 20, pour conclure que cette dix-neuvième année commençait avec le premier Nisan (13 mars) de l'an 4695.

Un grand nombre d'auteurs et de traducteurs ont fait ici une faute qui n'est pas sans importance pour la chronologie : ils supposent que le texte précité de Josèphe signifie la *dix-huitième année*, et non pas en réalité la *dix-neuvième*. Génébrard a évité cette faute dans sa traduction des œuvres de Josèphe ; mais beaucoup d'autres, notamment Arnauld d'Andilly, Buchon (1), le P. Patrizzi lui-même (2) s'y sont laissé surprendre, et l'erreur de ces écrivains nous oblige à exposer les preuves qui établissent ici la vérité :

(1) Voir la traduction des œuvres de Josèphe par ces auteurs.
(2) Voir *De Evangeliis*, l. III, diss. LI, p. 519.

Josèphe, ayant à raconter les événements arrivés un an avant l'entreprise du temple, indique ainsi la date de ces événements : « *La dix-septième année du règne* « *d'Hérode étant déjà passée*, César (l'empereur Auguste) « vint en Syrie, etc. Ἤδη δ'αὐτοῦ τῆς βασιλείας ΙΖ παρελ- « θόντος ἔτους, Καισαρ εἰς Συρίαν ἀφικέτο· » Or il est constant par les historiens Dion Cassius, Suétone et Tacite, qu'Auguste ne vint en Syrie qu'après le printemps de l'an 4694, P. J. (20 avant l'ère chrétienne), sous le consulat de Marcus Apuleius et de Silius Nerva, et il y resta jusqu'à l'hiver suivant (1).

Josèphe, qui donne ici la même date que ces historiens, raconte ensuite tous les événements qui signalèrent cette dix-huitième année d'Hérode même après le départ d'Auguste, et c'est en suite de tous ces faits, au commencement du chapitre suivant, qu'il écrit le texte cité plus haut : « La dix-huitième année du règne d'Hérode étant « alors passée. » Puis, comme si cette indication même ne lui paraissait pas assez claire, il ajoute : « Après tous « les actes qui viennent d'être racontés, Μετὰ τὰς εἰρή- « μενας πράξεις, le roi conçut le dessein de reconstruire « le temple, etc. »

La date de ce *dessein* est donc bien établie en l'an *dix-neuf* d'Hérode (4695). Mais l'historien fait observer ensuite que l'*œuvre* ne suivit pas immédiatement; le peuple accueillit avec défiance la proposition du prince, et celui-ci, pour dissiper toute inquiétude, promit de ne toucher à l'ancienne construction que lorsqu'on aurait amené tous les matériaux nécessaires pour élever la nouvelle. Or ces préparatifs demandèrent naturellement un temps considérable. C'est sur cette observation, faite

(1) Voir Dion, l. LIV, p 519, 525, 526, — Suétone, *in Aug.*, l. III, 9, — et Tacite, *Ann.*, II, 13.

par l'historien, que s'est fondé Clémencet, dans l'*Art de vérifier les dates*, pour reculer deux ans plus tard l'époque réelle de la reconstruction du temple. Cet intervalle de deux années, pour la préparation des matériaux, paraît bien considérable, et du moins n'a-t-il pas dû s'étendre au delà.

Ainsi la reconstruction du temple a commencé de l'an 4695 à l'an 4697, P. J.

V. Revenons maintenant au texte de l'Évangile : « On a mis quarante-six ans à bâtir ce temple. »

Il faut bien observer ici la valeur des mots pour ne pas tomber dans une erreur trop fréquente et qui consiste à confondre, dans les calculs, les nombres cardinaux avec les nombres ordinaux. Il s'agit ici de quarante-six années entières et non pas de la quarante-sixième année, comme quelques-uns l'ont entendu. Cette fausse interprétation produit une erreur d'un an, et, en joignant cette erreur à celle qui résulte de l'interprétation du texte de Josèphe cité plus haut, cela fait une différence de deux années sur le compte réel. Cette double erreur explique comment ceux qui placent la mort du Sauveur en l'an 29 ont pu s'appuyer sur ce texte pour soutenir leur opinion ; mais il suffit de faire remarquer cette faute pour les réfuter.

La construction du temple ayant été commencée entre les années 4695 et 4697, P. J., les quarante-six ans à ajouter nous conduisent à l'intervalle compris entre les deux années 4741 et 4743, P. J., ou 28 et 30, E. C., quelque temps après le premier Nisan.

VI. C'est en effet en l'an 30, au moment de la fête de Pâque, que ces paroles furent prononcées. L'approximation donnée par cette date est donc de deux années entières. Clémencet explique cette différence en supposant, comme nous l'avons vu plus haut, que les

deux années ont été retranchées au commencement de la période. Sans rejeter absolument cette solution à laquelle l'histoire donne quelque probabilité, nous serions assez porté à en admettre une autre et à penser que la construction du temple a eu un temps d'arrêt sous le gouvernement de Pilate et deux ans environ avant l'époque précise de la discussion des Juifs avec Notre-Seigneur. Josèphe et Philon nous apprennent en effet que ce gouverneur souleva contre lui tout le peuple juif, parce qu'il employait à des travaux profanes, tels que la construction d'un aqueduc, l'argent consacré dans le *Corban* pour l'édification ou l'embellissement du temple. Ce fait laisse supposer que l'état de cet édifice avait alors permis d'interrompre ou de diminuer considérablement les travaux de construction.

Cette dernière solution, déjà plausible en elle-même, expliquerait aussi pourquoi les Juifs, s'adressant à Notre-Seigneur, parlent du temple comme d'un édifice achevé et auquel on ne travaille plus.

Quoi qu'il en soit de ces dernières explications, la conclusion chronologique reste intacte : cette parole des Juifs à Notre-Seigneur n'a pu être prononcée en l'an 26, E. C., comme le prétend le P. Patrizzi (l. III, *diss.* 51, n° 8), mais seulement de la Pâque de l'an 28 à celle de l'an 30, et cette donnée suffit à prouver que la première année de la prédication du Sauveur n'a pu avoir lieu avant l'an 28, ni sa mort avant l'an 31.

§ III

La conversion du roi d'Edesse, Abgar.

I. Vers l'an 324 de l'ère chrétienne, Eusèbe, composant son histoire ecclésiastique, racontait ainsi la con-

version du roi Abgar et de la ville d'Edesse, événement contemporain des premières prédications apostoliques (*Hist. eccl.*, I, 13).

« La divinité de notre Sauveur et Maître s'étant manifestée par des merveilles connues de tout le monde, on vit un grand nombre d'étrangers venir en Judée de pays fort éloignés, dans l'espoir d'être guéris de leurs maladies ou autres incommodités. C'est ainsi qu'Abgar, prince célèbre et souverain d'un petit Etat situé au delà de l'Euphrate, se trouvant affligé d'une maladie incurable, écrivit au Sauveur pour le supplier de le soulager. Le Sauveur, il est vrai, ne se rendit point à son appel, mais il lui écrivit une lettre où il promettait d'envoyer un jour un de ses disciples qui le guérirait et procurerait son salut ainsi que le salut des siens. Il ne tarda pas beaucoup à tenir sa promesse, car, après sa résurrection et son ascension, Thomas, l'un des douze Apôtres, cédant à une inspiration divine, envoya Thaddée, l'un des soixante-dix disciples, prêcher l'Évangile à Edesse, et, par l'entremise de ce dernier, la promesse du Sauveur fut alors accomplie.

« La relation authentique de ces faits nous a été conservée dans les registres publics d'Edesse, qui contiennent l'histoire de cette ville et les actes d'Abgar. J'en ai extrait la lettre du prince et la réponse du Sauveur que j'ai traduite du syriaque en notre langue.

Lettre d'Abgar, toparque d'Edesse, portée par Ananie à Jésus, dans la ville de Jérusalem.

« Abgar, toparque d'Edesse, à Jésus, Sauveur plein « de bonté, apparu au pays de Jérusalem, salut.

« J'ai appris les guérisons que vous faites sans le se- « cours des herbes ni des remèdes; je sais que vous « rendez la vue aux aveugles, que vous faites marcher

« droit les boiteux, que vous guérissez la lèpre, que vous « chassez les démons et les esprits impurs, que vous dé- « livrez les infirmes de leurs maladies les plus invétérées « et que vous ressuscitez les morts. Ayant appris toutes « ces choses, je suis demeuré persuadé que vous étiez le « fils de Dieu ou Dieu lui-même, descendu sur la terre « pour y opérer de telles merveilles. C'est pourquoi je « vous écris, vous suppliant de daigner venir chez moi « et me guérir de la maladie dont je suis affligé. J'ai ouï « dire que les Juifs murmurent contre vous et vous dres- « sent des embûches ; la ville, dont je suis le souverain, « quoique fort petite, est assez agréable et pourrait suf- « fire pour vous et moi. »

« Telle fut la lettre qu'Abgar écrivit alors, quoique la lumière céleste n'eût encore éclairé son âme que de faibles rayons. Je crois devoir pareillement transcrire la réponse que le Sauveur lui renvoya par le même courrier ; elle est courte, mais toute remplie d'une vertu divine.

« *Réponse de Jésus au roi Abgar*

« Vous êtes heureux, Abgar, d'avoir cru en moi, sans « m'avoir vu ; car il est écrit de moi que ceux qui m'au- « ront vu ne croiront pas, afin que ceux qui ne m'au- « ront pas vu croient et soient sauvés (1). Quant à la « prière que vous me faites, il faut que j'accomplisse ici « la mission pour laquelle je suis venu, et qu'ensuite je « retourne à Celui qui m'a envoyé. Mais, lorsque je serai « retourné à lui, j'enverrai un de mes disciples, qui vous « guérira et vous donnera la vie à vous et à tous les « vôtres. »

(1) C'est le sens de plusieurs prophéties ; voir *Isaïe*, LII, 15, et LXV, 1 et 2.

« A la suite de ces lettres on lit ce qui suit, écrit en langue syriaque :

« Lorsque Jésus fut remonté au ciel, Judas, qui s'appelait aussi Thomas (1), et qui était l'un des Apôtres, envoya à Edesse Thaddée, l'un des soixante-dix. Celui-ci étant arrivé, et le bruit des miracles faits par lui s'étant répandu, on dit à Abgar qu'il était venu un disciple de Jésus, suivant la promesse qu'il en avait reçue...

« Le roi envoya chercher Tobie, chez qui Thaddée demeurait, et lui dit : « J'ai appris qu'un homme puissant, « et qui opère plusieurs guérisons au nom de Jésus, est « venu de Jérusalem et qu'il loge dans votre maison. » Tobie lui ayant répondu affirmativement, « Amenez-le-« moi, » reprit Abgar.

Tobie alla donc trouver Thaddée et lui dit : « Le roi « Abgar m'a commandé de vous conduire à lui, afin que « vous le guérissiez. — Je suis prêt à y aller, repartit « Thaddée, parce que c'est pour lui surtout que j'ai été « envoyé ici. »

« Dès la pointe du jour suivant, Tobie mena Thaddée à Abgar. » — Vient ensuite le récit de la guérison miraculeuse de ce prince, puis le récit de sa conversion et de la conversion de la ville d'Edesse au christianisme. Le tout se termine par ces mots essentiels pour nous : « OR CES FAITS SE PASSÈRENT EN L'AN QUARANTE-TROIS. »

L'historien Eusèbe ajoute ensuite : « J'ai cru qu'il serait utile de traduire cette relation du syriaque en notre langue et de la placer en cette histoire. »

II. Avant de voir à quelle époque se rapporte la date de l'an 43, traduite par Eusèbe, il est nécessaire de dire un mot sur tout ce récit, et surtout d'établir l'authen-

(1) Thomas n'était en effet qu'un surnom, comme nous l'apprend l'évangéliste saint Jean (XX, 24). Ce mot signifiait *jumeau*, en grec Διδυμος.

ticité du texte même qui contient la date telle que nous la reproduisons plus haut.

Tout le récit de la conversion d'Abgar, parfaitement admis comme authentique par les auteurs d'Orient des premiers siècles, a été plusieurs fois mis en question par les critiques modernes, comme on peut le voir en consultant le *Dictionnaire de la Bible* édité par l'abbé Migne (au mot Abagare). Nous croyons cependant que, même en suivant les règles de la critique historique la plus scrupuleuse, on est obligé de partager le sentiment de Tillemont (1), de l'abbé Bergier (2) et de plusieurs autres auteurs des plus habiles, qui admettent l'authenticité de tout le récit extrait par Eusèbe des archives mêmes de la ville d'Edesse.

Ce qui prouve encore en faveur de ce récit, c'est qu'il ne contient aucune des circonstances plus ou moins invraisemblables, ajoutées plus tard à l'histoire d'Abgar par Procope ou autres écrivains qui n'étaient en cela que l'écho de vagues traditions. Mais quant aux faits racontés par Eusèbe, saint Ephrem, diacre de la ville d'Edesse et qui écrivait vers l'an 350, E. C., en parle comme de faits connus et admis de son temps par tout le monde (3) ; dans le siècle suivant, une foule d'autres auteurs les racontent et les affirment pareillement.

Bergier dit, en parlant de la lettre du Sauveur, principal objet des attaques de la critique : « On ne fonde sur ce document aucun fait, aucun dogme, aucun point de morale, et c'est pour cela même qu'il ne paraît pas probable que l'on ait fait une supercherie sans motifs. »

(1) *Histoire ecclés.*, t. I, p. 361 et 615.
(2) *Dictionnaire de Théolog.*, au mot Abagare.
(3) *Patrologie grecque*, édition Migne, t. 19, col. 221.

« Il faut en effet convenir, dit un auteur distingué (1), que si cette lettre a été fabriquée, le faussaire n'a pas été maladroit ; car il n'y a aucune expression qui ne convienne parfaitement au caractère, à l'esprit et à la position du Sauveur ; bien plus, il est prouvé que la promesse faite par Jésus à Abgar a reçu son accomplissement. Lorsqu'il fut monté au ciel, saint Thomas, l'un des Apôtres, envoya par son ordre, à Edesse, Thaddée, l'un des soixante-douze disciples ; celui-ci y guérit le roi, y opéra un grand nombre de miracles, et y établit si bien l'Evangile qu'Edesse, comme on le voit dans l'histoire ecclésiastique, se distingua, plusieurs siècles de suite, par la foi et par la piété de ses princes et de ses habitants. »

III. Après l'authenticité des faits, ce qu'il nous importe de constater, c'est celle de la date de ces faits, telle qu'Eusèbe l'a traduite du syriaque sur le registre des actes d'Abgar. Or cette date a été, plus que tout le reste, attaquée et rejetée comme étant évidemment fautive et impossible, à tel point que le principal éditeur de l'histoire d'Eusèbe, le P. Henri de Valois, a cru devoir en remplacer le chiffre de 43, par celui de 340, qu'il prétend avoir lu sur quelques rares manuscrits (2). Suivant

(1) M. Peignot, *Recherches historiques sur la personne de Jésus-Christ.*

(2) Voici ce que dit le P. de Valois au sujet de cette date de l'an 43 et de la prétendue correction qu'il a cru devoir lui faire subir :

Τεσσαρακοστῷ καὶ τρίτῳ ἔτει. *Hujus loci vitium nobis primum aperuit Regius codex, de quo antea ne suspicabamur quidem,* CUM PRÆSERTIM RUFINUS VULGATAM LECTIONEM CONFIRMARET. *Sed cum in codice Regio primum, postea vero in vetustissimo exemplari Mazarino et in fuketiano scriptum invenissem :* τεσσαρακοστῷ καὶ τριακοσίῳ ἔτει, *veram hujus loci sententiam sum odoratus !*

Le Père de Valois fait ensuite remarquer que l'an 340 d'Edesse concourt avec l'an 29 de l'ère chrétienne, et que le récit de la conversion d'Abgar prouve ainsi que Notre-Seigneur était mort dès cette année-là. Sur quoi il triomphe de sa découverte et continue ainsi :

le P. de Valois, cette date de l'an 340 devrait être comptée d'après l'ère des Séleucides et se rapporterait nécessairement à l'an 29 ou au plus tard à l'an 30 de l'ère vulgaire. Elle prouverait ainsi que la mort du Sauveur aurait eu lieu dès cette époque. Nous regrettons que la nouvelle édition des Pères grecs, donnée par l'abbé Migne, ait reproduit cette erreur, et un des buts que nous nous sommes proposés dans ce paragraphe a été d'en empêcher la prescription, en rappelant le véritable texte.

Presque tous les manuscrits anciens, toutes les éditions de l'histoire d'Eusèbe antérieures au P. de Valois, celle de Robert Etienne à Paris, et celle de Genève portent : τεσσαρακοστῷ καὶ τρίτῳ ἔτει (*en l'an* 43) ; les traductions de Musculus en 1549, et de Christophorson en 1570, donnent la même date. Enfin un témoignage supérieur à tous les autres est celui de Rufin, prêtre d'Aquilée, qui, vers l'an 400, traduisit le premier l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe en latin ; or cette traduction porte : *en l'an* 43, et cela tranche absolument la question ; car, Rufin étant presque contemporain d'Eusèbe, il est impossible que l'histoire originale ait dès le principe subi une telle altération.

Le P. de Valois ayant vulgarisé la date de l'an 340, quelques auteurs la donnèrent avec lui comme une

Vides quantopere necessaria fuerit hujus loci emendatio quam ex codicibus nostris protulimus. Jam enim cuncta egregie conveniunt, etc.

Pour confirmer son texte, il cite encore un manuscrit du Vatican et un manuscrit de la traduction de Rufin, ce qui prouve uniquement que l'erreur avait été copiée trois ou quatre fois, et il termine par ces mots, qui sont pour nous un précieux aveu :

SOLUS EX NOSTRIS CODICIBUS, *Medicæus scriptum habet* : τεσσαρακοστῷ καὶ τριακοσίῳ ἔτει, *et alia manu ad marginam pro* τριακοστῷ *emendatur* τρίτῳ *quam corruptissimam lectionem nollem a Roberto Stephano pro recta ac legitima admissam fuisse.* (*Patrol. grecque*, de Migne, t. XXII, col. 31.)

preuve péremptoire que le Sauveur était mort dès l'an 29 de l'ère chrétienne ; car l'an 340 de l'ère chaldéenne des Séleucides va du premier novembre de l'an 29, E. C., au premier novembre de l'an 30 (1).

Mais ceux qui allèguent une telle preuve oublient que la conversion de la ville païenne d'Edesse ne peut être placée avant celle du centurion Corneille, puisqu'il est constant par les Actes des Apôtres (c. X, XI et XV, 7, 8, 9) que saint Corneille a été le premier des païens baptisés et saint Pierre, le premier des Apôtres prêchant l'Evangile aux païens. Or tout le monde est d'accord pour placer le baptême de saint Corneille au moins deux ans après l'Ascension, et si la mission de Thaddée à Edesse se rapportait à l'an 30, ce ne serait pas en l'an 29, mais en l'an 28, et même plus tôt encore, qu'il faudrait faire remonter la mort du Sauveur.

De plus, Eusèbe lui-même, qui connaissait parfaitement l'ère chaldéenne des Séleucides, aurait-il pu nous donner cette date de l'an 340, comme étant celle de la conversion d'Abgar, et rapporter, comme il le fait, la mort du Sauveur à sa véritable date de l'an 33, E. C. ?

Le P. de Valois a donc eu tort de rectifier la date de l'an 43, telle qu'elle se lisait dans les livres et les manuscrits de son temps. Il est vrai qu'il ne comprenait pas cette date ; mais un éditeur doit se rappeler que parfois, dans les manuscrits, comme dans les mystères, il est né-

(1) Il y a une différence d'un an entre l'ère syrienne et l'ère chaldéenne des Séleucides, la première commençant un an avant la seconde. Le cardinal Noris *Epochæ Syrom.* p. 95) et Ideler (*Handbuch der chronol.*, *t.* I, *p.* 224), montrent que les Syriens comptaient les années des Séleucides depuis l'automne de l'an 312 avant l'ère chrétienne, et les Chaldéens seulement depuis l'automne de l'an 311. L'historien Eusèbe prouve d'autre part, dans une date empruntée aux Edesséniens (*Chron. ad ann. Olymp.* 264), que ces derniers suivaient l'ère des Chaldéens.

cessaire d'admettre les choses telles qu'elles sont, quand bien même elles paraîtraient inexplicables.

IV. Il nous semble cependant ici que le mystère de cette date est loin d'être impénétrable, et même que la clef de l'énigme se présente tout naturellement : Eusèbe déclare que son récit a été traduit sur le registre des actes d'Abgar; or, en Orient, dans toutes les principautés grandes ou petites, on datait toujours les événements d'après les années du règne de chaque prince. Les médailles d'Hérode le tétrarque, que nous avons reproduites plus haut, en fournissent une preuve entre mille. Il est dès lors très-naturel et très-simple que la date de l'an 43 se rapporte aux années du règne d'Abgar.

Cette assertion, déjà si voisine de l'évidence, devient tout à fait certaine par la concordance même de l'an 43 d'Abgar avec les époques de l'histoire évangélique.

Pour bien mettre en lumière cette concordance, nous ne saurions mieux faire que de citer ce que M. de Saint-Martin raconte dans son histoire des Arsacides sur le règne d'Abgar. Nous y verrons que ce prince eut deux avénements différents : le premier comme roi de Nisibe, en l'an 7 avant l'ère chrétienne, et le second comme roi d'Edesse, environ quatorze ans plus tard.

« Abgar, dit M. de Saint-Martin succéda à son père Arscham qui avait régné vingt ans. On peut croire qu'il monta sur le trône, à Nisibe, six ans au moins avant notre ère, puisque, selon le récit de Moïse de Khoren (*hist. armen.*, II, 25, 26), *il faut placer en la seconde année du règne de ce prince le dénombrement qui fut fait dans tout l'empire romain par l'ordre d'Auguste, et conséquemment la naissance du Sauveur*. Faute d'avoir remarqué que ce dernier événement précéda réellement de quelques mois la date qui lui est généralement assignée, le P. Michel Tchamtchéan a placé quatre années trop

tard le règne d'Abgar, et s'est vu forcé d'allonger celui d'Arscham pour le faire concorder avec la conquête de l'Arménie par Antoine. »

Quant à l'avénement d'Abgar, comme roi ou toparque d'Edesse, voici ce que nous lisons dans le même historien (*ibid.*, p. 112) :

« Selon Denys de Tel-Mahar (*hist. armen.*, II, 23), le roi Saféloul monta sur le trône, l'an 1990 d'Abraham, c'est-à-dire l'an 26 avant J. C. Bayer, en cherchant à établir la série chronologique des rois de l'Osrohène, place l'avénement de ce prince à l'an 28 avant l'ère chrétienne ; cette différence est légère et comme elle importe peu dans le sujet que nous traitons, nous ne nous y arrêterons pas. Ce prince, après un règne de vingt-huit ans et sept mois, laissa le trône à son fils Manou. Celui-ci régna six ans et fut remplacé par un Abgar que les mêmes écrivains surnomment *Ouchama* ou le Noir. Il paraît que ce nouveau roi n'était point de la même race que son prédécesseur... etc. » M. de Saint-Martin continue en démontrant l'identité de cet Abgar avec le prince qui régnait déjà à Nisibe depuis plusieurs années (1).

V. Ces deux avénements d'Abgar nous expliquent parfaitement deux dates différentes données à la mission de Thaddée à Edesse : la date de l'an 43 citée par Eusèbe doit se rapporter au premier avénement qui eut lieu en l'an 7 ou 8 avant l'ère chrétienne, et c'est d'après le second avénement qu'il faut entendre la date que donne le

(1) On lit encore dans le même ouvrage (t. I, p. 132) :

« Selon Denys de Tel-Mahar, Abgar Oukhama commença de régner à Edesse l'an d'Abraham 2024 qui répond à l'an 7 ou 8 de Jésus-Christ, et il mourut en 2061 d'Abraham, 44 ou 45 de notre ère. » Dans d'autres endroits, M. de Saint-Martin donne d'autres dates à la mort d'Abgar, mais celle-ci nous paraît plus probable.

patriarche Jean le Catholique dans son histoire d'Arménie (c. VII), lorsqu'il dit que saint Thaddée parut à Edesse vers l'an 30 du règne d'Abgar.

Ces deux dates nous paraissent être identiques pour le fond, et l'année qu'elles expriment doit être celle qui courut du premier novembre de l'an 35 au premier novembre de l'an 36 de l'ère chrétienne.

En effet le premier avénement d'Abgar, celui auquel nous rapportons la date donnée par Eusèbe, eut lieu, d'après Moïse de Khoren, l'année qui précéda le dénombrement général. Comme ce dénombrement s'opérait vers la fin de l'an 4707, P. J., ou au commencement de 4708 et que, d'autre part, l'année des Syriens commençait alors au premier novembre, il s'ensuit que c'est au premier novembre 4706 que commença la première année d'Abgar et que sa quarante-troisième année commençait au premier novembre de l'an 4748 pour finir au même jour de l'an 4749, ou 36 de l'ère chrétienne.

Or c'est précisément au mois de septembre de cette dernière année qu'on doit placer la conversion du centurion Corneille. La mission de Thaddée à Edesse aurait ainsi eu lieu au mois d'octobre suivant. C'est en effet la date qui lui convient ; car on ne peut pas la mettre avant la conversion de saint Corneille, le premier des païens admis au baptême, et on doit aussi la placer immédiatement après, parce que Notre-Seigneur a dû remplir sa promesse à Abgar aussitôt que la porte de l'Église fut ouverte aux Gentils.

Cette concordance nous permet ainsi de dire avec plus de raison que le P. de Valois : *Jam enim cuncta egregie conveniunt*, et elle nous démontre une fois de plus que les objections dirigées contre la vérité deviennent souvent des preuves en sa faveur quand elles sont convenablement élucidées.

§ IV

Nous réunissons dans ce quatrième paragraphe plusieurs faits empruntés à l'histoire des Juifs et qui concourent à appuyer les dates véritables de la prédication et de la mort du Sauveur,

I. Au XVIIIe livre *de ses Antiquités*, Josèphe nous raconte (c. VII) comment Hérode Antipas, déjà marié à la fille d'Arétas, roi des Arabes, voulut encore épouser Hérodiade, la femme d'un de ses frères.

L'Evangile nous apprend avec quelle force saint Jean-Baptiste s'éleva contre cette union incestueuse ; et de là la haine d'Hérodiade contre lui, l'emprisonnement et la mort du saint précurseur.

De graves événements suivirent. La femme légitime d'Hérode s'étant enfuie chez son père, « elle lui raconta, dit Josèphe, l'affront qu'elle avait reçu et lui fit partager son ressentiment. Une contestation qui s'éleva ensuite, touchant les bornes du territoire de Gamala, détermina la guerre. Les armées et les généraux reçurent ordre de part et d'autre de marcher ; la bataille fut livrée en l'absence des deux princes et l'armée d'Hérode complétement détruite.

« Hérode écrivit à Tibère ce qui s'était passé et l'empereur entra dans une si grande colère qu'il manda à Vitellius (gouverneur de Syrie) de marcher contre Arétas et de le lui amener mort ou vif.

« Plusieurs Juifs ont pensé que la destruction de l'armée d'Hérode était un châtiment du ciel, et que Dieu vengeait ainsi le supplice de Jean surnommé Baptiste, mis à mort par Hérode. Jean était un homme plein de vertus qui appelait les Juifs au baptême, après les avoir exercés à la sainteté, à la justice envers autrui et à la piété envers Dieu. Il disait que le baptême était

agréable à Dieu, non pas lorsqu'on s'était abstenu seulement d'un ou deux vices mais lorsqu'une entière pureté d'âme accompagnait la purification du corps. Comme une grande foule de peuple le suivait pour écouter sa doctrine, Hérode craignit que l'influence d'un tel homme ne finît par causer quelque sédition, et pour prévenir le mal qu'il redoutait, il le fit emprisonner et ensuite mettre à mort dans la forteresse de Machéronte. Après une action si coupable, les Juifs attribuèrent la défaite de son armée à une punition divine.

« Vitellius, pour exécuter les ordres reçus de Tibère, prit deux légions avec de la cavalerie et d'autres troupes que les rois soumis à l'empire lui envoyèrent, marcha vers Pétra et arriva à Ptolémaïde. Son dessein était de conduire son armée à travers la Judée. Mais les principaux de la nation vinrent le supplier de prendre un autre chemin, parce que les légions romaines portaient sur leurs drapeaux des figures d'idoles, chose contraire à notre religion. Il se rendit à leur prière, fit passer ses troupes par le Grand Champ et lui-même, accompagné du tétrarque Hérode et de ses amis, s'en alla à Jérusalem pour offrir des sacrifices à Dieu au jour de la fête (de Pâque) qui était proche. Il fut reçu avec de très-grands honneurs et demeura trois jours, pendant lesquels il ôta le grand pontificat à Jonathas (le successeur de Caïphe), pour le donner à Théophile, son frère. Le quatrième jour, ayant reçu la nouvelle de la mort de Tibère, il fit prêter serment à tout le peuple de rester fidèle à Caïus Caligula, le nouvel empereur. Ce changement fit qu'il rappela ses troupes dans leurs quartiers d'hiver et lui-même s'en retourna à Antioche. »

II. La mort de Tibère, arrivée ainsi fort à propos pour terminer la guerre entre Hérode et Arétas, eut lieu le 16 mars de l'an 37, E. C. On peut donc rapporter le plus

fort des hostilités entre Hérode et Arétas à l'été de l'an 36 au plus tard. D'un autre côté on s'accorde à placer la mort de saint Jean-Baptiste environ dix-huit mois avant celle du Sauveur, arrivée le 3 avril de l'an 33. Il y aurait donc un intervalle d'environ quatre ans et demi entre la mort de saint Jean et la défaite d'Hérode, en l'an 36, et l'on conçoit qu'après cet intervalle le souvenir du martyr ait été encore assez présent à la mémoire des Juifs, pour qu'ils aient vu dans la défaite du persécuteur une punition providentielle.

Mais, si l'on rapportait la mort du Sauveur à l'an 29, il faudrait admettre ici un intervalle de huit ans et demi, et le rapport que voyaient les Juifs entre les deux événements deviendrait alors bien moins probable et bien moins naturel. C'est cette considération qui nous a fait mettre ce récit de l'historien Josèphe au nombre des dates confirmatives.

III. Les traditions juives nous fournissent encore quelques vagues données se rapportant aux époques que nous étudions ici.

Ainsi, suivant ces traditions, le grand sanhédrin de Jérusalem fut privé du droit de condamnation à mort et exclu de l'ancienne salle affectée à ses réunions, quarante ans avant la destruction du second temple (1). L'Evangile nous apprend en effet que Jésus fut interrogé et jugé par les Juifs dans la maison de Caïphe et non dans la salle affectée aux réunions officielles du sanhédrin, et il nous montre les Juifs déclarant eux-mêmes qu'ils n'ont plus le pouvoir de mettre à mort, même pour les crimes commis contre la loi mosaïque. Tout cela se passait en l'an 33, E. C., ou 36 ans avant

(1) Quadraginta annis ante excidium templi migravit synedrium (*Gémare de Babylone*, c. 5). Voir aussi Casaubon, *Exercit.* 15, § 71, p. 601.

la destruction du second temple. Le retrait de la juridiction du sanhédrin, trois ans auparavant, aurait donc coïncidé avec les premières prédications du Sauveur. C'est ainsi que, suivant la prophétie de Jacob mourant, le Messie aurait commencé son ministère public au moment où les derniers vestiges de l'indépendance nationale disparaissaient du milieu de Juda.

IV. Les rabbins racontent encore un autre fait à propos de la quarantième année d'avant la ruine de Jérusalem. Tout le monde sait l'histoire du bouc émissaire, que l'on envoyait dans le désert chargé des iniquités du peuple. Avant de le sortir du temple, on attachait, entre ses deux cornes, un morceau d'écarlate, symbole des péchés d'Israël, et, au dire des rabbins, il arrivait souvent que ce morceau d'écarlate devenait blanc à la porte du temple, en signe de rémission ; ils prétendent même qu'il est fait allusion à ce prodige dans ces paroles du prophète Isaïe : *Quand même vos péchés seraient aussi rouges que l'écarlate ou le vermillon, ils deviendront comme la neige ou la laine la plus blanche* (I, 18). Ils ajoutent que ce prodige cessa entièrement quarante ans avant la ruine du temple (1). Or la même année Jésus recevait le baptême de Jean-Baptiste; il entrait pleinement dans son rôle de Sauveur des hommes. Il accomplissait alors à la lettre ces paroles du psaume 39 : « Vous n'avez pas voulu recevoir le sacrifice et l'oblation; mais vous m'avez donné un corps. Vous avez refusé l'holocauste offert pour le péché et alors j'ai dit : Me voici. Au commencement de votre livre, ô Dieu, il est écrit de moi que je ferais votre volonté. »

(1) Tradunt rabbini nostri quod quadraginta annis ante excidium templi, lingua coccinea non albescebat. (*Talmud Babyl.*, *Gémara*, *tract. Joma*, c. IV. — Et Migne, *sacræ script. cursus*, t. 27, col. 1387.)

La même année, Jean-Baptiste montrant le Sauveur à ses disciples leur disait : « Voici l'Agneau de Dieu ; voici celui qui efface les péchés du monde (Jean, I, 29). »

La cérémonie symbolique du bouc émissaire devenait donc dès lors inutile, et Dieu cessa de changer la teinte sanglante de son diadème. Quelle que soit la valeur de ces deux traditions juives, le P. Pezron en a fait des arguments pour montrer la probabilité de l'an 29, comme date de la mort du Sauveur. Nous croyons qu'elles prouvent encore mieux le commencement de la mission divine du Sauveur en cette même année, et par conséquent sa mort en l'an 33.

CONCLUSION.

Ainsi d'après l'ensemble de toutes les dates approximatives, exactes et confirmatives de l'histoire évangélique, le Sauveur n'a pas commencé sa prédication avant la Pâque de l'an 15 de Tibère César, ou 29 de l'ère chrétienne vulgaire. Et il a consommé le grand sacrifice de la Rédemption des hommes, en mourant sur la croix, vers trois heures du soir, le vendredi 3 avril de l'an 33 de l'ère chrétienne, et 4746 de la période julienne.

C'est donc le jeudi 14 mai suivant qu'il est monté au ciel, et c'est le jour de la Pentecôte juive, qui tombait cette année-là le dimanche 24 mai, qu'il a envoyé le Saint-Esprit à ses Apôtres ;

Sous le consulat de Servius Sulpitius Galba et de Lucius Cornelius Sylla Felix ;

Sous le pontificat juif de Joseph surnommé Caïaphe ou Caïphe ;

La dix-neuvième année de l'empire de Tibère César ;

La septième du gouvernement de Ponce-Pilate en Judée ;

La trente-septième du tétrarchat d'Hérode Antipas en Galilée et de Philippe, son frère, dans l'Iturée.

Et depuis la création du monde :

L'an 5542, suivant l'ère de Constantinople ;
5525, suivant l'ère d'Alexandrie ;
5234, suivant le calcul d'Eusèbe ;
4996, suivant l'*Art de vérifier les dates ;*
4036, suivant le calcul d'Ussérius ;
4016, suivant la Vulgate ;
3794, suivant l'ère des Juifs modernes ;

L'an 3341, depuis le déluge ;
2324, depuis la vocation d'Abraham ;
1678, depuis la première Pâque des Juifs en Egypte ;
1024, depuis la dédicace du temple de Salomon ;
569, depuis la fin de la captivité de Babylone ;
4, de la 202e olympiade ;
786, de la fondation de Rome, selon Varron ;
781, de l'ère de Nabonassar ;
344, de l'ère des Séleucides, suivant les Syriens (1);
343, de la même ère, suivant les Chaldéens ;
63, de l'ère d'Actium ;
58, de la cinquième période Callippique ;
14, du cycle solaire de 28 ans ;
15, du cycle lunaire de 19 ans.

L'équinoxe du printemps, que Jules César avait officiellement fixé au 25 mars, avait eu lieu réellement cette année-là le 22 mars, à 8 heures 51 minutes du soir (2).

(1) L'année indiquée par cette date et par les trois suivantes, commence dans les derniers mois de l'année julienne précédente.

(2) Toutes ces dates sont données suivant les Tables de Largeteau et rapportées au méridien de Jérusalem.

La nouvelle lune du mois de Nisan avait eu lieu le 19 mars, 25 minutes après midi, suivant le mouvement moyen, et 21 minutes après midi, suivant le mouvement vrai.

La pleine lune arriva le jour même de la mort du Sauveur, le 3 avril à 6 heures 47 minutes du matin, suivant le mouvement moyen, et à 4 heures 46 minutes du soir, suivant le mouvement vrai.

Au même temps la lune subissait une éclipse partielle de 7 doigts environ, dans sa partie boréale ; mais cette éclipse avait complétement cessé lorsque l'astre parut sur l'horizon de Jérusalem, quelques minutes après 6 heures du soir.

CHAPITRE IV

Durée et principales phases de la prédication du Sauveur.

La prédication de saint Jean-Baptiste a commencé l'an 15 de Tibère, c'est-à-dire dans l'espace compris entre le 19 août de l'an 28, E. C., et le 19 août de l'an 29.

La prédication du Sauveur, commencée quelques mois plus tard, s'est terminée par sa passion et sa mort arrivée le vendredi 3 avril de l'an 33.

Les chapitres qui précèdent ont établi la certitude de ces dates extrêmes, et c'est dans l'intervalle compris entre elles que viennent se placer les faits évangéliques.

Mais avant d'aborder le détail de ces faits, il convient de préciser la durée et les principales phases de la prédication du Sauveur, et tel est l'objet de ce chapitre.

§ I

Durée générale de la prédication du Sauveur.

I. Le seul évangile de l'apôtre saint Jean peut nous suffire pour établir la durée de la prédication évangélique. Disciple le plus aimé du Sauveur, saint Jean fut aussi l'un des plus anciens ; dès les premiers jours de la période évangélique, il cessa de suivre Jean-Bap-

tiste pour s'attacher aux pas de Jésus, et il nous donne, sur ces commencements, des détails que les autres ont complétement négligés. Mais ce qui rend son évangile encore plus précieux pour l'étude que nous faisons ici, c'est que l'ordre des temps y est suivi d'une manière exacte et visible, et que l'auteur aime à mentionner les jours, quelquefois même les heures, où sont arrivés les principaux faits qu'il rapporte. Avec lui nous pouvons établir un ensemble chronologique complet depuis le début jusqu'à la fin de la prédication du Sauveur.

II. Ainsi, peu de temps après le début, nous rencontrons, dans l'évangile de saint Jean (II, 13), une première Pâque à l'occasion de laquelle Jésus va à Jérusalem. Cette Pâque indique une première année.

Jésus prolonge son séjour en Judée (III, 22) jusqu'à l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste (IV, 1, 3, 35); la haine des Juifs contre lui le porte alors à revenir en Galilée, et, durant le voyage, une conversation des Apôtres nous apprend qu'il n'y a plus que quatre mois jusqu'à la moisson prochaine (IV, 35). La moisson commençait en Judée le lendemain de la fête de Pâque, ou le 16 du mois de Nisan, après l'oblation solennelle du *Homer* dans le temple; il s'ensuit que le retour du Sauveur s'effectuant quatre mois avant cette époque, on était alors vers le 16 du mois de Casleu (29 novembre de l'an 30).

La Pâque de l'an 31 tombait le mardi 27 mars; cette date était peu éloignée de l'hiver, et cela nous explique d'une manière assez naturelle pourquoi, dans le texte sacré, les Apôtres semblent la trouver bien rapprochée; elle nous montre en même temps avec quel à-propos Notre-Seigneur passe du positif au figuré et annonce que la moisson des âmes est alors encore plus précoce que l'autre et plus pressante à recueillir. « Vous dites :

« Encore quatre mois et le temps de la moisson arrive,
« et moi je vous dis : Levez les yeux et voyez toutes ces
« régions ; ne sont-elles pas déjà blanches et mûres
« pour la moisson ? (IV, 35) »

III. Après un séjour plus ou moins long en Galilée, Jésus se rend de nouveau à Jérusalem pour *une fête des Juifs* qui n'est pas nommée (V, 1).

Quelle était cette fête? Durant les quatre mois qui séparèrent le retour en Galilée de la moisson et de la Pâque suivante, on ne trouve que deux fêtes peu importantes : celle de la Dédicace (25 Casleu) et celle de *Purim* ou des Sorts (15 Adar). Mais il est impossible que Jésus soit allé à Jérusalem à la fête de la Dédicace, neuf jours seulement après avoir quitté la Judée pour éviter une persécution imminente, comme l'atteste l'Evangile ; il paraît également impossible qu'il y soit allé pour celle de *Purim*, quoiqu'elle arrivât trois mois plus tard, et cela par la même raison, et de plus parce que cette fête de troisième ou quatrième ordre n'était pas assez importante pour motiver un voyage aussi considérable.

Le miracle de la piscine probatique arrivé pendant ce voyage du Sauveur confirme encore tout ceci ; car l'eau de cette piscine devait avoir une température supportable pour les malades que l'on y plongeait alors, et cette circonstance semble indiquer ici de préférence les mois de l'été.

Cette fête est, sans nul doute, l'une des trois grandes fêtes : de Pâque (15 Nisan), de la Pentecôte (6 Sivan), ou des Tabernacles (15 Thisri). Non-seulement ces fêtes étaient les plus solennelles, mais encore la loi prescrivait aux Juifs, à ceux du moins qui habitaient la Judée, d'aller les célébrer à Jérusalem (Exode, XXIII, 14 et 17). Or pour trouver l'une de ces trois fêtes, après le retour

du Sauveur en Galilée, il faut aller jusqu'à la première d'entre elles qui est la Pâque de l'an 31 (mardi 27 mars).

Nous verrons ailleurs, par la comparaison du récit des Evangélistes, que cette fête non désignée devait être celle des Tabernacles, plutôt que la Pâque ou la Pentecôte ; il suffit ici que pour la trouver nous ayons dû aller au moins jusqu'à la Pâque, c'est-à-dire jusqu'à la première grande fête de l'an 31, seconde année.

IV. Saint Jean nous montre ensuite Jésus retourné en Galilée et opérant le miracle de la multiplication des pains lorsqu'*une autre fête de Pâque était proche* (VI, 4). Cette troisième Pâque indique nécessairement une troisième année et nous mène à la Pâque de l'an 32 (dimanche 13 avril).

Saint Jean mentionne ensuite la fête des Tabernacles (VII, 2) et celle de la Dédicace (X, 22), et enfin il arrive à la quatrième Pâque la plus importante de toutes, puisque ce fut celle qui vit se consommer le grand sacrifice du véritable Agneau pascal (vendredi 3 avril de l'an 33).

Ainsi la prédication du Sauveur a commencé après la Pâque de l'an 15 de Tibère ou de l'an 29, E. C., et fini pendant celle de l'an 33 ; les trois Pâques, que nous avons reconnues avant cette dernière, sont donc nécessairement celles de l'an 30, de l'an 31 et de l'an 32.

V. Mais la première Pâque n'a pas suivi immédiatement le baptême de Notre-Seigneur et, d'après saint Jean lui même (C. II et III), on doit placer avant elle les quarante jours de jeûne dans le désert, les voyages à Cana, en Galilée, à Capharnaüm, et probablement dans quelques autres localités.

Combien de temps faut-il donner à tous ces événements ? Ici les sentiments sont partagés, et il est

bien difficile de dire celui qui doit être préféré. La Pâque de l'an 30 a eu lieu le 6 avril, il faut donc mettre le baptême du Sauveur au moins deux mois auparavant, et le faire remonter au commencement de cette année ou même à la fin de la précédente.

Clément d'Alexandrie, dès le second siècle de l'ère chrétienne, rapportait deux traditions qui plaçaient l'anniversaire de cet événement, l'une au 10 janvier et l'autre au 6 du même mois (1). C'est cette dernière que l'Eglise a adoptée dans sa liturgie; mais nous voyons en même temps qu'elle n'attache pas à la désignation du 6 janvier une grande valeur chronologique, puisqu'elle célèbre aussi, dans ce même jour, l'anniversaire du miracle des noces de Cana. Ce miracle ayant eu lieu entre le baptême de Notre-Seigneur et la première Pâque, il est impossible qu'il ait le même anniversaire que le baptême.

D'après une autre tradition, saint Epiphane rapporte le baptême au 8 novembre, et le miracle des noces de Cana au 6 janvier (2). Ce dernier anniversaire aurait, suivant lui, reçu comme une consécration divine, l'eau de plusieurs fontaines s'étant parfois changée en vin pendant ce jour.

Nous avons adopté le sentiment de saint Epiphane pour les dates de ces deux événements, parce qu'il s'accorde mieux avec la tradition qui donne une durée de trois ans et demi à la vie publique du Sauveur. « On raconte, dit Eusèbe, ἱστορεῖται, que la durée complète de la prédication du Sauveur a été de *trois ans et demi* (3). »

VI. Du 8 novembre de l'an 29 au 3 avril de l'an 33,

(1) *Stromates*, l. I, § 21.
(2) *Hérésies*, l. II, § 16.
(3) Eusèbe, *Démonstr. év.*, l. VIII, édit. Migne, t. XXII, col. 625.

il n'y a que trois ans et cinq mois incomplets ; mais, en ajoutant les quarante jours qui suivirent la résurrection, et pendant lesquels le Sauveur continua d'instruire ses apôtres, on obtient même quelques jours en plus des trois ans et demi.

C'est cette même durée que la prophétie de Daniel appelle, avec tant de justesse, une demi-semaine d'années, et qui est figurée dans la sainte Ecriture par la fameuse formule : *un temps, deux temps et la moitié d'un temps ;* c'est-à-dire : un an, deux ans, et la moitié d'un an.

VII. En terminant ce premier paragraphe, nous emprunterons à l'évangile de saint Luc (XIII, 6) une parabole célèbre dans laquelle la durée de la prédication évangélique se trouve confirmée allégoriquement.

« Un homme, dit le Sauveur, avait un figuier planté au milieu de sa vigne ; mais c'était en vain qu'il venait y chercher du fruit, il n'en trouvait point. Il dit alors au vigneron : « *Voilà trois ans que je demande vainement des fruits à cet arbre ;* coupez-le, et qu'il n'occupe plus inutilement la terre. » Mais le vigneron lui répondit : « Seigneur, *laissez-le encore cette année ;* je cultiverai le sol qui l'entoure ; j'y mettrai des engrais et peut-être alors portera-t-il du fruit ; sinon, vous le ferez couper. »

Cette parabole fut prononcée à l'occasion de l'impénitence des Juifs de Judée et de Galilée, comme on le voit par les premiers versets du chapitre, et l'époque en est suffisamment indiquée par le contexte de saint Luc. Elle est placée en effet quelque temps après le miracle de la multiplication des cinq pains (Luc, IX, 13) et quelque temps avant un voyage à Jérusalem, probablement à l'occasion de la fête des Tabernacles, vers la fin de l'an 32 (1) ; or saint Jean nous apprend que le miracle de la

(1) Voir Luc, XIII, 22, et Jean, VII, 1-10.

multiplication des cinq pains avait coïncidé avec la troisième fête de Pâque (VI, 4).

Il y avait donc alors environ trois ans que Dieu demandait du fruit au figuier stérile de la Judée; il accorde encore une quatrième année; mais, les Juifs s'endurcissant de plus en plus, la parabole est bientôt confirmée par leur réprobation. Cette confirmation est marquée allégoriquement un peu plus tard par le trait suivant.

« Quatre jours seulement avant sa passion, Jésus, voyant à côté du chemin un figuier, s'en approcha, et, n'y trouvant que des feuilles, il dit : Qu'à jamais aucun fruit ne naisse de toi. Et aussitôt le figuier se dessécha (Matth., XXI, 19). »

Cette parabole en action, cette malédiction symbolique annonçait l'accomplissement réel de la parabole dite six moix auparavant (1).

(1) La malédiction du figuier stérile est peut-être ce qui a le plus choqué le rationaliste Strauss dans l'Evangile. « Ce que Jésus accomplit ici, dit-il, est un miracle de vengeance; il ne s'en trouve pas un autre exemple dans les récits canoniques de la vie de Jésus... S'emporter contre un objet privé de vie est avec raison considéré comme un manque d'éducation; aller dans sa colère jusqu'à la destruction de l'objet, c'est un acte grossier et indigne d'un homme. » Il prend donc la défense de ce pauvre arbre: il n'était pas radicalement stérile puisque Jésus dit qu'il ne portera plus de fruit, « ce qui implique qu'il en aurait porté sans cette malédiction. » Bien plus, s'il n'avait point de fruits, il était dans son droit; car, selon les paroles de saint Marc, ce n'était pas alors le temps des figues. « Si donc, continue Strauss avec l'accent d'un vengeur de l'innocence, cet arbre n'en avait aucune, c'était non pas une défectuosité, mais une chose tout à fait conforme à l'ordre des saisons, et Jésus, duquel on doit tout d'abord s'étonner qu'il ait attendu des figues hors du temps, aurait dû au moins, n'en trouvant pas, réfléchir sur le peu de raison qu'avait son attente, et renoncer à un acte aussi injuste que sa malédiction. »

Et tout cela se fait pour des figues! L'envie de trouver le Christ en défaut trouble tellement Strauss qu'il oublie l'esprit allégorique de l'Ecriture et de l'Orient, et qu'il ne voit point la parabole contenue dans cette histoire, lui qui a vu tant de mythes où il n'y en a point. Que doit dire Strauss de Tarquin le Superbe, lorsque, consulté par un messager de son

La durée des trois ans et demi montre ainsi un accord admirable entre les prophéties, les paraboles et la réalité des faits.

§ II

Principales phases de la prédication du Sauveur.

I. D'après la prophétie de Daniel, la dernière des soixante-dix semaines d'années indiquées par l'ange Gabriel doit être consacrée à confirmer l'alliance du Christ avec un grand nombre de Juifs, et cette semaine commence avec la prédication du Sauveur pendant l'automne de l'an 29 (1). Elle se termine donc à l'automne de l'an 36. C'est en effet à cette dernière époque que les portes de l'Eglise chrétienne s'ouvrent aux Gentils, par

fils sur la manière de réduire la ville de Gabies, il se promena dans son jardin sans mot dire, abattant des têtes de pavots ? (Tite L. 1, 54.) Sans doute c'était un tyran affreux qui n'épargnait même pas la nature!

« Il ne faut point demander, dit Bossuet, ce qu'avait fait ce figuier ni ce qu'il avait mérité, car qui ne sait qu'un arbre ne mérite rien ; ni regarder cette malédiction du Sauveur par rapport au figuier,qui n'était que la matière de cette parabole en action. Il faut voir ce qu'il représentait, c'est-à-dire la créature raisonnable qui doit toujours des fruits à son Créateur en quelque temps qu'il lui en demande, et lorsqu'il ne trouve que des feuilles, un dehors apparent et rien de solide, il la maudit. » — Voilà donc ce miracle moralement impossible, ce miracle de vengeance qui n'a point son pareil dans tout l'Evangile ! Strauss eût compris que la peine frappât l'homme et non pas la créature insensible. Bossuet répond encore : « Jésus-Christ ne voulait pas sortir de ce monde sans faire voir des effets sensibles de sa malédiction, voulant faire sentir ce qu'elle pouvait; mais par un effet admirable de sa bonté, il frappe l'arbre et épargne l'homme, ainsi quand il voulait faire sentir combien les démons étaient malfaisants, il le fit paraître sur un troupeau de pourceaux que les démons précipitèrent dans la mer. Qu'il est bon et qu'il a de peine à frapper l'homme ! Ne contraignons pas le Sauveur, contre son inclination, à étaler sur nous-mêmes l'effet de sa colère vengeresse. »

(Extrait de M. Wallon. *De la croyance due à l'Evangile*, p. 262.)

(1) Voir plus haut, p. 202.

le baptême de saint Corneille, et que les Apôtres commencent à prêcher l'Evangile aux païens plutôt qu'aux Juifs. Comme l'indique la prophétie, c'est bien au milieu de cette semaine d'années, durant le printemps de l'an 33, que le Christ abolit par sa mort les hosties et les sacrifices de l'ancienne loi, et cette demi-semaine forme elle-même un intervalle mystérieux qui revient plusieurs fois dans la prophétie de Daniel et dans l'Apocalypse de saint Jean, sous cette formule : *un temps, deux temps et la moitié d'un temps* (1). Saint Jean nous apprend lui-même que cette formule comprend 42 mois ou 1,260 jours et quoique ce dernier nombre ne doive pas être entendu comme étant d'une exactitude mathématique, on voit cependant qu'il indique parfaitement la durée des trois ans et demi.

La formule, *un temps, deux temps, et la moitié d'un temps*, nous offre elle-même une admirable division de la prédication du Sauveur en trois périodes parfaitement distinctes et présentant chacune un caractère différent.

II. La première période, évaluée à un temps, c'est-à-dire à une année, s'étend depuis le baptême de Notre-Seigneur, à la fin de l'an 29, jusqu'à son retour en Galilée, quatre mois avant la moisson de l'an 31, ce qui revient, comme nous l'avons vu plus haut, p. 229, au 29 novembre de l'an 30. Si nous acceptons la date du 8 novembre, donnée par saint Epiphane au baptême de Notre-Seigneur, nous avons, depuis cette époque en l'an 29, jusqu'au 29 novembre de l'année suivante, 386 jours ou un peu plus d'une année.

Cette période représente le début et comme l'exorde de la vie publique du Sauveur. Le principal théâtre de

(1) Voir Daniel, XII, 7, et Apocal., XI, 2 et 3 et XII, 6 et 14.

la mission divine est alors la Judée, où l'on place généralement le lieu du baptême et du jeûne de Jésus-Christ, et où il demeura depuis la Pâque jusqu'au 29 novembre suivant (Jean II, 21).

Les trois premiers évangélistes disent peu de chose sur cette première période; saint Jean, au contraire, a voulu suppléer à leur silence et nous donne, dans les quatre premiers chapitres de son évangile, de précieux détails sur ce séjour en Judée que les autres n'avaient fait qu'indiquer.

III. La seconde période est évaluée à deux temps ou à deux années : elle s'étend en effet depuis l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste et le retour de Notre-Seigneur en Galilée (vers le 29 novembre de l'an 30), jusqu'au quatrième jour de la fête des Tabernacles de l'an 32 (11 octobre), à près de deux ans d'intervalle. C'est à cette dernière date que saint Jean nous montre le Sauveur revenu à Jérusalem et faisant de nouveau son séjour en Judée (VII, 14, 37, X, 22). Cette période comprend ainsi 682 jours ou deux ans moins 48 jours.

Elle nous représente la carrière évangélique du Sauveur dans toute sa beauté, et elle s'écoule presque entièrement dans la Galilée, sur les bords à jamais célèbres du lac de Tibériade. C'est là que s'opèrent les plus nombreux miracles et que se déroulent à nos yeux les grandes scènes du sermon sur la montagne, de la vocation et de l'élection des Apôtres, de la multiplication des pains. Les trois premiers évangélistes se plaisent à nous donner le récit des actes et des discours du Sauveur pendant cette seconde période. Saint Jean se contente d'en fixer les époques, et, s'il raconte, comme les trois premiers, le miracle de la multiplication des pains (c. VI), c'est afin d'avoir l'occasion de rappeler le discours sur l'Eucharistie dont les autres n'avaient point parlé.

IV. La troisième période n'est que de la moitié d'un temps, ou de six mois. Cette période est celle de la persécution ouverte, et se termine par le sanglant dénouement du Calvaire. Elle commence au quatrième jour de la fête des Tabernacles (11 octobre) de l'an 32 et dure 174 jours, si on l'arrête à la mort du Sauveur, arrivée le 3 avril suivant ; 214 jours, si on la conduit jusqu'au jour de l'Ascension (14 mai), et 224, si on la prolonge jusqu'au jour de la Pentecôte, 24 mai de l'an 33.

Cette période est la plus importante de toutes, parce qu'elle renferme dans sa durée l'accomplissement des grands mystères de la Rédemption des hommes et l'établissement de l'Eglise catholique. Aussi les quatre évangélistes nous donnent-ils les plus grands détails sur les derniers mois de la vie du Sauveur et surtout sur ses derniers jours.

V. Nous arrivons ainsi à la fin des trois ans et demi. Cette durée constitue la première moitié de la dernière des semaines de Daniel, semaine de miséricorde, spécialement consacrée au salut des Juifs. Le baptême de saint Corneille et l'introduction des Gentils dans l'Eglise marqueront la fin de la seconde moitié.

Le Christ, dit l'Archange, *confirmera son alliance avec un grand nombre pendant une semaine*. Le Sauveur ne prêche par lui-même que pendant trois ans et demi ; mais il laisse à ses Apôtres le soin de remplir auprès des Juifs la seconde moitié de cette grande semaine. Il nous montre ainsi qu'il est toujours dans son Eglise et avec ses ministres, pour continuer son œuvre et confirmer le pacte de son alliance.

Chose remarquable, les trois époques principales de cette dernière semaine, savoir : le commencement, le milieu et la fin, sont indiquées et comme consacrées par trois effusions miraculeuses du Saint-Esprit : la pre-

mière sur Notre-Seigneur lui-même, le jour de son baptême, la seconde le jour de la Pentecôte sur les Apôtres et sur les autres disciples représentant l'Eglise juive, la troisième enfin sur les prémices de l'Eglise des Gentils, le jour du baptême de saint Corneille et de ses compagnons.

§ III

Harmonie des nombres sacrés avec la chronologie évangélique.

I. Il y a des nombres mystérieux et sacrés qui reviennent sans cesse dans les œuvres de Dieu et surtout dans la plus importante de toutes, celle de la Rédemption. Pythagore chez les païens, Philon chez les Juifs, saint Augustin chez les chrétiens, et mille autres philosophes de tous les temps et parmi tous les peuples ont reconnu dans ces nombres une signification pleine de mystères, et, par un accord qui semble indiquer une révélation primitive, juifs, païens ou chrétiens, tous ces philosophes s'accordent généralement dans le choix de ces nombres et les principaux caractères qu'ils leur donnent.

II. Pour eux tous, *un* et *trois* sont les nombres divins par excellence, et le mystère de la Trinité explique parfaitement ce sens pour nous autres chrétiens.

III. Le nombre *quatre* est le symbole de la créature et de l'homme en particulier.

Les anciens en donnaient pour raison principale la division de la matière en quatre éléments qu'ils appelaient la terre, l'eau, l'air et le feu. Les physiciens modernes ne manquent jamais l'occasion de mentionner avec mépris cette vieille division de la matière en quatre élé-

ments ; cependant elle existe aujourd'hui comme autrefois dans les traités de physique, et elle en fait la base ; le tout est de s'entendre sur la valeur des termes. Les anciens ne confondaient pas plus que nous l'argent avec le fer, et, s'ils n'en faisaient pas deux éléments différents, c'est qu'ils appelaient du nom d'éléments non pas les corps simples, mais ce que nous nommons les états de la matière. Or la matière créée se présente toujours à nous sous quatre états différents : solide, liquide, gazeux et fluidique ; ce qui revient à dire dans le langage moins abstrait des anciens : la terre, l'eau, l'air et le feu (1).

Pour revenir au nombre *quatre*, nous rappellerons encore les quatre espèces de quantités géométriques : le point, la ligne, la surface et le solide ; puis les quatre saisons, les quatre points cardinaux, les quatre membres de l'homme et enfin les quatre branches de la croix par laquelle l'humanité est rachetée, bénie et sanctifiée.

IV. L'union du nombre divin *trois* avec le nombre matériel *quatre* donne *sept*, le plus significatif des nombres, puisqu'il représente le couronnement de l'œuvre créatrice, c'est-à-dire l'union de Dieu avec l'homme, union hypostatique dans Jésus-Christ, et alliance moins parfaite dans chacun des saints qui sont les membres du Christ. C'est pour cela que ce nombre mystérieux revient si souvent dans l'ordre naturel de la création et dons l'ordre surnaturel de la Rédemption. « *Sept*, nœud de presque toutes choses, » dit Cicéron. (*Somn. Scip.*)

(1) Suivant l'hypothèse la plus autorisée aujourd'hui, le fluide éthéré répandu partout serait le véhicule commun des vibrations électriques, magnétiques, lumineuses, caloriques et peut-être même attractives. C'est donc un non-sens d'appeler impondérables les phénomènes de ces différentes vibrations ; le fluide lui-même possède au plus haut point la puissance du rayonnement des forces et par suite celle de l'attraction ou de la pesanteur.

La théologie morale nous montre cette union dans l'assemblage des sept vertus fondamentales dont quatre sont des vertus cardinales ou naturelles, et les trois autres des vertus théologales ou divines. Nous retrouvons aussi le nombre sept dans les sept jours de la création, la semaine de sept jours, la semaine juive de sept années et celle de quarante-neuf ans ou du jubilé, les sept tons de la gamme, les sept couleurs de l'arc-en-ciel et du rayon prismatisé, les sept sacrements, les sept dons du Saint-Esprit, les sept archanges du ciel, etc.

V. Le nombre *douze* n'est pas moins sacré ; il est le produit du nombre matériel, *quatre*, multiplié par *trois*, et il représente l'action de Dieu par l'homme ou sur l'homme. Lui aussi se retrouve fréquemment dans l'Ecriture et même dans la vie naturelle : les douze mois de l'année, les douze signes du zodiaque, les douze heures de la journée, les douze tribus d'Israël, les douze Apôtres, les douze fruits du Saint-Esprit, les douze portes de la Jérusalem céleste, etc.

VI. Après le nombre douze, vient le nombre *quarante*, qui représente la plénitude et la maturité. Si nous divisons chacun des sept jours de la création en sept intervalles égaux, nous obtiendrons ainsi un total de quarante-neuf intervalles parmi lesquels le trente-sixième formera le commencement du sixième jour. Si maintenant nous observons avec Origène (*in Matth.*, XXVII, 45) que les deux grandes œuvres de ce sixième jour ont dû être réalisées, la première, c'est-à-dire la création des quadrupèdes, dans la première moitié du jour, et la seconde, celle de l'homme, dans l'autre moitié; nous trouverons alors que cette création de l'homme, but et complément de tout le reste, correspond au quarantième intervalle de la période entière des sept jours. C'est alors que l'univers apparut dans la perfection de son achèvement.

Le nombre quarante, symbole de plénitude et de perfection, revient à chaque instant dans l'Ecriture sainte : une pluie de quarante jours complète l'inondation du déluge ; les Israélites sont condamnés à passer quarante ans dans le désert, avant d'entrer dans la terre promise; l'humanité entière attendit pendant quarante siècles la venue de son Sauveur, quarante jours sont donnés à Ninive pour se convertir ; Moïse sur le Sinaï, Elie sur le mont Horeb, et Jésus-Christ dans le désert se soumettent à une retraite et à un jeûne de quarante jours, etc.

VII. Comparons maintenant ces nombres avec les dates de la vie du Sauveur : il avait quarante jours à l'époque de sa présentation au temple, trois ans lorsqu'il revint d'Egypte en Judée, douze ans lorsqu'il remplit pour la première fois sa mission de docteur des hommes.

En partageant sa vie entière en semaines d'années, suivant l'usage des Juifs, nous trouvons que les semaines de la vie de Jésus concordent avec celles de la prophétie de Daniel, que sa vie publique commença au moment où il achevait sa trente-cinquième année, et par conséquent où il commençait la sixième semaine, et il opéra la rédemption de l'homme durant cette sixième semaine, de même qu'uni à son Père il avait réalisé la création de l'homme au sixième jour du monde.

VIII. Les applications du nombre quarante sont encore plus nombreuses et plus remarquables : Notre-Seigneur était âgé de quarante jours à l'époque de sa présentation au Temple ; il fait précéder sa vie publique d'un jeûne de quarante jours et la termine en se manifestant visiblement aux siens pendant les quarante jours qui suivent sa résurrection ; son âme se réunit à son corps quarante heures après en avoir été séparée par la mort ; il commençait la quarantième année depuis son *incarnation* (4707, P. J.), le 25 mars de l'an 4746 ;

il mourait le 3 avril suivant, et le jour de son ascension il allait achever au ciel cette quarantième année, immobilisant ainsi pour toute l'éternité, dans son corps glorieux, cet âge de la plénitude et de la perfection. C'est à cet âge que saint Paul fait allusion quand il dit : « Il faut que nous arrivions tous à l'état d'homme « parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du « Christ (*Ephes.*, IV, 13). » Pendant sa vie mortelle passée au milieu des Juifs, le Sauveur a réalisé une seconde fois ces paroles du psaume 94 : « J'ai été qua- « rante ans avec cette génération et j'ai dit : leur cœur « s'est égaré sans retour. » Le temps de son incarnation a duré en effet quarante années commencées ; enfin, depuis le début de sa prédication jusqu'au siége et à la ruine de Jérusalem (70), il a encore accordé aux Juifs un délai de quarante ans pour opérer leur conversion.

Les analogies frappantes contenues dans ce dernier paragraphe ne sont pas des preuves, et nous sommes loin de les présenter comme telles pour appuyer la vraie chronologie de l'histoire évangélique. Mais, après avoir donné plus haut les preuves solides de cette chronologie, nous n'avons pu, en terminant cette troisième partie de nos *Etudes*, résister au charme d'exposer ces mystérieux symboles et ces belles harmonies de la nature et de la grâce.

QUATRIÈME PARTIE

CONCORDE DES QUATRE ÉVANGILES

I. L'authenticité des évangiles repose sur des preuves nombreuses et que nous ne pouvons développer d'une manière complète dans un ouvrage de chronologie. Mais il est difficile de traiter une des questions évangéliques sans toucher la principale de toutes, et, après les attaques plus ou moins ineptes mais audacieuses que l'on a vues s'élever, dans ces derniers temps, contre cette authenticité, nous avons cru devoir lui consacrer ici quelques pages. L'étude de cette question est facile, car la défense de nos Livres saints n'a jamais manqué dans l'Eglise. Elle a été faite souvent et à différents points de vue, comme on peut le voir dans la grande collection éditée par M. l'abbé Migne sous le titre de *Démonstrations évangéliques*. Un livre vraiment classique sur ce sujet, c'est l'ouvrage de M. Wallon, intitulé : *De la Croyance due à l'Evangile*. Cet ouvrage plein de science et de logique avait été publié dès 1859, et il réduisait d'avance à néant toutes les objections importées plus tard d'Allemagne en France. Nous le citerons plusieurs fois, en traitant de l'authenticité des évangiles, dans le chapitre qui va suivre.

II. Les quatre évangiles étant admis comme authentiques, la question chronologique reparaît aussitôt : il faut une nouvelle étude pour établir l'ordre et les dates successives des faits racontés, et tel est l'objet du second chapitre de cette *quatrième partie.*

Un seul fait se trouve daté avec précision dans les évangiles, c'est le commencement du ministère de saint Jean-Baptiste, rapporté par saint Luc à l'an 15 de Tibère. Les autres faits évangéliques restent sans date précise, et, comme ils ne présentent pas toujours entre eux de liaison nécessaire, il arrive parfois qu'ils ne sont pas racontés suivant l'ordre des temps. Tous les jours un historien intervertit ainsi la suite des événements, lorsqu'il croit répandre par là plus de clarté et de simplicité dans son récit. En parlant d'un personnage, on groupe autour de lui tous les faits qui lui appartiennent, soit qu'ils aient été omis précédemment, soit qu'on doive les omettre plus tard. C'est d'après ce principe que, parmi les trois évangélistes qui ont raconté l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste, aucun ne l'a placé où il devait être, pas plus que l'historien Josèphe lui-même. Saint Luc rapporte cet événement par anticipation, en parlant de la prédication de saint Jean avant le baptême de Jésus ; saint Matthieu et saint Marc le rappellent en parlant de la mort du Précurseur, et Josèphe le raconte à propos d'une défaite d'Hérode arrivée encore plus longtemps après. Ce fait suffit pour nous faire juger des autres.

III. Les évangélistes diffèrent également sur la manière de raconter les mêmes événements, et il en doit être ainsi : ils écrivaient dans des temps, des lieux et pour des motifs divers ; chacun d'eux a donc suivi l'ordre et donné les détails qui lui ont paru les plus convenables, d'après ses informations personnelles ou d'après le mo-

tif qui le dirigeait. Les historiens profanes présentent des différences pour le moins aussi accusées ; Suétone, Dion Cassius, Tacite varient autant et plus que les évangélistes dans la manière de raconter les mêmes faits.

Les auteurs sacrés ont ainsi laissé à leur œuvre le cachet de leur personnalité, et, tout en travaillant sur un même sujet, tout en écrivant sous la direction de l'Esprit-Saint, ils ont conservé, dans le style et les formes du récit, une physionomie propre, un caractère distinct. On sait le magnifique symbolisme que la mystique chrétienne nous donne de ces différences : les quatre figures entrevues et décrites par le prophète Ezéchiel : l'homme, le lion, le bœuf et l'aigle, sont depuis longtemps regardées comme étant les emblèmes mystérieux de saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Suivant la remarque de saint Chrysostome (*Homil. I. in Matth.*), ces variations de formes confirment la sincérité des auteurs ; elles démontrent qu'il n'y a pas eu entre eux d'entente plus ou moins suspecte, et par cela même leur accord sur le fond est une preuve d'autant plus forte de l'authenticité du récit et de la vérité des faits.

IV. Certes, on peut lire et méditer avec fruit les évangiles sans s'occuper de ces différences ; mais, si l'on veut bien connaître la vie du Sauveur, il faut harmoniser les quatre récits, rétablir l'ordre des faits intervertis, et, s'il est possible, déterminer l'époque des principaux événements. Rien ne peut mieux servir à l'intelligence de l'histoire évangélique que de réunir ainsi les quatre historiens et de former un récit complet et non interrompu, en sorte que ces quatre voix différentes composent une harmonie parfaite, s'étendant à toute la vie du Sauveur.

V. Pour atteindre ce but, il importe de constater tout

d'abord jusqu'à quel point chaque évangéliste a dû suivre l'ordre des temps. Or c'est en faisant cette constatation, et sans sortir du plan de ces *Etudes*, que nous verrons, dans un premier chapitre, l'authenticité même des évangiles, l'histoire de leur composition, et l'autorité plus ou moins grande que l'on doit reconnaître à chacun des évangélistes pour le classement chronologique des faits. Après ces premières données, un second chapitre montrera l'ensemble et l'harmonie de tous les faits évangéliques.

CHAPITRE PREMIER

Examen général des Évangiles

§ I

Documents historiques.

I. En l'an 210, E. C., Origène écrivait : « Voici ce que « la tradition nous apprend au sujet *des quatre évan-* « *giles, seuls admis comme authentiques par l'Eglise de* « *Dieu répandue dans tout l'univers* : le premier fut « écrit par Matthieu, celui qui de publicain devint apô- « tre. Il le composa en hébreu pour les Juifs convertis « au Christ. Le second est l'évangile de Marc, qui « l'écrivit suivant qu'il l'entendait exposer par Pierre « dans ses prédications, et c'est de cet auteur que Pierre « parle quand il dit : l'Eglise de Babylone et Marc, mon « fils, vous saluent ; le troisième évangile composé par « Luc est loué par Paul (1) ; le quatrième est celui de « Jean (2).

Tels sont les auteurs des quatre évangiles, et tel est l'ordre dans lequel l'Eglise et toute la tradition des siècles chrétiens nous les ont transmis. Cet ordre n'est point fondé sur la dignité des auteurs, car saint

(1) *Epist.* II. *ad Corinth.*, VIII, 18.
(2) Orig. *in Matth.*, Patrolog. grecque de Migne, t. XIII, col. 829.

Jean, l'apôtre bien-aimé du Sauveur, devrait y occuper la première place, et il est au contraire relégué à la dernière. Les quatre évangiles ont donc été classés d'après l'ordre chronologique de leur rédaction. Un simple coup d'œil jeté sur les documents historiques des premiers siècles chrétiens va nous montrer avec quelle irrésistible évidence l'authenticité et même l'ordre de ces quatre rédactions nous sont attestés ; l'examen interne des mêmes écrits viendra ensuite, dans le paragraphe suivant, confirmer ces témoignages de l'histoire.

II. On trouve des citations, visiblement empruntées aux trois premiers évangélistes, dans l'épître de l'apôtre saint Barnabé et dans celles du pape saint Clément (1). La date de ces écrits s'éloigne peu de la ruine de Jérusalem (70, E. C.), et, si l'évangile de saint Jean ne s'y trouve pas cité, c'est par la raison péremptoire qu'il n'était pas encore composé.

Un peu plus tard, saint Polycarpe et saint Ignace, tous deux disciples de l'apôtre saint Jean, inséraient dans leurs lettres des textes évidemment empruntés à l'évangile de ce dernier, ainsi que d'autres passages tirés de saint Luc et de saint Matthieu (2). Ils le font, il est vrai, sans indiquer encore le nom de l'auteur ; mais

(1) Voir pour toute cette discussion : Lardner, *Credibility of the Gospel*, part. II, t. II à VIII de l'édition de 1838 ; et Norton, *The Evidences of the Gen. of the Gospel*, Cambridge, 1846.

Comparez, pour saint Clément, *Epist. ad Corinth.*, 1, § 46, et Matth., XVIII, 6, ainsi que Marc, IX, 42, et Luc, XVII, 2. — Cf. saint Clément, *ibid.*, § 13, et Matth., VII, 1, 2 et 12, et Luc, VI, 36.

(2) Cf. Polyc. *ad Philipp.*, § 2, Matth., VII, 12, et Luc, XVII, 2. — Cf. Polyc., *ibid.*, § 6 et 7, et Matth., VI, 12 et 13, VII, 44, et XXVI, 41.

Cf. Ignat. *ad Ephes.*, § 14, et Matth., XII, 33. — Ignat. *ad Smyrn.*, § 1, et Matth., III, 15 — Ignat. *ad Trall.*, § 11, et Matth., XV, 13. — Ignat *ad Roman.*, § 7, et *Joan.*, XII, 31; XIV, 30; XVI, 11. — Ignat. *ad Philad.*, § 9, et *Joan.*, X, 19.

on voit déjà, par ces lettres, que les quatre récits de la mission divine sont reçus dans toute l'Église, d'un consentement unanime, et généralement désignés sous le nom significatif d'*Evangile* ou de *Bonne Nouvelle*. Dès cette époque, saint Ignace déclarait avoir pour l'Evangile le même respect que pour la chair du Christ (1).

Quelques contemporains et disciples du Sauveur vivaient encore, lorsque saint Papias, évêque d'Hiéraple en Phrygie, recueillait de la bouche même de l'un d'entre eux de précieux renseignements sur les temps apostoliques et notamment sur la composition des deux premiers évangiles.

« Chaque fois, dit-il, qu'il m'est arrivé de rencontrer « quelques disciples des Apôtres, je m'informais avide- « ment de ce qu'avaient enseigné leurs maîtres. — Que « disaient André, Pierre, Philippe, Thomas, Jacques, « Jean et Matthieu? Que disent Aristion et Jean l'Ancien, « ces disciples de Jésus-Christ? Ainsi je parlais, esti- « mant recueillir plus de fruit de la parole des témoins « encore survivants que de la lecture des livres...

« Jean l'Ancien rapportait que Marc, interprète de « Pierre, avait exactement écrit tout ce qu'il tenait de « ce dernier et dont il gardait un fidèle souvenir, que tou- « tefois il n'avait point suivi l'ordre même dans lequel le « Seigneur avait parlé et agi; car il n'avait ni entendu « ni suivi le Seigneur; mais il accompagnait Pierre, « lequel distribuait ses enseignements suivant l'utilité « de ses auditeurs et non suivant l'ordre historique. « Ainsi Marc n'est pas à reprendre d'avoir écrit plu- « sieurs choses d'après le seul ordre de ses souvenirs; « il n'avait d'autre souci que de ne rien omettre et de ne « rien dire d'inexact. »

(1) Προσφυγὼν τῷ Εὐαγγελίῳ ὡς σαρκὶ Ἰησοῦ. (*Epist. ad Philadelph.*, § 5.)

« Voilà, dit l'historien Eusèbe, ce qui a été raconté à « Papias, touchant Marc, et voici ce qui lui fut dit sur « Matthieu : « Matthieu écrivit en langue hébraïque les « prédications du Seigneur, et chacun les interpréta « comme il pouvait (1). »

III. Dans la tradition, l'évêque saint Papias donne la main au philosophe saint Justin, son contemporain, mais plus jeune de quelques années. Celui-ci, dans ses écrits, se réfère sans cesse aux Évangiles, qu'il appelle les *Mémoires des Apôtres* (2) ; il déclare qu'ils sont lus avec les écrits des Prophètes dans les assemblées des fidèles (3); il en possède à fond la connaissance, et il en multiplie les citations, comme jamais aucun autre apologiste ne l'a fait après lui (4).

Vers l'an 172, Tatien, disciple de saint Justin, faisait la première concorde sur les Évangiles et l'intitulait le *Diatessaron*, Διὰ Τεσσάρων, ou l'*Évangile selon les quatre* (5).

(1) Voir Eusèbe, *hist. eccl.*, l. III, c. 39. Saint Papias avait lui-même été disciple de Jean le Prêtre ou l'Ancien, comme nous l'attestent saint Irénée qui a vécu dans le même siècle (V, 33) et Eusèbe (III, 39).

(2) Οἱ γὰρ ἀπόστολοι ἐν τοῖς γενομένοις ὑπ'αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἃ καλεῖται Εὐαγγέλια, κ. τ. λ. (*Apolog.*, I, 66, p. 83, B ; édit. Paris, 1742.)

(3) *Apolog.*, I, 67, p. 83, D.

(4) Saint Justin, édit. Paris, 1742, *Apolog.*, I, 16, p. 53, E, et Matth., VII, 21. — *Dialog. c. Tryph.*, 107, p. 201, C, et Matth., XII, 39 et XVI, 4. Ibid., 49, p. 145, E, et Matth., XVII, 12, etc., etc.

Voir, pour toutes les autres citations, Norton, *Evidences of the Genuin, of the Gospel*, part. II, 10, p. 200, et M. Wallon, *De la croyance, etc.*, c. I, p. 37-44.

Dans sa *Vie de Jésus*, M. Renan avait prétendu que l'évangile de saint Matthieu, au temps de Papias, n'était pas le même qu'aujourd'hui. Les citations de saint Justin, contemporain de Papias, celles de saint Irénée, de Tertullien, et surtout les travaux d'Origène montrent trop la fausseté d'une pareille assertion.

(5) Assémani a découvert une version arabe de cette concorde, et l'a fait publier à la fin du tome I de la Bibliothèque orientale.

Les évangiles étaient alors bien connus des païens eux-mêmes, et déjà, sous le règne d'Adrien (117-138), Celse, écrivant contre la religion chrétienne, citait les évangiles, afin, disait-il, d'égorger les chrétiens avec leurs propres armes. Origène a reproduit ces citations et d'autres passages de Celse où l'on voit que, si cet adversaire des chrétiens attaquait les faits évangéliques, il reconnaissait du moins l'authenticité des évangiles (1).

Parmi les écrivains du second siècle qui citent les évangiles, saint Irénée mérite une mention spéciale; il les désigne expressément tous les quatre en les énumérant suivant l'ordre chronologique de leur composition; il prétend de plus que le premier a été composé par saint Matthieu, à l'époque où saint Pierre et saint Paul fondaient l'Église de Rome, et que saint Marc n'a écrit qu'après la mort des deux apôtres (2). Il retarde ainsi d'environ quinze ans l'époque généralement attribuée à la composition des deux premiers évangiles. Mais, si ce passage de saint Irénée n'a pas été altéré quant aux époques indiquées, comme le pensait Gro-

(1) Voir l'ouvrage d'Origène intitulé : *Contre Celse.* « Celse, dit-il, convient que toutes ces choses ont été écrites par les disciples de Jésus. » (*Ibid.*, II, 16.)

(2) C'est du moins le sens probable de ces mots : Μετὰ τούτων ἔξοδον. Plusieurs critiques pensent que ce passage de saint Irénée a pu être altéré par les copistes quant à l'indication des époques. Voir sur ce sujet Tillemont, *hist. eccl.*, t. I, p. 647, et t. II, p. 546, et le P. Patrizzi, *De Evang.*, l. I, c. II, p. 15.

Il est plus probable que saint Irénée, mal informé ou mal servi par ses souvenirs, aura commis lui-même une inexactitude.

Voici, du reste, le texte de saint Irénée : Ὁ μὲν δὴ Ματθαῖος, ἐν τοῖς Ἑβραίοις, τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ αὐτῶν γραφὴν ἐξήνεγκεν Εὐαγγελίου, τοῦ Πέτρου καὶ τοῦ Παύλου ἐν Ρώμῃ εὐαγγελιζομένων καὶ θεμελιούντων τὴν Ἐκκλησίαν. Μετὰ δὲ τὴν τούτων ἔξοδον, Μάρκος, ὁ μαθητὴς καὶ ἑρμηνευτὴς Πέτρου, καὶ αὐτός τα ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα ἐγγράφως, ἡμῖν παρεδῶκε. Καὶ Λουκᾶς δὲ ὁ ἀκόλουθος Παύλου τὸ ὑπ'ἐκείνου κηρυσσόμενον Εὐαγγέλιον ἐν βιβλίῳ κατέθετο. Ἔπειτα Ἰωάννης, κ. τ. λ. (l. III, c. I.)

tius (1), on doit reconnaître que ce retard est contredit par la tradition unanime des autres Pères. Tous s'accordent à dire que saint Marc a écrit durant le pontificat de saint Pierre à Rome. Nous avons vu plus haut, sur ce sujet, le témoignage de Jean l'Ancien, contemporain des évangélistes (2). De même Clément d'Alexandrie, contemporain de saint Irénée, et mieux instruit que lui sur l'histoire de saint Marc, premier évêque de cette ville, affirme positivement que cet évangéliste écrivit à Rome, tandis que saint Pierre y prêchait (3).

« L'autorité des évangiles, dit Tertullien, nous est garantie par les Églises que les Apôtres ont fondées et qui nous les ont transmis ; je parle ici surtout des écrits de Matthieu et de Jean, quoique celui de Marc soit attribué à Pierre dont Marc était le secrétaire, comme aussi la narration de Luç est attribuée à Paul. » (*Adv. Marc.*, IV, 5.)

Le même auteur s'étend longuement sur l'autorité et la canonicité de ces écrits ; il leur emprunte, lui aussi, des milliers de citations et il réfute énergiquement l'hérétique Marcion qui avait osé altérer quelques textes de l'évangile selon saint Luc.

IV. Nous avons vu plus haut le témoignage d'Origène. Cet illustre savant dépensa la prodigieuse activité de sa vie à étudier les saintes Écritures. C'est par ses soins que toutes les versions de l'Ancien Testament furent alors recueillies et placées en regard les unes des autres

(1) Grotius affirme avoir lu dans un ancien manuscrit de saint Irénée : Μετά δε τὴν τούτου (*l'évangile de saint Matthieu*) ἔκδοσιν. Cette version détruirait la principale difficulté. (*Comment. in Marc.*, init.)

(2) Voir plus haut, p. 250.

(3) Marcus Petri sectator, *prædicante Petro*, Evangelium palàm Romæ scripsit ex his quæ dicta sunt, Evangelium quod secundum Marcum vocatur (Clem., *Stromat.*, l. VI).

pour former ainsi les fameuses éditions des Hexaples et des Octaples. Il soumit pareillement les Livres du Nouveau Testament à une révision sérieuse. Il y avait alors cent trente ans que saint Jean avait terminé, à Patmos, le dernier de ces Livres, et déjà les copies des manuscrits originaux avaient été répandues par milliers dans tout le monde connu. Origène, en les comparant, nota quelques variantes et signala quelques fautes ; mais ces fautes et ces variantes ne se trouvent être ni plus graves, ni plus nombreuses qu'elles ne le sont d'ordinaire dans les manuscrits actuels. Norton a recueilli ces observations d'Origène, et, dans son livre sur les *Évidences de l'Évangile*, il en constate le résultat comme une preuve incomparable de l'intégrité de nos Livres saints (1).

V. Après Origène, les témoignages se multiplient avec le nombre des écrivains sacrés ; ces témoignages proclament tous les mêmes traditions sur les Évangiles et sur les évangélistes; il deviendrait dès lors aussi fastidieux qu'inutile de les réunir ici. Qu'il nous suffise de reproduire le témoignage d'Eusèbe, celui qui, en matière d'histoire, résume tous les autres avec l'autorité la plus compétente.

« Parmi tous les Apôtres du Seigneur, deux seulement, Matthieu et Jean, nous ont laissé par écrit la narration des faits évangéliques, et tous deux ne l'ont fait, dit-on, que par la contrainte des circonstances. Ainsi Matthieu, après avoir tout d'abord prêché la foi chez les Hébreux, voulant ensuite passer chez d'autres nations, écrivit son évangile dans la langue vulgaire de ses premiers néophytes, afin de combler ainsi le vide qu'allait produire son absence. Longtemps après, et lorsque Marc et Luc

(1) Voir *The Evidences of the Genuineness of the Gospel*, note B., p. XCVIII.

avaient déjà publié leur récit, Jean, qui jusque-là s'était contenté de prêcher, résolut aussi d'écrire, poussé, dit-on, par le motif suivant :

« Les trois premiers évangiles ayant été publiés et portés ainsi à la connaissance de cet apôtre, la tradition rapporte qu'il *les approuva et en confirma la vérité par son propre témoignage ;* il regretta seulement de ne pas y trouver les faits arrivés au début de la prédication du Christ et avant l'emprisonnement de Jean-Baptiste... Ce fut pour combler cette lacune et raconter les faits qui avaient précédé cet emprisonnement que les prières de ses amis le déterminèrent à composer le quatrième évangile... » (*Hist. eccl.*, III, 24.)

Le même historien raconte aussi, comme il suit, la publication de l'évangile selon saint Marc : « La lumière de la foi, dit-il, avait fait une si vive impression sur les fidèles de Rome que, non contents d'avoir reçu la doctrine évangélique de la bouche de Pierre, ils supplièrent encore Marc, son disciple, de la leur laisser par écrit. Saint Pierre, ayant appris par révélation ce qui s'était passé, fut ravi de joie de voir le zèle que les chrétiens témoignaient pour la parole de vérité, et il approuva l'évangile de Marc pour être lu dans toutes les Églises. » (*Ibid.*, II, 15.)

VI. Après ces données générales sur les évangiles, il nous reste à ajouter quelques mots sur les évangélistes eux-mêmes.

Saint Matthieu. Peu de temps avant l'élection des douze Apôtres, Jésus, traversant la ville de Capharnaüm, vit un homme, nommé Matthieu, siégeant au bureau des impôts. « Suis-moi, » lui dit-il, et le publicain le suivit aussitôt. Ce fut sans doute cette prompte obéissance qui, quelques jours plus tard, valait à saint Matthieu l'honneur de faire partie du Collége apostolique.

Voici la notice que saint Jérôme a consacrée à cet évangéliste :

« Matthieu, appelé aussi Lévi, et qui de publicain devint apôtre, est le premier qui ait composé un évangile; il le fit en Judée pour les Juifs convertis, et l'écrivit dans la langue et avec les lettres hébraïques. On ne sait pas au juste qui le traduisit en grec ; mais, quant à l'original hébreu, on en conserve encore aujourd'hui un exemplaire à Césarée, dans la bibliothèque que le martyr Pamphile a mis tant de soin à composer. Les Nazaréens de la ville de Bérée, en Syrie, se servent aussi de cet évangile et m'ont donné la faculté de le transcrire. On y remarque que toutes les citations de l'Ancien Testament, soit qu'elles viennent du Sauveur ou de l'évangéliste lui-même, sont toujours faites d'après l'hébreu et non d'après la version des Septante; les deux suivantes en sont un exemple : « *J'ai rappelé mon fils de l'Égypte*, et : *Il sera appelé Nazaréen.* » (*De viris ill.*, III.)

A ces détails nous ajouterons que la publication du premier évangile est rapportée à la huitième année après l'Ascension (40 ou 41, E. C.). Cette date est ainsi marquée à la fin de presque tous les anciens manuscrits grecs de cet évangile (1); elle se trouve également dans la chronique d'Eusèbe traduite par saint Jérôme.

Contrairement au sentiment de plusieurs modernes, nous pensons que saint Matthieu a généralement suivi, dans ses récits, l'ordre chronologique, et nous en donnons les preuves au chapitre suivant.

Après avoir composé son évangile, l'Apôtre quitta la Judée pour aller en Ethiopie répandre les semences de *la bonne Nouvelle*, et c'est là qu'il fut martyrisé (2).

(1) Voir Dom Ceillier, Auteurs sacrés, *saint Matthieu*, art. II, 1.
(2) Rufin, l. X, c. 9, et Socrate, I, 19.

VII. *Saint Marc.* « Marc, le disciple et le secrétaire de Pierre, écrivit à Rome, et sur la prière des fidèles de cette ville, un évangile abrégé, qui reproduisait les récits de Pierre lui-même. Cet Apôtre l'ayant appris, approuva cet évangile et le donna pour être lu dans les Églises...

« Marc alla plus tard en Egypte, emportant avec lui l'évangile qu'il avait composé. Le premier, il annonça l'Évangile du Christ dans Alexandrie ; il y fonda une Église, et la vertu de ses enseignements et de ses exemples entraîna même les fidèles à imiter sa perfection. Comme ils avaient conservé les pratiques du judaïsme, le plus éloquent des Juifs, Philon, témoin de leur ferveur, en fit honneur à sa nation ; il composa un livre pour décrire leur genre de vie et ce que Luc raconte des fidèles de Jérusalem, qui mettaient leurs biens en commun, Philon le raconta pareillement des fidèles d'Alexandrie vivant sous la direction de Marc.

« Il mourut en la huitième année de Néron (62), fut enseveli à Alexandrie, et eut pour successeur Anianus. » (*De viris ill.*, VIII.)

D'après la chronique d'Eusèbe, saint Marc écrivit son évangile en l'an 44, E. C. Sans regarder cette époque comme certaine (1), on peut assurer que cet écrit est antérieur à celui de saint Luc (2), et on ne peut re-

(1) Nous n'examinons point ici l'opinion assez problématique de l'identité de Marc l'évangéliste et disciple de saint Pierre, avec Jean-Marc qui fut longtemps disciple de saint Paul, et que celui-ci retrouva à Rome vers l'an 60, E. C. (*Epist. ad Coloss.*, IV, 10). Même dans l'hypothèse de cette identité, il est vrai de dire que Marc a quitté Jérusalem en l'an 42. Mais alors il aurait commencé par accompagner saint Paul et non saint Pierre, et il faudrait reculer de quelques années la date de l'an 44 que donne Eusèbe à la publication du second Évangile, et celle de 62, à laquelle saint Jérôme rapporte ici la mort de saint Marc.

(2) Clément d'Alexandrie, cité par Eusèbe (*hist.*, VI, 14), a paru contredire ce fait, en rapportant que, suivant une tradition, les Évangiles con-

tarder la publication de ce dernier plus loin que l'an 61.

VIII. *Saint Luc.* « Luc était originaire d'Antioche, médecin et bien instruit dans les lettres grecques, comme l'attestent ses récits. Disciple de Paul, il l'accompagna dans tous ses voyages. C'est de Luc et de son évangile que parle Paul, quand il dit (*ad. Corinth.*, II, VIII, 18): *Nous vous avons envoyé, avec Titus, le frère dont l'évangile est connu et loué dans toutes les Églises.* On lit aussi dans l'épître aux Colossiens (IV, 14): *Le médecin Luc, qui m'est très-cher, vous salue;* et dans celle à Timothée (IV, 11): *Luc seul est avec moi.* Après son évangile, Luc a écrit un autre livre excellent intitulé les *Actes des Apôtres*, et dont les récits vont jusqu'à la seconde année du séjour de Paul à Rome, c'est-à-dire jusqu'à la quatrième de Néron (1); par où nous voyons que ce livre fut écrit dans cette ville...

« Quelques-uns pensent que toutes les fois que Paul, dans ses épîtres, écrit ces mots : *selon mon évangile*, il veut parler de l'œuvre de Luc. Mais cet auteur n'a point appris les faits évangéliques de Paul seul, lequel n'a point connu le Seigneur dans sa vie mortelle ; il les a encore recueillis de la bouche même des autres Apôtres (2), comme il le déclare lui-même, dès les premières

tenant des généalogies (Matth. et Luc) étaient antérieurs aux deux autres (Marc et Jean). Cette tradition vague disparaît, en ce qui touche saint Marc et saint Luc, devant l'unanimité des témoignages historiques qui constatent l'antériorité de saint Marc. La même chose est pleinement confirmée par l'examen interne des Évangiles (voir plus loin, p. 266).

(1) Ce rapport entre les deux années est erroné ; la quatrième année de Néron (Octobre 57, E. C.) est antérieure à la première captivité de Paul à Rome (59-61, E. C.).

(2) Eusèbe dit pareillement : « Luc a vécu dans la plus étroite intimité avec Paul et a eu des relations suivies avec les autres Apôtres. » (*Hist.*, III, 4.)

lignes de son livre, par ces mots : *Suivant ce que nous ont transmis ceux qui ont vu les choses dès le commencement et ont été faits ministres de la parole.*

« Ainsi Luc nous a donné l'évangile sur le témoignage des autres et les *Actes des Apôtres* sur le sien propre.

« Le corps de Luc repose actuellement à Constantinople, où il a été transporté (de Patras, en Achaïe) avec celui de l'apôtre André, en la vingtième année de Constantin (*De viris ill.*, VII). »

Dans cette notice, saint Jérôme contredit l'opinion de saint Epiphane, qui met saint Luc au nombre des soixante-douze disciples du Sauveur (*Hœres.*, XXIII), et celle de saint Grégoire le Grand qui voit le même évangéliste dans l'un des deux disciples auxquels Jésus apparut allant à Emmaüs. Bien que l'opinion commune des Pères soit avec saint Jérôme, on doit cependant reconnaître que le sentiment de saint Epiphane trouve de la vraisemblance dans la précision et la multiplicité des détails que donne l'évangéliste à partir de la mission des soixante-douze disciples.

Saint Luc ayant écrit l'évangile avant les *Actes*, et ce dernier livre s'arrêtant en l'an 61, E. C., on est fondé à croire que le premier écrit a été composé avant cette dernière date (voir plus loin, p. 265).

IX. *Saint Jean.* « Jean, l'apôtre bien-aimé de Jésus, était fils de Zébédée et frère de Jacques, que le roi Hérode (Agrippa) fit décapiter après la passion du Seigneur. Il écrivit l'évangile le dernier, sur la prière des évêques d'Asie, et pour réfuter plusieurs hérétiques, notamment Cérinthe et la secte naissante des Ebionites, lesquels niaient l'existence du Christ avant son incarnation. C'est pour cela qu'il eut à exposer la génération divine du Verbe. Suivant la tradition, Jean fut aussi porté à écrire

par le motif suivant. Après avoir lu les évangiles de Matthieu, Marc et Luc, il approuva le texte de ces auteurs, confirma la vérité de leurs récits par son propre témoignage, mais en regrettant qu'ils n'eussent écrit l'histoire que de l'année comprise entre l'emprisonnement de Jean-Baptiste et la passion du Seigneur (1). C'est pourquoi lui-même, omettant les faits accomplis dans cet intervalle et déjà publiés, il entreprit de raconter ce qui avait précédé, comme on peut s'en convaincre en comparant attentivement cet évangile avec les autres, et c'est ce qui nous explique le défaut de concordance qui paraît exister entre eux.

« Jean écrivit aussi une épître commençant par ces mots : *Quod fuit ab initio*, et qui est reçue dans toutes les Églises et par tous les hommes instruits.

« Les deux autres épîtres, dont l'une commence par : *Senior Electæ dominæ*, et l'autre par : *Senior Gaio charissimo*, ont, dit-on, pour auteur Jean le Prêtre, dont on montre aussi le tombeau à Ephèse, et que quelques-uns confondent avec l'évangéliste également inhumé dans cette ville. Mais nous parlerons de cette confusion de personnes dans la notice consacrée à Papias, le disciple de ce prêtre.

« En la quarantième année de Domitien, durant la seconde persécution, l'évangéliste fut exilé dans l'île de Patmos, et ce fut là qu'il écrivit l'Apocalypse que Justin le martyr et Irénée ont interprétée. Domitien ayant été tué, et les actes cruels de son règne annulés par le sénat, Jean revint à Ephèse, sous Nerva, il y vécut jusque sous

(1) Saint Jérôme resserre dans l'espace d'une seule année les faits écoulés entre l'emprisonnement de Jean-Baptiste et la mort du Sauveur. L'intervalle entre ces deux événements fut réellement de deux ans et quelques mois. (Voir plus haut toute la troisième partie et spécialement le chapitre IV.)

l'empire de Trajan, instituant et gouvernant les Églises de toute l'Asie. Consumé de vieillesse, il mourut l'an 68 de la passion du Seigneur (100, E. C. (1), et fut enseveli dans la même ville (*De viris ill.*, IX). »

Dans cette notice, saint Jérôme place la composition du quatrième évangile avant la persécution de Domitien ; c'est aussi l'opinion de M. Darras dans la nouvelle histoire de l'Église (t. IV, p. 440), et cette opinion nous paraît aussi la plus probable, bien que l'autre soit la plus commune. Il est toutefois certain que cette composition est postérieure de plusieurs années à la ruine de Jérusalem (Voir plus loin, p. 279).

Après avoir recueilli les principales lumières de l'histoire, nous pouvons maintenant ouvrir les évangiles ; nous y trouverons une éclatante confirmation de ce qui précède ; et, en examinant ainsi les saints Livres, d'autres lumières, plus abondantes encore, viendront éclairer les solutions chronologiques que nous cherchons.

§ II.

Examen interne des Évangiles.

I. *Évangile selon saint Luc.* — « Plusieurs ayant déjà « entrepris de raconter les choses dont la vérité nous « est pleinement connue (2), suivant le témoignage de

(1) Cette date est une nouvelle preuve que le Sauveur a souffert en l'an 33 et non en l'an 29; car alors saint Jean, mort l'an 68 de la Passion, n'aurait pu voir le règne de Trajan (98), comme le disent saint Jérôme ici et, avant lui, saint Irénée et d'autres historiens.

(2) Le texte latin porte : *quæ in nobis completæ sunt rerum* (les choses qui se sont accomplies parmi nous). Cette version serait décisive en faveur de l'opinion qui met saint Luc au nombre des soixante-douze disciples. Mais le texte grec que nous avons suivi est loin d'être aussi explicite.

« ceux qui les ont vues dès l'origine et ont été faits « ministres de la parole, j'ai conçu, moi aussi, le même « dessein, et, après avoir suivi toutes choses dès le prin- « cipe et soigneusement, j'ai cru devoir vous les écrire « avec ordre, très-excellent Théophile, afin que vous « reconnaissiez vous-même la vérité des enseignements « que vous avez reçus. »

Ainsi commence l'évangile selon saint Luc, le troisième dans l'ordre des temps, et cet évangile n'est lui-même que la première partie d'une histoire dont les *Actes des Apôtres* forment le second livre, comme on le voit par le prologue même de ces *Actes :*

« J'ai composé mon premier récit, ô Théophile, de « tout ce que Jésus a fait et enseigné, jusqu'au jour où, « ayant donné aux Apôtres choisis par lui ses dernières « instructions, il fut enlevé au ciel. »

Si l'évangile de saint Luc n'est point daté, on voit du moins qu'il est antérieur aux *Actes des Apôtres*, et cette dernière partie est elle-même évidemment antérieure à la ruine de Jérusalem (70, E. C.) : depuis la première page, en effet, jusqu'à la dernière, partout nous voyons vivre et grandir une même œuvre, une même pensée, la propagation de l'Évangile du Christ parmi les Juifs et les païens. C'est le christianisme en face du judaïsme encore debout et en face des nations idolâtres parmi lesquelles il ne fait que pénétrer.

Pendant près de trente années, cette magnifique épopée des *Actes des Apôtres* se déroule à travers les pays et les mers de l'ancien monde ; elle donne des détails minutieux sur les lieux, les peuples et les temps, et partout on retrouve une exactitude telle que la composition de ce livre doit nécessairement être attribuée à un contemporain et à un compagnon des Apôtres. Les *Actes* présentent de plus, avec les épîtres de saint Paul, des

rapports tellement intimes, que reconnaître l'authenticité de celles-ci, c'est aussi reconnaître l'authenticité des *Actes*. Or il est bon de rappeler que les épîtres de saint Paul, sauf la dernière, celle aux Hébreux dont l'origine apostolique est contestée par quelques protestants (1), les épîtres de saint Paul, disons-nous, sont partout reconnues authentiques, et, si elles sont incontestées, c'est qu'elles sont en effet parfaitement incontestables. L'ardent prosélytisme de leur auteur et surtout cette éloquence du cœur qui, indépendamment de toute rhétorique, subjugue et entraîne, ce style où la pensée éclate sans aucun artifice de langage, les nombreux hébraïsmes qu'on y remarque, tout dans les épîtres offre un cachet d'originalité qui ne permet pas de les attribuer à un autre auteur que saint Paul (2).

(1) Nous pouvons enregistrer ici les aveux arrachés par l'évidence à la critique la plus hostile.

« Les épîtres de saint Paul ont en effet un avantage sans égal en cette histoire : c'est leur authenticité absolue. Aucun doute n'a jamais été élevé par la critique sérieuse contre l'authenticité de l'épître aux Galates, des deux épîtres aux Corinthiens, de l'épître aux Romains. Les raisons par lesquelles on a voulu attaquer les deux épîtres aux Thessaloniciens et celle aux Philippiens sont sans valeur (Renan, *Les Apôtres, Introd* XII). »

Et plus loin : « Une chose hors de doute c'est que les Actes ont eu le même auteur que le troisième évangile et sont une continuation de cet évangile. On ne s'arrêtera pas à prouver cette proposition, laquelle n'a jamais été contestée. »

Après une longue discussion, l'auteur conclut ainsi : « Nous pensons donc que l'auteur du troisième Évangile et des Actes est bien réellement Luc, disciple de Paul.

« Ce nom même de Luc ou Lucain, et la profession de médecin qu'exerçait le disciple de Paul ainsi appelé, répondent bien aux indications que les deux livres fournissent sur leur auteur (*Ibid.*, p. 18). »

(2) Saint Paul et l'auteur des *Actes* sont deux témoins qui suffiraient à eux seuls pour défendre contre toute attaque les bases de la foi catholique. N'y eût-il que leurs écrits, tous les mystères du christianisme : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la vie, la mort et la résurrection du Sauveur ainsi que l'origine apostolique de l'Eglise se trouveraient invinciblement établis.

II. Or, nous l'avons vu, l'auteur des *Actes* est aussi l'auteur du troisième Évangile; les deux écrits ne sont que les deux parties ou les deux livres d'une même histoire dédiée au même personnage, nommé Théophile dans l'un comme dans l'autre ; cet auteur c'est évidemment l'un des compagnons de saint Paul, et parmi eux, saint Luc, le médecin grec originaire d'Antioche, qui après avoir été prosélyte juif à Jérusalem embrassa le christianisme et partagea les travaux et les missions du grand apôtre. Lors même que toute l'antiquité chrétienne ne serait point là pour l'attester, on le devinerait, parmi tous les autres compagnons de l'apôtre, à son style pur et élégant, quoique mêlé de quelques hébraïsmes, à sa vaste érudition, à sa profonde connaissance de la religion juive et de l'état politique des provinces de l'empire.

III. Mais à quelle époque précise a-t-il composé l'évangile et les *Actes*, puisque ces deux écrits vont ensemble?

« Le livre des *Actes*, répondrons-nous avec M. Vallon (1), porte avec lui sa date. A la fin (XXVIII, 30 et 31), il est dit de saint Paul mené prisonnier à Rome : « Et il demeura deux ans dans la maison qu'il avait louée, et il y recevait tous ceux qui venaient chez lui, prêchant le royaume de Dieu et enseignant ce qui est du Seigneur Jésus-Christ en toute confiance et sans empêchement; » ce qui suppose que la rédaction de l'ouvrage se termine au temps même où le récit finit. Si saint Luc avait écrit après la mort de saint Paul, comment n'y aurait-il pas fait au moins allusion dans un livre consacré pour la plus grande partie à l'histoire de sa vie (2)? Si même il avait

(1) *De la croyance due à l'Evangile*, p. 182 et 183.

(2) « Que penserait-on, dit Tholuck, d'une histoire de Napoléon qui raconterait sa captivité à Sainte-Hélène, sans parler de sa mort? On penserait qu'elle a été écrite avant sa mort... » La même conclusion doit être appliquée au récit des Actes par rapport à la mort de saint Paul.

écrit après la mise en liberté de l'Apôtre, comment n'aurait-il rien dit d'un événement qui faisait la conclusion naturelle de ce procès, de cet envoi à Rome, si minutieusement racontés dans les chapitres précédents ? Dira-t-on que la suite s'est perdue ou que l'auteur s'est arrêté lui-même ? Mais le récit ne porte point la trace d'une telle coupure ni d'une semblable interruption. La narration n'est pas brusquement suspendue. Le livre a sa conclusion sommaire. L'auteur rappelle en peu de mots les événements des deux dernières années et l'on ne comprendrait pas que, dans cette forme abrégée, la délivrance de saint Paul ne se trouvât point au moins indiquée, si cette délivrance eût été dès lors accomplie... Le récit finit là, parce que là s'arrête la suite des événements. Les *Actes* ont donc été rédigés vers la fin de la captivité de saint Paul, c'est-à-dire vers l'an 63, pendant les loisirs que cette interruption dans les voyages de l'Apôtre donnait à saint Luc, son compagnon.

« Mais l'Évangile a été rédigé avant les *Actes*. Il faut donc en fixer l'époque, soit en cette même année, soit pendant cette autre captivité de deux ans que saint Paul subit à Césarée (57-59, E. C.), avant d'être envoyé à Rome. Saint Luc, qui est arrivé avec saint Paul en Palestine et qui en part avec lui pour Rome, aura pu profiter de ce séjour forcé sur la terre où s'accomplit la mission du Sauveur, pour achever l'information dont il parle lui-même (*Ev.*, I, 4) et mettre son récit par écrit. »

IV. Ainsi l'évangile de saint Luc aurait été rédigé vers l'an 60 de l'ère chrétienne, moins de trente ans après l'accomplissement de la mission du Sauveur. Telle est aussi, à quelques années près, l'époque que les historiens et les premiers Pères de l'Église ont toujours attribuée à la composition de cet évangile. Saint Grégoire de Na-

zianze et saint Jérôme (1) la font même remonter quatre ou cinq ans plus haut; puisqu'ils disent que saint Luc écrivit son Évangile durant le séjour qu'il fit alors en Grèce avec saint Paul. Ce témoignage est fortifié par le texte même des *Actes des Apôtres* qui paraît accuser vers cette époque un temps d'arrêt dans sa composition : l'histoire des dernières années présente en effet un contraste frappant avec ce qui précède, elle ressemble à des notes recueillies et ajoutées par l'auteur à mesure que les événements se déroulent sous ses yeux. L'Évangile et la première partie des *Actes* auraient donc été écrits avant le temps où l'auteur recueillait ces dernières notes Une autre opinion qui nous semble au moins aussi probable place la composition de l'Évangile et des *Actes* à Rome même pendant le séjour de saint Luc dans cette ville, vers l'an 60. Ces deux écrits sont en effet dédiés au même personnage, « le très-excellent *Théophile (ami de Dieu)*, » mais le voile de ce surnom religieux doit cacher quelque noble Romain : *noble*, comme l'indique l'épithète de κράτιστος, *très-excellent*, et *Romain*, d'abord parce que des titres aussi élevés étaient alors l'apanage presque exclusif des Romains, et ensuite parce que saint Luc ne lui donne sur la topographie de l'Italie et sur le séjour de saint Paul à Rome aucun de ces détails qu'il a soin d'ajouter à ses récits lorsqu'il s'agit d'autres pays.

Les deux opinions peuvent se concilier aisément en disant que saint Luc a écrit son évangile en Grèce, mais qu'il y a mis la dernière main et ajouté son prologue dédicatoire en même temps qu'il achevait les *Actes*, pendant son séjour à Rome. Quoi qu'il en soit; nous sommes toujours dans le vrai, en concluant que le troi-

(1) Saint Grég., *Carmina*, 33. — Saint Jérôme, *Prolog. Comment in Matth.*

sième évangile a certainement été composé par saint Luc, moins de trente ans après l'ascension du Sauveur.

V. Mais tout se tient dans les livres du Nouveau Testament: l'authenticité et la date de l'un confirme d'une manière irrécusable l'authenticité et la date de plusieurs autres, ainsi l'évangile de saint Luc confirme les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc; il leur est même nécessairement postérieur, comme il est antérieur à l'évangile de saint Jean. L'examen des textes peut encore nous donner cette démonstration.

Lorsque l'on compare entre eux les trois premiers évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, on est frappé de l'identité fréquente des faits racontés et parfois de la similitude des textes. C'est même en raison de ces analogies que les Allemands appellent nos trois premiers évangiles les trois *synoptiques*. On trouve, il est vrai, des différences assez sensibles entre saint Matthieu et saint Luc; mais saint Marc est entre eux comme un terme moyen; il offre un grand nombre de textes complétement semblables à ceux des deux autres, et son évangile se trouve reproduit en grande partie dans l'un comme dans l'autre (1). Certains critiques en ont conclu que l'évangile de saint Marc devait être l'évangile primitif, et que les auteurs des deux autres n'avaient fait que l'amplifier à une époque postérieure. Mais un examen attentif des textes rétablit l'ordre chronologique des trois écrits, tel qu'il est donné par la tradition.

VI. Le fait qui ressort avec le plus d'évidence dans cette comparaison, c'est que saint Luc est postérieur aux deux autres. Saint Luc reproduit dans son évangile, à

(1) Voir au numéro 8 des notes justificatives.

très-peu près, tous les faits relatés par eux, plus un grand nombre d'autres qui lui sont propres (1). Lorsque les deux premiers font un récit semblable, saint Luc s'accorde avec eux et reproduit alors généralement le texte même de saint Marc (2). Lorsque les deux premiers diffèrent pour l'ordre des faits ou pour les détails du récit, saint Luc abandonne saint Matthieu et se range du côté de saint Marc (3). En comparant ainsi saint Marc et saint Luc, on arrive à cette conclusion que l'un des deux avait sous les yeux le récit de l'autre et qu'il le reproduit souvent textuellement. L'histoire nous explique ce fait, en nous apprenant que ces évangélistes ont dû se connaître à Rome. Lequel a suivi l'autre ? Est-ce saint Marc qui aurait reproduit saint Luc ? Mais alors, comment s'expliquer que saint Marc aurait omis les faits que saint Luc ne tirait pas de saint Matthieu (4) ? Saint Marc après saint Luc n'aurait plus rien de nouveau, ni même aucune raison d'être. Le contraire est seul rationnel et possible : saint Marc a

(1) Voir les numéros 6, 7 et 8 des notes justificatives.

Il y a cependant une partie notable de l'histoire évangélique où, saint Matthieu et saint Marc étant d'accord pour les faits et pour l'ordre des faits, saint Luc se tait absolument ; c'est la partie comprise entre la multiplication des cinq pains et celle des sept pains qu'il ne donne pas. Hug (II, 41) suppose que l'omission résulte de l'analogie des deux miracles et de la similitude des phrases qui en terminaient le récit dans le manuscrit original. Le copiste, trompé par cette similitude, aura passé du premier à la fin du second sans s'apercevoir de sa méprise. Cette partie comprend cinquante-deux versets en saint Matthieu (du ch. XIV, ℣ 22, au ch. XV, ℣ 39), et cinquante-huit en saint Marc (du ch. VI, ℣ 45, au ch. VIII, ℣ 9).

(2) Cf. Matth., VIII, 14-17 ; Marc, I, 21-39, et Luc, IV, 31-44. — Matth., IX, 1-13 ; Marc, II, 1-17 ; Luc, V, 17-32, et généralement tous les récits parallèles indiqués par le numéro 8 des pièces justificatives.

(3) Cf. Matth., VIII, 28 ; Marc, V, 2, et Luc, VIII, 27. — Matth., XX, 30 ; Marc, X, 46, et Luc, XVIII, 35, etc. Voir, pour ces comparaisons, les passages indiqués par le numéro 9 des notes justificatives.

(4) Voir le numéro 7 des notes justificatives.

écrit avant saint Luc et celui-ci s'est largement aidé de l'évangile de saint Marc.

VII. Mais on ne peut dire que saint Luc ait eu pareillement l'Évangile de saint Matthieu sous les yeux. Il reproduit bien pour le fond presque tous les faits et les discours rapportés par saint Matthieu, et qui avaient été omis par saint Marc ; il y ajoute même un grand nombre d'autres traits qui lui sont propres (1) : double preuve qu'il est postérieur à saint Matthieu aussi bien qu'à saint Marc ; mais les faits et les discours, dont le fond est identique en saint Matthieu comme en saint Luc, diffèrent absolument dans la forme, toutes les fois que saint Marc ne s'entremet pas en donnant un récit parallèle (2). Il y a même des parties notables totalement dissemblables : la généalogie, donnée par saint Luc, n'est pas identique à la généalogie donnée par saint Matthieu ; autres sont aussi les détails recueillis par les deux auteurs sur l'enfance du Sauveur (3), et, quand les faits sont les mêmes, alors ce sont les détails qui diffèrent.

Les exégètes concilient ces différences ; mais il n'en est pas moins évident pour nous que, si saint Luc avait eu l'évangile de saint Matthieu sous les yeux, en composant le sien, il nous aurait donné lui-même la clef de ces différences. Mais ignorait-il les récits de saint Matthieu? Non, puisqu'il les reproduit pour le fond, même quand saint Marc les omet. Comment donc expliquer tant de dissemblances vis-à-vis de saint Matthieu et si peu vis-à-vis de saint Marc? La seule hypothèse qui

(1) Voir, au numéro 6 des notes justificatives, les récits que l'on ne trouve que dans saint Luc seul.

(2) Voir, au numéro 7 des notes justificatives, l'indication des récits communs à saint Matthieu et saint Luc, et au numéro 8, les récits communs aux trois synoptiques.

(3) Voir les deux premiers chapitres de saint Matthieu et de saint Luc, et de plus la généalogie donnée par ce dernier, c. III, 23-38.

nous semble admissible, c'est que l'auteur du troisième évangile avait sous les yeux, non pas le texte du premier, mais bien un ensemble de notes sur les discours et les faits relatés par lui. D'après le témoignage de Jean l'Ancien, on aurait été longtemps sans avoir une traduction exacte et complète du texte hébreu de saint Matthieu (1), et d'autre part saint Luc nous apprend lui-même, dans le prologue de son évangile, qu'au temps où il le composait, plusieurs écrivains avaient déjà entrepris de rédiger les mêmes récits. Ces divers essais réunis devaient reproduire à peu près tout l'évangile de saint Matthieu, et saint Luc, en fondant le tout dans son propre travail, aura rendu ces essais inutiles et inconnus.

Cette hypothèse présente à nos yeux tous les caractères de la vérité; elle enlève à saint Luc la connaissance directe et immédiate du premier évangile ; elle nous autorise de plus à ne pas suivre aveuglément l'ordre adopté par le troisième évangéliste, toutes les fois que cet ordre diffère de celui de saint Matthieu. Ne doit-on pas supposer en effet que, pour bon nombre de faits, l'ordre de ce dernier n'aurait pas été modifié si saint Luc avait eu sous les yeux le texte formel d'un témoin oculaire tel que cet apôtre ?

VIII. *Évangile selon saint Marc.* Le second évangile semble être un abrégé de celui de saint Matthieu, dont il reproduit les principaux récits. Mais, s'il est plus court, c'est surtout parce qu'il omet généralement les discours étendus du Sauveur; il ne dit rien non plus de la généalogie royale de Jésus, ni de l'adoration des Ma-

(1) « Matthieu écrivit en hébreu les prédications du Seigneur, et chacun les interpréta comme il put. » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39.)

ges, ni de la fuite en Egypte, probablement parce que ces détails intéressaient assez peu les Romains pour lesquels il écrivait. Mais, bien qu'il omette ces faits et d'autres encore, il en est de plus nombreux où il donne des détails beaucoup plus explicites et plus précis que saint Matthieu (1). Il ajoute aussi quelques faits dont celui-ci n'avait point parlé : la délivrance du démoniaque de Capharnaüm (I, 23), la parabole de la semence fructifiant d'elle-même (IV, 26), la guérison de l'aveugle de Bethsaïde (VIII, 22), l'aumône de la veuve (XII, 41) et l'apparition du Sauveur ressuscité aux deux disciples d'Emmaüs (XVI, 12).

Si saint Marc néglige parfois l'ordre des temps, comme Jean l'Ancien le faisait autrefois remarquer (2), on doit cependant reconnaître que son évangile est très-utile pour rectifier et éclaircir, en plusieurs endroits, l'ordre suivi par saint Matthieu. Saint Marc précise l'époque de la guérison de la belle-mère de saint Pierre ; il sépare l'élection des douze Apôtres de l'époque de leur mission et cette mission de leur retour ; enfin il éclaircit l'obscurité dans laquelle le récit de saint Matthieu laisse les faits qui suivent la décollation de Jean-Baptiste (3). Dans tous ces passages, saint Marc rétablit évidemment l'ordre des temps laissé vague et confus par saint Matthieu.

Ces éclaircissements, les nombreuses similitudes des textes, les différences qui existent entre les deux évangiles et qui consistent surtout dans l'addition de détails

(1) Voir le tableau synoptique, numéro 10 des notes justificatives.

(2) Voir le témoignage de Jean l'Ancien rapporté par Papias et Eusèbe et cité plus haut, p. 250.

(3) Voir, pour toutes ces corrélations de textes, d'une part saint Matthieu, VIII, 14-17 ; X ; XI, 21-30 ; XIV, 1-14, et d'autre part saint Marc, I, 21-34 ; III, 13-19 ; VI, 7-13, 14-29 et 30-32.

secondaires aux faits principaux, tout cela réuni nous montre suffisamment que l'œuvre de saint Marc est un libre remaniement de celle de saint Matthieu et qu'elle lui est par là même postérieure en date.

IX. Saint Marc, parti de Jérusalem en l'an 42 (*voir* p. 257, note 1), a-t-il emporté avec lui une copie complète du premier évangile ? Il est probable que non. Possesseur d'un tel manuscrit, il se serait contenté d'y ajouter ce qu'il aurait appris de saint Pierre; mais évidemment il n'en aurait rien retranché. Il ne le possédait pas. L'évangile de saint Matthieu avait bien été composé et publié à Jérusalem en l'an 41, un an avant le départ de saint Marc; mais il faut aussi se rappeler que les Apôtres et leurs disciples n'avaient pas l'imprimerie pour multiplier immédiatement les livres nouveaux et même qu'au milieu de leurs missions ils s'inquiétaient fort peu d'écrire. L'inspiration divine leur suffisait pour prêcher et convertir. Toutefois, avant de quitter Jérusalem, le futur disciple de saint Pierre a certainement connu l'écrit de saint Matthieu et il est assez probable qu'il en aura noté rapidement au moins les principaux faits. Lors donc que, dans la suite, les instances des fidèles de Rome le portèrent à écrire lui-même un évangile, ce sont ces notes qu'il aurait reproduites, en les enrichissant des additions et des éclaircissements donnés par saint Pierre. Cette hypothèse nous paraît plus vraisemblable que celle qui ne voit, dans saint Marc, qu'un abréviateur systématique de saint Matthieu.

X. Les documents historiques, cités plus haut (p. 253), montrent que l'écrit de saint Marc peut à juste titre être attribué à saint Pierre. Hug a même remarqué que, lorsqu'il arrive à saint Marc d'ajouter ou de changer quelque chose aux récits de saint Matthieu, il signale indirectement son auteur, en faisant paraître saint Pierre

comme témoin dans la narration (1) et, chose également remarquable, cet évangéliste, qui raconte avec le plus de détails le triple reniement de saint Pierre, est le seul qui ne dise rien de la primauté et des prérogatives spéciales du chef de l'église.

XI. L'Évangile de saint Marc et tous les autres livres du Nouveau Testament, excepté le premier évangile, ont été composés en langue grecque. Cette langue vulgaire dans tout l'Orient était encore celle des hommes lettrés dans tout le reste de l'empire ; à Rome même, elle était aussi commune que la langue latine ; les femmes la connaissaient et beaucoup de sénateurs et d'illustres Romains affectaient de n'en parler point d'autre. Mais le style de saint Marc trahit tout à la fois son origine et le milieu où il se trouvait ; car, avec des mots latins grécisés (2), on y remarque les plus durs hébraïsmes (3).

XII. *Évangile selon saint Matthieu.* — L'auteur du premier évangile paraît avoir été le membre le plus lettré du Collége apostolique ; les fonctions fiscales, qu'il exerçait avant sa conversion, exigeaient une certaine instruction. Aussi est-il le premier des Apôtres qui ait entrepris d'écrire, et la beauté classique de ses récits dénote une plume bien exercée. Surtout les discours du Sauveur paraissent avoir profondément pénétré son âme ;

(1) C'est ce qu'on voit quand saint Marc précise le jour où la belle-mère de saint Pierre fut guérie (I, 36) et celui où le figuier stérile fut maudit (XI, 21). Saint Pierre est aussi nommé par saint Marc, dans beaucoup de circonstances où son nom est omis par saint Matthieu. (Cf. Marc, V, 37; XIII, 3; XVI, 7, et Matth., IX, 25 ; XXIV, 1, XXVIII, 7.)

(2) On a remarqué les mots suivants : Κεντυρίων, Centurio (XV, 39); σπεκουλατώρ, speculator (VI, 37) ; κοδράντης, quadrans (XII, 42).

(3 On y trouve des constructions de phrases telles que celle-ci : Γυνὴ... ἣΣ εἶχε τὸ θυγάτριον ΑΥ̓ΤΗ̃Σ πνεῦμα ἀκάθαρτον (VII, 25).

il les possède et les reproduit au long dans toute leur force et toute leur majesté.

Le premier évangile a conservé quelques traces de la personnalité de son auteur : ainsi cet ancien collecteur des impôts nous apprend transitoirement (XXII, 19) que le denier était la pièce de monnaie exigée pour le cens ; l'humilité chrétienne le porte à reconnaître le vice de son ancienne profession regardée comme un crime chez les Juifs (IX, 10 et 11), et, quand il donne la liste des Apôtres du Sauveur, il se nomme lui-même « *Matthieu le publicain.* » Les autres évangélistes, au contraire, omettent cette qualification ; ils réservent le nom de Matthieu pour désigner l'Apôtre, et ils semblent voiler respectueusement le publicain, avant sa conversion, en lui donnant le nom oublié de Lévi. Dans l'appel des Apôtres, le Sauveur, qui les envoyait deux à deux, les nomme aussi deux à deux ; saint Matthieu se trouve ainsi associé avec saint Thomas, et tous deux sont placés au quatrième rang. Mais, suivant saint Matthieu (X, 13), l'apôtre saint Thomas devrait être le premier des deux, tandis qu'il n'est que le second suivant saint Marc (III, 18) et saint Luc (VI, 15).

Saint Matthieu écrit évidemment pour les Juifs de la Judée : il ne donne aucune explication ni des usages comme saint Marc, ni des lieux comme saint Luc ; ses lecteurs connaissent suffisamment les uns et les autres, ils connaissent également bien les livres de l'Ancien Testament, et l'auteur en multiplie les citations.

XIII. Parmi les trois premiers évangélistes, c'est lui qui, selon nous, a le mieux suivi l'ordre chronologique, et nous donnons plus loin les preuves de notre opinion (p. 287, etc.). L'interversion la plus notable, dans son évangile, se trouve être celle des chapitres X et XI. Quelques auteurs ont aussi prétendu voir une interversion

des plus graves et des plus évidentes, dans le passage qui termine le chapitre XXIII, notamment dans ces paroles : « *Vous ne me verrez plus jusqu'au jour où vous direz : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* (1). » Une telle interversion serait grave, en effet, si ces paroles étaient, comme on le prétend, la prophétie des acclamations du jour des Rameaux, car le récit de ces acclamations a été fait précédemment dans le même évangile. Mais l'immense majorité des interprètes (2) voit au contraire dans ces paroles une prophétie de la conversion des Juifs à la fin des temps.

Le P. Patrizzi, qui admet un nombre très-considérable de faits intervertis en saint Matthieu, prétend excuser l'auteur, en disant qu'il se proposait de composer non pas une histoire, mais une thèse (3), et de donner aux Juifs non pas un récit, mais une démonstration des caractères messianiques de Jésus. Une pareille excuse nous paraît encore plus mal fondée que le grand nombre d'interversions. La principale preuve que le même auteur apporte à l'appui de son assertion, c'est que saint Matthieu cite vingt fois les prophéties, tandis que saint Luc, véritable historien, ne les cite que huit fois. Mais quelle force peut avoir cette preuve ? Saint Matthieu est un Juif écrivant en Judée pour des Juifs familiers avec les Écritures, tandis que saint Luc, le prosélyte grec, s'adresse aux Gentils, lesquels ignorent profondément ces mêmes Écritures. Le premier ne peut-il donc les citer plus fréquemment sans pour cela perdre son caractère

(1) Voir Patrizzi, *De Evang.*, l. I, c. I, n. 22.

(2) Maldonat dit même que *l'unanimité* des interprètes pense ainsi (*Comment. in Matth.*, loco citato).

(3) Matthæi itaque opus non ἱστορικόν est, sed ἐλεγκτικόν, eoque tendit quo diximus ut Judæis probet Jesum esse Messiam (Patrizzi, *De Evang.*, lib. I, c. I, n. 23.)

d'historien ? Faudra-t-il aussi dénier à saint Jean cette qualité d'historien parce que son évangile composé pour des Grecs cite onze fois les Écritures et conclut beaucoup plus expressément à la divinité de Jésus-Christ? Cependant saint Jean suit l'ordre historique des faits et ne commet aucune interversion. Non, le premier évangile n'est pas une thèse plutôt qu'une histoire; il possède au contraire, au plus haut degré, tous les caractères de l'histoire ; il ne plaide pas, il expose, et il nous semble qu'il suffit de lire cet évangile pour être frappé de ce fait et pour en convenir. Tableau sublime, parce qu'il est exact, il représente au naturel la mission divine, les faits et les discours du Sauveur des hommes. Toute sa force probante vient même de ce qu'il est purement et simplement une histoire.

XIV. Les témoignages unanimes de toute l'antiquité chrétienne, à commencer par celui de Jean l'Ancien, disciple du Seigneur (1), nous apprennent que saint Matthieu a écrit son évangile pour les Juifs et dans le dialecte hébreu vulgaire qui était alors le syro-chaldéen (2).

(1) Voir plus haut, p. 250.

(2) Cette assertion a été contestée par plusieurs critiques, la plupart protestants. Nous avouerons humblement ici n'avoir jamais bien compris la force des raisons qu'ils allèguent en faveur de leur opinion. Le texte hébreu, disent-ils, n'existe pas, et ensuite les libres allures du texte grec, les citations de l'Ancien Testament, souvent différentes du texte conservé par les Juifs, prouveraient l'originalité du texte grec de saint Matthieu. Mais : 1° si le texte hébreu n'existe plus aujourd'hui, comme tant d'autres ouvrages écrits dans cette langue, saint Jérôme, saint Epiphane et d'autres nous assurent qu'il existait encore de leur temps, au quatrième siècle, et que l'évangile des Nazaréens n'était autre que ce texte lui-même ; 2° nous ne voyons pas en quoi les allures du texte grec seraient incompatibles avec l'aisance d'une bonne traduction ; et 3° quant aux citations que l'auteur emprunte à l'Ancien Testament, si elles ne s'adaptent pas toujours parfaitement aux exemplaires hébreux actuels, les différences sont cependant moins fréquentes et moins sensibles que celles de la *traduction* de ces mêmes textes, dans les Septante.

Mais il paraît certain qu'il fut traduit en grec, dès les temps apostoliques, et la Synopse de saint Athanase attribue même cette traduction à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem. Cette assertion n'offre rien d'invraisemblable : on sait par les *Actes des Apôtres* (VI, 1) que l'Église de Jérusalem comptait un grand nombre de Juifs hellénistes, et que l'apôtre-évêque saint Jacques écrivit en grec l'épître qui porte son nom.

Nous serions même tenté de regarder comme un indice du travail de saint Jacques la suppression, dans la traduction grecque, d'un fait que saint Jérôme a retrouvé dans les exemplaires hébreux. On sait par la première épître de saint Paul aux Corinthiens (XV, 7) que le Sauveur, après sa résurrection, apparut à saint Jacques en particulier. Or ce fait se trouvait ainsi raconté dans l'évangile hébreu des Nazaréens : « Le Seigneur, ayant remis son linceul au serviteur d'un prêtre, se rendit auprès de Jacques. Or Jacques avait fait le serment de ne pas prendre de nourriture depuis l'heure où il avait bu le calice du Seigneur, jusqu'à ce qu'il eût vu Jésus ressuscité des morts. Le Seigneur étant donc près de lui : « Apportez, dit-il, la table et le pain. » Prenant ensuite le pain, il le bénit, le rompit et le présenta à Jacques le Juste, en disant : « Mon frère, mangez ce pain, car le Fils de l'homme est ressuscité (*De viris illust.*, II). »

L'humilité de saint Jacques ne serait-elle point la cause de l'omission d'un fait aussi glorieux pour lui ?

XV. *Evangile selon saint Jean.* — Saint Matthieu a composé son évangile avant saint Marc, et celui-ci avant saint Luc ; tel est l'ordre de la composition des trois évangiles synoptiques, et l'examen interne de ces écrits nous révèle cet ordre avec la même facilité que l'étude de la géologie montre la priorité des diverses couches qui ont formé l'écorce du globe.

Reste le quatrième évangile ; mais pour celui-ci, l'examen du texte donne des résultats qui rendent superflus tous les témoignages de l'histoire.

Le quatrième évangile présente, comme les épîtres de saint Paul, un caractère éminemment original, où l'auteur se trahit à chaque page. C'est un vieillard : les redites fréquentes et la longueur de ses récits le révèlent; mais, quand il parle de son Sauveur et de son Dieu, ce vieillard retrouve la jeunesse de l'aigle, la jeunesse qui s'est renouvelée aux sources de l'éternel amour. C'est bien l'âme pure et fervente du disciple bien-aimé qui respire dans toute cette quatrième histoire du Verbe fait homme ; c'est bien l'apôtre vierge, le confident de Jésus et le fils adopté de Marie, qui a su se rappeler et reproduire aussi minutieusement les actes et les paroles du bon Maître.

Témoin oculaire des faits, il en suit parfaitement l'ordre; il aime à citer les fêtes qui arrivent, l'époque et même l'heure des événements (1). Il était parmi les disciples de Jean-Baptiste, lorsque celui-ci leur montra le Christ en disant : « Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui efface le péché du monde. » En entendant ces mots, le fils de Zébédée s'offrit aussitôt à Jésus pour être son disciple (2). « Or, dit-il, il était la *dixième heure* du jour. » Heure à jamais mémorable en effet, car elle commença pour saint Jean la série de ces grâces qui firent de lui le disciple aimé de Jésus, et qui l'élevèrent à la triple dignité d'apôtre, d'évangéliste et de prophète. Saint Jean

(1) Voir ch. I, 29, 35, 39, 43 ; II, 1, 13, 20, 23 ; III, 24 ; IV, 1, 85 ; V, 1 ; VI, 4 ; VII, 2, 14, 37 ; X, 22 ; XII, 1, 12 ; XIII, 1 ; XIX, 14, 31 ; XX, 1, 19, 26.

(2) Voir évangile de saint Jean, I, 35-40. — Tous les interprètes ont reconnu saint Jean dans le disciple qui était avec saint André dans cette circonstance.

est donc un témoin de premier ordre ; il a suivi le Sauveur dès le début de sa mission divine ; il l'a accompagné sur le Thabor au jour de sa transfiguration, sur le mont des Oliviers dans son agonie, et sur le Calvaire dans sa passion ; il a recueilli son dernier soupir sur la croix et, le dimanche de Pâque, il a devancé saint Pierre au tombeau du Calvaire pour constater la résurrection. Faut-il après cela s'étonner si saint Jean, dans son évangile, nous initie aux mystères les plus sublimes de la divinité ? Les autres évangélistes s'étaient contentés de considérer le Christ agissant sur la terre, mais le premier regard de saint Jean le découvre dans l'éternité, existant avant tous les temps ; sa première parole nous le montre Dieu dès le commencement et vivant avec Dieu son Père (I, 1-18).

C'est après ce sublime exorde que s'ouvre l'histoire des faits évangéliques ; là encore l'auteur a pour but de démontrer la céleste origine de Jésus et son amour infini pour nous ; mais rien ne lui paraît plus propre à atteindre ce double but que le pur exposé des faits ; il se contente donc de donner cet exposé, et il s'en acquitte avec une exquise simplicité.

XVI. Nous avons dit que cet écrit était l'œuvre de sa vieillesse ; il doit être par là même postérieur à la ruine de Jérusalem, et encore plus à la publication du troisième évangile ; car, d'après la tradition, saint Jean, le plus jeune des Apôtres, touchait à peine aux premières limites de la vieillesse, en l'an 70, lorsque la ruine de Jérusalem arriva. Plusieurs passages du quatrième évangile supposent en effet Jérusalem déjà détruite : l'auteur y parle du village de Béthanie et du jardin des Oliviers comme n'existant plus : « Béthanie, dit-il (XI, 18), ÉTAIT proche de Jérusalem, à la distance de soixante stades. » Et plus loin (XVIII, 1) : « Il vint au delà du torrent de

Cédron, où il y AVAIT un jardin. » Il est vrai qu'il parle au *présent* de la piscine de Bethsada, mais cette piscine avait en effet échappé à la ruine générale, et, près de trois siècles après, Eusèbe, qui l'avait visitée, employait pour la décrire les mêmes termes que saint Jean (*Onomat. de loc. sacr.*, v° Βηζαδά).

En parlant des Juifs de Palestine, le médecin grec saint Luc disait encore : *le peuple* ou *la foule ;* saint Jean dit toujours : *les Juifs*, comme pour rappeler un peuple qui n'est plus. Il croit utile de traduire les termes employés par ce peuple et même les noms de *Messie* (I, 41) et de *Rabbi* (I, 38), de dire que les Samaritains et les Juifs étaient ennemis, que les Galiléens venaient à Jérusalem pour les grandes fêtes (IV, 9 et 45), et enfin d'expliquer les usages du peuple juif, comme les ablutions (II, 6) et le mode de sépulture (XIX, 40). D'après tous ces indices réunis, on peut affirmer que le quatrième évangile est postérieur à la ruine de Jérusalem.

XVII. On voit en même temps que les trois autres évangiles sont parfaitement connus de l'auteur du quatrième. Il leur donne des éclaircissements : par exemple, quand il ajoute cette remarque, à propos de la simultanéité des prédications de Jean-Baptiste et de Jésus : « Car Jean n'avait pas encore été mis en prison. » Une telle observation ne peut avoir trait au récit de l'auteur, attendu qu'il n'y parle jamais ailleurs de l'emprisonnement de Jean-Baptiste; elle se rapporte donc au récit des premiers historiens du Sauveur. Le quatrième évangile n'est même qu'un supplément aux trois premiers : il expose les faits et discours qu'ils ont omis, et il omet à peu près tout ce qu'ils ont raconté, et cependant c'est ce qu'il y a de plus important dans la vie du Sauveur.

Les premiers évangélistes relatent ce qui s'est

passé en Galilée pendant les deux ans qui s'écoulèrent depuis l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste (29 novembre 30) jusqu'à la fête de la Dédicace (17 déc. 32); ils omettent les premières prédications de Jésus en Judée, comme aussi les incidents qui signalèrent ses derniers voyages à Jérusalem. Saint Jean s'attache, au contraire, à raconter ce qui s'est passé en Judée, au commencement et à la fin de la prédication évangélique. Quand Jésus retourne en Galilée, après l'emprisonnement du Précurseur, (29 nov. 30), l'auteur du quatrième évangile le suit jusqu'en Samarie ; il s'arrête aux frontières de la Galilée et ne reprend son récit que lorsque Jésus revient en Judée, environ un an après. Pendant cet intervalle, saint Jean n'a pas un mot pour raconter les miracles et les discours du Sauveur sur les bords célèbres du lac de Génésareth, l'élection et la mission des douze Apôtres, la députation de Jean-Baptiste au Sauveur et bien d'autres faits importants. Même silence pour la troisième année de la prédication du Sauveur, elle aussi passée en Galilée. Il faut cependant faire une réserve pour les récits qui ouvrent le chapitre VI; mais on voit aussitôt pourquoi : l'évangéliste voulait exposer un discours de la plus haute importance sur la sainte Eucharistie et toutefois omis par les autres. C'est pour amener ce discours, et le relier aux autres faits, qu'il reprend le récit des premiers évangélistes, qu'il raconte la multiplication des pains et la marche de Jésus sur les flots du lac.

XVIII. Pour trouver d'autres récits communs, il faut aller jusqu'au chapitre XII, où il est parlé du sixième jour avant la Passion. L'auteur replace à cette date précise le repas de Béthanie et l'effusion des parfums sur les pieds du Sauveur, double fait interverti en saint Matthieu (XXVI, 6) et en saint Marc (XIV, 3). Le quatrième

évangéliste se retrouve alors sur le même terrain que les trois autres ; comme eux, il doit nécessairement raconter la passion du Sauveur; mais, toujours fidèle au même plan, il ne fait qu'indiquer ce qu'ils ont dit, et au contraire il fait un récit complet des faits omis par eux.

Ainsi il décrit brièvement l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem, et passe aussitôt à d'autres faits oubliés ; il omet, en parlant de la cène, de rappeler l'institution de la sainte Eucharistie, et il raconte longuement le lavement des pieds, le morceau de pain donné à Judas, le discours et la prière de Jésus après la sortie du traître, en un mot, tout ce dont les autres n'avaient point parlé. Lui seul raconte la comparution du Sauveur devant Anne, le beau-père de Caïphe, et, quant à l'interrogatoire de Jésus par-devant ce dernier, il se contente de l'indiquer sommairement, en ajoutant : « Et Anne l'envoya, les mains liées, au grand-prêtre Caïphe. » Aurait-il pu se dispenser de raconter le jugement du sanhédrin, chose capitale dans l'histoire de la Passion, si d'autres ne l'eussent fait avant lui ? Dans le reste du récit, tout en donnant la suite des faits, comme les autres évangélistes, il s'attache visiblement à relever les détails négligés par eux : il reproduit les deux interrogatoires que Pilate fait subir à Jésus hors de la présence des Juifs ; il n'a garde d'oublier la parole par laquelle le Sauveur lui confie sa mère et le coup de lance qui ouvre son côté. Les autres évangélistes n'avaient fait qu'indiquer les apparitions du Sauveur après sa résurrection ; saint Jean précise les quatre apparitions les plus importantes, et les raconte avec des détails très-circonstanciés (1).

(1) Voir, pour la comparaison des textes, les trois derniers chapitres de chaque évangéliste.

Pourquoi l'auteur entre-t-il dans ces minutieux détails, toutes les fois qu'il s'agit d'un fait ou d'un discours omis par les autres ? Pourquoi, d'autre part, ces énormes omissions qui laissent dans l'ombre des années presque entières et les périodes les plus importantes de la mission évangélique. Encore une fois, de telles omissions d'une part, et des récits aussi détaillés de l'autre seraient inexplicables, si l'on ne présupposait la connaissance des trois premiers évangiles.

XIX. Les trois premiers évangiles se trouvent ainsi complétés par le quatrième, et tous les quatre réunis nous présentent un ensemble historique et authentique où nous sommes sûrs de retrouver toute la mission divine du Sauveur.

En les étudiant encore de plus près, nous allons bientôt voir tous les événements de cette mission se dérouler sous nos yeux et venir se replacer dans le même ordre qu'autrefois.

Mais avant d'entrer dans cette nouvelle discussion, nous ne saurions mieux clore celle-ci qu'en empruntant les paroles suivantes de M. Wallon :

« Ce que nous avons voulu surtout maintenir comme étant le point dominant du débat, c'est que, dans les évangélistes, nous avons des témoins, et de quelque façon que l'on juge leurs récits, nul doute ne doit rester sur leur personne. Ceux qui nous parlent sont bien saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean. C'est à eux, si l'on refuse de les croire, qu'il faut donner un démenti. Nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que si l'on montrait, à l'égard des livres anciens ou nouveaux, les exigences qu'on a pour le Nouveau Testament, l'histoire serait encore à faire, faute de témoins dûment constatés ; nous en serions toujours à l'âge mythologique. L'histoire est vieille pourtant ; mais en vérité,

quand on a parcouru le cercle entier de cette discussion, on devient si difficile en matière de preuve, qu'on serait tenté de ne plus croire à rien qu'à l'Evangile. » (*De la Croyance*, etc., p. 463 et 464).

§ III

Autorité diverse des évangélistes pour le classement chronologique des faits.

I. L'un des disciples du Sauveur, « Jean l'Ancien, rap-
« portait que Marc, interprète de Pierre, avait exacte-
« ment écrit tout ce qu'il tenait de ce dernier et dont il
« gardait un fidèle souvenir, que toutefois il n'avait
« point suivi l'ordre dans lequel le Seigneur avait agi
« ou parlé ; car il n'avait ni entendu ni suivi le Seigneur ;
« mais il accompagnait Pierre, lequel distribuait ses
« enseignements suivant l'utilité des auditeurs et non
« suivant l'ordre historique. Ainsi Marc n'est pas à re-
« prendre d'avoir écrit plusieurs choses suivant le seul
« ordre de ses souvenirs, car il se proposait seulement
« de ne rien omettre et de ne rien dire d'inexact. »
(Eusèbe, *hist.* III, 39.)

Ce jugement, porté sur l'évangile de saint Marc par un témoin oculaire des faits évangéliques, mérite d'être pris en sérieuse considération : il condamne non-seulement l'ordre suivi par saint Marc, mais encore celui de saint Luc, puisque ce dernier a reproduit les récits de saint Marc sans en modifier l'ordre. Le jugement du vieux disciple du Sauveur frappe donc l'ordre adopté par ceux des évangélistes qui n'ont écrit que sur les récits d'autrui ; il confirme au contraire la présomption légitime que l'on doit accorder sur ce point aux deux autres évangélistes, saint Matthieu et saint Jean, tous

deux témoins oculaires et parfois acteurs dans les faits racontés.

II. Certes tous les exégètes s'accordent à reconnaître un ordre chronologique sûr et régulier dans l'évangile de saint Jean. Il est vrai que cet auteur n'a guère l'occasion d'être en désaccord avec les trois premiers, puisqu'il ne donne généralement que des faits oubliés par eux ; mais, sans cela, le doute même ne peut exister sur l'ordre de ses récits, tant il a soin de marquer les époques successives où ils viennent se placer. (Voir plus haut, p. 229-231 et 280-282).

Il n'en est pas de même pour l'évangile de saint Matthieu ; les faits et les discours que cet évangile reproduit se retrouvent presque en totalité dans saint Luc, mais ils s'y retrouvent distribués suivant un ordre différent. De là aussi deux systèmes différents pour le classement de ces faits, l'un qui s'appuie principalement sur l'autorité de saint Matthieu, et l'autre sur celle de saint Luc. Il y a même des concordes qui suivent uniquement et partout l'ordre de saint Luc ; telles sont celles de l'abbé de Vence, de Hug et du P. Patrizzi (1).

Comme une concorde ne peut être utile qu'à la condition d'avoir, en faveur de l'ordre qu'elle présente, sinon la certitude, au moins la plus grande somme de probabilités, l'examen des arguments probables ou certains devient ici plus nécessaire que partout ailleurs.

III. Toute l'autorité de saint Luc pour le classement des faits repose sur un mot ; il promet dans son prologue *d'écrire* l'histoire évangélique *avec* ORDRE (ΚΑΘΕΞΗΣ γράψαι.) Cette promesse doit-elle être entendue ri-

(1) Bible de Vence, édit. in-8°, t. 19, p. 421. Hug, *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments*, et Patrizzi, *De Evangeliis*, l. II.

goureusement et au pied de la lettre ? Là est toute la question.

Or nous ne croyons pas devoir admettre une interprétation rigoureuse du mot καθεξῆς ; car, pour ne parler que de faits évidents, saint Luc, dès son troisième chapitre (℣ 19), commet une interversion notable : l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste est raconté par lui avant le baptême du Sauveur ; pareillement, au chapitre IX (℣ 51), il relate un incident arrivé pendant le dernier voyage de Jésus à Jérusalem, et cependant, après cet incident, le même évangéliste nous montre plusieurs fois encore le Sauveur en Galilée. Ces deux transpositions sont évidentes et ne sont pas les seules. Nous en concluons que la déclaration de saint Luc comporte une certaine latitude d'interprétation. Mais, au contraire, en l'appliquant d'une manière générale, on doit convenir que l'auteur l'a grandement réalisée. Depuis l'annonce de la naissance de saint Jean-Baptiste jusqu'à la captivité de saint Paul à Rome, son histoire embrasse une période de près de soixante-dix ans ; or, pendant la seconde moitié de cette période, dans les *Actes des Apôtres*, saint Luc suit évidemment l'ordre des temps ; il le suit encore généralement, dans la première moitié qui est l'évangile, et, si nous découvrons quelques interversions parmi les faits pressés et nombreux arrivés durant les trois ans et demi de la prédication du Sauveur, ces interversions sont rares et ne sont séparées de leur véritable date que par un intervalle de quelques jours ou de quelques mois au plus. Ajoutons que saint Luc semble indiquer lui-même ces interversions, car la formule assez ordinaire de ses transitions , καὶ ἐγένετο, *et il arriva*, ne démontre aucune succession bien précise dans les faits racontés.

IV. Il est bien vrai encore que saint Marc se trouve

d'accord avec saint Luc pour l'ordre des faits; mais nous avons vu que, d'après le témoignage formel d'un disciple du Sauveur, cela même est un argument péremptoire contre saint Luc, attendu que l'ordre de saint Marc est fautif. L'accord des deux évangélistes a du reste une explication historique qui lui enlève toute sa valeur: tous les deux ont écrit à Rome, et saint Luc a eu sous les yeux l'évangile de saint Marc, tandis qu'il n'a dû connaître qu'indirectement celui de saint Matthieu (1) ; rien donc de moins étonnant qu'il ait suivi uniquement l'ordre donné par le disciple de saint Pierre, et cela ne préjuge rien contre l'autorité de saint Matthieu.

VI. Quant à ce dernier, s'il n'a point mis de préface à son évangile, il ne faut pas oublier que tel était l'usage des écrivains hébreux. Il n'a donc fait aucune déclaration préalable ; mais est-ce une raison pour lui dénier l'intention de suivre l'ordre des temps dans ses récits? Nous regardons comme un principe incontestable que tout historien a naturellement l'intention de suivre cet ordre et si ce principe doit être appliqué spécialement, c'est aux auteurs hébreux qui ont écrit l'histoire. Depuis Moïse jusqu'à saint Jean, tous ces auteurs se font remarquer par le soin qu'ils mettent à suivre l'ordre des temps. Saint Matthieu et saint Luc sont historiens; tous deux ont eu cette intention, et certes elle n'a pas été vaine quant à l'effet, car tous deux s'accordent pour le classement de la plupart des faits. Mais quand le désaccord existe, une critique éclairée doit nécessairement tenir compte de l'autorité de saint Matthieu.

VII. Certes nous sommes loin de prétendre que ce dernier n'a transposé aucun fait, et que l'ordre donné par lui doit être aveuglément suivi, mais nous croyons

(1) Voir plus haut, p. 260-264.

que généralement son autorité est plus sûre que celle de saint Luc. Saint Matthieu n'est pas un historien ordinaire, c'est un témoin de premier ordre : apôtre de Jésus-Christ, il a suivi le Sauveur, et ce qu'il raconte il l'a vu et entendu personnellement, il en écrit le récit sur les lieux mêmes, huit ans seulement après la Passion. Saint Luc, au contraire, n'a pas connu le Sauveur, et il n'en raconte l'histoire que d'après le témoignage d'autrui ; son évangile date de plus de vingt ans après l'Ascension, et comme tout porte à le croire, il l'a écrit dans un pays bien éloigné du théâtre des événements.

VIII. Nous avons cité plus haut le témoignage de Jean l'Ancien sur saint Marc ; la portée de ce témoignage est aussi favorable à l'ordre adopté par saint Matthieu que contraire à celui de saint Luc. Quand le vieux disciple dit de saint Marc qu'il n'a pas présenté les actes et les paroles du Seigneur dans leur ordre véritable, la raison et l'excuse qu'il en donne, c'est que Marc n'a pas entendu Jésus-Christ, mais seulement saint Pierre, et que saint Pierre donnait ses enseignements, sans suivre l'ordre des temps ; ces paroles font évidemment allusion à un autre évangile écrit par un témoin oculaire, exposant les mêmes faits, mais dans un ordre différent, et cet évangile, qui ne peut être que celui de saint Matthieu, se trouve en effet mentionné immédiatement après, lorsque le même disciple ajoute : « Matthieu a écrit en hébreu les prédications du Seigneur. »

IX. Le véritable système, pour établir la concorde évangélique, consiste donc à ne suivre aveuglément ni l'ordre de saint Luc ni celui de saint Matthieu, mais à tenir compte des raisons extrinsèques et intrinsèques qui, dans le désaccord des auteurs, militent soit en faveur de l'un, soit en faveur de l'autre. La critique exégétique doit surtout confronter les textes de chaque auteur et

les éclairer de toutes les lumières qu'il lui est possible de réunir. Que le lecteur ne s'effraye point de cette étude ; elle est beaucoup moins ardue qu'elle ne le paraît. Elle amène souvent une solution favorable à saint Matthieu, et la fréquence d'un tel résultat, jointe aux considérations énumérées plus haut, nous autorise à donner encore la préférence à saint Matthieu dans les cas très-rares où l'examen des textes ne suffirait pas pour résoudre la question.

X. Un tel système a l'immense avantage de respecter absolument le texte sacré qui autrement se trouve plus ou moins compromis dans les concordes. Ainsi la particule τότε, *alors*, indique à peu près le même temps pour les faits qu'elle relie ; la formule μετὰ ταῦτα, *après ces choses*, indique que le second fait est postérieur à l'autre, et généralement à ceux qui se trouvent racontés auparavant. Tel est le sens naturel de ces mots; et le respect dû à l'inspiration divine, les règles mêmes de la plus simple critique demandent qu'on en tienne compte. Mais les formules καὶ ἐγένετο, *et il arriva*, dans saint Luc; ἐν ἐκείναις ταῖς ἡμέραις, *en ces jours-là*, ou ἐν ἐκείνῳ τῷ καιρῷ, *en ce temps-là*, dans saint Matthieu, ne déterminent aucune relation précise entre le récit qui précède et celui qui suit.

D'autres formules, au contraire, relient les faits d'une manière tellement nécessaire, qu'ils ne peuvent être séparés sans violenter le texte sacré. Nous en citerons un exemple bien remarquable. Les trois synoptiques reproduisent, à la suite de la vocation de saint Matthieu et du festin donné par lui à Notre-Seigneur, une discussion soulevée en cette occasion par les Pharisiens. Or saint Matthieu (IX, 18) relie *expressément* à cette discussion la résurrection de la fille de Jaïre. « TANDIS QUE JÉSUS LEUR DISAIT CES CHOSES ; *voici qu'un chef de*

synagogue s'approcha en disant : Seigneur, ma fille vient de mourir... etc. » Au contraire saint Luc (v, 39, et viii, 41) et saint Marc (ii, 28 et v, 22) rapportent le même miracle longtemps après, et séparent ainsi les faits que saint Matthieu unit expressément. Or le texte de ce dernier est formel, impossible à éluder, et son témoignage inattaquable sous tous rapports ; le fait s'est passé en sa présence, dans sa propre maison, le jour même de sa conversion, c'est-à-dire dans la circonstance la plus mémorable de sa vie ; il est donc impossible qu'il se trompe sur le classement de ce fait.

On voit par là, une fois de plus, que la promesse faite par saint Luc de raconter les faits *par ordre*, καθεξῆς, doit s'entendre dans un sens large et général, puisque d'autres textes plus formels, comme le montre l'exemple précédent, prouvent que saint Luc a réellement interverti quelques faits.

CHAPITRE II

Harmonie chronologique des quatre Évangiles (1).

§ I

Vie cachée du Sauveur.

I. L'origine de l'histoire évangélique remonte avant tous les temps, jusqu'aux profondeurs de l'éternité.

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était « en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était dès le commen- « cement avec Dieu. Tout a été fait par lui, et rien de tout « ce qui a été fait ne l'a été sans lui. (Jean, I, 1-3). »

Tel est l'exorde de l'Evangile ; on peut en faire l'exorde de toute la Bible.

Après la génération du Verbe et après l'éternité sans commencement, l'ordre des temps amène la création du monde et des hommes, la chute originelle et tous les récits de l'histoire sacrée ou profane jusqu'à la venue du Sauveur.

II. L'apôtre saint Jean raconte la génération éternelle du Verbe (I, 1-14) ; un autre apôtre, saint Matthieu, raconte sa génération temporelle (I, 1-17).

(1) Pour une plus complète intelligence de tout ce chapitre, il importe d'avoir le texte des évangiles sous les yeux.

« Généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham... »

Suit la liste des ancêtres du Sauveur depuis Abraham jusqu'à « Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

III. Après l'exposé préliminaire de cette double génération, le premier chapitre de saint Luc ouvre le récit des faits purement historiques, en racontant :

L'apparition de l'ange Gabriel au prêtre Zacharie (juin 4706, P. J. Voir p. 128) ;

La conception de Jean-Baptiste (24 septembre 4706) ;

L'apparition de l'ange Gabriel à la vierge Marie ;

L'incarnation du Verbe (25 mars 4707) ;

La visite de Marie à sa cousine Elisabeth ;

La naissance de Jean-Baptiste (24 juin 4707) ;

Et la circoncision de l'enfant (1er juillet 4707).

IV. C'est seulement après la naissance de Jean-Baptiste, et le retour de Marie à Nazareth, que l'on peut placer l'apparition de l'ange envoyé à Joseph pour l'avertir de la maternité divine de Marie ; cette apparition est racontée par saint Matthieu (I, 18-25).

V. Nous reprenons ensuite le récit de saint Luc (II, 1-38) et nous y trouvons :

La nativité du Sauveur à Bethléem (25 décembre 4707) ;

L'adoration des bergers ;

La circoncision de l'Enfant divin (1er janvier 4708);

La purification de Marie au temple, avec tous les détails qui s'y rattachent (2 février 4708).

D'après l'opinion la plus probable, la sainte famille continua de rester à Bethléem après la purification et jusqu'à l'arrivée des Mages.

VI. Le second chapitre de saint Matthieu vient alors

s'intercaler intégralement entre les versets 38 et 39 du second chapitre de saint Luc. Il comprend :

L'adoration des Mages (6 janvier 4709, voir p. 27-48) ;

La fuite en Egypte ;

Le massacre des Innocents ;

La mort d'Hérode (1er avril 4710) ;

Et le retour de la sainte famille à Nazareth.

VII. Les quatorze derniers versets du second chapitre de saint Luc font suite à ces événements et comprennent :

La vie intime de Jésus à Nazareth ;

Ses voyages à Jérusalem ;

Et le séjour qu'il fit dans le temple à l'âge de douze ans, après la Pâque (20 avril 4720).

La vie de Jésus à Nazareth se trouve ensuite résumée par le même évangéliste en ces termes :

« Et Jésus était soumis à Marie et à Joseph, et il croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. »

Ainsi se termine l'histoire de la vie obscure du Sauveur ; elle est courte, mais pleine d'enseignements pour l'immense majorité des hommes appelés à vivre dans les mêmes travaux et la même obscurité.

VIII. Les difficultés relatives à la chronologie des deux premiers chapitres de saint Matthieu et de saint Luc ont été résolues dans la seconde partie de ces *Etudes* ; nous y renvoyons le lecteur. Nous revenons toutefois sur les faits dont l'indication précède, afin d'ajouter au texte sacré quelques explications chronologiques sur la naissance du Sauveur, l'adoration des Mages et les faits suivants jusque après la Pâque de l'an 4720.

IX. D'après une tradition ancienne recueillie par saint Epiphane (*Hæres.*, LI, 10), saint Joseph serait né

plus de quatre-vingts ans avant Notre-Seigneur, c'est-à-dire vers l'an 4627, P. J., au plus tard. Comme il vivait encore à l'époque où le Sauveur avait atteint sa douzième année (Luc, II, 42 et 48), il s'ensuit qu'il aurait vécu plus de quatre-vingt-douze ans. Cet âge peut paraître bien avancé. Cependant l'*Histoire*, apocryphe mais très-ancienne, *de Joseph le charpentier*, le fait mourir à l'âge encore plus élevé de cent onze ans (1). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il était mort à l'époque où le Sauveur commença sa vie publique (29, E. C.)

X. Nous résumerons ici brièvement les principaux événements arrivés depuis l'époque présumée de la naissance de saint Joseph.

En l'année 4627, le roi Alexandre Jannée terminait les discordes civiles des Juifs par le supplice atroce de huit cents d'entre eux qu'il fit crucifier en sa présence.

Vingt-quatre ans après, Pompée, profitant de la guerre civile survenue entre les deux fils d'Alexandre Jannée, Hircan et Aristobule, prenait Jérusalem d'assaut et entrait de vive force dans le Saint des Saints (10 *Thisri* ou 22 septembre 4651). Cicéron et Antoine étaient alors consuls à Rome.

Le temple fut de nouveau profané et pillé par Crassus, neuf ans plus tard, en 4660. Pompée et Crassus n'eurent plus que des revers depuis leur sacrilége.

En l'an 4665, la bataille de Pharsale rendait Jules César seul maître de l'empire ; Hircan fut confirmé par lui dans la dignité de grand-prêtre et de prince des Juifs. César mourut assassiné cinq ans après.

En l'an 4673, les Parthes envahissent la Judée, emmènent Hircan captif, et donnent le trône de Jérusalem à son neveu Antigone.

(1) Voir *Dictionn. des Apocryphes*, édit. Migne, t. I, col. 1029.

L'année suivante, Hérode, fils d'Antipater, procurateur de Judée sous Hircan, se fait déclarer roi des Juifs par le sénat romain, et trois ans plus tard (4677) il s'empare de Jérusalem.

La bataille d'Actium, qui rend Octave seul maître de l'empire, en l'an 4683, ne change rien dans la situation du royaume de Judée (1).

Au milieu de toutes ces révolutions et de toutes les guerres qui bouleversèrent alors la Palestine entière, les descendants de David vécurent dans une obscurité relative, et cette obscurité paraît les avoir constamment dérobés aux persécutions des ambitieux.

XI. Vers le premier *Thisri* de l'an 4692, P. J., ou le 8 septembre de l'an 22 avant l'ère chrétienne, quinze ans avant la date réelle de la naissance du Sauveur, naquit à Nazareth la Vierge immaculée. Ses parents, saint Joachim et sainte Anne l'appelèrent du nom prédestiné de Marie, en hébreu *Miriam* ou *Mariam*, ce qui signifie reine ou dame. D'après d'anciennes traditions, Marie, à l'âge de trois ans, fut présentée au temple et se consacra elle-même à Dieu pour demeurer vierge (2).

Par une coïncidence remarquable, à l'époque où Marie prenait rang parmi les femmes consacrées au service du temple (4695), Hérode entreprenait de reconstruire cet édifice, et, à la fin de l'an 4706, lorsque après deux

(1) Voir, pour tous les événements mentionnés dans ce numéro, Josèphe, *Antiq.*, XIV et XV.

(2) « Le *Protévangile de saint Jacques*, écrit, composé par un auteur ébionite, dès le temps des Apôtres, ou du moins dès le second siècle de l'Eglise, parle au long de Joachim et d'Anne; l'*Evangile de la nativité de Marie* en parle de même. On croit que cet ouvrage a été composé par Séleucus, auteur du second siècle » (Citation tirée du *Dictionn. de la Bible* par Dom Calmet, au mot *Joachim.*) Le *Protévangile de saint Jacques* et l'*Evangile de la nativité de Marie* se trouvent dans le dictionnaire des Apocryphes : Migne, 3e encyclopédie, t. XXIII, col. 1010 et 1061.

ans de préparatifs et neuf ans de construction, le nouveau temple ouvrit ses portes pour sa dédicace (1), la vierge, alors âgée de quatorze ans, quittait l'asile de son enfance pour retourner à Nazareth. Ainsi, dans la personne de Marie, le temple vivant du Verbe incarné grandissait et s'élevait parallèlement avec le temple matériel de Jérusalem. Alors une ardente ferveur et une immense activité régnaient parmi toutes les personnes consacrées au service de Dieu : en même temps que les constructeurs travaillaient au gros œuvre de l'édifice, les femmes renouvelaient, sur de plus grandes proportions, le voile du temple et les divers tissus nécessaires au lieu saint. Mais, au milieu de cet empressement général, rien n'égalait l'ardeur et le succès de l'humble et jeune enfant qui, par un travail intérieur, préparait, dans la beauté de son âme, la forme que devait revêtir un jour le Fils de Dieu.

D'après les mêmes traditions (2), Marie atteignait sa douzième année, lorsqu'elle perdit son père, saint Joachim, dont elle était la principale sinon l'unique héritière. C'était en l'an 4704, P. J.

AN 4706, P. J. ; 8 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Asinius Gallus et Marcius Censorinus, consuls.

XII. L'empereur Auguste ordonne le dénombrement général des citoyens romains, et ensuite celui de tous les sujets de l'empire.

(1) Voir, pour la corrélation de ces dates, Josèphe, *Antiq.*, l. XV, c. XIV; — l'*Art de vérifier les dates*, Ire partie, t. II, p. 156-157, édit. in-8° de 1819, et plus haut, p. 208 et suivantes.

(2) Toutes ces traditions sont rapportées dans les deux écrits indiqués par la note 2 de la page précédente, et elles sont confirmées par saint Grégoire de Nysse (*Serm. in nat. Dom.*) et saint Epiphane (*Hær.*, LXIX,5).

La même année, l'ange Gabriel apparaît au prêtre Zacharie, et lui annonce la naissance future de saint Jean-Baptiste.

AN 4707, P. J. ; 7 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Tiberius Claudius Nero II et Calpurnius Piso, consuls.

XIII. *Vers le commencement de cette année, Hérode fait mettre à mort ses deux fils, Alexandre et Aristobule.*

La vierge Marie se trouvant en âge d'être mariée, les prêtres auxquels elle avait été confiée délibèrent sur le parti qu'elle doit suivre ; la bienséance ne permet plus qu'elle reste dans le temple, et, d'autre part, son vœu de virginité défend de l'assujettir aux liens d'un mariage ordinaire. Dans cette difficulté, ils décident de la confier à une personne éprouvée, qui vivrait avec elle comme étant son fiancé, et serait son protecteur et le gardien de sa virginité. Saint Joseph, parent de Marie, homme d'une justice éprouvée, et très-avancé en âge, est choisi pour remplir ce double but (V. la note 2 de la page précédente).

L'Eglise célèbre la fête des fiançailles de la vierge Marie le 23 janvier.

INCARNATION DU VERBE (25 MARS).

Quelques jours après l'annonciation, Marie se rend à Hébron, pour visiter sa cousine Elisabeth. Elle revient à Nazareth, environ trois mois après, vers le 2 juillet, et c'est alors que Joseph est averti miraculeusement de l'état où elle se trouve.

L'édit du recensement général est publié en Palestine. « Ce recensement, dit saint Luc (II, 2), est le premier qui se fit sous la direction de Quirinius, commandant de Syrie. » Sentius Saturninus était alors préfet ou propréteur de cette province (voir c. III, p. 48).

Le 24 décembre, Joseph se rend à Bethléem, sa ville natale, pour se faire inscrire avec Marie, son épouse. La nuit suivante (vendredi 25 décembre), le Sauveur naît dans une étable de Bethléem et commence, dans la crèche, sa vie de sacrifice et de rédemption.

AN 4708, P. J. ; 6 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Lelius Balbus et Caius Antistius Vetus, consuls.

Circoncision du Sauveur, le vendredi 1er janvier.

Purification de Marie et présentation de Jésus au temple, le mardi 2 février.

AN 4709, P. J. ; 5 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Cæsar Augustus XII et Cornelius Sylla, consuls.

Suivant notre opinion, l'adoration des Mages doit être placée vers le 6 janvier de cette année (voir p. 27 et suiv.).

XIV. Les Mages venaient d'*Orient* (Matth., II, 1 et 2), c'est-à-dire de l'ancienne Chaldée, pays de cette caste (1). Ce qui prouve le grand éloignement de leur pays, c'est qu'arrivés à Jérusalem, ils ignorent la cruauté pourtant bien connue d'Hérode, et ne craignent pas de demander publiquement « où est né le nouveau Roi des Juifs. » On savait cependant, dans tout l'empire romain, qu'Hérode venait de faire mourir ses deux fils, Alexandre et Aristobule, coupables d'aspirer à cette royauté.

D'après une ancienne tradition, ces Mages portaient le titre de rois, et cette tradition est d'autant plus vrai-

(1) Comparez les numéros XIV, XV et XVI de ce paragraphe avec le second chapitre de saint Matthieu. Ces numéros ne sont que l'explication littérale de ce chapitre.

semblable qu'il y avait alors, dans ces contrées, un grand nombre de petites principautés dont les chefs aimaient à prendre ce titre.

Nous avons dit précédemment (p. 27-48) pourquoi les Mages n'ont dû arriver à Jérusalem qu'au commencement de l'an 4709, lorsque le Sauveur entrait dans sa deuxième année.

Après avoir pris à Jérusalem toutes les informations possibles, les Mages partent pour Bethléem, le soir du 6 janvier, à une heure avancée. Bethléem n'étant qu'à deux lieues de Jérusalem, ils avaient le temps de trouver un logement à leur arrivée, et le lendemain ils s'informeraient du lieu où était né l'Enfant.

Telles étaient sans doute leurs dispositions sur la route de Bethléem, lorsque les étoiles commençant à paraître, *ils reconnaissent* parmi elles *l'astre qu'ils ont vu en Orient* et qui maintenant, par une course miraculeuse, vient peu à peu se placer au-dessus du lieu où est le Sauveur (1). Il pouvait être alors six ou sept heures du soir, car, à l'époque du mois de janvier, le soleil se couche, vers cinq heures après midi, en Palestine. La nuit était donc close à l'arrivée des Mages, et si l'on accepte dans sa rigueur la date du 6 janvier 4709, la lune était alors absente du ciel, et la constellation du bélier passait silencieusement au zénith de Bethléem.

Les Mages, guidés par l'étoile, vont droit à l'étable, et l'adoration de l'Enfant a lieu aussitôt après leur arrivée. Quelques heures après, un ange leur apparaissait et leur

(1) Cette circonstance a donné à penser que l'astre des Mages était un météore extraordinaire et non une étoile véritable. Le P. Patrizzi interprète autrement ce passage de l'Evangile et pense que cet astre a dû être une comète. (Voir plus haut p. 27 et 28.) L'Évangile de l'enfance du Sauveur dit que c'était un ange sous la forme d'une étoile.

recommandait de fuir immédiatement, sans retourner à Jérusalem.

La même nuit, saint Joseph pareillement averti fuyait, avec Jésus et Marie, vers l'Egypte, dans une direction opposée à celle des Mages. Hérode, qui avait congédié ces derniers dans la soirée du 6 janvier, ne pouvait compter sur leur retour que le lendemain ou même le surlendemain ; il ne put donc constater leur fuite que dans la journée du 8 janvier, lorsque déjà la sainte famille était complétement hors de ses atteintes.

Les évangiles canoniques ne nous disent rien des épisodes de cette fuite.

XV. A peine la sainte famille avait-elle franchi les limites de la Judée, qu'Hérode, d'accord avec ses conseillers intimes, Antipater, son fils, et Phéroras, son frère, ordonnait le massacre des enfants de Bethléem depuis l'âge de deux ans et au-dessous. Peu après, Antipater complote avec Phéroras l'empoisonnement d'Hérode, et, quand il croit ses mesures bien prises, il part pour Rome. La mort imprévue de Phéroras fait tout découvrir, et, *sept mois après*, Antipater revenant en Judée est aussitôt mis en jugement et condamné à mort.

An 4710, p. j. ; 4 avant l'ère chrétienne.

Calvisius Sabinus et Passienus Rufus, consuls.

Au commencement de l'année, Hérode envoie demander à l'empereur Auguste la permission de faire mourir son fils Antipater. Lui-même, dans l'intervalle, tombe malade.

Antipater est mis à mort cinq jours avant le décès d'Hérode lui-même, qui meurt vers le premier avril.

Un autre fils d'Hérode, Archélaüs, est aussitôt proclamé roi de la Palestine entière ; quelques jours après,

une émeute ayant eu lieu pendant la fête de la Pâque (mardi 10 avril), Archélaüs fait massacrer trois mille Juifs dans le temple. Il part ensuite pour Rome, afin de faire confirmer sa royauté par l'empereur Auguste. Mais Auguste lui donne seulement le titre d'ethnarque de Judée, et constitue deux autres fils d'Hérode, Hérode-Antipas et Philippe, tétrarques, l'un de la Galilée, et l'autre de l'Iturée. La province d'Abilène est en même temps donnée à Lysanias, prince étranger à la famille d'Hérode.

XVI. D'après l'Évangile (Matth., II, 22), la sainte famille revint d'Egypte, lorsque Archélaüs régnait en Judée, mais non en Galilée. Or la Galilée fut définitivement soustraite à l'autorité d'Archélaüs par la décision d'Auguste rendue à Rome, et, d'après le récit de Josèphe (*Antiq.*, XIII, 9 et 10), on voit que la nouvelle de cette décision ne put être connue en Palestine que deux ou trois mois après la mort d'Hérode.

La date du retour de la sainte famille à Nazareth se trouve ainsi reportée jusqu'au mois de juillet de l'an 4710. Le Sauveur avait alors deux ans et demi passés.

Durant les quelques mois qui séparèrent la mort d'Hérode de l'avénement de ses fils, la guerre avait étendu ses ravages sur toute la Galilée, et, entre autres désastres, la capitale de cette province, Séphoris, ville peu distante de Nazareth, fut prise et détruite par les Romains. La guerre cessa enfin après la décision d'Auguste (Josèphe, *Antiq.*, XVII, 10, 11, 12 et 13).

La sainte famille se trouva dérobée, par son absence, aux fléaux de cette guerre; mais elle dut trouver bien des ruines à son retour d'Egypte. L'Évangile se tait sur les difficultés de cette époque et passe aussitôt à un temps plus éloigné.

AN 4720, P. J. ; 7, E. C.

Licinius Nerva et Cecilius Metellus, consuls.

Publius Sulpitius Quirinius, propréteur de Syrie, et Coponius, procurateur de Judée.

XVII. Jésus, âgé de douze ans, se rend avec Joseph et Marie à Jérusalem pour y célébrer la Pâque. Après la fête, il reste dans cette ville, à l'insu de ses parents (Luc, II, 42-50).

La douzième année de Jésus correspond à l'an 4720 et à l'un des plus graves événements de l'histoire juive : c'est, en effet, cette année-là même que Quirinius, alors gouverneur de Syrie, réduisit la Judée en province romaine et la soumit à un nouveau recensement. Archélaüs avait été privé de ses Etats dès la fin de l'année précédente, 4719 (voir p. 23), et, par suite, la nation tout entière se voyait dépouillée de son indépendance et soumise au procurateur romain et païen, Coponius. L'historien Josèphe (*Antiq.*, XVIII, 1 et 3) raconte les nombreuses révoltes des Juifs à l'occasion de ce dernier envahissement de Rome : comment « le feu de la guerre porta ses flammes jusque dans le temple de Dieu, » et comment le grand-prêtre Joazar dut employer toute son influence pour apaiser le peuple, prêt à un soulèvement général (1).

Cette grande question de l'indépendance nationale était donc la préoccupation du peuple entier, réuni pour la Pâque de l'an 4720, et, si le Sauveur est entré alors dans une discussion publique avec les docteurs de la nation, cette discussion a dû naturellement toucher ce point si grave et si palpitant d'actualité : « Fallait-il subir le

(1) Le grand prêtre Joazar fut cependant déposé par Quirinius cette même année, et remplacé par Ananus ou Anne, le beau-père de Caïphe.

joug de la nouvelle Babylone et payer des tributs de toutes sortes aux publicains envoyés par elle ? Les temps du Messie étaient accomplis ; ne pouvait-on pas cette fois espérer, en se révoltant contre la tyrannie des Gentils, que Dieu enverrait aux zélateurs de l'indépendance le Messie tant désiré ? Ne pouvait-on pas espérer que, suivant l'antique promesse, le Messie « réduirait alors ses ennemis à devenir les marchepieds de sa gloire (*Ps.* 109) ? »

Telles étaient les questions qui s'agitaient autour de Jésus, dans le temple de Jérusalem. On comprend dès lors l'importance des réponses données par le Sauveur. « Or tous ceux qui l'entendaient étaient dans la stu- « péfaction, touchant sa prudence et ses réponses. » (Luc, II, 47).

Les paroles et l'esprit de l'Evangile nous font deviner aisément le sens de ce premier enseignement de Jésus : la résistance aux envahissements de Rome pouvait être légitime, mais elle était inutile et contraire aux desseins de Dieu. On désirait l'avénement et le règne du Messie ; mais ce règne, avant tout spirituel, ne devait point s'établir par la force des armes, et il fallait même, suivant la prophétie de Jacob mourant, que « le sceptre sortît de Juda pour que le Messie fût donné à la terre. » De telles paroles, jetées au milieu de la foule et des chefs, devaient faire comprendre à tous la volonté de Dieu et les déterminer à adopter le parti de la résignation.

XVIII. La prophétie de Jacob, que nous venons de rappeler, nous indique une corrélation profonde entre les manifestations de plus en plus grandes du Messie et l'assujettissement parallèle de la nation juive.

Au moment probable où Auguste envoie de Rome l'ordre de comprendre le royaume d'Hérode dans le recensement de l'empire, c'est-à-dire au printemps de l'an

4707, l'ange Gabriel est aussi envoyé de Dieu pour annoncer à Marie l'incarnation du Verbe.

Quelques mois après, au moment où les descendants de David prêtent le serment de fidélité aux censiteurs romains de Bethléem, le Messie naît et est aussitôt inscrit sur le registre des sujets de Rome.

Deux ans et demi plus tard, lorsque Auguste porte un nouveau coup à l'indépendance des Juifs, lorsqu'il divise le royaume d'Hérode, refuse le titre de roi à ses différents successeurs et s'empare même, au nom de Rome, de plusieurs villes de la Palestine ; alors le Sauveur revient d'Egypte et prend possession de sa demeure à Nazareth.

Dix ans plus tard la Judée est réduite en province romaine, et alors, pour la première fois, le Christ, assis au milieu des docteurs de Jérusalem, leur fait des questions et leur donne des réponses.

Enfin, vingt-deux ans plus tard (4742, P. J., ou 29, E. C.), lorsque Tibère enlève au sanhédrin de Jérusalem le droit suprême de porter des peines capitales, alors le Christ annonce au peuple humilié la venue du royaume de Dieu, l'Evangile du salut est prêché, et bientôt la rédemption des hommes est opérée.

Le règne spirituel du Christ s'établissait ainsi de plus en plus à mesure que son royaume temporel était détruit par ses ennemis. De même aussi pour le chrétien, les humiliations et la ruine du corps fournissent à l'âme la matière de son triomphe.

On voit ici l'importance de la chronologie : en fixant les dates respectives de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, elle nous fait découvrir les rapports admirables de ces deux histoires, ainsi que la parfaite réalisation des prophéties de l'Ancien Testament.

XXI. En l'an 10, E. C. (4723, P. J.), Coponius est rem-

placé par Marcus Ambivius, qui a lui-même pour successeur, en l'an 13, Annius Rufus.

En l'an 14, le 19 août, l'empereur Auguste meurt à Nole, en Campanie ; il a pour successeur son beau-fils, Tibère, de la famille des Claudius.

En l'an 15, Valerius Gratus est envoyé par Tibère pour administrer la Judée à la place d'Annius Rufus.

Après la disgrâce d'Archélaüs, Hérode-Antipas et Philippe, ses frères, étaient restés tranquilles possesseurs de leurs tétrarchies. Antipas bâtit alors une ville nouvelle sur les bords du lac de Génésareth et lui donna le nom de Tibériade, en l'honneur de Tibère. De son côté, Philippe augmenta Panéade, près des sources du Jourdain, et la nomma Césarée. C'est près de cette ville que Notre-Seigneur promit à saint Pierre les clefs du royaume des cieux.

Vers l'an 23 au plus tard, Valérius Gratus ôta le pontificat à Ananus, pour le donner à Ismaël, fils de Phabi, et, depuis cette époque, les grands-prêtres furent changés presque chaque année.

Le grand-prêtre Ananus, ou Anne dans l'Évangile, passa, dit Josèphe, pour avoir été le plus heureux des hommes, parce qu'après avoir lui-même longtemps possédé le pontificat, il eut cinq de ses enfants revêtus de la même dignité, savoir : Eléazar, en l'an 24 ; Jonathas, en l'an 36 ; Théophile, en l'an 37 ; Matthias, en l'an 42 ; et Ananus le jeune, en l'an 61. Il faut y joindre son gendre Joseph, surnommé Caïaphe, qui posséda la même dignité, de l'an 26 à l'an 36, et qui paraît en avoir alors partagé les honneurs avec son beau-père. Caïaphe, Ananus le jeune, et probablement les autres membres de cette famille appartenaient à la secte des Sadducéens (1),

(1) Voir Josèphe, *Antiq.*, XX, 8, et saint Luc, *Actes des Apôtres*, V, 17.

laquelle niait l'immortalité de l'âme ; on conçoit que cette négation les ait mis à l'aise dans leur haine contre Jésus, et on n'en comprend que mieux pourquoi Jésus, dans sa passion, assurait avec tant de force la vérité du jugement dernier en répondant au grand-prêtre Caïaphe.

En l'an 26, Valérius Gratus, après avoir été, pendant onze ans, procurateur de Judée, est remplacé par Ponce Pilate.

Pilate est représenté, par les historiens juifs, Philon et Josèphe, comme un homme servile, avare et cruel ; il fut le premier procurateur dont la mauvaise administration provoqua des séditions : une première fois, parce qu'il avait fait porter à Jérusalem des images idolâtriques représentant l'empereur Tibère ; une seconde fois, parce qu'il employait l'argent du trésor sacré à la construction d'un aqueduc. Comme cet aqueduc amenait ses eaux à l'endroit de Jérusalem appelé Siloé, il est assez probable que Pilate eut pour complices, dans cette œuvre sacrilége, les dix-huit malheureux qui furent écrasés en ce même lieu, et dont la mort est attribuée, dans l'Evangile, à un juste jugement de Dieu (Luc, XVIII, 4). Ces deux premières séditions sont placées par l'historien Josèphe avant la mort de Jésus (*Antiq.*, XVIII, 4).

Philon raconte pareillement que Pilate souleva contre lui les susceptibilités des Juifs, en consacrant des boucliers à Tibère (*Legat. ad Caium*, p. 1033).

En l'an 32, Pilate fit massacrer plusieurs Galiléens occupés à offrir des sacrifices (Luc, XVIII).

En l'an 33, il ordonna la mort du Sauveur, et peu après il toléra la persécution des Juifs contre saint Etienne et les premiers chrétiens.

Enfin, en l'an 36, il dispersa par la force une troupe de Samaritains réunis sur le mont Garizim ; il en tua même un grand nombre. Les plaintes des Samaritains, celles

des Juifs, et probablement aussi celles des premiers chrétiens déterminèrent le gouverneur de Syrie, Vitellius, à révoquer Pilate de ses fonctions, et à l'envoyer en jugement devant l'Empereur; Pilate dut partir après avoir administré la Judée pendant dix ans ; il arriva à Rome après la mort de Tibère (17 mars 37), et l'empereur Caligula l'exila à Vienne, dans les Gaules, où il finit par se tuer de désespoir.

§ II

Première année de la vie publique du Sauveur (1).

AN 29, E. C.; 4742, P. J.; 15 DE TIBÈRE CÉSAR.

Rubellius Geminus et Fusius Geminus, consuls.

I. « Commencement de la bonne nouvelle de Jésus-Christ, fils de Dieu.

« Suivant la prophétie d'Isaïe : Voici que j'envoie mon ange devant toi, pour te préparer le chemin, une voix crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur ; rendez droits ses sentiers, » Jean-Baptiste, dans le désert, baptise et prêche le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés. »

Ainsi commence l'évangile de saint Marc : l'événement qu'il raconte partage les siècles en deux parts à jamais distinctes, et la date de cette époque *fastique* de l'histoire humaine est donnée par saint Luc en ces termes :

« L'an 15 de l'empire de Tibère César, Ponce Pilate « étant procurateur de la Judée, Hérode tétrarque de « la Galilée, Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturée et

(1) Pour ne pas étendre démesurément les limites de cet ouvrage, nous nous bornerons, dans ce paragraphe et les trois suivants, à établir la concorde des textes.

« de la Trachonite, et Lysanias tétrarque de l'Abilène ;
« sous les princes des prêtres Anne et Caïaphe, la pa-
« role du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de Zacha-
« rie, dans le désert, etc. »

L'an 15 de l'empire de Tibère commençait le 19 août de l'an 28 de l'ère chrétienne, et le milieu de cette année impériale se trouve coïncider à peu près avec la Pâque de l'an 29.

Fête de Paque, dimanche 17 avril.

Les quatre évangélistes donnent un récit parallèle de la prédication préparatoire de saint Jean-Baptiste, et l'harmonie de ces quatre récits est facile à établir (Matth., III ; Marc, II, 1-11 ; Luc, III ; Jean, I, 6, 7 et 8).

II. Le baptême du Sauveur nous a paru devoir être fixé vers le 8 novembre (voir p. 238). Le 8 novembre de l'an 29 (mardi) correspondait au 14 du mois juif de Marshevan. Notre-Seigneur avait alors trente-quatre ans et dix mois.

Après le baptême du Sauveur vient son jeûne de quarante jours, ce qui nous conduit jusqu'au 19 décembre suivant. Alors a lieu la tentation (Matth., IV, 1-11 ; Marc, I, 12 et 13; Luc, IV, 1-13).

Saint Marc se contente d'indiquer cette tentation, saint Matthieu et saint Luc la racontent plus au long, et leurs récits, semblables en tout le reste, diffèrent seulement dans l'ordre des deux dernières scènes. Cette différence n'est pas une difficulté, car tous les interprètes s'accordent à suivre, pour ces trois scènes, l'ordre donné par saint Matthieu ; cet évangéliste présente en effet, dans le récit de la tentation, une gradation plus rationnelle, et il relie les trois scènes entre elles par des transitions expresses (τότε et πάλιν), transitions qui man-

quent dans saint Luc. Après la tentation, le Sauveur revient près des lieux où Jean-Baptiste prêchait, comme nous le voyons par l'Évangile de saint Jean (I, 15 et suiv.).

AN 30, E. C. ; 4743, P. J. ; 16 DE TIBÈRE CÉSAR.

Cassius Longinus et Marcus Vinicius, consuls.

III. L'histoire des faits qui suivent se trouve presque exclusivement dans le quatrième évangile, depuis le verset 15 du chapitre I jusqu'au chapitre V.

Ce récit contient :

Les témoignages de Jean-Baptiste touchant la mission divine de Jésus ;

La vocation des cinq premiers disciples du Sauveur ;

Le retour en Galilée ;

Les noces de Cana (c. II) ;

Le séjour à Capharnaüm ;

Le voyage de Jésus à Jérusalem, pour la Pâque de l'an 30 (jeudi 6 avril) ;

Les vendeurs chassés du temple ;

La mention des miracles opérés le jour de la Pâque ;

La discussion de Jésus avec Nicodème (c. III) ;

Le séjour de Jésus en Judée ;

Les objections des disciples de Jean-Baptiste sur le baptême conféré par Jésus ;

La réponse de Jean-Baptiste à ses disciples ;

L'arrestation de Jean-Baptiste (1);

Le retour de Jésus en Galilée par la Samarie (c. IV) ;

L'entretien avec la Samaritaine et le séjour à Sichar.

(1) Ce dernier fait est seulement mentionné indirectement par saint Jean (III, 24) ; les deux premiers évangélistes disent de plus qu'il arriva avant le retour de Jésus en Galilée (*Matth.*, IV, 12 ; *Marc*, I, 14).

Une parole du Sauveur aux Apôtres (IV, 35) nous apprend qu'à l'époque de ces derniers faits, il n'y avait plus que *quatre mois jusqu'à la moisson prochaine*. Cette époque correspond ainsi au 30 novembre de l'an 30.

IV. Tels sont les faits connus de cette première année de la vie publique du Sauveur. Jésus passe cette année en Judée, à l'exception d'un court séjour à Capharnaüm avant la Pâque. Aussi les trois premiers évangélistes, qui racontent de préférence les faits arrivés en Galilée, se taisent-ils presque entièrement sur ceux de cette année ; ils se contentent de mentionner le baptême du Sauveur, son jeûne et sa tentation au désert, et enfin l'arrestation de Jean-Baptiste.

V. Suivant l'opinion de saint Épiphane (*Hæres.*, LI, 16), nous rapportons à la date du 6 janvier le miracle opéré aux noces de Cana (1), et, d'après cette date, nous plaçons au commencement de l'an 30 les témoignages que Jésus reçoit de son précurseur à Béthanie au delà du Jourdain (2). Ces témoignages se trouvent cités dans

(1) Voir plus haut, p. 132.

(2) Contrairement à l'opinion d'Origène, nous croyons que *Béthanie au delà du Jourdain* n'est point Béthabara proche de la mer Morte, mais bien un autre village, situé beaucoup plus au nord, en face des rives de la Galilée. Ce qui nous porte à distinguer ainsi Béthanie de Béthabara, c'est d'abord le respect dû au texte sacré dans lequel on lisait Béthanie dès le temps d'Origène, et ensuite le soin que met saint Jean à distinguer lui-même les deux Béthanies en ajoutant, quand il s'agit du premier : *au delà du Jourdain*, et en indiquant plus loin la situation topographique du second : *à quinze stades de Jérusalem*. Nous croyons en outre que Béthanie était situé beaucoup plus au nord que ne le pensait Origène, et c'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pas retrouvé cette ville de son temps. Jean-Baptiste a séjourné, il est vrai, à Béthanie ; mais saint Luc nous apprend *qu'il parcourait toute la région du Jourdain*, et Béthanie pouvait ainsi se trouver près des rives galiléennes de ce fleuve. Ce qui nous rend cette hypothèse probable, c'est que ceux que Jésus rencontre en ce lieu, sont des Galiléens : André, Pierre, Philippe, Nathanaël (I, 28, 46); de plus l'évangéliste, pour exprimer le retour du Sauveur en Galilée, se sert simplement du mot ἐξελθεῖν, *sortir*, ce qui indique un simple passage du

le quatrième évangile (I, 15 et suiv.) : « C'est lui dont « j'ai parlé, lui qui doit venir après moi, quoique supé- « rieur à moi, parce qu'il était avant moi, etc.

L'ambassade envoyée à Jean-Baptiste par le sanhédrin de Jérusalem se trouve ainsi fixée vers le 3 janvier de l'an 30.

Le lendemain (τῇ ἐπαύριον, le mardi 4 janvier), Jean-Baptiste voyant Jésus venir à lui, le désigne à ses disciples, en disant : « Voici l'agneau de Dieu... » etc.

Le même jour (τῇ ἐπαύριον πάλιν), *vers la dixième heure* du jour, c'est-à-dire la quatrième après midi, Jean-Baptiste renouvelle le même témoignage, et aussitôt deux de ses disciples, André, frère de Pierre, et Jean, fils de Zébédée, s'attachent à la suite de Jésus; Pierre est ensuite amené par son frère.

Le jour suivant (5 janvier), Jésus quitte Jean-Baptiste pour retourner en Galilée, et le troisième jour ont lieu les noces de Cana (6 janvier).

Les disciples de Jésus *croient alors complétement en lui*, et c'est très-probablement aussi à cette époque que Jésus inaugure son baptême, en le leur conférant (1).

Jourdain ; enfin la proximité de Béthanie explique bien mieux comment Jésus et ses disciples ont pu se trouver aux noces de Cana, le lendemain de leur départ.

(1) Cette date et toutes celles du numéro V sont approximatives à deux mois près.

L'auteur des *Constitutions Apostoliques*, en parlant du 6 janvier (V, 13) fait dire aux apôtres que *c'est ce jour-là que le Seigneur leur a révélé sa divinité*. Ces paroles se rapportent au miracle des noces de Cana ou au baptême des apôtres eux-mêmes, bien plutôt qu'au baptême de Notre-Seigneur. Le baptême des premiers apôtres dut en effet suivre de bien près le miracle de Cana, car saint Jean dit (II, 11) que par ce miracle, *Jésus manifesta sa gloire à ses disciples, et que ceux-ci crurent en lui*; ensuite le même évangéliste, un peu plus loin, nous montre les disciples conférant eux-mêmes le baptême de Jésus.

D'un autre côté, il ne paraît pas qu'aucun des apôtres ait assisté au baptême du Sauveur, et ainsi ce ne serait point dans cette occasion, mais

VI. Après les noces de Cana, Jésus quitte Nazareth pour venir habiter Capharnaüm avec sa mère, ses frères (cousins) et ses disciples. « Il y demeura peu de jours, dit saint Jean (II, 12-13), et la Pâque des Juifs était proche, et il monta à Jérusalem. »

Fête de Paque de l'an 30, jeudi 6 avril.

VII. Après la Pâque et après l'entretien avec Nicodème, Notre-Seigneur fait un séjour considérable (environ huit mois) en Judée.

Nous n'avons pas le récit détaillé de ses paroles et de ses actions durant tout cet intervalle. Le quatrième évangéliste nous apprend seulement que Jésus fit alors un plus grand nombre de disciples que Jean-Baptiste, et que tous allaient à lui (Jean, III, 22-26, et IV, 1).

VIII. La première année de la prédication évangélique se termine alors par l'arrestation de Jean-Baptiste et le retour de Jésus en Galilée. Saint Matthieu (IV, 12) et saint Marc (I, 14) donnent pour motif de ce retour l'arrestation du Précurseur, et saint Jean, au contraire, en donne pour motif la jalousie des Juifs de Jérusalem.

Pour bien comprendre, dans cette occasion, la conduite du Sauveur et le récit des évangélistes, il importe d'observer que les Pharisiens de Jérusalem étaient de connivence avec Hérode-Antipas pour l'emprisonnement du Précurseur (1), et que leur haine venait du grand

plus tard, que le Sauveur *leur aurait révélé sa divinité*. Mais le baptême des premiers disciples ayant eu lieu vers le 6 janvier, on aura rapporté à la même date celui du Sauveur arrivé peu auparavant. Voir plus haut, p. 232.

(1) Jean-Baptiste et Jésus baptisaient en Judée, sur la rive occidentale du Jourdain. Ils n'étaient donc point sur les terres d'Hérode, et c'est pour cela que saint Matthieu dit (IV, 12) que Jean-Baptiste fut *livré*; et ailleurs (XVII, 12), il représente les Juifs comme étant les auteurs de sa mort.

nombre de disciples qu'il avait. Jésus, qui *en attirait alors un plus grand nombre que Jean-Baptiste*, avait donc à craindre la même persécution, et ce fut pour l'éviter qu'il quitta la Judée et se retira à Capharnaüm. Or, pour expliquer ce retour, les évangélistes se contentent de nommer l'un ou l'autre des auteurs de la persécution.

Il importe aussi d'observer que le lac de Génésareth, sur le rivage duquel Capharnaüm était située, séparait les États d'Hérode de ceux de Philippe, son frère, prince beaucoup plus doux. Notre-Seigneur pouvait ainsi, en quelques instants, passer de l'un à l'autre de ces territoires. Capharnaüm et Bethsaïde, dont il est souvent parlé dans l'Évangile, se trouvaient elles-mêmes dans les États de Philippe. L'historien Josèphe le dit formellement de Bethsaïde (*Antiq.*, XVIII, 3), et saint Matthieu le donne bien à entendre pour Capharnaüm, quand il dit (IV, 15) que Jésus, en allant dans cette ville, se fixa *dans la Galilée des Gentils* (l'Iturée), AU DELA DU JOURDAIN, c'est-à-dire sur la rive orientale du lac et du fleuve. Il n'est donc pas étonnant que les pèlerins et les géographes ne trouvent aucun vestige de cette ville sur la rive occidentale où on la place ordinairement.

§ III

Seconde année de la prédication du Sauveur.

I. La seconde année de la prédication divine commence avec l'arrestation de Jean-Baptiste et se termine avec sa mort, arrivée vers la fête des Tabernacles de l'an 31.

Cette année et la suivante forment, comme nous l'avons dit, page 230, la période la plus florissante de la

prédication évangélique, période qui s'écoule presque entièrement en Galilée sur les bords du lac de Tibériade.

L'année qui fait l'objet de ce paragraphe comprend des faits de la plus haute importance, tels que la vocation et l'élection des Apôtres. Le quatrième évangéliste nous en dit peu de chose ; mais les trois premiers en présentent un récit détaillé, et c'est dans l'ordonnance de ce récit que se trouvent le plus de difficultés pour établir la concorde ; aussi les discussions qui vont suivre ont-elles une grande importance au point de vue exégétique, le seul dont nous nous occuperons, pour ne pas étendre à l'excès les limites de cet ouvrage.

II. « Lorsque Jésus, dit saint Matthieu (III, 12-15), « eut appris que Jean avait été livré (par les Juifs à « Hérode), il se retira en Galilée, et, abandonnant la « ville de Nazareth, il vint habiter Capharnaüm, sur les « bords de la mer (de Tibériade), aux confins de Zabulon « et de Nephtali.

« Et ainsi fut accomplie cette prophétie d'Isaïe : La « terre de Zabulon et la terre de Nephtali, la voie qui « longe la mer au delà du Jourdain, la Galilée des Gen- « tils, la contrée assise dans les ténèbres, a vu une « grande lumière et le jour a brillé dans la région des « ombres de la mort. »

« Après que Jean eut été livré, dit saint Marc (I, 14- « 15), Jésus vint en Galilée, prêchant la bonne Nouvelle « du règne de Dieu et disant : « Les temps sont accom- « plis, le règne de Dieu est arrivé, faites pénitence et « croyez à la bonne Nouvelle. »

« Et Jésus, dit saint Luc (IV, 14 et 15), revint en Ga- « lilée avec la vertu de l'Esprit-Saint, et la renommée

« s'en répandit dans toute la région, et il les enseignait « dans les synagogues, et tous disaient de grandes choses « de lui. »

III. Saint Jean nous apprend (IV, 43-54) que Jésus, à son retour, s'arrêta tout d'abord à Cana, et qu'il reçut dans cette ville la prière d'un officier de Capharnaüm, auquel il accorda la guérison de son fils.

De là Jésus se rend à Capharnaüm, et, passant sur les bords du lac, il appelle à lui les quatres pêcheurs, Pierre, André, Jacques et Jean. Les deux premiers évangélistes placent en effet cette nouvelle vocation (1) des premiers apôtres immédiatement après l'arrivée du Sauveur ; saint Luc insère entre les deux faits un voyage de Jésus à Nazareth ; mais, comme il est question dans ce voyage de miracles déjà opérés à Capharnaüm, nous croyons devoir le reporter plus loin, et l'identifier avec celui que les deux premiers évangélistes racontent un peu plus tard.

A la vocation des quatre premiers apôtres, il faut joindre une pêche miraculeuse, comme on le voit par saint Luc (VI, 1-11).

IV. Jésus rentre à Capharnaüm, prêche dans la synagogue de cette ville, et délivre un possédé ; le soir de ce jour, il guérit la belle-mère de Simon-Pierre et une foule d'autres malades.

Tous ces faits sont placés par saint Luc (IV, 31-43) avant la vocation des quatre pêcheurs ; saint Matthieu, au contraire, les reporte assez longtemps après (VIII, 14-17). Leur véritable place est sans nul doute celle que leur assigne saint Marc (I, 21-29). Ce dernier observe,

(1) Une première vocation avait déjà eu lieu près d'un an auparavant pour Pierre, André et Jean (Voir plus haut, p. 309).

en effet, que Jésus avait alors avec lui les quatre premiers disciples qu'il venait d'appeler à sa suite.

Il remarque aussi que ce fut seulement après le coucher du soleil, ou après le terme final du repos sabbatique, que les malades de la cité furent amenés à Jésus et guéris par lui. Ces détails, dans saint Marc, ont, comme on sait, pour véritable auteur saint Pierre, dans la maison duquel les faits eurent lieu. Cette considération nous détermine à suivre ici l'ordre du second évangéliste, d'autant plus que rien ne s'y oppose dans le texte des deux autres.

Après avoir raconté la vocation des quatre pêcheurs, saint Matthieu indique un temps assez long en disant (IV, 23-25): « Et Jésus parcourait toute la Galilée, enseigné dans les synagogues, prêchant la bonne nouvelle du règne de Dieu et guérissant toute langueur et toute infirmité parmi le peuple, et le bruit de sa renommée se répandit dans toute la Syrie... et il fut suivi par des foules nombreuses venues de la Galilée, de la Décapole, de Jérusalem, de la Judée et d'au delà du Jourdain. »

AN 31, E. C.; 4744, P. J.; 17 DE TIBÈRE CÉSAR.

Tiberius Augustus V et Ælius Sejanus (1), *consuls.*

V. Les chapitres V, VI et VII de saint Matthieu reproduisent le célèbre *discours sur la montagne*, ce discours est lié formellement par l'évangéliste avec ce qui précède et ce qui suit, et c'est pour nous une raison pour ne point le déplacer.

Le P. Patrizzi (2), dont l'unique règle est l'autorité

(1) Séjan est mis à mort le 18 octobre de cette même année.

(2) Voir Patrizzi, *de Evangeliis*, l. II, n° 35. Malgré les considérations que nous exposons plus bas, Antoine Arnault, Wouters et plusieurs

de saint Luc, laisse cependant ce discours à la place indiquée par saint Matthieu ; il montre les différences qui empêchent de confondre le discours sur la montagne avec celui qui fut prononcé *dans la plaine*, et que saint Luc place à quelque temps de là (VI, 20-49) :

Les deux discours ont, en effet, leur date respective bien déterminée : le premier se trouve expressément rattaché en saint Matthieu (VIII, 1) à la guérison d'un lépreux ; or saint Marc (I, 40-45) et saint Luc (V, 12-14), rapportant la même guérison à la même époque, montrent par cet accord que le discours lui-même ne doit pas être déplacé. Le discours *dans la plaine* a suivi l'élection des Apôtres, et cette élection est de beaucoup postérieure à la guérison du lépreux (Luc, IV, 17).

Ce second discours reproduit, il est vrai, une partie du premier (environ 21 versets sur 109); mais ce n'est pas là une raison suffisante pour les identifier. Saint Luc a également reproduit les autres parties du discours sur la montagne, en différents endroits de son évangile, sans que pour cela l'on doive rapporter à tous ces fragments le discours entier. Il nous semble plus rationnel de dire que le Sauveur a prononcé d'une seule fois, au commencement de sa prédication en Galilée, le grand discours reproduit par saint Matthieu, et qui résume si bien toute la morale évangélique. Rien de plus naturel ensuite que Jésus ait rappelé quelques-unes de ces grandes maximes en différentes occasions, et surtout au moment où il venait d'élire les douze apôtres pour en faire les échos de sa doctrine.

Il est très-probable, en outre, que saint Matthieu, encore publicain, se trouvait, avec une grande partie

autres identifient le discours sur la montagne avec le discours dans la plaine. De Vence les distingue, etc. Ce point est l'un de ceux sur lesquels les exégètes sont le plus divisés.

des habitants de Capharnaüm, parmi les auditeurs de Jésus, lorsque le sermon sur la montagne fut prononcé ; la sublimité des paroles aura gravé ce discours dans sa mémoire, et plus tard cette impression aura été le germe de sa conversion, le motif de sa prompte obéissance à l'appel du Sauveur.

VI. La guérison du lépreux suit le discours sur la montagne (Matth., VIII, 1-4 ; Marc, I, 40-45 ; Luc, V, 12-14); Jésus rentre à Capharnaüm. Saint Matthieu place en cet endroit la guérison du serviteur d'un centurion ; saint Luc, au contraire, place le même fait après l'élection des Apôtres (VIII, 1-10). Nous préférons suivre ici saint Matthieu, qui habitait alors Capharnaüm, et nous croyons qu'il n'aurait pas placé avant sa propre conversion un fait arrivé sous ses yeux, si ce fait eût été en réalité postérieur à son apostolat.

Il semble impossible, en effet, que saint Matthieu se trompe lui-même sur l'époque de sa conversion, le fait le plus mémorable de sa vie, et nous croyons que tout ce qu'il place avant est réellement arrivé avant, et que tout ce qu'il rapporte après est pareillement arrivé après. Le dernier évangile contient sans doute des faits intervertis, avant comme après cette conversion ; mais ce dernier fait est pour nous une limite en deçà ou au delà de laquelle les autres faits ne doivent pas être reportés.

VII. Du verset 18 au verset 23 (VIII), le même évangéliste nous montre le Sauveur s'embarquant sur le lac de Tibériade. Au moment même du départ, deux disciples hésitent à le suivre, et l'évangéliste rapporte les réponses faites à chacun d'eux. Ces deux épisodes, placés entre l'ordre de l'embarquement et l'embarquement lui-même, sont ainsi parfaitement localisés en saint Matthieu, et ce serait violenter le texte que de les re-

porter ailleurs. Saint Luc raconte plus loin ces deux épisodes avec un autre du même genre ; mais il commence son récit par ces mots (IX, 57-62) : « *Or il arriva, tandis qu'ils étaient en chemin*, etc. » Le vague de cette formule nous oblige à nous en tenir au classement de saint Matthieu pour les deux premiers épisodes, et à laisser seulement le troisième, ajouté par saint Luc, à l'endroit où il est placé par cet évangéliste.

VIII. Pour les faits suivants, nous réunissons dans une même discussion tout le récit de saint Matthieu, depuis le verset 23 du chapitre VIII jusqu'au verset 35 du chapitre IX.

Les trois synoptiques s'accordent, en effet, à raconter successivement la tempête sur le lac, la délivrance du possédé ou des possédés de Gérasa, avec la submersion des pourceaux, puis le retour à Capharnaüm, la guérison de l'hémorrhoïsse et la résurrection de la fille de Jaïre.

Tous ces faits sont réunis, mais leur ensemble occupe une place différente chez saint Matthieu et chez les deux autres. Le premier les place à l'époque de sa propre conversion et les deux autres les rejettent assez longtemps après l'élection des Apôtres (Marc, IV, 35-VI, et Luc, VIII, 22-56). Quel parti suivre ?

Sans parler ici de la présomption qui, dans les cas douteux, appartiendrait à saint Matthieu, témoin oculaire des faits, il y a ici une considération décisive en faveur de cet évangéliste : au milieu même de cet ensemble de faits, il place un événement bien mémorable pour lui : c'est sa propre conversion, précédée de la guérison d'un paralytique, et suivie d'une discussion du Sauveur avec les Pharisiens. Les deux autres évangélistes s'accordent bien avec saint Matthieu pour réunir ces trois derniers faits, mais non pour les rattacher à l'ensemble indiqué plus haut ; cependant saint Matthieu

relie expressément tous ces faits ; il nous montre Jésus discutant avec les Pharisiens, et il ajoute : « *Il leur par-* « *lait encore, et voici qu'un chef* (de synagogue), *nommé* « *Jaïre, s'approcha de lui et l'adora en disant* : etc. »

Saint Matthieu est formel ; impossible de séparer les faits sans détruire le texte ; de plus son témoignage est inattaquable au point de vue humain : les faits se passent chez lui, dans la circonstance la plus mémorable de sa vie ; il affirme, en termes exprès, la succession immédiate de ces faits, et la critique historique, serait-elle seule, ne permettrait pas de supposer ici une erreur de sa part. Nous suivons donc l'ordre de saint Matthieu pour tous ces faits et pour deux autres qui viennent après, et dont cet évangéliste seul donne le récit ; ces deux faits sont la guérison de deux aveugles et celle d'un sourd-muet.

« Et Jésus parcourait toutes les cités et les villages, « enseignant dans leurs synagogues, prêchant la bonne « nouvelle du règne de Dieu et guérissant toute langueur « et toute infirmité (Matth., IX, 35). »

Paque de l'an 31, mardi 27 mars.

IX. La concorde générale a jusqu'ici suivi à très-peu près l'ordre du premier évangile, mais immédiatement après les faits qui précèdent, l'ordre de cet évangile présente de graves difficultés :

Le chapitre X nous expose la mission des Apôtres, sans parler de leur élection préalable, tandis que saint Marc et saint Luc, beaucoup plus explicites en cet endroit, distinguent les deux faits et les séparent même par plusieurs autres, ce qui suppose entre eux un intervalle notable (1).

(1) Cf. *Marc*, III, 14-20, et VI, 7-13 ; — *Luc*, VI, 13-16, et IX, 1-7.

Le récit plus explicite de ces deux évangélistes doit donc être accepté et servir à rectifier celui de saint Matthieu. D'après cette rectification, les récits contenus aux chapitres x et xi de ce dernier doivent être déplacés et reportés immédiatement après ceux du chapitre xiii. L'épisode des épis cueillis se trouve alors suivre ces paroles du Sauveur : « La moisson est grande, mais les ouvriers peu nombreux ; » etc. (Matth., ix, 36-38.) Comme on sait que Notre-Seigneur faisait ordinairement allusion, dans ses paraboles, aux choses qu'il avait sous les yeux, ces paroles doivent indiquer le temps de la maturité des blés, comme plus loin les paraboles de la semence nous indiqueront le temps des semailles. Sauf cette modification en saint Matthieu, le récit des faits concorde dans les trois évangélistes. La transposition indiquée ici, dans le récit de saint Matthieu, a été reconnue par tous les exégètes, et il est bien probable qu'elle est due à quelque dérangement des feuilles dans le manuscrit original ; sans elle on pourrait dire que le premier évangéliste a suivi l'ordre des temps avec une fidélité comparable à celle de saint Jean lui-même.

X. *Le sabbat second-premier.* — L'épisode des épis cueillis, qui vient ensuite des derniers faits classés, est rapporté à un sabbat que saint Luc appelle *second-premier* et qui doit être, selon nous, le samedi 5 mai de l'an 31.

Voici comment nous croyons devoir établir cette date.

Le fait se rapporte nécessairement à la moisson de l'an 31, et la moisson commençait ordinairement, en Judée, le lendemain de la Pâque, pour finir à l'époque de la Pentecôte. Or, en l'an 31, la Pâque tombait le 27 mars, époque peu avancée, où les orges elles-mêmes étaient à peine assez mûres pour fournir la gerbe des prémices ; la maturité des blés doit donc être reportée

après cette date, aussi loin que le permet l'interprétation du mot *second-premier*. Nous rappellerons ensuite que la fête de la Pentecôte, en hébreu *Schebouoth*, ou fête des semaines, était ainsi appelée parce que, d'après la loi, elle devait être célébrée *sept semaines* après la Pâque (1). *Vous compterez sept sabbats*, etc., avait dit Dieu à Moïse pour déterminer le jour de cette fête. Or, comme le sabbat *second-premier* se trouve nécessairement compris entre la Pâque et la Pentecôte, la plupart des interprètes pensent avec raison que l'indication du mot *second-premier* se rapporte à ce compte prescrit par la loi ; mais ils diffèrent singulièrement entre eux sur le sens de ce mot. Est-ce le *second* sabbat après le *premier* jour des Azymes, ou le *premier* sabbat après le *second* jour, ou le *second* sabbat de la Pâque ; c'est-à-dire le septième jour de la fête ? Ou bien est-ce le jour de la Pentecôte lui-même, ou le *premier* sabbat après la Pentecôte ? Aucune de ces interprétations n'offre un sens vraisemblable : les trois premières, parce que les blés n'étaient pas assez mûrs ; et la dernière, parce que la moisson devait être finie à l'époque indiquée.

Nous croyons donc que saint Luc compte ici les sabbats en remontant du septième au premier, ou de la Pentecôte à la Pâque, suivant une méthode familière aux Anciens ; on sait que, chez les Romains, le deuxième jour des calendes était le deuxième *avant* et non après le premier jour du mois (2). Cette interprétation nous paraît justifiée par la composition singulière du mot *se-*

(1) « A partir du lendemain du sabbat où vous aurez offert la gerbe des prémices, vous compterez sept sabbats entiers et le lendemain du septième sabbat, c'est-à-dire le cinquantième jour, vous offrirez au Seigneur un sacrifice nouveau : deux pains de prémices, » etc. (*Lévitique*, XXIII, 15-17).

(2) C'est en vertu du même usage que l'on comptait autrefois les dimanches de l'Avent en remontant du dernier au premier, appelant pre-

cond-premier, qui signifierait ainsi *second* AVANT *le premier*. Ce sabbat tombe le 5 mai, en l'an 31, et à cette époque les blés étaient parfaitement mûrs en Palestine.

XI. La guérison de l'hydropique est placée, par les trois synoptiques, immédiatement après l'épisode des épis ; saint Luc dit toutefois qu'elle eut lieu dans un autre jour de sabbat (VI, 6). On peut donc, avec beaucoup de probabilité, la rapporter au samedi suivant (12 mai).

Viennent ensuite plusieurs faits dont l'ordre ne présente ici aucune difficulté :

La prédication faite sur la barque de Simon-Pierre (Marc, III, 7-12) ;

L'ÉLECTION DES APOTRES (Marc, III, 13-19 ; Luc, VI, 13-16) ;

Le discours dans la plaine (Luc, VI, 17-49) ;

La délivrance d'un démoniaque sourd-muet (1) ;

La discussion des Scribes avec Jésus ;

Le blasphème contre le Saint-Esprit ;

La demande faite par les Scribes d'un signe dans le ciel ;

L'arrivée des parents du Sauveur ;

Les paraboles sur la semence ;

Et enfin celles de l'ivraie, du trésor découvert et de la pêche des poissons.

XII. Tous ces faits nous conduisent au mois de *Thisri* (6 septembre) de l'an 31. C'est, du moins, ce que l'on conjecture des allusions faites par Jésus aux semailles que l'on commençait alors en Judée, et c'est aussi ce

mier dimanche celui qui était le plus voisin de Noël et ainsi des autres, comme on le fait encore pour les trois dimanches qui précèdent le Carême (Voir dom Guéranger, *Année liturgique*, *Avent*, t. I, p. 7).

(1) Voir pour ces sept derniers faits : Matth., XII, 22 ; XIII, 53 ; — Marc, III, 20 ; IV, 34 ; — Luc, VIII, 1-21 et XI, 14-32.

qui semble résulter de l'époque probable à laquelle on doit rapporter un voyage que Jésus fit alors à Jérusalem.

Mais nous croyons devoir placer environ deux mois avant cette époque le passage du Sauveur à Nazareth (Matth., XIII, 54-58 ; Marc, VI, 1-6 ; Luc, IV, 16-30). Le samedi où Jésus entra dans la synagogue de Nazareth, on lui donna à lire le livre des prophéties d'Isaïe ; or le samedi, où les Juifs d'aujourd'hui lisent les prophéties d'Isaïe dans leurs synagogues, est le premier après le 9 du mois Ab. Ce samedi tombait le 21 juillet en l'an 31.

XIII. De Nazareth, Jésus, se dirigeant vers Jérusalem, passe à Naïm, où il ressuscite le fils d'une veuve (Luc, VII, 11-17).

Ce miracle fait grand bruit « *dans toute la Judée,* » et arrive jusqu'aux oreilles de Jean-Baptiste, dans sa prison de Machéronte ; c'est alors qu'il envoie deux de ses disciples à Jésus (Luc, VII, 18-35). Cette ambassade est racontée par saint Matthieu (XI, 1-19) aussitôt après la mission des Apôtres ; mais, comme cet évangéliste n'a pas distingué l'élection de la mission, presque tous les exégètes suivent ici l'ordre plus précis de saint Luc, qui place l'ambassade dans l'intervalle de ces deux faits.

XIV. Notre-Seigneur se trouvait alors en Judée, comme on le voit par la fin du chapitre VII de saint Luc. On croit en effet que la pécheresse, dont la conversion est racontée en cet endroit, est Marie-Madeleine ; que Simon le Pharisien, chez lequel cette femme entre en toute liberté, est le même que Simon le lépreux, lequel demeurait à Béthanie, près de Jérusalem, et était le parent ou l'ami intime de la famille de Madeleine ; enfin que la *ville,* désignée en cet endroit d'une manière absolue, est Jérusalem elle-même.

XV. Ce voyage à Jérusalem concorde ainsi et s'identifie avec celui que saint Jean raconte en son chapitre V,

et il faut placer ici, d'après le récit de cet évangéliste, la guérison du malade de la piscine au jour du sabbat, et la discussion soulevée par les Juifs sur ce sujet.

La fête qui motivait la présence du Sauveur à Jérusalem, à une époque aussi avancée de l'an 31, ne pouvait être que la fête des Tabernacles (20 septembre (1).

XVI. Jean-Baptiste avait-il déjà subi la mort à cette époque? Le P. Patrizzi et d'autres interprètes le pensent en raison des paroles suivantes, dites alors par Notre-Seigneur: « Vous vous êtes adressés à Jean, et il a « rendu témoignage à la vérité... IL ÉTAIT la lampe ar- « dente et luisante, et vous avez voulu un moment jouir « de sa lumière (Jean, v, 33-35). »

Ces mots : *il était*, peuvent en effet impliquer la mort du Précurseur ; mais ils peuvent aussi se rapporter à la détention qui, depuis un an, le dérobait à son ministère actif.

Il est certain que la mort de Jean-Baptiste a suivi de près l'ambassade envoyée par lui à Jésus, et cette ambassade nous parait coïncider avec le voyage de Jésus à Jérusalem pour la fête des Tabernacles.

Il est également certain, par le récit des trois synoptiques, que Jean-Baptiste était mort assez longtemps avant la première multiplication des pains, arrivée elle-même avant la Pâque de l'an 32 (Jean, VI, 3). A cette époque, la mort du Précurseur remontait même à quelques mois, puisque les miracles du Sauveur avaient déjà fait dire à Hérode que Jean était ressuscité dans la personne de Jésus (Matth., XIV, 2; Marc, VI, 14; Luc, IX, 9).

(1) Arnaud et plusieurs autres pensent que la fête dont il est question en saint Jean (V, 1) était celle de Pâque et il sépare le récit de cet évangéliste de celui de saint Luc. Le P. Patrizzi réunit au contraire les deux récits et rapporte le voyage de Jésus à Jérusalem à l'époque de la fête des Tabernacles. Cette dernière opinion nous a paru la meilleure.

Ces deux considérations nous portent à placer la mort de Jean-Baptiste aussitôt après la fête des Tabernacles (20 septembre) de l'an 31.

D'après la comparaison des textes (1), la mission des Apôtres aurait eu lieu vers la même époque, au retour de Jésus en Galilée, et cette coïncidence s'accorde bien avec cette règle générale, dans l'histoire évangélique, qu'un malheur temporel accompagne toujours le développement spirituel du règne du Christ : « Si le « grain de froment ne tombe à terre et ne meurt, il « reste seul ; mais, s'il meurt, il porte beaucoup de « fruit (Jean, XII, 24-25). »

La mort du Précurseur et la mission des Apôtres (2) forment la transition de la seconde à la troisième année de la prédication du Sauveur.

§ IV

Troisième année de la prédication du Sauveur.

I. La troisième année de la prédication du Sauveur s'ouvre par la mort de Jean-Baptiste et la mission des Apôtres, et elle s'étend jusqu'à la fête des Tabernacles de l'an 32 (8 octobre).

La prédication du Sauveur nous apparaît alors dans tout son développement. L'arbre a produit ses fruits, et ses fruits deviennent d'autres arbres : ainsi la parole du Sauveur se multiplie par la mission des Apôtres et par celle des soixante-douze disciples ; la persécution ne

(1) Cf. Marc, VI, 7 et 16 ; Luc, IX, 2 et 9.

(2) Pour la mort de saint Jean-Baptiste, voir saint Matthieu, XIV, 3-12 ; saint Marc, VI, 17-29 ; et saint Luc, IX, 9.

Et pour la mission des Apôtres, voir saint Matthieu, X ; saint Marc, VI, 7-13 ; et saint Luc, IX, 1-6.

sévit pas encore, et nous trouvons d'éclatants miracles, notamment les deux multiplications des pains et la transfiguration.

II. Une grande difficulté, commune à cette nouvelle période et à la suivante, consiste à localiser convenablement les faits contenus en saint Luc, depuis le verset 51 du chapitre IX jusqu'au chapitre XVIII.

Saint Luc a rassemblé dans ces huit chapitres une quantité considérable de faits qu'il n'avait point retrouvés en saint Marc, son guide ordinaire. Le récit est continu ; mais les faits se sont-ils succédé immédiatement ? L'auteur les place après la première multiplication des pains, arrivée elle-même peu de jours avant la Pâque de l'an 32 (Jean, VI, 4). Or, depuis cette époque jusqu'à la Passion, les événements se succèdent nombreux et pressés dans les deux premiers évangiles, et alors comment supposer dans leur narration une grande et unique lacune, capable de contenir à elle seule tous les récits propres à saint Luc ? Nous croyons que ces récits doivent plutôt être distribués à différents endroits de l'histoire évangélique, et le texte se prête lui-même à ces coupures avec la plus grande facilité ; faits détachés, discours juxtaposés sans liaison intime, ces récits sont comme des échos brisés de la prédication divine. Saint Luc les réunit, sans doute parce que les faits sont arrivés vers la même époque, mais non point toujours dans l'ordre rigoureux de sa narration.

Pour en citer un exemple, le premier de ces récits commence en ces termes (IX, 51) : « Or il arriva, lorsque les jours de son enlèvement s'accomplissaient, qu'il (Jésus) résolut d'aller à Jérusalem. » Ce peu de mots indiquent nécessairement le dernier voyage du Sauveur à Jérusalem, et cependant un peu plus loin nous retrouvons Jésus en Galilée (X, 13 ; XIII, 31 ; XVII, 11).

Il y a donc des faits intervertis dans cette partie du troisième évangile. Toutefois, là comme ailleurs, on ne peut rien déplacer sans un motif sérieux et, lorsque l'interversion n'a pas une grande probabilité, il vaut mieux respecter l'ordre de l'auteur.

III. Or, avant de classer ces récits de saint Luc avec les récits communs, nous indiquerons ici les déplacements et leurs motifs.

1° L'épisode arrivé dans le dernier voyage de Jésus à Jérusalem (IX, 51-56) doit être reporté près des autres incidents relatifs à ce même voyage, et que saint Luc raconte beaucoup plus loin (XVII, 11).

2° Les deux premières réponses faites par le Sauveur à des disciples hésitants (IX, 57-60) doivent au contraire être reportées plus haut, pour des raisons déjà indiquées, page 319.

3° Quant à la troisième réponse (IX, 61-62), il est tout à fait probable qu'elle était adressée à l'un des soixante-douze disciples dont la mission suit immédiatement. Elle ne doit donc pas être séparée de ce dernier fait.

4° La mission des soixante-douze disciples a eu lieu en Galilée, comme le prouve l'apostrophe adressée aux villes de Corozaïn, de Bethsaïde et de Capharnaüm (X, 13-15); elle est donc antérieure à la fête des Tabernacles de l'an 32, car, à cette époque, le Sauveur cessa de séjourner en Galilée.

Saint Luc annonce ainsi cette nouvelle mission : « *Après cela*, le Seigneur désigna *encore* soixante-douze « AUTRES disciples, et il les envoya deux par deux dans « toutes les villes ou bourgades où il devait aller lui-« même. » Cette phrase indique seulement que la mission des soixante-douze disciples est postérieure à celle des douze apôtres racontée au chapitre précédent, mais

non point à tous les autres récits qui précèdent, car, parmi ces récits, quelques-uns, et entre autres le premier que nous venons de citer, sont arrivés beaucoup plus tard.

Une allusion faite par Notre-Seigneur à la moisson des blés (x, 2) nous porte à placer cette mission vers la Pâque de l'an 32. Elle aurait ainsi eu lieu environ six mois après celle des douze apôtres (1).

5° Les faits racontés immédiatement après par saint Luc (x, 25-42) se sont passés en Judée, comme le prouve la réception de Jésus dans la maison de Marthe, à Béthanie, près de Jérusalem. C'est ce qui nous explique pourquoi, au verset 30, Jésus parle d'un fait arrivé près de là, sur le chemin de Jérusalem à Jéricho.

Mais à quelle époque ce séjour en Judée ? Il faut ou le faire remonter à la fête des Tabernacles de l'an 31, ou le reporter à la même fête de l'an 32, car Jésus alla à Jérusalem pour ces deux fêtes, et non dans l'intervalle (2). Nous préférons la dernière époque, comme le font la plupart des exégètes, parce qu'alors Jésus demeura assez longtemps en Judée.

6° Le chapitre XI contient plusieurs passages très-semblables à certains récits que saint Matthieu place

(1) Les exégètes ne s'accordent pas sur l'époque précise de cette mission des soixante-douze ; ceux qui considèrent avant tout les circonstances intrinsèques du récit la placent, comme nous, en Galilée, et quelques mois avant la fête des Tabernacles ; ceux qui admettent d'une manière plus absolue que saint Luc a suivi l'ordre des temps dans son évangile sont obligés de placer cette mission en Judée et entre la fête des Tabernacles et celle de la Dédicace.

(2) Saint Jean, après avoir fixé la date de la première multiplication des pains avant la Pâque de l'an 32 (VI, 4), ajoute (VII, 1) : « Après cela Jésus parcourait la Galilée et ne voulait point parcourir la Judée, parce que les Juifs voulaient le mettre à mort. Or la fête des Tabernacles était très-proche. » Jésus n'alla donc point en Judée, ni pour la Pâque ni pour la Pentecôte de l'an 32.

ailleurs. La délivrance du possédé muet (Luc, XI, 14-28) paraît identique à celle dont parle saint Matthieu (XII, 22-46), et que nous avons laissée à l'endroit qu'il indique. Cet évangéliste relie mieux en effet ce récit à ceux qui précèdent et qui suivent. (1)

Quant aux autres faits contenus au chapitre XI de saint Luc, quelques circonstances différentes nous portent à les distinguer d'avec les faits semblables en saint Matthieu. Il en est de même pour une foule d'autres faits au milieu desquels saint Luc insère diverses paroles du Sauveur. Ces paroles sont généralement bien mieux amenées en saint Matthieu ; mais il vaut mieux, le plus souvent, supposer des répétitions que de multiplier les déplacements.

7° Les faits contenus aux chapitres XII et XIII sont arrivés en Galilée, vers la fin de la troisième année de la Prédication : la parabole de l'arbre stérile indique, en effet, qu'il y avait déjà trois ans que le Sauveur demandait aux Juifs de vrais fruits de pénitence. On voit aussi, par la fin du chapitre XIII, que Jésus était alors dans les États d'Hérode, mais qu'il se disposait à les quitter bientôt, et nous lisons même, au verset 22, qu'il dirigeait alors ses pas vers Jérusalem. Nous touchons donc ici à la fin de la troisième année de la Prédication, et ce voyage à Jérusalem doit être le même que celui qui est raconté par saint Jean en son chapitre VII, et fixé par lui à la fête des Tabernacles de l'an 32.

8° Saint Luc parle plus loin (XVII, 11) d'un autre

(1) Le récit de ce fait commence ainsi en saint Matthieu : *Tunc oblatus est ei dœmonium habens*, etc. Et en saint Luc : *Et erat ejiciens dœmonium*, etc.

Saint Matthieu termine le récit par cette transition : *Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus*, etc. — Saint Luc passe de ce récit à un autre en disant simplement : *Turbis autem concurrentibus, cœpit dicere*, etc.

voyage à Jérusalem, lequel doit avoir eu lieu deux mois après le précédent, pour la fête de la Dédicace (16 décembre). Jésus alla en effet à Jérusalem à l'occasion de cette fête (Jean, x, 22) et aussitôt après il se retira *sur les confins de la Judée, au delà du Jourdain* (Jean, x, 40). C'est alors, et dans ce même lieu, que les trois synoptiques se retrouvent racontant les mêmes faits (Matth., XIX, 1 ; Marc, x, 1 ; Luc, XVIII, 15-31 (1).

Ces premières explications étant données, nous pouvons maintenant passer à l'exposition des faits.

IV. Durant cette nouvelle période évangélique, la mission des Apôtres et celle des soixante-douze disciples nécessitent de leur part de nombreux voyages et de longues absences, et ceci nous explique le peu d'abondance des récits évangéliques à cette époque.

Peu après la fête des Tabernacles (20 septembre), et durant la mission des Apôtres, les disciples de Jean-Baptiste viennent annoncer à Jésus la mort de leur maître. Jean avait été décapité dans sa prison de Machéronte (Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 7), à près de trente lieues de Capharnaüm, et on peut légitimement supposer que sa mort remontait déjà à quelques semaines, lorsque Jésus en reçut la nouvelle. Quelque temps après, le bruit des miracles opérés par le Sauveur et ses

(1) Arnauld transpose le passage de saint Luc où il est question de ce voyage à travers la *Samarie et la Galilée;* il reporte ce voyage avant la fête des Tabernacles de l'an 32 et avant la mission des soixante-douze disciples. Cette transposition faite, il rapporte au séjour que fit Jésus au delà du Jourdain tous les faits contenus en saint Luc depuis le chapitre XI de son évangile.

Le P. Patrizzi, au contraire, place ce voyage après le séjour au delà du Jourdain, et reporte ainsi en Judée les faits que saint Matthieu et saint Marc font arriver pendant ce séjour. L'ordre que nous avons suivi nous a paru plus conforme au texte évangélique.

apôtres parvient jusqu'à Hérode, et c'est alors que celui-ci dit que « Jean était ressuscité dans la personne de Jésus (1). »

AN 32, E. C.; 4745, P. J.; 18 DE TIBÈRE.

Domitius Ahenobarbus et Furius Camillus Scribonianus, consuls.

V. Le retour des Apôtres a lieu successivement après les nombreuses allées et venues dont parle saint Marc (VI, 31). Jésus les emmène de l'autre côté du lac ; une grande multitude les suit, et c'est alors qu'a lieu le premier miracle de la multiplication des pains (2).

« Or la fête de Pâque était très-proche (Jean, VI, 4). »

Après la multiplication des pains, Jésus congédie ses apôtres et se dérobe à la foule qui veut le proclamer roi. Le lendemain, vers la quatrième veille de la nuit (trois heures du matin), tandis que les Apôtres ramaient encore péniblement sur le lac, Jésus vient à leur secours en marchant sur les eaux ; la barque touche alors au rivage de Capharnaüm (3).

Le même jour, le peuple se rassemble en foule autour du Sauveur dans la synagogue de Capharnaüm ; il leur annonce l'institution future de l'Eucharistie ; plusieurs de ses disciples murmurent contre ce nouveau dogme et le quittent en cette occasion (Jean, VI, 22-72).

(1) Matth., XIV, 12; Marc, VI, 14-29; Luc, IX, 7-9.

Le récit de saint Matthieu semble ici rapporter au même temps la mort de Jean-Baptiste, la parole d'Hérode au sujet de Jésus et la retraite du Sauveur au désert; mais le récit de saint Marc et celui de saint Luc distinguent la succession des époques.

(2) Matth., XIV, 13-22; Marc, VI, 30-44; Luc, IX, 10-17; Jean, VI, 1-13.

L'évangile de saint Luc omet de raconter les faits compris dans le numéro VI; nous avons dit la cause présumée de cette omission. (Voir plus haut, p. 268, note 1).

(3) Matth., XIV, 22-34; Marc, VI, 45-53; Jean, VI, 14-21.

Jésus parcourt ensuite le territoire de Génésareth et y guérit un grand nombre de malades (Matth., XIV, 34-36 ; Marc, VI, 53-56).

C'est à cette même époque que nous faisons remonter la désignation des soixante-douze disciples (Luc, X, 1-24).

PAQUE DE L'AN 32, DIMANCHE 13 AVRIL.

VI. Des Pharisiens et des Scribes, venus de Jésusalem, reprochent aux disciples du Sauveur de manquer aux traditions des anciens, parce qu'ils ne purifient pas leurs mains avant le repas. Jésus répond à ces reproches et confirme ses apôtres dans l'inutilité des observances pharisaïques. Il se retire ensuite sur les confins de Tyr et de Sidon, et, dans ce parcours, il accorde à une femme chananéenne la guérison de sa fille.

Il revient alors près des bords du lac, et, s'étant arrêté sur une montagne au centre de la Décapole, il y guérit un grand nombre d'infirmes ; le troisième jour après son arrivée, il opère le second miracle de la multiplication des pains, repasse ensuite le lac, et se rend sur les confins de Magdala (Matth., XV ; Marc, VII-VIII, 10).

VII. Les Pharisiens viennent de nouveau interroger le Sauveur et lui demander un signe dans le ciel ; Jésus leur répond et traverse le lac.

Arrivé à Bethsaïde, il guérit un sourd-muet.

A Césarée de Philippe, Pierre confesse la divinité du Christ, et Jésus lui promet les clefs du royaume des cieux. En même temps, il prédit sa passion ainsi que sa transfiguration. Six jours après, la transfiguration a lieu sur le Thabor, et elle est suivie de la délivrance d'un possédé des plus furieux (Matth., XVI et XVII ; Marc, VIII, 11-39, et IX, 1-28 ; Luc, IX, 18-43).

VIII. Jésus traverse une partie de la Galilée, pour revenir à Capharnaüm ; il séjourne quelque temps dans

cette ville ; c'est alors que Pierre trouve dans la bouche d'un poisson la pièce de monnaie réclamée par les collecteurs du didragme, et que le Sauveur prononce les discours contenus au chapitre XVIII de saint Matthieu, et au chapitre IX de saint Marc (29-49).

IX. A la suite de ces discours nous plaçons ceux qui ne nous sont connus que par saint Luc : le discours sur la prière (XI, 1-13), le repas pris chez un Pharisien, avec les reproches faits par Jésus en cette occasion (XI, 37-54), les discours à la foule, la parabole de l'homme avare, et les autres discours et paraboles contenus au chapitre XII.

Quelques Galiléens étant allés à Jérusalem offrir des sacrifices, Pilate les fait massacrer, on ne sait pour quel motif. A cette occasion, Jésus parle de la nécessité de la pénitence et prononce la parabole du figuier stérile. Quelque temps après, un jour de sabbat, il guérit une femme courbée et répond à un chef de synagogue qui blâmait ce miracle. On touchait alors à la fête des Tabernacles (8 octobre), et il n'y avait plus que six mois jusqu'au grand jour de la Passion ; Jésus, qui se dirigeait alors vers Jérusalem, rappelle à ses disciples la nécessité , pour chacun d'eux, de travailler sérieusement à l'affaire du salut éternel ; il annonce en même temps qu'il ne sera pas mis à mort dans les États d'Hérode, mais à Jérusalem (Luc, XIII).

§ V

Les derniers mois de la prédication évangélique.

I. La dernière période de la Prédication divine s'étend depuis la fête des Tabernacles de l'an 32 (8 octobre) jusqu'à l'ascension du Sauveur, jeudi 14 mai de l'an 33.

Courte, mais importante au suprême degré, cette période comprend le grand événement de la rédemption des hommes et l'institution des plus augustes sacrements de la loi nouvelle. Plus le dénouement de la Passion approche, et plus les faits avec les discours deviennent nombreux et palpitants d'intérêt. Sous un autre rapport, c'est à peine si, parmi tous ces faits, la concorde évangélique rencontre encore quelques légères difficultés. Les temps deviennent alors plus précis : pendant les premiers mois, saint Jean cite les fêtes des Tabernacles (8 octobre) et de la Dédicace (16 décembre); pendant la semaine de la Passion, nous pouvons suivre l'histoire du Sauveur jour par jour et, le jour même de ce grand sacrifice, nous pouvons distinguer les heures des principaux événements.

II. L'époque initiale de cette dernière période est l'une des mieux précisées dans les évangiles.

« Lorsque Jésus eut achevé tous ces discours, dit « saint Matthieu (XIX, 1), il quitta la Galilée et vint sur « les confins de la Judée, au delà du Jourdain. »

Et saint Marc (X, 1) : « Jésus, s'éloignant de là, s'en « alla sur les confins de la Judée, au delà du Jourdain. »

Saint Luc (XIII, 22) nous montre pareillement le Sauveur dirigeant alors ses pas vers Jérusalem (1). Mais celui qui donne le plus de détails sur ce voyage du Sauveur, c'est saint Jean (2) : avant même de nous parler du séjour au delà du Jourdain, il raconte au long (VII) le départ de Jésus, son arrivée à Jérusalem le quatrième

(1) Les difficultés relatives à cet endroit de saint Luc et à plusieurs autres récits du même évangéliste ont été discutées et résolues au commencement du paragraphe précédent, p. 327-330.

(2) On pense généralement que le Sauveur cessa de séjourner en Galilée à partir de cette fête des Tabernacles, et cette opinion est fondée principalement sur l'évangile de saint Jean. Cet évangéliste, qui marque exactement les séjours du Sauveur en Galilée antérieurement à cette époque,

jour de la fête (samedi 11 octobre (1), les discussions qui ont lieu avec les Juifs tant ce jour-là que le dernier jour de la fête (mardi 14 octobre) ; puis (VIII) le pardon de la femme adultère (15 octobre), les discours prononcés dans la salle du trésor et sous les portiques du temple ; ensuite (IX) la guérison de l'aveugle-né (samedi *probablement* 18 octobre), les nouvelles discussions qui s'ensuivent, enfin (X, 1-21) la parabole du bon pasteur et les différentes appréciations des Juifs.

III. Nous rapportons au séjour du Sauveur en Judée, après cette fête des Tabernacles, plusieurs récits contenus en saint Luc, et dont nous avons déjà discuté l'époque (p. 329) : la parabole du bon Samaritain et la réception de Jésus dans la maison de Marthe, à Béthanie (X, 25-42). Plus loin, un prince des Pharisiens invite Jésus à sa table, et, en cette occasion, Jésus guérit un hydropique et prononce les deux paraboles des conviés au festin (XIV, 1-24).

Le verset 25 du chapitre XIV indique ensuite un voyage du Sauveur : était-ce pour aller de Jérusalem en Galilée, ou bien au delà du Jourdain ? La première hypothèse est fondée sur un mot du même saint Luc (XVII, 11), suivant lequel le Sauveur, pour revenir ensuite à Jérusalem, aurait eu à traverser le milieu de la Galilée, et la seconde s'appuie pareillement sur un mot de saint Jean (X, 40), lorsque après la Dédicace, il dit que le Sauveur se retira *de nouveau* au delà du Jourdain. Les deux hypothèses peuvent parfaitement se concilier,

n'en indique aucun ici et au contraire on voit par son récit que Jésus est resté longtemps en Judée pendant les deux mois qui séparent les Tabernacles de la Dédicace.

(1) La fête des Tabernacles et celle de Paque duraient chacune sept jours consécutifs. Le jour du milieu, dont parle saint Jean (VII, 14), était ainsi le quatrième.

en observant que Jésus a pu dès lors se retirer au delà du Jourdain, puis remonter jusqu'en face des rives galiléennes, sur lesquelles il aura passé une dernière fois, en revenant à Jérusalem.

IV. C'est pendant ce premier séjour de Jésus au delà du Jourdain que viennent se placer les discours adressés à la foule, les discours aux Pharisiens, les paraboles de la brebis égarée, de la dragme perdue, de l'enfant prodigue et de l'économe infidèle. Les Pharisiens « qui étaient avares » écoutent cette dernière parabole avec mépris, et Jésus, pour leur montrer le danger de l'avarice, ajoute celle du mauvais riche.

La corrélation du verset 18 du chapitre XVI de saint Luc avec un passage semblable en saint Matthieu (XIX, 3-12) et en saint Marc (X, 2-12) porte aussi à rapporter à l'époque de ce premier séjour la demande insidieuse des Pharisiens sur le mariage, ainsi que la réponse où Jésus expose la vraie doctrine sur ce contrat sacramentel.

V. Jésus traverse la Galilée et la Samarie. C'est dans ce voyage que les apôtres Jacques et Jean veulent faire tomber le feu du ciel sur un village de Samaritains (Luc, IX, 51-56), et que furent guéris les dix lépreux (Luc XVII, 11-19).

Fête de la Dédicace.

25 *Casleu, mardi* 16 *décembre de l'an* 32, E. C.

A Jérusalem, Jésus se promenant sous le portique de Salomon soutient une nouvelle discussion avec les Juifs (Jean, X, 22-39).

Après la fête, « il se retire de nouveau au delà du Jourdain, dans le lieu où Jean baptisait autrefois (Jean, X, 40). »

AN 33, E. C. ; 4746, P. J. ; 19 DE TIBÈRE.

Sulpitius Galba et Cornelius Sylla Felix, consuls.

VI. Jésus retiré au delà du Jourdain prononce la parabole du juge inique et celle du Pharisien et du publicain (Luc, XVIII, 1-14) ; puis viennent les récits communs aux trois synoptiques : la bénédiction des enfants, la difficulté du salut pour les riches, et le mérite de ceux qui ont tout quitté pour suivre Jésus (Matth., XIX, 13-30 ; Marc, X, 13-31 ; Luc, XVIII, 15-30).

Saint Matthieu ajoute ici (XX, 1-16) la parabole des ouvriers envoyés à la vigne ; l'époque où l'on était alors devait en effet concorder avec celle de la taille des vignes.

VIII. C'est pendant ce séjour de Jésus au delà du Jourdain qu'eurent lieu la maladie et la mort de Lazare. Jésus se rend alors à Béthanie, et rappelle Lazare à la vie quatre jours après son décès.

Après la résurrection de Lazare, le grand-prêtre Caïphe et les membres du sanhédrin décident en conseil la mort de Jésus ; le Sauveur se retire alors secrètement à Ephrem, ville située à six lieues environ au nord de Jérusalem (Jean, XI).

Comme « la Pâque des Juifs était alors très-proche (Jean, XI, 55), » Jésus n'a dû faire qu'un séjour très-court en ce lieu.

1er NISAN, VENDREDI 20 MARS.

VIII. *Dernier départ pour Jérusalem.* Vers les premiers jours de *Nisan*, le 25 mars au plus tard, Jésus quitte Ephrem pour se diriger vers Jérusalem. Pendant le voyage, il prédit de nouveau sa passion ; il répond ensuite à la demande ambitieuse des fils de Zébédée.

Il arrive à Jéricho, où Zachée le reçoit dans sa maison ; Jésus lui promet le pardon et prononce, en cette occa-

sion, la parabole des dix mines. Cette parabole est la même que celle des dix talents en saint Matthieu (XXV, 14-30), et comme saint Luc précise parfaitement les circonstances où elle fut prononcée, nous suivons ici l'ordre qu'il indique. Au sortir de Jéricho (1), Jésus guérit deux aveugles (Matth., XX, 17-34; Marc, X, 32-52; Luc, XVIII, 35; XIX, 28).

SAMEDI 9 NISAN, 28 MARS.

IX. « Six jours avant la Pâque (2), » Jésus arrive à Béthanie, et là, dans la maison de Simon le lépreux, Marie-Madeleine répand un vase de parfums sur les pieds du Sauveur; celui-ci la défend en même temps contre les critiques de Judas. Saint Matthieu (XXVI, 6-13) et saint Marc (XIV, 3-9) semblent rapporter ce fait au mercredi suivant, mais saint Jean (XII, 1-11) dit formellement qu'il eut lieu six jours avant la Pâque.

DIMANCHE 10 NISAN, 29 MARS.

X. « Le dixième jour du mois (de Nisan), avait dit « Dieu à Moïse (*Exode*, XII, 3-8), un agneau sera choisi « par chaque chef de famille... et cet agneau sera sans

(1) Saint Matthieu et saint Marc disent positivement que cette guérison eut lieu au sortir de Jéricho; saint Luc au contraire paraît dire qu'elle eut lieu lorsque Jésus *approchait de Jéricho* et avant qu'il entrât en cette ville. Mais le verbe ἐγγίζειν, dont se sert saint Luc, peut signifier simplement la proximité à la sortie aussi bien qu'à l'entrée dans une ville, comme on le voit par le même saint Luc (XIX, 29), lorsqu'il dit que Jésus, sortant de Béthanie, *était proche* de cette ville.

(2) Saint Jean (XII, 1) place l'arrivée de Jésus à Béthanie *six jours* avant la Pâque; mais comme la majorité du peuple juif a fait la Pâque cette année-là le samedi et non le vendredi, on peut croire aussi que la date donnée ici par saint Jean se rapporte au dimanche et non au samedi; il faudrait alors reculer d'un jour la date de tous les événements qui suivent jusqu'au jeudi. Nous avons préféré suivre le sentiment le plus commun, qui fixe au dimanche et non au lundi l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem.

« aucune tache, mâle et âgé d'un an ; et vous le garde-
« rez jusqu'au quatorzième jour, et alors il sera im-
« molé par toute la multitude des enfants d'Israël entre
« les deux soirs ; ils teindront leurs portes de son sang,
« ils feront rôtir sa chair et ils la mangeront avec des
« pains azymes et des laitues amères. »

Ce jour-là même le véritable agneau pascal, Jésus, fait son entrée solennelle dans la ville sainte ; il y est reçu par toute la multitude des enfants d'Israël, comme la victime que l'on mène en triomphe jusqu'au lieu du sacrifice (Matth., XXI, 1-11 ; Marc, XI, 1-11 ; Luc, XIX, 29-40; Jean, XII, 12-19).

XI. Arrivé dans le temple, Jésus opère de nombreuses guérisons. Quelques étrangers, païens d'origine, demandent alors à l'apôtre Philippe de les conduire à Jésus (1). Le Sauveur répond que le Fils de l'homme doit passer par la mort avant d'être glorifié. Une voix céleste se fait entendre et, à cette occasion, Jésus parle aux Juifs de la nécessité de croire en lui. Il est très-probable qu'il faut ajouter à ce discours celui qui se trouve sept versets plus loin (Jean, XII, 44-50), attendu qu'il traite du même sujet, et qu'il semble n'être séparé que par une parenthèse de l'évangéliste.

Le même jour, Jésus, se trouvant près de la ville, pleure sur son aveuglement actuel et sur ses malheurs à venir. Le soir, il revient à Béthanie (Luc, XIX, 41-44).

Lundi 11 nisan ou 30 mars.

XII. Le matin, Jésus, en allant à Jérusalem, maudit le figuier stérile, triste symbole de la nation juive (Matth., XXI, 17-19 ; Marc, XI, 11-14).

(1) Plusieurs exégètes pensent que les Gentils dont il est parlé ici étaient les députés que le roi Abgar envoyait à Jésus vers cette même époque. (Voir plus haut, p. 211.)

Arrivé dans le temple, il en chasse les vendeurs et les acheteurs (1).

Les princes des prêtres irrités conspirent de nouveau sa perte.

Le soir, Jésus se retire à Béthanie (Matth., XXI, 12-13 ; Marc, XI, 15-19 ; Luc, XIX, 45-47).

MARDI 12 NISAN OU 31 MARS.

XIII. Le matin, en repassant devant le figuier maudit, les Apôtres s'étonnent de le voir complétement desséché ; Jésus leur explique alors la puissance de la foi unie à la prière et au pardon des injures (Matth., XXI, 20-24 ; Marc, XI, 20-26).

Dans le temple, les princes des prêtres demandent à Jésus en vertu de quel droit il exerce l'autorité ; Jésus leur répond par une autre demande ; il prononce ensuite la parabole des enfants qui refusent plus ou moins d'obéir à leur père, et celle des vignerons infidèles et homicides (Matth., XXI, 25-46 ; Marc, XI, 27 ; XII, 12 ; Luc, XX, 1-12).

Saint Matthieu ajoute ici la parabole des conviés aux noces (XXII, 1-14).

XIV. Les Pharisiens viennent alors tenter le Sauveur et lui demandent si l'on doit payer le tribut à César ; les Sadducéens viennent à leur tour et lui font une objection contre la résurrection ; enfin un docteur de la loi lui demande quel est le plus grand commandement. Jésus répond victorieusement à toutes ces questions insidieuses, il fait à son tour une demande sur le Christ, à laquelle personne ne peut répondre.

A la suite de ces discussions, le Sauveur, tout en pro-

(1) Pour ce fait, comme pour la malédiction du figuier stérile, nous suivons l'ordre de saint Marc parce qu'il indique le mieux les circonstances des faits et surtout la succession des époques et des jours.

clamant l'autorité des Scribes et des Pharisiens dans les questions légales, attaque et maudit leur hypocrisie, ainsi que les nombreux abus dont ils se rendaient coupables.

Quelque temps après, il loue l'aumône de la veuve.

XV. Au sortir du temple, il prédit la ruine prochaine de cet édifice, et, arrivé sur la montagne des Oliviers, il annonce les signes avant-coureurs de la ruine de Jérusalem et de la fin du monde ; il ajoute la parabole des dix vierges, et fait le tableau du jugement dernier (Matth., XXII, 15 ; XXVI; Marc, XII, 12 ; XIV ; Luc, XX, 20 ; XXII).

MERCREDI 13 NISAN, 1er AVRIL.

XVI. Jésus vient au temple suivant sa coutume, il annonce à ses disciples qu'il fera la Pâque le lendemain, et qu'il sera ensuite crucifié.

Nouvelle réunion des prêtres et du sanhédrin ; le traître Judas vient leur offrir son concours et promet de leur livrer son maître à la première occasion favorable (Matth., XXVI, 1-5, 14-16 ; Marc, XIV, 1-2, 10-11 ; Luc, XXII, 1-6).

JEUDI 14 NISAN, 2 AVRIL.

XVII. Jésus envoie Pierre et Jean à Jérusalem pour préparer la Pâque, et, vers la fin du jour, il se rend lui-même dans la ville sainte avec ses apôtres.

PAQUE LÉGALE, VENDREDI 15 NISAN, 3 AVRIL (1).

Première veille de la nuit, depuis six heures du soir jusqu'à neuf heures.

XVIII. Vers six heures et demie, manducation de l'a-

(1) Nous faisons commencer la journée, suivant l'usage des Juifs, la veille au soir après le coucher du soleil.

gneau pascal. Pendant le repas, Jésus donne un premier avertissement au traître Judas ; il passe ensuite la coupe cérémonielle aux Apôtres, et leur déclare qu'il ne mangera plus la Pâque, et même qu'il ne boira plus du fruit de la vigne jusqu'à l'avénement complet du règne de Dieu, c'est-à-dire jusqu'à la complète rédemption des hommes (1). Il lave ensuite les pieds à ses apôtres (Jean, XIII, 1-15).

Institution de l'eucharistie (2).

Un second avertissement est donné à Judas ; le traître communie et sort aussitôt. « Or il était nuit » (Jean, XIII, 30). Cette indication répond à huit heures du soir environ.

XIX. Jésus et les Apôtres récitent l'hymme de l'action de grâce.

Discussion sur la primauté ; Jésus recommande avant tout l'humilité et la charité, après quoi il promet à Pierre l'infaillibilité dans la foi. Présomption de Pierre ; Jésus lui prédit le triple reniement qu'il va bientôt commettre (Matth., XXVI, 30-35 ; Marc, XIV, 26-31 ; Luc, XXII, 22-38 ; Jean, XIII, 31-38).

Discours de consolation et de suprêmes recommandations : Jésus annonce des persécutions ; mais il promet la venue de l'Esprit-Saint, la félicité éternelle et l'amour du Père céleste (Jean, XIV, XV et XVI).

Prière de Jésus pour lui, ses apôtres et tous les fidèles futurs (Jean, XVII).

(1) Saint Matthieu et saint Marc qui mentionnent cette parole incidemment, la rapportent après l'institution de la sainte Eucharistie ; mais saint Luc, beaucoup plus explicite en cet endroit, place auparavant le fait lui-même et les paroles dites alors par Jésus. (Luc, XXII, 15-18.)

(2) Matth., XXV, 26-29 ; Marc, XIV, 22-24 ; Luc, XXII, 19-21.

Seconde veille de la nuit, de neuf heures à minuit.

XX. Jésus quitte le cénacle et traverse le Cédron ; il laisse huit de ses apôtres à Gethsémani, et, gardant seulement avec lui Pierre, Jacques et Jean, il va un peu plus loin sur le mont des Oliviers.

Prière et agonie de Jésus pendant deux heures environ (1).

Judas apparaît suivi d'une cohorte et d'un grand nombre de gens armés. Trahison de Judas. Quelques soldats tombent en entendant la première parole de Jésus. Pierre veut résister et coupe l'oreille de Malchus. Jésus l'arrête, et en même temps ordonne aux soldats de ne point poursuivre les Apôtres (Matth., XXVI, 36-56 ; Marc, XIV, 32-52 ; Luc, XXII, 39-54 ; Jean, XVIII, 1-12).

Troisième et quatrième veilles de la nuit, de minuit à six heures du matin (2).

XXI. *Premier interrogatoire.* Jésus comparaît devant Anne, ancien grand-prêtre et beau-père de Caïphe ; pendant cet interrogatoire, il reçoit un soufflet.

D'autre part, les membres du sanhédrin et les chefs des familles sacerdotales se rassemblent chez Caïphe. Pierre renie Jésus une première fois (Jean, XVIII, 13-23).

Second interrogatoire. Jésus comparaît devant le

(1) Jésus interrompit trois fois sa prière pour parler aux trois disciples qui l'avaient accompagné ; or, à la première interruption, il s'étonne de ce que Pierre n'a pas eu le courage de veiller *une heure* avec lui ; on peut conjecturer de là que la prière du Sauveur avait déjà duré une heure, et qu'elle se prolongea ensuite autant pour le moins jusqu'à la troisième interruption.

(2) Le terme final de cet intervalle est seul indiqué dans l'Evangile (Matth., XXVII, 1 ; Marc, XV, 1). Le terme initial est rapporté approximativement au premier interrogatoire de Jésus.

sanhédrin, présidé par Caïphe ; après les dépositions incohérentes de quelques faux témoins, Jésus déclare être le Christ, fils de Dieu ; sur cette déclaration, il est jugé digne de mort et accablé des plus indignes traitements.

Pendant ce temps, Pierre renie son maître une seconde et une troisième fois ; il se retire ensuite pour pleurer sa faute (Matth., XXVI, 58-75 ; Marc, XIV, 53-72 ; Luc, XXII, 54-65 ; Jean, XVIII, 24-27).

De six heures du matin à neuf heures.

XXII. *Troisième interrogatoire.* Jésus est ramené devant le conseil du sanhédrin ; la condamnation ayant été ratifiée, il est lié étroitement et conduit au procurateur Pilate (1).

Judas, comprenant enfin la grandeur de son crime, jette dans le temple l'argent de sa trahison et se pend de désespoir.

Quatrième interrogatoire. Jésus comparaît au prétoire par-devant Pilate ; il déclare qu'il est roi, mais que son royaume n'est pas de ce monde. Pilate le renvoie à Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée.

Cinquième interrogatoire. Jésus, devant Hérode, refuse de répondre aux demandes de ce prince, et celui-ci le renvoie avec mépris à Pilate.

Sixième interrogatoire. Les Juifs demandent à Pilate la grâce de Barabbas et la mort de la croix pour Jésus ; Pilate délivre Barabbas et fait flageller Jésus ; après la flagellation, les soldats insultent la victime et lui im-

(1) Parmi ces différents interrogatoires, saint Jean seul raconte le premier, saint Matthieu et saint Marc racontent le second et mentionnent le troisième, le matin du vendredi ; saint Luc omet les deux premiers et raconte les trois autres ; les quatre évangélistes se réunissent pour donner le récit des deux derniers.

posent une couronne d'épines sur la tête (Matth., XXVII, 1-30 ; Marc, XV, 1-19 ; Luc, XXII, 66 ; XXIII, 22 ; Jean, XVIII, 28 ; XIX, 3).

De neuf heures du matin à midi (1).

XXIII. *Septième interrogatoire.* Pilate montre Jésus aux Juifs : *Ecce homo !* Ils répondent en demandant sa mort à grands cris, et alors le procurateur monte sur son tribunal, se lave les mains, et prononce la condamnation.

Après de nouvelles insultes, Jésus est revêtu de ses vêtements, chargé d'une croix et conduit au lieu du supplice.

Simon de Cyrène aide Jésus à porter sa croix.

Jésus console les personnes émues par ses souffrances (Matth., XXVII, 23-33 ; Marc, XV, 14-22 ; Luc, XXIII, 23-32 ; Jean, XIX, 4-17).

(1) Il y a sur l'heure de la condamnation du Sauveur un désaccord frappant entre saint Marc et saint Jean : le premier (XV, 25) dit que Jésus fut crucifié à la troisième heure du jour, et saint Jean dit au contraire qu'il était environ la sixième heure lorsqu'il fut condamné par Pilate. Plusieurs ont cru à une erreur de copiste dans l'un ou l'autre : le P. Petau corrige le texte de saint Marc (*Doctr. temp.*, XII, 19) ; le P. Patrizzi, celui de saint Jean (*De Evang.*, l. II, n° 195). Mais une telle correction répugne au respect dû au texte sacré. D'autres ont supposé que les deux évangélistes n'avaient pas le même système de compter les heures, etc. Nous avons adopté ici l'opinion de Grotius : cet exégète rappelle qu'il y avait chez les Juifs trois heures qui étaient à peu près exclusivement employées à marquer les divisions du temps : la troisième (tierce), la sixième (sexte) et la neuvième (none). On rapportait à l'une ou à l'autre ce qui se passait dans l'intervalle. Ainsi saint Marc rapporte le crucifiement à la troisième heure parce qu'il eut lieu avant midi, et saint Jean, voulant indiquer une seule heure pour toute la scène de la Passion, désigne celle de midi. C'est sans doute à la troisième heure du jour prise à la lettre (neuf heures du matin) que Jésus fut condamné par Pilate, comme le disent les *Constitutions apostoliques* (V, 14). Le crucifiement s'exécute vers dix heures, et *à midi* les ténèbres commencent à couvrir la terre. Les trois premiers évangélistes s'accordent pour l'heure de ce dernier fait.

XXIV. Arrivé au lieu appelé Golgotha, Jésus est dépouillé de ses vêtements et attaché à la croix entre deux voleurs.

Il devait être alors environ onze heures du matin.

Première parole de Jésus en croix : il demande pardon pour ses bourreaux.

Les soldats se partagent alors les vêtements du supplicié, et les ennemis de Jésus l'accablent d'insultes.

Seconde parole de Jésus : il promet le paradis au bon larron (Matth., XXVII, 34-44 ; Marc, XV, 23-32 ; Luc, XXIII, 33-43 ; Jean, XIX, 18-24).

De midi à trois heures du soir.

XXV. Les ténèbres commencent à obscurcir le soleil ; les insultes contre Jésus cessent.

Troisième parole : « *Eli, Eli, lamma sabacthani ?* »

Quatrième parole : Jésus confie sa mère à saint Jean.

Cinquième parole : « J'ai soif. »

Sixième parole : « Tout est consommé. »

Septième et dernière parole : « Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. » Jésus pousse un grand cri et expire.

Au même instant, la terre tremble ; le voile du temple se déchire ; quelques morts ressuscitent et apparaissent à plusieurs habitants de Jérusalem. Les ténèbres cessent (Matth., XXVII, 45-56 ; Marc, XV, 33-41 ; Luc, XXIII, 44-49 ; Jean, XIX, 25-30).

Ce même jour, à l'heure de none, l'immense multitude réunie à Jérusalem immolait les agneaux de la Paque ; le temple était inondé du sang des victimes ; à la même heure, le sang du véritable agneau purifiait le monde

De trois heures du soir à six heures.

XXVI. Les Juifs viennent prier Pilate de faire ache-

ver les suppliciés et enlever leurs corps, pour que cette vue ne profane pas la sainteté du grand jour de la Pâque. Les deux larrons ont les jambes rompues, et un soldat ouvre le corps de Jésus d'un coup de lance (Jean, XIX, 31-37).

XXVII. Joseph d'Arimathie, l'un des membres du sanhédrin, vient demander à Pilate le corps de Jésus ; il le détache de la croix, et, aidé de Nicodème, il l'ensevelit tout près de là, dans une caverne sépulcrale récemment construite.

Il était alors tout près de six heures du soir ; toutefois Marie-Madeleine et ses compagnes ont encore le temps d'acheter quelques parfums, avant le commencement du repos sabbatique (Matth., XXVII, 57-61 ; Marc, XV, 42-47 ; Luc, XXIII, 50-56 ; Jean, XIX, 38-42).

SAMEDI 16 NISAN, 4 AVRIL, PAQUE DES PHARISIENS.

XXVIII. Les princes des prêtres et les Pharisiens demandent à Pilate de placer des gardes autour du sépulcre de Jésus. Pilate leur ayant laissé ce soin, ils établissent eux-mêmes des gardes et scellent l'ouverture du tombeau (Matth., XXVII, 62-66).

DIMANCHE 17 NISAN, OU 5 AVRIL.

RÉSURRECTION DU SAUVEUR (1).

XXIX. Vers cinq heures du matin, « lorsque les ténèbres couvraient encore la terre (Jean, XX, 1), » Marie-

(1) Il y a, dans le récit évangélique de la résurrection, trois difficultés : 1° Saint Matthieu semble rapporter au soir du sabbat le fait de la résurrection, tandis que les autres le rapportent au lendemain ; 2° Saint Jean dit que les ténèbres étaient encore sur la terre, lorsque Marie Madeleine vint au sépulcre, et saint Marc assure, au contraire, que le soleil était déjà levé à l'arrivée des saintes femmes ; 3° Saint Jean et saint Marc racontent que Jésus apparut à Marie Madeleine seule, et saint Matthieu raconte cette apparition comme ayant été commune à toutes les saintes femmes.

Madeleine, Marie, mère de Jacques, Salomé, et quelques autres se rassemblent et se rendent au tombeau, portant des parfums, pour embaumer le corps de Jésus.

Elles arrivent près de la caverne sépulcrale, vers six heures, « le soleil étant déjà levé (Marc, XVI, 2). »

Mais, dès avant leur arrivée, un tremblement de terre avait eu lieu : un ange de Dieu avait renversé la pierre qui fermait l'entrée du tombeau, et frappé les gardes de stupeur (Matth., XXVIII, 1-4 ; Marc, XVI, 1-3 ; Luc, XXIV, 1 ; Jean, XX, 1).

Jésus était ressuscité.

XXX. Les saintes femmes sont étonnées en voyant le sépulcre ouvert et vide ; Marie-Madeleine court aussitôt en avertir les Apôtres.

Pendant son absence, l'ange se manifeste aux autres femmes, leur annonce la résurrection du Sauveur et leur ordonne d'en avertir les disciples. Elles se retirent alors, ainsi que les gardes qui s'en vont trouver les

En réponse à la première difficulté il faut observer que le texte grec de saint Matthieu : ὀψὲ δὲ σαββάτων, τῇ (ἡμέρᾳ) ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων, doit être interprété ainsi : APRÈS LA SEMAINE (et non : *le soir du sabbat)*, LE PREMIER JOUR DE LA SEMAINE SUIVANTE. Le mot grec ὀψέ signifie, en effet, aussi bien *après* que *le soir*, et le premier sens est rendu certain ici, tant par le contexte que par la comparaison des autres récits évangéliques.

La réponse à la seconde difficulté est bien simple : les saintes femmes ont commencé à se réunir, pour aller au sépulcre, « lorsque les ténèbres étaient encore sur la terre, » et elles sont arrivées « le soleil étant déjà levé. »

Enfin, pour la troisième difficulté, nous croyons que saint Matthieu ayant raconté le départ commun des saintes femmes, sans observer que Marie-Madeleine était ensuite restée seule, aura attribué à toutes ce qui était arrivé à Madeleine seule ; il aurait suivi en cela un usage de parler assez commun. Il faut aussi observer, pour cette dernière difficulté comme pour la première, que le texte grec de saint Matthieu n'est qu'une traduction de l'hébreu, et on sait assez quelles nuances une traduction peut apporter à l'original. En français, par exemple, nous disons tous les jours : *on a vu*, en parlant d'un seul témoin oculaire, et cependant la traduction naturelle de cette phrase en latin serait *viderunt*, au pluriel.

princes des prêtres, se laissent gagner à prix d'argent, et répandent plus tard le bruit que le corps du Sauveur a été dérobé pendant leur sommeil (Matth., XXVIII, 5-15 ; Marc, XVI, 4-8 ; Luc, XXIV, 2-11 ; Jean, XX, 2).

XXXI. Marie-Madeleine ayant averti les deux apôtres Pierre et Jean, ceux-ci courent au sépulcre, constatent l'absence du corps et commencent à croire à la résurrection ; ils se retirent ensuite (Jean, XX, 2-10 ; Luc, XXIV, 11-12).

XXXII. *Première apparition de Jésus ressuscité.* Marie-Madeleine revient au sépulcre, et, en se baissant pour regarder dans l'intérieur, elle distingue deux anges qui lui demandent le sujet de ses larmes ; Marie leur répond, se retourne et voit Jésus près d'elle. Dans son trouble, elle le prend d'abord pour le jardinier ; elle le reconnaît bientôt et se jette à ses pieds ; Jésus lui recommande d'avertir ses disciples de sa résurrection (Matth., XXVIII, 9-10 ; Jean, XX, 11-18).

XXXIII. *Seconde apparition.* Jésus se montre à Simon-Pierre (Luc, XXIV, 35 ; Paul, *Epist. ad Corinth.*, I, XV, 5).

Troisième apparition. Jésus se joint aux deux disciples qui allaient à Emmaüs ; il se révèle à eux, leur donne la communion et disparaît (Luc, XXIV, 13-33 ; Marc, XVI, 12).

XXXIV. *Quatrième apparition.* Le soir du même jour, Jésus apparaît au milieu des Apôtres réunis, Thomas excepté (Luc, XXIV, 36-49 ; Jean, XX, 19-23).

Institution du sacrement de pénitence (1).

Jésus venait d'acheter le pardon de nos fautes aux prix de son sang ; dans cette apparition solennelle, sa

(1) « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (Jean, XX, 23). » Ces paroles constituent les Apôtres et leurs successeurs juges des consciences, et par con-

première parole est pour donner aux Apôtres sa paix et le pouvoir de nous absoudre.

DIMANCHE 24 NISAN, 12 AVRIL (1).

XXXV. *Cinquième apparition*. Tous les disciples étant rassemblés, Jésus apparaît de nouveau au milieu d'eux ; il invite Thomas à mettre son doigt dans les plaies de ses mains et sa main dans la plaie de son côté (Marc, XVI, 14; Jean, XX, 24-29).

QUELQUES JOURS APRÈS LE 12 AVRIL.

XXXVI. *Sixième apparition*. Jésus se montre à ses disciples sur les bords du lac de Génésareth. — Pêche miraculeuse. — Le Sauveur institue Pierre pasteur universel du peuple chrétien, et il lui prédit ensuite le martyre qu'il aura à souffrir (Jean, XXI).

XXXVII. *Septième apparition*. Jésus se montre à ses disciples, sur une montagne de la Galilée (Matth., XXVIII, 16-20). C'est probablement dans cette apparition qu'il se manifesta à plus de cinq cents personnes (Paul, *Epist. ad Corinth.*, I, XV, 6).

JEUDI 26 JIAR, OU 14 MAI.

XXXVIII. *Huitième et dernière apparition du Sauveur*.

séquent elles impliquent la nécessité de la confession des péchés. La confession existait depuis Moïse (*Num.*, V, 6-7), comme elle existe encore aujourd'hui chez les Israélites : chaque année ils confessent leurs péchés à l'époque de la fête des Expiations, à peu près comme nous les confessons au prêtre catholique.

(1) La plupart des exégètes placent cette apparition à Jérusalem et la rapportent au dimanche qui suivit la résurrection. Saint Jean qui la raconte dit seulement qu'elle eut lieu huit jours après la précédente, ce qui pris à la lettre devrait s'entendre du lundi 13 avril et non du dimanche. Il est aussi assez probable que les Apôtres, à cette date, étaient de retour à Capharnaüm, et ce serait alors dans cette dernière ville, et dans la maison de saint Pierre très-probablement, qu'aurait eu lieu l'apparition.

Il donne ses dernières instructions à ses apôtres, vient avec eux à Béthanie et jusque sur la montagne des Oliviers, où il disparaît à leurs yeux, enlevé au ciel (Marc, XVI, 15-20 ; Luc, XXIV, 49-53 ; *Act. Ap.*, I, 1-11).

ASCENSION DU SAUVEUR.

« Et les Apôtres allèrent ensuite prêcher partout « la bonne Nouvelle, le Seigneur agissant avec eux « et confirmant leur parole par de nombreux mira- « cles (Marc, XVI, 20). »

CHAPITRE III

Chronologie des temps apostoliques.

I. A la chronologie de l'histoire évangélique nous ajoutons ici celle des temps apostoliques, qui est le complément nécessaire de la première.

Les temps apostoliques s'étendent depuis la première Pentecôte chrétienne, dimanche 24 mai de l'an 33, jusqu'à la mort du dernier des Apôtres, saint Jean l'évangéliste, en l'an 100. Mais la partie la plus importante de cette période s'arrête à la ruine de Jérusalem, en l'an 70, et nous n'irons pas plus loin dans cet exposé.

II. Le principal point de repère entre l'an 33 et l'an 70 est la captivité de saint Pierre à Jérusalem, fait que nous croyons pouvoir rapporter avec certitude à l'an 42. Les autres événements, qui peuvent encore servir de base chronologique, sont le retour de saint Paul de Damas à Jérusalem, en l'an 37 ; le concile de Jérusalem, en l'an 48 ; l'arrestation de saint Paul à Jérusalem, en l'an 57 ; le martyre de saint Jacques le Mineur, en l'an 62, et enfin le martyre des apôtres Pierre et Paul, en l'an 67, trois ans seulement avant la ruine de Jérusalem.

III. La captivité de saint Pierre à Jérusalem doit être fixée, disons-nous, à l'an 42, et en voici les raisons : 1° Elle a eu lieu au temps de Pâque, sous le règne d'Hé-

rode Agrippa (*Actes*, XII) ; or Agrippa n'a pris possession de son trône à Jérusalem qu'après la Pâque de l'an 41, et il est mort avant celle de l'an 44 (1). 2° D'après saint Luc (*ibid.*) cette captivité a coïncidé avec la mission des apôtres Paul et Barnabé, tous deux délégués par les chrétiens d'Antioche à ceux de Jérusalem, à l'occasion d'une grande famine arrivée sous le règne de l'empereur Claude. Or les historiens profanes rapportent la plus grande intensité de cette famine au second consulat de Claude, en l'an 42. La disette a duré, il est vrai, au delà des limites de cette année ; mais c'est à sa première apparition qu'il faut rapporter le voyage des deux envoyés ; car saint Luc observe (*Actes*, XI, 28, 29 et 30) que la collecte apportée par eux avait été provoquée par les prédictions du prophète Agabus, et conséquemment dès le principe de cette famine.

Tillemont retarde la captivité de saint Pierre jusqu'en l'an 44, afin de pouvoir ainsi la faire suivre immédiatement de la mort d'Agrippa ; il prétend se conformer ainsi au récit de saint Luc qui raconte, en effet, cette mort aussitôt après la captivité de saint Pierre (*Hist. eccl.*, t. I, p. 521). Mais il est d'abord certain, d'après Josèphe, qu'Agrippa était mort avant la Pâque de l'an 44, et de plus il faut observer que, d'après saint Luc lui-même, Agrippa aurait séjourné quelque temps à Cé-

(1) L'empereur Claude commença à régner le 25 janvier de l'an 41, et un des premiers actes de son règne fut de donner la province de Judée à Hérode Agrippa déjà roi d'Abilène et d'Iturée depuis la mort de Tibère (16 mars 37). Mais Agrippa, qui se trouvait à Rome à l'époque de cette dernière faveur, y resta encore un temps assez long et ne put certainement arriver en Judée pour la Pâque de l'an 41. Or il mourut la septième année de son règne sur l'Iturée, et la troisième de son règne à Jérusalem, c'est-à-dire avant la fin de janvier de l'an 44 (Josèphe, *Antiq.*, XIX, 4 et 7). La Pâque pendant laquelle ce prince fit arrêter saint Pierre ne peut donc être que celle de l'an 42 ou celle de l'an 43.

sarée après la captivité de l'apôtre ; si ce séjour est faiblement indiqué dans la version latine, il l'est bien mieux dans l'original : Καὶ, κατελθὼν ἀπὸ τῆς Ἰουδαίας εἰς τὴν Καισαρείαν, διετρίβεν. Ce séjour, du reste, ne fut pas très-long : la mort d'Agrippa arriva en l'an 43, un an seulement après la captivité de saint Pierre, et la brièveté de cet intervalle permettait bien à saint Luc de réunir les deux événements dans un même récit.

IV. La date de la captivité de saint Pierre étant une fois connue, on voit aussitôt la vérité de la tradition qui fait siéger le prince des Apôtres *vingt-cinq ans* à Rome (de 42 à 67), tradition attestée par Eusèbe dans sa *Chronique*. Ce fut, en effet, aussitôt après sa délivrance que Pierre quitta l'Orient pour se dérober aux persécutions des Juifs, et qu'il vint à Rome où il fixa pour toujours le siége de son pontificat.

Tillemont rapporte la mort des apôtres Pierre et Paul à l'an 66, de préférence à l'an 67, et la principale raison qu'il en donne c'est que, le 29 juin 67, l'empereur Néron n'était pas à Rome, mais en Grèce, et qu'ainsi il n'aurait pu condamner lui-même les deux apôtres (*Hist. eccl.*, t. I, p. 529). Mais rien ne prouve que la condamnation ait été prononcée par Néron lui-même. Un contemporain du fait, le pape saint Clément, détruit même cette supposition, en disant de saint Paul qu'il a confessé la foi *devant les préfets*, car, d'après Pearson, tel est le sens des mots : ἐπὶ τῶν ἡγουμένων (1).

Rien n'empêche donc de rapporter le martyre des deux apôtres à l'an 67, et telle est la date la plus autorisée, car elle est donnée par plusieurs auteurs, et notamment par Eusèbe et saint Prosper dans leurs chroniques ; de plus elle s'accorde avec la durée traditionnelle

(1) Voir Patrologie grecque, de Migne, t. I, col. 220.

de vingt-cinq ans attribuée au pontificat de saint Pierre à Rome. Plusieurs Pères, il est vrai, et notamment saint Jérôme, dans sa notice sur saint Pierre, donnent au martyre des deux apôtres la date de l'an 68, dernière année de Néron ; mais cet empereur mourut le 9 juin de l'an 68, et l'anniversaire du martyre des deux apôtres tombant le 29 juin, Néron n'a pu ordonner leur mort en cette année-là ; la date de l'an 68 devient ainsi impossible, et son indication confirme la date du 29 juin 67, de préférence à toute autre date plus récente. C'est aussi à cette date de l'an 67 que revient saint Jérôme, quand il place la mort de Sénèque deux ans avant celle de saint Pierre. Tacite nous apprend, en effet (*Ann.*, xv, 48 et 64), que Sénèque se donna la mort en l'an 65. Quant aux écrivains qui rapportent la mort des deux apôtres avant l'an 67, leur nombre est très-restreint, et leur autorité est loin d'être comparable à celle d'Eusèbe et de saint Jérôme.

V. Le pontificat de saint Pierre à Rome a donc commencé en l'an 42, quelque temps après la Pâque. Mais avant de fixer son siége à Rome, le prince des Apôtres avait été sept ans évêque d'Antioche, ce qui reporte à l'an 35 le commencement de son pontificat dans cette dernière ville. C'est, en effet, à cette époque que remonte l'existence de l'Eglise d'Antioche, et il est tout à fait probable que saint Pierre qui, cette année-là même, visitait toutes les chrétientés dispersées dans la Syrie, a passé à Antioche, la capitale de la province, où se trouvait l'une des plus importantes de ces chrétientés.

L'Eglise catholique est superposée au monde et, par une règle invariable, elle a toujours pris pour capitale et pour centre la capitale des pays qu'elle a occupés. Tant qu'elle fut circonscrite dans les limites de la Palestine, saint Pierre, son chef, fut évêque de Jérusalem ;

lorsqu'en l'an 35 le vent de la persécution eut semé des chrétientés naissantes dans toute la Syrie, saint Pierre fut évêque d'Antioche, et, lorsque après une nouvelle persécution, en l'an 42, l'Eglise franchit les limites de l'Orient pour s'étendre à tout l'empire romain, saint Pierre fut évêque de Rome, et il le sera toujours, car Rome, la ville éternelle, est à jamais la capitale du monde.

VI. C'est aussi en l'an 42, et pendant le voyage que saint Paul fit alors d'Antioche à Jérusalem, que nous croyons devoir placer la vision qu'il eut *dans le temple*, et par laquelle le Seigneur lui-même l'institua apôtre des Gentils (1). Cette vision, la plus importante de toutes dans la vie de saint Paul, nous paraît être la même que celle dont il place la date mémorable *quatorze ans* avant l'époque où il écrivait sa seconde épître aux Corinthiens (*Epist. ad Corinth.*, II, XII, 2). Or cette seconde épître est de l'an 56.

VII. Après avoir établi ces dates principales, nous pouvons maintenant exposer plus facilement la suite chronologique des faits.

Après l'ascension du Sauveur, arrivée le jeudi 14 mai de l'an 33, les Apôtres, les soixante-douze disciples et quelques autres, en tout cent vingt personnes, se réunissent dans le cénacle pour y attendre la venue de l'Esprit-Saint. Le disciple Matthias est alors élu pour compléter le nombre des douze Apôtres.

Le dimanche 24 mai, jour de la Pentecôte, vers la troisième heure du jour, l'Esprit-Saint descend sur les Apôtres. Trois mille personnes se convertissent et forment la première communauté chrétienne.

(1) Cf. *Actes*, XXII, 17-21; *Epist. ad Corinth.*, II, XII, 2; *Epist. ad Gal.*, I, 1.

Quelques jours après, cinq mille personnes viennent augmenter le nombre des premiers convertis ; alors a lieu l'arrestation de Pierre et de Jean, puis celle de tous les Apôtres ; ils sont relaxés le lendemain sur l'avis de Gamaliel ; vient ensuite le châtiment d'Ananie et de Saphire, et enfin l'élection des sept diacres. On peut, sans la moindre difficulté, placer tous ces faits pendant les sept derniers mois de l'an 33. Dans la suite de son histoire, saint Luc a toujours soin de noter les intervalles notables qui ont séparé les faits qu'il raconte. Or, s'il n'indique ici rien de semblable, c'est que les faits se sont suivis à de courtes distances, et telle est l'opinion commune parmi les chronologistes.

A la fin de l'an 33 a lieu le martyre du premier diacre ; une grande persécution s'élève contre l'Eglise naissante et disperse la plupart des fidèles hors de Jérusalem.

VIII. Au commencement de l'an 34, le diacre Philippe évangélise Samarie, et, dans le courant de la même année, les apôtres Pierre et Jean vont donner la confirmation aux Samaritains convertis.

La même année (34), Saul, l'un des plus ardents persécuteurs, est envoyé à Damas pour y poursuivre les chrétiens réfugiés. Damas appartenait alors au roi des Arabes, Arétas, et, ce prince n'étant pas encore en état de guerre ouverte avec Hérode-Antipas (1), les communications entre les pays étaient faciles: Saul pouvait y faire des arrestations au nom du grand-prêtre des Juifs, et conduire ensuite les personnes arrêtées à Jérusalem. La guerre éclata entre les deux pays en l'an 36, au plus tard, et cette circonstance nous assure la date du voyage de Saul à Damas, en l'an 34, à deux ans près ;

(1) Voir plus haut, p. 221.

les faits qui suivent nous semblent encore resserrer davantage cette approximation et en fixer les limites dans le courant de l'an 34. Paul est converti soudainement, avant d'arriver à Damas; il reste ensuite dans cette ville et dans l'Arabie (*Epist. ad Galat.*, I, 17-18), c'est-à-dire dans les environs de la ville, pendant *trois ans*; la guerre a lieu durant cet intervalle, et les relations ayant cessé entre les deux pays, les fidèles de Jérusalem restent ignorants de la conversion de Saul, autrement saint Paul (*Actes*, IX, 26).

En l'an 37, Paul est dénoncé par ses ennemis au gouverneur de Damas; sa qualité de citoyen romain, loin de le protéger, ne peut alors que lui nuire, car le roi Arétas est en guerre avec les Romains (voir plus haut, p. 222). Dans cette extrémité, les chrétiens descendent Paul par-dessus les murailles, et il revient à Jérusalem.

IX. Mais bien avant cette époque, et dès l'an 35, Pierre avait confié à Jacques le Mineur l'Eglise de Jérusalem, et il était allé lui-même visiter *toutes* les chrétientés naissantes de la Syrie. Il dut alors passer à Antioche, et il se trouva naturellement le chef direct et immédiat de l'Eglise établie dans cette capitale de la Syrie (*Actes*, IX, 32).

La même année (35), Antioche voyait arriver dans ses murs le nouveau préfet de Syrie, Vitellius, qui venait enfin remplacer Pomponius Flaccus, mort depuis deux ans. Il est très-probable que les chrétiens qui avaient fui de Jérusalem à Antioche se plaignirent alors, au nouveau préfet, des violences qu'ils avaient subies; car, au commencement de l'an 36, Vitellius s'étant rendu à Jérusalem au temps de Pâque, il déposa le grand-prêtre Caïphe dont il n'est plus parlé dans l'histoire, et le remplaça par Jonathas, pontife beaucoup plus doux et plus juste (*Antiq.*, XVIII, 6, et XX, 6). La

persécution cessa alors complétement (1). « Or, dit saint Luc, l'Eglise répandue dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie, avait la paix, et elle s'édifiait en marchant dans la crainte du Seigneur, et elle était remplie de la consolation de l'Esprit-Saint (IX, 31). »

X. La même année (36), Pierre continue de visiter les Eglises ; nous le retrouvons, dans les Actes, à Lydda, à Joppé, et enfin à Césarée, où a lieu un des faits les plus importants de l'histoire religieuse, la conversion du centurion Corneille.

Cette conversion est accompagnée de signes éclatants, et longuement racontée par saint Luc, parce qu'elle eut pour conséquence l'admission des Gentils dans l'Eglise. Ici se terminent les soixante-dix semaines de la prophétie de Daniel, qui vont ainsi depuis l'an 4259 de la période julienne, jusqu'à l'an 4749 ou 36 de l'ère chrétienne.

Pierre revient à Jérusalem et déclare aux fidèles que les Gentils sont aussi appelés au bienfait de la nouvelle Alliance. La dispersion des Apôtres doit avoir eu lieu après cette déclaration ; c'est seulement de l'an 36 à l'an 42 que l'on peut placer le voyage de Jacques le Majeur en Espagne, car cet apôtre fut martyrisé en l'an 42 à Jérusalem. C'est aussi en l'an 36 que saint Thomas envoya le disciple Thaddée à Edesse, et le roi Abgar se convertit bientôt après.

XI. Au commencement de l'an 37, Vitellius ôte à Pilate le gouvernement de la Judée, et l'envoie à Rome

(1) Tertullien (*Apol.* V) et après lui Eusèbe, Orose et d'autres historiens rapportent que Tibère, ayant reçu de Pilate la relation des faits concernant la vie et la mort du Sauveur, proposa au sénat de mettre le Christ au nombre des Dieux. Mais le Sénat n'ayant point agréé cette proposition, Tibère défendit de persécuter les chrétiens, et cette défense transmise à Vitellius aurait alors fait cesser la persécution suscitée par Caïphe.

rendre compte de sa conduite à l'empereur. Pilate est remplacé en Judée par Marcellus.

Vitellius reçoit alors l'ordre de marcher au secours d'Hérode le tétrarque, contre le roi des Arabes, Arétas (voir plus haut, p. 222). La mort de Tibère, arrivée le 16 mars de l'an 37, met fin aux hostilités.

Caius Caligula, successeur de Tibère, exile Pilate à Vienne, dans les Gaules, et donne à Hérode Agrippa le titre de roi avec la possession des deux tétrarchies qui avaient appartenu à Philippe et à Lysanias (Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 7 et 8).

La même année, Paul, revenu de Damas à Jérusalem, reste quinze jours avec Pierre, prêche la foi du Christ aux Juifs hellénistes, et, pour éviter les embûches de ses ennemis, prend le parti de se retirer de Jérusalem à Tarse, sa patrie.

Vers l'an 38, l'Eglise d'Antioche reçoit un grand nombre de Gentils dans son sein, et, vers l'an 39, Pierre leur envoie de Jérusalem Barnabé, pour les fortifier dans la foi.

En l'an 40, Barnabé va chercher Paul à Tarse, et l'amène à Antioche pour lui faire partager son ministère.

La même année, Caligula enlève à Hérode Antipas la tétrarchie de la Galilée, et la donne au roi Hérode Agrippa. Antipas et sa femme, la fameuse Hérodiade, sont d'abord exilés à Lyon, dans les Gaules, puis en Espagne, où ils périssent misérablement. Caligula entreprend en même temps de faire placer sa statue dans le temple de Jérusalem.

Pendant une année entière (*Actes*, XI, 26) Paul et Barnabé évangélisent les habitants d'Antioche et en convertissent un grand nombre. Les fidèles commencent alors à être désignés sous le nom de chrétiens. C'est

aussi à Antioche et à la même époque que le prophète Agabus a prédit la famine qui devait bientôt désoler l'empire romain. On voit par saint Luc (*Actes*, XI, 28) que cette prédiction a dû précéder l'avénement de Claude à l'empire.

En l'an 41, le 24 janvier, l'empereur Caligula est tué; Claude, son oncle, est proclamé le lendemain à sa place, et l'un des premiers actes du nouvel empereur est de donner la province de Judée au roi Hérode Agrippa, et de faire cesser toutes les vexations dont les Juifs étaient alors les victimes en Palestine, en Egypte et ailleurs (Josèphe, *Antiq.*, XIX, 4).

La même année, saint Matthieu, après avoir prêché la foi aux Hébreux et aux Syriens, compose pour eux le premier évangile, et part ensuite pour aller évangéliser l'Ethiopie (voir plus haut, p. 256). A la fin de l'année, la famine commence à se faire sentir dans l'empire romain.

XII. En l'an 42, à l'époque de la Pâque (dimanche 25 mars), Paul et Barnabé vont à Jérusalem porter la collecte des fidèles d'Antioche, et soulager ainsi la misère des chrétiens de Jérusalem. Hérode Agrippa venait alors de faire mourir Jacques le Majeur, et préparait le même sort à Pierre. Celui-ci est miraculeusement délivré pendant les jours des Azymes (voir plus haut, p. 354); aussitôt après il quitte Jérusalem et la Syrie, où la haine de ses ennemis l'aurait facilement découvert et atteint; il se rend en Occident et arrive à Rome, avec Marc, son disciple (Eusèbe, *Chronic.*).

En l'an 43, le roi Hérode Agrippa meurt à Césarée, visiblement frappé par la colère divine. Tout le royaume de Palestine retombe alors sous la juridiction romaine, et Cuspius Fadus y est envoyé comme gouverneur. Fadus fut remplacé, vers l'an 46, par Tibère Alexandre,

juif apostat, neveu de Philon (Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7, et XX, 3).

En l'an 44, Marc écrit à Rome le second évangile (Eusèbe, *Chronic.*).

XIII. Vers le même temps, Paul et Barnabé quittent Antioche pour aller évangéliser les contrées voisines : ils parcourent l'île de Chypre, et arrivent à Paphos, où a lieu la conversion du proconsul Sergius Paulus.

Revenant ensuite sur le continent, les deux apôtres s'arrêtent à Perge, en Pamphylie, à Antioche de Pisidie, à Iconium, à Lystre, à Derbe, et dans toutes les principales cités de la Lycaonie.

Vers l'an 47, ils reviennent à Antioche de Syrie, en repassant par les villes qu'ils ont évangélisées, et partout ils établissent des évêques et des prêtres, après quoi ils séjournent à Antioche un temps assez considérable (*Actes*, XIII et XIV).

En l'an 48, un grand trouble s'élève à Antioche, parmi les nouveaux convertis, que plusieurs judaïsants veulent forcer à recevoir la circoncision. Paul se rend alors à Jérusalem *quatorze ans* après sa conversion (1).

XIV. Concile de Jérusalem. Pierre, revenu de Rome à Jérusalem, préside ce concile où se trouvent plusieurs apôtres, notamment Jacques, évêque de Jérusalem, Jean, Paul et Barnabé. L'inutilité des observances mosaïques est décrétée ; Paul et Barnabé sont chargés de publier cette décision parmi les Gentils (*Actes*, XV).

(1) Dans l'épître aux Galates (I, 18, et II, 1) saint Paul dit qu'il a été à Jérusalem trois ans après sa conversion et ensuite quatorze ans après. Plusieurs chronologistes, au lieu de compter ces quatorze ans depuis l'époque de la conversion, les comptent depuis le premier voyage à Jérusalem, ce qui reporte le second voyage et le concile en l'an 51. Mais alors il ne reste plus assez de temps pour placer tous les faits survenus ensuite jusqu'à la captivité de saint Paul, en l'an 58 au plus tard.

La chronique d'Eusèbe rapporte à cette année la mort de la vierge Marie, et la permanence de saint Jean à Jérusalem jusqu'à cette époque confirme cette indication historique. Marie devait avoir alors soixante-dix ans.

Pierre étant allé à Antioche, vers cette époque, refuse de fréquenter les chrétiens de la gentilité, afin de plaire à ceux du judaïsme. Cette faiblesse lui est reprochée par Paul, dans une discussion restée célèbre (*Epist. ad Galat.*, II, 11-12).

En l'an 49, l'empereur Claude, pour mettre fin aux querelles des Juifs et des chrétiens, les exile tous de Rome (Orose, VII, 6 ; Sueton., *in Claud.*).

La même année, entre mai et septembre, le jeune Agrippa, fils du roi Hérode Agrippa, est fait roi de Chalcide (1), et quatre ans après, en l'an 54, il échange ce royaume pour celui de la Trachonite, en Palestine.

XV. De l'an 48 à l'an 50, Paul et Barnabé quittent Antioche ; Barnabé s'associe Jean-Marc, et passe avec lui dans l'île de Chypre. Paul, ayant Silas avec lui, va visiter les chrétiens de l'Asie-Mineure ; il repasse à Lystre, à Derbe, et dans les autres villes déjà évangélisées, publiant partout le décret du concile de Jérusalem. Il traverse ensuite la Phrygie, la Galatie et la Mysie, sans y prêcher. A Troade, saint Luc se joint à lui. Ils passent de là en Macédoine et s'arrêtent à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Athènes, et enfin à Corinthe, alors capitale de la province d'Achaïe.

A la fin de l'an 50 (2), Paul arrive à Corinthe, où il va loger dans la maison du juif Aquila, lequel avait

(1) Voir Tillemont, *hist. des empereurs*, t. I, p. 481 et 634.

(2) Cette date et les suivantes, qui sont relatives à l'histoire de saint Paul, sont basées sur celle de l'an 57 attribuée à la captivité de cet apôtre et sur les intervalles écoulés avant ou après cette date. Voir plus loin la note 3 de la page 366.

quitté Rome TOUT RÉCEMMENT (*Actes*, XVIII, 2), *en l'an* 49 (Orose, VI, 7), *pour obéir au décret de l'empereur Claude*.

Pendant son séjour à Corinthe, Paul écrit successivement les deux épîtres aux Thessaloniciens (1).

En l'an 53, après un séjour de *dix-huit mois* (*Actes*, XVIII, 11-21), une émeute a lieu à Corinthe, contre Paul ; Gallion, frère de Sénèque, était alors proconsul d'Achaïe. Cette émeute n'empêche point l'apôtre de rester encore plusieurs jours. Il part ensuite pour aller à Jérusalem, apparemment pour la fête de la Pentecôte.

Pendant le voyage, Paul s'arrête à Ephèse, où il prêche dans la synagogue et fait quelques prosélytes ; il repart presque aussitôt, mais en promettant de revenir ; il arrive à Césarée de Palestine, monte à Jérusalem, où il salue les fidèles, et descend ensuite à Antioche, où il reste quelque temps (*Actes*, XVIII, 1-18).

A la fin de l'an 53, Paul parcourt la Galatie et la Phrygie, et fait un grand nombre de conversions dans ces contrées.

Au commencement de l'an 54, il revient à Ephèse et y reste *deux ans et quelques mois* (*Actes*, XIX, 9 et 10). Pendant cet intervalle il écrit aux Galates et ensuite aux Corinthiens (2).

XVI. En Judée, Tibère Alexandre, Juif apostat et neveu du célèbre Philon, avait succédé au gouverneur Cuspius Fadus dès l'an 46, et il avait été lui-même remplacé par Ventidius Cumanus, en l'an 48. Ce fut sous le gouvernement de ce dernier que des rixes sanglantes eurent lieu entre les Juifs et les Samaritains. A l'occasion de ces rixes, et quelque temps avant la Pâque de l'an 52, Cumanus fut déposé par le préfet de Syrie, Qua-

(1) Voir Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I, p. 556, notes 30 et 31, et dom Ceiller, *Auteurs sacrés*, VII, saint Paul, IV, 4.

(2) Voir dom Ceiller, *Auteurs sacrés*, VII, saint Paul, III, 1, et II, 5 et 6.

dratus (Josèphe, *Antiq.*, xx, 5) ; Ananie, grand-pontife, Ananus, son fils, capitaine du temple, et Jonathas, fils d'Anne, furent envoyés prisonniers à Rome. Félix, affranchi de Claude, et frère du fameux Pallas, favori de Néron, fut alors nommé gouverneur de Judée en remplacement de Cumanus.

Sous Félix, le trouble et le brigandage augmentèrent encore en Judée. Il dut dissiper par les armes la faction d'un imposteur égyptien, qui s'enfuit au désert avec quatre mille hommes (*Actes*, xxi, 38 ; Josèphe, *Antiq.*, xx, 6). Le même Félix fit tuer le grand-pontife Jonathas.

A Rome, l'empereur Claude, empoisonné par sa femme Agrippine, meurt le 13 octobre de l'an 54, et a pour successeur son beau-fils, Néron. Celui-ci fit tuer sa mère en l'an 59.

XVII. Après la Pentecôte (*Ep. ad Corinth.*, i, xvi, 8) de l'an 56, Paul avait quitté Ephèse pour se rendre en Macédoine. Arrivé à Philippes, il est rejoint par Titus, qui vient lui apprendre le bon effet produit à Corinthe par sa première épître. Paul en écrit alors une seconde à la même Eglise (1), et, dans cette seconde épître, il rappelle la vision qu'il a eue *quatorze ans auparavant* (en l'an 42).

L'apôtre traverse ensuite la Macédoine, et revient en Grèce où il passe les trois mois de l'hiver à Corinthe (*Actes*, xx, 3-6; *Epist. ad Cor.*, i, xvi, 6). Pendant cet intervalle, il écrit l'épître aux Romains (2).

En l'an 57 (3), il revient de nouveau en Asie par la

(1) Voir le même (*Ibid.*), II, 7.

(2) Voir le même (*Ibid.*), II, 1.

(3) La plus grande difficulté, dans la chronologie des *Actes*, est de déterminer la date de l'arrestation de saint Paul à Jérusalem, deux ans avant la fin du gouvernement de Félix en Judée et le commencement de celui de Festus.

Félix fut nommé gouverneur en l'an 52 (Tacite, *Hist.*, l. V, 9). Il y avait

Macédoine, s'arrête à Philippes, pour la Pâque (jeudi 7 avril), et continue ensuite sa route par mer, vers Jérusalem, en passant par Troade, Asson, Mitylène, Chio, Samos, Milet, où les fidèles d'Ephèse viennent le saluer, Cos, Rhodes, Patare, Tyr, Ptolémaïs, et enfin Césarée, où il passe quelques jours chez le diacre Philippe. Il monte ensuite à Jérusalem pour y célébrer la fête de la Pentecôte, et, cinq jours après son arrivée, il est surpris dans le temple par ses ennemis qui soulèvent le peuple contre lui. Le tribun Lysias le dérobe à la fureur du peuple, et deux jours après le fait conduire à Césarée, où il reste captif deux années entières, jusqu'au rappel du gouverneur Félix (*Actes*, XX, XXIV).

En l'an 59, Portius Festus, successeur de Félix, ordonne que Paul sera conduit à Rome pour y être jugé par l'empereur. Le départ s'effectue au commencement de septembre ; mais, par suite des mauvais temps, le navire se trouvait encore dans les eaux de l'île de Crète à l'époque du grand jeûne (10 *Thisri* ou 16 octobre).

déjà *plusieurs années* (*Actes*, XXIV, 10) qu'il en faisait les fonctions, lorsque saint Paul eut à se justifier devant lui, et il les remplit encore pendant deux ans (*Ibid.*, XXIV, 26).

D'un autre côté, Festus mourut en l'an 62 au plus tard ; car Albinus, son successeur, était déjà gouverneur de Jérusalem à la fête des Tabernacles de cette année-là, lorsque Jésus, fils d'Ananus, commença à lancer ses malédictions prophétiques (Jos., *de Bello*, VII, 12). Or les faits arrivés sous Festus demandent un intervalle d'environ deux ans pour le temps de son gouvernement. Ainsi Félix serait sorti de charge au plus tard en l'an 60, et saint Paul aurait été arrêté au plus tard en l'an 58. D'autres considérations ne permettent pas de faire remonter ces deux dernières dates plus de deux ans plus tôt, et, dans cette indétermination, nous avons adopté la date moyenne de l'an 57 pour celle de la captivité de saint Paul. Cette date nous paraît en outre confirmée par l'intervalle de quatorze ans que saint Paul place entre son ravissement au troisième ciel et l'époque où il écrivait sa seconde épître aux Corinthiens (Voir plus haut, p. 357 et 366). Malgré ces considérations, la date de la captivité de saint Paul et toutes celles qui s'y rattachent restent approximatives à un an près.

Le naufrage a lieu au commencement du mois de novembre, et les naufragés passent trois mois dans l'île de Malte.

Ils s'embarquent de nouveau au mois de février suivant (60), s'arrêtent à Syracuse, prennent terre à Pouzzoles, et arrivent enfin à Rome, où Paul est confié à la garde d'un soldat ; il demeure ainsi deux ans, dans une demi-liberté, avant d'être jugé par l'empereur Néron (*Actes*, XXV, XXVIII).

Ici finit l'histoire des Actes des Apôtres composée par saint Luc.

Pendant sa captivité, Paul écrit les épîtres aux Philippiens, aux Ephésiens, aux Colossiens, à Philémon et aux Hébreux (1).

XVIII. En l'an 62, Festus, gouverneur de Judée, étant mort, Albinus est envoyé pour le remplacer (2) ; mais avant son arrivée le grand-prêtre Ananus, fils du grand-prêtre Anne, et beau-frère de Caïphe, fait mettre à mort Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem.

« Ananus, dit Josèphe, homme audacieux et rigoureux comme le sont tous les Sadducéens, profita de l'intervalle qui s'écoula entre la mort de Festus et l'arrivée d'Albinus, pour réunir un conseil devant lequel il fit comparaître Jacques, frère de Jésus, surnommé Christ, et quelques autres ; il les accusa de violer la loi, et les fit condamner à être lapidés. Cette action déplut extrêmement à tous les gens de bien ; ils prièrent secrètement Agrippa d'empêcher Ananus de rien entreprendre de semblable à l'avenir. Quelques-uns d'entre eux allèrent aussi au-devant d'Albinus, qui était alors en chemin pour venir d'Alexandrie en Judée ; ils lui apprirent ce qui s'était passé, et

(1) Dom Ceiller, *Auteurs sacrés*, c. VII, art. III, IV, V et VI.
(2) Voir la note 3 de la page 366.

lui représentèrent qu'Ananus n'aurait jamais dû assembler un tel conseil sans sa permission. Albinus entra dans leur sentiment ; il écrivit une lettre pleine de menaces à Ananus, et lui fit ôter la grande-sacrificature, qui fut donnée à Jésus, fils de Damnéus (*Antiq.*, xx, 8). »

Quelque temps après la mort de saint Jacques, à la fête suivante des Tabernacles (6 octobre de l'an 62), Jésus, fils d'Ananus, paysan jusque-là ignoré, se met à proférer des malédictions continuelles contre la ville et le temple, et cela, sans discontinuer, pendant sept ans et cinq mois, jusqu'à sa mort arrivée en l'an 70.

XIX. En l'an 62, à Rome, Paul est mis en liberté. Il en profite pour aller en Espagne, suivant quelques Pères (1).

De l'an 63 à l'an 65, il passe en Judée (*Epist. ad Hebr.*, xii, 24), revient à Ephèse où il laisse Timothée pour évêque (i *ad Timoth.*, i, 3), prêche l'Evangile en Crète, et y établit Titus pour évêque (*ad Tit.*, i, 5). Il revient aussi en Macédoine, et l'on pense que c'est de la ville de Philippes qu'il écrivit alors sa première épître à Timothée. Il écrivit pareillement à Titus vers la même époque, lui recommandant de venir le trouver avant l'hiver (de l'an 65), à Nicopolis, ville de Thrace, où il voulait attendre le retour du printemps de l'an 66 (2).

XX. Mais déjà la persécution avait commencé à sévir à Rome contre les chrétiens. En l'an 64, le 20 juillet, un immense incendie, allumé par Néron lui-même, avait dévoré les trois quarts de la ville. « Pour détourner les soupçons qui pesaient sur lui, Néron, dit Tacite (*Ann.*, xv, 44), désigna d'autres victimes à l'indignation

(1) Athanas., *ad Draconit.*; Cyrill. Jerosol., *Catech.*, 17; Epiphane, *Hæres.*, 27; Hieronym., *in Isaïam*, XI, 14; Chrysost., *Præfat. in epist. ad Hebr.*

(2) Voir dom Ceiller, *Auteurs sacrés*, saint Paul, art. V, 1, 2 et 4.

populaire, et livra aux supplices les plus raffinés une secte d'hommes vulgairement appelés chrétiens, et que leurs infamies avaient déjà rendus odieux. Leur nom vient du Christ qui, sous le règne de Tibère, avait été mis à mort par le procurateur Ponce Pilate... Une multitude immense de ces malheureux furent alors condamnés, moins comme incendiaires que comme victimes de la haine du genre humain..... »

XXI. La même année, Gessius Florus avait remplacé Albinus en Judée. La ruine de Jérusalem allait bientôt s'accomplir.

La veille de la Pâque, ou le 8 avril de l'an 65, des prodiges effrayants eurent lieu dans le temple ; le 21 mai on vit dans l'air comme des multitudes de chariots et de gens armés qui s'agitaient de toutes parts, et le jour de la Pentecôte, on entendit dans le temple une voix extraordinaire qui disait : *Sortons d'ici*. Pendant près d'une année, une comète ayant la forme d'un glaive brilla dans les cieux (Josèphe, *Guerre*, VI, 31, et Tacite, *Hist.*, V, 13).

XXII. En l'an 66, au printemps, Paul quitte Nicopolis, passe à Troade, à Milet, à Corinthe, et revient à Rome où il est presque aussitôt arrêté, enchaîné et abandonné de tout le monde. Appelé une première fois devant les juges, il n'est point condamné à mort, mais il reste captif; il écrit alors la seconde épître à Timothée, et il lui recommande de venir le trouver à Rome, avant l'hiver (1).

A Jérusalem, le 16 mai de la même année, le procurateur Gessius Florus fait massacrer, sans raison, plus de trois mille personnes (Josèphe, *Guerre*, II, 25 et 26). La guerre éclate au mois d'août suivant (*Ibid.*, II,

(1) Cf. *Epist. ad. Tim.*, II, IV, 10-16, et Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I, p. 582.

31). Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, se laisse battre le 8 novembre par les rebelles, et Néron, qui se trouvait alors en Grèce, envoie Vespasien pour le remplacer comme général en chef des troupes romaines.

XXIII. En l'an 67, au commencement de l'année, à Rome, le Seigneur Jésus apparaît à Pierre, et lui révèle sa mort prochaine. L'apôtre écrit alors sa seconde épître. Paul écrit pareillement l'épître aux Colossiens et celle de Philémon, et, le 29 juin, les deux apôtres sont mis à mort par ordre des préfets de Rome. Saint Lin succède à saint Pierre, et occupe le pontificat pendant quelques mois.

A Jérusalem, les zélateurs juifs traînent au milieu du temple Zacharie, fils de Baruch, homme que Josèphe représente comme un modèle de vertu. Ne pouvant le faire condamner par le peuple, les zélateurs le massacrent au milieu même du temple (*Guerre des Juifs*, IV, 19).

Dom Calmet, Tillemont et plusieurs autres commentateurs ont pensé que ce Zacharie, fils de Baruch ou Barachie (noms identiques en hébreu) était le même Zacharie que Jésus-Christ dit avoir été tué entre le temple et l'autel, et dont il reproche le meurtre aux Juifs comme étant le dernier de tous leurs crimes (Matth., XXIII, 35). Le Sauveur aurait ainsi parlé à la manière des prophètes en mettant le passé pour le futur. Ce sentiment nous paraît très-probable.

La même année (67), Vespasien et Titus commencent la guerre et l'extermination des Juifs en Galilée et en Judée. Les chrétiens de Jérusalem et des pays voisins se retirent alors à Pella.

XXIV. En l'an 68, les Gaules, l'Espagne et l'Italie se révoltent contre Néron qui, de désespoir, se tue le 9 juin. Galba est proclamé empereur; il est massacré le 15

janvier suivant. Othon, qui le remplace, se tue lui-même trois mois après, et Vitellius, successeur d'Othon, est mis à mort le 3 octobre suivant. Au milieu de cette anarchie, Vespasien avait été proclamé empereur le premier juillet de l'an 69. Il laisse alors à son fils Titus le commandement de l'armée dirigée contre les Juifs, et il vient à Rome.

XXV. En l'an 70, au commencement d'avril, Titus investit Jérusalem, et alors commence le siége le plus horrible qu'une ville ait jamais eu à subir ; le 17 juillet, le sacrifice perpétuel cesse faute de victimes ; le vendredi 10 août, le temple est réduit en cendres, et, le vendredi 7 septembre suivant, le reste de la ville est envahi par les Romains. Onze cent mille Juifs périssent pendant cette guerre, et un nombre beaucoup plus considérable est réduit en esclavage. « Les sacrifices ont cessé, l'abomination de la désolation est à jamais dans le temple, et Jérusalem est mise sous les pieds jusqu'à ce que les temps des Gentils soient accomplis (Daniel, IX, 27 ; Luc, XXI, 24). »

CINQUIÈME PARTIE

DES ERREURS COMMISES DANS LA CHRONOLOGIE ÉVANGÉLIQUE

I. La chronologie évangélique a été longtemps controversée, et cela ne doit nullement nous étonner, puisque, sous ce rapport, elle a partagé le sort de l'Evangile et du Sauveur. Aussi bien, les principes mêmes de la philosophie et de la religion n'ont-ils pas été souvent méconnus, et, parmi les grandes vérités de l'histoire profane ou sacrée, combien n'ont pas eu à subir les négations de l'ignorance ou les attaques de l'erreur ?

Toutefois, hâtons-nous de le dire, la chronologie évangelique a toujours été connue d'une manière certaine à quelques années près : quel auteur chrétien a jamais ignoré que le Christ était né sous l'empire d'Auguste et mort sous celui de Tibère ? L'erreur a rarement dépassé plus de cinq ou six ans, et elle se trouve le plus souvent expliquée par la facilité avec laquelle les dates approximatives de l'Evangile ont été prises pour des dates exactes.

Aujourd'hui que les richesses accumulées dans nos bibliothèques rendent si facile la vérification de ces dates, nous voyons encore les opinions et les systèmes préconçus fausser parfois le résultat de recherches aussi

savantes que celles du P. Patrizzi ; l'erreur n'est-elle pas bien plus compréhensible dans les siècles où les moyens de contrôle étaient incomparablement plus rares et plus défectueux ? Disons-le aussi ; les anciens Pères n'attachaient pas beaucoup d'importance à l'exactitude chronologique, et une date plus ou moins sûre et précise leur paraissait chose très-secondaire à une époque où il fallait proclamer au péril de la vie les grandes vérités de la foi.

II. Aujourd'hui encore, une erreur de quelques années dans les dates évangéliques ne saurait troubler la foi, et cette question n'a jamais intéressé l'Eglise au point de provoquer de sa part une décision ou même un examen ; la question reste *dans le domaine livré par Dieu aux discussions des hommes.*

Cette exactitude, que l'Eglise n'exige point, la science moderne nous a semblé la réclamer ; en présence des lumières projetées sur les mystères les plus cachés de la nature ou de l'histoire, il ne convenait pas de laisser planer le doute ou l'obscurité sur cette partie de l'histoire évangélique. Déjà, pour nos lecteurs, le doute a dû fuir devant l'évidence que répandent les chapitres précédents. On a pu voir, en les parcourant, sur quelles bases incontestables reposait la vraie chronologie évangélique, et comment elle trouvait, dans les données de l'histoire sacrée et profane, toutes les garanties possibles de certitude. La démonstration, toutefois, serait encore incomplète, si nous n'y joignions une contre-épreuve, en donnant l'*histoire* et la *réfutation* des erreurs qui ont obscurci les différents points de cette chronologie, et tel est l'objet des deux chapitres qui suivent.

CHAPITRE PREMIER

Histoire des erreurs et opinions relatives à la chronologie évangélique.

I. L'histoire des erreurs de la chronologie évangélique se partage en quatre périodes bien distinctes. La première s'étend depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'au quatrième, et comprend la naissance avec le développement des principales erreurs. La seconde période s'étend ensuite jusqu'au sixième siècle; c'est l'époque de la réaction contre la fausse opinion qui rapportait la mort du Sauveur à l'an 29 de l'ère chrétienne. La réaction est commencée par l'historien Eusèbe, et, au sixième siècle, Denys le Petit assure son triomphe par l'établissement de l'ère chrétienne vulgaire. Cette ère retarde, il est vrai, de six ans la naissance du Sauveur ; mais elle a l'avantage de faire rapporter généralement à l'an 33 la grande œuvre de la rédemption des hommes, et ainsi de laisser à leur vraie place tous les faits de la prédication évangélique et des premiers temps apostoliques. La troisième période comprend l'intervalle du sixième siècle au dix-septième, période de calme et qui ne voit s'élever aucun doute bien sérieux, ni sur la fausse date de la naissance du Sauveur à l'origine de l'ère vulgaire, ni sur la vraie date de sa mort en l'an 33. Enfin la quatrième période, depuis le dix-septième siècle jusqu'au temps présent, comprend

les grandes discussions soulevées par l'examen de ces deux dates.

Dans l'exposé historique qui va suivre, nous négligerons parfois l'ordre de ces périodes, afin de montrer plus clairement et plus brièvement le développement de chacune des opinions que nous verrons apparaître.

II. Nous devons dire tout d'abord que la date de la naissance du Sauveur n'a jamais été connue d'une manière précise et certaine. Ce n'est même qu'avec une approximation de quelques mois que nous avons pu, en réunissant toutes les données possibles, fixer cette date à la fin de l'an 4707, P. J., ou 7 avant l'ère vulgaire.

Les anciens s'étaient contentés de calculer cette date d'après les textes du troisième chapitre de saint Luc, suivant lesquels le Sauveur avait environ trente ans en l'an 15 du règne de Tibère (29, E. C.). Ils en concluaient presque tous qu'il était né quinze ans seulement avant l'avénement de ce prince, c'est-à-dire en l'an 2 ou 3 avant notre ère.

Leur unique tort en cela était de donner comme exacte cette date, dont l'un des éléments n'est qu'approximatif. Les fastes consulaires, au cinquième siècle, et les tables de Denys le Petit, au sixième, sont les premiers écrits où la naissance du Sauveur se trouve retardée à l'an 1 de l'ère vulgaire. A partir du septième siècle jusqu'au dix-septième, cette époque est universellement acceptée, et elle n'éprouve de sérieuses contradictions qu'après les travaux du P. Pagi et du cardinal Noris qui en démontrèrent l'impossibilité (1).

III. Les erreurs relatives aux dates de la prédication

(1) Voir Pagi, *Critica Baronii*, t. I, p. 7 et 8, et Noris, *De Numo Herodis Antipæ* et *Cenotaph. Pisana*, II, 6 et 16. Opp., t. II et III (1729).

du Sauveur demandent une histoire beaucoup plus complexe.

Le premier siècle de l'ère chrétienne fut naturellement celui où la recherche de ces dates préoccupa le moins les esprits. Cette recherche paraissait alors d'autant moins nécessaire qu'elle était plus facile. Les premiers chrétiens se contentèrent de recevoir les époques consignées dans l'Évangile, les Apôtres confirmèrent ces époques de vive voix, et indiquèrent en outre la célébration anniversaire des quatre grandes fêtes de l'Église : Noël et l'Épiphanie, Pâques et la Pentecôte. La tradition commune ne leur attribue aucune autre indication chronologique ; les premiers fidèles, sortant presque tous des ténèbres du paganisme, avaient mille autres choses plus importantes à apprendre sur les dogmes et la morale du christianisme. Non-seulement la chronologie échappe alors à toute discussion ; mais elle semble même être complétement mise de côté, et les écrits d'Hermas, de saint Clément, de saint Denys l'Aréopagite et de saint Ignace, martyrs, ne citent aucune date précise pour les faits évangéliques ; ils rappellent simplement, dans l'occasion, que le Seigneur est mort sous le procurateur Pilate ou l'empereur Tibère.

IV. Le premier auteur connu des errements chronologiques, dans les siècles suivants, est l'hérésiarque Valentin qui, après avoir modestement décoré les rêveries de son imagination du nom de *Gnose* (en grec Γνῶσις, science), dogmatisa vers l'an 150, E. C. Valentin prétendait que la plénitude de la divinité comprenait trente Eons ou personnes distinctes, engendrées les unes des autres, et le Christ, suivant lui, avait voulu honorer ce nombre mystique de trente Eons, en ne vivant sur la terre que trente années complètes, ni plus ni moins.

Saint Irénée, en réfutant cette monstrueuse utopie,

nous apprend comment Valentin et ses sectaires prétendaient l'appuyer sur le texte même des saintes Écritures.

« Non, s'écrie-t-il, ce n'est pas pour attester le nombre de trente Eons que le Seigneur s'est fait baptiser à l'âge de trente ans, car alors il faudrait le retrancher lui-même du nombre de ces Eons. Les gnostiques se trompent pareillement quand ils disent que le Seigneur n'a prêché qu'un an et qu'il a souffert la mort le douzième mois. C'est en vain qu'ils s'efforcent d'appuyer cette erreur sur cette parole du prophète : *Je suis venu proclamer l'année salutaire du Seigneur et le jour de la rétribution* (1). Véritables aveugles, qui prétendent avoir pénétré les profondeurs de la divinité, et qui ne comprennent pas ce qu'Isaïe entend ici par les mots de jour et d'année. Car il ne s'agit pas d'un jour ordinaire de douze heures ni d'une année de douze mois. Qui ne sait que les prophètes emploient fréquemment les mots dans un sens allégorique et non littéral ? Les Valentiniens mêmes en conviennent.

« Le jour de la rétribution est pris ici pour le jour où le Seigneur rendra à chacun selon ses œuvres, c'est-à-dire pour le jugement ; et l'année salutaire du Seigneur, c'est le temps où nous sommes, le temps où Dieu appelle au salut ceux qui croient en lui et qui se rendent dignes de lui : or ce temps dure depuis la venue du Christ sur la terre jusqu'à la consommation des siècles, jusqu'au jour où le Seigneur recueillera ses élus.

« Ici donc le jour de la rétribution suit immédiatement l'année salutaire, et, quand bien même le Seigneur n'aurait prêché qu'un an, le prophète, d'après leur sens, aurait encore menti en plaçant le jour de la

(1) Isaïe, LXI, 1 et 2; Luc, IV, 19.

rétribution aussitôt après cette année. Où est-il ce jour, en effet? L'année s'est écoulée et le jour de la rétribution n'est pas encore arrivé ; mais le Seigneur continue *de faire lever son soleil sur les bons et les mauvais, et de faire pleuvoir sur les justes et les injustes.* Bien plus, les justes souffrent la persécution ; ils sont tourmentés et mis à mort, *tandis que les pécheurs jouissent des biens de ce monde, boivent et chantent, sans avoir égard aux œuvres du Seigneur.* Dans le texte du prophète, cette année et ce jour ne peuvent se séparer, et le jour doit suivre immédiatement l'année. C'est donc avec raison que nous entendons par cette année salutaire le temps actuel, pendant lequel les élus sont appelés et sauvés par le Seigneur, et après lequel viendra le jour de la rétribution, c'est-à-dire le jugement. Et non-seulement ce temps est appelé allégoriquement année, mais le même prophète, et Paul qui le cite dans son épître aux Romains, l'appellent aussi jour, quand ils disent : « A cause de vous, Seigneur, nous sommes mis « à mort pendant *tout le jour;* nous sommes traités « comme les brebis destinées à la boucherie. » Dans cet endroit, le mot jour est pris pour le temps actuel où nous souffrons la persécution et où nous sommes mis à mort comme des brebis. Or, de même que ce jour ne comprend pas seulement un espace de douze heures, mais tout le temps des persécutions, de même aussi l'année dont il est parlé plus haut n'est pas une année de douze mois, mais représente tout le temps accordé à la foi, et pendant lequel les hommes peuvent croire à la prédication de l'Évangile, se rendre agréables au Seigneur et mériter d'être unis à lui.

« Certes, il y a grandement lieu de s'étonner que ces hommes, qui se vantent d'avoir trouvé les secrets de la divinité, n'aient pas vu dans les Évangiles combien le

Seigneur est allé de fois à Jérusalem après son baptême pour y célébrer la Pâque, se conformant en cela aux coutumes des Juifs. Il y est allé une première fois, lorsque après avoir changé l'eau en vin à Cana, en Galilée, il monta célébrer la fête de Pâque, alors que Jean, le disciple du Seigneur, dit que beaucoup crurent en lui, voyant les miracles qu'il opérait. Après cela, nous retrouvons le Christ en Samarie, conversant avec la Samaritaine ; puis il guérit le fils du centurion en disant : Allez, votre fils est vivant. Ensuite il revient à Jérusalem pour une nouvelle fête de Pâque, et c'est alors qu'il guérit le paralytique de la piscine, malade depuis trente-huit ans. Il se retire ensuite au delà de la mer de Tibériade, où, avec cinq pains, il rassasie la multitude qui l'avait suivi. Il revient pour ressusciter Lazare, se retire à Ephrem quelque temps, afin d'éviter les embûches des Pharisiens, et de là, six jours avant la Pâque, il se rend à Béthanie, puis à Jérusalem, où il fait la Pâque avec ses disciples, le jour qui précéda sa passion.

« Tout le monde conviendra sans peine que ces trois Pâques ne sont pas arrivées durant la même année. De plus, le mois où l'on célèbre la Pâque, et durant lequel le Seigneur a souffert, n'est point le douzième mois, mais le premier de l'année, et si les gnostiques, qui se vantent de tout savoir, ignorent cela, ils peuvent l'apprendre de Moïse.

« Leur système d'une seule année et du douzième mois est donc démontré faux, et ils doivent y renoncer ou renoncer à l'Évangile (*Hæres.*, II, 22). »

IV. Cette réfutation serait parfaite, si saint Irénée s'était arrêté à ces premières réflexions; mais, par un défaut qui n'est que trop fréquent en pareille occasion, il passe de l'erreur des gnostiques à une erreur opposée, et c'est alors qu'il prétend que le Sauveur avait non pas

trente, mais bien cinquante ans à l'époque de sa mort.

Nous avons exposé cette erreur de saint Irénée plus haut, p. 160.

L'opinion exagérée de saint Irénée a eu peu de partisans dans l'antiquité ; mais il n'en a pas été de même de l'erreur des gnostiques. Bien loin de s'éteindre avec la doctrine hérétique de ces derniers, elle pénétra parmi les catholiques, et plusieurs auteurs anciens des plus célèbres l'ont adoptée comme une tradition authentique : Clément d'Alexandrie la professe expressément, et, après lui, Origène et Tertullien n'ont pas cru devoir mieux faire que de l'imiter.

V. Vers l'an 192, E. C., Clément formulait ainsi cette erreur :

« Le Seigneur est né en l'an 28 (de l'ère égyptienne d'Auguste, et 4710, P. J.), lorsque les Romains firent exécuter pour la première fois les recensements sous Auguste. La vérité de cette date est fondée sur ces passages de l'évangile selon saint Luc : *L'an* 15 *de Tibère César, la parole de Dieu se fit entendre à Jean, fils de Zacharie*. Et plus loin : *Jésus venant pour être baptisé était âgé comme de trente années.*

« Or la prédication du Seigneur n'a duré qu'une année, suivant qu'il est écrit : *Je suis envoyé pour prêcher l'année salutaire du Seigneur*. C'est ce que disent à la fois le prophète et l'évangéliste (1).

« Ainsi donc, quinze ans passés sous Tibère et quinze ans sous Auguste forment l'âge de *trente ans*, que le Seigneur avait à l'époque de sa passion. Quarante-deux ans et trois mois s'écoulèrent ensuite depuis la Passion jusqu'à la destruction de Jérusalem, et, depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à la mort de l'empe-

(1) Voir saint Luc, *Evang.*, III, 1 et 23 ; IV, 19 ; et Isaïe, LXI, 2.

reur Commode, on compte cent vingt-huit ans dix mois et trois jours. En tout, depuis la naissance du Seigneur jusqu'à la mort de Commode, cent quatre-vingt-quatorze ans un mois et treize jours (*Stromat.*, I, 21). »

Le P. Patrizzi pense que le nombre des jours a été ajouté ici par une autre main que celle de Clément, vu les paroles suivantes de cet auteur : « Quelques esprits trop curieux, voulant préciser la date de la naissance du Sauveur, désignent non-seulement l'année, mais encore le jour qu'ils disent avoir été le 25 Pachon de la vingt-huitième année d'Auguste (*Ibid.*). » Ailleurs Clément cite des traditions differentes ; ce qui montre uniquement qu'il ne connaissait rien de bien certain sur ce sujet (1).

VI. Vers l'an 200 de l'ère chrétienne, Tertullien adoptait la fausse chronologie de Clément, et faisait pareillement mourir le Sauveur à l'âge de trente ans, en la quinzième année de l'empereur Tibère. L'éminent jurisconsulte ajoute même à cette date la consécration d'une formule officielle, en mentionnant les consuls de cette année mémorable : Rubellius Geminus et Rufius Geminus. Ce consulat des deux Geminus, une fois cité par Tertullien, le fut bientôt par une foule d'autres, et, encore aujourd'hui, il a conservé auprès de certains auteurs l'autorité d'une vérité acquise et officiellement constatée ; tant est puissante une affirmation, même erronée, venant d'un homme tel que Tertullien.

Voici comment cet écrivain s'exprime (*Advers. Judæos*, VIII) : « L'empereur Auguste a survécu quinze ans à la naissance du Christ ; après lui, Tibère César occupa l'empire durant vingt-deux ans sept mois et vingt jours, et c'est en la quinzième année de ce prince que le Christ souffrit la mort, étant alors âgé d'environ

(1) Voir Patrizzi, *De Evang.*, l. III, diss. XIX, n° 42.

trente ans..... La passion du Christ a donc eu lieu sous Tibère et sous les consuls Rubellius Geminus et Rufius Geminus, au mois de mars et au temps de la Pâque, le premier jour des Azymes, qui était le huit des calendes d'avril (25 mars). »

VII. Tertullien cependant paraît n'avoir pas admis l'opinion des gnostiques, qui réduisait à un an la prédication divine ; il paraît, au contraire, en avoir connu la véritable durée ; mais l'erreur engendre l'erreur et pervertit même la vérité connue. Ainsi Tertullien, rapportant la fin de la prédication à l'an 15 de Tibère, devait en fixer le commencement à l'an 12, et c'est en effet ce qu'il fit : « Le Seigneur, dit-il, s'est manifesté à partir de l'an 12 de Tibère César (1). » Ici du moins l'erreur est flagrante : Tertullien oublie que la date de l'an 15 est formellement donnée par saint Luc au début même de la prédication de Jean-Baptiste ; il oublie que, d'après son système de chronologie, le Sauveur n'aurait eu que vingt-sept ans au plus en l'an 12 de Tibère, tandis que, d'après l'Evangile et la tradition, il devait en avoir au moins trente au commencement de sa prédication. Contradictions tellement évidentes que personne, après Tertullien, n'a jamais osé les soutenir ou les partager.

VIII. Quant à la date du 25 mars, l'assurance avec laquelle Tertullien l'avait formulée, la possibilité de cette date et, dans tous les cas, sa proximité certaine de la date réelle nous expliquent suffisamment pourquoi plusieurs l'ont ensuite adoptée, et pourquoi saint Augustin, se confiant dans l'autorité de Tertullien, a pu dire avec la même assurance : « Le Christ est mort sous

(1) Dominus a duodecimo Tiberii Cæsaris revelatus est (*Advers. Marcion.*, I, 15).

le consulat des deux Geminus, le huit des calendes d'avril (*De Civit. Dei*, XVIII, 54). » Tertullien et saint Augustin n'avaient point calculé qu'en l'an 29, sous le consulat des deux Geminus, la Pâque ne pouvait tomber le 25 mars, jour qui, cette année-là, n'était pas le 15 Nisan, mais bien le 22 Véadar.

Malgré cette impossibilité matérielle, l'erreur couverte par l'autorité des deux noms de Tertullien et d'Augustin, les plus célèbres dans l'Église latine, l'erreur, disons-nous, devait acquérir une notoriété immense. Au moyen âge, on fit assez peu d'attention au consulat des deux Geminus, parce que l'usage de dater par consulat avait disparu avec le consulat lui-même ; mais l'anniversaire du 25 mars devint extrêmement populaire, et il acquit presque l'autorité d'un dogme de foi. On rapportait généralement ce jour à l'an 33, et, comme la plupart ignoraient quel jour tombait la Pâque juive en l'an 33, on ne se préoccupait point de la contradiction de ces deux dates. Toutefois, au onzième siècle, Sigebert de Gemblach signala cette contradiction et désigna l'an 12 comme pouvant seul concorder avec la tradition du 25 mars. D'après lui, toutes les dates évangéliques devaient être reculées de vingt-deux ans, immense anachronisme que Florence de Vigor, Vincent de Beauvais et Gervais de Cantorbéry ont cru devoir admettre dans leurs écrits (1).

(1) Sigebert, *Chronic.*, ad ann. 1076. — Florent, *Chronic.* apud Matth. Paris. — Vincent. Bellov., *Speculum histor.*, VI, 77 et 88 ; VII, 7.

Gervais de Cantorbéry commence ainsi sa chronique : « L'an de grâce 1100 selon Denys, et 1122 selon l'Évangile, Henri Ier hérita de la monarchie de toute l'Angleterre »

Le docteur Sepp cite même du Pape Urbain II, une bulle dont la date aurait été donnée, suivant un calcul semblable, en l'an 1122 pour 1098. Mais nous pouvons dire que, parmi les cinquante-huit bulles d'Urbain II contenues dans le Bullaire romain, il n'en est aucune dont la date soit ainsi rapportée (*Vie de N. S. J. C.*, trad. de Ch. Sainte-Foi, t. I, p. 152).

Au treizième siècle, le célèbre Roger Bacon fut accusé d'erreur pour avoir dit que le Christ était mort le 3 avril et non le 25 mars. Vers l'an 1440, dans des thèses publiques soutenues à Sienne devant le pape Eugène IV, Alphonse Tostat attaqua la date du 25 mars, et voulut prouver celle du 3 avril. Cette opinion parut téméraire au pape, qui chargea le cardinal de Torquemada de la réfuter ainsi que plusieurs autres assertions véritablement erronées. Tostat répondit au cardinal par un mémoire intitulé : *Défense des trois conclusions*. Sa persistance à soutenir la date du 3 avril ne paraît pas avoir été prise en mauvaise part, car il fut peu après nommé évêque d'Avila, en Espagne.

Quelques années plus tard, Paul de Middelbourg, évêque de Fossombrone, soutint encore la date du 25 mars dans un ouvrage auquel Pierre de Rivo, docteur de Louvain, répondit en 1488 (1).

Presque tous les martyrologes ont aussi adopté la date du 25 mars comme anniversaire de la Passion, et Benoît XIV a respecté cette opinion dans la révision du Martyrologe romain, car il rapporte à ce jour la mort du bon larron sur le Calvaire.

IX. Revenons au siècle de Tertullien. Vers l'an 250, Origène brille en Orient d'un éclat sans égal. Pour lui, les saintes Ecritures semblent n'avoir plus ni mystères ni difficultés ; mais l'érudition d'Origène est plus vaste que solide, et lorsqu'il s'agit de chronologie, il montre par ses méprises et ses contradictions le peu d'importance qu'on attachait alors à la précision des dates. « Les Juifs, dit-il, promirent à Judas trente pièces d'argent, nombre égal à celui des années que le Sauveur

(1) Voir Paulde Midd., *De recta Paschæ celebratione, etc.* Fossombrone, 1513, in-f°, et Pierre de Rivo, *Opus responsivum*, Louvain, 1488, in-4°.

avait passées en ce monde, car il commença à prêcher à l'âge de trente ans... » Et ailleurs : « Le Christ n'a prêché que pendant un an et quelques mois. » C'est à Clément, son prédécesseur dans l'école d'Alexandrie, qu'Origène paraît avoir emprunté ces erreurs ainsi que la suivante. « Je crois qu'il s'est écoulé quarante-deux ans depuis le crucifiement de Jésus jusqu'à la ruine de Jérusalem. »

On voit ici qu'Origène sentait lui-même combien ses opinions en matière de chronologie étaient loin d'être assurées. Il était même si peu certain du nombre d'années écoulées entre la passion du Sauveur et la ruine de Jérusalem, qu'après avoir fait ce nombre de quarante-deux ans, il le restreint ailleurs à trente-cinq. Il suppose, en effet, qu'une des semaines de Daniel équivaut à soixante-dix ans, et, partant de cette interprétation, il dit : « Après une demi-semaine, c'est-à-dire après trente-cinq ans, on vit s'accomplir cette parole : *Au milieu d'une semaine la libation et le sacrifice seront abolis*, car alors le temple de Jérusalem fut détruit..... Nous lisons, en effet, dans les chroniques d'un certain Phlégon (si toutefois nous devons croire aussi à ses assertions en ce qui regarde le temple) que, vers la quarantième année après la quinzième de Tibère, Jérusalem et son temple furent détruits. Or, en retranchant de ces quarante années la durée de la prédication divine, durée qui fut de trois ans environ, sans compter les jours qui suivirent la résurrection, vous trouverez l'intervalle d'une demi-semaine ou d'environ trente-cinq ans jusqu'à l'accomplissement de ces paroles : *La libation et le sacrifice seront abolis* (1). »

X. Si les plus doctes tombaient alors dans de telles

(1) Voir pour toutes ces citations d'Origène : *In Matth. tract.* XXIX, 40, et XXXV, 78. — *De princip.*, IV, 5. — *Contra Cels.*, IV, 22.

méprises, il ne faut pas nous étonner de voir ces méprises partagées ou répétées par d'autres : Jules Africain, saint Hippolyte, saint Cyprien disent pareillement que le Sauveur est mort à l'âge de trente ou de trente et un ans, en l'an 15 ou 16 de Tibère.

Il existait cependant même alors des traditions plus exactes. Ainsi saint Irénée et Origène reconnaissent que la prédication évangélique a duré plus d'une année. La date de l'an 15 de Tibère, donnée par saint Luc aux premières prédications de Jean-Baptiste, est universellement acceptée, et, quant à la mort du Sauveur, l'époque exacte paraît en avoir été désignée, dès le premier siècle, d'après l'ère des Olympiades, la mieux connue des temps anciens. Cette date était celle de la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade (du 27 juin 32 au 16 juillet 33). Phlégon avait donné cette date ; Jules Africain et Origène l'avaient reconnue dans leurs écrits (1). On la trouve aussi, mêlée à d'autres dates erronées, dans l'évangile de Nicodème, ouvrage apocryphe du troisième siècle.

XI. Au quatrième siècle, la religion monte sur le trône dans la personne de Constantin le Grand, et la paix rendue à l'Eglise permet enfin de mieux étudier et de mieux connaître toutes ces questions difficiles. Eusèbe apparaît alors et mérite, par sa science et ses travaux, le nom de Père de l'histoire ecclésiastique ; on peut même dire que, jusqu' au dix-septième siècle, nul ne connut mieux que lui la chronologie profane et sacrée. Or Eusèbe assure plusieurs fois que la durée totale de la prédication évangélique a été de trois ans et demi ; il rapporte la mort du Sauveur à sa véritable date, à l'an 19 du règne de Tibère, quatrième année de la

(1) Voir plus haut, p. 167 et 169.

deux cent deuxième olympiade, et, quant à la naissance du Sauveur, il la place en l'an 3 avant l'ère vulgaire, date erronée, il est vrai, mais qui se rapproche bien plus de la vérité que celle qui fut adoptée plus tard par Denys le Petit (1).

XII. Après Eusèbe, saint Jérôme continue de répudier la date du consulat des deux Geminus ; toutefois, moins habile qu'Eusèbe pour démêler la vérité dans les traditions contradictoires, il fait mourir le Sauveur un an trop tôt, en l'an 18 de Tibère. Saint Jérôme déduisait cette date par un calcul fort simple, mais insuffisant : la prédication divine avait duré environ trois ans ; en ajoutant cette durée à l'an 15 de Tibère, il obtenait l'an 18, date qui n'était séparée de la vérité que par une seule année.

Cette dernière date acquit bientôt une plus grande autorité que celle de l'an 29, E. C., comme on le voit par ce passage de la chronique de saint Prosper : « Quelques-uns pensent que Notre Seigneur Jésus-Christ a été crucifié en la quinzième année du règne de Tibère César, sous le consulat des deux Geminus, l'année même où, suivant l'indubitable autorité de l'évangéliste Luc, il a reçu le baptême et commencé à prêcher l'Evangile du royaume des cieux. Mais l'évangile de Jean nous apprend que le Seigneur, après son baptême, est allé trois fois célébrer la Pâque à Jérusalem, d'où il est clair que c'est seulement la troisième Pâque que le véritable

(1) Voir Eusèbe, *Chronic.*, ad ann. Abr. 2015 ; *Hist. Eccl.*, I, 5 et 10 ; *Demonstr. evang.*, l. VIII, et apud Georg. Syncell., *Chronograph.*, p. 325. La traduction latine de la chronique d'Eusèbe place la mort du Sauveur en l'an 18 de Tibère ; mais cette faute ne peut être imputée à Eusèbe, car le texte de cette chronique, qui nous a été conservé par le Syncelle, désigne l'an 19, et la version arménienne est d'accord sur ce point avec le texte grec. (Voir l'édition de cette chronique, par Angelo Mai, *ad Olymp.* 202, 19 *Tiberii.*)

Agneau a consacrée par l'effusion de son sang. Nous commençons donc l'énumération des consuls à partir de la manifestation du Seigneur, c'est-à-dire depuis le consulat de Rubellius Geminus et de Rufius Geminus ; mais nous rapportons la Passion au troisième consulat qui vient ensuite, et en cela nous sommes d'accord avec la tradition et la raison (1). »

XIII. Ce serait toutefois se tromper gravement que de croire que les deux opinions citées par saint Prosper fussent alors les seules. Toutes les années, depuis l'an 28 de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 35, furent dès lors et plus tard proposées comme dates de la Passion, et encore ne tenons-nous point compte ici de quelques opinions extrêmes, mais isolées et sans écho, qui supposèrent parfois des dates beaucoup plus éloignées de la vérité. Chaque auteur ajustait comme il pouvait, et parfois d'une manière vague et contradictoire, les dates de la naissance et de la mort du Sauveur.

Pour résumer ici des détails longs et fastidieux, nous

(1) Le P. Labbe prétend avoir lu à la place de cette citation, dans quelques manuscrits, le passage suivant que nous traduisons : « Quelques-uns rapportent à l'an 18 de Tibère la passion de Jésus-Christ, et ils en donnent pour preuve l'évangile de Jean, où l'on voit que le Seigneur a prêché durant trois années après l'an 15 de Tibère César. Mais, comme une tradition plus commune place le crucifiement de Notre-Seigneur en la quinzième année de Tibère César, sous le consulat des deux Geminus, dans notre chronique, sans vouloir rien préjuger contre l'autre opinion, nous commencerons l'énumération des consuls, à partir des deux Geminus, en y joignant la mention des événements arrivés sous chacun d'eux. »

La comparaison des textes originaux montre, selon nous, par la différence du style, que le passage cité dans cette note n'est point de saint Prosper. Ce qui prouve encore mieux que cet auteur ne rapportait point la mort du Sauveur en l'an 29, ce sont les paroles suivantes que nous empruntons à la même chronique : « Tout l'intervalle compris depuis la quinzième année de Tibère, *ou le commencement de la prédication évangélique,* jusqu'à la ruine de Jérusalem, se trouve être de quarante-deux ans. »

citerons les dates attribuées à la naissance et à la mort du Sauveur, ainsi que la durée donnée à la prédication évangélique par les principaux auteurs jusqu'au septième siècle (1).

XIV. La naissance du Sauveur est rapportée à l'an 4710 de la période julienne, ou 4 avant l'ère chrétienne, par saint Cyprien, Sulpice Sévère, Victor d'Aquitaine et la Chronique d'Edesse.

A l'an 4711, P. J., ou 3 avant l'ère chrétienne, par saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Jules Africain, saint Hippolyte, Origène, Eusèbe, saint Jérôme, Hilarien, Cassiodore et un chroniqueur anonyme du troisième siècle.

A l'an 4712, P. J., ou 2 avant l'ère chrétienne, par saint Epiphane, Orose, saint Prosper d'Aquitaine, Basile de Séleucie, le comte Marcellin, Jornandès de Ravenne, Victor de Tunnones, saint Hésychius de Jérusalem, saint Isidore de Séville et quelques chroniqueurs anonymes.

A l'an 4713, P. J., ou 1 avant l'ère chrétienne, par Idace et saint Grégoire de Tours.

A l'an 4714, P. J., ou 1 de l'ère chrétienne, par les fastes consulaires du quatrième siècle et Denys le Petit.

La Passion est rapportée à l'an 27, E. C., par saint Cyprien.

A l'an 28, par saint Paulin et le comte Marcellin.

A l'an 29, par Clément d'Alexandrie, Tertullien, *Origène*, Lactance, les fastes consulaires, le catalogue des papes, saint Ambroise, saint Augustin, Hilarien, Sul-

(1) Le P. Patrizzi a recueilli les textes de tous ces auteurs dans son savant ouvrage *de Evangel.*, l. III, diss. XIX, c. II.

pice Sévère, Idace et quelques autres auteurs anonymes ou douteux.

A l'an 30, par Orose.

A l'an 31, par saint Epiphane, Euthalius, Cassiodore et quelques anonymes.

A l'an 32, par *Origène*, saint Jérôme, saint Prosper, saint Grégoire de Tours, Jornandès de Ravenne et saint Isidore de Séville.

A l'an 33, par Eusèbe, Basile de Séleucie, Philopone d'Alexandrie, et tous ceux qui rapportent à la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade les ténèbres survenues au moment de la mort du Sauveur.

A l'an 35, par Panodore.

La durée de la prédication du Sauveur est supposée d'une seule année par Valentin et les gnostiques Clément d'Alexandrie, *Origène*, Jules Africain, saint Cyprien, Philastrius, Gaudence et Hilarien.

Elle est supposée de deux ans et demi environ, par saint Epiphane, Apollinaire, saint Cyrille d'Alexandrie et saint Prosper.

Elle est reconnue de trois ans et demi environ par Tertullien, *Origène*, Eusèbe, saint Jérôme et saint Jean Chrysostome.

Elle est supposée beaucoup plus longue par saint Irénée.

XV. Telles sont les différentes opinions des Pères des premiers siècles sur les années du Sauveur. Mais, à partir du septième siècle, l'ère vulgaire inaugurée par Denys le Petit répand un peu plus d'ordre et de lumière dans la chronologie.

La date de l'an 33 de cette ère est alors attribuée communément à la mort du Sauveur et devient populaire. Le vénérable Bède rapporte que, le jour de Noël

de l'an 701, à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, on lisait ces mots écrits sur les cierges : *A Passione Domini nostri Jesu-Christi anni sunt DCLXVIII.* — *Il s'est écoulé* 668 *ans depuis la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ* (BEDA, *De tempor. ratione*, 45). Ce nombre concordait avec l'an 33.

Quant au jour précis de la Passion, le franciscain Roger Bacon, au treizième siècle, est le premier de tous qui eut la gloire de le retrouver et de le rapporter au 3 avril. Il énonce cette date dans une lettre adressée au pape Clément IV.

Au quatorzième siècle, Jean de Muris, docteur de Sorbonne, démontrait la même date dans un opuscule intitulé : *De annis nativitatis Christi et ejus Passionis et de terminis Paschæ.* Cet opuscule existe encore parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale.

Au quinzième siècle, la même date est pareillement enseignée et prouvée par Alphonse Tostat, évêque d'Avila, par Paul de Burgos, juif converti qui mourut patriarche d'Aquilée, et par Jean Muller ou Regiomontanus, évêque de Ratisbonne.

XVI. A la fin du quinzième siècle, la découverte de l'imprimerie, en multipliant les livres, commence à vulgariser la science et à donner une immense impulsion aux travaux scientifiques ; malheureusement le protestantisme vient presque aussitôt corrompre cette activité générale, en y mêlant la fièvre et le délire de ses luttes religieuses ; aussi le seizième siècle est relativement stérile en travaux sur la chronologie. Les annales ecclésiastiques de Baronius, l'œuvre la plus remarquable de cette époque, nous offrent elles-mêmes un exemple frappant de l'imperfection de la science chronologique. Ce savant cardinal place le commencement de l'ère vulgaire

deux ans trop tôt ; il retarde ainsi tous les faits de l'histoire jusqu'en l'an 254, où la suppression de deux années lui permet de rétablir les faits suivants à leur véritable date.

Baronius rapporte la mort du Sauveur en l'an 34, ce qui signifie l'an 32 de l'ère chrétienne, d'après sa manière de compter.

XVII. Au commencement du dix-septième siècle, l'apaisement des luttes religieuses permet enfin à la science de poursuivre ses études en tous genres, et elle le fait avec un immense succès. La chronologie évangélique est alors étudiée par d'illustres savants, tels que les astronomes Képler, Calvisius et Riccioli, les chronologistes Scaliger, Herwaert, Petau, Usserius, Guillaume Lange, Grandami et Pezron, les critiques Noris, Labbe, Tillemont, Bernard Lami et Noël Alexandre (1).

Les mêmes questions sont pareillement traitées, au dix-huitième siècle, par Thoynard, dom Calmet, Lardner, Tournemine, Magnan, Sanclemente, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et les académiciens Fréret,

(1) Képler, *De vero anno quo æt. Dei filius*, etc. Francfort (1614), et *Eclogæ chronicæ* (1615) ; Calvisius, *Enodatio duarum quest. circa ann. nat. et ministerii Chr.* (1610) ; G. Langius, *De annis Christi* (1649) ; Grandami, *Chronologia Christiana* (1668) ; Riccioli, *Chronologia reformata*, (1699) ; Scaliger, *De emendatione temporum*, l. VI ; Pagi, *Critic. in Baron.*, A. C., II et III ; Herwaert, *Chronologia nova, vera*, etc. (1612) ; Petau, *Doctrina temporum* (1627), l. XII ; Usserius, *Annales veteris et novi Testamenti et Chronologia sacra* (1650) : Pezron, *l'Histoire év. confirmée par la judaïque*, etc. (1696) ; Noris, *de Numo Herodis Antipæ et Cenotaph. Pisana*, II, 6 et 16 ; Labbe, *Concordia chronol.* (1670) ; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.* (1695), t. I, p. 420 et 437 ; Lamy, *Harmonia sive concordia ev.* (1691) : Noël Alexandre, *Historia eccl.* (1699), t. I, p. 178-266 ; Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. XVII, ad ann. D. 12.

Fontenu, la Nauze, la Barre et Gibert (1), enfin de nos jours par Ideler, le Père Patrizzi et M. Wallon (2).

Le résultat général de ces travaux fut d'établir scientifiquement, dès le dix-huitième siècle, que le Sauveur était né au moins quatre ans avant l'ère vulgaire et qu'il était mort en l'an 33.

« On convient, dit Bossuet, que la vraie naissance de Jésus-Christ devance de quelques années notre ère vulgaire ; » et plus loin : La quatrième année de la deux cent deuxième olympiade (33, E. C.), marquée dans les annales de Phlégon, est constamment celle de la mort de Notre-Seigneur (3). »

Bossuet, ainsi que la plupart des auteurs et des historiens modernes, adopte pour les années de Notre-Seigneur la chronologie d'Ussérius, suivant laquelle la naissance du Sauveur est rapportée quatre ans avant notre ère, et sa mort à l'an 33 de cette ère ; la vie entière étant ainsi de trente-six ans et trois mois. Telle est aussi l'opinion soutenue par Tillemont, dans ses notes sur Jésus-Christ ; par Lancelot, dans la chronologie de la bible de Vitré, et par une foule d'autres.

(1) Dom Calmet, *Hist. de l'Anc. et du Nouv. Testament* (1625); *Table chronol.;* Bible de Vence, édit. de 1829, t. XIX, p. 122, *Diss. sur les années de J. C.*; Lardner, *Credibility of the Gospel* (1755) ; *l'Art de vérifier les dates*, 2e part., t. II, p 159-258, édit. 1818; Magnan, *Problema de anno nativ. Christi* (1772); Sanclemente, *de vulg. æræ reformat.* (1793) ; *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. V, p. 270; t IX, p. 91 ; t. XXI, p, 278, et t. XXVII, p. 106, et *Hist. de l'Acad. des inscr.*, t. IX, p. 96 et 104.

(2) Ideler, *Handbuch der mathem. und techn. chronologie;* Patrizzi, *De Evang.*, l. III, diss. XIX ; Wallon, *De la croyance due à l'Evang.* (1859), ch. IV, p. 342.

Plusieurs autres auteurs, dans ces trois derniers siècles, ont traité les mêmes questions chronologiques; mais nous avons dû nous borner à ne citer que les principaux.

(3) *Discours sur l'hist. univ.*, part. I, dixième époque, premiers alinéas.

XVIII. Mais l'opinion qui rapporte ainsi la naissance du Sauveur quatre ans et huit jours avant notre ère (25 décembre de l'an 5 avant l'ère chrétienne) n'est, en réalité, qu'un *minimum* d'approximation : le Sauveur est né *au moins* quatre ans avant cette ère. Mais combien en réalité ? L'*Art de vérifier les dates* donne cinq ans et huit jours, et fait ainsi vivre le Sauveur trente-sept ans et trois mois. M. Wallon penche visiblement pour la date encore plus élevée de six ans et huit jours avant notre ère. Le P. Magnan élève cette différence à sept ans et huit jours. Nous avons adopté et prouvé dans la seconde partie de ces *Etudes* la date de six ans et huit jours avant notre ère ; la seule objection sérieuse qui puisse être adressée à cette chronologie est que la vie entière du Sauveur prend alors une durée de trente-huit ans et trois mois, objection à laquelle nous avons répondu au commencement de la troisième partie de ces *Etudes*, p. 141.

« Jésus, dit saint Luc (III, 18), avait environ trente ans au commencement de sa prédication. » La fausse interprétation de ce texte a toujours été le grand écueil autour duquel la science des chronologistes est venue faire de nombreux naufrages.

Ainsi, par un respect trop servile de ce texte, Thoynard et dom Calmet ne font remonter la naissance du Sauveur que trois ans avant l'ère vulgaire ;

Langius deux ans seulement ;

Labbe, Grandami, Riccioli, Hardouin et de Vence font coïncider l'ère vulgaire et la nativité.

Tous ces auteurs font mourir le Sauveur en l'an 33.

Mais Sanclemente, Sepp et le P. Patrizzi, qui placent la Passion en l'an 29, n'hésitent pas à fixer, comme nous, sa naissance six ans auparavant.

Pezron, tout en admettant la même opinion, quant à

la mort du Sauveur, croit devoir placer sa naissance deux ans plus tard.

Enfin Képler, Calvisius, Decker, Petau et Plumyoen diminuent la vie du Sauveur à ses deux extrémités : ils placent la naissance un an ou deux après la date que nous avons adoptée, et ils s'accordent à fixer la mort en l'an 31, E. C. (1).

XIX. On aime à constater que, malgré tous les efforts dépensés pour plier les données de la science à ces errements chronologiques, l'opinion commune et bien établie dans le monde savant, depuis trois siècles, rapporte la naissance du Sauveur au moins quatre ans avant notre ère, et sa mort en l'an 33 de cette ère.

Toutefois, la date véritable de la naissance du Sauveur n'a jamais été établie d'une manière bien positive, en même temps que la véritable date de sa mort, et dans un même système chronologique. Les trente-huit années qui séparent ces deux dates ont toujours plus ou moins effrayé les chronologistes, et M. Wallon lui-même hésite à fixer la naissance du Sauveur à la fin de l'an 4707, P. J., bien que cette date lui paraisse la plus probable.

(1) Les ouvrages où tous ces auteurs établissent leur opinion se trouvent cités dans les notes des pages 393 et 394.

CHAPITRE II

Réfutation des erreurs commises contre la chronologie évangélique.

Première objection. — Les traditions les plus communes dans l'Eglise répudient un système de chronologie qui fait vivre le Sauveur jusqu'à l'âge de trente-huit ans et trois mois.

R. Il n'y a, sur les années du Sauveur, aucune tradition vraiment digne de ce nom (1) ; toutes les opinions, plus ou moins répandues sur ce sujet, sont ou contradictoires entre elles, ou inconciliables avec des données formelles de l'Evangile. La première en date, celle que saint Irénée énonce et soutient dans ses écrits, fait vivre le Sauveur sur la terre environ cinquante ans. La seconde, adoptée par Clément d'Alexandrie et d'autres

(1) Voici l'opinion du P. Patrizzi sur l'attachement aveugle de certaines personnes à de fausses traditions sur les années du Sauveur. Après avoir rappelé la diversité des opinions des Pères sur ce sujet, il ajoute :

« Quibus positis, liquet, quo loco habere oporteat eorum religionem qui induci nequeunt ut credant Christum crucifixum fuisse alio quam certo aliquo anno, quo ipsi putant, veriti ne Ecclesiæ Patrumve sententiæ ac πατροπαραδόσει adversentur. Quam tamen religionem hominibus istis nullo negotio adimas, si eos perconteris, quænam Patribus omnibus aut Ecclesiæ illa de re sententia semper fuerit, aut quibus argumentis efficiatur hanc eam esse quæ ipsis est ; nihil enim suppetet quod respondeant nisi inania prorsus quæque ipsorum mentibus anticipata sunt.

« Nobis vero securis liceat Augustini præceptum exsequi quod alias quidem jam adtulimus ; tamen, dum hujusmodi quæstiones pertractantur,

après lui, le fait mourir à trente ans, et ne donne à sa prédication que la durée d'une année. De telles erreurs et de telles contradictions ne peuvent former une tradition, je ne dirai pas obligatoire, mais simplement acceptable ; on les constate historiquement et l'on passe outre. Il faut arriver jusqu'à l'établissement de l'ère vulgaire, pour trouver, sur ce sujet, une opinion sérieuse et admise généralement dans l'Eglise; cette opinion place alors la naissance du Sauveur au commencement de l'ère vulgaire, et sa mort en l'an 33 de cette ère. Mais, au sixième siècle, il est trop tard pour que cette opinion, bien que vraie dans sa partie la plus essentielle, puisse former une tradition ; c'est une chaîne à laquelle manquent les anneaux des premiers siècles, ceux qui peuvent seuls mettre une opinion en contact avec la vérité et lui conférer le caractère et les titres d'une tradition authentique.

Aussi, à partir du seizième siècle, lorsque l'imprimerie vulgarise les documents et permet enfin à la science de répandre toutes ses lumières sur ces questions, on voit les auteurs accepter généralement la date de l'an 33 pour la mort du Sauveur, mais s'éloigner de plus en plus de l'opinion qui fixait sa naissance au commencement de notre ère vulgaire. L'*Art de vérifier les dates*, ouvrage

eo minus verendum est ne nimium inculcemus, quo magis errore veri abripi eos contigit qui de his disputare, illo insuper habito, instituerunt : *Quidquid igitur*, inquit, *de ordine temporum transactorum indicat ea, quæ adpellatur historia, plurimum nos adjuvat ad sanctos libros intelligendos, etiamsi præter ecclesiam puerili eruditione discatur. Nam per olympiadas et per consules multa quæruntur a nobis, et ignorantia consulatus, quo natus est Dominus et quo passus est, nonnullos coegit errare. Quot annos in vita egerit, quanquam textu ipso actionum ejus animadverti possit, tamen, ne aliunde caligo dubitationis oriatur, de historia gentium collata cum Evangelio liquidius certiusque colligitur* (S. August., *Doctr. christ.*, l. II, c. 28, § 31). » Patrizzi, *De Evang.*, l. III, diss. LI, n° 2, p. 515.

qui résume toute la science chronologique jusqu'au dix-huitième siècle, fait vivre le Sauveur trente-sept ans et trois mois. Le prince des critiques, Tillemont, ne lui donne que trente-six ans ; mais il déclare en même temps ne rien voir qui empêche absolument de lui en donner trente-huit. « Le P. Pagi, dit-il, a dû, selon ses principes, mettre la naissance du Sauveur le 25 décembre de la trente-neuvième année julienne, en l'an de Rome 747, *six ans entiers avant l'ère commune* (1). *Nous ne voyons rien qui empêche absolument de mettre, dès ce temps-là, la naissance de Jésus-Christ.* Mais plus on l'éloignera de nous, plus on augmentera la difficulté qu'il y a à accorder la date de sa naissance avec ce que dit saint Luc, qu'il avait environ trente ans, lorsqu'il fut baptisé, pour le plus tôt en la quinzième année de Tibère, c'est-à-dire en l'an 29 de l'ère commune (*Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. I, p. 421). »

Si le texte de saint Luc, cité ici par Tillemont, ne paraît pas favorable à notre opinion (sans cependant lui être contraire), il y a, dans l'Evangile, d'autres données qui apportent à cette opinion toute l'évidence de la certitude, comme nous l'avons constaté dans la seconde et la troisième partie de ces *Etudes* : ces données, fixant la naissance du Sauveur à la fin de l'an 4707, P. J., et sa mort au 3 avril de l'an 4746, forcent ainsi à laisser à sa vie entière un espace de trente-huit ans et trois mois environ. Quant aux prétendues traditions qu'on leur oppose, voici ce qu'en pense M. Wallon :

« Les traditions sont bonnes à suivre quand elles guident dans l'interprétation des Ecritures ; elles doivent être laissées, quand elles ne mènent qu'à leur faire violence : ce sont les textes de l'Evangile qu'il faut consul-

(1) C'est la date que nous avons adoptée et prouvée dans ces *Etudes*.

ter avant tout, et à quoi tout le reste se doit accommoder. Or qui empêche de prendre dans son sens droit et naturel la date de la quinzième année de Tibère (date attribuée par saint Luc à la prédication de saint Jean-Baptiste) ? Rien absolument ; car les mots *environ trente ans*, dont saint Luc se sert en parlant de l'âge de Jésus-Christ à son baptême, comportent une approximation de plusieurs années (*De la croyance*, etc., p. 387). »

En somme, les opinions qu'on nous oppose ne sont point de vraies traditions, et elles doivent s'incliner devant les données formelles de l'Evangile, telles que nous les avons exposées dans la seconde et la troisième partie de ces *Etudes*.

Deuxième objection. — L'âge d'environ trente ans, donné par saint Luc au Sauveur à l'époque de son baptême, paraît en contradiction formelle avec l'âge de près de trente-cinq ans qui lui est attribué, dans ces Etudes, *à la même époque.*

La réponse à cette objection a été donnée plus haut. Voir IIIe partie, ch. I, § II, p. 141-148.

Troisième objection. — L'opinion qui rapporte la naissance du Sauveur au 25 *décembre de l'an* 4707 *de la période julienne est formellement contraire à l'ère chrétienne vulgaire, qui fixe le même événement six ans plus tard.*

R. L'erreur la plus considérable, dans la chronologie, est celle que Denys le Petit a commise en fixant l'origine de l'ère chrétienne six ans trop tard. Cette erreur provient évidemment d'une fausse interprétation des textes du troisième chapitre de saint Luc, d'après lesquels Denys supposa que *le Sauveur commençait sa trentième année peu après l'an* 15 *de Tibère*. Denys fit

donc correspondre l'an 15 de Tibère à l'an 29 de Jésus-Christ. Mais cette erreur est aujourd'hui reconnue de tout le monde. Il est avéré que le roi Hérode mourut en l'an 4 avant l'ère de Denys, et l'Evangile nous atteste que le Sauveur était né avant la mort de ce prince. Les preuves qui établissent la vérité de ces dates ont été exposées dans la seconde partie de ces *Etudes*, p. 17-115.

Quatrième objection. — L'opinion de saint Epiphane, qui rapporte le baptême du Sauveur au 8 *novembre, est contraire à la tradition générale de l'Eglise qui place cet événement à la date du* 6 *janvier.*

R. La date du 8 novembre, donnée par saint Epiphane, est en effet moins autorisée dans la tradition ecclésiastique que celle du 6 janvier ; cette dernière remonte aussi à une plus haute antiquité, puisqu'elle est rapportée, quoique d'une manière vague, par Clément d'Alexandrie (*Strom.*, I, 21), et plus explicitement par Origène (*in Ezech.* Hom. I).

Malgré toutes ces autorités, nous avons cru devoir abandonner cette date du 6 janvier, afin de laisser à la prédication divine la durée traditionnelle de trois ans et demi ; nous avons confirmé en outre cet abandon par les raisons indiquées p. 232 et p. 311, note 1 ; nous ajouterons ici que la fête anniversaire du baptême du Sauveur nous paraît avoir été fixée primitivement au 6 janvier par suite de l'opinion que *le Sauveur* COMMENÇAIT *sa trentième année à l'époque de son baptême.* C'est ainsi, en effet, que saint Irénée et plusieurs avec lui interprétaient le verset 23 du troisième chapitre de saint Luc. Nous avons réfuté cette fausse interprétation plus haut, p. 141-148.

La date indiquée par saint Epiphane nous a paru

mieux concorder avec la durée traditionnelle de la prédication divine, et c'est pourquoi nous l'avons adoptée, sans toutefois la regarder comme certaine.

Cinquième objection. — L'opinion qui fixe la mort du Sauveur en l'an 29 s'appuie sur les témoignages de plusieurs Pères des cinq premiers siècles, et de tels témoignages prouvent la vérité de cette opinion.

R. Nous avons raconté au chapitre précédent, p. 384, la génération de cette opinion parmi plusieurs Pères des cinq premiers siècles, et ce seul récit est une réfutation déjà suffisante, puisqu'il montre que l'opinion de ces Pères avait pour base une erreur grossière, suivant laquelle le Sauveur n'aurait prêché qu'un an.

De plus, cette opinion est contraire à toutes les données de l'Evangile, qui établissent la vérité de l'an 33, comme étant la date de la mort du Sauveur, et celle de l'an 29, ou 15 de Tibère, comme étant au contraire celle des premières prédications de saint Jean-Baptiste (voir la troisième partie de ces *Etudes*).

Nous avons cité à la page 389 les Pères favorables à la date de l'an 29 ; mais leurs témoignages, souvent contradictoires entre eux, et appuyés sur de fausses données, ne peuvent former une tradition sérieuse ; ils ne constituent qu'une opinion particulière, opinion balancée par d'autres opinions et détruite complétement par les inattaquables données de l'Evangile.

Sixième objection. — S'il est impossible de faire remonter la mort du Sauveur à l'an 29, il ne convient pas non plus de la reculer jusqu'à l'an 33 ; or, parmi toutes les dates intermédiaires, celle de la Pâque de l'an 31 a pour elle des suffrages considérables par leur nombre et leur autorité.

R. Cette date a été soutenue en effet, dans les premiers siècles, par saint Epiphane, Euthalius, Cassiodore et quelques auteurs anonymes ; elle a été de nouveau proposée, dans ces derniers temps, par les astronomes Képler et Calvisius et les jésuites Decker et Petau ; mais cette opinion se brise contre la plupart des données qui rendent impossible la date de l'an 29.

La principale raison qui avait déterminé les partisans de cette opinion était qu'en l'an 31 la Pâque juive était voisine du jour traditionnel du 25 mars. Mais la tradition qui rapporte la mort du Sauveur au 25 mars n'a pour elle aucun fondement sérieux, comme nous le verrons plus bas, et la Pâque de l'an 31, tombant le mardi 27 mars, serait ainsi en contradiction formelle avec l'Evangile qui fait coïncider la Pâque de la Passion avec un vendredi (1).

Ensuite la prédication du Sauveur n'a pu commencer avant la fin de l'an 15 de Tibère, ou 29, E. C.; or, de là à la Pâque de l'an 31, il n'y a pas même deux années entières, intervalle beaucoup trop court pour la durée totale de la prédication du Sauveur (voir plus haut, p. 152-166, et p. 228-239).

Le P. Petau, qui soutient cette date (*Doctr. temporum*, l. XII), élude d'une manière plus ou moins spécieuse les autres données par lesquelles nous avons établi la vérité de la date de l'an 33 ; mais toute son habileté échoue nécessairement contre les deux difficultés que nous venons d'indiquer.

(1) Dans la restitution du calendrier hébraïque, nous avons cru devoir admettre, pour la Pâque de l'an 31, une date bien différente du 27 mars, et qui contredit encore plus le sentiment de Képler et de Petau. Suivant une hypothèse appuyée sur des preuves positives, le 27 mars de l'an 31 aurait appartenu au treizième mois d'une année embolismique, et la Pâque, ou 15 Nisan de cette année-là, ne serait tombée que le mercredi 25 avril.

Septième objection. — Une parole dite par les Juifs au Sauveur, dès la première année de sa prédication (Jean, II, 20), *prouve qu'il s'était alors écoulé un intervalle de quarante-six ans depuis que le roi Hérode avait entrepris la reconstruction du temple de Jérusalem ; or, d'après le P. Patrizzi* (l. III, diss. LI, 8) *et plusieurs autres, cette donnée prouve que la première année de la prédication divine a coïncidé avec l'an* 26, E. C., *et l'année de la Passion avec l'an* 29.

R. Le P. Patrizzi a commis une erreur dans l'interprétation de ce passage en lisant: *la quarante-sixième année*, au lieu de *quarante-six ans ;* ce qui fait déjà une différence d'un an sur l'époque finale, et suffit à rendre son système impossible. Quant aux autres considérations qui doivent servir à résoudre cette objection, nous les avons exposées au long plus haut, p. 204-210.

Huitième objection. — D'après l'historien Eusèbe, les archives d'Edesse attestent que la conversion du roi Abgar au christianisme a eu lieu en l'an 340 *de l'ère séleucide des Chaldéens. Or cette date correspond à l'an* 30 *de l'ère chrétienne, et prouve ainsi que la Passion avait eu lieu dès l'an* 29.

Cette objection est empruntée aux dissertations de Pezron et du docteur Sepp (1). Nous y avons répondu amplement dans le cours de cet ouvrage, p. 210-220.

Neuvième objection. — Saint Chrysostome, dans une homélie sur les princes des Apôtres, assure que saint Paul a servi Jésus-Christ pendant trente-cinq ans, depuis sa

(1) Voir Pezron, *Diss. sur l'année de la mort de J. C.*, dans le cours d'Ecriture sainte de l'abbé Migne, t. XXVII, col. 1386; et Sepp, *Vie de N. S. Jésus-Christ*, traduct. de Ch. Saintefoi, t. I, p. 147.

conversion ; or saint Paul étant mort en l'an 67, *sa conversion doit ainsi remonter à l'an* 32, *et la mort du Christ doit être placée encore plus tôt* (1).

R. Les critiques s'accordent tous à ranger cette homélie parmi les œuvres faussement attribuées à saint Jean Chrysostome ; dans tous les cas, l'auteur ne citant point les preuves ou les témoignages sur lesquels il appuie son assertion, tout porte à croire qu'elle est le résultat d'un calcul fondé sur la fausse opinion qui rapportait la mort du Sauveur en l'an 29. Ainsi toute cette objection consiste à dire que l'auteur de cette homélie plaçait, comme beaucoup d'autres, la mort du Sauveur en l'an 29, opinion déjà réfutée.

Dixième objection. — Saint Chrysostome et plusieurs autres Pères disent encore que Jérusalem a été prise plus de quarante ans après la mort du Christ. Or, la prise de Jérusalem ayant eu lieu en l'an 70, *la mort du Sauveur doit être ainsi placée avant l'an* 30 (2).

R. Tous ces calculs reposent sur la fausse opinion qui rapportait la mort du Sauveur en l'an 29 ; ils ne prouvent rien de plus que cette opinion elle-même, et ils varient avec elle ; ainsi, dans un endroit de ses ouvrages, Origène met entre la Passion et la prise de Jérusalem un intervalle de quarante-deux ans, et ailleurs il réduit cet intervalle à trente-cinq ans. Tous ces calculs n'avaient, dans l'esprit même de ceux qui les proposaient, qu'une valeur approximative ou incertaine.

Onzième objection. — Suivant une ancienne tradition

(1) Voir Sepp, *ibid.*, t. II, p. 264. — L'homélie citée ici se trouve dans la Patrologie grecque de l'abbé Migne, t. LIX, col. 494.

(2) Voir Sepp, ouvrage cité, t. II, p. 265.

rapportée par Clément d'Alexandrie (1), *le Sauveur aurait ordonné aux Apôtres de ne se répandre dans le monde qu'après avoir passé douze ans en Judée. Or saint Pierre étant allé à Rome en l'an* 42, *on doit reporter la mort du Sauveur douze ans plus tôt, c'est-à-dire en l'an* 29, E. C. (2).

R. Cette prétendue tradition peut se concilier avec la date de l'an 33 comme avec celle de l'an 29 ; car on peut faire remonter l'époque initiale des douze années, avant la mort du Sauveur, jusqu'à la vocation des Apôtres, et supposer que l'ordre de rester douze ans en Judée est contemporain des autres instructions qu'ils reçurent alors, en l'an 30 ou 31.

Mais cette tradition est par elle-même très-incertaine, et de plus, même avec l'hypothèse de l'an 29, il est impossible de la concilier avec une autre tradition beaucoup mieux fondée, suivant laquelle quelques Apôtres avaient déjà quitté la Judée avant l'an 42 ; saint Pierre, en effet, avait dès lors occupé le siége épiscopal d'Antioche pendant sept années, et saint Jacques le Majeur avait, dit-on, fait un voyage en Espagne.

Douzième objection. — L'historien Orose rapporte qu'après la mort de Jésus-Christ, l'empereur Tibère proposa au sénat de le mettre au nombre des dieux ; mais que, le trop fameux Séjan ayant opposé un refus obstiné à cette proposition, le sénat tout entier suivit son exemple. Or Séjan fut mis à mort, par ordre de Tibère, le 18

(1) Clément d'Al., *Stromates*, VI, 5. — Le P. Patrizzi pense que cette tradition viendrait d'une fausse interprétation de l'ordre donné aux Apôtres, le jour de l'Ascension, de ne pas quitter Jérusalem avant le douzième jour (*De Evang.*, l. I, c. II, n° 47).

(2) Cette objection est faite par Pezron, le P. Patrizzi et le docteur Sepp. Voir tous ces auteurs aux endroits cités dans les notes précédentes.

octobre de l'an 31, *et il s'ensuit que la mort du Sauveur remonte avant cette date* (1).

R. Le récit d'Orose n'est que l'amplification d'un passage de Tertullien, où il n'est nullement question de Séjan. Or Tertullien, écrivant à la fin du second siècle, était beaucoup mieux informé qu'Orose, auteur du cinquième siècle, et, s'il ne fait aucune mention de Séjan, c'est que ce dernier ne fut pour rien dans cette affaire. Eusèbe, qui raconte le même fait (*Hist. eccl.*, II, 2), ne dit rien non plus de Séjan.

Pour montrer combien la mention de Séjan est invraisemblable et même ridicule dans le récit d'Orose, nous citerons ici ce récit, ainsi que le passage de Tertullien auquel il est visiblement emprunté.

Texte de Tertullien (*Apol.*, c. V) : Tiberius ergo, cujus tempore nomen christianum in sæculum introivit, annuntiatum sibi ex Syria Palæstina quod illic veritatem illius divinitatis revelaverat detulit ad senatum cum prærogativa suffragii sui. Senatus, quia non ipse (*lisez* in se) probaverat, respuit ; Cæsar in sententiam mansit, comminatus periculum accusatoribus christianorum.

Texte d'Orose (*Hist.*, l. VII, c. IV) : Postquam passus est Dominus..... Pilatus ad Tiberium atque ad senatum retulit de passione et resurrectione Christi consequentibusque virtutibus..... Tiberius cum suffragio magni favoris retulit ad Senatum ut Christus deus haberetur. Senatus, indignatione motus quod non sibi prius secundum morem delatum esset ut de suscipiendo cultu prius ipse decerneret, consecrationem Christi recusavit edictoque constituit exterminandos esse Urbe Christianos, præcipue cum et Sejanus præfectus Tiberii suscipiendæ religioni obstinatissime contradiceret. Tiberius tamen edicto accusatoribus Christianorum mortem comminatus est. Itaque paulatim immutata est illa Tiberii Cæsaris laudatissima modestia in pœnam contradictoris senatus..... atque ex mansuetissimo principe sævissima bestia exarsit..... etc.

(1) Cette objection est du P. Pezron, *Dissert. sur l'année de la Passion*, dans le cours d'Ecriture sainte de l'abbé Migne, t. XXVII, col. 1385.

Avant tout, nous ferons remarquer ici, dans le texte de Tertullien, une faute de copiste énorme et évidente : au lieu de : *Senatus, quia non* IPSE *probaverat, respuit*, il faut : *Senatus, quia non* IN SE (Tiberius) *probaverat, respuit* (1). L'histoire nous apprend, en effet, qu'en l'an 25, E. C., Tibère avait, dans une circonstance solennelle et en plein sénat, défendu de lui rendre à lui-même les honneurs divins (Tacite, *Ann.*, IV, 38) ; ce que l'on avait fait pour Auguste et ce que l'on fit ensuite pour les autres empereurs.

On voit dès lors quelle basse flatterie il y avait dans le refus timide que faisait le Sénat de décerner au Christ des honneurs dont l'empereur lui-même s'était jugé indigne, et cette bassesse du Sénat est parfaitement conforme avec tout ce que l'histoire en raconte à cette époque. C'est une preuve de la vérité du récit de Tertullien bien compris.

Au contraire, ce serait une tautologie ridicule et tout à fait antipathique au style sobre et fort de cet auteur, que de dire, suivant le faux texte : « Le Sénat refusa, parce qu'il n'avait pas approuvé. »

Or ce contre-sens forme précisément la matière qu'Orose développe avec le plus de complaisance ; ce qui prouve bien qu'il n'avait point d'autre source que le récit défiguré de Tertullien.

On voit dès lors combien tous les détails qu'Orose ajoute à son auteur sont ridicules et impossibles : comment concevoir, en effet, *l'indignation* qu'il attribue à un sénat, depuis longtemps brisé et avili, en face d'une proposition de Tibère, et cet édit qui chasse les chrétiens de Rome à une époque où le nom de chrétien

(1) « Le sénat refusa, parce que Tibère n'avait pas approuvé cette apothéose pour lui-même. » Il est regrettable que la faute que nous signalons ait passé, sans être notée, dans les éditions modernes.

n'existait même pas en Judée, et cette modération de Tibère, en l'an 29 ou 30, lorsqu'il était déjà couvert du sang de tant de victimes ? La fausseté de tous ces détails confirme parfaitement la fausseté du rôle qu'Orose fait jouer à Séjan dans toute cette affaire, et dès lors son récit ne peut rien prouver contre la date de l'an 33.

Treizième objection. — Une tradition commune dans l'Église rapporte la date anniversaire de la Passion au 25 *mars; or il est impossible de concilier cette tradition avec la date de l'an* 33, *puisqu'en cette année-là la Pâque tombe le vendredi* 3 *avril.*

R. La restitution du calendrier hébraïque, telle que nous l'établissons à la fin du volume (art. III), prouve l'impossibilité de la date du 25 mars pour la Pâque juive au temps du Sauveur. Mais, lors même que cette date serait possible, resterait à savoir en quelle année le 15 du mois lunaire a pu tomber tout à la fois le 25 mars et le vendredi.

Or, parmi toutes les années de la vie du Sauveur, il n'en est aucune où le 25 mars satisfasse à ces deux conditions. Le 25 mars coïncide bien avec le vendredi dans les années 12, 18, 29 et 35 de l'ère vulgaire ; mais la Pâque juive, ou le 15 Nisan, tombe le 26 mars en l'an 12, le 19 avril en l'an 18, le 17 avril en l'an 29, et le 11 avril en l'an 35.

Parmi ces dates, le 25 mars de l'an 12 (14 Nisan) est le jour qui se rapproche le plus des conditions exigées, et c'est pour cela que plusieurs auteurs du moyen âge avaient désigné cette année comme étant celle de la Passion ; mais cette date fait un immense anachronisme avec toutes les données historiques.

La coïncidence du 25 mars de l'an 29 avec un vendredi paraît aussi avoir déterminé le suffrage de plusieurs

auteurs en faveur de cette année ; mais ils oubliaient l'impossibilité absolue de ramener la Pâque juive à ce même jour en l'an 29, car alors le 25 mars se trouve être le 22 du mois lunaire Véadar et non pas le 15 Nisan.

Depuis la naissance du Sauveur jusqu'en l'an 40, E. C., la Pâque juive ne tombe qu'une seule fois le 25 mars ; c'est en l'an 23 ; mais le 25 mars est alors un jeudi.

Quelle a pu être l'origine de la tradition du 25 mars ? Le premier auteur qui la donne est Tertullien, et Tertullien paraît l'avoir empruntée aux *Actes*, envoyés par Pilate à l'empereur Tibère. Or il n'est pas difficile de comprendre comment cette date inexacte a pu se glisser dans ces Actes ; le 25 mars était alors l'époque officielle de l'équinoxe du printemps, et l'équinoxe du printemps passait pour être la limite initiale de la Pâque juive ; Pilate, écrivant la relation de la mort du Sauveur quelque temps après la Pâque de l'an 33, aura sans doute négligé de vérifier l'échéance de cette Pâque dans le calendrier julien ; il aura indiqué simplement l'époque initiale et approximative du 25 mars comme date de l'événement.

La tradition du 25 mars ne donne ainsi qu'une date approximative.

Il s'en faut toutefois que cette tradition ait été commune dans les six premiers siècles de l'Eglise ; elle n'a été réellement que l'opinion particulière de quelques Pères latins, entraînés par l'autorité de Tertullien. Lactance et Idace indiquent la date du 23 mars (1).

Parmi les Pères grecs, Clément d'Alexandrie signale des opinions qui rapportaient de son temps la Passion

(1) Lactantius, *Divin. Instit.*, IV, 10 ; Idatius Lem., *Descriptio consulum*, ad ann. 29.

au 21 mars, au 14 et au 20 avril. Un concile tenu à Césarée de Palestine, en l'an 196, donne la date du 23 mars. Cette même date est aussi adoptée par Anien, saint Athanase, saint Alexandre de Jérusalem et plusieurs auteurs postérieurs au sixième siècle (1).

Panodore se prononce pour le 18 mars (2).

Saint Epiphane, en parlant des *Actes* de Pilate, qui rapportaient la passion du Sauveur au 25 mars, remarque en même temps que certains exemplaires de ces *Actes* donnaient d'autres dates : le 10 des calendes d'avril (23 mars) et même le 15 des calendes (18 mars (3).

Toutes ces variantes montrent bien que la date du 25 mars n'a jamais eu les caractères d'une vraie tradition.

Conclusion.

I. Les objections qui précèdent sont les seules qui nous ont paru pouvoir être adressées à la vraie chronologie de l'histoire évangélique. Le lecteur a pu voir combien il est facile de les dissiper. Mais il n'en est pas de même des difficultés inextricables soulevées par les fausses chronologies.

II. En retardant l'époque de la naissance du Sauveur, comme le fit l'auteur de l'ère vulgaire, on se met en contradiction formelle avec les données évangéliques qui nous attestent que Jésus est né au temps du roi Hérode et au moment de l'application du recensement général, c'est-à-dire environ six ans avant cette ère (4).

(1) Clemens Al., *Strom.*, I, 21 ; *Concil. Cæsar.* Apud Bedam, *De Paschæ celebratione*, versus finem; Anian., apud Syncell, *Chronograph.*, p. 35; Athanas., *Tract. de ratione Pasch.* operum, t. II, p. 741 ; Alexander Hieros, *De computo*, édit. Muratori, p. 207.

(2) Panodorus, apud Syncell., *Chronograph.*, p. 35.

(3) Epiphan., *Hæres.*, L, 1.

(4) Toutes ces affirmations sont prouvées dans la seconde partie de ces *Etudes*.

III. En faisant mourir le Sauveur en l'an 29, on est obligé de rapporter le commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste à l'an 25 ; mais alors que devient le texte de saint Luc, qui met cette prédication en l'an 15 de l'empire de Tibère, ou 29 de notre ère ? Que devient cette autre affirmation du même évangéliste : que Pilate était dès lors procurateur de Judée, quand on voit, par Josèphe, que Pilate n'a été envoyé en Palestine qu'en l'an 26 ? Comment expliquer les ténèbres signalées par Phlégon en l'an 33, dans une année où les éclipses de soleil furent impossibles ? Comment faire coïncider, en l'an 29, le vendredi de la Passion avec le 15 *Nisan*, jour de la Pâque juive ? La prophétie des semaines de Daniel, cette prophétie qui fait tomber d'une manière si merveilleuse la rédemption des hommes en l'an 33 de notre ère, que devient-elle si l'on déplace cette date ? Elle n'est plus qu'une énigme insoluble qu'il est bon de ne pas trop examiner pour ne point y perdre la tête, suivant la remarque de Corneille Lapierre. En un mot, toutes ces indications chronologiques, qui convergent d'une manière si admirable vers la date de l'an 33, sont dès lors rejetées dans une confusion inextricable, et tous les faits évangéliques avec elles (1).

IV. Au contraire, si nous rétablissons les faits à leurs véritables dates, un ordre magnifique vient remplacer cette confusion, et la concorde s'établit aussitôt entre les prophéties, l'histoire profane et l'histoire sacrée.

La seule objection un peu sérieuse qui puisse être opposée à cette chronologie, c'est qu'elle étend la vie du Sauveur jusqu'à l'âge de trente-huit ans ; mais nous avons eu soin de montrer que cet âge était plutôt conforme que

(1) Toutes ces affirmations sont prouvées dans la troisième partie de ces *Etudes*.

contraire au seul texte évangélique sur lequel on pourrait se fonder pour le contester (voir p. 141-148).

V. A ceux qu'une semblable difficulté ferait encore hésiter, nous rappellerions ce passage de Bossuet : « La première règle de notre logique, c'est qu'il « ne faut jamais abandonner les vérités une fois con- « nues, quelque difficulté qui survienne quand on veut « les concilier ; mais qu'il faut, au contraire, pour « ainsi parler, tenir toujours fortement, comme « les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas « toujours le milieu par où l'enchaînement se conti- « nue (*Du libre arbitre*, IV, vers la fin). »

Nous sommes les premiers qui, suivant ce conseil de Bossuet, avons tenu fortement les deux extrémités de la chaîne dans la recherche des années du Sauveur ; nous avons établi les deux dates extrêmes de sa naissance et de sa mort, et nous avons démontré de plus (p. 144-151) que la grandeur de l'intervalle qui sépare ces deux dates n'était nullement contraire aux données de l'Evangile.

VI. En terminant la lecture de ces *Etudes*, on se demandera peut-être pourquoi Dieu n'a point, dans l'Evangile, éclairé toutes ces dates d'une complète lumière ; pourquoi il a laissé planer sur elles cette obscurité qui a provoqué ensuite tant de controverses parmi les auteurs chrétiens ? Il est le maître ! Mais, avant de recourir à cette raison dernière des actes divins, nous pouvons ici pénétrer sans témérité les vues de la Providence. Dans toutes les révélations de Dieu, il y a une partie lumineuse et une partie obscure : la partie lumineuse pour éclairer la foi, la partie obscure pour exercer la science ; la science et la foi sont ainsi amenées à connaître Dieu, chacune suivant sa nature. Ainsi, pour la chronologie sacrée, l'Evangile satisfait la foi nécessaire à tous, en indiquant la date principale qui est celle de l'an 15 de

Tibère (Luc, III, 1) ; il abandonne ensuite à la science le soin de chercher les autres dates, tout en lui donnant libéralement les principaux éléments de ces recherches. Dans l'Ancien Testament, la Genèse, par des problèmes semblables, a conduit aux pieds du Dieu Créateur la science de nos géologues et de nos naturalistes. Les problèmes chronologiques de l'Evangile servent pareillement à faire connaître le Dieu Sauveur. Il est beau de voir des astronomes tels que Képler, Calvisius, Ideler, agenouillés devant le berceau du Christ, et cherchant dans les cieux l'étoile qui guida les Mages, ou bien calculant la position des astres au-dessus de ce berceau et au-dessus de la croix du Calvaire. Que de fois les salles de l'Académie n'ont-elles point entendu de savantes dissertations sur ces questions difficiles ! L'astronomie, la numismatique, l'histoire profane, la géographie, ont dû venir tour à tour éclairer de leurs lumières la vie de l'Homme-Dieu, et elles ne l'ont point fait sans être sanctifiées elles-mêmes par une lumière plus auguste.

Et nous aussi, nous sommes heureux du temps passé dans ces études ; nous nous plaisons à espérer que ce temps ne sera pas sans résultat pour la vérité sur la terre et pour notre salut devant Dieu.

CHRISTO GLORIA.

RESTITUTION

DE L'ANCIEN CALENDRIER HÉBRAÏQUE

DEPUIS LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA RUINE DE JÉRUSALEM

(4707-4783, P. J.)

ARTICLE Ier

NOTIONS PRÉLIMINAIRES SUR LE CALENDRIER.

I. Il y a plusieurs espèces d'années, et nous devons ici en distinguer trois principales à cause des trois calendriers différents dont elles forment la base ; ces trois années sont l'année solaire, l'année lunaire et l'année luni-solaire. Comme il importe d'avoir une connaissance sommaire de ces trois années, avant de rechercher la forme de l'ancien calendrier hébraïque, nous traiterons des calendriers de l'année solaire et de l'année lunaire dans un premier article, du calendrier luni-solaire des Juifs modernes dans le second, et du calendrier hébraïque ancien dans le troisième.

II. L'année solaire tropique, ou l'année solaire par

excellence (1), est celle qui ramène périodiquement les saisons, c'est-à-dire les équinoxes et les solstices après un intervalle assez régulier de 365 jours 5 heures 48 minutes 51 secondes 2/3.

Cette année est la plus naturelle de toutes, parce qu'elle est réglée sur les grandes phases du soleil, le roi des astres, et c'est en même temps la plus avantageuse, parce qu'elle fixe à des dates constantes les travaux de l'agriculture et les variations atmosphériques des saisons.

La durée exacte de l'année tropique n'a été réellement connue que par les astronomes modernes ; mais sa durée approximative de 365 jours et un quart a été connue plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne par les Chinois, les Chaldéens et les Egyptiens. Elle fut connue des Grecs en l'an 4384, P. J., et des Romains encore plus tard, vers l'an 4669 ou 45 avant l'ère chrétienne. Nous croyons que les Juifs anciens l'ont connue dès le temps de Moïse, attendu leurs nombreuses relations avec les Égyptiens et les Chaldéens.

L'année solaire tropique fait la base du calendrier des peuples chrétiens et civilisés, et le seul reproche que l'on puisse adresser à ce calendrier porte sur ses divisions mensuelles de 30 ou 31 jours, divisions qui ne sont

(1) Les astronomes distinguent trois espèces d'années solaires. La première et la plus remarquable est l'année tropique dont nous parlons ici, et qui est basée sur le retour des saisons. La seconde est l'année sidérale de 365 jours 6 h. 9' 8", laquelle ramène le soleil au même point du zodiaque ou à la même distance angulaire des étoiles; la différence qui existe entre la durée de l'année sidérale et celle de l'année tropique est connue sous le nom de précession des équinoxes. La troisième espèce d'année solaire est fondée sur le retour de la terre à son périhélie, c'est-à-dire au point de son orbite le plus proche du soleil, retour qui a lieu après un intervalle de 365 jours 6 h. 13' 55". C'est l'année solaire anomalistique.

fondées sur aucune phase naturelle du soleil ou de la lune, mais sont purement arbitraires.

Ce calendrier ayant été suivi dans tout l'empire romain dès le temps de Notre-Seigneur, nous exposerons ici brièvement l'histoire de son établissement et de ses réformes.

III. Le calendrier julien doit son nom au célèbre dictateur Jules César, qui l'établit à Rome en l'an 4669, P. J., ou 45 avant l'ère chrétienne.

Avant cette époque, le calendrier romain se trouvait dans le plus grand désordre, par suite de l'ignorance des prêtres chargés de sa confection. Jules César, ayant réuni tous les pouvoirs civils et religieux dans une dictature souveraine, voulut remédier au mal, et fit venir pour cet effet l'astronome Sosigène d'Alexandrie.

D'après les avis de celui-ci, le dictateur divisa le temps en périodes de quatre ans, et ordonna de compter 365 jours pour chacune des trois premières années, et 366 pour la quatrième. Il donna au calendrier les mêmes divisions mensuelles qu'il a toujours conservées depuis chez les peuples chrétiens, et il décida que le jour supplémentaire de la quatrième année serait intercalé immédiatement après le 24 février, jour appelé chez les Romains, le 6 des calendes de mars, ce qui leur fit donner le nom de *bis sextus* à ce jour supplémentaire, et le nom de *bissextilis* (bissextile) à l'année où il se trouvait.

IV. Par suite de la même réforme, les équinoxes et les solstices furent alors officiellement fixés *au huitième jour avant les calendes* d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier ; ce qui revient au 25 mars, 24 juin, 24 septembre et 25 décembre. Ces époques officielles se rappro-

chaient assez de la vérité, puisque, en cette même année (4669, P. J.), les dates réelles des saisons étaient au méridien de Rome (1):

Le 23 mars, à 1 h. 20 m. du matin ;

Le 25 juin, à 0 h. 50 m. du matin ;

Le 25 septembre, à 11 h. 47 m. du matin ;

Le 22 décembre, à 2 h. 23 m. du matin.

V. Rome ayant adopté l'année solaire avec la forme du calendrier julien, toutes les provinces de l'empire suivirent peu à peu l'exemple de la capitale. La perception des impôts était dès lors fixée à chaque mois de l'année officielle, et, par cela seul, les Grecs et les autres peuples devaient naturellement cesser l'usage des mois lunaires pour se conformer au calendrier du peuple vainqueur (voir plus haut, p. 52).

Les provinces ne furent pas toutefois obligées d'adopter le calendrier julien d'une manière absolue. Ainsi les Grecs, les Syriens et les Égyptiens continuèrent de commencer l'année à une autre date que celle du premier janvier, et suivirent en cela leur ancien usage ; ils donnèrent aussi aux mois juliens le nom des mois correspondants de leur calendrier.

Voici, du reste, les différentes formes que prit alors le calendrier julien chez les principaux peuples.

VI. Les Grecs reçurent ce calendrier en la troisième année de la cent quatre-vingt-ñeuvième olympiade, 4689, P. J., ou 25 avant l'ère chrétienne (2). Mais pendant plus d'un siècle encore, les mois juliens furent ap-

(1) Pour avoir les mêmes dates suivant le méridien de Paris, il faut retrancher 42 minutes de temps.

(2) Georges le Syncelle (*Lexique* ad verbum Αφρικανος) nous a conservé cette date importante, donnée par Jules Africain : Ἦν Ὀλυμπίας ρπθ', κατὰ Ἀντιοχεὶς κδ', ἥτις πρὸ ς' καλανδῶν, ἤχθη, δι' ἧς ἐπὶ τῶν ἰδίων ὁρίων ἔστη ὁ ἐνιαυτός.

pelés du nom du mois grec correspondant ; on finit toutefois par adopter les noms latins et par suivre le calendrier julien, sans aucune modification.

L'année olympique continua de commencer à l'époque des jeux eux-mêmes, c'est-à-dire avec le premier mois lunaire de l'été.

Voici les noms des mois grecs de l'ancien calendrier luni-solaire :

Hécatombéon, juillet ;
Métagitnion, août ;
Boédromion, septembre ;
Mémactérion, octobre ;
Pyanepsion, novembre ;
Posidéon, décembre ;
Gamélion, janvier ;
Anthestérion, février ;
Elaphébolion, mars ;
Munychion, avril ;
Targélion, mai ;
Scyrophorion, juin.

VII. Les Egyptiens adoptèrent le calendrier julien la même année que les Grecs (1), mais avec d'importantes modifications : l'année commença au 29 août ; chaque mois eut trente jours uniformément, et, à la fin de chaque année, on ajouta cinq jours complémentaires, plus un sixième jour à la fin de la période des quatre années.

On voit par cet exposé que le calendrier républicain de 1793 n'était que la seconde édition du calendrier égyptien établi sous l'empereur Auguste.

Voici les noms des mois égyptiens :

Thot, septembre ;
Paopi, octobre ;
Athyr, novembre ;
Choiac, décembre ;
Tybi, janvier ;
Méchir, février ;
Phamenoth, mars ;
Pharmuthi, avril ;
Pachon, mai ;
Payni, juin ;
Epiphi, juillet ;
Mésori, août.

(1) Théon, dans l'Almageste de Ptolémée, *Exposition des tables manuelles*, édition de l'abbé Halma, p. 30 et 32.

VIII. Les Syriens ont dû recevoir le calendrier julien à la même époque (4689, P. J.) que les Égyptiens, les Grecs et tous les autres peuples de l'empire. La date de ce changement pour les Syriens n'est appuyée que sur des probabilités historiques ; mais il est certain qu'à l'époque de la ruine de Jérusalem (4783, P. J.), le calendrier julien était reçu chez eux depuis un temps considérable.

Cette dernière remarque est très-importante pour l'intelligence parfaite des dates données par l'historien Josèphe ; car, dans l'*Histoire de la guerre des Juifs*, il indique le quantième des jours suivant les mois juliens, et, au contraire, dans les *Antiquités judaïques*, il les donne suivant les mois lunaires ; mais alors il ajoute ordinairement les mots κατὰ σελήνην, *suivant la lune*. Nonobstant cette précaution de l'historien, un grand nombre d'auteurs, trompés par l'identité des noms syriens pour les mois solaires et lunaires, n'ont pas su les distinguer entre eux dans les récits de l'historien et se sont créé par là de grandes difficultés pour la chronologie.

Voici les noms des mois syriens :

Dius, novembre ;
Appellœus, décembre ;
Audynœus, janvier ;
Peritius, février ;
Dystrus, mars ;
Xanthicus, avril ;
Artemisius, mai ;
Dœsius, juin ;
Panemus, juillet ;
Loüs, août ;
Gorpiœus, septembre ;
Hyperbetœus, octobre.

IX. Nous mentionnerons aussi l'année ecclésiastique des premiers chrétiens qui commençait avec le premier avril et correspondait ainsi à l'année sainte des Juifs, partant du premier Nisan ; mais l'année ecclésiastique était solaire et suivait en tout les mois juliens, au lieu que l'année sainte des Juifs fut toujours luni-solaire aussi bien que leur année civile.

X. Pour compléter cet exposé historique du calendrier julien, nous devons ajouter que les premières années bissextiles éprouvèrent un dérangement notable. Les prêtres chargés de classer ces années ayant mal compris les règles données par Sosigènes, plaçaient le jour intercalaire tous les trois ans, tandis que l'intercalation ne devait avoir lieu que tous les quatre ans. Au bout de 36 ans, ils avaient ainsi intercalé 12 jours au lieu de 9, et pour remédier à ce nouveau désordre, l'empereur Auguste dut ordonner en l'an 4706, P. J., d'omettre l'intercalation bissextile pendant les 12 années suivantes, pour compenser ainsi l'excédant des intercalations précédentes. Cette retouche du calendrier julien eut lieu l'année même où fut ordonné le dénombrement général mentionné par saint Luc, un an avant l'incarnation du Sauveur.

XI. *Réforme grégorienne.* — Le calendrier julien supposait l'année solaire égale à 365 jours et 6 heures, c'est-à-dire 11 minutes environ plus longue qu'elle ne l'est en réalité. Cette différence, assez légère dans l'origine, devait devenir sensible en s'accumulant le long des siècles. C'est ce qui eut lieu en effet. Comme les juifs et les chrétiens avaient pour règle de célébrer la Pâque à l'époque de la première pleine lune qui suivait l'équinoxe du printemps, on s'aperçut, dès le second siècle de l'ère chrétienne, que cet équinoxe arrivait réellement avant le 25 mars, date indiquée par Jules César. Cette différence entre la date réelle et la date officielle fut signalée par les astronomes d'Alexandrie, et produisit tout d'abord quelques divergences pour la célébration de la Pâque dans les différentes Eglises de l'empire romain. En l'an 325, E. C., le concile de Nicée, ayant fait vérifier l'échéance de l'équinoxe au 21 mars,

indiqua ce jour pour être désormais la limite initiale de la fête de Pâque.

Cette décision n'était qu'un atermoiement temporaire, car elle laissait subsister la cause du mal.

Douze cents ans plus tard, les astronomes remarquaient que l'équinoxe devançait notablement l'époque du 21 mars, et qu'en réalité il arrivait alors le 11 mars ou dix jours trop tôt. Une différence aussi considérable devait nécessiter une nouvelle et dernière réforme du calendrier, et c'est cette réforme qui fut appelée grégorienne du nom du pape Grégoire XIII qui l'entreprit et en fixa les règles en l'an 1582.

XII. Les différentes sectes protestantes ont fini les unes après les autres par accepter cette réforme papale. Les Russes seuls s'obstinent encore à suivre l'ancien style du calendrier julien; c'est pour cela que leur année est maintenant de 12 jours en retard sur la nôtre, et qu'il leur arrive très-souvent de célébrer la fête de Pâques un mois après les catholiques, comme si l'équinoxe tombait toujours au 21 mars de leur calendrier, ce qui revient au 2 avril du calendrier grégorien. Mais les Russes aiment mieux rester en désaccord avec le ciel et la terre, que d'accepter une vérité ou une réforme venant de l'Église romaine.

XIII. *Période Julienne.* — C'est ici le lieu de dire un mot sur la fameuse période julienne inventée par Jules Scaliger, et que nous avons employée, à l'exemple des autres chronologistes, comme échelle générale des temps avant et après Jésus-Christ.

Cette période a pour éléments les trois cycles les plus célèbres, le cycle solaire de 28 ans, le cycle lunaire de 19 ans et le cycle d'indiction de 15 ans. Ces trois nom-

bres, 28, 19 et 15, multipliés l'un par l'autre, donnent un produit total de 7980 années juliennes. Telle est la durée de la période. L'an 4714 avant l'ère chrétienne est celui où les trois cycles se trouvent avoir commencé en même temps ; l'origine de la période est fixée à cette époque, antérieure à tous les temps historiques ; les trois cycles partent de là pour accomplir ensuite séparément leurs révolutions propres, sans jamais concorder tous les trois ensemble, si ce n'est à la fin de la période entière.

XIV. L'an 4714 de la période correspond à l'an 1 de l'ère chrétienne ; il faut donc, pour rapporter à la période les millésimes chrétiens, ajouter ces millésimes au nombre 4713, et, quand il s'agit d'une date antérieure à l'ère chrétienne, il faut au contraire retrancher cette date de l'an 4714 (1).

Dans la période julienne, les années bissextiles sont celles qui suivent immédiatement les divisibles de 4. Ainsi l'an 4713 et l'an 4717 sont bissextiles, tandis que l'année 4716 est commune.

XV. Le grand avantage de la période est d'indiquer plus facilement au chronologiste à quel rang du cycle solaire ou du cycle lunaire tombe une année quelconque. En divisant une date de la période par 28, le reste de la division indique le rang de l'année dans le cycle so-

(1) Il y a deux manières de compter les années avant l'ère chrétienne : les astronomes comptent 0 pour l'année qui précède immédiatement notre ère ; les astronomes, au contraire, comptent cette même année comme 1 ou première avant l'ère chrétienne, et la deuxième pour eux n'est ensuite que la première pour les chronologistes. Cela introduit une différence d'un an entre les deux styles pour les dates avant l'ère chrétienne. Il s'ensuit que pour rapporter ces dates à la période julienne, les astronomes les retranchent de l'an 4713, et les chronologistes de l'an 4714.

Dans tout le cours de cet ouvrage, nous avons suivi le style des chronologistes.

laire, et si cette date est divisée par 19, le reste en indique le rang dans le cycle lunaire.

Le rang d'une année dans le cycle solaire fait aussitôt connaître la lettre dominicale, comme on le voit par le tableau ci-dessous, et le rang dans le cycle lunaire indique l'épacte de la lune : mais, pour calculer les lunaisons anciennes, nous avons préféré recourir aux tables astronomiques, qui donnent des résultats incomparablement plus exacts.

La période julienne n'a plus les mêmes avantages lorsqu'il s'agit d'années grégoriennes.

LETTRES DOMINICALES POUR LES 28 ANNÉES DU CYCLE SOLAIRE.							
1 b	G F	8	E	15	C	22	A
2	E	9 b	D C	16	B	23	G
3	D	10	B	17 b	A G	24	F
4	C	11	A	18	F	25 b	E D
5 b	B A	12	G	19	E	26	C
6	G	13 b	F E	20	D	27	B
7	F	14	D	21 b	C B	28	A

XVI. *L'année lunaire.* — Nous n'avons que peu de chose à dire de l'année purement lunaire, attendu qu'elle n'a d'existence officielle que parmi les Mahométans. Cette année se compose invariablement de 12 lunaisons ou mois lunaires. Chaque lunaison durant en moyenne 29 jours 12 h. 44' 2" $^2/_3$, les douze lunaisons forment, pour l'année entière, un total de 354 jours 8 h. 48' 32".

Les mois ont ici l'avantage d'être réglés sur les phases de la lune, et cet avantage paraît avoir été toujours très-apprécié des peuples nomades et primitifs, par la raison toute simple que le quantième du mois indique aussitôt le plus ou moins de lumière dont on doit jouir pendant la nuit.

XVII. Mais si le mois lunaire a sa raison d'être, l'année purement lunaire est en elle-même absurde et pleine d'inconvénients ; elle n'est pas en rapport avec les saisons de l'année solaire, et il est impossible de régler sur elle les travaux de l'agriculture. Aussi elle est digne, pour toutes ces raisons, d'avoir été imposée par Mahomet à ses sectateurs. Suivant les Musulmans, leur prophète aurait eu beaucoup d'attention pour la lune : ils disent qu'il la mit un jour dans sa manche, et ils ont pris le croissant de la lune pour symbole de leur religion.

La différence entre l'année solaire tropique et l'année purement lunaire étant de 10 jours et 22 heures environ, les mahométans comptent 33 ans et 4 jours, lorsque les chrétiens n'en comptent que 32. Depuis le commencement de leur ère, 16 juillet 622, E. C., jusqu'au 20 juillet 1860, ils ont ainsi gagné 38 années, et ils commençaient à cette dernière époque l'an 1277 de l'hégire.

ARTICLE II

LE CALENDRIER LUNI-SOLAIRE

§ I

Notions générales

I. Le calendrier luni-solaire a pour principes constitutifs de régler les mois sur le cours de la lune, et l'ensemble de l'année sur le cours du soleil.

Cette forme d'année a été autrefois la plus répandue; c'était celle de tous les Orientaux : Grecs, Juifs, Chaldéens, Indiens, Chinois; de plusieurs peuples d'Occident, notamment des Gaulois; et encore aujourd'hui les chrétiens conservent l'usage de l'année luni-solaire pour fixer l'époque de la fête de Pâques et de toutes les fêtes mobiles.

II. Mais le calendrier luni-solaire est sujet à certaines difficultés qui ont fini par le faire abandonner presque partout.

Parmi ces difficultés, la première et la plus grande consiste à accorder ensemble les mois lunaires avec les années solaires, les révolutions de la lune avec celles du soleil. Pour obtenir cet accord, on intercale un treizième mois, tous les deux ou trois ans, et l'on maintient ainsi le retour des saisons à une même époque de l'année civile, à quinze jours près.

Avec cet expédient, le calendrier luni-solaire présente tous les avantages du calendrier purement lunaire; mais il ne possède qu'imparfaitement ceux du calendrier solaire, à cause du jeu trop grand des intercalations. De plus, les années de treize mois ou de 384 jours forment une anomalie excessive avec les années de douze mois ou de 354 jours. Enfin, même avec le système des mois intercalaires, on parvient difficilement à accorder les révolutions de la lune avec celles du soleil; ce n'est qu'après une période de dix-neuf ans, comprenant sept mois intercalaires, que les deux astres recommencent leur révolution propre ensemble, sauf une différence d'environ deux heures.

Quand le calendrier luni-solaire est bien réglé, les années de treize mois, ou années embolismiques, se présentent dans l'ordre suivant : 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e et 19e.

III. Le calendrier luni-solaire offre une seconde difficulté qui lui est commune avec le calendrier purement lunaire : le mois synodique de la lune étant en moyenne de 29 jours 12 h. 44' 3", il s'ensuit que les mois civils sont *alternativement* de 29 jours et de 30 jours; mais la fraction des 44 minutes, après avoir été longtemps négligée, finit, en se multipliant, par former un jour entier, et l'intercalation de ce jour vient nécessairement deranger la succession *alternative* des mois de 29 jours et des mois de 30 jours.

Ce sont ces deux difficultés qui ont fait abandonner le calendrier luni-solaire par la plupart des peuples modernes, et ce sont elles aussi qui rendent si laborieuse la restitution des anciens calendriers luni-solaires.

Elles constituent pour le chronologiste les deux problèmes suivants : 1° A quelles années faut-il rapporter l'intercalation du treizième mois; et 2° dans quel ordre

ont été distribués, chaque année, les mois de 29 jours et les mois de trente jours?

Ces deux problèmes se compliquent encore des erreurs commises par les Anciens sur la véritable durée de l'année solaire, et de leur ignorance touchant l'époque précise des néoménies astronomiques.

IV. Une remarque importante, et que nous ne devons point oublier ici, c'est que tous les peuples qui ont fait usage de mois lunaires, les Chinois seuls exceptés, ont placé le commencement du jour civil au crépuscule du soir, et compté ainsi leurs jours d'un soir à l'autre. Ces mêmes peuples divisent, comme nous, le jour en vingt-quatre heures; mais, l'origine du jour étant placée le soir au coucher du soleil, les douze premières heures sont appelées heures de la nuit, et les douze autres heures du jour (1). Les auteurs sacrés suivent cette manière de compter.

Au contraire, les peuples modernes, qui suivent le calendrier solaire, font durer leur jour d'un minuit à l'autre, et appellent les douze premières heures les heures du matin, et les douze autres les heures du soir.

§ II

Le calendrier hébraïque actuel.

Le calendrier hébraïque a toujours été luni-solaire;

(1) Les Juifs modernes placent invariablement le commencement du jour civil à 6 heures du soir; mais leurs ancêtres le faisaient commencer avec le coucher du soleil; les douze heures du jour étaient alors beaucoup plus courtes en hiver qu'en été, et de là vient la distinction faite par les anciens entre *hora hiberna* et *hora æstiva*. Pour éviter cette inégalité, les anciens astronomes rapportaient leurs observations aux heures équinoxiales, qui sont toujours de soixante minutes, comme les nôtres.

mais les règles qui déterminent sa forme chez les Juifs modernes sont relativement récentes ; elles doivent en grande partie leur existence aux Pharisiens, secte célèbre dont l'origine ne remonte pas à plus de deux siècles avant notre ère. M. Terquem, auteur d'une notice sur le calendrier hébraïque moderne, dit en parlant des Pharisiens : « C'est encore à eux que nous devons le calendrier, objet de cette notice ; on verra que l'on y a multiplié les obstacles pour avoir le plaisir de les surmonter, accumulé les difficultés pour se donner la fatigue de les résoudre. Tel est encore aujourd'hui le plaisir du talmudiste (*Bible hébraïque de Cahen*, IIIe vol., p. 175.). »

II. Quelques hébraïsants donnent à l'établissement officiel de ce calendrier la date de l'an 338, E. C. (1); l'*Art de vérifier les dates* retarde cette époque de quelques années, dans le passage suivant : « Le premier qui travailla à mettre l'année hébraïque sur le pied où elle est fut Rabbi Samuel, recteur de l'école juive de Sora, dans la Mésopotamie. Rabbi Adda, habile astronome, suivit son plan ; après lui, Rabbi Hillel (2) y mit la dernière main, l'an de Jésus-Christ 360, et, étant Nasi ou président du sanhédrin, il introduisit la forme d'année que les Juifs ont conservée jusqu'à nos jours, et qu'ils disent devoir durer jusqu'à la venue du Messie (t. II, p. 217, édit. in-8°). »

L'époque donnée ici par l'*Art de vérifier les dates* est généralement adoptée. Voici ce que dit M. Munk sur ce sujet (*La Palestine*, p. 609) : « Une circonstance qui

(1) Voir le calendrier hébraïque de Venture (Amsterdam, 1770).

(2) Saint Epiphane raconte comment un patriarche juif du nom d'Hillel se convertit au christianisme peu de temps avant de mourir (*Hæres.*, XXX, 5). Mais cet Hillel vivait environ un siècle avant celui qui réforma le calendrier. Cependant dom Calmet et plusieurs identifient ces deux personnages.

dut contribuer également à diminuer l'influence du patriarcat fut l'introduction d'un calendrier uniforme à l'usage des Juifs dispersés dans tous les pays. Jusque-là, les néoménies et les fêtes avaient été fixées par le Synhedrium de Palestine, selon l'ancien usage; mais vers 360, le patriarche Hillel convoqua un synode qui eut pour mission d'établir un calendrier fixe, qui pût servir de guide à tous les Juifs. On adopta pour base le calendrier grec de Méton, avec son cycle de dix-neuf ans, afin de mettre d'accord les années lunaires avec les années solaires. La durée de l'année solaire, selon le calcul des Juifs, tient le milieu entre l'année julienne et l'année grégorienne. »

III. Ainsi la réforme du calendrier hébraïque, au quatrième siècle de notre ère, est une preuve que ce calendrier n'est plus le même aujourd'hui que du temps du Sauveur. Mais les différences entre les deux formes d'années, ancienne et moderne, ne peuvent être considérables, car les Juïfs ont toujours passé pour le peuple le plus attaché à ses anciennes traditions, et, au temps d'Hillel, lorsque les débris d'Israël étaient dispersés sur tous les points de l'ancien monde, il eût été moralement impossible d'établir un calendrier nouveau et des observances nouvelles. Le travail d'Hillel n'a dû porter que sur les éléments astronomiques du calendrier, et tout au plus sur certains cas où l'application des anciennes règles présentait quelques difficultés. Mais ces règles étaient admises depuis longtemps par les Pharisiens, secte qui finit, comme on sait, par absorber la nation tout entière.

Avant de voir ce que la réforme d'Hillel a dû modifier et ce qu'elle a dû respecter, nous exposerons ici brièvement tout le système du calendrier hébraïque actuel.

IV. Les Hébreux commencent le jour à 6 heures du soir, et le partagent, comme nous, en 24 heures ; chaque heure est ensuite divisée, non pas en 60 minutes, mais en 1080 *chelakim :* une minute vaut ainsi 18 *chelakim.*

La durée moyenne des lunaisons est fixée à 29 jours 12 h. 793 *chelakim.* La fraction des 793 ch. équivaut à 44' 3'' 20'''. Cette durée est précisément celle qu'avait indiquée l'astronome grec Hipparque (128 av. E. C.), et qui se trouve consignée dans l'Almageste de Ptolémée. Mais, dans le calcul hébraïque, la double fraction des minutes et des secondes est avantageusement remplacée par la fraction simple des 793 *chelakim.*

Les Hébreux ont adopté un cycle de 19 ans semblable à celui des Grecs, mais mieux ajusté que le nombre d'or de ces derniers : 235 lunaisons forment, suivant le calcul hébraïque, une durée totale de 6939 jours 16 h. 595 ch., et contiennent exactement les 19 années hébraïques. Chaque année se trouve ainsi avoir une durée moyenne de 365 jours 5 h. 55' 25'' 26'''.

V. Comme l'année solaire est en réalité de 365 jours 5 h. 48' 51'', il s'ensuit que l'année hébraïque est plus exacte que l'année julienne de 365 jours 6 heures.

Aussi, depuis la réforme d'Hillel, l'année hébraïque, dans un intervalle de 1500 ans, n'est en retard que de 7 jours sur l'année solaire vraie, tandis que la différence s'élève à 12 jours entiers pour l'année julienne.

La réforme grégorienne ayant supprimé cette différence, les Juifs se trouvent maintenant en retard de 7 jours sur notre calendrier, et leur Pâque, qui a pu tomber le 19 mars en 341 et 379, et même le 18 en 360, ne pourra plus tomber désormais avant le 26 mars.

C'est pour cela que notre fête de Pâques précède parfois d'un mois entier la Pâque juive ; tandis que d'autres fois celle-ci précède pareillement d'un mois la

fête de Pâques des Grecs toujours fidèles au calendrier julien (Voir le tableau VII, à la fin du volume.).

VI. Les Hébreux comptent les années suivant l'ère de la création du monde, qu'ils font remonter seulement à l'an 953 de la période julienne, ou 3761 avant l'ère chrétienne. Leur année sainte ou liturgique commence au printemps, avec le mois de Nisan, suivant le précepte donné par Dieu lui-même à Moïse (*Exode*, XII, 2); leur année civile, au contraire, commence vers l'équinoxe d'automne, avec le mois de Thisri (1). Ainsi, la première année civile des Juifs a commencé avec le lundi 7 octobre de l'an 953, P. J., et la première néoménie hébraïque est datée de ce jour-là même, à 5 h. 204 ch. (style hébraïque); cela revient au dimanche 6 octobre, à 11 h. 11' du soir, ou 49 minutes avant minuit, suivant notre manière de compter le temps.

Cette date, lundi 5 h. 204 ch. (7 octobre de l'an 953, P. J.), fait la base de tout le calendrier hébraïque; elle est le point de départ d'où l'on compte ensuite les mois, les années et les cycles, jusqu'au temps présent.

Mais à quel méridien faut-il rapporter cette date primordiale? La plupart des auteurs qui ont parlé du calendrier hébraïque donnent à entendre que les dates en sont comptées d'après le méridien de Jérusalem. Toutefois nous lisons dans un ancien auteur (2) : « Les Juifs comptent les temps non pas d'après le méridien de Jérusalem, comme on l'a cru jusqu'ici, mais d'après le méridien de l'Eden où Adam a été créé. Ce méridien est le

(1) Les années sabbatiques et jubilaires d'autrefois étaient comptées suivant l'usage civil, et comprenaient ainsi les semailles et la maturité de la même récolte. Toutes les semaines d'années, dans le Pentateuque, dans Daniel ou ailleurs, commencent ainsi vers l'équinoxe d'automne.

(2) Nicolas Muler, *Judæorum annus lunæsolaris* (Groningue, 1630).

même que celui des Chaldéens (1), et il est à l'orient d'Alexandrie de 849 *chelakim* (47' 10"). »

D'après cette donnée, le méridien de l'Eden serait à 26 minutes de temps à l'est de Jérusalem; nous avons cru pouvoir négliger cette légère différence pour suivre le sentiment général, et nous avons adopté le méridien de Jérusalem pour tous les calculs relatifs au calendrier hébraïque ancien ou moderne.

VII. Dans chaque cycle, les sept années de 13 mois, que l'on appelle aussi années embolismiques, sont les 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e et 19e. Le 297e cycle a commencé le samedi 1er octobre grégorien de l'an 1864, E. C., à 8 h. 284 ch. Chaque cycle hébreu se trouve ainsi en avance d'environ trois ans sur le cycle chrétien correspondant.

L'année simple de 12 mois, aussi bien que l'année embolismique de 13 mois, peut avoir trois longueurs différentes, et on commence à voir ici l'esprit talmudique qui vient gâter, par ses complications subtiles, la belle simplicité de l'ancien calendrier.

Ainsi l'année simple peut être *défectueuse*, ayant seulement 353 jours, ou *commune*, ayant 354 jours, ou *abondante*, ayant 355 jours.

Pareillement, l'année embolismique peut être *défectueuse* avec 383 jours, ou *commune* avec 384, ou *abondante* avec 385. Nous verrons plus loin (p. 436) les motifs de ces différences dans la longueur de l'année.

VIII. Les mois civils ont chacun un nombre de jours invariable, à l'exception du 2e et du 3e mois, lesquels varient suivant la longueur des années où ils se trouvent.

(1) Comparé au méridien de Paris, celui de Jérusalem est à 2 h. 11' à l'est; celui d'Alexandrie à 1 h. 50'; celui de Babylone à 2 h. 45' et celui de l'Eden serait, suivant Muler, à 2 h. 37' 20", toujours à l'orient de Paris.

Ainsi le deuxième mois, *Marschevan*, a 29 jours ordinairement, et 30 jours dans les années *abondantes*. Le troisième mois, au contraire, *Casleu*, a 30 jours ordinairement, et seulement 29 dans les années *défectueuses*.

Les autres mois sont : 1er *Thisri*, 30 jours ; 4e *Tebeth*, 29 jours ; 5e *Schebat*, 30 jours ; 6e *Adar*, 29 jours ; 7e *Nisan*, 30 jours ; 8e *Jiar*, 29 jours ; 9e *Sivan*, 30 jours ; 10e *Tammuz*, 29 jours ; 11e *Ab*, 30 jours ; 12e *Elul*, 29 jours.

Dans les années embolismiques, le mois intercalaire est placé immédiatement avant le mois pascal de Nisan, et prend le nom de *Véadar* (second *Adar*) ; mais alors le mois précédent *Adar* a 30 jours, et *Véadar* 29.

IX. *Problème capital.* Quel jour est le premier Thisri hébraïque dans une année julienne quelconque ?

Pour résoudre ce problème, il faut : 1° chercher quelle est, dans le cours de l'année indiquée, et suivant le calcul hébraïque, la date précise de la néoménie astronomique de Thisri; et 2° voir si cette date ne serait point soumise à l'une des cinq exceptions que nous allons énumérer plus loin, et qui forcent à transporter le premier du mois civil un jour ou deux après celui de la néoménie.

X. *Exemple.* Quel a dû être, suivant les principes du calendrier hébraïque actuel, le premier Thisri en l'an 4706 de la période julienne ?

Comme on sait que la première néoménie hébraïque a eu lieu en l'an 953, P. J., le 7 octobre, à 5 h. 204 ch., suivant le calcul des Talmudistes, on prend, sur le calendrier julien, l'anniversaire *précis* de cette date en l'an 4706, et pour cela on observe que l'année 4706 étant la première après la bissextile, et n'ayant que 365 jours, il faut ajouter un complément de 6 heures à

la date du 7 octobre 5 h. 204 ch., pour avoir l'anniversaire julien précis de cette date, en l'an 4706 (1). On obtient ainsi le 7 octobre 11 h. 204 ch. Mais, pour la commodité des calculs futurs, il vaut mieux rapporter cet anniversaire au mois de septembre précédent, et on a le 37 septembre 11 h. 204 ch.

Depuis la première néoménie hébraïque jusqu'à cette dernière date, il y a exactement 3753 années juliennes de 365 jours et 6 heures.

Reste à chercher les différences que le système lunisolaire des Hébreux doit nécessairement faire subir à l'anniversaire indiqué. Pour trouver ces différences, on décompose les 3753 années, et on a d'un côté 197 cycles de 19 ans, et de l'autre 10 années entières appartenant au 198e cycle.

Le cycle hébraïque étant plus court que 19 années juliennes de 1 h. 485 ch., on multiplie ce dernier nombre par celui des cycles écoulés, et on a le retard ou déficit total au commencement du 198e cycle.

Déficit pour 197 cycles, ci. . 11 jours, 21 h. 505 ch.

Les dix années restantes se décomposent à leur tour en 7 années simples et 3 années embolismiques.

Comparée à l'année julienne, chaque année simple est en retard de 10 jours 21 h. 204 ch., et chaque année

(1) Il faut ainsi ajouter 6 heures pour la première année après la bissextile, 12 heures pour la deuxième, 18 heures pour la troisième, et 0 pour l'année bissextile elle-même.

Nous appelons ici année julienne l'année complète de 365 jours et 6 heures, sans aucune suppression.

Lorsqu'il s'agit d'une date postérieure à l'an 1582, E. C., et soumise à la réforme du calendrier julien par le pape Grégoire XIII, on opère comme dans l'exemple indiqué ; mais, à la fin de l'opération, il faut avoir soin d'*ajouter* au résultat les jours retranchés par la réforme grégorienne, jours qui sont au nombre de 12 pour le dix-neuvième siècle, et de 13 pour le vingtième.

embolismique, au contraire, est en avance de 18 jours 15 h. 589 ch.

On a donc pour les 7 années simples :

Déficit : 10 j. 21 h. 204 ch. × 7 = 76 j. 4 h. 348 ch.

Et pour les 3 années embolismiques :

Excédant : 18 j. 15 h. 589 ch. × 3 = 55 j. 22 h. 687 ch.

En opérant la réduction, on aura pour la première néoménie de Thisri, en l'an 4706, P. J. :

37 sept. 11 h. 204 ch. — (11 j. 21 h. 505 ch.) — (76 j. 4 h. 348 ch.) + (55 j. 22 h. 687 ch.) = 5 sept. 8 h. 38 ch.

Le premier Thisri de l'an 4706, P. J., tombera le jour de sa néoménie, 5 septembre, à moins toutefois que ce jour ne soit soumis à l'une des cinq exceptions suivantes :

XI. *Première exception, Jach* (ce mot signifie 18). Toutes les fois que la néoménie de Thisri tombe 18 heures (ou plus) après le commencement du jour hébraïque, le commencement du mois civil est remis au jour suivant.

Exemple : en l'an 1856, E. C., la néoménie de Thisri est tombée le 17 septembre, à 19 h. 617 ch. ; le premier Thisri a été remis au lendemain 18 septembre.

On comprend parfaitement la raison de cette exception : une néoménie qui tombe 18 heures après le commencement du jour hébraïque est plus proche de la nuit suivante que de la nuit précédente, et elle appartient naturellement à celle-là.

XII. *Deuxième exception, Adu* (ce mot signifie 1, 4, 6). Toutes les fois que la néoménie de Thisri tombe le premier, ou le quatrième, ou le sixième jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche, le mercredi ou le vendredi, le premier jour de Thisri est reporté au lendemain.

Exemple : en l'an 1865, E. C., la néoménie de Thisri est tombée le mercredi 20 septembre, à 17 h. 80 ch. ; le commencement du mois a été remis au jour suivant, jeudi 21 septembre.

Pour trouver le quantième de la semaine ou la férie d'un jour quelconque pris sur le calendrier julien, on se sert avantageusement du cycle solaire de la période julienne, suivant la méthode indiquée p. 424.

D'après cette méthode, on trouve pour l'an 4706, P. J., que, cette année étant la 2e du cycle solaire, la lettre dominicale est E, et par suite le 5 septembre, jour de la néoménie de Thisri, tombe un vendredi, jour soumis à l'exception *Adu*. En conséquence, le premier du mois en cette année-là aurait dû être, suivant les Talmudistes, le lendemain, samedi 6 septembre.

Comme le premier Nisan tombe régulièrement, dans le calendrier hébraïque, 177 jours avant le premier Thisri, l'exception *Adu* a pour résultat d'empêcher le mois de Nisan de commencer par un lundi, un mercredi ou un vendredi, et ce résultat est indiqué par cette formule rabbinique : *Nunquam Nisan in Badu*. Ce dernier mot signifie 2, 4, 6, et indique le rang des féries rejetées. On dit pareillement : *Nunquam Thisri in Adu*, et ces deux formules constituent la fameuse règle de *Badu* ou d'*Adu*, dont nous avons déjà parlé précédemment, p. 177.

XIII. Le véritable motif de la règle de *Badu* est-il, comme le disent certains auteurs, d'empêcher qu'il n'y ait deux jours de fête consécutifs ? Le but de la règle serait alors manqué très-souvent ; car, sans parler des autres occurrences, la Pâque, qui est la principale fête, peut tomber un dimanche, immédiatement

après le sabbat ; ce qui occasionne une interruption de deux jours dans les travaux corporels. Au contraire, la règle de *Badu* obtient un effet plus régulier et plus explicable, si elle a pour but, comme nous en sommes convaincu, d'empêcher la coïncidence des grandes fêtes avec un vendredi. La loi du repos était, en effet, beaucoup plus rigoureuse les jours de sabbat que les autres jours de fêtes chômées. On ne pouvait même pas, le jour du sabbat, préparer les aliments, ce qui était permis le jour des plus grandes fêtes. Les Pharisiens avaient encore exagéré la rigueur du repos sabbatique, et il en résultait pour les Juifs un surcroît de travail le vendredi, jour appelé pour cette raison la *Parascève* ou la Préparation du sabbat. L'occurrence d'une fête avec ce jour était donc extrêmement fâcheuse, surtout pour les prêtres qui étaient alors complétement occupés par les sacrifices de la fête. Or les prêtres étaient aussi chargés d'annoncer chaque néoménie, et qu'y a-t-il de plus variable que la néoménie? Le cours de la lune est inégal, l'astre lui-même est alors invisible, et de plus, il est impossible d'alterner régulièrement les mois de 29 jours et les mois de 30 jours. Tout cela était plus que suffisant pour introduire la coutume de reculer le jour de la première néoménie de l'année, toutes les fois que ce jour présentait une occurrence fâcheuse. La règle de *Badu* s'établit ainsi peu à peu. Les Pharisiens l'adoptèrent comme une tradition importante, et l'influence de la secte la fit recevoir par toute la nation.

Parmi les fêtes chômées (1), le septième jour de Pâque et la Pentecôte sont les seules qui puissent

(1) Les fêtes chômées chez les Juifs, en vertu de la loi mosaïque, sont au nombre de sept : le commencement de l'année civile, *Rosch Haschana* (1er thisri), l'Expiation, *Kippour* (10 thisri), les Tabernacles, *Soukkot* (15 thisri), l'octave des Tabernacles, *Schemini Azzéreth* (22 thisri), la

tomber un vendredi ; mais il est facile de comprendre pourquoi : la translation des premières fêtes oblige déjà de ne pas commencer le mois de Nisan un lundi, un mercredi ou un vendredi ; si l'on eût voulu transférer aussi les deux autres fêtes en cas d'occurrence avec un vendredi, on aurait été obligé d'ajouter le jeudi et le samedi aux jours prohibés pour être le premier Nisan ; mais alors le dimanche et le mardi seraient seuls restés libres, et il aurait fallu parfois reculer le mois de Nisan, et avec lui tous les autres mois, de quatre jours consécutifs, du mercredi au dimanche ; cette translation énorme aurait eu le souverain inconvénient de briser complétement la concordance des mois civils avec les lunaisons, concordance déjà bien compromise par la règle de *Badu* telle qu'elle est.

XIV. *Troisième exception*, *Jach-Adu*. Cette exception, comme l'indique le mot qui l'exprime, se compose de la première et de la deuxième réunies, et elle a lieu lorsque la première exception, *Jach*, fait reculer le commencement de Thisri sur un des jours prohibés par la seconde, *Adu*. Le premier Thisri est alors fixé deux jours après sa néoménie.

Exemple : en 1867, la néoménie aura lieu le samedi 28 septembre, à 23 h. 465 ch. ; l'exception *Jach* reportera le premier Thisri au dimanche, et ensuite l'exception *Adu* le reportera du dimanche au lundi 30 septembre.

XV. *Quatrième exception*, *Gatrad* (ce mot signifie 3, 9, 204). Lorsque la première néoménie d'une année

Pâque, *Pessah* (15 nisan), le septième jour de la Pâque (21 nisan) et la Pentecôte, *Schebouoth* (6 sivan).

En suivant le calendrier actuel, les cinq premières de ces fêtes ne peuvent jamais tomber un vendredi.

simple tombe un mardi (3e férie), à 9 h. 204 ch., ou plus, le premier du mois doit être reporté au jeudi.

Exemple : en l'an 1879, la néoménie aura lieu le mardi 16 septembre, à 12 h. 109 ch.; comme il s'agit d'une année simple, le premier du mois sera reporté au jeudi 18 septembre.

Voici le motif de cette exception : Lorsque la néoménie d'une année simple tombe un mardi, après 9 h. 204 ch., la néoménie de l'année suivante tombe inévitablement un samedi après 18 heures, ce qui oblige à remettre le premier du mois au lundi. Or, si on laissait au mardi le commencement de l'année précédente, cette année aurait 356 jours, durée anormale pour le calendrier hébraïque. On remet donc le commencement de cette première année du mardi au jeudi, et elle n'a plus que 354 jours.

XVI. *Cinquième exception*, *Batuthakpat* (mot dont les lettres hébraïques signifient 2, 15, 589). Lorsque après une année embolismique la néoménie de l'année suivante tombe un lundi (2e férie), à 15 h. 589 ch., ou au-dessus, le premier jour de l'an est remis au mardi.

Exemple : la néoménie tombait, en l'an 1758, le lundi 4 septembre (date grégorienne), à 17 h. 701 ch., et l'année précédente avait été embolismique : en conséquence de la cinquième exception, le premier du mois fut remis au mardi 5 septembre.

Cette exception est très-rare, et, pour la retrouver, il faudra aller jusqu'en l'an 1927.

Voici le motif de cette exception. Lorsque la néoménie qui suit une année embolismique arrive le lundi, après 15 h. 589 ch., la néoménie de l'année embolismique a nécessairement dû être un mardi après 18 heures, et, en vertu de l'exception *Jach-Adu*, le premier Thisri a été remis au jeudi suivant; cela étant, si le

premier jour de l'année suivante était laissé au lundi, il arriverait que l'année embolismique n'aurait que 382 jours, durée trop courte pour une année de 13 mois.

XVII. Les trois dernières exceptions ne sont que des conséquences de la deuxième, la fameuse règle de *Badu*, qui est évidemment d'origine pharisienne.

D'après cet exposé, on voit que pour établir le calendrier d'une année hébraïque quelconque, il suffit de connaître à quelle date précise, dans l'année solaire et dans la semaine, tombent la néoménie de cette année et celle de l'année suivante. Cette double connaissance permet de donner à l'année entière, et ensuite à chacun des mois, leur véritable longueur, conformément aux règles établies précédemment.

Nous nous abstenons d'exposer ici les autres méthodes imaginées par les rabbins pour arriver au même but. Cela nous entraînerait à de longues et inutiles digressions. Ces méthodes permettent aux rabbins de fixer les dates de leur calendrier, sans s'occuper du calendrier julien ou grégorien.

XVIII. La constitution du calendrier hébraïque donne lieu aux deux remarques suivantes :

1° Le jeu des semaines, au milieu des années plus ou moins longues, fait nécessairement varier la position du sabbat par rapport à celle des fêtes annuelles. Ces variations donnent lieu à quatorze calendriers différents, qui comprennent toutes les occurrences possibles des jours de la semaine avec ceux des mois.

2° Après un intervalle de 13 cycles (247 ans), les néoménies reviennent aux mêmes jours de la semaine, à quelques minutes près ; la différence se borne à un retard de 905 *chelakim*. Il s'ensuit que, sauf les rares

exceptions produites par cette différence, les années hébraïques se représentent alors avec les mêmes longueurs et les mêmes féries initiales et finales.

Cette période luni-solaire de 247 ans est appelée le grand cycle par les Hébreux ; elle est beaucoup plus satisfaisante que le petit cycle de 19 ans ; mais sa longueur la rend d'un usage moins facile et moins fréquent.

Le grand cycle a été inventé par Gamaliel, celui sans doute qui fut le maître de saint Paul, et que juifs et chrétiens entourent d'une égale vénération.

XIX. Les Hébreux ont trois sortes de fêtes : 1° le sabbat, qui revient à la fin de chaque semaine, et qui est chômé avec la plus grande rigueur ; 2° la néoménie, ou le premier jour du mois civil, fête qui, sans être chômée, est l'objet d'un culte particulier ; 3° les fêtes annuelles. Ces dernières sont essentiellement fixes et se célèbrent toujours au même quantième du mois.

Sept d'entre elles sont chômées, conformément à la loi de Moïse ; ce sont : la Pâque (15 Nisan), le septième jour de la Pâque (21 Nisan), la Pentecôte (6 Sivan), le premier jour de l'année civile (1er Thisri), le grand Jeûne ou l'Expiation (10 Thisri), les Tabernacles (15 Thisri), l'octave des Tabernacles (22 Thisri).

XX. Les Talmudistes ont statué que, hors de la Palestine, toutes ces fêtes, excepté celle de l'Expiation, qui est un jour de jeûne, seraient de deux jours consécutifs.

La même décision est appliquée aux néoménies, mais seulement à celles qui terminent les mois de trente jours ; le trentième jour du mois est alors férié, à l'instar du jour suivant, premier de l'autre mois. Cette décision remonte jusqu'à Esdras ; tous les peuples d'Asie

suivaient alors le calendrier luni-solaire ; mais, comme ils ne s'accordaient pas tous pour l'agencement des mois de 29 jours avec ceux de 30 jours, les Juifs répandus au milieu d'eux eurent recours à la double célébration des fêtes, pour être plus sûrs de ne point manquer le jour chômé à Jérusalem (voir p. 182, note 3).

XXI. *Tékuphat (révolution).* Ce mot est employé par les Hébreux pour désigner le commencement des saisons, de sorte qu'il y a quatre tékuphat, celle d'automne, celle d'hiver, celle de printemps et celle d'été. Mais, par une anomalie étrange, les tékuphat reviennent périodiquement après une année solaire de 365 jours et 6 heures, tandis que l'année hébraïque moyenne est moins longue de près de 5 minutes ; il s'ensuit que les tékuphat retardent de plus en plus sur l'année hébraïque moyenne. Elles retardent encore plus sur la véritable année solaire, qui n'est que de 365 jours 5 h. 49'.

Ce dernier retard devient sensible après un certain nombre de siècles ; aussi le célèbre Hillel, au quatrième siècle, a, dit-on, fait remonter toutes les tékuphat onze jours plus tôt, et, nonobstant cette réforme, elles sont aujourd'hui d'environ dix-sept jours en retard sur les saisons solaires.

XXII. La tékuphat du printemps, ou tékuphat-nisan, est arrivée en l'an 1867, le 7 avril, à 6 heures du matin, tandis que l'équinoxe du printemps a eu lieu le 20 mars, à 8 h. 4' du soir.

Par suite de leur retard sur l'année solaire, les tékuphat ont nécessairement reculé de 12 jours depuis le quatrième siècle, et on constate ainsi qu'Hillel a dû alors fixer la tékuphat du printemps au 25 mars à midi (pour l'année bissextile), et, sans la suppression des 11 jours faite par ce réformateur, la tékuphat aurait même dû arriver le 5 avril au quatrième siècle. En acceptant

cette donnée, il faut remonter jusqu'en l'an 2960, P. J., ou 1754 avant l'ère chrétienne, pour trouver la coïncidence de cette tékuphat avec l'équinoxe. Cette dernière date n'est antérieure que de 30 ans à la naissance de Moïse, et il est probable que les Hébreux ont alors emprunté aux Egyptiens, parmi lesquels ils se trouvaient, la connaissance du jour de l'équinoxe, et l'usage d'en fixer le retour après une année complète de 365 jours et 6 heures. Telle était, en effet, la durée que les Egyptiens attribuaient dès lors à l'année solaire; leur année civile ne comprenait, il est vrai, que 365 jours; mais ils reconnaissaient que la fraction des heures négligées forçait le premier *Thot* de cette année vague à parcourir successivement toutes les saisons de l'année solaire, et à revenir à sa première place au bout d'une période de 1461 ans.

XXIII. Voici quelles sont les données fondamentales du calendrier hébraïque :

Commencement de l'ère hébraïque : 7 oct. 953, P. J.

Première néoménie : lundi 7 oct., à 5 h. 204 ch.

Tékuphat-Thisri : 12 j. 20 h. 204 ch. avant la néom.

Mois synodique de la lune : 29 jours 12 h. 793 ch.

Douze mois (année simple) : 354 jours 8 h. 876 ch.

Treize mois (année embol.) : 383 jours 21 h. 589 ch.

Année julienne moyenne : 365 jours 6 h.

Cycle hébraïque de 19 ans : 6,939 j. 16 h. 595 ch.

Cycle julien de 19 ans : 6,939 jours 18 h.

Déficit de l'année simple hébraïque sur l'année julienne : 10 jours 21 h. 204 ch.

Excédant de l'année embolismisque hébraïque sur l'année julienne : 18 jours 15 h. 589 ch.

Déficit du cycle hébraïque sur le cycle julien : 1 h. 485 ch.

ARTICLE III

LE CALENDRIER HÉBRAÏQUE AU SIÈCLE DE JÉSUS-CHRIST

§ I

Histoire de l'ancien calendrier des Hébreux.

I. La restitution du calendrier hébraïque, tel qu'il était au siècle de Jésus-Christ, a fait jusqu'à présent le désespoir des chronologistes. Sans être facile, cette restitution est cependant loin d'être impossible, et nous espérons rétablir ici non-seulement le calendrier hébraïque à peu près inconnu, mais encore le calendrier grec, dont quelques points restaient encore indécis. L'étude que nous allons faire est donc de la plus haute importance pour l'archéologie des Grecs et des Juifs.

II. Scaliger, Petau, Prideaux, Ideler, le P. Patrizzi (1) et beaucoup d'autres se sont vainement préoccupés de l'ancien calendrier des Hébreux. Tout ce qu'ils ont pu donner comme certain c'est que ce calendrier avait la forme luni-solaire ; mais, quant aux règles suivies par les Juifs pour accorder les mois avec les phases de la

(1) Voir Scaliger, *De Emendat. Temp.*, l. III, IV, V et VI; Petau, *Doctrina temp.*, l. II, c. 24-34 ; Ideler, *Handbuch der mathem. und t. chronologie*, t. I, p. 510 et suiv.; Munk, *la Palestine*, p. 184 et suiv.; Prideaux, *Hist. des Juifs*, préface, p. 48, 60 ; t. III, p. 205, et t. IV, p. 294 300; Patrizzi, *De Evang.*, l. III, Diss. XIX, 5, et Diss. LII.

lune, et les années avec le cours du soleil, ils les ont complétement ignorées. Suivant la plupart d'entre eux, les Hébreux auraient constitué leur calendrier de la manière la plus grossière : ils auraient attendu l'apparition de la première phase lunaire pour commencer chacun de leurs mois; ils se seraient ainsi servis uniquement de leurs yeux et non de calculs ou de méthodes régulières pour reconnaître la néoménie (1); et, quant à l'intercalation d'un treizième mois, elle n'aurait été soumise à aucune règle fixe, mais bien livrée à l'arbitraire des prêtres de Jérusalem. Certes, si le calendrier hébraïque a jamais été abandonné à de pareilles incertitudes, nous verrons, à n'en pas douter, qu'au siècle de Jésus-Christ, et même longtemps auparavant, il n'en était pas ainsi.

III. La vérité sur la constitution de l'ancien calendrier hébraïque ne nous semble cependant point des plus difficiles à saisir, et la preuve en est dans la proposition suivante qui est comme le résultat général de nos recherches.

Jusqu'à l'établissement de l'année julienne, les Hébreux ont suivi le même calendrier que les peuples au milieu desquels ils vivaient.

IV. En Egypte, les Hébreux ont suivi le calendrier égyptien : lorsque Moïse, dans la Genèse, parle des cinq mois du déluge; il donne à chacun de ces mois une durée intégrale de trente jours, et telle était en effet la durée uniforme des mois dans l'année égyptienne.

V. (*Année sainte.*) Mais, à partir de la sortie d'Egypte, Moïse et son peuple abandonnent le calendrier égyp-

(1) Oculis igitur ad neomenias definiendas, proinde non cyclis opus erat aut esse poterat. Patrizzi, *De Evang.*, l. III, diss. LII, 7.

Voir aussi Petau, *Doctr. temp.*, l. II, c. 24-34; Ideler, t. I, p. 512-513; Munk, *Palestine*, p. 184, et, parmi nos *notes justific.*, le numéro 17.

tien pour adopter un calendrier luni-solaire semblable à celui des autres peuples de l'Asie occidentale. Lorsqu'il est question de la nouvelle forme d'année, dans l'Exode (XII, 2 ; XIII, 4, etc.), le Lévitique, les Nombres, et surtout le Deutéronome (XVI, 1-13), on voit aussitôt qu'elle diffère essentiellement de l'année vague des Egyptiens. Le commencement de l'année sainte des Hébreux est invariablement fixé *au retour du printemps* ou *à la première apparition des fruits nouveaux* en Palestine (1). Par une coïncidence remarquable, le *Neurus*, ou la fête du renouvellement de l'année chez les Chaldéens, avait pareillement lieu vers l'équinoxe du printemps, et cette coïncidence nous induit déjà à penser que l'année luni-solaire des Hébreux se trouva, même dès son origine, conforme à l'année luni-solaire des Chaldéens (2). Babel aurait été le grand observatoire dont les données, répandues parmi tous les peuples voisins, auraient servi à régler d'une manière à peu

(1) Dixit quoque Dominus ad Moysen et Aaron in terra Ægypti : Mensis iste vobis principium mensium ; primus erit in mensibus anni (*Exode*, XII, 1-2).

Observa mensem novarum frugum et verni temporis ut facias Phase Domino Deo tuo; quoniam in isto mense eduxit te Dominus Deus tuus de Ægypto, nocte (*Deuteron.*, XVI, 1), etc.

(2) Les astronomes chaldéens connaissaient assez le cours du soleil et de la lune pour prédire à l'avance les éclipses de lune (voir Bailly, *Hist. de l'Astr.*, t. I, p. 381); et ce qui prouve bien la réalité de leur science sur ce point, c'est qu'ils reconnaissaient eux-mêmes que les éclipses de soleil étaient beaucoup plus plus difficiles à calculer, et qu'ils n'avaient encore pu les prévoir aussi bien que les premières.

Si la science des astronomes chaldéens était aussi avancée (et il est impossible d'en douter d'après le temoignage des auteurs les plus compétents, Hipparque, Ptolémée, Strabon et autres), on conçoit dès lors que les périodes luni-solaires des Grecs, les cycles de 19 ans ou de 76 ans aient été dédaignés par eux ou laissés au vulgaire, et qu'ils aient adopté des périodes beaucoup plus longues, telles que celle de 600 ans dont parle Josèphe (*Antiq.*, 1, 3), ou d'autres au moins aussi exactes.

près uniforme le cours des mois et des années (1).

VI. (*Année civile.*) Toutefois le calendrier hébraïque emporte avec lui un souvenir de l'Egypte en même temps que la date de son origine. Lorsque les Hébreux commencèrent leur exode vers la Palestine, le premier Thot, ou le premier jour de l'année égyptienne, coïncidait avec l'équinoxe d'automne, et tombait le 8 octobre de l'année julienne proleptique ; or, le commencement de l'année civile des Hébreux est resté à jamais fixé vers ce même équinoxe ; tandis que le premier Thot égyptien a continué sa marche rétrogressive à travers toutes les saisons de l'année solaire.

L'année civile des Juifs commençant en automne existait dès le temps de Moïse (*Exode*, XXIII, 16, et XXIV, 22), et les années sabbatiques étaient toujours comptées, comme les années civiles, d'un automne à l'autre.

VII. (*Tékuphat*, *année solaire.*) L'institution des *Tékuphat* hébreux (voir p. 443) paraît aussi remonter jusqu'au temps de Moïse, et montrer que les Hébreux, comme les Egyptiens, évaluaient dès lors la durée véritable de l'année solaire à 365 jours 1/4. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Hébreux, avant comme après la

(1) Voir Bailly, *Hist. de l'Astron.*, t. I, p. 129 et suiv.

C'est une grande erreur de croire que les Hébreux sont restés étrangers à la civilisation des Chaldéens et des Egyptiens. Les relations entre ces deux peuples ont été fréquentes dès la plus haute antiquité et les Hébreux se trouvaient sur le chemin qui menait de Babylone à Memphis. Abraham et Jacob habitèrent successivement la Chaldée et l'Egypte. Un grand nombre de leurs descendants parcoururent aussi ces deux pays. Moïse était instruit dans toutes les sciences des Egyptiens ; Daniel et plusieurs autres Juifs égalaient ou surpassaient en érudition les mages chaldéens qui passent pour avoir été les plus habiles astronomes de l'antiquité. Ces derniers avaient même des relations scientifiques avec les Juifs de Jérusalem : lorsque l'ombre recula miraculeusement sur le cadran d'Ezéchias, les princes de la Chaldée envoyèrent une députation à Jérusalem pour s'informer des circonstances de ce fait (*Paralip.*, II, XXXII, 31).

captivité de Babylone, avaient une année solaire indépendante de leur calendrier luni-solaire : Jérémie et l'auteur du second livre des Machabées parlent de cette année purement solaire en l'appelant une année de jours (1).

VIII. Depuis la sortie d'Égypte, les mois des Hébreux ont toujours été lunaires. D'après le précepte de Moïse (*Deuter.*, XVI, 1), l'échéance du premier mois de chaque année devait être *observée* par l'expérience, et cette prescription seule insinue que ce premier mois n'arrivait pas toujours après le douzième de l'année précédente. Josèphe dit même formellement (*Antiq.*, II, 6) que les mois étaient dès lors comptés *selon la lune*, κατὰ σελήνην; les traditions hébraïques confirment cette assertion ; l'histoire et la Bible prouvent, d'une manière incontestable, l'existence de mois lunaires pour tous les temps qui ont suivi la captivité de Babylone, et, encore aujourd'hui, tous les débris du peuple de Moïse : les Talmudistes (2), les Caraïtes (3) et les Samaritains eux-mêmes (4) ont religieusement conservé à leur calendrier la forme luni-solaire.

(1) Jerem., XXVIII, 3 et 11 ; Machab., I, lib, I, 30.

(2) Voir à l'article II, p. 430, le calendrier des Talmudistes.

(3) « Les Caraïtes du Caire et de Jérusalem suivent le calendrier luni-solaire comme les Talmudistes, sauf qu'ils déterminent le commencement de chaque mois d'après l'apparition de la première phase et non d'après le calcul ou les cycles (Munk, *Palestine*, p. 184). »

(4) « Les Samaritains déterminent les néoménies d'après le calcul et non pas d'après l'observation ; en cela ils s'accordent avec les Juifs (Talmudistes) mais ils ne paraissent pas admettre les exceptions adoptées depuis l'établissement des fêtes (voir plus haut, p. 436) de sorte que les fêtes samaritaines ne peuvent concorder avec celles des Juifs. » (*Bible* de Cahen, t. V, p. 42.)

Dans une lettre adressée par les Samaritains à M. de Sacy, on lit « que les Samaritains possèdent un calcul d'après lequel ils règlent les néoménies et les fêtes ; ce calcul est contenu dans un manuscrit attribué à Phi-

IX. Le calendrier primitif de Moïse ne saurait avoir beaucoup varié depuis son institution jusqu'à la ruine du second temple, sous les Romains ; ce calendrier s'est trouvé identique à celui des Chaldéens après la captivité de Babylone, et conforme à celui des Grecs après la conquête d'Alexandre; mais les calendriers luni-solaires de tous ces peuples se ressemblaient tellement que le calendrier hébraïque a pu être conforme à l'un comme à l'autre, sans éprouver de variations bien sensibles, et il est toujours resté parfaitement adapté aux rites religieux prescrits par Moïse.

X. Ces rites sont longuement décrits dans la Bible (1); nous ne pouvons que les indiquer ici. La néoménie, ou le premier jour de chaque mois lunaire, était solennellement annoncée par les prêtres au son des trompettes sacrées, et sanctifiée par de nombreux holocaustes. Les fêtes annuelles étaient tout à la fois fixées aux mois lunaires par des dates invariables, et en même temps rattachées aux saisons solaires par leurs rites particuliers. Le lendemain de la Pâque (16 Nisan), on devait offrir dans le temple les prémices de la moisson des orges. Cinquante jours après, à la Pentecôte (6 Sivan),

nées. Tous les six mois ils en tirent des règles qui déterminent les fêtes. On voit que c'est une espèce de calendrier perpétuel (*Ibid.*, p. 47).

« Le grand pontife des Samaritains égorge l'agneau pascal sur le sommet du Garizim et on va en pèlerinage sur la montagne. Depuis quelques années, la cérémonie du sacrifice se pratique dans l'intérieur de Naplouse; c'est le seul sacrifice conservé par les Samaritains, les autres sont remplacés, comme chez les Juifs, par des prières (*Ibid.*, p. 42). »

(1) Voir surtout *Deutéronome*, XVI, integr. *Nombres*, X, 10, etc.

Buccinate in neomenia tuba, in insigni die solemnitatis vestræ, quia præceptum in Israël est (Psalm. 80, ℣ 3).

L'auteur de l'Ecclésiastique dit, en parlant du cours de la lune : « La lune marque les temps ; c'est la lune qui fixe les jours de fêtes ; c'est elle qui a donné son nom au mois (*Eccl.*, XLIII, 7-8). »

on devait pareillement présenter sur l'autel deux gâteaux, prémices du froment, et le quinzième jour du septième mois, la fête des Tabernacles venait terminer le temps des récoltes *lorsqu'on avait recueilli de l'aire et du pressoir tous les produits de l'année.*

XI. Tous ces rites prouvent que, depuis leur institution sous Moïse, l'année hébraïque a toujours suivi, à quinze jours près, les phases de l'année solaire véritable : remarque importante pour la chronologie, puisque, sous ce rapport, l'année hébraïque se trouve être supérieure à l'année purement lunaire des Musulmans, à l'année vague des Égyptiens, à l'année confuse des anciens Romains, et l'on pourrait même dire à l'année julienne, qui, elle aussi, finit, après quelques siècles, par se trouver en désaccord avec l'année solaire véritable.

XII. Avant la captivité de Babylone, et dès le temps des Juges et des Rois, il y avait chez les Hébreux d'habiles mathématiciens chargés de la confection du calendrier. Parmi les personnages qui vinrent reconnaître les premiers la royauté de David à Hébron, l'histoire sacrée signale *les savants de la tribu d'Issachar, qui connaissaient le cours des temps afin d'ordonner ce qu'Israël devait faire* (1).

Dès le temps de Moïse, la tribu d'Issachar était célèbre par ses connaissances astronomiques. « Les enfants d'Issachar appelleront les peuples à la montagne pour

(1) Voici l'hébreu à la lettre : *Et ceux d'Issachar connaissaient la science dans les temps pour savoir ce que devait faire Israël, et tous leurs frères suivaient leur décision* (*Paralip.*, I, XII, 32).

Suivant le paraphraste chaldéen et l'auteur de la tradition hébraïque touchant le livre des Paralipomènes, les Hébreux expliquaient ainsi ce passage : « Ceux d'Issachar étaient habiles dans les supputations, pour marquer exactement les jours de fête dont la célébration dépendait d'un calcul exact du cours de la lune. » (Extrait du *Commentaire* de dom Calmet, t. III, p. 53.)

immoler les victimes (*Deutéron.*, XXXIII, 19), » ce que l'interprète chaldéen et Salomon Jarchi entendent de la convocation aux fêtes dont ils devaient indiquer le temps à Israël.

On conçoit dès lors que les notions astronomiques, ainsi conservées dans une même tribu, et enrichies pendant des siècles de toutes les observations faites par les générations successives, aient dû atteindre une grande perfection, même au temps de David.

Si nous en croyons Josèphe, ce prêtre juif, né avant la ruine de Jérusalem et fidèle historien des traditions de sa nation, la science astronomique des Juifs remonterait à la plus haute antiquité, et elle aurait dès lors atteint toute la perfection que les auteurs grecs ont pu reproduire ensuite dans leurs écrits.

« Dieu, dit Josèphe, en parlant des patriarches qui ont précédé le déluge et qui ont vécu plus de mille ans, Dieu leur prolongeait la vie, tant à cause de leur vertu que pour leur donner le moyen de perfectionner les sciences de la géométrie et de l'astronomie inventées par eux; ce qu'ils n'auraient pu faire s'ils avaient vécu moins de six cents ans ; *parce que ce n'est qu'après une révolution de six siècles que s'accomplit la grande année* (*Antiq.*, I, 3). »

« Cette grande *année*, dit Cassini (*Règles de l'astron. indienne*, p. 352), ne peut être qu'une période luni-solaire, semblable à celle dont les Indiens se servent encore aujourd'hui.

« Le mois lunaire étant de 29 jours 12 h. 44' 3", on trouve que 219,146 jours 1/2 font 7,421 mois lunaires, et ce même nombre de 219,146 jours 1/2 donne 600 années solaires de 365 jours 5 h. 51' 36".

« Si cette année est celle qui était en usage avant le déluge, comme il y a beaucoup d'apparence ; il faut avouer que les anciens patriarches connaissaient déjà avec beaucoup de précision le mouvement des astres ; ce mois lunaire s'accorde, à une seconde près, avec celui qui a été déterminé par les astronomes modernes, et l'année solaire est ici plus juste que celle d'Hipparque et de Ptolémée, qui donnent à l'année 365 jours 5 h. 55' 12" (1). »

« La période luni-solaire de 600 ans, dit encore l'illustre Laplace dans l'*Exposition du système du monde* (p. 258), a été rigoureuse à une époque à laquelle il serait facile de remonter par l'analyse, si les masses des planètes étaient exactement connues. »

XIII. Quel qu'ait été l'usage de la période de 600 ans, il est certain que, dès le temps de David, les Hébreux savaient à l'avance le jour où arrivait la nouvelle lune. « C'est demain la néoménie, disait David à Jonathas (I *Reg.*, xx, 5) ; » parole qui nous montre bien que les Juifs d'alors n'attendaient pas l'apparition de

(1) Georges le Syncelle nous apprend que Bérose et Abydène, historiens chaldéens, faisaient mention de la période de 600 ans sous le nom de Néros (voir *Mémoires de l'Acad. des sciences*, t. VIII, p. 6, et Bailly, *Hist. de l'Astronomie*, t. I, p 309).

Hipparque, le plus célèbre des anciens astronomes, a dû connaître aussi cette période, et, d'après le témoignage de Pline, il l'aurait employée dans ses tables astronomiques :

« Hipparque, dit Pline (II, 12), a prédit pour 600 ans le cours des deux astres (le soleil et la lune) ; il a marqué les mois, les jours et les heures ainsi que les lieux où l'on pourrait observer les phénomènes ; il a pris les siècles à témoin ; il a parlé en interprète et en confident de la nature. »

Nous observerons toutefois que les traditions anciennes s'accordent à faire les mois et les années un peu plus longs que ne les suppose ici Cassini, et nous croyons être plus proche de la vérité en donnant à la grande année une durée de 219,147 jours entiers.

la première phase pour célébrer la néoménie. Ils poussaient même déjà le scrupule jusqu'à donner à cette fête deux jours consécutifs, afin d'être ainsi plus sûrs de ne pas manquer le jour de la conjonction réelle. L'entretien de David avec Jonathas, dont nous venons de citer une parole, nous donne la preuve que les néoménies avaient dès lors une double fête (1) ; cette double fête a pareillement existé chez les Grecs, et elle subsiste encore, de nos jours, dans le calendrier hébraïque.

Depuis Moïse jusqu'à la ruine du premier temple, les mois sont désignés par la Bible suivant leur numéro d'ordre dans le calendrier ; on trouve cependant quatre mois cités sous un nom propre : *Abib*, le premier de l'année sainte (*Exode*, XIII, 4) ; *Sio*, le second (III *Reg.*, IV, 1) ; *Ethanim*, le septième (*ibid.*, VIII, 2) ; *Bul*, le huitième (*ibid.*, VI, 38).

XIV. Après la captivité de Babylone, le calendrier hébraïque se trouve être absolument identique au calendrier chaldéen : mêmes noms pour les mois, et tous ces noms d'origine chaldéenne se retrouvent dans le calendrier des Juifs modernes ; même système pour dater les années, toujours d'après l'avénement des rois de Perse, et enfin même époque initiale de l'année qui, à Jérusalem comme à Babylone, commence vers l'équinoxe du printemps. Dans les relations mutuelles entre les deux peuples, et dans les documents officiels échangés entre le grand Roi et les Juifs, les uns et les autres font toujours usage d'un seul et

(1) Il est dit dans le livre de Judith que cette sainte veuve jeûnait tous les jours, excepté les sabbats, *les veilles des néoménies et les néoménies*, χωρὶς προνουμηνιῶν καὶ νουμηνιῶν. La Vulgate dit seulement : *præter neomenias* ; mais le texte grec indique formellement les veilles des néoménies Or, pour connaître quel jour tombait la veille d'une néoménie, il fallait nécessairement s'en rapporter au calcul et non à l'observation

même calendrier. On comprend qu'il dût en être ainsi : les Juifs se trouvaient dispersés dans toutes les provinces du vaste empire des Perses; quelles difficultés ne se seraient-ils pas créées, dans leurs relations avec les Asiatiques, s'ils eussent suivi un calendrier différent (1)!

Il paraît néanmoins que, parmi tous ces peuples, il y avait parfois une divergence d'un jour dans le quantième du mois. Esdras aurait dès lors prescrit à tous les Juifs habitant hors de la Judée de célébrer pendant deux jours chaque fête chômée, afin de ne point manquer le jour observé à Jérusalem (2).

XV. Nous nous hâtons d'arriver aux temps qui suivirent la conquête d'Alexandre et l'établissement de la domination grecque en Asie. Les Grecs suivaient tous le calendrier luni-solaire; les règles de ce calendrier n'étaient pas les mêmes partout et toujours; elles variaient surtout parmi les différentes cités de l'Asie; mais à côté de toutes ces variations, il y avait alors un calendrier stable, régulier et généralement connu : c'était celui des Athéniens, celui dont l'astronome Calippe avait fixé les règles en l'an 330 avant l'ère chrétienne. C'est à ce calendrier que les astronomes d'Asie et d'Egypte, Hipparque, Timocharès, Aristarque et autres rapportent leurs observations. Or ce calendrier présente, comme nous le verrons, une conformité remarquable avec celui des Hébreux. Un fait également remarquable, c'est que les Chaldéens, en retardant l'ère des Séleucides de quelques mois, l'ont fait

(1) Les preuves de cette identité des deux calendriers remplissent les livres sacrés écrits à cette époque : les livres d'Esdras, des prophètes Ezéchiel, Baruch, etc Voir notamment *Esther*, II, 16; III, 7, 12, 13; VIII, 9, 12; IX, 1, 15, 17, 18, 19, 21; X, 13; XI, 2, et XIII, 6.

(2) Voir *Scripturæ sacræ cursus*, édit. Migne, t. XXVII, col. 1401.

commencer avec la première année du second cycle de 19 ans qui suivit la réforme de Calippe. Cette coïncidence a-t-elle été cherchée? C'est bien probable (1).

Nicolas Muler prétend que, d'après l'Abaque de Ptolémée, la première année du cycle luni-solaire devait toujours commencer à l'équinoxe d'automne, alors fixé au 24 septembre julien (2). Or, c'est précisément à cette date que commencent le Mémactérion des Grecs et le Thisri des Hébreux en la première année de la période calippique, et les années embolismiques de cette période sont précisément toutes celles dont le commencement remonte avant cette date du 24 septembre.

Toutefois, chaque peuple conserve alors son usage particulier pour commencer l'année à tel ou tel mois du calendrier, les Chaldéens vers l'équinoxe du printemps, les Athéniens trois mois plus tard, vers le solstice d'été, et les Syriens vers l'équinoxe d'automne (3). Quelquefois aussi, le même peuple commence l'année à deux époques différentes; ainsi, chez les Juifs, l'auteur du premier livre des Machabées suit l'usage syrien et commence l'année à l'équinoxe d'automne; l'auteur du second livre,

(1) La période de Calippe commence en l'an 330 avant l'ère chrétienne, et l'ère chaldéenne des Séleucides commence 19 ans plus tard, en l'an 311.

La coïncidence de cette ère avec la première année d'un cycle luni-solaire de Calippe semble indiquer que cet astronome, en réformant le cycle grec de Méton, n'a fait autre chose que de mettre les cycles grecs en parfait accord avec les cycles chaldéens.

La réforme de Calippe aurait ainsi eu pour effet de faire concorder les années des Grecs avec celles des Chaldéens et des Juifs, ces deux peuples ayant le même calendrier.

(2) Voir Nicolas Muler, *Judæorum annus lunæ-solaris* (1630), p. 8. Nous n'avons pu retrouver dans les *Tables* de Ptolémée le passage cité ici par Muler.

(3) La même chose eut lieu lorsque ces peuples adoptèrent plus tard le calendrier julien de Rome : ils continuèrent de commencer l'année suivant leur ancien usage, et même ils donnèrent aux mois juliens les noms des mois de leur ancien calendrier.

au contraire, la commence, avec les Chaldéens, à l'équinoxe du printemps, et cependant l'un et l'autre comptent les années suivant l'ère des Grecs.

La nomenclature des mois varie pareillement chez ces différents peuples (1); mais la distribution des années communes et des années embolismiques paraît avoir été généralement la même. Chez les Athéniens, comme chez les Hébreux, les années et les mois se succèdent dans un ordre identique, sauf que les premiers placent le mois intercalaire vers le solstice d'hiver, trois mois avant les Hébreux. L'accord de ces deux peuples pour les années embolismiques est un fait de la plus haute importance, et nous serons en droit de le supposer comme étant l'hypothèse la plus probable, lorsque, après avoir restitué le calendrier hébraïque et le calendrier grec, l'un et l'autre d'après ses propres dates, nous verrons les années embolismiques se retrouver les mêmes dans les deux calendriers.

XVI. Pour procéder plus rigoureusement dans cette restitution, nous l'isolerons complétement des considérations qui précèdent, et, recueillant seulement les dates hébraïques, citées par les historiens, nous établirons, à l'aide de ces dates : 1° quel était l'accord des mois avec les lunaisons, et 2° quelles étaient les années embolismiques.

(1) Par un effet de ces variantes, le mois syrien de *Xanthique* qui, au temps des Romains, correspondait au mois d'avril, n'a pas toujours ni partout occupé le même rang dans l'année : on voit en effet, par un passage de Ptolémée (l. XI, 7), que le 1er xanthique avait dû coïncider avec le 21 février en l'an 82 de l'ère des Séleucides. Le second livre des Machabées (XI, 33) cite une date qui montre pareillement que ce mois était, non pas le premier, mais l'un des derniers dans l'année chaldéenne.

Enfin les rois de Syrie ne dataient point leurs lettres suivant un calendrier uniforme, et l'on trouve dans le second livre des Machabées (XI, 21) et dans Josèphe (*Antiq.*, XII, 7) des noms de mois empruntés à différents calendriers.

§ II

Discussion des dates.

I. Premier problème. *Quel était, au siècle de Jésus-Christ, l'accord des mois juifs avec les lunaisons astronomiques?*

Pour résoudre ce problème, l'historien Josèphe nous offre, dans ses écrits, les cinq données suivantes (1) :

1° En l'an 4583, p. j., ou 131 avant l'ère chrétienne, la Pentecôte juive (6 Sivan) tomba le premier jour de la semaine (2).

2° En l'an 4778, p. j., ou 65 après l'ère chrétienne, la veille de la Pâque (14 Nisan) tomba le 8 avril (3).

3° En l'an 4779, p. j., ou 66, e. c., le 5 du mois d'Ab coïncida avec le 14 août (4).

4° La même année, la fête des Tabernacles (15 Thisri) tomba le 22 octobre (5).

5° En l'an 4783, p. j., ou 70, e. c., la Pâque (15 Nisan) tomba le 14 avril (6).

Ces cinq données sont les seules que nous ayons pu trouver dans l'histoire des Juifs pendant les deux siècles qui précédèrent immédiatement la ruine de Jérusalem (7). On peut y joindre, d'après les Évangiles, la

(1) Voir *Notes justificatives*, n° 11.

(2) Josèphe, *Antiq*, XIII, 16. — Voir *Notes justificatives*, n° 12.

(3) Voir Josèphe, *Guerre*, VI, 31, — et *Notes justific.*, n° 13.

(4) *Ibid.*, II, 31. — *Notes justific.*, n° 14.

(5) *Ibid.*, II, 40. — *Notes justific.*, n° 15.

(6) *Ibid.*, V, 11. — *Notes justific.*, n° 16.

(7) Nous avions cru trouver une nouvelle donnée dans la date de la prise de Jérusalem par Pompée le 22 sept. de l'an 4651, p. j. Josèphe indique en effet que cet événement arriva le jour du grand jeûne (10 Thisri), et Dion Cassius dit de son côté que ce fut un jour de sabbat. Mais l'indi-

coïncidence du vendredi avec le 15 Nisan en l'an 33 de notre ère, vu que cette date est suffisamment prouvée d'autre part (1).

II. Mais avant de comparer ces données avec les dates précises qui résultent du calcul astronomique, nous rappellerons ici les trois observations suivantes :

1° Pour mettre le lecteur au même point de vue que les Juifs, nous comptons les jours et les heures à partir de la veille au soir, à 6 heures après midi, et conformément au méridien de Jérusalem, d'où il suit que, pour rapporter au méridien de Paris et au style moderne les dates indiquées dans cette discussion, il faut en retrancher d'abord 6 h. (différence des styles) et ensuite 2 h. 11 m. (différence des méridiens), en tout 8 h. 11 minutes.

2° Le cours de la lune est soumis à de grandes et nombreuses perturbations, qui dérangent le plus souvent de quelques heures la néoménie réelle de l'époque moyenne à laquelle elle devrait arriver (2). Il faut donc distinguer entre la néoménie réelle, ou l'instant même de la conjonction, et la néoménie moyenne ; le *maximum* des écarts de la première sur la seconde pour-

cation donnée ici par Dion Cassius n'est pas exacte ; cet écrivain rapporte au jour du sabbat toutes les prises de Jérusalem, et ici il confond le *repos* du 10 Thisri avec le repos sabbatique ordinaire. Le 10 Thisri fut un lundi en l'an 4651. Voir Patrizzi, *De Evang.*, l. III, diss. XXXV, c. 2.

(1) Voir la troisième partie des *Etudes chronologiques pour l'histoire de Jésus-Christ.*

(2) Nous avons calculé les néoménies moyennes et les néoménies vraies d'après les tables de Largeteau qui se trouvent insérées dans le 22e volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences* (année 1850).

D'après ces tables, à l'époque de la néoménie moyenne, la quantité représentée par a est toujours égale à 9,700. On a en effet, pour l'époque de la néoménie réelle : a *minimum* $= 9{,}434$, et a *maximum* $= 9{,}966$; donc : a *medium* $= 9700$ (équation séculaire comprise).

rait même s'élever à une différence de 20 h. en plus ou en moins ; mais ce *maximum* est un cas à peu près chimérique, et il est rare que la différence dépasse une douzaine d'heures.

3° La lune est complétement invisible au moins 24 h. avant comme après sa conjonction réelle (1), et l'écart *maximum* de la conjonction moyenne n'étant que de 20 heures, il s'ensuit que l'astre reste toujours invisible au moment même de la néoménie ou conjonction moyenne.

Ainsi, dans les conditions les plus favorables, pour distinguer la nouvelle lune après le coucher du soleil, il faut que la conjonction réelle ait eu lieu dès la veille au coucher du soleil, et, si elle avait lieu plus tard, il faudrait attendre un jour de plus, ou jusqu'au troisième soir, pour constater la première apparition de la phase. Cette constatation présente donc de grandes difficultés et de grandes irrégularités. Aussi, il n'y a que les peuples complétement sauvages qui aient jamais réglé leurs mois sur l'apparition de la phase. Tous les autres peuples, suivant les plus simples lumières du bon sens, ont toujours fait commencer le mois lunaire au milieu de l'intervalle qui sépare la disparition de la dernière phase de l'apparition de la première, et ils ont fait coïncider l'époque de la pleine lune et de ses éclipses avec le quinzième jour du mois.

(1) L'astronome Helvétius, cité par Lalande (*Astron.*, t. II, p. 145), dit qu'il n'a jamais observé la lune plus tôt que 40 heures après sa conjonction, ou plus tard que 27 heures avant (*Selenol.*, p. 276, 408). Il ajoute cependant qu'en réunissant toutes les circonstances les plus favorables, on pourrait voir la lune 24 heures après sa conjonction. « Mais, dit Lalande, cet assemblage de circonstances est rare. »

De plus, 24 heures après la conjonction réelle, il faut, pour distinguer la phase, un ciel pur, un œil excellent et une observation délicate ; car la lune suit alors le soleil à une distance de 13 degrés, et le fil du croissant se trouve facilement éclipsé dans les lueurs du crépuscule.

Les Juifs contemporains du Sauveur ont-ils attendu, comme les peuples sauvages, l'apparition de la première phase, pour commencer le mois ? Moïse Maïmonides et d'autres auteurs l'ont supposé ainsi, en se fondant sur certaines légendes talmudiques (1). Mais cette opinion se trouve parfaitement démentie, au moins pour l'époque de Jésus-Christ, par l'examen des cinq données que nous avons extraites de l'historien Josèphe.

III. *Première donnée historique.* En l'an 131 avant l'ère chrétienne, la Pentecôte juive (6 Sivan) tomba le premier jour de la semaine, ou le dimanche.

Résultat du calcul astronomique. La néoménie de Sivan eut lieu, cette année-là, le 20 mai, à 3 h. 34' selon le mouvement moyen, et à 11 h. 57' selon le mouvement vrai de la lune. Le 20 mai se trouvant ainsi le premier jour du mois lunaire, le sixième jour a dû tomber le 25 mai.

Comparaison. La dominicale de l'an 131 avant l'ère chrétienne étant la lettre E, le 25 mai julien fut un dimanche; la Pentecôte juive, ou le 6 Sivan dut tomber ce jour-là même; le premier jour du mois fut donc le 20 mai, jour de la néoménie réelle et moyenne.

La première apparition de la phase ne put avoir lieu avant le soir du 21 mai, lorsque le troisième jour du mois juif était déjà commencé.

IV. Cette première donnée nous permet de faire une contre-épreuve aboutissant au même résultat. Il est de règle chez les Juifs que, la Pentecôte tombant toujours le cinquantième jour après la Pâque, cette dernière fête (15 Nisan) est nécessairement un samedi, lorsque la Pentecôte tombe le dimanche. Ainsi, en l'an 131 avant l'ère chrétienne, la Pâque (15 Nisan) a dû être le sa-

(1) Voir *Notes justificatives*, n° 17.

medi 5 avril, et le premier *Nisan* arriver quinze jours auparavant, le samedi 22 mars.

Résultat du calcul. La néoménie moyenne de ce Nisan tombe le 22 mars, à 2 h. 6', et la néoménie vraie le même jour, à 6 h. 8'.

Cette seconde épreuve donne donc un résultat semblable à celui de la première.

V. *Deuxième donnée historique.* En l'an 65 de l'ère chrétienne, la veille de la Pâque (14 Nisan) tomba le 8 avril ; ce qui reporte le premier Nisan au 26 mars.

Résultat du calcul astronomique. La néoménie moyenne de Nisan, en l'an 65, tombe le 25 mars, à 21 h. 11' et la néoménie vraie le même jour, à 23 h. 20'.

Ici, le premier jour du mois ne coïncide pas, il est vrai, avec celui des néoménies vraie et moyenne ; mais son commencemment n'est séparé de ces néoménies elles-mêmes que par un intervalle de quelques minutes.

VI. *Troisième donnée historique.* En l'an 66, E. C., la Xylophorie du 5 Ab tomba le 14 août, et le premier Ab dut ainsi coïncider avec le 10 août.

Résultat du calcul astronomique. La néoménie moyenne, dans le mois d'août de l'an 66, se trouve être le 9 août, à 21 h. 40', et la néoménie vraie le 10 août, à 3 h.

VII. *Quatrième donnée historique.* En l'an 66, la fête des Tabernacles ou le 15 Thisri tomba le 22 octobre, ce qui fait remonter au 8 octobre le premier jour du mois lunaire.

Résultat du calcul astronomique. La néoménie moyenne de ce mois eut lieu, en effet, le 7 octobre, à 23 h. 8', et la néoménie vraie le 8 octobre, à 4 h. 12'.

VIII. *Cinquième donnée historique.* En l'an 70, la Pâque, ou le 15 Nisan, arriva le 14 avril ; et le premier Nisan dut être le 31 mars.

Résultat du calcul astronomique. La néoménie moyenne

de ce mois tombe le 30 mars, à 18 h. 43' et la néoménie vraie le 31 mars, à 2 h. 20'.

IX. *Sixième donnée historique.* La coïncidence du vendredi avec le 15 Nisan en l'an 33, E. C., ne put avoir lieu que le 3 avril, et le premier jour de Nisan dut ainsi tomber le 20 mars.

Résultat du calcul astronomique. La néoménie moyenne de Nisan, en l'an 33, tombe le 19 mars, à 18 h. 25', et la néoménie vraie le même jour, à 18 h. 21'.

X. SOLUTION RÉSULTANT DES FAITS. *Les Juifs contemporains du Sauveur ont fait coïncider le premier jour de leurs mois avec celui de la néoménie moyenne astronomique, toutes les fois que cette néoménie est tombée pendant les premières heures du jour hébraïque, et ils l'ont remis au jour qui a suivi la néoménie, toutes les fois que celle-ci est arrivée pendant les dernières heures.*

En suivant cette règle telle qu'elle existe encore dans le calendrier des Juifs modernes, nous sommes moralement certain de rester conforme à la vérité historique la plupart du temps, et de n'avoir qu'un jour d'erreur dans les cas les plus défavorables.

COROLLAIRE. *Les Juifs ont réglé le cours de leurs mois par des calculs ou des cycles dont le résultat était connu d'avance, et ils n'ont point attendu l'apparition de la première phase pour commencer leurs mois et célébrer les néoménies.*

XI. En effet, dans toutes les données historiques que nous venons de vérifier par le calcul des lunaisons réelles, la première phase n'a jamais pu être visible avant le second jour du mois juif, et souvent elle ne l'a pas été avant le troisième.

Ces six données historiques, les seules que nous ayons pu trouver dans l'histoire contemporaine du Sauveur, suffisent donc pour jeter le plus grand jour sur la question.

Mais doit-on nier entièrement la tradition des rabbins, suivant laquelle il y aurait eu alors des experts chargés d'observer l'apparition des nouvelles lunes ? Non, tout au contraire, car, encore aujourd'hui, nos astronomes, tout en calculant d'avance les phénomènes célestes, passent cependant les nuits à les observer. Il devait en être un peu de même chez les Juifs, et toute la perfection de leurs calculs ou de leurs cycles ne pouvait même provenir que de ces observations. Mais il est faux qu'on ait attendu le rapport des observateurs pour célébrer la néoménie ou commencer le mois.

XII. Second problème. *Quelle a été la date initiale de toutes les années hébraïques, dans une période de* 76 *ans prise immédiatement avant la ruine de Jérusalem* (70, e. c.), *et par suite quelles ont été, dans cette même période, les années embolismiques ou composées de treize mois?*

R. Les Hébreux avaient pour principe et pour règle d'ajouter un mois intercalaire toutes les fois que les écarts de leur calendrier auraient fait remonter la Pâque (15 Nisan) à une époque trop voisine de l'hiver.

Quelle était cette époque qui servait ainsi de limite initiale aux variations de la Pâque ? C'est elle que nous avons à découvrir ici ; car, cette limite une fois connue, il est évident que la première pleine lune qui la suivra sera celle du 15 Nisan, et nous pourrons dès lors fixer le commencement de toutes les années hébraïques (1er Nisan) et discerner les années embolismiques des années communes.

XIII. L'équinoxe du printemps a toujours été regardé comme étant cette limite initiale de la Pâque juive (1). Au siècle de Jésus-Christ, l'époque officielle de cet équi-

(1) Voir *Notes justificatives*, n° 18.

noxe était le 25 mars de l'année julienne ; mais il est certain, comme nous allons le voir, que la première pleine lune arrivée après cette date n'a pas toujours été celle de la Pâque.

Le seul moyen que nous ayons pour découvrir sûrement la limite initiale de la Pâque durant la période indiquée est analogue à celui que nous avons employé pour reconnaître le quantième des mois : il consiste à recueillir, dans l'histoire du temps, les dates de toutes les Pâques qui peuvent s'y trouver consignées. Or, les données que nous avons précédemment examinées pour la fixation des mois nous permettent d'établir les dates des Pâques suivantes :

En l'an 131 avant l'E. C., la Pâque fut le 5 avril ;

Elle fut le 3 avril en l'an 33 de l'ère chrétienne ;

Le 9 avril en l'an 65 ;

LE 28 AVRIL EN L'AN 66 ;

Le 14 avril en l'an 70.

A ces données nous pouvons joindre, d'après l'histoire, les trois suivantes :

La Pâque a dû tomber le 10 avril en l'an 4 avant l'ère chrétienne (1) ;

Le 18 avril, en l'an 37 (2) ;

Et le 24 avril, en l'an 69 (3).

XIV. Un fait remarquable, c'est que parmi ces dates celles du 28 avril en l'an 66, et du 24 avril en l'an 69 ne coïncident qu'avec la seconde pleine lune arrivée après le 25 mars.

(1) En l'an 4 avant l'ère chrétienne, l'année qui vit mourir le roi Hérode, la pleine lune du 12 mars fut signalée par une éclipse que Josèphe place avant la Pâque. Cette fête arriva donc au plus tôt à la pleine lune suivante, 10 avril. Mais il n'y a pas de donnée positive pour la fixer à la pleine lune du 9 mai suivant, comme le voudrait Fréret.

(2) Voir *Notes justificatives*, n° 20.

(3) Voir *Notes justificatives*, n° 21.

Un tel retard a-t-il été le résultat d'une règle ou d'une exception (1) ? Nous croyons qu'en l'an 66, la date de la Pâque était bien régulièrement le 28 avril, et à plus forte raison la date du 24 avril, en l'an 69, a pareillement été conforme à la règle alors suivie pour la confection du calendrier. Il nous suffira donc de vérifier ici la date du 28 avril 66, puisqu'elle est la plus élevée des deux.

XV. L'histoire de la guerre des Juifs nous montre qu'en l'an 66, le mois d'Ab, qui est le cinquième de l'année sainte, a commencé le 10 août, et le 5 de ce mois est tombé le 14 août. Le septième mois, *Thisri*, a pareillement commencé le 8 octobre, puisque le 15 Thisri est tombé le 22 octobre (2).

La conséquence mathématique et inévitable de ces deux dates historiques, c'est que le premier mois, celui de *Nisan*, a commencé le 14 avril, et que la Pâque ou le 15 Nisan est arrivée nécessairement le 28 avril suivant. Quant à la régularité de cette échéance de la Pâque en l'an 66, elle nous paraît confirmée par l'incroyable affluence des pèlerins qui se réunirent à Jérusalem pour cette même fête. Le préfet de Syrie, Cestius Gallus, qui se trouvait alors dans la ville sainte (*Guerre*, II, 24, et VI, 46), fit constater que le nombre des agneaux immolés s'était élevé à 255,600, ce qui indiquait, dit Josèphe, que 2,556,000 Juifs avaient fait la Pâque, sans compter les personnes impures et les étrangers. Un nombre aussi grand de pèlerins aurait-il pu se réunir ainsi de toutes les parties du monde romain, si l'échéance de cette Pâque n'eût pas été certaine et régulière. On peut faire un raisonnement semblable pour toutes les Pâques de ce siècle.

(1) Voir *Notes justificatives*, n° 19.
(2) Voir *Notes justificatives*, n°s 14 et 15.

XVI. Ainsi, au siècle de Jésus-Christ, la limite initiale de la Pâque arrivait après le 29 mars, et l'histoire nous donne une échéance régulière de cette fête un mois plus tard, le 28 avril. Nous avons donc, parmi les données historiques de cette époque, pour date la moins élevée de la Pâque, le 3 avril (c'est la Pâque de l'an 33) ; et pour date la plus élevée, le 28 avril (c'est la Pâque de l'an 66).

Malheureusement ces deux dates ne sont pas toutes deux les limites extrêmes des variations de la Pâque ; car il faudrait, pour cela, qu'elles fussent les limites d'un intervalle de 30 jours, et elles ne contiennent qu'un intervalle de 26 jours ; il nous reste donc une indétermination de 4 jours sur 30 ; et cette indétermination nous empêche de connaître, si ce n'est à un mois près, la date de deux Pâques et le commencement précis de deux années, dans une période de 19 ans.

Mais ne pourrions-nous pas, par quelque autre moyen, chasser cette indétermination et fixer le commencement de ces deux années ?

C'est ici que nous avons eu recours au calendrier grec ; les éléments connus de ce calendrier complètent ceux du calendrier hébraïque, et ceux-ci, à leur tour, achèvent de faire connaître le calendrier grec.

§ III

Comparaison du calendrier grec avec le calendrier hébraïque.

I. Petau, Dodwell, Ideler, et tout récemment M. Biot, ont fait de savantes recherches pour rétablir l'ancien calendrier des Grecs, suivant les règles fixées en l'an 330 avant l'ère chrétienne par l'astronome Ca-

lippe (1). Le calendrier proposé par M. Biot est assurément celui qui se rapproche le plus de la vérité historique. Le savant chronologiste a suivi, pour opérer cette restitution, la même méthode que nous avons reprise après lui pour rétablir le calendrier hébraïque : il a extrait des œuvres de l'astronome Ptolémée quelques dates grecques accompagnées de leurs concordantes dans l'année égyptienne ; et, à l'aide de ces dates, il a constitué un calendrier qui les reproduit exactement.

II. Mais il reconnaît lui-même que son travail laisse encore quelques points indécis.

« Tout ce que nous pouvons raisonnablement nous imposer, dit-il (2), c'est de reproduire fidèlement toutes les dates attiques dont nous aurons les concordances absolues sous une autre forme. »

L'auteur cite ensuite les cinq dates au moyen desquelles on peut fixer avec lui, d'une manière authentique et sûre, le commencement de plusieurs années grecques. Or ces années sont, dans la période calippique de 76 ans, la 36e, la 37e, la 48e, la 50e et la 51e. Ces mêmes années ont eu certainement pour dates initiales : la 36e le 2 juillet, la 37e le 21 juin, la 48e le 19 juin, la 50e le 26 juin, et la 51e le 15 juillet.

Parmi toutes ces dates initiales de l'année des Grecs, le 19 juin et le 15 juillet sont les deux extrêmes ; mais ces deux dates ne suffisent point pour déterminer le jeu complet des variations de l'année luni-solaire, puisque ces variations peuvent s'étendre à 30 jours, et que l'intervalle compris entre nos deux dates ne s'élève qu'à 26 jours. Il y a donc ici, dans le calendrier grec, comme

(1) Voir, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII, année 1850, p. 379-454, la restitution du calendrier luni-solaire des Grecs suivant les règles de Calippe, et le tableau de cette restitution, *ibid.*, p. 447.

(2) *Ibid.*, p. 443.

dans le calendrier hébraïque, une indétermination de 4 jours, et cette indétermination rend incertain le commencement de 2 années dans une période de 19 ans.

III. Mais, si nous réunissons le résultat donné par les dates grecques à celui des dates hébraïques, nous voyons aussitôt que les deux résultats ne se contredisent jamais sur le rang des années embolismiques dans une même période ; ils se confirment au contraire, et même ils se complètent au point de fixer d'une manière absolue et rigoureuse le commencement de toutes les années luni-solaires, quelles qu'elles soient, dans le calendrier grec ou dans le calendrier hébraïque.

IV. Ainsi, d'une part, la date la moins élevée que nous ayons reconnue pour le premier Nisan des Hébreux est le 20 mars julien ; transportons ce résultat dans le calendrier des Grecs : l'année de ces derniers commençant régulièrement trois mois plus tard, la date la moins élevée de leur premier Hécatombéon sera le 17 juin, et la néoménie suivante, qui sera le 16 juillet, appartiendra au second mois de l'année grecque.

D'autre part, la date la plus élevée du premier Hécatombéon est le 15 juillet; le premier Nisan des Hébreux, arrivant trois mois plus tôt, tombera alors au 18 avril, et la Pâque la plus extrême sera ainsi reportée au 2 mai julien.

V. Toutes les dates grecques ou hébraïques se trouvent alors fixées dans les limites de ces variations extrêmes : du 17 juin au 15 juillet pour le premier Hécatombéon, et du 20 mars au 18 avril pour le premier Nisan. La Pâque des Hébreux, durant les quatre siècles écoulés depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à la ruine du second temple, se trouve pareillement fixée à la pleine lune qui tombait du 2 avril au 2 mai.

Cet accord des deux calendriers est tellement simple,

facile et probable, que nous l'avons adopté, et l'hypothèse de cet accord nous a servi pour fixer le commencement des deux années sur lesquelles les données historiques font défaut.

VI. C'est donc à une époque postérieure à la ruine de Jérusalem que la limite initiale de la Pâque a été fixée chez les Juifs au 18 mars ou 5 jours avant l'équinoxe, et la limite finale au 16 avril (voir le § suivant).

Ces dernières limites semblent en effet bien difficiles à concilier avec le fait suivant que nous lisons dans le livre de Josué (v, 11) :

« Les enfants d'Israël s'arrêtèrent à Galgala, dans les plaines de Jéricho, et ils y firent la Pâque le 14 du mois, vers le soir. Ils y mangèrent les pains azymes et des gâteaux faits de farine de la même année. »

Or, si la limite finale de la Pâque eût été fixée alors moins d'un mois après l'équinoxe, il est assez invraisemblable que le blé de l'année ait pu être alors réduit en farine. Les limites du 2 avril au 2 mai s'accordent mieux avec le fait mentionné ici.

VII. *La période calippique.* Le calendrier hébraïque, pendant les quatre siècles qui ont précédé la ruine de Jérusalem, s'est trouvé, suivant toute vraisemblance, constitué selon les règles de la période luni-solaire de Calippe.

Voici quelles étaient ces règles :

La période calippique comprend 76 années juliennes complètes, formant ainsi 4 cycles de 19 ans, ou 940 mois lunaires.

La moyenne des mois est supposée de 29 j. 12 h. 44' 26";

Et la moyenne des années de 365 jours 6 h.

Le première année de la première période commence en l'an 330 avant l'ère chrétienne ;

Le 31 mars (1er Nisan) pour les Chaldéens ;

Le 28 juin (1er Hécatombéon) pour les Grecs ;

Et le 24 septembre, 1er Dius, pour les Syriens, ou 1er Thisri pour les Juifs.

La première année étant composée seulement de 12 mois lunaires, ou de 354 jours, il en résulte que la seconde année commence le 20 mars (329, E. C.) pour les Chaldéens, etc., c'est-à-dire 11 jours avant l'anniversaire de la première.

Cette seconde année est embolismique, et il en est de même pour toutes celles dont le commencement remonte avant l'anniversaire initial de la première, c'est-à-dire avant le 31 mars pour les Chaldéens, le 28 juin pour les Grecs, le 24 septembre pour les Syriens.

Telle est la règle pour distinguer, dans la période, les années embolismiques des années communes.

Les années embolismiques se trouvent être ainsi les 2e, 4e, 7e, 10e, 12e, 15e, 18e pour le premier cycle de 19 ans, et ainsi de suite pour les trois autres cycles de la période (1). Cet ordre est certain pour les trois quarts des années et très-probable pour les autres.

VIII. *Réforme d'Hipparque.* Vers l'an 146 avant l'ère chrétienne, Hipparque observa que les mois lunaires de Calippe retardaient d'un jour sur les lunaisons astronomiques, et la suppression de ce jour fut l'objet d'une nouvelle et dernière réforme dans le calendrier lunisolaire. Ainsi, avant la réforme d'Hipparque, le premier jour des périodes calippiques commençait le 28 juin, au coucher du soleil ; après cette réforme, il dut commencer la veille du 28 juin, au même instant physique (2), et

(1) Voir *Notes justificatives*, n° 22.

(2) M. Biot donne les dates initiales de toutes les années de la première période, en faisant commencer le jour civil au soir de la date indiquée. Nous donnons les mêmes dates (sauf quatre rectifications) ; mais, pour tenir compte de la réforme d'Hipparque, opérée avant le siècle de Jésus-Christ, nous faisons commencer le jour civil la veille au soir. Ce dernier mode est conforme à l'usage des Juifs modernes.

toutes les dates luni-solaires qui suivirent se trouvèrent ainsi avancées d'un jour.

Nous n'entrons pas ici dans le détail de la distribution des mois de 29 jours et de 30 jours. Nous renvoyons, sur ce sujet, le lecteur désireux de s'instruire, aux explications données par M. Biot, dans l'ouvrage déjà cité (p. 426).

Il est très-probable que cette distribution n'était pas la même partout. Cependant celle que propose M. Biot, pour le calendrier grec, s'accorde avec celle qui résulte de l'examen des dates hébraïques citées plus haut, p. 460-463.

§ IV

Variation du calendrier hébraïque et réforme d'Hillel.

I. Un des faits les plus remarquables dans l'histoire des Juifs, c'est la variation des limites pascales, pendant les trois siècles qui suivirent la ruine de Jérusalem.

Nous n'avons presque aucune donnée sur cette variation jusqu'au quatrième siècle, où les Juifs talmudistes nous apparaissent avec un nouveau calendrier, le calendrier réformé par Hillel.

Avant la ruine de Jérusalem, la limite initiale de la Pâque était le 2 avril, et, après Hillel, au quatrième siècle de notre ère, cette limite se trouve avoir remonté au 18 mars.

II. Ce dernier fait résulte à la fois des éléments du calendrier d'Hillel, et de plusieurs données historiques incontestables : les chrétiens du quatrième siècle reprochent fréquemment aux Juifs de célébrer la Pâque avant l'équinoxe du printemps alors fixé au 21 mars : suivant saint Ephiphane, les Juifs faisaient souvent (πολλά-

κις) la Pâque à la même époque que les chrétiens, mais aussi parfois (πάλιν) un mois auparavant, et, dans ce dernier cas, ils la célébraient avant l'équinoxe du 21 mars. Saint Ambroise nous apprend qu'en l'an 387, E. C., les Juifs ont fait la Pâque avant le 20 mars, et les chrétiens, au contraire, le 25 avril. D'autres témoignages confirment tous ces faits (1).

III. Quelles ont été la cause, l'origine et l'histoire de cette variation ? Il est difficile de le dire aujourd'hui : voici toutefois l'explication qui paraît la plus probable, d'après les documents un peu vagues de l'histoire.

Un siècle avant la ruine de Jérusalem, les Grecs et tous les autres peuples de l'Orient avaient abandonné l'usage du calendrier luni-solaire pour adopter le calendrier julien. Les Juifs seuls avaient conservé l'ancien calendrier luni-solaire, et leurs prêtres étaient chargés de rappeler chaque année au peuple le cours des mois et des années conformément aux règles antiques. Les Apôtres eux-mêmes avaient ordonné aux premiers chrétiens de suivre, sur ce point, l'usage des Juifs (2). Mais le collége des prêtres de Jérusalem périt avec le temple, et il fut même interdit aux débris de la nation de se réunir dans la ville sainte. Dès lors plus de centre

(1) Voir Epiphan., *Hœres.*, LXX, § 11. — Ambros., *Epist. ad episcop. per Æmiliam*, n° 15. — Constantini, M. *Epist. de synodo Nicœna.* — Apud Eusebium, *De vita Constantini*, III, 17. — Theophil. Alex., *Prolog. Pasch.*, § 2. — Proter. Alex., *Epist. ad Leon. M.*, § 7.

(2) « Les Apôtres donnent la règle suivante parmi leurs *Constitutions :*

« Ne vous mettez point en peine de supputer les temps ; mais célébrez la fête suivant l'usage de vos frères de la circoncision (les Juifs) qui sont convertis à la foi ; célébrez la Pâque avec eux. » (*Constitutions Apostoliques*, citées par saint Ephiphane, *Hœres.*, LXX, 10.)

Ce passage des *Constitutions* ne se retrouve plus dans le texte que nous possédons aujourd'hui ; mais il est certain que l'usage des premiers chrétiens a été tel que ce passage l'indique.

de réunion, plus d'indication officielle pour la célébration des fêtes ou pour la confection du calendrier. Dans un tel état de choses, l'ancienne distribution des années embolismiques cessa d'être régulièrement observée, et les Juifs, comme les chrétiens, se contentèrent de suivre la règle générale qui plaçait la limite initiale de la Pâque à l'équinoxe du printemps. Le 25 mars limita la Pâque pendant quelque temps, mais on s'aperçut bientôt que l'équinoxe réel arrivait quelques jours avant le 25 mars, et, vers l'an 196, E. C., le concile de Césarée en Palestine fit remonter la limite initiale de la Pâque au 22 mars (1). D'autres la firent ensuite remonter au 21 et même au 18 mars (2) ; mais, en l'an 325, le concile de Nicée la fixa définitivement au 21 mars pour les chrétiens, et l'on reprit alors l'usage du cycle de 19 ans pour marquer le retour de cette fête.

IV. Au milieu de toutes ces variations, quelques mathématiciens avaient imaginé une autre période luni-solaire composée de 84 années juliennes, et après laquelle ils croyaient pouvoir de nouveau rapporter les néoménies aux mêmes jours de la semaine et aux mêmes jours de l'année julienne. La période de 84 ans aurait eu ainsi tous les avantages du grand cycle de 147 ans inventé par Gamaliel (p. 441-442) ; mais elle n'en avait point la justesse et l'usage de la période de

(1) Les évêques du concile de Césarée déclarent que les trente jours qui séparent le 25 mars du 25 mai étaient consacrés pour la célébration de la Pâque ; mais sur une observation de l'évêque Théophile, ils consentent à faire remonter la limite pascale au 22 mars (voir la lettre de Théophile, *inter opera venerab. Bedæ*, t. I, col. 607, édit. Migne).

(2) Le cycle de saint Hippolyte, composé vers l'an 222, E. C., fait remonter la limite pascale au 18 mars. La Pâque des Juifs peut ainsi tomber le 19 mars et la fête de Pâques des chrétiens le dimanche suivant. Les Juifs adoptèrent en effet cette limite au quatrième siècle de notre ère (voir plus loin, p 475, et aux *notes justificatives* le n° 23).

84 ans dut nécessairement devenir impossible après un intervalle d'un ou deux siècles (1).

V. Tous ces errements ne furent pas sans provoquer de graves controverses, chez les Juifs comme chez les chrétiens. Les plus savants astronomes furent consultés ; la patrologie chrétienne nous a conservé plusieurs documents relatifs à cette grande discussion et l'histoire des Juifs mentionne des discussions semblables. Rabbi Samuel, dit Jarchi ou le lunaire, voulait rétablir l'ancien cycle de dix-neuf ans en donnant à l'année une moyenne de 365 jours et 6 heures. Rabbi Adda trouvait cette durée trop forte. Pour résoudre cette question et toutes celles qui s'y rattachaient, le patriarche Hillel convoqua à Tibériade une assemblée générale de tous les rabbins de l'époque (360, E. C.). C'était un simulacre du concile de Nicée tenu 35 ans auparavant, et cette assemblée se rendit à jamais célèbre par l'établissement du calendrier des Juifs modernes.

VI. La comparaison du nouveau calendrier avec l'ancien, et de plus l'expérience des siècles nous permettent d'apprécier aujourd'hui cette œuvre à sa juste valeur.

« La règle d'Adu, dit Ideler, existait depuis longtemps et Hillel la conserva (2). « La pratique de cette règle

(1) Une période de 84 années juliennes contient 30,641 jours, tandis que 1,039 lunaisons exigent un intervalle de 30,642 jours 12 h. 1/2.

Le cardinal Noris a publié ce cycle luni-solaire d'après un ancien manuscrit et la plus simple vérification montre que ce cycle n'a pu être suivi qu'au quatrième et au cinquième siècle de notre ère. Le cycle fait coïncider sa première néoménie avec le 1er janvier, mais en l'an 46, E. C., premier du cycle, la néoménie tombe trois jours avant le premier janvier ; en l'an 298, l'écart n'est plus que de 21 heures ; et 84 ans plus tard, en l'an 382, la néoménie tombe, en effet, le 1er janvier à 10 h. 5' du matin (mérid. de Paris). Ce cycle place la limite pascale au 18 mars.

Voir Noris, *Epochæ Syro-Macedonum*, p. 450. Voir aussi saint Epiphane, *Hæres.* LXX, 10 et 11 ; et saint Cyrille, *Prolog. pasch.*, 1 et 2.

(2) Voir plus haut, p. 177 et 436.

est le seul reproche que l'on puisse adresser au nouveau calendrier, sous le rapport de l'exactitude. Mais la règle d'Adu existait depuis longtemps dans la secte pharisienne, et son usage devait être au moins facultatif pour le reste du peuple. L'attachement des Pharisiens à leurs anciennes traditions, nous explique suffisamment la conservation de cette règle.

Si la règle d'Adu est antérieure à la réforme d'Hillel, au contraire l'usage de compter les années depuis la création du monde ne paraît pas remonter jusqu'à lui, car cet usage n'a guère été suivi par les Juifs qu'à partir du onzième siècle de l'ère chrétienne. Hillel constitua le cycle, l'année et le mois suivant les éléments astronomiques donnés par Ptolémée dans l'Almageste, et à l'aide du calcul, les rabbins ont dans la suite fait remonter les cycles d'Hillel jusqu'à la création du monde.

VII. L'assemblée de Tibériade ayant eu lieu en l'an 360, elle choisit pour origine du cycle courant la néoménie arrivée le mardi 24 septembre de l'an 344, E. C., à 4 h. 204 *chelakim* (1). Ce choix était conforme aux anciennes règles, suivant lesquelles la première néoménie du cycle devait toujours coïncider avec l'équinoxe d'automne, fixé au 24 septembre julien. Le même jour fut aussi choisi comme date de la tékuphat d'automne (2).

(1) Les 4 h. 204 *chelakim* équivalent à 4 h. 11 minutes 20 secondes.

La néoménie moyenne est en effet arrivée ce même jour (24 sept.) à 4 h. 15' au méridien de Babylone, et à 3 h. 41' au méridien de Jérusalem. On voit par cette comparaison des dates que les néoménies d'Hillel ont été calculées avec une exactitude remarquable.

(2) Hillel passe pour avoir changé les tékuphat ou les époques officielles des saisons ; il accepta simplement les époques vulgaires de son temps et il rapporta les tékuphat au 25 mars, 25 juin, 24 septembre et 24 décembre. Les tékuphat juives arrivent encore aujourd'hui aux mêmes dates dans le calendrier julien, mais douze jours plus tard dans le calendrier grégorien.

La grande et peut-être l'unique différence, entre le nouveau et l'ancien calendrier, consiste dans la distribution des années embolismiques dans le cycle : l'ancienne distribution avait pour effet de maintenir la limite pascale au 2 avril ; Hillel trouva sans doute que de son temps cette limite s'éloignait trop de l'équinoxe du printemps, et, en modifiant le rang des années embolismiques de son cycle, il la fit remonter au 18 mars julien (1).

La durée moyenne des années luni-solaires fut fixée à 365 jours 5 h. 55" ; la durée moyenne des mois à 29 jours 12 h. 44' 3" 20'''. Or cette moyenne est mathématiquement égale à celle des lunaisons astronomiques au troisième siècle de notre ère ; mais par suite de l'accélération séculaire du mouvement de la lune, le mois hébraïque est maintenant plus long de 55 centièmes de seconde que la lunaison réelle.

VIII. L'exactitude remarquable de tous ces éléments nous prouve, à n'en pas douter, qu'il y avait alors, parmi les Juifs, d'habiles astronomes, et nous croyons qu'il en avait toujours été ainsi dès la plus haute antiquité. Les prêtres juifs contemporains de Jésus-Christ devaient avoir conservé les vieilles traditions

Avant Hillel, les anciennes tékuphat tombaient le 7 avril, le 8 juillet, le 7 octobre et le 6 janvier (Scaliger, *De emendat. temporum*). Ces dernières tékuphat paraissent remonter jusqu'à Moïse.

(1) Voir, pour la limite pascale du 18 mars, le n° 23 des *Notes justificatives*. Le mouvement de l'année hébraïque a eu pour effet de faire remonter actuellement cette limite pascale au 15 mars julien ou au 27 mars grégorien.

Les années embolismiques, dans l'ancien cycle, occupaient le rang suivant : 2, 4, 7, 10, 12, 15 et 18 ; les embolismiques du cycle d'Hillel sont, au contraire, les 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e et 19e. L'origine des cycles étant fixée au même jour, 24 septembre, le simple dérangement des années embolismiques a introduit une différence de 15 jours entre la limite pascale de l'ancien calendrier et celle du nouveau.

des astronomes de la tribu d'Issachar (voir p. 460). C'est un prêtre juif du premier siècle de notre ère, l'historien Josèphe, qui, en citant la période de 600 ans, a révélé la science astronomique des anciens patriarches. Babylone et Alexandrie, ces deux grandes écoles de l'astronomie antique, comptaient un grand nombre de Juifs parmi leurs habitants et parmi les savants qui faisaient leur gloire (1). C'est un contemporain de Jésus-Christ, le juif Gamaliel, qui a inventé le grand cycle de 247 ans, le plus satisfaisant qui ait jamais été proposé (voir p. 414). Le disciple de ce même Gamaliel, le célèbre apôtre saint Paul, avait étudié le livre des *Phénomènes* d'Aratus, l'ouvrage le plus célèbre que nous aient laissé sur l'astronomie les Grecs antérieurs à Jésus-Christ, et l'apôtre possédait assez cet ouvrage pour en extraire le passage qu'il citait aux Athéniens : « Et nous-mêmes nous sommes d'une « origine divine. » (*Actes*, XVII, 28 ; *Phénomènes*, au commencem.)

La ruine de Jérusalem, sous Vespasien, interrompit la chaîne grandiose de cette science traditionnelle qui, sauvée des eaux du déluge et des flots de la mer Rouge, avait échappé jusque-là aux tempêtes des révolutions humaines. Mais cette interruption n'est pas de longue durée. Les astronomes juifs reparaissent bientôt, et ils nous laissent une preuve de leur science dans la réforme de leur calendrier. Plus tard, au moyen âge, ce seront des Juifs qui apprendront aux chrétiens cette science des astres depuis longtemps oubliée, et, au milieu du

(1) Saint Epiphane atteste que, de son temps, les Pharisiens excellaient dans la connaissance de l'astronomie et même de l'astrologie ; il cite une partie de la nomenclature de ces sciences dans la langue hébraïque, et, quant au reste, il avoue lui-même qu'il y avait des choses très-difficiles à comprendre, et qu'il ne pouvait expliquer (*Hæres.*, XVI, p. 33).

treizième siècle, les astronomes juifs de Tolède, en Espagne, composeront les tables Alphonsines, si célèbres dans l'histoire de l'astronomie moderne.

Dispersés au milieu des nations, les Juifs ont gardé leur calendrier et leur Bible ; et ces deux monuments sont devant nous, pour nous prouver que ce peuple a possédé les principes de la science, avec les vérités de la révélation.

CHRISTO GLORIA.

NOTES JUSTIFICATIVES

N° 1, PAGE 25.

La date de l'exil d'Hérode le tétrarque.

L'empereur Caïus Caligula a séjourné dans les Gaules depuis le mois de septembre de l'an 39 jusqu'au mois d'août de l'an 40, et c'est après son retour en Italie qu'il exila le tétrarque Hérode Antipas, lequel était alors dans la quarante-quatrième année de son principat.

Tillemont et, après lui, la plupart des historiens placent l'exil d'Antipas avant le séjour de Caligula dans les Gaules, c'est-à-dire avant le mois de septembre de l'an 39. Mais la comparaison des récits de Josèphe et de Philon nous a déterminé à abandonner sur ce point le sentiment du savant critique.

Voici, en effet, ce qui ressort du récit de ces historiens : Le roi Agrippa quitta Rome en l'an 38, dans le courant du mois d'août, pour aller en Palestine prendre possession du petit royaume qu'il venait de recevoir. Il était dans ses Etats lorsque le tétrarque Antipas s'en alla trouver l'empereur Caïus à Baïes, en Campanie. Agrippa l'y suivit bientôt, et l'empereur, ayant exilé Antipas, donna sa tétrarchie à Agrippa.

Josèphe raconte ces faits en deux endroits différents de ses ouvrages (*Antiq.*, XVIII, 9; XIX, 7; *Guerre*, II, 16); il ne sépare jamais l'exil d'Antipas de la donation de ses Etats à Agrippa, et, comme il place cette donation en l'an 4 du règne d'Agrippa, il faut nécessairement qu'elle ait eu lieu après le retour de l'empereur Caïus en Italie, vers la fin de septembre, en l'an 40, E. C. Caïus était alors à Baïes, comme on le voit par Philon (*Legat. ad Caium*).

L'erreur des chronologistes, au sujet de l'exil d'Antipas, vient d'une fausse interprétation d'un texte de Dion Cassius (l. LIX, p. 658). Cet historien dit que le bruit courait parmi les Romains que les rois Antiochus et Agrippa étaient avec l'empereur Caïus pour lui inspirer les mesures les plus tyranniques, et ce passage, placé au milieu de l'expédition de Caïus dans les Gaules, a fait croire que le voyage d'Agrippa à Baïes, ainsi que l'exil d'Antipas, avaient eu lieu auparavant. Aussi Fréret, qui traite ce sujet dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (t. XXI, p. 295 et suiv.), est obligé de violenter le Talmud et le calendrier hébraïque, pour leur faire expliquer la quarante-quatrième année d'Antipas marquée sur les médailles.

Mais cette date est bien explicable, puisque Antipas régnait encore en la quarante-quatrième année après la mort de son père Hérode Ier. Quant au passage de Dion Cassius, il doit s'appliquer à tout le règne de Caïus, comme on le voit par le contexte, et les récits de Josèphe et de Philon prouvent suffisamment qu'Agrippa n'a jamais été dans les Gaules à cette époque.

N° 2, PAGE 81.

L'inscription de Tivoli rapportée à Quirinius.

Cette inscription a été découverte en 1764 à Tivoli, hors de la *Porte Romaine*, elle est aujourd'hui dans le musée de Latran, et Henzen l'a reproduite dans son supplément au recueil d'Orelli, sous le numéro 5366.

Sanclemente et le P. Patrizzi la citent pour établir une double mission de Quirinius en Syrie, et prouver ainsi que ce magistrat a dû occuper cette province à l'époque de la naissance du Sauveur.

Voici cette inscription dans son état de mutilation :

. . . . . .
EGEM. QVA. REDACTA. IN. POT...
AVGVSTI. POPVLIQVE. ROMANI. SENAT...
SVPPLICATIONES. BINAS. OB RES PROSP...
IPSI. ORNAMENTA. TRIVMPH...
PRO. CONSVL. ASIAM. PROVINCIAM. OP...
DIVI. AVGVSTI. ITERVM. SYRIAM. ET. PH. .

Le nom du personnage fait défaut ; mais les fonctions que l'inscription lui attribue sont telles qu'il paraît assez facile de suppléer ce nom.

En effet, ce personnage a fait une guerre heureuse et soumis une nation ; le Sénat lui a accordé pour ses exploits, *deux supplications* et le *triomphe* ; le même personnage a été proconsul d'Asie, sous Auguste, et deux fois légat de Syrie ; enfin le titre de *divus*, donné à l'empereur Auguste dans l'inscription, indiquerait que l'inscription aurait été gravée après la mort de ce prince, et par conséquent que le personnage en question aurait lui-même survécu à Auguste.

Or, parmi tous les légats de Syrie, Quirinius seul a tout à la fois soumis le peuple des Homonades, reçu plusieurs délégations de pouvoirs sur les provinces d'Orient, et survécu à l'empereur Auguste.

Mais on peut objecter que le personnage a bien pu mourir avant l'empereur, et l'inscription être ensuite gravée après la mort de l'un et de l'autre : cette hypothèse permettrait alors de reconnaître dans ce personnage le célèbre Agrippa qui, aussi bien que Quirinius, a parfaitement rempli toutes les fonctions indiquées par l'inscription.

Cette dernière hypothèse est toutefois peu vraisemblable, aussi l'inscription est généralement attribuée à Quirinius, et citée pour confirmer la double mission de ce magistrat en Syrie.

Voici les restitutions que M. Mommsen, de Berlin, propose pour le texte entier de ce document (*Res gestæ divi Augusti*, p. 117).

P. Sulpicius. P. F. Quirinius. cos.

Ici les magistratures inférieures que ce personnage a dû remplir.

PP. proconsul Cretam et Cyrenas provinciam optinuit

Ici les magistratures prétoriennes.

Legatus pr. pr. divi Augusti Syriam et Phœnicem optinens
bellum gessit cum gente Homonadensium
quæ interfecerat Amyntam
*r*EGEM. QUA. REDACTA. IN. POT*estatem dicionemque Divi*
AVGUSTI. POPVLIQVE. ROMANI. SENATVS. *dis immortalibus*
SVPPLICATIONES. BINAS. OB. RES. PROSP*ere gestas et*
IPSI. ORNAMENTA. TRIVMPH*alia decrevit*
PROCONSVL. ASIAM. PROVINCIAM. OP*tinuit legatus pr pr.*
DIVI. AVGUSTI. ITERUM. SYRIAM. ET. PHOE*nicem optinuit.*

N° 3, PAGES 78 et 112.

L'inscription de Venise relative au recensement de Quirinius.

Q. ÆMILIVS. Q. F. PAL. SECVNDVS. CASTRIS. DIVI. AVG. P. SVLPITIO. QVIRINO. LEG. CÆSARIS. SVRIÆ. HONORIBVS. DECORATVS. PRÆFECT. COHORT. AVG. PRÆFECT. COHORT. II. CLASSICÆ. IDEM. JVSSV. QVIRINI. CENSVM. FEC. APAMENÆ. CIVITATIS. MILLIVM. HOMIN. CIVIVM. CXVII. IDEM. JVSSV. QVIRINI. ADVERSVS. ITVREOS. IN. LIBANO. MONTE. CASTELLVM. EORVM. CEPIT. ET. ANTE. MILITIAM. PRÆFECIT. FABRVM. DELATVS. A. DVOBVS. COS. AD. ÆRARIVM. ET. IN. COLONIA. QVÆSTOR. ÆDILIS. II. DVVMVIR. II. PONTIFEX. IBI. POSITI. SVNT. Q. ÆMILIVS. Q. F. PAL. SECVNDVS. F. ET. ÆMILIA. CHIA. LIB. H. M. AMPLIVS. H. F. PAL.

(Voir Orelli, *Inscript. latin.* n° 623, et le supplément de Hensen à ce numéro.)

D'après cette inscription, Quintus Æmilius, officier légionnaire agissant sous les ordres de Quirinus, en Syrie, a reçu des distinctions honorifiques et fait le recensement de la cité d'Apamée, où il a trouvé 117,000 citoyens. Le même, sur l'ordre de Quirinus, a pris un fort sur les Ituréens du mont Liban, etc.

On a objecté contre cette inscription qu'elle porte Quirinus, et non Quirinius. La suppression de l'i est toute naturelle dans le génitif Quirini ; elle l'est moins dans l'ablatif Quirino ; mais on en trouve des exemples (voir notamment une autre inscription relative au même Quirinius et où *Valgo* se trouve mis pour *Valgio* (Henzen, n° 7041, p. 416). On doit aussi observer que l'appellation de Quirinus était vulgaire à Rome, et celle de Cyrinus (nom dérivé de Cyrus) pareillement vulgaire en Asie. La plupart des éditions de Tacite portent même Quirinus au lieu de Quirinius.

On objecte encore que la charge de trésorier, donnée à Quintus Emilius par les consuls, est un anachronisme sous l'empire d'Auguste. Mais les consuls avaient-ils perdu dès lors toute autorité? Ils étaient toujours les présidents officiels du sénat, et le sénat avait conservé le gouvernement de la moitié de l'empire.

Nous croyons, en somme, que les objections faites contre cette inscription ne sont pas des preuves péremptoires contre son authenticité; et, dans tous les cas, quel but aurait eu le faussaire? Le but de prouver que Quirinius a fait *un* recensement en Syrie?

Mais qui en doute? L'historien Josèphe le dit et l'atteste assez clairement; toute la question est de savoir s'il en a fait *deux*, et si le premier a coïncidé avec la naissance du Sauveur avant la mort d'Hérode. Or cette question doit se résoudre par d'autres arguments comme nous l'avons fait.

N° 4, PAGE 139.

Le témoignage rendu par l'historien Josèphe aux miracles de Jésus-Christ.

Nous avons reproduit ce témoignage remarquable de l'historien Josèphe, parce que l'opinion qui l'admet comme authentique nous paraît de beaucoup la plus probable. Eusèbe et une foule d'autres anciens l'ont cité sans jamais soulever le moindre doute contre son authenticité, et il faut aller jusqu'aux protestants du seizième siècle pour trouver la première objection contre ce texte de l'historien juif.

Richard Simon et tous les auteurs de ces objections nous semblent avoir admis surtout une très-fausse idée de Josèphe et des Juifs ses contemporains; car ils supposent *a priori* que cet historien devait nécessairement être hostile à la religion chrétienne, et, en conséquence taire ou nier tout ce qui pouvait lui être avantageux, à l'exemple des sectaires modernes; ils se trompent certainement en pensant ainsi, et Josèphe lui-même nous en donne la preuve, lorsque après avoir raconté la mort de *Jacques, frère de Jésus* (saint Jacques le Mineur), juridiquement condamné par le grand-prêtre Ananus, il ajoute: « *Cette condamnation déplut extrêmement à tous les gens de bien et à tous les observateurs de la loi*; » et il dit ensuite comment cette indignation alla jusqu'à faire immédiatement destituer le grand-prêtre Ananus, l'ennemi des chrétiens (*Antiq.*, xx, 8).

Il y avait donc alors à Jérusalem un parti puissant et nombreux, composé de chrétiens ou d'hommes dévoués aux chrétiens, et ce parti se composait des meilleurs citoyens de la ville, de l'aveu même du prêtre pharisien Josèphe. Les *Actes des Apôtres* et les premiers monuments du christianisme nous apprennent, d'autre part, qu'on pouvait être alors chrétien et juif, tout aussi bien qu'on était juif et pharisien. Aux yeux des païens et des juifs, le christianisme ne fut longtemps qu'une des sectes faisant

partie intégrante du judaïsme, à tel point qu'à Jérusalem *un grand nombre des prêtres du temple obéissaient à la foi du Christ* (*Actes*, VI, 7). Nous ne voyons plus dès lors pourquoi certains esprits ne peuvent concevoir l'idée que Josèphe ait pu écrire rien de favorable à la personne de Jésus-Christ.

Nous croyons même remarquer, dans les écrits successifs de cet historien, une progression marquée vers le christianisme. Ainsi dans son premier ouvrage, *l'Histoire de la guerre des Juifs*, il ne dit rien de Jésus-Christ ni des chrétiens, bien qu'il raconte minutieusement l'histoire d'Hérode, de Pilate et des autres contemporains des Apôtres. Mais dans son *Histoire des Antiquités judaïques*, il parle de la prédication de Jean-Baptiste et de la mort de *Jacques, frère de Jésus*, avec toute la loyauté désirable ; personne n'a jamais élevé le moindre doute sur l'authenticité de ces deux passages de l'historien. Or, si ces passages sont authentiques, ils sont une preuve que Josèphe a dû aussi parler de Jésus-Christ avec la même loyauté. Le paragraphe consacré à Jésus se lie mal avec le contexte du récit. Mais cela ne viendrait-il pas de l'embarras et de l'hésitation de l'historien lui-même, qui tout d'abord aurait omis ce passage pour l'insérer ensuite? Au reste, cette objection ne peut faire une difficulté sérieuse, puisqu'il serait encore plus difficile de supposer que Josèphe n'aurait point parlé de Jésus-Christ, tandis qu'il aurait fait le plus grand éloge de Jean-Baptiste et de saint Jacques.

N° 5, PAGE 160.

Les années du règne de Tibère.

Clément d'Alexandrie est le seul auteur allégué, comme ayant compté les années du règne de Tibère depuis l'époque où ce prince fut associé par Auguste au gouvernement des provinces militaires de l'empire (Pagi, *Critica ad annales Baronii*, anno Chr. 11, p. 8). Dans un endroit de ses écrits (*Stromates*, I, 7), Clément donne en effet à Tibère un règne de 26 ans 6 mois et 19 jours ; tandis que, depuis la mort d'Auguste (19 août 14, E. C.) à celle de Tibère (16 mars 37), il n'y a qu'un intervalle de 22 ans 6 mois et 26 jours. Voilà, dans toute sa force, la citation invoquée par Pagi ; ce qui n'empêche point que partout ailleurs, dans ses écrits, Clément ne date les années du règne de Tibère en les comptant

seulement depuis le décès d'Auguste Mais il suffit des considérations suivantes pour montrer que le passage cité par Pagi renferme une erreur évidente.

1° Ce passage est tiré d'un paragraphe où Clément énumère la durée des règnes successifs des empereurs romains depuis César jusqu'à Commode ; la durée du règne de Tibère fait ainsi partie intégrante de la durée totale des 236 ans que l'auteur dit s'être écoulés dans cet intervalle, et, pour obtenir ce total, aucune des années de Tibère n'a pu faire double emploi avec celles que l'auteur attribue au règne d'Auguste, comme il le faudrait dans l'hypothèse de Pagi.

2° La chronologie donnée par Clément dans ce paragraphe contient encore d'autres erreurs qui ôtent le droit de la citer en preuve : ainsi l'empereur Auguste est supposé n'avoir régné que 46 ans depuis la mort de Jules César, tandis qu'il en a régné réellement 57.

3° Dans l'hypothèse même de Pagi, Clément se serait encore trompé en ajoutant 4 années au règne de Tibère, car l'association de ce prince n'a pas eu lieu plus de 3 ans avant le décès d'Auguste.

L'erreur de Clément ne peut donc prouver en rien que les années du règne de Tibère aient jamais été comptées depuis son association au gouvernement des provinces.

Quant aux médailles de Tibère, elles donnent, il est vrai, le nombre des années de la puissance tribunitienne ou le nombre de fois que le prince a été proclamé *imperator* ; mais jamais elles ne comptent les années de Tibère depuis son association, et ce fait est assez évident pour n'avoir jamais été contesté.

N° 6, PAGES 268 et 269.

Faits évangéliques racontés par saint Luc seul.

Les récits propres à saint Luc seul dans l'histoire évangélique sont les suivants :

La naissance de Jean-Baptiste, celle du Sauveur et son premier voyage pour la Pâque à Jérusalem (I et II integr.) ; la tentative des habitants de Nazareth contre Jésus (IV, 15-30) ; la pêche miraculeuse (V, 1-11) ; la colère des fils de Zébédée contre les Samaritains et l'hésitation d'un disciple du Sauveur (IX, 51-56 ;

61-62), la mission des soixante-douze disciples, la parabole du bon Samaritain et la discussion entre Marthe et Marie (x), la plus grande partie des discours compris dans les chapitres XI et XII, et généralement tous les faits suivants jusqu'au verset 15 du chapitre XVIII, savoir, le meurtre des Galiléens surpris par Pilate, la parabole du figuier stérile, la guérison de la femme courbée, la guérison d'un hydropique, les paraboles de la brebis perdue, de la dragme retrouvée, de l'enfant prodigue, de l'économe infidèle et du mauvais riche, la guérison des dix lépreux, la parabole du juge inique et celle du pharisien et du publicain. Viennent ensuite la justification de Zachée et les larmes répandues sur Jérusalem (XIX, 1-10, 41-44); la discussion des Apôtres sur la primauté, la promesse de l'infaillibilité faite par Jésus à saint Pierre et l'agonie du jardin des Olives (XXII, 24-32 ; 43-44); l'interrogatoire de Jésus devant Hérode le tétrarque, les paroles de Jésus aux femmes qui pleuraient sur ses souffrances et la promesse faite au bon larron (XXIII, 4-16, 27-32, 40-43); enfin l'apparition de Jésus aux deux disciples allant à Emmaüs racontée au long (XXIV, 13-49).

Nous omettons ici tous les détails secondaires que saint Luc ajoute assez souvent aux récits qui lui sont communs avec saint Matthieu et saint Marc.

N° 7, PAGE 268.

Récits communs à saint Matthieu et à saint Luc.

Les récits communs à saint Matthieu et à saint Luc, et qui ne se retrouvent point en saint Marc, ou qui ne s'y retrouvent qu'indiqués sommairement, sont les suivants :

Les prédications de Jean-Baptiste (Matth., III ; Luc, III);

La tentation de Jésus dans le désert (Matth., IV, 1-11 ; Luc, IV, 1-12);

Le sermon sur la montagne (Matth., V, VI, VII ; Luc, *passim*);

La guérison du serviteur d'un centurion (Matth., VIII, 5-13; Luc, VII, 1-7);

La députation envoyée par Jean-Baptiste à Jésus (Matth., XI, 21-26 ; Luc, X, 14-17);

Les discours adressés aux pharisiens à propos de la délivrance d'un possédé sourd-muet (Matth., XII, 24-46 ; Luc, XI, 17-32);

La parabole du levain qui fermente (Matth., XIII, 33-35 ; Luc, XIII, 19-21) ;

La parabole des invités au festin (Matth., XXII, 1-14 ; Luc, XIV, 16) ;

Les malédictions prononcées contre les pharisiens et les scribes Matth., XXIII, 12-39; Luc, XI, 42-54) ;

Et quelques maximes détachées et éparses dans les deux évangiles.

N° 8, PAGES 268 et 269.

Récits communs aux trois premiers évangélistes.

Nous indiquons ici les récits communs aux trois premiers évangélistes, et nous y joignons le numéro des pages où il se trouvent classés dans ces *Etudes* suivant leur ordre chronologique, et avec les observations qui s'y rattachent. Ces faits forment la partie la plus importante de l'histoire du Sauveur. Ce sont :

La mission de Jean-Baptiste, le baptême de Jésus et son séjour au désert, p. 308, l'arrestation de Jean-Baptiste, p. 312, le retour de Jésus en Galilée, p. 314.

La vocation des quatre premiers apôtres, les guérisons opérées dans la maison de saint Pierre, p. 315, la guérison d'un lépreux, p. 318, la tempête sur le lac, la délivrance du possédé de Gérasa, la guérison d'un paralytique, la vocation de saint Matthieu, la guérison de l'hémorrhoïsse et la résurrection de la fille de Jaïre, p. 319, l'épisode des épis cueillis, la guérison d'un hydropique, la délivrance d'un démoniaque sourd-muet, la discussion des scribes avec Jésus, l'arrivée des parents du Sauveur, les paraboles sur la semence, p. 323.

La mort de Jean-Baptiste et la mission des Apôtres, p. 326, la parole d'Hérode Antipas sur les miracles du Sauveur, la Transfiguration, la délivrance d'un possédé et la prédiction de la Passion, p. 333.

Le départ de Jésus en Judée, p. 335, la bénédiction des enfants, la consultation d'un homme riche sur les moyens du salut et le bonheur des pauvres, p. 338, le voyage à Jérusalem avec la prédiction de la mort imminente du Sauveur, la guérison de l'aveugle de Jéricho, p. 339, l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem, p. 340, les vendeurs chassés du temple et les objections des

princes des prêtres contre Jésus, la parabole des vignerons homicides, les demandes insidieuses sur la légitimité du tribut, sur la résurrection, les réponses du Sauveur et son jugement sur la conduite des scribes et des pharisiens, p. 341, la prédiction de la ruine prochaine de Jérusalem et de la fin du monde, p. 342.

La trahison de Judas, la dernière Pâque, l'institution de l'Eucharistie, p. 343, LA PASSION, p. 344-348, la résurrection, et la mission générale des Apôtres, p. 348-352.

N° 9, PAGE 268.

Dans les récits communs aux trois synoptiques, toutes les fois qu'il existe une différence notable entre le récit de saint Marc et celui de saint Matthieu, le troisième évangéliste saint Luc se range du côté de saint Marc, comme on peut le voir par la comparaison des passages suivants :

Les guérisons opérées chez saint Pierre	Matth., VIII, 14-17	— Marc, I, 29-34	— Luc, VI, 38-41
La délivrance des possédés de Gérasa	— VIII, 28-34	— II, 2-20	— VIII, 27-39
La guérison du paralytique	— IX, 2	— II, 3- 4	— VIII, 18-19
La guérison de l'hémorrhoïsse et la résurrection de la fille de Jaïre	— IX, 18-26	— V, 23-43	— VIII, 41-56
La guérison de l'hydropique	— XII, 10	— III, 2- 5	— VI, 7-10
La confession de saint Pierre	— XVI, 13-20	— VIII, 27-30	— IX, 18-21
La bénédiction des enfants, et le malheur des riches	— XIX, 13-30	— X, 13-32	— XVIII, 15-30
La guérison de l'aveugle de Jéricho	— XX, 20-34	— X, 46-52	— XVIII, 35-43
L'entrée de Jésus à Jérusalem	— XXI, 2- 7	— XI, 2- 7	— XIX, 30-35
L'envoi de Pierre et de Jean à Jérusalem	— XXVI, 18-19	— XIV, 13-16	— XXII, 10-14

N° 10, PAGE 268.

Les détails ajoutés par saint Marc au récit de saint Matthieu.

Saint Marc ajoute le plus souvent des détails très-circonstanciés aux récits de saint Matthieu, comme on peut le voir par les

passages suivants et par beaucoup d'autres que nous ne pouvons qu'indiquer ici.

Matth., VIII, 14 : *Et cum venisset Jesus in domum Petri.* — Marc, I, 29 : Et protinus egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis et Andreæ cum Jacobo et Joanne.

Matth., IX, 2 : *Et ecce offerebant ei paralyticum.* — Marc, II, 2-4 : Et auditum est quod in domo esset, et convenerunt multi, ita ut non caperet neque ad januam, et loquebatur eis verbum ; et venerunt ad eum ferentes paralyticum qui a quatuor portabatur ; et, cum non possent offerre eum illi præ turba, nudaverunt tectum ubi erat, et patefacientes submiserunt grabatum ubi paralyticus jacebat.

Matth., IX, 22 : *At Jesus conversus et videns eam dixit.* — Marc, V, 30-34 : Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat : Quis tetigit vestimenta mea ? Et dicebant ei discipuli sui : Vides turbam comprimentem te et dicis : Quis me tetigit? Et circumspiciebat videre eam quæ hoc fecerat. Mulier vero timens et tremens, sciens quod factum esset in se, venit et procidit ante illum, et dixit ei omnem veritatem. Ille autem dixit ei, etc.

Matth., IX, 25 : *Et cum ejecta esset turba, intravit et tenuit manum ejus et surrexit puella.* — Marc, V, 40-43 : Ipse vero, ejectis omnibus, assumit patrem et matrem puellæ et qui secum erant, et ingreditur ubi puella erat jacens. Et tenens manum puellæ, ait illi : *Talitha cumi* ; quod est interpretatum : Puella, tibi dico, surge. Et obstupuerunt stupore magno Et præcepit illis vehementer ut nemo id sciret. Et dixit dari illi manducare.

Voir aussi :

Matth., IV, 22; VIII, 16-32; VIII, 18-24, et VIII, 28-IX, 34; XII, 19;
Marc, I, 20; I, 32-33; IV, 35-38, et V, 1-35; V, 24;

Matth., XII, 15, et 47; XIII, 10; XIV, 16-19 20 et 15-36; XV, 21; XVI, 5 ;
Marc, III, 7-10, et 31; IV, 10; VI, 37-40 43 et 54-56; VII, 24; VIII, 14;

Matth., XVII, 2, 4, 9, et 17-22; XVIII, 1 ; XIX, 14-23; XX, 17-32 ; XXI, 7 ;
Marc, IX, 2, 4, 8, et 19-31; IX, 32-33; X, 14-23; X, 32, 49-50; XI, 4-6;

Matth., XXVI, 18, 43, 56 et 74.
Marc, XIV, 13-15, 40, 50-51 et 72.

N° 11, PAGE 458.

Dans l'histoire de la guerre des Juifs, les dates citées par Josèphe sont empruntées au calendrier julien.

Toutes les fois que l'historien Josèphe cite la date d'un quantième du mois dans ses *Antiquités judaïques*, ces dates sont évidemment comptées d'après le calendrier luni-solaire, puisque les mois juifs désignés nommément sont des mois lunaires. L'historien a coutume, il est vrai, de citer aussi les mois syriens correspondants, et l'on sait que les mois syriens n'étaient alors autres que les mois du calendrier solaire julien; mais, pour éviter toute erreur, il a soin d'ajouter ordinairement les mots κατὰ σελήνην pour marquer que ces mois doivent alors être comptés à la manière des Hébreux, *suivant la lune*.

Dans l'histoire de la *Guerre des Juifs*, au contraire, l'auteur ne cite plus les mois hébraïques; il n'ajoute jamais les mots κατὰ σελήνην, et il est dès lors évident que ces mois sont les mois vulgaires et officiels, c'est-à-dire des mois juliens.

La nature des mois est encore confirmée par les dates mêmes qu'ils expriment. Ainsi : 1° Josèphe (*Guerre*, VI, 31) dit que les Juifs se rassemblaient le 8 xanthique pour célébrer la fête de Pâque (15 nisan). Comme le fait dont il s'agit ici est arrivé l'année qui précéda l'explosion de la guerre, c'est-à-dire en l'an 65, et qu'en cette année-là le 8 avril romain, ou le 8 xanthique syrien coïncidait effectivement avec le 14 ou le 15 du mois lunaire, il est évident que le mois xantique est le même ici pour Josèphe que pour les Syriens d'alors, c'est-à-dire qu'il est complétement identique au mois d'avril julien, et non pas au nisan des Juifs. 2° On obtient le même résultat en observant que l'historien (*Ibid.*, II, 37, 38, 39, 40) fait tomber le premier jour de la fête des Tabernacles (15 thisri) 8 jours seulement avant le 30 hyperbérétée (octobre) de l'an 66. De plus, il énumère ensuite 9 jours distincts entre le 30 hyperbérétée (octobre) et le 8 dius (novembre), ce qui ne pourrait être, si le mois hyperbérétée était lunaire et n'avait pas 31 jours (*Ibid.*). 3° Josèphe fait durer le siége de Jotapat pendant 47 jours, et il compte cette durée depuis le 16 artemisius (mai) jusqu'au premier panemus (juillet). Or, s'il s'agissait ici de mois lunaires n'ayant que 29 ou 30 jours, il serait impossible de

trouver dans cet intervalle les 47 jours indiqués (*Ibid.*, III, 11, 23, 27 et 28).

Il est vrai que le premier panemus se trouve désigné (III, 23) par la *néoménie* de panemus ; mais cette expression ne peut tirer à aucune conséquence ici ; car, en l'année indiquée (13 de Néron, ou 67, E. C.), la néoménie tomba en effet le 1er juillet.

4° La prise de Jérusalem eut lieu le 8 gorpiœus (septembre), suivant Josèphe, et un samedi, selon Dion Cassius ; or, en l'an 70, le 8 septembre fut en effet un samedi.

On pourrait citer encore plusieurs autres preuves du même genre ; mais celles-ci suffisent amplement pour le but que nous nous proposons.

N° 12, PAGE 453.

En l'an 131 *avant l'ère chrétienne, la Pentecôte suivait immédiatement le jour du sabbat.*

Cette année était la dernière du règne d'Antiochus Sidétès, roi de Syrie. Ce prince, après avoir mis le siége devant Jérusalem, fit la paix avec le grand-prêtre Hircan, qui l'accompagna ensuite dans une expédition contre les Parthes. Josèphe cite à ce sujet Nicolas de Damas. « Cet historien, dit-il, rend témoignage de ce fait, dans ses écrits, car voici ses propres paroles : « Le roi Antiochus, après avoir fait ériger un trophée sur les bords du « fleuve Lycus, en souvenir de la victoire qu'il avait remportée « contre Indate, général des Parthes, séjourna deux jours au « même lieu, sur la prière du juif Hircan, et à cause d'une fête « pendant laquelle il n'est pas permis aux Juifs de se mettre en « marche. » Et Josèphe ajoute : « Ce fait est bien exact, car la fête de la Pentecôte tombait après le sabbat, et il ne nous est permis de voyager ni le jour du sabbat ni le jour de cette fête. Quelque temps après, Antiochus ayant livré bataille au roi des Parthes, Arsaces, il fut vaincu et tué (*Antiq.*, XIII, 16). »

L'année où tous ces faits s'accomplirent est bien l'an 131 avant l'ère chrétienne, comme on le voit dans l'*Art de vérifier les dates*. Mais il y a une difficulté sur l'occurrence de la Pentecôte : suivant les Caraïtes, cette fête doit toujours tomber le lendemain du sabbat, et alors le fait cité aurait pu arriver le samedi 31 mai, aussi bien que le samedi 24 mai, date incertaine qui ne pour-

rait prouver l'accord des mois civils avec le cours de la lune. Mais le grand-prêtre Hircan et les Juifs qui l'accompagnaient ne pouvaient suivre le système des Caraïtes, car Josèphe atteste (*Antiq.*, III, 10) que la Pentecôte se célébrait toujours le cinquantième jour après la Pâque, et c'est aussi à cette date invariable que les Talmudistes la célèbrent de nos jours. Lors même que l'on objecterait que la coutume attestée par Josèphe aurait été particulière à la secte des Pharisiens, il serait encore certain qu'Hircan et les siens l'auraient observée en l'an 131 ; car le même historien (*Antiq.*, XIII, 18) nous apprend que le grand-prêtre Hircan, ainsi que la majorité du peuple, suivait alors les règles de cette secte.

N° 13, PAGE 454.

En l'an 65, E. C., *le* 14 *nisan, ou la veille de la Pâque, tomba le* 8 *avril.*

Voici le texte de Josèphe : Τοῦτο δὲ ἡνίκα πρὸ τῆς ἀποστασέως καὶ τοῦ πρὸς τὸν πόλεμον κινήματος, ἀθροιζομενοῦ τοῦ λαοῦ πρὸς τὴν τῶν ἀζυμῶν ἑορτήν, ὀγδόη δ'ἦν Ξανθικοῦ μηνὸς, κατὰ νυκτὸς ἐννάτην ὥραν τοσοῦτον φῶς περιέλαμψε τὸν βωμὸν καὶ τὸν ναὸν ὡς δοκεῖν ἡμέραν εἶναι λαμπράν, κ. τ. λ.

« Le fait suivant eut lieu avant la révolte et l'ouverture des hostilités, lorsque le peuple se rassemblait pour la fête des Azymes (or c'était le 8 du mois xanthique) : vers la neuvième heure de la nuit, l'autel et le temple furent environnés d'une telle lumière que l'on aurait cru être dans tout l'éclat du jour (*Guerre*, VI, 31). »

Le peuple se rassemblait le soir du 14 nisan pour manger la Pâque ; mais la nuit, dont la date est rapportée au 8 xanthique, est-elle rapportée ici au jour précédent ou au jour suivant? Nous croyons qu'elle doit être attribuée au jour précédent et voici pourquoi :

Dans l'histoire de la guerre des Juifs, Josèphe compte le temps à la manière des Syriens (voir p. 470, note 11) ; et les Syriens d'alors, comme les Égyptiens et les Grecs, faisaient commencer le jour civil le matin au lever du soleil, de telle sorte que la nuit du 14 au 15 nisan appartenait au 14. Josèphe, en parlant du jour où le peuple se rassemblait, et qui était le 14 nisan, ou le 8 xanthique en l'an 65, a dû aussi rapporter à la même date la nuit suivante.

N° 14, PAGE 460.

En l'an 66, E. C., *la fête de la Xylophorie, fixée au* 5 *du mois d'ab, tomba à Jérusalem le* 14 *août.*

Josèphe (*Guerre*, II, 31) dit que le lendemain de la xylophorie fut, cette année-là, le 15 loüs (août).

La première xylophorie tombait le 1er nisan, la seconde le 20 thammuz, et la troisième le 5 ab (voir *Mémoire sur le calendrier hébraïque*, par M. Martin d'Angers, 1863, p. 371). Celle qui tombait le 15 loüs, en l'an 65, ne peut être que la troisième.

N° 15, PAGE 460.

En l'an 66, E. C., *le premier jour de la fête des Tabernacles tomba le* 22 *octobre.*

Ce fut en effet le premier jour de la fête des Tabernacles que les Juifs attaquèrent l'armée de Cestius. Josèphe désigne clairement ce jour quand, après avoir dit que l'on célébrait alors la fête des Tabernacles, il ajoute, en parlant du jour même de l'attaque : « Ἦν γὰρ δὴ τὸ μάλιστα παρ'αὐτοῖς θρησκευόμενον σάββατον. Or, c'était le jour de repos le plus religieusement gardé par les Juifs (*Guerre*, II, 37). » A la suite de cette journée, Cestius, d'après Josèphe (*ibid.*, 37, 38, 39 et 40), s'arrêta trois jours à Béthoron, attaqua les Juifs le quatrième, et puis alla camper à Scopus où il s'arrêta encore 3 jours, et enfin, le quatrième jour après cette nouvelle halte, il attaqua la ville. « Or, dit l'historien, c'était le 30 hyperbérétée. »

Il s'était donc écoulé 8 jours commencés entre cette dernière attaque et la première ; celle-ci doit donc avoir eu lieu le 22 octobre, et c'était le premier jour de la fête (15 thisri).

N° 16, PAGE 460.

En l'an 70, E. C., *la Pâque ou le* 15 *nisan tomba le* 14 *avril.*

Voici le texte de l'historien : Τῆς τῶν ἀζυμῶν ἐνστάσης ἡμέρας τεσ-

σαρεσκαιδεκατῇ ξανθικοῦ μηνὸς ἐν ᾗ δοκοῦσιν Ἰουδαῖοι τὸν πρῶτον ἀπαλλαγῆναι καίρον Αἰγυπτιῶν, οἵ μεν περὶ τὸν Ἐλεαζαρον, κ. τ. λ.

« Le jour des Azymes étant arrivé, le quatorzième du mois xanthique, jour qui est pour les Juifs l'anniversaire de leur première délivrance en Egypte, les gens d'Eléazar, etc. (*Guerre*, v, 11). »

Comme Josèphe compte les quantièmes du mois sur le calendrier des Syriens ; on comprend que le 14 xanthique (avril) doit correspondre ici *au* 15 *nisan, premier jour des Azymes* (Josèphe, *Antiq.*, III, 10).

N° 17, PAGE 465.

Fixation des néoménies.

Voici quelles sont les traditions des Juifs modernes touchant la méthode employée pour la fixation des néoménies avant la réforme du calendrier hébraïque.

« Le texte de la loi, dit Munk, ne dit rien sur la fixation des néoménies ; mais l'usage rapporté par la tradition est très-simple et naturel, et remonte sans doute à une haute antiquité. Comme les Hébreux n'avaient pas de calcul astronomique, les néoménies ne pouvaient être fixées que par l'observation matérielle de la nouvelle lune, et comme celle-ci ne pouvait s'observer que vers le soir, le sacrifice se célébrait le lendemain de l'observation, qui était considéré comme le premier jour du mois. Le trentième jour de la lune, on recevait, jusque dans l'après-midi, le témoignage de ceux qui pouvaient avoir découvert la nouvelle lune le 29 au soir, et, s'il en était temps encore, on célébrait la néoménie ce même jour ; mais si aucun témoignage n'arrivait à temps, le lendemain du 30 était célébré sans aucune observation préalable. Cet usage est suivi encore maintenant par les Caraïtes du Caire et de Jérusalem, qui n'ont pas adopté le calcul astronomique des rabbins. On annonçait la nouvelle lune par de grands feux allumés sur les hauteurs, qui se reproduisaient de distance en distance ; mais plus tard on expédia des courriers dans les provinces parce que les Samaritains allumaient quelquefois des feux afin de tromper les Juifs par un faux signal (Munk, *la Palestine*, p. 184. »

L'usage ici décrit par Munk, d'après le Talmud, a sans doute régné parmi les Juifs de la Palestine durant les temps difficiles qui

s'écoulèrent entre la ruine de Jérusalem et l'établissement du calendrier d'Hillel. La connaissance des anciennes règles s'était alors perdue, et les Juifs durent se contenter des moyens les plus vulgaires pour reconnaître le cours des temps et l'échéance de leurs fêtes, comme le font encore aujourd'hui les Caraïtes. Mais on ne trouve aucun vestige de l'usage indiqué par le Talmud, ni dans Josèphe, ni dans Philon, et encore moins dans la Bible. Nous croyons toutefois qu'avant la ruine de Jérusalem, les astronomes juifs ont dû faire de fréquentes et minutieuses observations, pour établir et vérifier leur calcul; mais il est certain qu'ils n'attendaient pas, généralement du moins, l'apparition de la première phase, pour faire annoncer l'échéance de la néoménie. Nous remarquons aussi qu'Hillel, en déterminant les éléments du nouveau calendrier, a fait concorder aussi exactement que possible la néoménie hébraïque avec la néoménie astronomique. La règle pharisienne de Badu dérange seule cette concordance.

N° 18, PAGE 470.

Limite initiale de la Pâque juive

L'équinoxe du printemps a toujours passé pour être la limite initiale de la Pâque chez les juifs, comme chez les chrétiens.

Voici le texte de Moïse : *Observa mensem novarum frugum et verni primum temporis, ut facias Phase Domino Deo tuo,* etc. (*Deuteron.*, XVI, 1).

Josèphe s'exprime ainsi sur le même sujet (*Antiq.*, III, 10) : « Au mois de xanthique, qui est pour les Juifs le mois de nisan et le premier de l'année, le quatorzième jour de la lune, lorsque le soleil est dans le signe du Bélier, au même temps que nos pères autrefois sortirent de l'Egypte et de la servitude, la Loi nous ordonne de renouveler le même sacrifice qu'ils firent alors et qui est appelé la Pâque; nous célébrons cette fête et mangeons la victime dans chacune de nos familles, sans rien réserver pour le lendemain, qui est le quinzième jour du mois et le premier de la fête des Azymes ou pains sans levain, fête qui vient immédiatement après la Pâque et dure sept jours. »

Suivant ce texte, le 14 nisan des Juifs devait alors tomber régulièrement dans le mois julien de xanthique (avril), puisque Josèphe ne fait pas suivre la désignation de ce mois des mots accoutumés : κατὰ σελήνην. Mais cette première indication est modifiée par

celle qui la suit et, d'après laquelle, la Pâque ne peut avoir lieu avant l'arrivée du soleil dans le signe du Bélier. Cette nouvelle indication est assez complexe; car, en vertu de la précession des équinoxes, l'entrée du soleil dans le signe du Bélier retarde chaque année de quelques minutes et rétrograde d'un degré en 72 ans. Elle n'a réellement coïncidé avec l'équinoxe qu'à l'origine de l'ère chrétienne, et aujourd'hui elle a déjà rétrogradé de 25 degrés dans le signe des Poissons. Toutefois le texte de Josèphe ne paraît pas devoir être entendu avec toute la rigueur d'une définition astronomique. Pline (*Hist. natur.*, II, 19) et Columelle (*De re rustica*, IX, 14), contemporains de Josèphe, croyaient que le soleil entrait dans le signe du Bélier le 17 ou le 18 mars julien; telle était en effet la date que donnait une ancienne observation faite par Méton vers l'an 430 avant l'E. C. Certes la Pâque juive tombait toujours après cette date; elle était même loin de l'atteindre, et cette limite, entendue dans un sens rigoureux, est contradictoire avec la première indication de Josèphe et avec des faits positifs (voir p. 466).

Le vrai sens de ces textes de Josèphe est assez incertain. Voici d'autres indications : « Moïse, dit Philon, place le premier mois de l'année à l'équinoxe du printemps. Je crois qu'il a choisi cette époque parce que l'équinoxe vernal présente une image sensible de la création du monde... La solennité des azymes est fixée au 15 de ce mois, lorsque la lune brille dans sa plénitude, afin, sans doute, que toute la durée de ce jour soit éclairée (*De septenario et fest.*, p. 1190). »

Ici Philon ne dit pas clairement si l'équinoxe du printemps est la limite initiale du 15 nisan ou du 1er nisan lui-même. Dans le troisième siècle avant l'ère chrétienne, les deux Agathobule s'exprimaient ainsi : « Tous doivent immoler la Pâque après l'équinoxe vernal au milieu du premier mois, et on reconnaît ce temps lorsque le soleil parcourt la première section du cercle solaire qu'on a appelée zodiaque. — Le juif Aristobule (qui passe pour avoir été l'un des auteurs de la version des Septante) ajoute que, pour la célébration de la Pâque, il faut que la lune, aussi bien que le soleil, parcoure la section équinoxiale. » (Textes cités par Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 32). Cette dernière indication, malheureusement trop laconique dans le texte d'Eusèbe, nous paraît renfermer un sens assez exact. Voici en effet comment nous croyons devoir la comprendre : la première section du zodiaque ou la section équinoxiale était dès lors le signe du Bélier, et l'entrée du

soleil dans ce signe avait lieu le 20 mars au temps d'Aristobule ; mais la lune au printemps ne parcourt le signe du Bélier qu'à l'époque de sa conjonction avec le soleil ; donc cette conjonction ou cette néoménie du mois pascal de nisan ne pouvait avoir lieu avant le 20 mars, et par suite la Pâque elle-même ou le 15 nisan ne pouvait tomber avant le 3 avril

Cette dernière date aurait ainsi été la limite initiale de la Pâque au temps d'Aristobule.

Toutefois la limite qui ressort le plus naturellement de tous ces textes est celle de l'équinoxe du printemps, et le concile de Nicée l'a choisie de préférence à toute autre.

L'équinoxe réel nous paraît même avoir limité la Pâque, dès le temps de Moïse. Il tombait alors du 5 au 6 avril de l'année julienne proleptique, et Moïse ayant fixé à cette date la tékuphat du printemps avec la limite initiale de la Pâque (15 nisan), la tékuphat est en effet restée à cette même date jusqu'à la réforme d'Hillel (voir p. 443) ; mais la succession des cycles luni-solaires a eu nécessairement pour effet de faire remonter la limite pascale du 6 au 1er avril, ou de 5 jours, pour un laps de 15 à 18 siècles, et nous trouvons en effet qu'en l'an 52, E. C., la Pâque a dû tomber réellement le 2 avril. Mais, dans le même temps, l'équinoxe, par un mouvement plus rapide, était remonté jusqu'au 23 mars.

Moïse ayant fixé la limite pascale à l'équinoxe du printemps, et cette époque se trouvant même implicitement désignée dans la Bible, on conçoit dès lors que toutes les traditions juives aient dû la reproduire, bien que, par le laps des siècles, il se fût introduit un intervalle de quelques jours entre l'équinoxe réel et la limite pascale reçue au temps Jésus-Christ.

No 19, PAGE 466.

Avant la ruine de Jérusalem, les Juifs n'ont point transféré la Pâque d'un mois à l'autre pour les futiles raisons qu'indique le Talmud.

La loi de Moïse permettait aux individus qui, à l'époque du 15 nisan, auraient été empêchés de participer à la Pâque, de manger l'agneau pascal le 15 du mois suivant, second mois de l'année sainte (*Nombres* IX, 10-11). Ce texte de la loi ne concerne que les individus et n'autorise pas à transférer la fête pour tout le peuple. Mais nous lisons au second livre des *Paralipomènes* (XXX, 2, 3) :

« Le roi (Ezéchias), les princes de la nation et tout le peuple de Jérusalem s'étant rassemblés, on décida de faire la Pâque le second mois, car on n'avait pu la faire en son temps, le nombre des prêtres sanctifiés étant insuffisant, et le peuple ne s'étant pas encore réuni à Jérusalem. »

Cette translation de la Pâque, sous le règne d'Ezéchias, est présentée dans l'histoire juive, comme un fait unique en son genre et, de plus, elle prouve qu'il y avait dès lors chez les Juifs un calendrier soumis à des règles fixes ; autrement, au lieu de transférer la Pâque, il aurait été bien plus simple de rapporter au second mois le commencement de l'année. Il n'en fut rien cependant et le second mois resta le second mois bien qu'on y eût transféré la fête.

Mais le Talmud, qui trouve des exceptions à toutes les règles, énumère un certain nombre de cas dans lesquels l'ancien sanhédrin aurait pu ajouter à volonté un treizième mois et retarder ainsi non-seulement la Pâque, mais aussi toute l'année (*Gémara*, *Synedr.*, ch. I, § 2, et Moïse Maim. *De consecr. kalendarum*, IV, 2). On conçoit qu'une telle faculté mise en pratique aurait eu pour effet de jeter dans la plus grande incertitude tout le calendrier. On cite même, d'après le Talmud, une lettre circulaire par laquelle un président du sanhédrin, Rabbi Gamaliel, notifie l'intercalation officielle d'un treizième mois afin de retarder ainsi l'échéance de la Pâque jusqu'à la maturité des moissons (voir *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. XXI, p. 240). Mais rien n'empêche que les intercalations, même régulières, aient été autrefois notifiées dans cette forme. Remarquons aussi que la lettre en question a dû être écrite après la ruine de Jérusalem, lorsqu'il n'y avait plus de grand-prêtre parmi les Juifs. Car, avant la ruine de Jérusalem, le sanhédrin aurait eu pour président naturel le grand-prêtre et non Rabbi Gamaliel. Cette lettre ne prouve donc absolument rien contre la régularité des intercalations périodiques et contre la limite pascale du 2 avril, avant la ruine de Jérusalem.

Faut-il rapporter à quelqu'une de ces exceptions talmudiques les Pâques célébrées plus d'un mois après l'équinoxe (voir p. 465)? Un examen sérieux nous a fait rejeter cette opinion. Le Talmud mérite peu de foi pour les temps qui précèdent la ruine de Jérusalem, et la pratique dont il parle n'a pu exister que dans l'intervalle qui sépara la destruction du temple par Titus de l'établissement du calendrier d'Hillel, alors que le sanhédrin de Tibériade réglait à son gré la célébration des fêtes juives. Rabbi Akiba

aurait même fait intercaler alors un treizième mois à la fin de deux années consécutives (Basnage, *Hist. des Juifs*, t. v, p. 235).

Pour les temps antérieurs à la ruine de Jérusalem, la Bible et l'histoire supposent toujours que les années ont suivi un cours régulier. On rencontre même des cas difficiles où les Juifs auraient certainement dû transférer leur Pâque, si les exceptions du Talmud eussent été admises, notamment en l'an 65 avant l'E. C., et en l'an 70, E. C. : les prêtres, alors assiégés dans le temple, ne songent point à transférer la Pâque ou à retarder d'un mois l'échéance du nouvel an (Josèphe, *Antiq.*, XIV, 3, et *Guerre*, V, 11). C'est dire assez qu'ils ne l'ont point fait dans les circonstances ordinaires. Enfin, si jamais le calendrier juif a dû suivre des règles exactes et sans exceptions, c'est au siècle de Jésus-Christ, lorsque les Juifs venaient par milliers des provinces les plus éloignées de l'ancien monde célébrer la Pâque à Jérusalem. Une translation irrégulière aurait alors apporté le plus grand trouble dans les pèlerinages, et un tel inconvénient la rendait moralement impossible.

En somme, la casuistique du Talmud touchant la translation de la Pâque nous paraît aussi apocryphe que ses récits sur la manière de reconnaître les nouvelles lunes avant la ruine du temple.

N° 20, PAGE 465.

En l'an 37, E. C., *la Pâque a coïncidé avec la pleine lune du* 18 *avril.*

Josèphe raconte que le gouverneur de Syrie, Vitellius, étant venu à Jérusalem pour la fête de Pâque, il reçut la nouvelle de la mort de Tibère quatre jours après son arrivée (*Antiq.*, XVIII, 7). Tibère mourut le 16 mars de l'an 37, E. C., et la nouvelle de sa mort ne put arriver à Jérusalem que dans le courant du mois d'avril. La Pâque doit donc se placer nécessairement dans le courant de ce mois, et coïncider avec la pleine lune qui tombe en effet, cette année-là, le 18 avril. Vitellius aura appris la mort de Tibère le quatrième jour de la fête ou le 21 avril, 36 jours après l'événement.

N° 21, PAGE 476.

En l'an 69, *la Pâque a dû coïncider avec la pleine lune du* 24 *avril.*

Nous déduisons cette donnée d'un récit de Josèphe qui la suppose implicitement (*Guerre*, VIII, 31). Cet historien raconte que

Jésus, fils d'Ananus, continua pendant sept ans et cinq mois à lancer les plus sinistres malédictions contre Jérusalem, et cet intervalle se trouve compris depuis les Tabernacles (15 thisri) de l'an 62 jusqu'à l'époque où Jésus fut tué durant le siége de la ville. Le siége commença au printemps de l'an 70 et peu de jours avant la Pâque (14 avril). Ainsi Josèphe a dû compter les sept années jusqu'aux Tabernacles de l'an 69, et cette fête a dû coïncider avec la pleine lune du 19 octobre, puisque l'historien ne met qu'un intervalle de cinq mois entre elle et la mort de Jésus arrivée peu avant le 14 avril 70; mais d'autre part la Pâque arrive invariablement 6 mois lunaires avant les Tabernacles (19 octobre) et ainsi, en l'an 69, la Pâque a dû coïncider avec la pleine lune du 24 avril et non avec celle du 26 mars.

N° 22, PAGE 472.

Analogie des cycles de Calippe avec ceux de Méton.

Dans le cycle lunaire de Méton, la limite *finale* du premier hécatombéon est rejetée après le 22 juillet, et, dans celui de Calippe, cette même limite s'arrête au 15 juillet (*Mémoires de l'Acad. des sciences*, t. XXII, p. 429, 447, 445). Quel est le motif d'une modification aussi grave ? Nous n'en voyons pas d'autre que celui d'accorder le calendrier grec avec le calendrier chaldéen.

Quant à la distribution des années embolismiques, nous croyons que Méton et Calippe ont suivi la même règle. En effet, M. Biot (*ibid.*, p. 433, 434) pense que le cycle de Méton a dû commencer un an après la date de l'an 432 (avant l'E. C.) ou le 5 juillet de l'an 431; or, d'après cette opinion qui nous semble certaine, les années embolismisques sont toutes celles dont le jour initial remonte avant le 5 juillet, et ces années occupent dans le cycle les rangs qui suivent 2, 4, 7, 10, 12, 15 et 18.

Pareillement Calippe ayant fait commencer la première année de ses cycles le 28 juin de l'an 330 (avant l'E. C.), les années embolismiques furent toutes celles dont le premier jour remontait avant le 28 juin, c'est-à-dire les 2e, 4e, 7e, 10e, 12e, 15e et 18e, etc., de la période calippique (voir le tableau V à la fin du volume).

Telle était la vraie distribution des années embolismiques dans les anciens cycles.

N° 23, PAGES 473 et 475.

Les trois espèces d'équinoxes.

On peut distinguer trois espèces d'équinoxes : l'équinoxe vrai, l'équinoxe moyen et l'équinoxe apparent. L'équinoxe vrai a lieu lorsque le soleil se trouve dans le plan de l'équateur terrestre; cet équinoxe arrivait le 21 mars au quatrième siècle, et le concile de Nicée choisit cette date pour limiter la Pâque. L'équinoxe moyen est celui qui sépare l'année en deux parties égales à partir de l'équinoxe d'automne, et, lorsque l'équinoxe d'automne était fixé au 24 septembre, l'équinoxe moyen du printemps tombait nécessairement le 25 mars. Enfin l'équixoxe apparent a lieu lorsque le soleil reste exactement 12 h. au-dessus de l'horison, et 12 h. au dessous. En vertu de la réfraction atmosphérique, cet équinoxe apparent a lieu trois jours avant l'équinoxe réel du printemps, et tombe le 18 mars, lorsque l équinoxe réel est le 21. La date correspondante au 18 mars julien avait même été proposée par Méton quatre siècles avant notre ère.

Parmi ces trois équinoxes, Hillel prit le premier (18 mars) pour limiter la Pâque et le dernier (25 mars) pour y placer la tékuphat du printemps.

CYCLE DE RABBI ADDA.

Voici le cycle que Rabbi Adda voulait restaurer parmi les Juifs au commencement du quatrième siècle de notre ère :

Année	1	1er nisan,	2 avril.	Année	11	1er nisan,	12 avril.
—	2	—	22 mars.	—	12	—	1 avril.
—	3	—	10 avril.	—	13	—	21 mars.
—	4	—	30 mars.	—	14	—	9 avril.
—	5	—	19 mars.	—	15	—	29 mars.
—	6	—	7 avril.	—	16	—	16 avril.
—	7	—	27 mars.	—	17	—	6 avril.
—	8	—	15 avril.	—	18	—	26 mars.
—	9	—	4 avril.	—	19	—	14 avril.
—	10	—	24 mars.				

Ce cycle donne absolument les mêmes dates que celui que nous avons restauré d'après les données historiques. La seule

différence, c'est que la première année du cycle de Calippe est la quatrième pour Rabbi Adda.

Basnage, qui cite ce cycle (*Hist. des Juifs*, t. v, p. 236), paraît l'avoir trouvé dans les œuvres de Moïse Maïmonide. Le cycle de Rabbi Adda est une remarquable confirmation de notre système. R. Adda n'aurait pas imaginé de retarder la limite initiale de la Pâque au 2 avril, si cette limite n'eût pas été conforme aux anciennes traditions.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE L'AN 8 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE A L'AN 70 DE CETTE ÈRE.

Voir, pour le détail des faits, les chapitres II et III de la quatrième partie de ces *Études*, p. 291-374.

Ère chrét.	Période julienne	
—8	4706	Recensem. des citoyens romains. Concept. de Jean-Bapt.
7	4707	Le 25 mars, incarnation du Verbe ; 25 décembre, Nativité.
6	4709	Au commencement de l'année, adoration des Mages.
—4	4710	Mort d'Hérode et retour de la sainte famille à Nazareth.
+6	4719	A la fin de l'année, réduct. de la Judée en province romaine.
7	4720	Jésus, âgé de 12 ans, vient à Jérusalem pour la Pâque.
29	4742	Commencement de la prédication de Jean-Baptiste. Jésus est baptisé dans le courant de l'automne.
30	4743	Première année de la prédication divine.
31	4744	Deuxième année de la prédication divine.
32	4745	Troisième année de la prédication divine.
33	4746	Le vendredi 3 avril, Jésus meurt sur la croix ; il ressuscite le 5 avril. L'Ascension a lieu le 14 mai, et la Pentecôte le 24 mai.
34	4747	Première persécution ; conversion de saint Paul.
36	4749	Baptême du centur. Corneille ; fin des 70 semain. de Daniel.
42	4755	Captivité et délivrance de saint Pierre à Jérusalem.
48	4761	Concile de Jérusalem.
57	4770	Captivité de saint Paul à Jérusalem.
64	4777	Première persécution.
67	4780	Martyre des apôtres Pierre et Paul.
70	4783	Ruine de Jérusalem et du temple.

OBSERVATIONS

POUR L'INTELLIGENCE DES TABLEAUX.

1° Chaque tableau reproduit un cycle de 19 ans, et les quatre premiers tableaux comprennent ainsi une période de 76 ans, de l'an 4707 à l'an 4733, P. J.

2° Les heures sont comptées sur le méridien de Jérusalem et suivant le style hébraïque, lequel fait commencer le jour civil 6 h. avant minuit (v. p. 459).

3° Les dates des néoménies et des saisons ont été calculées d'après les tables astronomiques de Largeteau. Ces tables se trouvent dans le tome XXII des *Mémoires de l'Académie des sciences* (année 1850), p. 467-523.

4° Dans les quatre premiers tableaux, nous avons restitué le calendrier hébraïque et les dates pascales d'après le système indiqué et justifié précédemment, p. 460-472 ; ce système est celui que Rabbi Adda voulait rétablir parmi les Juifs au quatrième siècle (E. C.).

5° Le premier jour du mois de Thisri coïncide avec celui de la néoménie moyenne de ce mois, quand celle-ci tombe dans les 18 premières heures du jour, et il coïncide avec le jour suivant, quand la néoménie tombe dans les 6 dernières heures.

Le premier Nisan tombe régulièrement 177 jours avant le premier Thisri, et il s'ensuit que le premier Nisan coïncide avec le jour de la néoménie moyenne, lorsque celle-ci arrive avant 13 h. 36' et il coïncide avec le jour suivant, lorsqu'elle arrive après 13 h. 36'

Nous avons adopté cette règle dans nos calculs parce que c'est celle que suivent les Juifs modernes, et parce qu'elle est conforme aux vérifications faites sur les dates anciennes, p. 460-463.

6° Dans les 4 premiers tableaux la dixième colonne donne la date initiale de toutes les années grecques d'une période de 76 ans. Ces dates sont identiques à celles que donne M. Biot, excepté la deuxième dans chaque tableau.

TABLEAU I. — RESTITUTION DU CALENDR

ÈRE CHRÉTIENNE	PÉRIODE JULIENNE	Lettre dominicale	NISAN NÉOMÉNIE VRAIE	NISAN NÉOMÉNIE MOYENNE	NISA 1er DU MO
av. l'ère chr. 7	4707	D	31 mars, 4 h. 15'	31 mars, 0 h. 31'	31 ma
6	4708	C	20 mars, 5 h. 45'	20 mars, 9 h. 19'	20 ma
5	4709	BA	7 avril, 1 h. 45'	7 avril, 6 h. 52'	7 avr
4	4710	G	27 mars, 11 h.40'	27 mars, 15 h.41'	28 ma
3	4711	F	15 avril, 11 h. 29'	15 avril, 13 h.13'	15 avr
2	4712	E	5 avril, 4 h. 27'	4 avril, 22 h. 2'	5 avr
1	4713	DC	24 mars, 19 h.45'	24 mars, 6 h. 51'	24 ma
apr. l'ère chr. 1	4714	B	12 avril, 17 h.10'	12 avril, 4 h. 23'	12 avr
2	4715	A	1 avril, 22 h.52'	1 avril, 13 h.12'	1 avr
3	4716	G	21 mars, 23 h.28'	21 mars, 22 h. 1'	22 ma
4	4717	FE	8 avril, 16 h.48'	8 avril, 19 h.34'	9 avr
5	4718	D	28 mars, 22 h.20'	29 mars, 4 h. 22'	29 ma
6	4719	C	16 avril, 20 h.30'	17 avril, 1 h. 55'	17 avr
7	4720	B	6 avril, 11 h.16'	6 avril, 10 h.44'	6 avr
8	4721	AG	26 mars, 4 h. 28'	25 mars, 19 h.32'	26 ma
9	4722	F	14 avril, 4 h. 2'	13 avril, 17 h. 5'	14 avr
10	4723	E	3 avril, 14 h.56'	3 avril, 1 h. 54'	3 avr
11	4724	D	23 mars, 18 h.37'	23 mars, 10 h.42'	23 ma
12	4725	CB	10 avril, 11 h. 0'	10 avril, 8 h. 15'	10 avr

BRAÏQUE. — ANNÉES 4707-4726, P. J.

PAQUE LÉGALE		PAQUE des PHARISIENS		5e PÉRIODE CALIPPIQUE	1er HÉCATOMBÉON	1er THISRI DES HÉBREUX
ardi	14 avril	—	14	20e *année*	28 juin	24 septembre
amedi	3 avril	—	3	21,emb.	18 juin	13 septembre
endredi	21 avril	Samedi	22	22	6 juillet	1 octobre
Iercredi	11 avril	Jeudi	12	23,emb.	25 juin	21 septembre
undi	29 avril	Mardi	30	24	14 juillet	9 octobre
amedi	19 avril	—	19	25	3 juillet	29 septembre
Iercredi	7 avril	Jeudi	8	26,emb.	22 juin	17 septembre
Iardi	26 avril	—	26	27	11 juillet	6 octobre
amedi	15 avril	—	15	28	30 juin	25 septembre
eudi	5 avril	—	5	29,emb.	19 juin	15 septembre
Mercredi	23 avril	Jeudi	24	30	7 juillet	3 octobre
Dimanche	12 avril	—	12	31,emb.	27 juin	22 septembre
Samedi	1 mai	—	1 mai	32	15 juillet	11 octobre
Mercredi	20 avril	Jeudi	21	33	5 juillet	30 septembre
Lundi	9 avril	Mardi	10	34,emb.	23 juin	19 septembre
Dimanche	28 avril	—	28	35	12 juillet	8 octobre
Jeudi	17 avril	—	17	36	2 juillet	27 septembre
Lundi	6 avril	Mardi	7	37,emb.	21 juin	16 septembre
Dimanche	24 avril	—	24	38	9 juillet	4 octobre

TABLEAU II. — RESTITUTION DU CALENDRI

ÈRE CHRÉTIENNE	PÉRIODE JULIENNE	Lettre dominicale	NISAN NÉOMÉNIE VRAIE	NISAN NÉOMÉNIE MOYENNE	NISAN 1er DU MOI
13	4726	A	30 mars, 12 h.46'	30 mars, 17 h. 4'	31 mar
14	4727	G	19 mars, 20 h.21'	20 mars, 1 h.52'	20 mar
15	4728	F	7 avril, 18 h. 2'	7 avril, 23 h.25'	8 avri
16	4729	ED	27 mars, 11 h.39'	27 mars, 8 h.14'	27 mar
17	4730	C	15 avril, 12 h. 4'	15 avril, 3 h.46'	15 avri
18	4731	B	5 avril, 2 h.56'	4 avril, 14 h.35'	5 avri
19	4732	A	25 mars, 11 h.50'	24 mars, 23 h.24'	25 mar
20	4733	GF	12 avril, 5 h.46'	11 avril, 20 h.56'	12 avri
21	4734	E	1 avril, 6 h.50'	1 avril, 5 h.45'	1 avri
22	4735	D	21 mars, 6 h.46'	21 mars, 14 h.34'	22 mar
23	4736	C	9 avril, 5 h.31'	9 avril, 12 h. 6'	9 avri
24	4737	BA	28 mars, 18 h.16'	28 mars, 20 h.55'	29 mar
25	4738	G	16 avril, 20 h. 2'	16 avril, 18 h.28'	17 avri
26	4739	F	6 avril, 12 h.55'	6 avril, 3 h.17'	6 avri
27	4740	E	27 mars, 1 h.47'	26 mars, 12 h. 5'	26 mar
28	4741	DC	13 avril, 21 h.58'	13 avril, 9 h.38'	13 avri
29	4742	B	3 avril, 1 h.23'	2 avril, 18 h.27'	3 avri
30	4743	A	23 mars, 2 h. 3'	23 mars, 3 h.15'	23 mar
31	4744	G	10 avril, 19 h.54'	11 avril, 0 h.48'	11 avri

RAÏQUE. — ANNÉES 4726-4745, P. J.

QUE LÉGALE	PAQUE DES PHARIS.	5e PÉRIODE CALIPPIQUE	1er HÉCATOMBÉON	1er THISRI DES HÉBREUX
ndredi 14 avril	Samedi 15	39e *année*	28 juin	24 septembre
rdi 3 avril	— 3	40,emb.	18 juin	13 septembre
ndi 22 avril	Mardi 23	41	6 juillet	2 octobre
ndredi 10 avril	Samedi 11	42,emb.	26 juin	20 septembre
di 29 avril	— 29	43	14 juillet	9 octobre
rdi 19 avril	— 19	44	3 juillet	29 septembre
nedi 8 avril	— 8	45,emb.	22 juin	18 septembre
ndredi 26 avril	Samedi 27	46	10 juillet	6 octobre
rdi 15 avril	— 15	47	30 juin	25 septembre
nanche 5 avril	— 5	48,emb.	19 juin	15 septembre
ndredi 23 avril	Samedi 24	49	8 juillet	3 octobre
ercredi 12 avril	Jeudi 13	50,emb.	26 juin	22 septembre
rdi 1 mai	— 1 mai	51	15 juillet	11 octobre
medi 20 avril	— 20	52	5 juillet	30 septembre
ercredi 9 avril	Jeudi 10	53,emb.	24 juin	19 septembre
ardi 27 avril	— 27	54	12 juillet	7 octobre
manche 17 avril	— 17	55	1 juillet	27 septembre
udi 6 avril	— 6	56,emb.	21 juin	16 septembre
ercredi 25 avril	Jeudi 26	57	10 juillet	5 octobre

TABLEAU III. — RESTITUTION DU CALENDRI

ÈRE CHRÉTIENNE	PÉRIODE JULIENNE	Lettre dominicale	NISAN NÉOMÉNIE VRAIE	NISAN NÉOMÉNIE MOYENNE	NISAN 1er DU MO
32	4745	FE	30 mars, 3 h.59'	30 mars, 9 h.37'	30 mar
33	4746	D	19 mars, 18 h.21'	19 mars, 18 h.25'	20 mar
34	4747	C	7 avril, 19 h.21'	7 avril, 15 h.58'	8 avri
35	4748	B	28 mars, 11 h.51'	28 mars, 0 h.47'	28 mar
36	4749	AG	15 avril, 10 h.40'	14 avril, 22 h.19'	15 avri
37	4750	F	4 avril, 19 h.20'	4 avril, 7 h. 8'	4 avri
38	4751	E	24 mars, 21 h. 6'	24 mars, 15 h.57'	25 mar
39	4752	D	12 avril, 13 h.20'	12 avril, 13 h.29'	12 avri
40	4753	CB	31 mars, 16 h.48'	31 mars, 22 h.18'	1 avri
41	4754	A	21 mars, 2 h.33'	21 mars, 7 h. 7'	21 mar
42	4755	G	9 avril, 3 h.23'	9 avril, 4 h.39'	9 avri
43	4756	F	29 mars, 19 h.24'	29 mars, 13 h.28'	29 mar
44	4757	ED	16 avril, 13 h.33'	16 avril, 11 h. 1'	16 avri
45	4758	C	6 avril, 9 h.11'	5 avril, 19 h.50'	6 avri
46	4759	B	26 mars, 15 h.26'	26 mars, 4 h.38'	26 mar
47	4760	A	14 avril, 8 h.23'	14 avril, 2 h.11'	14 avri
48	4761	GF	2 avril, 9 h. 6'	2 avril, 11 h. 0'	2 avri
49	4762	E	23 mars, 12 h.51'	22 mars, 19 h.48'	23 mar
50	4763	D	10 avril, 11 h.24'	10 avril, 17 h.21'	11 avri

BRAÏQUE. — ANNÉES 4745-4764, P. J.

AQUE LÉGALE	PAQUE DES PHARIS.	5e PÉRIODE CALIPPIQUE	1er HÉCA-TOMBÉON	1er THISRI DES HÉBREUX
manche 13 avril	— 13	58e *année*	28 juin	23 septembre
ndredi 3 avril	Samedi 4	59,emb.	17 juin	13 septembre
ıdi 22 avril	— 22	60	6 juillet	2 octobre
ındi 11 avril	Mardi 12	61,emb.	26 juin	21 septembre
manche 29 avril	— 29	62	14 juillet	9 octobre
ıdi 18 avril	— 18	63	3 juillet	28 septembre
ırdi 8 avril	— 8	64,emb.	22 juin	18 septembre
manche 26 avril	— 26	65	11 juillet	6 octobre
endredi 15 avril	Samedi 16	66	30 juin	25 septembre
ardi 4 avril	— 4	67,emb.	19 juin	14 septembre
ındi 23 avril	Mardi 24	68	8 juillet	3 octobre
endredi 12 avril	Samedi 13	69,emb.	27 juin	22 septembre
udi 30 avril	— 30	70	15 juillet	10 octobre
ardi 20 avril	— 20	71	5 juillet	30 septembre
ımedi 9 avril	— 9	72,emb.	24 juin	19 septembre
endredi 28 avril	Samedi 28	73	13 juillet	8 octobre
ardi 16 avril	— 16	74	1 juillet	26 septembre
ımanche 6 avril	— 6	75,emb.	21 juin	16 septembre
ımedi 25 avril	— 25	76	9 juillet	4 octobre

TABLEAU IV. — RESTITUTION DU CALENDRI

ÈRE CHRÉTIENNE	PÉRIODE JULIENNE	Lettre dominicale	NISAN NÉOMÉNIE VRAIE	NISAN NÉOMÉNIE MOYENNE	NISAN 1er DU MO
51	4764	C	31 mars, 2 h.14'	31 mars, 2 h.10'	31 mar
52	4765	BA	19 mars, 19 h.11'	19 mars, 10 h.58'	19 mar
53	4766	G	7 avril, 19 h.29'	7 avril, 8 h.31'	7 avr
54	4767	F	28 mars, 7 h. 3'	27 mars, 17 h.20'	28 mar
55	4768	E	16 avril, 1 h.54'	15 avril, 14 h.52'	16 avr
56	4769	DC	4 avril, 4 h. 2'	3 avril, 23 h.41'	4 avr
57	4770	B	24 mars, 3 h.50'	24 mars, 8 h.30'	24 mar
58	4771	A	11 avril, 23 h.54'	12 avril, 6 h. 2'	12 avr
59	4772	G	1 avril, 10 h.15'	1 avril, 14 h.51'	2 avr
60	4773	FE	21 mars, 2 h. 2'	20 mars, 23 h.40'	21 mar
61	4774	D	9 avril, 3 h.16'	8 avril, 21 h.12'	9 avr
62	4775	C	29 mars, 18 h.37'	29 mars, 6 h. 1'	29 mar
63	4776	B	17 avril, 16 h.24'	17 avril, 3 h.34'	17 avr
64	4777	AG	6 avril, 22 h.17'	5 avril, 12 h.23'	5 avr
65	4778	F	25 mars, 23 h.20'	25 mars, 21 h.11'	26 mar
66	4779	E	13 avril, 15 h.57'	13 avril, 18 h.44'	14 avr
67	4780	D	2 avril, 19 h.45'	3 avril, 3 h.33'	3 avr
68	4781	CB	22 mars, 9 h.28'	22 mars, 12 h.21'	22 mar
69	4782	A	10 avril, 10 h. 2'	10 avril, 9 h.54'	10 avr
70	4783	G	31 mars, 2 h.20'	30 mars, 18 h.43'	31 mar

AQUE LÉGALE	PAQUE DES PHARIS.	6e PÉRIODE CALIPPIQUE	1er HÉCATOMBÉON	1er THISRI DES HÉBREUX
rcredi 14 avril	Jeudi 15	1re *année*	28 juin	24 septembre
nanche 2 avril	— 2	2,emb.	17 juin	12 septembre
medi 21 avril	— 21	3	6 juillet	1 octobre
ıdi 11 avril	— 11	4,emb.	25 juin	21 septembre
rcredi 30 avril	Jeudi 1 mai	5	14 juillet	10 octobre
nanche 18 avril	— 18	6	2 juillet	28 septembre
ıdi 7 avril	— 7	7,emb.	22 juin	17 septembre
rcredi 26 avril	Jeudi 27	8	11 juillet	6 octobre
ndi 16 avril	Mardi 17	9	30 juin	26 septembre
ndredi 4 avril	Samedi 5	10,emb.	18 juin	14 septembre
ıdi 23 avril	— 23	11	7 juillet	3 octobre
ndi 12 avril	Mardi 13	12,emb.	27 juin	22 septembre
nanche 1 mai	— 1 mai	13	16 juillet	11 octobre
ıdi 19 avril	— 19	14	4 juillet	29 septembre
rdi 9 avril	— 9	15,emb.	23 juin	19 septembre
ndi 28 avril	Mardi 29	16	12 juillet	8 octobre
ndredi 17 avril	Samedi 18	17	2 juillet	27 septembre
rdi 5 avril	— 5	18,emb.	20 juin	15 septembre
ndi 24 avril	Mardi 25	19	9 juillet	4 octobre
nedi 14 avril	— 14	20	28 juin	24 septembre

TABLEAU V. — RESTITUT. DU CALENDR. HÉBRAÏQ. SUIVANT LES ÉLÉ

ÈRE CHRÉTIENNE	PAQUE LÉGALE	ÈRE CHRÉTIENNE	PAQUE LÉGALE	ÈRE CHRÉTIENNE
av. l'ère chr.				
7	Mardi 14 avril	13	*Vendredi 14 avril*	32
6	Samedi 3 avril	14	Mardi 3 avril	33
5	Jeudi 23 mars	15	Samedi 23 mars	34
4	*Mercredi 11 avril*	16	*Vendredi 10 avril*	35
3	Dimanche 31 mars	17	*Mercredi 31 mars*	36
2	Jeudi 20 mars	18	Dimanche 20 mars	37
1	*Mercredi 7 avril*	19	Samedi 8 avril	38
apr. l'ère chr.				
1	*Lundi 28 mars*	20	*Mercredi 27 mars*	39
2	Dimanche 16 avril	21	Mardi 15 avril	40
3	Jeudi 5 avril	22	Dimanche 5 avril	41
4	*Lundi 24 mars*	23	Jeudi 25 mars	42
5	Dimanche 12 avril	24	*Mercredi 12 avril*	43
6	*Vendredi 2 avril*	25	Dimanche 1 avril	44
7	Mardi 22 mars	26	*Vendredi 22 mars*	45
8	*Lundi 9 avril*	27	*Mercredi 9 avril*	46
9	*Vendredi 29 mars*	28	*Lundi 29 mars*	47
10	Jeudi 17 avril	29	Dimanche 17 avril	48
11	*Lundi 6 avril*	30	Jeudi 6 avril	49
12	Samedi 26 mars	31	*Lundi 26 mars*	50
—	—	—	—	—

DU CALCUL TALMUDIQUE. — DE L'AN 7 AV. L'E. C. A L'AN 70 APR. L'E. C.

PAQUE LÉGALE	ÈRE CHRÉTIENNE	PAQUE LÉGALE	OBSERVATIONS
Dimanche 13 avril	51	*Mercredi* 14 *avril*	1° Les éléments du calcul talmudique ont été établis par Rabbi Hillel en l'an 360, E. C., à l'époque de la réforme du calendrier hébraïque. 2° Les dates pascales indiquées ici d'après les éléments de ce calcul, ne peuvent être regardées comme certaines, attendu que l'histoire contredit ces dates pour les années 37 et 66, E. C., et qu'elle confirme au contraire celles que nous avons indiquées dans les tableaux I, II, III et IV. Voir aussi plus haut, p. 465-466. 3° Les Pâques dont les dates sont indiquées ici en lettres italiques sont celles que les Pharisiens ont dû remettre au lendemain, en vertu de la règle de Badu (voir plus haut, p. 437 et 475).
Vendredi 3 *avril*	52	Dimanche 2 avril	
Mardi 23 mars	53	*Vendredi* 23 *mars*	
Lundi 11 *avril*	54	Jeudi 11 avril	
Vendredi 30 *mars*	55	*Lundi* 31 *mars*	
Mercredi 20 *mars*	56	*Vendredi* 19 *mars*	
Mardi 8 avril	57	Jeudi 7 avril	
Samedi 28 mars	58	Mardi 28 mars	
Vendredi 15 *avril*	59	*Lundi* 16 *avril*	
Mardi 4 avril	60	*Vendredi* 4 *avril*	
Samedi 24 mars	61	Mardi 24 mars	
Samedi 13 avril	62	*Lundi* 12 *avril*	
Mercredi 1 *avril*	63	Samedi 2 avril	
Dimanche 21 mars	64	*Mercredi* 21 *mars*	
Samedi 9 avril	65	Mardi 9 avril	
Jeudi 30 mars	66	Samedi 29 mars	
Mardi 16 avril	67	*Vendredi* 17 *avril*	
Dimanche 6 avril	68	Mardi 5 avril	
Jeudi 26 mars	69	Dimanche 26 mars	
—	70	Samedi 14 avril	

TABLEAU VI. — RESTITUTION DU CALENDRIE

ÈRE CHRÉTIENNE	PÉRIODE JULIENNE	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	HIVER
av. E. C.					
7	4707	23 mars 13h. 42'	25 juin 12h. 50'	25 sept 23h. 31'	23 déc. 16h. 9'
6	4708	23 — 19 31'	25 — 18 39'	26 — 5 20'	23 — 21 59
5	4709	23 — 1 20'	25 — 0 28'	25 — 11 9'	23 — 3 49
4	4710	23 — 7 9'	25 — 6 17'	25 — 16 58'	23 — 9 38
3	4711	23 — 12 58'	25 — 12 6'	25 — 22 47'	23 — 15 28
2	4712	23 — 18 47'	25 — 17 54'	26 — 4 36'	23 — 21 18
apr. E. C.					
28	4741	22 — 19 21'	24 — 18 8'	25 — 5 25'	22 — 22 23
29	4742	23 — 1 10'	24 — 23 56'	25 — 11 15'	23 — 4 13
30	4743	23 — 6 59'	25 — 5 45'	25 — 17 4'	23 — 10 3
31	4744	23 — 12 47'	25 — 11 33'	25 — 22 53'	23 — 15 53
32	4745	22 — 18 36'	24 — 17 22'	25 — 4 42'	22 — 21 42
33	4746	23 — 0 25'	24 — 23 10'	25 — 10 32'	23 — 3 32
68	4781	22 — 11 53'	24 — 10 16'	24 — 22 17'	22 — 15 38
69	4782	22 — 17 42'	24 — 16 4'	25 — 4 6'	22 — 21 28
70	4783	22 — 23 31'	24 — 21 53'	25 — 9 55'	23 — 3 18
av. E. C.					
1646	3068	5 av. 17 40'	9 juill. 0 46'	8 oct. 2 35'	4 *janv* 14 23
apr. E. C.					
1867	6580	9 mars 10 6'	10 juin 6 39'	11 sep. 21 2'	10 déc. 15 7

ÉCLIPSES DE SOLEIL	ÉCLIPSES DE LUNE
t., 29 av., 21 h.-*C.* 23 oct. 16 h 15'	Nulle.
trale, 18 avril, 21 h. 30'	4 avril, 13 h. 45'; 6 *doigts*. 27 septembre, 19 h. 45'; 3 *doigts*.
les ou invisibles en Judée.	24 mars, 3 h.; *totale*.-16 sept., 5 h. 15'; *totale*.
trale, 22 août, 4 h. 15'	13 mars, 8 h.; 7 *doigts*.-5 sept., à 20 h. 15'; 8 *d*.
5 fév., 19 h. 45'-*C.* 11 août, 5 h. 30'	Nulle.
trale, 5 février, 10 h.	20 janv., 20 h. 30'; 6 *doigts*.-17 juil., 14 h.; 9 *d*.
ntrale, 11 juillet, 3 h. 45'	25 juin, 20 h. 45'; 9 *doigts*.-20 déc., 21 h. 15'; *tot*.
ntrale, 24 novembre, 17 h. 45'	15 juin, 4 h. 30'; *totale*.-10 déc., 4 h. 45'; 5 *d*.
., 21 mai, 9 h. 45'-*C.*, 14 nov. 9 h. 45'	4 juin, 19 h. 15'; 2 *doigts*.
ntrale, 10 mai, 10 h. 15'	26 av. 5 h. 15'; 4 *doigts*.-19 oct. 12 h.; 3 *doigts*.
rtielle, 28 avril, 15 h. 45'	14 avril, 17 h. 45'; *totale*-7 oct. 21 h. 45'; *tot*.
ntrale, 12 septembre, 18 h. 45'	3 avril, 23 h.; 7 *d*.-27 sept. 12 h. 45', 10 *d*.
rtielle, 20 mai, 5 h. 45'	6 mai, 8 h. 15'; *totale*-29 oct. 14 h. 45'; *totale*.
ntrale, 4 octobre, 9 h. 45'	25 av., 12 h. 45'; 10 *d*.-19 oct., 6 h. 15'; 11 *d*.
ntrale, 23 septembre, 11 h. 15'	Nulle.

N. B. Les deux dernières lignes de la page précédente représentent la arche des saisons depuis la sortie des Juifs de l'Egypte jusqu'à nos jours alendrier julien et méridien de Jérusalem).

TABLEAU VII. — COMPARAISON DU CALENDR. HÉBRAÏQ. MODEI

MILLÉSIME CHRÉTIEN	MILLÉSIME HÉBRAÏQUE	297e CYCLE	NÉOMÉNIE ASTRONOMIQUE SUIVANT LES HÉBREUX	NOM de l'exception	DATE DU 1er THISRI
1864	5625	1	1 oct. 8 h.284 ch.	»	Samedi 1 oc
1865	5626	2	20 sept. 17 h. 80 ch.	*Adu*	Jeudi 21 se
1866	5627	3, E.	10 sept. 1 h.956 ch.	»	Lundi 10 se
1867	5628	4	28 sept. 23 h.465 ch.	*Jach-Adu*	Lundi 30 se
1868	5629	5	17 sept. 8 h.261 ch.	»	Jeudi 17 se
1869	5630	6, E.	6 sept. 17 h. 57 ch.	»	Lundi 6 se
1870	5631	7	25 sept. 14 h.646 ch.	*Adu*	Lundi 26 se
1871	5632	8, E.	14 sept. 23 h.442 ch.	*Jach-Adu*	Samedi 16 se
1872	5633	9	2 oct. 20 h1031 ch.	*Jach*	Jeudi 3 oc
1873	5634	10	22 sept. 5 h.827 ch.	»	Lundi 22 se
1874	5635	11, E.	11 sept. 14 h.623 ch.	*Adu*	Samedi 12 se
1875	5636	12	30 sept. 12 h.132 ch.	»	Jeudi 30 se
1876	5637	13	18 sept. 20 h1008 ch.	*Jach*	Mardi 19 se
1877	5638	14, E.	8 sept. 5 h.824 ch.	»	Samedi 8 se
1878	5639	15	27 sept. 3 h.313 ch.	*Adu*	Samedi 28 se
1879	5640	16	16 sept. 12 h.109 ch.	*Gatrad*	Jeudi 18 se
1880	5641	17, E.	4 sept. 20 h.985 ch.	*Jach-Adu*	Lundi 6 se
1881	5642	18	23 sept. 18 h.494 ch.	*Jach*	Samedi 24 se
1882	5643	19, E.	13 sept. 3 h.290 ch.	*Adu*	Jeudi 14 se

VEC LE CALENDR. GRÉGORIEN. — ANNÉES 1864-1883, E. C.

CHRÉTIEN	PAQUE DES HÉBREUX	PAQUE DES LATINS	PAQUE DES GRECS	LONGUEUR DE L'ANNÉE
865	Mardi 11 avril	16 avril, dim.	16 avril, dim.	355 jours
866	Samedi 31 mars	1 avril —	8 avril —	354 —
867	Samedi 20 avril	21 avril —	28 avril —	385 —
868	Mardi 7 avril	12 avril —	12 avril —	353 —
869	Samedi 27 mars	28 mars —	2 mai —	354 —
870	Samedi 16 avril	17 avril —	24 avril —	385 —
871	Jeudi 6 avril	9 avril —	9 avril —	355 —
872	Mardi 23 avril	31 mars —	28 avril —	383 —
873	Samedi 12 avril	13 avril —	20 avril —	354 —
874	Jeudi 2 avril	5 avril —	12 avril —	355 —
875	Mardi 20 avril	28 mars —	25 avril —	383 —
876	Dimanche 9 avril	16 avril —	16 avril —	355 —
877	Jeudi 29 mars	1 avril —	8 avril —	354 —
878	Jeudi 18 avril	21 avril —	28 avril —	385 —
879	Mardi 8 avril	13 avril —	13 avril —	355 —
880	Samedi 27 mars	28 mars —	2 mai —	354 —
881	Jeudi 14 avril	17 avril —	24 avril —	383 —
882	Mardi 4 avril	9 avril —	9 avril —	355 —
883	Dimanche 22 avril	25 mars —	29 avril —	383 —

CALENDRIER HÉBRAIQUE

L'ignorance où nous sommes de tout document contradictoire nous permet de supposer que la distribution des mois de 29 jours et de 30 jours a toujours été la même dans l'ancien comme dans le nouveau calendrier des Juifs.

Nous reproduisons ici cette distribution telle qu'elle est dans le nouveau calendrier, et nous y joignons l'indication des principales fêtes.

THISRI (30 jours).

Ce mois est le premier de l'année civile.

1er jour, *Rosch haschana*, fête du nouvel an.

10, *Kippour*, fête de l'Expiation (grand jeûne).

15, *Soukkot*, fête des Tabernacles.

21, *Hosanna Rabba*, fête des Rameaux.

22, *Semini Azzereth*, octave des Tabernacles.

MARSHEVAN (29 jours).

Ce mois a 30 jours par exception dans les années abondantes. (voir p. 433).

CASLEU (30 jours).

Ce mois a 29 jours par exception dans les années défectueuses (voir p. 433).

25e jour, *Hanoukka*, la Dédicace.

THEBETH (29 jours).

SCHEBAT (30 jours).

ADAR.

Ce mois a 30 jours par exception dans les années embolismiques.

15e jour, *Purim* la fête des Sorts.

VÉADAR (29 jours).

Ce mois n'existe que dans les années embolismiques.

NISAN (30 jours).

Ce mois est le premier de l'année sainte.

14e jour, préparation de la Pâque.

15, *Pessah*, Pâque.

21, septième jour de Pâque.

JIAR (29 jours).

SIVAN (30 jours).

6e jour, *Schebouoth*, la fête des semaines ou la Pentecôte.

TAMMUS (29 jours).

AB (30 jours.

5e jour, Xylophorie, jour où l'on portait au temple le bois nécessaire à l'entretien du feu sacré.

ELUL (29 jours).

NOTE ADDITIONNELLE

En l'an 33 avant l'ère chrétienne, la fête des Tabernacles (15 thisri) tomba le 24 octobre.

Cette date nous est donnée par une inscription grecque, gravée sur marbre blanc, venue originairement de la Cyrénaïque, transportée plus tard de Tripoli de Barbarie à Aix en Provence, et dont voici le résumé.

« L'an 55, le 25 paophi, en l'assemblée de la fête des Tabernacles, sous l'archontat de Cléandre, fils de Stratonique, d'Euphranor, fils d'Ariston.... ; comme Marcus Titius, fils de Sextus, de la famille Emilia, personnage excellent.... a montré en toute occasion les plus grandes bontés à ceux de notre synagogue.... les Juifs de Bérénice ont décidé qu'un discours serait prononcé à sa louange, et que son nom serait orné d'une couronne, etc. »

Le savant Fréret pense que la date placée en tête de cette inscription se rapporte au 24 octobre de l'an 33 avant notre ère (*Mémoires de l'Académie des inscr.*, t. XXI, p. 225 et 270), et nous regardons cette opinion comme certaine. Sans parler des autres arguments apportés par Fréret, nous rappellerons les preuves suivantes : 1° L'an 33 avant l'ère chrétienne correspond avec l'an 55, depuis la réforme législative donnée par Lucullus à Cyrène, et dont la date aura servi d'ère à toute la province. 2° Le 25 paophi égyptien (24 octobre julien) de cette même année fut le 15 d'un mois lunaire (15 thisri, fête des Tabernacles). Il y avait eu néoménie vraie, le 10 octobre, à 3 h. 18' du soir, et néoménie moyenne à 1 h. 10' ; comme les Égyptiens comptaient leur jour à partir du lever du soleil, la néoménie civile dut être pour eux le même jour, 10 octobre ou 11 paophi. 3° Marcus Titius, fils de Sextus, l'un des plus célèbres lieutenants du triumvir Antoine, se trouvait dans les provinces de l'Egypte à l'époque indiquée (33 avant l'ère chrétienne.) Il en sortit l'an 31, pour passer dans le parti d'Octave qui le fit nommer consul subrogé l'année même de la bataille d'Actium. Si l'inscription eût été postérieure à cette bataille, elle aurait dû mentionner le nom de l'Empereur, et pour Titius le titre de consulaire.

Ces trois preuves réunies sont décisives pour la date indiquée, à l'exclusion de toute autre.

Mais si la fête des Tabernacles a été le 24 octobre, la Pâque précédente avait nécessairement eu lieu le 30 avril au plus tôt, ou le premier mai au plus tard.

La Pâque atteignait donc alors cette limite finale, et l'inscription de Bérénice, en nous assurant cette date, complète ainsi la démonstration de l'ancien calendrier des Hébreux.

Le cycle de Rabbi Adda est aussi une preuve décisive de l'authenticité de cet ancien calendrier (voir p. 504).

Ce cycle est rapporté et expliqué dans les livres *Juchasin*, p. 74 et 76, et *Tsemach Dau*, p. 44 et 45 (voir Basnage, *Hist. des Juifs*, t. VII, p. 173).

Comment se fait-il que ce calendrier historique et si important soit resté oublié jusqu'ici !!!

RECTIFICATIONS

Dans un premier travail sur le calendrier hébraïque, nous avions cru pouvoir laisser la limite initiale de la Pâque à la date du 25 mars, époque officielle du printemps au siècle de Jésus-Christ. L'évidence des dates historiques nous a obligé de refondre entièrement ce premier travail, et de reporter la limite initiale de la Pâque au 2 avril. Ce changement nécessite les rectifications suivantes dans le courant du volume :

1° La Pâque de l'an 31 a eu lieu le 25 avril et non le 27 mars ; le retour du Sauveur en Galilée arrivé quatre mois avant cette Pâque doit ainsi être rapporté au 30 décembre de l'an 30 (voir pages 229, 236, 310 et 320).

2° Le sabbat second-premier, que nous avons rapporté au samedi 5 mai, peut être laissé à cette date, si l'on compte les samedis dans un ordre direct depuis la Pâque (25 avril). Il devrait être reporté au 2 juin, si l'on comptait les samedis en remontant depuis la Pentecôte suivante.

3° A la page 124, note 1, au lieu de : *L'année civile des Juifs qui correspond à l'an* 4707 *a pu être embolismique*, etc., lisez : *L'année*..... N'A PU ÊTRE EMBOLISMIQUE.

4° A la page 186, l. 16, au lieu de : *depuis l'an* 16, lisez : *depuis l'an* 23.

TABLE DES MATIÈRES.

Première partie. *Préliminaires*. 1
Chap. I. Importance et état actuel de la question. . . . 1
Chap. II. Coup d'œil général sur l'époque contemporaine du Sauveur. 9
Deuxième partie. *Date de la naissance de Jésus-Christ* . 17
Chap. I. Époque de la mort du roi Hérode Ier 18
Chap. II. Indications fournies par saint Matthieu : la fuite en Egypte 27
§ I. Avant le départ en Egypte. 29
§ II. Après le départ en Egypte. 38
Chap. III. Le dénombrement général. 48
§ I. Notions historiques sur les dénombrements romains. . 51
§ II. Recensement général ordonné en l'an 4706, p. j., et mission spéciale de Quirinius en Syrie. 75
§ III. Extension du dénombrement romain au royaume de Judée. 95
§ IV. Solution de la question chronologique. 104
Chap. IV. Jour et heure de la naissance du Sauveur. . . 116
Troisième partie. *Dates de la prédication et de la mort du Sauveur*. 133
Chap. I. Les dates approximatives. 135
§ I. Epoque approximative de la mort du Sauveur. . . 135
§ II. L'âge approximatif de Notre-Seigneur au commencement de sa prédication. 141
§ III L'âge approximatif de Notre-Seigneur à la fin de sa prédication. 148
Chap. II. Les dates exactes. 152
§ I. Première date exacte : l'an 15 de Tibère. 152
§ II. Deuxième date exacte : l'époque des ténèbres qui couvrirent la terre au moment de la mort du Sauveur. . . 166

§ III. Troisième date exacte. Coïncidence de la Pâque avec un vendredi le jour même de la passion du Sauveur. . 170
Chap. III. Les dates confirmatives. 189
§ I. La prophétie des semaines de Daniel. 190
§ II. Les années de la construction du temple. 204
§ III. La conversion du roi d'Edesse, Abgar. 210
§ IV. Les récits de Josèphe et des auteurs Juifs. . . . 221
Chap. IV. La durée et les principales phases de la prédication du Sauveur 228
§ I. La durée générale de la prédication. 228
§ II. Les principales phases de la prédication du Sauveur. 235
§ III. Harmonie des nombres sacrés avec la chronologie évangélique. 239
Quatrième partie. *Concorde des quatre Evangiles*. . . 244
Chap. I. Examen général des Evangiles 248
§ I. Documents historiques. 248
§ II. Examen interne des Evangiles 261
§ III. Autorité diverse des Évangélistes pour le classement chronologique des faits. 284
Chap. II. Harmonie chronologique des quatre Évangiles. 291
§ I. Vie cachée du Sauveur. 291
§ II. Première année de la prédication du Sauveur. . . 307
§ III. Seconde année de la prédication du Sauveur. . . 313
§ IV. Troisième année de la prédication du Sauveur . . 326
§ V. Les derniers mois de la prédication évangélique. . . 334
Chap. III. La chronologie des temps apostoliques. . . . 353
Cinquième partie. *Des erreurs commises dans la chronologie évangélique* 373
Chap I. Histoire des erreurs et opinions relatives à la chronologie évangélique. 375
Chap. II. Réfutation des erreurs commises contre la chronologie évangélique. 397
RESTITUTION *de l'ancien calendrier hébraïque.*
Art. I. Notions préliminaires sur le calendrier. . . . 415
Art. II. Le calendrier luni-solaire. 426
§ I Notions générales. 426
§ II. Le calendrier hébraïque actuel. 428
Art. III. Le calendrier hébraïque au siècle de Jésus-Christ. 445
§ I Histoire de l ancien calendrier des Hébreux. . . . 445
§ II. Discussion des dates. 458

§ III. Comparaison du calendrier grec avec le calendrier hébraïque. 467
§ IV. Variation du calendrier hébraïque et réforme d'Hillel. 472
Notes justificatives. 481
Tableaux. 506
Note additionnelle. 521
Rectifications. 522

ERRATA.

Page 137, ligne 25, *au lieu de* l'an 5, *lisez* l'an 6.
Page 474, ligne 24 — 147 — 247.
Page 495, ligne 9 — 15 *loüs*, — 14 *loüs*.
Page 504, ligne 18 — 6; 4709 — 5; 4709.

Dans les tableaux, néoménie vraie de l'an 64, E. C., le 5 avril, et non le 6.

Les autres *errata* nous ont paru être sans importance.

BS2421.4 .M53
Etudes chronologiques pour l'histoire de
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00058 2926